WIDENER LIBRARY
HX H2Y3 K

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Br 1960.63

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Bu 1960.63

GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV

HISTOIRE

DES

LUTTES ET RIVALITÉS POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

dans la dernière moitié du XVIIe siècle

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS

« Enim est ulla res in qui propius ad Deorum numen virtus accedat humana, quam civitates aut condere novas, aut conservare jam conditas. » (CICERO, *Respublica*, Lib. 1, C. XII.)

« L'État, c'est moi. » (LOUIS XIV.)

NOUVELLE ÉDITION

TOME HUITIÈME

PARIS

DE L'IMPRIMERIE L. TOINON ET Ce

A SAINT-GERMAIN EN LAYE

1868

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

66
19

Imprimerie L. Toinon et Cᵉ, à Saint-Germain.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV

HISTOIRE

DES

LUTTES ET RIVALITÉS POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

dans la dernière moitié du XVIIe siècle

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS

« Enim est ulla res in quâ propius ad Deorum « numen virtus accedat humana, quam civitates « aut condere novas, aut conservare jam condi- « tas. » (CICERO, *Respublica*, Lib. 1, C. XII.)

« L'État, c'est moi. » (LOUIS XIV.)

NOUVELLE ÉDITION

TOME HUITIÈME

PARIS

DE L'IMPRIMERIE L. TOINON E Cie

A SAINT-GERMAIN EN LAYE

1868

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Ec 1960.63

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAY 24, 1918
MINOT FUND
FROM THE OLIVART COLLECTION

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE SEPTIÈME.

ÉTABLISSEMENT DE LA SUCCESSION

PROTESTANTE EN ANGLETERRE.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

SOMMAIRE.

I. Situation intérieure de l'empire britannique, et complication résultant de l'incertitude où la succession au trône se trouve placée par la mort du duc de Glocester.

II. Nouveau ministère et nouveau Parlement (1701).

III. Établissement de la succession protestante en Angleterre.— Cet établissement rencontre de l'opposition en Écosse.

IV. Clameurs de la chambre des Communes contre les traités de partage de la monarchie d'Espagne.

V. Reconnaissance du Roi d'Espagne par Guillaume III.

VI. Les Communes accusent les lords Portland, Orford, Somers et Halifax. — Leur acquittement par la chambre des Lords.

VII. Impopularité de la chambre des Communes.— Elle est attaquée dans des pétitions et des pamphlets. — Les Tories et les Whigs, par des vues différentes, facilitent à Guillaume III les moyens de conclure de nouvelles alliances contre la France.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

ÉTABLISSEMENT DE LA SUCCESSION

PROTESTANTE EN ANGLETERRE.

I. De Jacques Ier à Jacques II, la vie du peuple anglais n'avait été qu'un long combat. La Révolution, définitivement organisée et stabilisée par Guillaume III, nécessaire à tous, n'avait cependant contenté personne; les jacobites, qui désiraient un Stuart, avaient senti renaître, tout récemment encore, leur espoir; les dissidents n'y avaient trouvé que des mécomptes; les Tories regrettaient, non les Stuarts, mais la royauté telle qu'elle avait été possédée par les Rois de cette race; les Whigs se lamentaient que 1688 ne les eût débarrassés que d'une partie des abus contre lesquels la nation s'était si souvent prononcée; les Irlandais rêvaient une Irlande catholique libre les Écossais voulaient une patrie indépendante, dévoraient leur colère et rongeaient leur frein. De ces partis mécontents, pas un seul qui ne se subdivisât lui-même en fractions, animées de regrets et de désirs contraires. Ce manque d'unité fut peut-être ce qui garantit l'Angleterre de nouveaux orages sous le règne de Guil-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

laume III : à partir de cette époque, les commotions violentes cessent, mais l'agitation dure, car on était depuis longtemps rompu aux efforts et aux combats; et, à un peuple agité par les Révolutions, il faut plusieurs années pour lui laisser le temps de se calmer, de se rasseoir et de perdre surtout ces habitudes désordonnées, conséquences naturelles d'une vie qui s'écoule au milieu d'une agitation perpétuelle, produite par un besoin de changement.

Telle était la situation des esprits dans l'Empire Britannique deux ou trois ans avant la mort de Guillaume III, lorsqu'un événement imprévu vint augmenter cette disposition inquiète et ce désir de changement, dont Guillaume se plaignait si souvent dans sa correspondance : cet événement fut la mort du duc de Glocester, fils unique de la princesse Anne de Danemark, héritière présomptive de la Couronne, et qui déjà était d'un âge à ne plus avoir d'autres enfants, à qui elle pût transmettre un jour le sceptre de la Grande-Bretagne.

La mort de ce jeune prince fut généralement considérée comme un événement très-grave pour le repos futur de l'Angleterre : les partisans de la Révolution de 1688 le considérèrent comme pouvant compromettre plus tard ce que cette Révolution avait établi ; c'est ainsi que Guillaume III l'envisage, lorsqu'il écrit au comte de Marlborough : « Cette perte est si grande tant pour » moi que pour l'Angleterre, que j'en ai le cœur percé » de douleur (4 octobre 1700). » Les partisans de la Maison de Stuart, au contraire, crurent y voir le signe précurseur de la Restauration, un de ces coups de la Providence, qui frappe l'usurpation dans ses espérances futures et rouvre, quoique dans un avenir encore éloigné, le chemin du trône à la légitimité.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les partisans de la Révolution dûrent, par conséquent, se mettre en mesure d'empêcher que cette mort ne devînt un sujet de confusion pour eux, et qu'elle ne ramenât un jour le fils de Jacques II sur le trône; les jacobites, au contraire, reprirent courage, et la Grande-Bretagne fut plus que jamais agitée par les intrigues de ceux qui allaient chercher le mot d'ordre à la Cour de Saint-Germain. Ceux-ci cependant ne pouvaient recourir qu'aux trames sourdes et travailler dans l'ombre; les autres avaient à leur disposition la voie législative, et pouvaient faire cesser la fâcheuse incertitude dans laquelle la question de la succession se trouvait être placée, en provoquant une décision du Parlement sur un point aussi essentiel, duquel dépendait le repos du royaume.

Dès lors le danger pouvait être détourné du vivant du roi Guillaume, et cet événement fournit au Roi l'occasion d'achever avant sa mort l'œuvre de la Révolution, en brisant irrévocablement le lien qui avait subsisté entre la Grande-Bretagne et les Stuarts. Si le duc de Glocester fût mort, sans postérité, après l'avénement de sa mère, il est possible que les intrigues des Tories et surtout l'attachement que cette princesse portait à sa famille exilée, eussent triomphé de l'aversion qu'inspirait à une portion de la nation le fils de Jacques II, et que, de cette manière, le prince de Galles fût remonté sur le trône dont son père avait été exclu. Mais Guillaume s'empare de cette question, avec l'ardeur d'un homme qui sait que ses jours sont comptés, et à qui sa fin prochaine impose le devoir de se hâter, s'il veut mettre son ouvrage à l'abri des atteintes de ses ennemis, pour le transmettre à la postérité. C'est ici que le désintéressement de Guillaume se montre pleinement : ce prince, sans enfants, sans proche héritier de son sang, eût pu être un froid

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

égoïste ; il aurait pu se contenter de la gloire d'avoir porté la Couronne de Grande-Bretagne de son vivant, sans s'inquiéter, le moins du monde, à qui elle passerait après lui, et quel serait après lui le sort du peuple anglais. Si Guillaume eût agi de la sorte (et combien de rois n'en eussent pas autrement agi ?) il faudrait convenir que son expédition et le détrônement de son beau-père qui en fut la suite, n'avaient été que le calcul d'une ambition démesurée, mais vulgaire, d'une ambition dépouillée de tout ce qui peut relever, ou excuser un acte aussi exorbitant et aussi ouvertement contraire aux sentiments de la nature ; mais quand on voit Guillaume s'inquiéter sur le sort de l'Angleterre après lui, et sur la destinée de cette Révolution, dont il fut l'homme et qui est son œuvre, on se trouve en face d'un grand homme, et d'un homme chez qui l'ambition se lie à un but louable, utile, noble, élevé. Tout soupçon d'égoïsme dans la conduite de Guillaume disparaît aux yeux d'hommes non prévenus et pour qui la légitimité n'est pas une religion, quand on voit ce monarque consacrer tous ses soins pour transmettre aux générations futures, en Angleterre, les conquêtes que la nation a faites en 1688, c'est-à-dire, la liberté à l'abri des atteintes du pouvoir et les bénéfices d'un pouvoir régulier, sans avoir à en redouter les excès ou les caprices.

Tel est l'héritage que Guillaume III veut laisser après lui au peuple anglais, et ce glorieux héritage, il veut le mettre à l'abri des atteintes d'une main sacrilége ; la main d'un Stuart l'eût souillé : « donc, plus de Stuarts après moi sur le trône, dit Guillaume ; que la rupture soit éternelle entre leur race et le peuple anglais ; que les Stuarts vivent et meurent dans l'exil ; que la terre étrangère recouvre leurs dépouilles mortelles ; que le sol anglais les repousse à jamais ; que les Anglais, dont j'ai fait tomber les chaînes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

comme par miracle, restent libres après moi, comme ils l'ont été, tandis que j'étais sur le trône ; que ma mémoire puisse être bénie en Angleterre, comme le libérateur de la nation, et qu'après moi ne vienne pas régner sur cette nation un homme qui se croirait en droit de me qualifier du nom d'usurpateur, parce que j'ai voulu rendre l'Angleterre libre dans son sein, en l'affranchissant des entraves de la royauté de *droit divin*, et grande et glorieuse en Europe, en lui assignant la place que doit y tenir un noble peuple et une noble Couronne, un peuple et une Couronne qui n'ont de lois à recevoir de personne, et qui, par leur position, leur puissance et leurs richesses, sont, plus que tout autre, à même de veiller au maintien de l'équilibre politique du continent.

Tels furent les sentiments qui animèrent Guillaume, lorsqu'il se décida à faire appeler la Maison de Hanovre à la succession d'Angleterre, après la mort de sa belle-sœur, la princesse Anne de Danemark, son héritière présomptive. Le Ciel, qui avait refusé des enfants à Guillaume III, ne semble avoir été avare envers lui, que pour rehausser l'éclat de son glorieux désintéressement. Tant de soins, tant de peines, tant de labeurs, ces veilles du cabinet, ces campagnes et ces batailles, cette vie agitée par l'ardeur des partis et menacée par le poignard des assassins, tout cela profitera, à qui ? à un fils bien-aimé ? non : au peuple anglais d'abord et à une vieille parente éloignée, qui végète dans l'oubli, dans une petite Cour d'Allemagne, mais dont la postérité recueillera un jour le glorieux héritage de Guillaume III.

II. Dans les derniers jours de l'année 1700, le roi Guillaume avait pris deux mesures significatives : il forma un nouveau ministère et déclara le Parlement dissous. Lord Godolphin fut fait premier commissaire de la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

trésorerie, et le comte de Rochester fut nommé vice-roi d'Irlande. Ces choix et quelques autres dénotaient un retour vers les Tories (1).

Le nouveau Parlement avait été convoqué pour le 6-16 février; mais il ne se réunit que le 10-20 du même mois, et les Communes choisirent pour leur *speaker* Robert Harley. Le lendemain, le Roi se rendit au Parlement, et, dans son discours aux Chambres, il les entretint des deux points qui, à cette époque, occupaient, pour ainsi dire, exclusivement les esprits : la mort du duc de Glocester et celle du Roi d'Espagne. Au sujet du premier de ces événements, Guillaume dit au Parlement que la mort du duc de Glocester le mettait dans la nécessité de prendre des mesures plus efficaces pour maintenir dans la ligne protestante la succession de la Couronne; quant à la question d'Espagne, le Roi se borna à dire que les grands changements apportés dans les affaires du continent, par le décès et le testament du Roi d'Espagne, exigeaient de la part des Chambres la plus sérieuse et la plus prompte délibération (2).

On a vu, dans le chapitre précédent, que la réunion du Parlement coïncidait avec la reconnaissance de Philippe V par les États-Généraux, et combien cette résolution hâtive avait contrarié Guillaume III, qui aurait voulu la voir différée jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de sonder les dispositions des Communes sur cette question; mais le coup était porté, et Guillaume dut en subir les conséquences; aussi, une notable minorité de la chambre des Communes résolut-elle de présenter une adresse à Sa Majesté, pour lui demander de reconnaître le Roi d'Espagne, « et la motion qui fut faite à ce sujet, » dit

(1) Smollett's *History of England.*
(2) *Ibidem.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'historien Smollett, « aurait probablement été adoptée » à une majorité considérable, sans quelques mots hardis » jetés dans la discussion avec un rare bonheur, qui » firent prendre au débat une telle tournure, que les » membres opposés à la Cour crurent devoir se désister. » M. Monckton, dans le feu d'une sortie contre la propo- » sition, dit ironiquement qu'il s'attendait que le pre- » mier vote serait pour reconnaître le prétendu prince de » Galles. Quoiqu'il n'y eût que peu ou point de rapport » entre ces deux sujets, un grand nombre de membres » furent frappés de la réflexion et abandonnèrent la » mesure proposée, qui se trouva ainsi écartée. »

Le discours du Roi ayant été pris en considération, les Communes déclarèrent qu'elles maintiendraient avec une égale ardeur les intérêts de l'État et ceux du Roi régnant, qu'elles veilleraient scrupuleusement à l'observation de toutes les lois, et prendraient les mesures qu'elles estimeraient les plus efficaces pour conserver à la religion dominante ses immunités, au peuple ses libertés, et la paix à toute l'Europe. Cette résolution fut présentée au Roi, dans une adresse qu'il reçut très-gracieusement.

A quelques jours de là, Guillaume III ordonna qu'on soumît à l'examen des Communes les traités existant entre l'Angleterre et les États-Généraux; cette mesure fut provoquée par un Mémoire que Guillaume avait reçu des États. Ceux-ci l'informaient qu'ils avaient reconnu le duc d'Anjou comme Roi d'Espagne, que la Cour de France avait consenti à une négociation où seraient stipulées les conditions nécessaires pour le maintien de la paix en Europe, et qu'ils étaient bien déterminés à ne rien faire sans le concours de Sa Majesté et de leurs autres alliés. Les États demandaient en conséquence

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« que le Roi de la Grande-Bretagne envoyât un ministre » à La Haye, pour coopérer avec eux à cette négocia- » tion. Ils ajoutaient que, si elle était infructueuse, ou » que la Hollande fût soudainement envahie par les » troupes que Louis XIV avait fait avancer vers les fron- » tières de la République, ils comptaient sur l'assistance » de l'Angleterre et espéraient que Sa Majesté ferait pré- » parer les secours convenus dans les traités subsistant » entre l'Angleterre et les États, pour qu'on pût s'en » servir si l'occasion le requérait. » Ce Mémoire fut également communiqué à la chambre des Pairs.

Les Communes, après avoir pris connaissance de ces différentes pièces, résolurent de présenter une adresse au Roi, pour le prier d'entrer avec les États-Généraux et les autres puissances intéressées dans la question de la succession d'Espagne, dans les négociations les plus propres à conduire au but qu'on devait se proposer, c'est-à-dire, à la sûreté mutuelle de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies et à la garantie de la paix de l'Europe; elles l'assurèrent en même temps de leur zèle à le seconder dans l'exécution du traité subsistant entre l'Angleterre et les États-Généraux. Guillaume témoigna toute la satisfaction qu'il ressentait de cette adresse et dit qu'il donnerait immédiatement à ses ministres, en pays étrangers, l'ordre d'agir de concert avec les États-Généraux et les autres puissances, pour remplir les désirs que manifestait la Chambre (1); et l'on trouve dans la correspondance du monarque avec Heinsius un passage où il dit : « Le Mémoire que Geldermalsen » (l'ambassadeur des États à la Cour de Londres) m'a » remis et que j'ai fait porter à la connaissance de la » Chambre basse, y a produit un effet admirable. Tout

(1) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» dépend aujourd'hui de la négociation, et si la Répu-
» blique déploie de la fermeté, je conserve de l'espoir.
» Dans tous les cas, » ajoute Guillaume, « vous pouvez
» désormais être assuré qu'on montrera de la résolution
» ici, et qu'on ne consentira ni à se voir séparer, ni à
» l'abandon des Provinces-Unies (4 mars 1701). »

« Quant à moi, » lit-on dans une lettre suivante, « je
» crois la France décidément résolue à recommencer la
» guerre, bien que je ne voie pas quel prétexte elle saisira
» (15 mars 1701). »

« Je vois avec douleur, » dit encore le Roi, « qu'on
» appréhende de la mollesse de la part d'Amsterdam ;
» ce serait la ruine de la négociation sur laquelle tout
» roule aujourd'hui (18 mars 1701). »

Ces préoccupations de Guillaume III, relatives aux affaires du continent, rendaient indispensable qu'il s'occupât de fixer l'ordre de succession protestante en Angleterre, après lui et après la mort de sa belle-sœur, pour déjouer les intrigues du parti jacobite avant que la guerre ne vînt à éclater.

III. Rien n'était capable de décourager ce parti, qui ne reconnaissait qu'un principe qu'il nommait exclusivement monarchique, qu'un pouvoir, celui de la royauté ; ce parti, qui faisait du dogme de l'obéissance passive la base de son symbole politique, ce parti enfin qui niait que la Constitution de l'État, obligatoire pour les peuples, le fût pour le monarque. Les jacobites ne cessaient de condamner la Révolution, de lui attribuer les malheurs publics, de regarder comme rebelles et ennemis de toute autorité légitime tous ceux qui, en déplorant les excès des discordes civiles, reconnaissaient les avantages qui en étaient résultés pour la prospérité et la sécurité du pays. A cette époque, le gouvernement,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui jusqu'alors avait agi à l'égard des Catholiques avec autant de douceur que la prudence le permettait, se vit obligé de procéder avec une sévérité plus grande contre eux ; un édit du conseil, du 8 mars 1701, y pourvut. Il est évident toutefois que cette mesure ne fut pas dictée au gouvernement de Guillaume par un esprit de persécution, mais qu'elle le fut par le besoin de défendre l'ordre de choses établi par la Révolution.

Une lettre du comte de Melfort à son frère le comte de Perth, gouverneur du prince de Galles, égarée par accident, venait d'arriver à Londres par la malle de France (1); cette lettre fournit quelques révélations curieuses sur les projets et les intrigues des hommes qui entouraient le vieux monarque exilé; elle roulait principalement sur une tentative d'invasion en Angleterre. Tous ces projets paraissaient d'ailleurs assez mal conçus; cependant la saisie de cette lettre fut une bonne fortune pour Guillaume III; le comte de Melfort semblait ne l'avoir écrite que pour donner au gouvernement de la Révolution une arme contre la famille exilée, au moment

(1) 18 février 1701. (Somers's *Collection of Tracts*, vol. XI, p. 191.)

On lit ce qui suit, au sujet de cette même affaire, dans les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III, p. 93 : « Milord Melfort écrivit une lettre à « milord Perth, son frère, gouverneur du prince de Galles, par laquelle « il paraissait qu'il y avait un parti considérable en Écosse, en faveur du « roi Jacques, et qu'on songeait toujours ici à le rétablir et la religion « catholique en Angleterre. Personne n'a su comment il arriva que cette « lettre, au lieu d'aller à Saint-Germain, fut à Londres. Le roi Guillaume « la fit communiquer au Parlement, et en fit grand usage contre la France, « qui ne pensait à rien moins, et qui avait bien d'autres affaires pour sou- « tenir la succession d'Espagne. D'ailleurs ce n'eût pas été au comte de « Melfort qu'on se fût fié d'un dessein de cette importance, dans la situa- « tion où il était avec sa propre Cour et la nôtre ; mais il n'en fallait pas « tant au roi Guillaume pour faire bien du bruit, ni aux Anglais pour les « animer contre nous dans la conjoncture des affaires présentes. Melfort « fut envoyé pour la peine à Angers, et fut fort soupçonné; je ne sais si « ce fut à tort ou non. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

où ce gouvernement se proposait de porter le dernier coup à Jacques et à sa postérité. Le Roi envoya aussitôt la lettre de lord Melfort à la Chambre haute; elle fut imprimée pour exciter l'opinion de la nation contre le Roi proscrit et contre la Cour de Versailles, qui protégeait ces incorrigibles conspirateurs.

La chambre des Lords présenta aussitôt une adresse, où, en remerciant Guillaume du soin qu'il prenait des intérêts de la religion protestante, elle demandait qu'on lui représentât tous les traités faits depuis la dernière guerre, priait le Roi de s'engager dans les alliances qu'il croirait les plus propres à maintenir l'équilibre en Europe, l'assurait du concours des Lords, et lui témoignait sa reconnaissance pour l'attention qu'il avait eue de donner communication de la lettre de lord Melfort. La Chambre lui demandait aussi de donner l'ordre de saisir les chevaux et les armes des malveillants, d'éloigner de Londres les papistes qui pouvaient s'y trouver, d'ordonner qu'on fît la recherche des armes et des munitions mentionnées dans la lettre, enfin de faire équiper le plus tôt possible une flotte suffisante pour la défense de son gouvernement et de son royaume. Guillaume fit la réponse la plus gracieuse à cette adresse, et promit de ne rien négliger pour déjouer les trames des ennemis de son gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume (1).

Au même moment où la publication de cette lettre électrisait tous les esprits et enflammait le ressentiment de la nation contre les jacobites et la Cour de Versailles, on s'occupait, dans la chambre des Communes, de régler la succession au trône, conformément à ce que le Roi avait recommandé à l'ouverture de la session.

(1) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

A l'époque de la Révolution, l'ordre de succession n'avait été réglé que jusqu'aux descendants de Guillaume et de Marie, et à ceux d'Anne, princesse de Danemark; mais lorsqu'il devint probable que le Roi et la princesse Anne mourraient l'un et l'autre sans laisser de postérité, il fut jugé nécessaire de détruire pour toujours les espérances des jacobites, par un nouvel établissement de la Couronne sur une branche protestante. En conséquence, par l'acte d'établissement de 1701, le Parlement, écartant toutes autres prétentions, fixa la réversion de la Couronne, à défaut d'enfants de Guillaume et de la princesse Anne, sur la princesse Sophie, électrice douairière de Hanovre, et sur sa postérité protestante.

« Le Parlement se conforma dans cette circonstance, » dit Burke, « aux principes qui avaient prévalu dans » l'*Acte de la déclaration des Droits*, indiquant avec plus » de précision les personnes de la ligne protestante qui » étaient appelées à régner. On remarque dans cet » acte, toujours dicté par le même principe politique, » que ce qui intéresse les libertés du peuple anglais et » regarde la succession héréditaire, est incorporé dans » le même acte. Loin de penser au droit de rendre la » Couronne élective, il est déclaré qu'il est d'une nécessité » absolue, *pour la paix, la tranquillité et la sécurité de » ce royaume*, que la succession continue dans la ligne » protestante qui descendait de Jacques Ier, et qu'il est » également urgent, pour la nation, *de maintenir à » l'avenir un ordre de succession positif, auquel les sujets » auraient toujours recours comme à leur sauve-garde* (1).

(1) Burke's *Reflexions on the revolution in France.*

L'auteur dit dans une note: « L'acte de la première année du règne de » Guillaume et de Marie, et celui de la douzième et de la treizième année » du règne de Guillaume, prouvent jusqu'à l'évidence, combien la sagesse

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» Les princes qui succédèrent en vertu de l'acte du » Parlement qui plaça la Couronne sur la tête de l'élec- » trice Sophie et de ses descendants professant le culte » protestant, » ajoute le célèbre publiciste anglais, « par- » vinrent à la Couronne, ainsi que Jacques II, par droit » d'héritage. Jacques fut roi suivant la loi, telle qu'elle » existait à son avénement à la Couronne, et les princes de » la maison de Brunswick parvinrent à l'hérédité de la » Couronne, non par élection, mais par la loi qui appelait à » la Couronne les descendants protestants de Jacques Ier. »

La loi par laquelle cette ligne de la famille royale d'Angleterre est spécialement appelée à la succession, est l'acte des douzième et treizième années du règne de Guillaume III. « Nous sommes liés, » dit Burke, « par » les expressions de cet acte, *nous* et nos *héritiers* et » notre *postérité*, envers eux, leurs *héritiers* et leur *postéri- » rité*, tant qu'ils seront protestants indéfiniment, dans les » mêmes termes que ceux qui, dans la *Déclaration des » Droits*, nous avaient liés aux héritiers de Guillaume et » de Marie ; par là, on a rendu inviolable à la fois et » l'hérédité de la Couronne, et l'hérédité de la fidélité. » Eh ! quel autre motif, si ce n'eût été celui de fonder, » conformément à l'esprit de notre constitution, un éta- » blissement qui fixât ce genre de succession, particuliè- » rement destiné à exclure le principe de l'élection, aurait » fait dédaigner au Parlement les choix nombreux et » brillants qu'il pouvait faire dans son propre pays, et » chercher dans une terre étrangère une princesse d'où » devait sortir la race de nos Rois, et à laquelle ces Rois » devraient le droit de gouverner des millions d'hommes » pendant une longue suite de siècles ?

» de la nation anglaise était éloignée de vouloir faire une loi générale d'un » cas de nécessité. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» La princesse Sophie a été déclarée dans l'acte de la » douzième et de la treizième année du règne de Guil- » laume III, la *souche* d'où dériverait le principe d'héré- » dité pour nos rois : ce n'était pas pour ses mérites » personnels; elle a été adoptée par une raison et pour » une raison exclusive ; car l'acte dit : *La très-excellente » princesse Sophie, électrice et duchesse douairière de » Hanovre, est fille de la très-excellente princesse Éli- » sabeth, de son vivant reine de Bohême, laquelle était » fille de feu notre souverain seigneur le roi Jacques Ier, » d'heureuse mémoire, et est, par cette raison, déclarée la » plus proche, en ordre de succession, dans la ligne protes- » tante, etc., etc., et la Couronne passera à ses héritiers » protestants.*

» Le Parlement, » dit encore Burke, « a non-seulement » fixé que la ligne héréditaire dériverait dans la suite » de la princesse Sophie (ce qu'il a regardé comme un » point très-important), mais encore il a eu soin de » remonter par elle à l'ancienne souche de l'héritage, » dans la personne du roi Jacques Ier, afin que la » monarchie pût conserver dans tous les âges une unité » sans interruption et être maintenue (en garantissant » notre religion) dans cette antique manière de descen- » dance, dans laquelle, si nos libertés avaient une fois » couru quelques dangers, elles avaient été souvent pré- » servées au milieu des orages et des luttes entre la pré- » rogative royale et les priviléges de la nation. Le » Parlement fit bien; l'expérience ne nous a point ensei- » gné qu'en dehors d'une succession *héréditaire* à la » Couronne, nous puissions perpétuer nos libertés et » mettre nos *droits héréditaires* à l'abri de toute atteinte. » Une crise irrégulière et convulsive peut être nécessaire » pour chasser une maladie irrégulière et convulsive ;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» mais l'ordre de succession est l'état habituel de santé » de la constitution anglaise.

» Croit-on, » dit en terminant l'auteur, « que le Parlement, lorsqu'il fixa la Couronne dans la branche de » Hanovre, qui, par les femmes, dérivait de Jacques Ier, » n'ait pas aperçu les inconvénients qui pourraient résulter d'avoir deux, trois étrangers, et peut-être plus, » appelés au trône de la Grande-Bretagne? Non; ils » sentaient tous les maux qui pouvaient résulter de cette » domination étrangère; aussi est-il difficile de donner » une preuve plus éclatante de la conviction pleine où était » la nation anglaise, que les principes de la révolution » de 1688 ne l'autorisaient pas à élire des Rois à sa fantaisie, sans aucune considération pour les anciens » principes fondamentaux du gouvernement, que de voir » le Parlement continuer à adopter un plan de succession » héréditaire protestante dans l'ancienne ligne, quoique » les inconvénients et les dangers d'une ligne étrangère » fussent devant ses yeux et dussent agir avec la plus » grande force sur son esprit (1). »

L'établissement de la succession protestante au profit de la Maison de Hanovre, peut être considéré sous deux points de vue différents : son influence du moment et son influence subséquente. L'influence du moment fut décidément favorable à la cause du protestantisme et de la liberté nationale, en enlevant à la famille des Stuarts et à la catholicité l'espérance d'une seconde restauration. La politique de Guillaume III triompha avec éclat, dans cette circonstance, des intrigues de ses ennemis; ce fut le complément du système politique qu'il avait organisé, et où l'Angleterre était appelée à jouer le premier rôle. L'influence future de cette mesure

(1) Burke's *Reflexions on the revolution in France.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

était cachée à cette époque dans un avenir trop éloigné, pour qu'on fût à même d'apprécier toute la portée de certaines conséquences inévitables de la réunion de la Couronne d'Angleterre et de l'Électorat de Hanovre sur la même tête. Mais si cette réunion a quelquefois nui aux intérêts du peuple anglais, on ne peut en accuser Guillaume III ; c'était le devoir des législateurs qui vinrent après lui, de veiller à ce qu'une mesure, qui avait été si éminemment utile à leur patrie, ne tournât pas au détriment d'un peuple qui avait tiré la Maison de Hanovre, pour ainsi dire, du néant, pour la porter au comble de la grandeur (1).

(1) La politique des deux premiers Rois de la Grande-Bretagne de la Maison de Hanovre, compromit les intérêts de leurs sujets anglais, parce que ceux de leur Électorat leur furent toujours plus chers que ceux de l'Angleterre; de là l'impopularité de la Maison de Hanovre en Angleterre. Cette impopularité était si forte sous le règne de George III, qu'elle se manifesta d'une manière non équivoque à l'occasion de la naissance de la princesse Charlotte, fille du prince de Galles qui régna sous le nom de George IV. Un témoin oculaire (M. le baron d'Yvoy, chambellan du prince d'Orange Guillaume V, à cette époque, en Angleterre, avec la Maison d'Orange) m'a assuré qu'à la naissance de la princesse Charlotte, une joie presque indécente éclata à Londres, et que les Anglais disaient à cette occasion tout haut et sans s'en cacher : « Dieu merci, nous serons débarrassés un jour de la Maison de Hanovre. » Le public savait que la naissance de cette enfant n'était due qu'à une circonstance, qu'on peut appeler indépendante de la volonté du prince de Galles, qui avait l'aversion la plus violente pour la princesse de Galles, et que cette aversion garantissait à la nation qu'il ne naîtrait point d'héritier mâle de cette union. Les prévisions du peuple anglais se seraient réalisées, sans la mort prématurée de la princesse Charlotte, mariée au prince Léopold de Saxe-Cobourg. Elle mourut sans laisser de postérité, et, à la mort de Georges IV, la Couronne passa au duc de Clarence, qui régna sous le nom de Guillaume IV; mais celui-ci étant mort sans héritiers légitimes, en 1837, la Couronne se trouva dévolue à la princesse Victoria, comme représentant les droits de son père, le duc de Kent, décédé le plus proche héritier mâle de Guillaume IV. Ainsi, par un singulier concours de circonstances, le sceptre de la Grande-Bretagne est, pour la deuxième fois, sur le point de sortir de la Maison de Hanovre, et le Hanovre lui-même est déjà séparé de l'Angleterre, parce qu'à la mort de Guillaume IV, roi de la Grande-Bretagne et de Hanovre,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

On reconnait sans peine, dans ce qu'on vient de lire, l'ouvrage du parti whig ; mais ce parti ne se borna pas seulement à garantir l'Angleterre du retour de la famille exilée sur le trône, et à régler la succession de la Couronne après Guillaume III et la princesse Anne, dans le même esprit que celui qui avait présidé à l'établissement de la royauté, après la révolution de 1668. Il fit plus : l'acte d'établissement de 1701 fut accompagné de nouvelles garanties en faveur de la liberté. La majorité de la chambre des Communes, à qui on devait l'*Acte d'établissement*, était formée d'hommes qui avaient été longtemps opposés à l'administration de Guillaume ; qu'ils fussent Tories ou Whigs, peu importe ; mais comme dans cette circonstance ils résolurent de joindre à cet établissement de nouvelles garanties pour la liberté, il est évident qu'ils agirent d'après les principes du plus pur whigisme.

Nous laissons parler ici l'auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre :*

« Le *Bill des Droits*, » dit Hallam, « était regardé » comme hâtif et défectueux ; quelques points importants » avaient été omis, et dans les douze années qui s'étaient » écoulées depuis, de nouveaux abus avaient appelé de » nouveaux remèdes. Huit articles furent donc insérés » dans l'acte d'établissement, destinés à avoir leur effet » à l'avénement de la Maison de Hanovre. Quelques-uns, » comme on le verra, prirent leur source dans une mé- » fiance naturelle de cette race inconnue et étrangère ; » quelques autres tendaient à remédier à des vices exis- » tants, et n'auraient pas dû, dans la règle, être renvoyés

ce dernier pays est passé sous la domination du duc de Cumberland, aujourd'hui chef de la Maison de Hanovre par le décès, sans enfants mâles, de son frère aîné, le duc de Kent.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» si loin pour obtenir leur redressement ; mais on se con-
» tenta de ce qu'il était possible d'obtenir (1). »

Ces articles sont les suivants :

« Quiconque parviendra à l'avenir à posséder la Cou-
» ronne s'unira à la communion de l'Eglise anglicane,
» comme elle est établie par la loi.

» Dans le cas où la Couronne et la dignité impériale
» de ce royaume viendraient à quelqu'un qui ne serait pas
» né en Angleterre, la nation ne serait pas obligée de
» s'engager dans aucune guerre, pour la défense d'aucun
» domaine ou territoire qui n'appartiendraient pas à la
» Couronne d'Angleterre, sans le consentement du Par-
» lement.

» Nulle personne qui arrivera désormais à la posses-
» sion de cette Couronne, ne sortira des domaines d'An-
» gleterre, d'Écosse ou d'Irlande, sans le consentement
» du Parlement.

» Depuis et après le temps où la dernière limitation
» réglée par cet acte, prendra effet, toutes les affaires et
» choses relatives au bon gouvernement du royaume, et
» dont le conseil privé doit connaître, d'après les lois et
» coutumes de ce royaume, seront traitées dans ledit con-
» seil, et toutes les résolutions qui y seront prises seront
» signées par telles personnes du conseil privé, qui auront
» délibéré et donné leur consentement.

» Lorsque ladite limitation prendra effet, comme il est
» dit ci-dessus, nulle personne, née hors des royaumes
» d'Angleterre, d'Écosse ou d'Irlande, ou des pays qui
» en dépendent (quoique naturalisée de droit ou par lettre
» du Roi, excepté ceux qui sont nés de parents anglais),
» ne pourra être du conseil privé, ni membre de l'une
» ou de l'autre Chambre, ni jouir d'aucuns emplois ou

(1) Hallam, chap. xv.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» places de confiance civils ou militaires, ni recevoir » aucun don de terres, possessions ou héritages de la » Couronne, soit par elle-même, soit par fidéicommis.

» Aucune personne qui a un emploi ou place salariés » dans la Maison du Roi, ou qui reçoit pension de la » Couronne, ne pourra entrer dans la chambre des Com- » munes.

» Après que ladite limitation prendra effet, comme il » est dit ci-dessus, les commissions des juges seront don- » nées *quamdiù se benè gesserint*, et leurs salaires assurés » et fixés; mais, sur la demande des deux chambres du » Parlement, ils pourront être écartés.

» Nul ne pourra se prévaloir d'un acte de grâce scellé » du grand sceau, pour repousser une accusation portée » par les Communes en Parlement (1). »

Il est facile de comprendre les motifs et l'objet de la plupart de ces dispositions :

Le premier de ces articles était propre à prévenir la méfiance que pouvait réveiller, dans la nation anglaise toujours prompte à s'alarmer, l'avénement d'une dynastie nouvelle, élevée dans une Église protestante, qui ne s'accordait pas tout à fait avec l'Eglise anglicane.

Une crainte semblable d'un gouvernement étranger amena le second article, qui limite si fort la prérogative royale, qu'un ministre contre lequel on pourrait prouver qu'il a conseillé ou favorisé une déclaration de guerre dans le cas spécifié, en répondrait comme d'un crime en Parlement.

Le troisième article était destiné à prévenir des absences fréquentes, de la part des souverains qui posséderaient des États sur le continent.

Mais les articles quatrième, cinquième et sixième

(1) Acte des douzième et treizième années du règne de Guillaume III.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

étaient évidemment dirigés contre l'administration de Guillaume III, bien qu'ils ne dussent entrer en vigueur qu'à l'époque où ladite limitation deviendrait applicable. Ces articles renfermaient une critique du gouvernement de Guillaume ; il est donc nécessaire de développer les motifs qui y donnèrent lieu.

D'après la Constitution, le Roi avait son conseil privé, où toutes les affaires importantes se décidaient à la majorité des voix, sauf l'agrément du souverain. « D'après » la Constitution originaire de notre monarchie, » dit Hallam, « le conseil privé du Roi était composé des » grands officiers de l'État et de tels autres qu'il voulait » y appeler, liés par un serment de fidélité et de discré- » tion (1). » Cependant, au sein de ce conseil, qui était la plupart du temps fort nombreux, il se rencontrait toujours quelques hommes qui, soit par leurs talents réels, soit par leurs intrigues, soit par le caprice du Roi, parvenaient à acquérir une prépondérance décidée sur les autres conseillers, et finissaient ordinairement par s'emparer plus exclusivement de la confiance du souverain. Telle fut l'origine du conseil de cabinet, et déjà on retrouve, dit Hallam, cette dénomination de conseil de cabinet comme distincte du conseil privé, en général, sous le règne de Charles Ier; mais encore fallait-il consulter le conseil privé, qui était seul reconnu par la loi.

Après la Restauration, cette règle salutaire fut mise de côté. « Le Roi, » dit le chancelier lord Clarendon, « avait naturellement si peu de respect et d'estime pour » l'antiquité, et méprisait tellement les règles, les formes » et les institutions anciennes, que l'objection de nou- » veauté avançait plutôt qu'elle n'arrêtait auprès de lui

(1) *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, chap. xv.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» le succès d'une proposition (1). » Le conseil privé devint alors de pure forme, car l'usage s'introduisit par degrés, pour le ministère ou conseil de cabinet, d'obtenir l'approbation définitive du Roi à ses mesures, avant de les soumettre à la ratification du conseil privé (2). Cette nouvelle méthode se rattachait au désir de Charles II, d'être Roi absolu, selon le système français, « pour lequel, lui » et son frère, » dit encore lord Clarendon, « avaient une » grande prédilection. »

Sous Guillaume III, toutes les affaires de l'État furent enlevées d'une manière plus marquée à la connaissance du conseil privé; « car, » observe Hallam, » Guillaume, » par sa disposition réservée, aussi bien que par sa » grande supériorité en fait de capacité politique, était » beaucoup moins dirigé par ses conseillers responsables » que ne l'exige l'esprit de notre Constitution. » Il en résulta que la responsabilité des conseillers de la Couronne devint à peu près illusoire, du moment où leur participation à des actes criminels ne put être légalement prouvée. « Voici quelle est la méthode, » dit un membre de la Chambre dans un débat : « les affaires » sont concertées dans le cabinet et apportées alors dans » le conseil; telle chose est résolue dans le cabinet et » portée et présentée à l'approbation du conseil privé, » sans en dire aucun des motifs. Ceci n'a jamais été la » méthode de l'Angleterre; si cette méthode est adoptée, » vous ne saurez jamais qui donne les avis (3). » Les projets du gouvernement, disait-on encore, sont discutés et décidés dans un conseil de cabinet, qui fait, il est vrai, partie du conseil privé général, mais qui n'est

(1) *The life of Clarendon*, p. 319.

(2) Hallam, chap. xv.

(3) *Histoire parlementaire*, vol. v, p. 731.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

connu de la loi par aucun caractère distinct, ni aucune désignation spéciale (1). Ce fut donc pour ramener les choses aux anciens principes constitutionnels, qu'on inséra dans l'acte d'établissement la clause relative au conseil privé (2).

L'article cinquième était évidemment dirigé contre les favoris allemands, qui viendraient à la suite de la Maison de Hanovre ; c'était en même temps un reproche indirect adressé à Guillaume ; le Parlement voulut faire justice, en cette circonstance, de sa partialité pour les Hollandais qui l'avaient accompagné en Angleterre. La faveur éclatante du comte de Portland, pendant la plus grande partie de ce règne, celle de lord Albemarle sur la fin, les charges lucratives dont ces seigneurs furent pourvus, ces titres anglais accordés à d'autres (3), choquèrent les Anglais et amenèrent cette rigoureuse mesure de précaution contre le retour de semblables abus. « Nul » autre pays que je sache, » dit Hallam, « n'a établi une » incapacité si étendue, et je crois qu'il faut convenir » qu'elle va au delà de ce que toute politique libérale » peut permettre (4). »

La chambre des Communes était à la vérité inondée de gens en places, dont l'indépendance, à l'égard de la Cour, était souvent suspecte à la nation ; mais en cher-

(1) Hallam, chap. xv.

(2) Cet article fut révoqué très-peu d'années après, sous le règne de la reine Anne : « Soit qu'il y eût quelques objections réelles à faire à cet » article, soit que les ministres reculassent devant une responsabilité si » précise, ils en obtinrent la révocation. » (Hallam, chap. xv.)

(3) Le baron de Reede-Ginkel fut créé comte d'Athlone, en Irlande ; le comte de Nassau-Zuilestein, comte de Rocheford, en Angleterre, et le marquis de Rouvigny, comte de Galway, en Irlande.

(4) *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, chap. xv.

Par un statut de la première année du règne de George Ier, il fut établi qu'aucun bill de naturalisation ne serait reçu, sans la clause de rendre la personne incapable de siéger dans le Parlement.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

chant à réformer cet abus par l'article sixième, le Parlement donna dans l'excès opposé, et il ne tarda pas à reconnaître que cette exclusion absolue de tous les fonctionnaires civils et militaires, prononcée par l'acte d'établissement, était trop impraticable pour être maintenue; aussi l'article fut-il revisé en l'année 1706; le principe fut maintenu, mais considérablement modifié, de manière, cependant, à laisser encore de fortes garanties à la nation contre une influence excessive de la Couronne (1).

L'acte d'établissement en faveur de la princesse Sophie ne fut définitivement adopté par le Parlement, qu'après que toutes ces limitations préliminaires eurent été réglées. Il n'est pas étonnant que Guillaume III se sentit froissé par une critique aussi ouverte de son administration; et ce qui prouve d'ailleurs qu'on était allé au delà du juste, du vrai et du praticable, c'est que les articles quatrième et sixième de l'acte d'établissement ne furent jamais exécutés d'après la lettre de leur rédaction première; ceci au moins est une preuve que si on eut jusqu'à un certain point des reproches fondés à faire à Guillaume sur certaines parties de son administration, tous n'étaient pas également fondés, attendu que ces vices, qui furent un sujet de plainte durant son règne, il fallut encore les subir sous les règnes suivants, bien qu'on eût pris toutes les précautions imaginables pour s'en garantir. Mais ceux qui demandent un gouvernement parfait, tandis que l'homme fourmille d'imperfections, sont de deux choses l'une : si le Ciel les a doués d'intelligence et de lumières,

(1) Il fut décidé, entre autres, que tout membre de la chambre des Communes qui accepterait un emploi de la Couronne, excepté un grade plus élevé dans l'armée, laisserait par là son siége vacant, et qu'un nouveau *writ* serait expédié pour l'élection.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ils sont de mauvaise foi, car l'homme raisonnable ne peut exiger qu'un être, imparfait par sa nature, imprime à ses institutions le cachet de la perfection; les œuvres du Très-Haut seules sont parfaites, et telle est la faiblesse de l'homme, que l'œuvre parfaite du Créateur, en tombant sous les yeux et l'intelligence imparfaite de la créature, ne lui apparaît souvent que comme imparfaite, parce qu'il est impuissant à s'élever à la contemplation et à l'appréciation de la perfection divine; ceux, au contraire, à qui le Ciel a refusé le degré de lumières nécessaire pour sentir leur propre faiblesse et l'impuissance dont ils sont frappés, sont des hommes dangereux; ils le sont d'autant plus, que rien ne les arrête, qu'ils franchissent en étourdis la barrière devant laquelle le sage recule, dans l'espoir d'atteindre la chimère après laquelle leur folle vanité les fait courir : la perfection des choses d'ici-bas. Ces esprits téméraires et aventureux dédaignent les voies que la prudence indique; là où une main réparatrice devrait se borner à améliorer ce qui existe déjà, ils prétendent, à l'instar de la Divinité, s'ériger en créateurs, sans tenir compte que le mystère de la création, le néant, qui prend une forme et se vivifie, est une œuvre divine, tandis qu'à l'homme qui aspire au rôle de créateur, il faut des ruines, et qu'avant d'être créateur, il a dû se faire démolisseur, parce que son orgueil repoussait la seule qualification à laquelle l'homme puisse raisonnablement prétendre : celle de réparateur.

L'acte de succession étant adopté, le roi Guillaume y donna la sanction royale le 27 avril, et le comte de Macclesfield fut envoyé pour en donner connaissance à l'Électrice douairière de Hanovre, qui reçut aussi de ses mains l'ordre de la Jarretière. Cette exclusion de tous les princes et princesses catholiques qui descendaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des rois de la Maison de Stuart, bien qu'ils fussent plus près de la Couronne par leur naissance que la princesse Sophie (1), provoqua grand nombre de protestations, et la duchesse de Savoie, petite-fille, par sa mère, Henriette d'Angleterre, du roi Charles Ier, chargea l'ambassadeur de Savoie à Londres de faire en son nom, auprès du Parlement d'Angleterre, une protestation contre toutes les résolutions contraires à ses droits, attendu qu'elle était seule fille de la princesse Henriette, et, par cette raison, la plus proche de la succession après le roi Guillaume et la princesse Anne de Danemark. Le comte de Maffei adressa cette protestation au lord garde des sceaux et à l'orateur de la chambre des Communes; mais on n'y eut aucun égard (2).

Des actes illégaux, l'indulgence que Guillaume III montra pour le clergé épiscopal, et surtout la condition subordonnée de l'Écosse à l'égard de l'Angleterre, contribuèrent à exciter ou à alimenter le mécontentement des Écossais sous le règne de ce prince, et furent cause que rien ne fut stipulé, à l'égard de la succession future durant la vie de Guillaume III.

Voici comment Walter Scott s'exprime à ce sujet : « Il devenait indispensable de déterminer la législature » d'Écosse à assurer la possession de ce royaume à la » même ligne d'héritiers auxquels celui d'Angleterre était

(2) Voir le tableau généalogique qui est joint à cet ouvrage, vol. VI, p. 58.

Outre le prétendu prince de Galles et sa sœur, dont la légitimité n'était contestée par personne, il se trouvait, avant la princesse Sophie, la duchesse de Savoie, fille de Henriette, duchesse d'Orléans, et plusieurs personnes de la famille Palatine. Ces dernières avaient abjuré la religion réformée, dont leurs ancêtres avaient été les défenseurs.

(2) Smollett's *History of England*.

« La duchesse de Savoie fit imprimer une protestation insensée contre » tout ce qui serait fait au préjudice de son droit. » (Ralph, p. 924.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» destiné. Si, après la mort de la princesse Anne, la
» nation écossaise, au lieu de s'unir pour choisir la prin-
» cesse Sophie, appelait au trône le prince titulaire de
» Galles, les deux royaumes se trouveraient de nouveau
» séparés, après avoir été gouvernés par les mêmes rois
» pendant un siècle, et tous les maux résultant d'hosti-
» lités mutuelles, encouragées par l'alliance et les secours
» de la France, accableraient encore la Grande-Bretagne.
» Il devint donc nécessaire de tenter toute espèce de
» persuasion pour prévenir une séparation qui aurait causé
» tant de malheurs. Mais l'Écosse n'était nullement dis-
» posée à se laisser menacer ou flatter, pour céder aux
» vues de l'Angleterre dans cette importante occasion. Le
» parti entier des jacobites entretenait l'espérance que la
» princesse Anne était elle-même disposée à laisser à sa
» mort la Couronne à son frère, mais en même temps,
» leurs principes leur dictaient que les injustices com-
» mises envers le roi Jacques devaient être réparées par
» la restauration de son fils. Ils étaient donc entièrement
» contraires à l'acte qui assurait la Couronne à la prin-
» cesse Sophie.

» Le parti patriote s'opposa à l'acte de la succession
» pour différentes raisons : l'administration du roi Guil-
» laume était impopulaire en Écosse, et cette impopularité
» était principalement due à l'ascendant que l'Angleterre
» avait exercé, relativement aux affaires d'Écosse, avec une
» jalousie et une injustice qui avaient été préjudiciables
» aux intérêts du peuple écossais. Les membres de ce
» parti étaient déterminés à obtenir, pour l'Écosse, une
» part dans le commerce des colonies anglaises. Jusqu'au
» moment où ces points seraient établis en faveur de
» l'Écosse, ils déclaraient qu'ils ne s'uniraient point à
» l'acte de succession, assurant hardiment que, jusqu'à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» ce que les droits et les priviléges de l'Écosse fussent » respectés, il était de peu d'importance que ce royaume » choisît un héritier à la Cour électorale de Hanovre ou à » celle de Saint-Germain. »

La correspondance du comte de Marchmont, lord-chancelier d'Écosse, avec le roi Guillaume, prouve combien les esprits étaient irrités dans ce royaume vers la fin du règne de ce monarque. « S'il survient quelque événement, ou si on se porte à quelque tentative, » écrit ce seigneur au Roi, « nous sommes mal préparés à tous » les égards, tandis que les plus mal disposés sont dans » la meilleure posture (1). » Et quelques mois après, le lord-chancelier trace, dans une de ses lettres au Roi, le tableau de l'animosité du peuple écossais contre ses voisins : « Ma grande occupation consistera, dans le courant » de l'hiver prochain, à travailler, avec tout l'art et l'application dont je suis capable, à déjouer les projets de » ceux qui s'occupent à créer et à fomenter, dans l'esprit » de ce peuple, du dégoût et de l'animosité contre l'Angleterre. Cette tendance n'est malheureusement que » trop prononcée, car elle est incompatible avec la stabilité du gouvernement, aussi bien qu'avec l'intérêt et » la sûreté de ce royaume (2).

IV. Les Communes, qui avaient saisi avec empressement l'occasion de l'*Acte d'établissement*, pour faire une censure du gouvernement de Guillaume, trouvèrent, à la même époque, une nouvelle occasion d'adresser directement une remontrance sévère au monarque. Voici ce qui y donna lieu : les négociations pendantes entre les puissances maritimes et la Cour de France, relativement à la sécurité future de l'Angleterre et des Provinces-

(1) Lettre du 27 février 1701. (Marchmont's *Papers*, vol. III, p. 219.)
(2) Lettre du 22 octobre 1701. (*Ut suprà*, vol. III, p. 233.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Unies, obligèrent le roi Guillaume d'instruire le Parlement de l'état de ces négociations, dans l'espoir d'obtenir son concours; il se flattait également que Louis XIV serait plus disposé à céder aux demandes des puissances maritimes, à la vue de l'harmonie qui régnait entre les Communes et le gouvernement de Guillaume; mais ce prince fut cruellement déçu dans son attente, car cette démarche provoqua, de la part des Communes, une explosion de rancunes et d'acrimonie vindicative contre quelques hommes qui avaient possédé la confiance du Roi, telles qu'on n'en avait pas encore vu sous ce règne.

« Les Communes, » dit l'historien Smollett, « se firent » représenter le traité de partage, et, en ayant pris lec- » ture, elles votèrent une adresse de remercîments au Roi, » pour la promesse qu'il leur avait faite de les tenir au » courant des progrès de la négociation; mais, dans la » même adresse, elles désapprouvaient le traité de par- » tage, scellé du grand sceau d'Angleterre, sans l'avis du » Parlement, qui se trouvait alors assemblé, traité très- » dangereux dans ses conséquences pour le royaume et » pour la paix de l'Europe, en ce qu'il accordait au Roi » de France une partie aussi importante et aussi consi- » dérable des États espagnols.

» Rien ne pouvait être plus mortifiant pour le Roi, » que de voir attaquer aussi ouvertement sa conduite; » toutefois, il dissimula son ressentiment, et, sans rien » répondre à ce que lui disaient les Communes touchant » le traité de partage, il les assura qu'il serait toujours » disposé à recevoir leurs avis sur la négociation qu'il » avait ouverte selon leur désir.

» Les débats qui eurent lieu dans la chambre des » Communes sur le traité de partage, en vinrent à un

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» tel degré de violence, que plusieurs membres, en » déclamant contre ce traité, passèrent les bornes de la » décence : sir Édouard Seymour compara le partage » qu'on était convenu de faire des domaines espagnols, à » un vol de grand chemin, et sir John Howe ne craignit » pas de dire que le traité était une félonie, expression » qui blessa si vivement le Roi, qu'il déclara que la dis- » tance de sa condition à celle de l'homme qui avait » ainsi outragé son honneur, avait pu seule l'empê- » cher d'en demander personnellement raison avec son » épée (1). »

Les Tories, soit par éloignement pour toute alliance étrangère, soit par haine contre les derniers ministres chefs du parti whig, n'eurent qu'une voix pour désapprouver le traité de partage. Ce traité, en butte à un blâme général, fut même présenté à la chambre des Lords, comme devant être l'objet d'une censure parlementaire. Au mois de mars, un débat très-vif à ce sujet fut engagé par le marquis de Normanby ; on se plaignit que le traité accordait trop à la France ; que, dans cette affaire, on avait abandonné l'Empereur; enfin, et ce n'était pas un des moindres griefs, ce traité, qui n'avait été communiqué ni au conseil privé, ni au ministère, avait été clandestinement signé par les comtes de Portland et de Jersey ; la sanction du grand sceau avait été irrégulièrement appliquée à des blancs-seings et au traité même.

A ces récriminations, les partisans de la Cour répondaient que, loin d'avoir abandonné l'Empereur, on avait obtempéré à ses désirs, en s'engageant dans le traité de partage ; que l'Empereur avait prié Sa Majesté de lui obtenir les meilleures conditions possibles, et qu'il

(1) *History of England.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avait, par-dessus tout, recommandé le secret, afin de ne pas perdre son crédit en Espagne. D'ailleurs les négociations étrangères étant confiées aux soins de la Couronne, le Roi n'était pas légalement tenu de les communiquer au conseil privé, encore moins de suivre son avis. A moins de violation de la loi, et elle n'avait pas prévu ce cas, le garde du grand sceau ne pouvait refuser de l'apposer, lorsque le Roi le requérait. D'un autre côté, le comte de Portland, qui craignait de voir cet orage éclater sur sa tête, déclara qu'avant la conclusion du traité et par ordre du Roi, il l'avait communiqué aux comtes de Pembroke et de Marlborough, aux lords Lonsdale, Somers, Halifax, et au secrétaire d'état Vernon; ceux-ci, tout en convenant que ce traité leur avait été réellement communiqué, déclarèrent qu'étant assurés que chaque article était déjà réglé, ils n'avaient pas insisté pour obtenir divers changements qu'ils auraient souhaité; lord Portland ayant déclaré que le Roi n'avait pu obtenir de meilleures conditions, ils s'étaient bornés, disaient-ils, à conseiller au monarque d'éviter de donner occasion à une nouvelle guerre.

Ces débats, remarquables par la virulence des altercations, étaient bien de nature à affliger Guillaume III; il vit avec douleur combien ils retardaient les projets d'alliance qu'il avait formés; il le manda au conseiller pensionnaire Heinsius et ajouta : « En attendant, je me » vois exposé à devoir recevoir, de l'une et de l'autre » Chambres, les adresses les plus impertinentes, relati- » vement au traité de partage; vous en serez instruit par » les nouvelles publiques. Tels sont, » ajoute le monarque, « les fruits de l'esprit de faction : il engendre toutes ces » impertinences dont je deviens la première victime. Les » cabales et les intrigues que nous avons ici ne peuvent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» se décrire ; à la fin, elles nous ruineront, la nation et » moi (6 avril 1701). »

Les Lords et les Communes venaient de présenter deux nouvelles adresses au Roi : les Communes portèrent au pied du trône leur désapprobation formelle du traité de partage; le fond et la forme de cette négociation furent également l'objet de leur censure. Elles se plaignaient spécialement de la manière dont cette négociation avait été conduite, que tout s'était passé à l'insu du conseil privé de Sa Majesté ; « elles suppliaient le » Roi, » dit Smollett, « de vouloir bien, à l'avenir, dans » toutes les affaires importantes, requérir et admettre » l'avis de ceux qui, étant ses sujets par leur naissance, » inspiraient la confiance par une fortune et une probité » connues ; elles le priaient de se former un conseil, » composé de personnes auxquelles il pût communiquer » toutes les affaires qui intéresseraient en quelque manière » sa personne et ses États ; elles observaient que l'amour » si naturel de la patrie ferait pencher ces personnes pour » toutes les mesures qui tendraient à la prospérité de leurs » concitoyens, au lieu que des étrangers ne pouvaient » être mus par les mêmes sentiments ; que les nationaux » connaissant mieux le royaume, devaient aussi en mieux » connaître les véritables intérêts et pouvaient, par là » même, ouvrir de meilleurs avis ; qu'ils avaient donné » assez de preuves de leur fidélité et de leurs bons senti- » ments, pour que Sa Majesté fût convaincue de leur zèle » à la bien servir, et qu'Elle trouverait toujours parmi eux » des hommes propres aux affaires les plus secrètes et les » plus épineuses.

» Les Lords finissaient leur adresse en disant que, » attendu que le Roi de France paraissait avoir violé » le traité de partage, ils engageaient Sa Majesté à user,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» à l'avenir; de précautions dans ses négociations avec » ce prince (1). »

Il est évident que le dessein de la chambre des Communes était de flétrir, dans cette circonstance, et le Roi et le comte de Portland, son ancien favori. Guillaume se borna à répondre « que plusieurs des choses conte- » nues dans l'adresse étaient d'une grande importance, » et qu'il ne perdrait jamais de vue, dans ses traités, » l'honneur et la sûreté de l'Angleterre (2). »

V. Ces adresses, ce blâme si hautement exprimé, au sujet d'une mesure que Guillaume avait crue indispensable, pour empêcher que la totalité de la monarchie d'Espagne ne devînt le partage d'un prince de la Maison de Bourbon, jetèrent le Roi de la Grande-Bretagne dans un grand embarras; il ne lui resta alors d'autre parti à prendre que de reconnaître volontairement le nouveau Roi d'Espagne, pour ne pas subir l'humiliation d'une nouvelle adresse et celle de se voir forcer la main à ce sujet par le Parlement.

L'occasion s'en offrait fort naturellement : Philippe V venait d'écrire au Roi d'Angleterre, pour lui annoncer son avénement au trône. Philippe V avait notifié son avénement à tous les souverains de l'Europe, immédiatement ou peu de temps après sa proclamation comme Roi d'Espagne ; une exception fut faite cependant à l'égard du Roi de la Grande-Bretagne ; il est présumable que ce fut à dessein qu'on attendit de faire cette notification jusqu'à la réunion du Parlement, pour juger de la manière dont il se prononcerait ; le blâme éclatant qu'il jeta sur le traité de partage parut d'un bon augure à la Cour de Madrid; elle se décida alors à notifier l'avéne-

(1) Smollett's *History of England.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment du nouveau Roi à Guillaume III, dans l'espoir que la réponse ou la reconnaissance ne tarderaient pas à suivre. Guillaume III fit, à cette notification, une réponse qui ne changeait pas la position hostile qu'il avait prise, car il manda à Heinsius : « Je reçus, la »semaine passée, une lettre du Roi d'Espagne, par »laquelle il me notifie, avec son avénement, son arrivée »dans ses États; j'ai été obligé d'y répondre. Ceci »alarmera probablement la Cour impériale, mais sans »motif fondé, car aujourd'hui je me trouve plus à »même d'entrer dans des engagements ou de conclure »un traité avec l'Empereur. Persuadez bien le comte »Goes de ceci (29 avril 1701) (1). »

Qu'on juge avec quel chagrin amer le roi Guillaume dut en venir à cette résolution, lui qui, toute sa vie, avait combattu pour empêcher ce dénouement ! La pensée que ce malencontreux traité de partage l'avait probablement facilité, dut être encore une épine douloureuse au cœur du monarque anglais, et c'est ici le lieu d'observer que cet acte de la vie politique de Guillaume offre un caractère particulier, dans lequel il est très-difficile de reconnaître le système du froid calculateur, qui, pendant toute sa carrière, avait eu l'art de faire tourner à son avantage les fautes de ses adversaires, sans leur donner prise sur lui-même en leur fournissant l'occasion de profiter des siennes; les négociations pour le partage de la monarchie d'Espagne font une exception cependant.

L'erreur capitale de Guillaume, dans la question de la succession d'Espagne, fut de s'occuper trop activement de sa solution. Il est possible que si ce prince se fût moins occupé de son issue, elle eût été, en dernier

(1) Le comte Goes résidait à La Haye, en qualité d'envoyé de la Cour impériale près les États-Généraux.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

résultat, moins avantageuse pour la France, et, par conséquent, moins menaçante pour la cause des alliés. Un fait remarquable dans la vie et le caractère de Guillaume III, c'est qu'il n'avait point l'habitude de courir au-devant des événements ; il avait celle de les laisser arriver à une maturité parfaite, et son génie était singulièrement propre à s'en emparer, quand le moment d'agir était arrivé, pour les conduire, sinon toujours à une bonne fin, du moins à un résultat moins désastreux que celui qu'on aurait pu en attendre au premier moment. Ceci tenait principalement à la profondeur comme à la diversité des combinaisons de Guillaume ; de cette manière, il était difficile de le prendre au dépourvu, de le blesser au défaut de la cuirasse.

C'est ainsi que Guillaume s'empara successivement de toutes les fautes de ses adversaires, pour les faire tourner à son avantage personnel ou à celui de la cause dont il était l'expression ; ce fut ainsi qu'il recueillit les bénéfices des fautes du parti oligarchique en Hollande, et que, parvenu au stathoudérat, cette dignité, dont ses ennemis voulaient l'exclure, fut rendue héréditaire en sa faveur ; mais, pour arriver jusque là, il fallait un mouvement réactionnaire, et ce mouvement fut provoqué par l'insupportable arrogance du parti de Witt. L'immense faute commise par Louis XIV, la révocation de l'Édit de Nantes, ne fournit-elle pas à Guillaume le prétexte et la possibilité de faire conclure la ligue d'Augsbourg ? et, deux ans plus tard, les fautes accumulées de Jacques ne facilitèrent-elles pas à Guillaume les voies d'accomplir cette grande révolution qui, à cette époque, changea la face des affaires en Europe ? Mais ces succès divers de Guillaume furent amenés par des causes auxquelles il était étranger ; car on ne soutiendra pas qu'il ait excité

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les hommes de l'oligarchie hollandaise dans leur aversion contre sa famille et contre les institutions auxquelles la Maison d'Orange avait imprimé tant d'éclat ; bien moins encore serait-on tenté de dire que Guillaume ait conseillé à Louis XIV de persécuter le protestantisme en France, ou qu'il est coupable d'avoir excité Jacques II à gouverner avec une autorité illimitée en Angleterre. Mais qui peut nier que Guillaume sut profiter avec une rare habileté de cette série de fautes commises par ses plus ardents adversaires, comme pour lui fournir l'occasion de s'en servir comme d'une arme contre eux ? N'est-il donc pas permis de supposer que quand le moment serait arrivé de voir la succession d'Espagne ouverte par la mort de son Roi, il se serait en même temps présenté des circonstances qui eussent mis Guillaume III à même de tirer de cet événement le meilleur parti possible pour le salut de l'Europe ? Il est permis d'assurer que, quelle qu'eût été cette solution, elle eût été bien moins défavorable que celle dont on fut redevable au traité de partage.

Certes, l'avenir était peu rassurant après la paix de Ryswyk : un Roi maladif à la tête d'un royaume épuisé ; un héritier ambitieux, disposant d'une puissance formidable, et l'Europe entière tremblant à l'idée de voir les Couronnes de France et d'Espagne se réunir sur la même tête. Cependant, que pouvait-on imaginer de plus funeste que de se lier les mains au sujet d'un événement qui, pour paraître imminent, vu l'état précaire de Charles II, aurait tout aussi bien pu n'arriver que dix ou vingt ans plus tard ? car le Roi d'Espagne, quoique maladif, était cependant d'un âge à pouvoir vivre encore plusieurs années. Au lieu d'accepter les bénéfices du temps et du cours naturel des choses, qui, en politique,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

valent bien souvent plus qu'on ne pense, Guillaume préfère contracter un engagement avec son ennemi naturel, au risque de se brouiller avec ses anciens alliés, et cet ennemi se glorifie de voir honnir à Madrid et à Vienne les puissances maritimes, tandis qu'il se promet de leur faire payer cher, plus tard, tant de bonhommie et de simplicité, après qu'il les aura brouillées avec leurs alliés naturels. Louis XIV n'a rien à perdre, rien à ménager; son long règne s'est passé à dépouiller la Maison d'Autriche; l'enjeu, dans cette alliance, est tout du côté des puissances maritimes; elles y mettent leur réputation, leurs vieilles amitiés, leurs principes politiques consacrés par le temps; tout ce qu'une puissance peut avoir de cher, de sacré, est jeté aux pieds de Louis XIV, et cet immense sacrifice s'accomplit sans consulter le Parlement anglais!

Il est difficile de reconnaître la prudence ordinaire de Guillaume III dans cette circonstance; le piége que lui tend la Cour de Versailles est visible à tous les yeux, lui seul semble ne pas l'apercevoir; certes, ce fut là une bien grande erreur de sa part. Voici cependant ce qui l'explique, mais ne l'excuse pas : il s'était établi à tort en Angleterre, comme dans les Provinces-Unies, une opinion que Guillaume III aimait la guerre, et qu'il était disposé à sacrifier les intérêts des deux peuples au besoin de satisfaire cette passion; cette opinion était erronée, mais elle n'en produisit pas moins une manifestation tout opposée, de la part du peuple anglais principalement; l'horreur d'une nouvelle guerre se manifesta en Angleterre, tout aussitôt après la paix de Ryswyk; elle amena la réduction des troupes contre l'avis du Roi, qui aurait désiré conserver sur pied une armée assez considérable pour en imposer davantage à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la France; cette réduction inopportune et surtout exagérée de l'armée anglaise, agit d'une manière funeste sur l'esprit du monarque. De ce jour, il doute du zèle qu'on mettrait en Angleterre à seconder ses efforts, pour empêcher que l'Espagne ne devînt une province française; tourmenté par cette crainte, il fit la faute de ne pas assez la dissimuler; sa correspondance avec Heinsius est empreinte de l'amertume que cette idée répandait sur son existence; dès lors, il crut pouvoir demander aux négociations ce qu'il aurait préféré ne devoir qu'à son épée, et ce fut cette fatale erreur, que l'Angleterre lui ferait défaut au moment du danger, qui le porta à conclure le traité de partage, qui, au premier abord, paraît être une anomalie dans la carrière politique de ce grand prince.

Un défaut de confiance réciproque entre le monarque et le Parlement, amena ce traité, qu'on peut, à bon droit, qualifier de ténébreux, et dont les résultats furent si pleins d'amertume pour Guillaume; car, au déplaisir d'avoir été joué par la France, se joignirent les reproches du Parlement, qui, après l'avoir mis dans l'impuissance de veiller aux intérêts du royaume par les armes, lui imputa à crime d'avoir voulu le préserver, par des négociations, des maux qu'il redoutait. Une crainte exagérée de la part du Parlement sur les dispositions belliqueuses de Guillaume, un doute, fondé jusqu'à un certain point, sur l'assistance qu'il pouvait attendre d'un peuple fatigué de la guerre, telles sont les causes qui expliquent ces étranges négociations, qui frayèrent à Philippe V le chemin du trône d'Espagne.

VI. Cependant l'ardeur des Communes ne s'était pas ralentie depuis leur dernière adresse au Roi ; elles

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

revinrent sur la question du traité de partage et déclarèrent que Guillaume Bentinck, comte de Portland, en négociant et en concluant le traité de partage, s'était rendu coupable de haute malversation. On ordonna à sir John Leveson Gower de l'accuser à la chambre des Lords, et on nomma un comité pour préparer les articles d'accusation. « Rien ne pouvait être plus scandaleusement partial, » dit Smollett, « que la conduite des » Communes en cette occasion ; elles résolurent de mettre » à couvert le comte de Jersey, sir Joseph Williamson et » le secrétaire d'État Vernon, qui n'avaient pas pris » moins de part à cette affaire, et dirigèrent toute leur » vengeance sur les comtes de Portland et d'Orford » et les lords Somers et Halifax. » Ces trois derniers furent accusés, comme le premier, à la barre de la Chambre haute; mais les Communes, incertaines de l'issue de cette accusation, résolurent en même temps de procéder contre ces seigneurs par la voie la plus expéditive et la plus propre à flétrir leur réputation : elles demandèrent au Roi, par une adresse, de les exclure irrévocablement de sa présence et de ses conseils, comme lui ayant conseillé un traité si préjudiciable au commerce et à la prospérité de l'Angleterre. Elles terminèrent cette adresse par de nouvelles assurances que Sa Majesté les trouverait toujours disposées à la soutenir de tout leur pouvoir contre tous ses ennemis étrangers et domestiques. Le Roi, dans sa réponse, éluda la première partie de leur remontrance ; il les remercia des assurances qu'elles lui réitéraient, et leur dit qu'il n'emploierait à son service que ceux qu'il croirait les plus propres à entretenir entre lui et son peuple une confiance toujours nécessaire, mais particulièrement dans la conjoncture présente, où il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'agissait de la sûreté de la nation et de celle de ses alliés (1).

A cette réponse officielle de Guillaume, il est nécessaire d'ajouter un passage de sa correspondance avec Heinsius; on y verra combien il était profondément indigné de la conduite des Communes. Cette lettre, ensevelie depuis près d'un siècle et demi sous la poussière d'une bibliothèque, va voir le grand jour; c'est un acte de justice trop tardif, peut-être, mais l'histoire va enfin l'accomplir. « La Chambre basse, » écrit le monarque, « ne se donne pas d'autre occupation, à l'heure » qu'il est, que de persécuter quelques personnes, pour » assouvir l'esprit de vengeance qui anime les factions. » Il y a là de quoi se lamenter, et tout en souffre, les » affaires publiques aussi bien que moi en particu- » lier. Les passions et la violence de ces hommes, » ajoute le Roi, « vont mille fois plus loin que je n'eusse » jamais pu me l'imaginer. Cela me fait l'effet d'une » punition du Ciel qui pèse sur cette nation (22 avril » 1701). » Cette lettre, qui semblerait, au premier abord, empreinte d'une certaine partialité, n'était cependant que l'expression de la vérité; on ne peut l'attribuer à l'irritation personnelle du Roi, quand tous les historiens s'accordent, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure, à représenter ces discussions comme extraordinairement *violentes, déraisonnables* et *scandaleuses*.

La Chambre haute vit, dans cette dernière démarche des Communes, une violation de ses droits et priviléges, et les Lords présentèrent au Roi une adresse contraire à celle de la Chambre basse, et dans laquelle ils le suppliaient de s'abstenir de toute censure contre les lords accusés, jusqu'à ce qu'ils eussent statué sur l'accu-

(1) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sation et que le jugement eût été rendu suivant l'usage du Parlement. Guillaume ne fit point de réponse à l'adresse de la Chambre haute, mais il laissa sur la liste du conseil les noms des lords accusés (1).

La question primitive, l'accusation de haute malversation, perdit alors de son intérêt, et elle dégénéra en une dispute passionnée sur les priviléges respectifs des deux Chambres (2). Elle traîna pendant plusieurs semaines, et après divers incidents, elle se termina par l'acquittement des seigneurs accusés, qui furent jugés innocents par la chambre des Lords (3).

Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, sur l'accusation des lords qui avaient participé à la conclusion du traité de partage : « Rien » n'était plus déraisonnable que les clameurs d'une » chambre des Communes, torie en 1701 (car les Whigs » mécontents étaient alors si étroitement unis aux Tories, » qu'ils en prenaient en général le nom), contre les » traités de partage; rien de plus injuste que l'accusa- » tion des quatre lords, Portland, Orford, Somers et » Halifax à ce sujet. Mais nous remarquerons en même » temps qu'il est plus aisé de défendre les traités de » partage eux-mêmes, que de concilier la conduite du » Roi et de quelques autres personnes avec les principes » de notre Constitution. Guillaume avait pris ces impor- » tantes négociations entièrement entre ses mains, ne les » communiquant même à aucun de ses ministres anglais, » excepté à lord Jersey, jusqu'à ce que sa résolution fût

(1) Smollett's *History of England*.

(2) « La dispute entre les deux Chambres, au sujet de leur judicature » respective dans l'affaire des lords accusés, m'alarme beaucoup, car elle » menace d'éclater d'une manière véhémente. » (Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 21 juin 1701.)

(3) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» définitivement arrêtée. Lord Somers, comme chance-
» lier, avait apposé le grand sceau à des pouvoirs en
» blanc, pour servir d'autorisation légale aux négocia-
» teurs, pouvoirs qui, évidemment, ne pouvaient être
» validés, si ce n'est d'après le dangereux principe que
» le sceau répond à toutes les objections. Il avait aussi
» scellé la ratification du traité, quoiqu'il n'eût pas été
» consulté à ce sujet et quoiqu'il semble avoir désap-
» prouvé quelques-unes de ses conditions; et, dans l'une
» et l'autre occasion, il fit valoir l'ordre du Roi comme
» une excuse suffisante. L'exclusion, dans cette grande
» négociation, des membres du conseil privé ou du
» cabinet, que la nation regarde comme responsables
» de sa sûreté, tendait à reporter le pouvoir exécutif en
» entier dans les seules mains du souverain, et aurait dû
» irriter la chambre des Communes bien plus que les
» traités de partage, qui, probablement, avaient été
» le meilleur parti à prendre dans l'état dangereux de
» l'Europe. Les accusations néanmoins étaient, à divers
» égards, si mal fondées en preuves, qu'elles furent, en
» général, regardées comme un exemple honteux de
» l'esprit de parti; peu de gens ont essayé de les justi-
» fier, et la conduite scandaleuse des Tories, en mettant
» à l'abri lord Jersey, tandis qu'ils accusaient les lords
» whigs, dont quelques-uns n'avaient eu nulle part dans
» une mesure qu'il avait provoquée, montre suffisam-
» ment combien l'esprit de parti avait déterminé leurs
» motifs (1). »

Smollett prononce un jugement encore plus sévère : « Il est incontestable, » dit-il, « que dans tout le cours » de cette affaire, les Communes avaient agi par des

(1) Hallam, chap. xv. — Somers. *Collection of Tracts*, vol. xi, p. 276 et 334.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» motifs puisés dans un esprit de faction et de ven-
» geance ; rien de plus injuste, de plus frivole et de plus
» partial que les charges contenues dans les articles d'ac-
» cusation, que leur adresse prématurée au souverain
» et leurs délais affectés dans les poursuites. Leur con-
» duite, en cette occasion, était si condamnable, qu'elle
» attira les regards du peuple et choqua toute la nation.
» Les Whigs ne manquèrent pas d'envenimer encore ce
» mécontement, en insinuant, entre autres calomnies, que
» la Cour de Versailles avait trouvé moyen de mettre
» dans ses intérêts la majorité des Communes (1). »

VII. Au milieu de ces querelles, la voix de la nation se fit entendre. Une pétition, signée par plusieurs notables habitants et fonctionnaires publics du comté de Kent, et adressée à la chambre des Communes, vint apprendre à cette assemblée combien elle était impopulaire. « Les pétitionnaires recommandaient aux membres
» de la chambre des Communes la bonne intelligence
» entre eux et la confiance dans le monarque, qui, »
disaient-ils, « avait fait pour la nation tant de grandes
» choses, qu'on ne pouvait oublier sans la plus noire
» ingratitude. Ils les priaient de ne pas repousser la voix
» du peuple, qui leur demandait de prendre des mesures
» plus efficaces pour sa sûreté et celle de sa religion, de
» répondre aux espérances qu'avaient fait naître leurs
» adresses au Roi, en fournissant à ce prince les moyens
» de secourir puissamment ses alliés, avant qu'il ne fût
» trop tard (2). »

La Chambre fut si blessée de cette pétition, qu'elle la déclara insolente et séditieuse, et ordonna que ceux qui

(1) *History of England.*

(2) Smollett's *History of England.* — *The History of the Kentish petition.* — Somers, *Collection of Tracts*, vol. XI, p. 242.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'avaient présentée fussent arrêtés et emprisonnés. Leur détention les rendit l'objet de l'attention et de l'estime publiques ; les chefs du parti whig exaltèrent leur conduite, et, de ce moment, ils passèrent pour des martyrs de la liberté du peuple. Alors parut un écrit fort extraordinaire, intitulé : *Mémoire des gentilshommes, francs-tenanciers et habitants des comtés de..., en faveur d'eux-mêmes et de plusieurs milliers de leurs concitoyens;* il était signé : *Légion*, et fut envoyé à l'orateur de la chambre des Communes, dans une lettre où il lui était ordonné, au nom de deux cent mille Anglais, de le remettre à la Chambre. Ce Mémoire renfermait une série de griefs que la nation reprochait aux Communes, et les droits qu'on réclamait étaient rangés sous sept chefs.

« C'est un signe précurseur de la prochaine ruine de » notre terre natale, » était-il dit dans ce Mémoire, « quand les Parlements (qui devraient être les défenseurs » de nos lois et de notre Constitution) trahissent leurs » devoirs et abusent un peuple qu'ils ont mission de » protéger. Il ne nous reste, par conséquent, d'autre » voie à adopter que celle que nous embrassons dans ce » moment, afin que la postérité sache que nous ne » sommes pas volontairement tombés sous la tyrannie du » parti qui domine aujourd'hui. Nous déclarons et réclamons donc par les présentes :

» Que c'est un droit incontestable du peuple anglais, » dans le cas où ses représentants dans le Parlement » n'agissent pas conformément à leurs devoirs et à l'intérêt de la nation, d'instruire cette assemblée de sa » désapprobation, de désavouer ses actes et de la » rendre attentive aux choses qu'il croit nécessaires, soit » par des pétitions, mémoires, adresses et propositions, » soit par toute autre voie pacifique ;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» Que la chambre des Communes, isolément et en » dehors de bills légalement passés en actes du Parle- » ment, n'a pas, pas plus que le Roi en vertu de » sa prérogative, le pouvoir légal, soit de suspendre » les lois du pays, soit de dispenser de leur obser- » vation ;

» Que la chambre des Communes ne possède point » le pouvoir légal de faire emprisonner qui que ce soit, » ou de commettre qui que ce soit à la garde des sergents » ou autres (ses propres membres exceptés), mais qu'au » contraire, elle est tenue de s'adresser au Roi pour » obtenir son arrestation sur des motifs fondés, et que » l'individu ainsi arrêté doit jouir des bénéfices de l'acte » d'*Habeas corpus*, en étant mis en jugement, confor- » mément à la loi ;

» Que si la chambre des Communes enfreint les lois » et les libertés du peuple, dément la confiance dont elle » est investie, et qu'elle agisse négligemment, arbitrai- » rement et illégalement, il est encore du droit du peuple » anglais de lui demander compte de sa conduite et de » procéder contre elle, soit par la voie d'une convention » ou de toute autre assemblée, soit par la force, pour » s'être rendue coupable de trahison et de méfait envers » le pays.

» Nous jugeons convenable de déclarer les points ci- » dessus comme étant les droits incontestables du peuple » anglais que vous servez, et, conformément à ce droit, » nous protestons ouvertement contre tous vos actes illé- » gaux énumérés ci-dessus.

» En notre nom comme aussi en celui de la géné- » ralité du bon peuple d'Angleterre, nous requérons et » demandons :

» 1° Que toutes les dettes publiques, justement dues

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» par la nation, soient immédiatement payées et acquit-
» tées ;

» 2° Que toute personne illégalement emprisonnée,
» comme il est dit plus haut, soit déclarée innocente ou
» admise à fournir caution, conformément à la loi, et que
» la liberté des sujets soit reconnue et établie ;

» 3° Que John Howe, sus-mentionné, soit contraint de
» demander pardon à Sa Majesté pour ses viles obser-
» vations sur le traité de partage (1), ou bien qu'il soit
» expulsé de la Chambre ;

» 4° Que l'accroissement du pouvoir de la France soit
» pris en due considération ; que le droit de succession
» de l'Empereur à la Couronne d'Espagne, soit soutenu,
» nos voisins protestants (les Provinces-Unies) protégés,
» comme le requiert l'intérêt véritable de l'Angleterre et
» de la religion protestante ;

» 5° Que le roi de France soit obligé d'évacuer les Pays-
» Bas espagnols, ou bien que Sa Majesté soit priée de
» déclarer la guerre à ce monarque ;

» 6° Que des subsides, correspondant à l'exécution des
» mesures susdites, soient accordés à Sa Majesté, et que
» l'on ait soin de veiller à la perception des impôts con-
» sentis, pour prévenir le scandale des déficits ;

» 7° Que des remercîments soient adressés par la
» chambre des Communes aux loyaux gentilshommes qui
» se sont présentés, dans l'intérêt du pays, avec la péti-
» tion du comté de Kent, à raison de quoi on en a agi
» si scandaleusement à leur égard. »

Le Mémoire finissait par ces mots : « Messieurs, vos
» devoirs viennent d'être mis sous vos yeux ; on espère
» que vous vous en ressouviendrez ; mais si vous con-
» tinuiez à les négliger, vous pouvez vous attendre à être

(1) Il avait dit que ce traité était une félonie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» traités d'après la grandeur du ressentiment d'un peuple » injurié. Les Anglais ne doivent pas plus être esclaves » des Parlements que des Rois.

» Notre nom est *Légion*, et nous sommes nom- » breux (1). »

Les Communes, dit Smollett, furent également offensées et intimidées par ce libelle; elles ne daignèrent pourtant pas s'en occuper dans la Chambre, mais elles chargèrent un comité de rédiger une adresse au Roi, pour se plaindre des efforts qu'on faisait, dans la vue d'exciter du désordre et des séditions, et pour le supplier de pourvoir à la tranquillité générale.

Cependant, à la vue de cette manifestation de l'opinion publique, qui commençait à demander hautement la guerre contre la France, les Tories, dans l'espoir d'éloigner le ressentiment de la nation, et les Whigs, dans celui de ressaisir le pouvoir, s'empressèrent à l'envi de fournir au Roi les moyens de former les alliances qu'il croirait à propos de contracter avec l'Empereur et les autres États, pour opposer une digue à la puissance de la France; et « c'est ainsi, » dit Dalrymple, «que les deux Chambres et les deux partis donnèrent à » Guillaume pleine autorité de contracter les alliances » qu'il désirait (2). »

Ainsi, à cette époque, nous voyons le Parlement anglais marcher dans la même voie qu'au commencement du règne de Guillaume III; l'ancienne rivalité

(1) Somers, *Collection of Tracts*, vol. XI, p. 255.

L'auteur de ce mémoire était Daniel de Foe. Cet écrit fut suivi de quelques autres qu'on trouve dans la collection de lord Somers : *Legion's new paper to the House of Commons*, vol. XI, p. 264; — *Legion's adress to His Majesty*, vol. XI, p. 269; — *Legion's humble adress to the Lords*, vol. XI, p. 272.

(2) Dalrymple, vol. III, p. 215.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

contre la France reprend le dessus, et les principes établis par le *Bill des Droits*, à l'avénement de Guillaume et Marie, reçurent une consécration nouvelle, par le statut qui appelait à la Couronne l'Électrice douairière de Hanovre ou sa postérité, ce qui équivalait à une nouvelle proscription du roi Jacques et de sa descendance catholique.

Quand on pense combien la personne de Guillaume avait été impopulaire jusqu'à ce jour, à cause de son origine étrangère, on peut en conclure combien grande était l'aversion du peuple anglais contre le roi Jacques, puisque, pour se garantir de la possibilité de voir retourner le trône à un Stuart, on préférait encore une fois avoir recours à des princes étrangers, bien que cette même qualité eût été constamment un des principaux griefs du peuple anglais contre Guillaume III.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE HUITIÈME.

GRANDE ALLIANCE CONTRE LA FRANCE.

« Hæc meta laborum. »

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

SOMMAIRE.

I. Négociations entre les puissances maritimes et la Cour de France, relativement à leur sécurité future. — Correspondance de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire Heinsius (1701). — Attitude menaçante de la France vis-à-vis des Provinces-Unies.

II. Lettre des États-Généraux au Roi de la Grande-Bretagne. — Guillaume III accorde un secours de dix mille hommes à la République.

III. Préparatifs de guerre et négociations qui précédèrent la Grande-Alliance.

IV. Situation des affaires sur le continent. — Lettre du conseiller pensionnaire Heinsius à Guillaume III. — Louis XIV veut se faire céder les Pays-Bas par le Roi d'Espagne; motifs qui s'y opposent.

V. Le Roi d'Angleterre proroge le Parlement.

VI. Arrivée de Guillaume III sur le continent. — Sa harangue aux États-Généraux. — Le comte d'Avaux est rappelé par sa Cour. — Mémoire de l'ambassadeur de France aux États-Généraux.—Réponse de ceux-ci à ce Mémoire.

VII. La France et les puissances maritimes contractent, chacune de leur côté, différentes alliances. — Les positions respectives commencent à se dessiner.

VIII. L'Empereur commence les hostilités en Italie. — L'attitude singulière des puissances maritimes et de la France se prolonge.

IX. Alliance entre la Grande-Bretagne, les États-Généraux et la Cour impériale, dite *Grande-Alliance de* 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

GRANDE ALLIANCE CONTRE LA FRANCE.

I. Souvent les négociations diplomatiques ne sont qu'un prétexte pour gagner du temps ; on les prolonge, non dans le but d'arriver à un résultat pacifique, mais afin de se préparer plus sûrement à courir les chances de la guerre. Telle est l'histoire des négociations qui suivirent l'avénement de Philippe V.

Si la guerre n'était pas ouvertement déclarée, elle n'en était pas moins allumée entre la France et les puissances maritimes ; quand la sécurité des peuples est troublée, la paix l'est aussi. La diplomatie ne fit que formuler un fait qui subsistait déjà et qui était dans la force des choses ; toutes ces négociations devaient aboutir à une nouvelle coalition contre la France. Celle-ci y était préparée, et l'Europe, spectatrice de ces négociations, comprit que ce n'était qu'un jeu, une parade, qui se prolongerait jusqu'à ce que toutes les positions fussent bien prises, attendu que la guerre seule pouvait trancher les difficultés, que le nouvel ordre de choses établi en Espagne venait de créer sur le continent.

On a vu que, d'une part, Louis XIV avait envoyé le

Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

comte d'Avaux à La Haye, pour négocier, conjointement avec le comte de Briord, sur les moyens de conserver la paix ; mais tandis que les négociateurs français se disaient à La Haye porteurs de la paix, la Cour de France se conduisait de manière à faire comprendre à l'Europe qu'elle voulait la guerre, parce qu'elle la croyait nécessaire à la consolidation du trône de Philippe V, et qu'elle espérait la faire avec succès, depuis qu'elle ne comptait plus l'Espagne au nombre de ses ennemis.

Les puissances maritimes se disaient également portées à la conservation de la paix ; mais elles y attachaient des conditions telles, que Louis XIV devait immanquablement les rejeter ; parler de la conservation de la paix à des conditions inadmissibles pour la partie adverse, c'est vouloir la guerre ; or, la guerre avec ses chances était préférable, pour l'Angleterre et les Provinces-Unies, à un état de paix précaire et ruineux. De part et d'autre, on voulait donc la guerre, parce que, de part et d'autre, on ne voulait pas des conditions auxquelles on attachait la conservation de la paix. Ce fut sous l'influence de ces préoccupations réciproques, que s'ouvrirent à La Haye ces prétendues négociations pacifiques.

Bien déterminés à ne rien faire sans le concours et l'aveu du Roi de la Grande-Bretagne, les États-Généraux refusèrent de se prêter à une négociation séparée avec la France ; et l'ambassadeur de Louis XIV, à moins d'avouer qu'il cherchait une rupture immédiate, dut consentir à y admettre l'envoyé de Sa Majesté Britannique, sir Alexandre Stanhope.

Les États-Généraux désignèrent alors sept députés pour traiter avec les négociateurs français, et, dès le 22 mars, ces députés remirent aux comtes d'Avaux et de Briord un mémoire renfermant les demandes des États, tant à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'égard de la sécurité future de la République, que dans l'intérêt de la Maison impériale. Ce mémoire portait en substance :

Que, pour conserver la paix et la tranquilité générales, Leurs Hautes Puissances demandaient qu'il fût donné à l'Empereur une satisfaction raisonnable sur ses prétentions à la succession d'Espagne ;

Que l'Empereur fût admis dans le traité que feraient Sa Majesté Britannique et les États-Généraux avec les Rois de France et d'Espagne, et que conséquemment l'Empereur fût invité à se joindre à cette négociation ;

Que le Roi de France, dans un temps fixé aussi court qu'on en pourrait convenir, retirât toutes ses troupes des Pays-Bas espagnols, sans qu'il lui fût permis de les y renvoyer ; qu'on mît à l'avenir dans ces provinces des troupes espagnoles ou wallones, ou originaires du pays ; mais que, si le Roi d'Espagne requérait des troupes de l'Angleterre ou de la République pour la défense des Pays-Bas espagnols, il leur fût permis d'y en envoyer ;

Que, pour la sûreté de la République, on confiât aux États-Généraux la garde des villes, places et forteresses de Venloo, Ruremonde, Stevenwaard, Luxembourg, Namur, Charleroy, Mons, Dendermonde, Damme, et Saint-Donat, avec leurs châteaux et citadelles, sans qu'il fût permis, ni à la France, ni à l'Espagne, de bâtir autour desdites places aucuns forts, ou d'élever des lignes et ouvrages de fortification ; que Leurs Hautes Puissances eussent le commandement et la pleine autorité dans ces places, sauf et sans préjudice des autres droits et revenus du Roi d'Espagne sur et dans lesdites villes et places ;

Qu'aucun royaume, provinces, villes, terres, ni places appartenant à la Couronne d'Espagne, tant dans que hors de l'Europe, ne pussent être cédés, ni appartenir à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la Couronne de France, et qu'ils ne pussent jamais être soumis au pouvoir ni à l'autorité du Roi de France en aucune manière ;

Que, dans tous les royaumes et États du Roi d'Espagne, les regnicoles des Provinces-Unies fussent sur le même pied qu'ils avaient été du temps du roi Charles II, et que ce qui pourrait être accordé aux Français fût aussi censé leur être accordé (1).

Les demandes de l'envoyé britannique étaient formulées à peu près dans les mêmes termes ; le Roi d'Angleterre demandait, de son côté, pour places de sûreté, Ostende et Nieuport, aux mêmes conditions stipulées pour les places confiées à la garde des États-Généraux (2).

Les deux mémoires, contenant des demandes aussi exorbitantes, furent envoyés aux Cours de Versailles et de Madrid.

Voici ce qu'on lit dans la correspondance de Guillaume III avec Heinsius, relativement à ces demandes : « J'espère, » dit-il, « que la demande de Nieuport et » d'Ostende pour notre sécurité n'a pas rencontré de » difficultés de la part des États ; car si on venait à savoir » ici que cela excite de la jalousie dans la République, » tout serait gâté, et je ne saurais où donner de la tête » avec le Parlement (18 mars 1701). »

» A la vérité, » dit le monarque dans une lettre suivante, « j'eusse préféré qu'on n'eût pas demandé tant de » villes et places pour notre sécurité dans les Pays-Bas » espagnols. Si nous pouvons les obtenir, ce n'en sera

(1) *Résolutions des États de Hollande*, 21 mars 1701, p. 110. — *Mémoires de Lamberty*, t. I, p. 403.

(2) Demandes du gouvernement britannique et des États-Généraux (Mémoire du 22 mars 1701). — *Mémoires de Lamberty*, t. I, p. 406. — Tindal, vol. IV, p. 212.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» que mieux; mais j'appréhende que la France n'y voie » qu'un désir d'obtenir *quelque chose*, et qu'étant obligés » de nous relâcher, elle croira que nous céderons sur le » tout. Il eût donc été préférable de ne demander que » les quatre villes que j'avais indiquées, y compris Char- » leroy, et de ne pas en démordre; elles eussent suffi » pour notre sécurité. Je crois connaître, pour le moins » aussi bien que M. Slangenburg, la constitution et la » situation de ces provinces.

» Vous avez agi avec infiniment de prudence, en pré- » venant une délibération des États relativement à Nieu- » port et à Ostende, que l'Angleterre exige comme » places de sûreté; s'il arrivait que nous ne fussions pas » d'accord sur ce point, cela ferait naître des jalousies » insurmontables, et la France en profiterait pour nous » désunir et nous ruiner (22 mars 1701). »

« Le courrier qui part aujourd'hui de La Haye, m'ap- » portera peut-être la réponse faite à d'Avaux sur les » propositions que nous lui avons remises. Le comte de » Wratislaw se lamente furieusement que tout se passe à » son insu et qu'à La Haye, on n'ait donné aucune com- » munication de l'état des négociations avec la France au » comte de Goes. Il veut qu'il soit évident que nous aban- » donnons l'Empereur, et me demande avec violence » une réponse catégorique sur ce que l'Empereur peut » attendre de moi. Vous comprendrez qu'à l'heure qu'il » est, il m'est impossible de me déclarer là-dessus d'une » manière positive. Si le comte de Wratislaw possédait » la plus petite parcelle de modération, il conviendrait » lui-même que ce m'est chose impossible; mais la fougue » de cet homme est si grande, qu'il fera plus de tort que » de bien aux affaires de son souverain.

» On vous informera comment nous avons perdu l'Élec-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» teur de Bavière ; il s'est engagé pour six mois avec la » France. Bien que sa conduite soit inexcusable, il n'en » est pas moins de notre intérêt de ne pas le heurter, » dans l'espoir que, les six mois étant expirés, nous » pourrons le ramener à notre parti (25 mars 1701). »

« J'ai fait communiquer aujourd'hui aux chambres du » Parlement les demandes que nous avons adressées à la » France, et je crois m'apercevoir qu'elles en seront » satisfaites (29 mars 1701). »

« On est ici dans une grande impatience d'apprendre » la réponse de la France à nos propositions ; on n'attend » que cela pour juger quelles résolutions seront adoptées » par le Parlement. Les factions sont, plus que jamais, » empreintes d'une grande véhémence ; la chose publique » en éprouve un préjudice notable, et moi, j'en pâtis le » premier. Il n'y a que la crainte d'un danger, » ajoute le roi Guillaume, « qui puisse inspirer à ces hommes des » mesures salutaires (1er avril 1701). »

« Je suis parfaitement de votre opinion » dit encore le monarque à Heinsius, « qu'il serait urgent pour nous » de conclure un traité avec l'Empereur, d'après les bases » que vous indiquez ; mais, pour l'instant, on n'en vou- » dra pas entendre parler ici, certainement, avant qu'on » connaisse la réponse que d'Avaux doit recevoir sur nos » propositions ; d'après ce que m'écrit milord Manches- » ter (1), Torcy s'est vivement récrié contre.

» Il est urgent que l'on tâche d'assister la Suède (2) ; » si la chose est praticable, » dit le roi Guillaume, « on » pourrait prendre des troupes suédoises et les payer » bien au-delà de la valeur. D'après mes informations,

(1) Ambassadeur d'Angleterre en France.

(2) Cette puissance était alors vivement pressée par les Russes et les Polonais.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» la disette d'argent y est si grande, que si la Répu-
» blique pouvait donner, dans ce moment, cent mille
» rixdalers, on serait assuré de conserver la Suède dans
» le bon parti (6 avril 1701). »

« Toutes mes appréhensions se réunissent sur l'article
» de la satisfaction que nous voudrions faire accorder à
» l'Empereur; car je crains qu'ici on n'agisse que molle-
» ment sur ce chef, et qu'il me soit fort difficile de con-
» clure une alliance avec cette Cour. Pour parer à cette
» difficulté, j'ai eu l'idée que l'initiative pourrait en venir
» de la République. Ne serait-il pas praticable que les
» États ébauchassent une alliance avec la Cour de Vienne,
» sur le pied mentionné antérieurement par vous, c'est-
» à-dire d'assurer à l'Empereur le Milanais et les Pays-
» Bas espagnols? On devrait insérer dans ce projet d'al-
» liance un article relatif à l'accession de l'Angleterre.
» L'Empereur et les États d'accord sur les conditions, le
» projet pourrait m'être communiqué, et, dans ce cas, je
» ne doute pas qu'on pourrait engager le Parlement à me
» conseiller d'accéder à cette alliance. Dans tous les cas,
» la République ne risque rien, car ce traité ne serait
» toujours définitif qu'après l'accession de l'Angleterre.

» Je vous fais cette proposition, » ajoute Guillaume,
« car j'ai affaire ici à des hommes qu'il faut conduire à
» leur propre salut par des voies détournées. Voyez jus-
» qu'à quel point l'exécution de ce que je vous propose
» serait praticable dans la République; Amsterdam est
» comme toujours en pareilles circonstances, un sujet
» de craintes pour moi (8 avril 1701). »

Cependant ces difficultés disparurent aussi en partie, lorsque la réponse de la Cour de Versailles fut connue. L'impression première produite sur les ambassadeurs de Louis XIV et sur l'envoyé d'Espagne, avait été contraire

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aux propositions des puissances maritimes. On trouva, non sans raison, que les deux nations faisaient à la France et à l'Espagne des conditions telles qu'une puissance victorieuse en aurait pu imposer à celle qu'elle aurait vaincue. Le comte d'Avaux les rejeta fièrement; don Bernardo Quiros marqua plus de vivacité : il voulait quitter aussitôt le pays, mais les ambassadeurs de France et de Suède l'engagèrent à rester ; le comte de Briord dit que l'outrage fait par ces demandes à son souverain, ne pouvait se laver que dans le sang, et retourna peu après à Paris. Toute la négociation roula alors sur le comte d'Avaux, qui reçut, le 2 avril, un courrier de Versailles, et dit au conseiller pensionnaire Heinsius qu'il n'avait point d'autre réponse à faire, sinon que le Roi, son souverain, était disposé à observer le traité de Ryswyk et à le renouveler (1). « Le comte » d'Avaux vint me visiter, » dit Heinsius, « et me déclara » que, bien qu'on ne s'imaginât pas à sa Cour qu'on » attendît ici une réponse sur la proposition qui lui avait » été remise, le Roi, son maître, l'avait cependant chargé » de me communiquer qu'il offrait aux États-Généraux » le renouvellement de la paix de Ryswyk, comme gage » de leur sécurité future. Il me pria de communiquer cet » offre à Leurs Hautes Puissances et de lui donner une » réponse dans le plus bref délai possible ; ce dont je me » suis chargé ; ensuite nous entrâmes en conversation. » Et Heinsius ajoute : « Et sur ma demande si on ne nous » offrait point d'autre sécurité, il répondit : *Non ;* sur mon » observation que j'avais été autorisé à m'attendre à bien » autre chose, considérant les déclarations faites par sa » Cour de nous procurer une sécurité raisonnable, et qu'à » mes yeux le traité de Ryswyk était un fait subsistant

(1) *Mémoires de Lamberty*, t. I, p. 408-410. — Wag., t. XVII, p. 73.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» dont la rénovation était inutile, et sur ma demande si on » n'entendait pareillement que cette paix serait renouvelée » entre l'Espagne et les États, il répondit : Cela dépendra » de ces derniers, et Quiros restera ici. Lui ayant de- » mandé s'il avait porté cette réponse à la connaissance » de M. Stanhope, il répondit : Non, en me donnant en » même temps à connaître que les demandes faites par » l'Angleterre ne regardaient pas la République. Sur » quoi, je lui fis l'observation suivante : que dans les » circonstances actuelles, l'Angleterre et la République » avaient un intérêt commun, et que de tous temps, » d'ailleurs, la barrière des Pays-Bas espagnols avait été » regardée comme intéressant à la fois la République et » la Grande-Bretagne (5 avril 1701). »

La réponse du Roi d'Angleterre ne se fit pas attendre, et, le 12 avril, il écrivit ce qui suit au conseiller pensionnaire de Hollande : « La réponse que d'Avaux a » transmise aux États par votre ministère, est considérée » ici comme un refus positif et produira le meilleur effet » possible. Je l'ai fait communiquer au Parlement, et dès » demain la chambre des Communes doit s'en occuper. » J'ai grand espoir qu'on y prendra cette fois-ci une » bonne résolution, en déclarant que le traité de Ryswyk » n'est pas une sécurité, que l'Angleterre ne veut pas » séparer ses intérêts de ceux de la République, et » qu'on m'accordera un subside pour me mettre à même » d'assister les États, selon la teneur des traités. Si nous » parvenons à obtenir ces points-là, nous aurons fait des » pas immenses ; mais, dès à présent, je puis vous assu- » rer, en confidence, que l'Angleterre n'abandonnera » pas la Hollande. Quant aux propos de d'Avaux et de » Lilienroth que la France se relâchera bien sur quelque » chose, il ne faut pas y compter ; ce sont de pures amu-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» settes ; il est positif d'ailleurs que Lilienroth est Fran-
» çais dans l'âme et qu'il ne cherche qu'à entraîner la
» Cour de Suède dans la même voie ; il faudra donc bien
» être sur ses gardes. »

Tout se passa dans le Parlement comme Guillaume III l'avait espéré, et le Roi s'empressa de communiquer cet heureux résultat à Heinsius : « Les vents contraires, » dit le monarque, « seront probablement cause que plusieurs
» courriers d'Angleterre vous arriveront en même temps,
» et que vous ne saurez qu'à la réception de celle-ci, la
» résolution que le Parlement vient d'adopter de ne pas
» souffrir que, dans la négociation avec la France, les
» intérêts de l'Angleterre soient séparés de ceux de la
» Hollande. D'après cela, il sera non-seulement conve-
» nable que les États me fassent faire des remercîments,
» mais encore qu'ils m'assurent que, de leur côté, ils ne
» sépareront point leur cause de celle du peuple anglais
» (19 avril 1701). »

Le comte d'Avaux sentit toute la portée de l'union de l'Angleterre et des Provinces-Unies ; il tenta inutilement de négocier séparément avec les États (1) ; il tâcha de les gagner par des promesses, dont la sincérité était appréciée, et ne put jamais parvenir à les persuader d'abandonner la Cour impériale et de renoncer à ce qui seul pouvait les garantir d'une ruine certaine, l'alliance de l'Empereur et celle de la Grande-Bretagne. Cependant la présence et les intrigues du négociateur français tenaient encore beaucoup d'esprits en suspens dans la République, et nous voyons, par une lettre de Guillaume III à Heinsius, que ce prince avait compris que le moment était venu de se déclarer ouvertement contre la France, en rompant une négociation sans avenir et

(1) Wag., t. XVII, p. 75.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui ne servait qu'à jeter de l'incertitude dans les esprits en Angleterre. « Il est urgent, » écrit le Roi de la Grande-Bretagne, « dans l'intérêt général et spécialement eu » égard à la constitution des affaires dans ce royaume, » que la négociation avec d'Avaux se termine d'une ma- » nière ou d'une autre. Tout ce qui se traite sous main » ne peut que servir à notre détriment, et, par cette mé- » thode, les Français parviennent toujours à gagner » quelque chose, et ils aveuglent le monde, tant ici que » dans la République.

» Je partage d'ailleurs votre opinion que l'Angleterre et » la Hollande ne doivent pas se charger de la médiation » entre l'Empereur et la France, attendu que nous-mêmes » nous sommes en cause pour notre propre sécurité.

» Je vois la grande difficulté qui se présente relative- » ment à une conférence avec d'Avaux, mais il est indis- » pensable qu'on coupe court à ces négociations clandes- » tines. Il faut qu'en définitive d'Avaux ait à déclarer » pertinemment que la France n'a à offrir que la paix » de Ryswyk pour toute sécurité, et que la République » vienne déclarer, de son côté, que ce traité ne peut être » considéré par elle comme une sécurité. De cette ma- » nière, la négociation sera rompue, et les États pour- » ront alors le porter à ma connaissance (3 mai 1701). »

Quoique Louis XIV ne commît aucune hostilité ouvérte, son attitude n'en était pas moins menaçante; il ne cessait de faire marcher un grand nombre de troupes dans les Pays-Bas espagnols. On peut dire, avec vérité, qu'à cette époque la frontière de la France touchait à celle des Provinces-Unies; le territoire de la République pouvait être envahi dans une nuit; déjà on y avait recours aux inondations pour se mettre à l'abri d'un coup de main. La position des Provinces-Unies paraissait être

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus précaire qu'elle ne le fut en 1672, lorsque Louis XIV fit marcher contre elle cette armée de plus de cent mille hommes qui devait la subjuguer et l'effacer du rang des nations. On a peine à s'expliquer pourquoi le Roi de France, connaissant les mauvaises dispositions des puissances maritimes et disposant à la fois des forces de la France et du territoire du Roi d'Espagne, ne marcha pas résolument, au printemps de 1701, à la conquête des Provinces-Unies. En France, on se plaignait du manque de vigueur qui présidait aux déterminations du cabinet de Versailles (1). Les lenteurs du monarque français, après s'être créé en Europe tant d'ennemis irréconciliables, sont au nombre de ces mystères inexplicables dans l'histoire, dont les causes doivent peut-être se chercher, non dans le domaine de la politique, mais dans certaines circonstances fortuites qui tiennent au caractère, à l'âge ou au caprice du chef de l'État ou de ceux qui le dominent. Quoi qu'il en soit, la France, qui, dans tous les cas, était mille fois mieux préparée que ses ennemis, n'agit point, et ce fut là le salut de la République.

Les Provinces-Unies, en voyant ce rassemblement de forces sur leurs frontières, devaient, comme de raison, s'attendre à être attaquées ; elles ne pouvaient s'imaginer qu'on les laisserait achever paisiblement leurs préparatifs de défense et d'attaque. L'alarme devint si générale dans la République, qu'au printemps de 1701, les États, tremblant pour la sécurité de leur patrie, implorèrent l'assistance immédiate de leur allié, le Roi de la Grande-Bretagne, dans une lettre qui renfermait un exposé exact des dangers dont ils se voyaient menacés, et qui rend encore les lenteurs et les hésitations de Louis XIV plus inexplicables.

(1) *Mémoires de Torcy*, t. I, p. 103.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

11. « Nous voulons informer Votre Majesté, » disaient les États, « dans quelle attitude la France se place à » notre égard, pour qu'Elle puisse juger si nos craintes » sont mal fondées.

» La France, non satisfaite de s'être mise en possession » de toutes les places appartenant à l'Espagne, dans les » Pays-Bas, y fait marcher encore journellement des » forces formidables. Les Français ont formé une ligne, » depuis l'Escaut, près d'Anvers, jusqu'à la Meuse; ils » sont occupés, nous assure-t-on, à en former une nou- » velle d'Anvers à Ostende; ils envoient, dans les places » les plus rapprochées de nos frontières, un grand renfort » d'artillerie; ils mettent une grande activité à former » des magasins approvisionnés de toute espèce de muni- » tions de guerre et de fourrages, tant en Flandre que » dans le Brabant, la Gueldre et à Namur; ils cons- » truisent des forts à la portée du canon de nos places » fortes; de plus, ils travaillent sans relâche à séparer » de nos intérêts les princes nos amis, dans le but de » les attirer dans une alliance, ou, tout au moins, de les » engager à la neutralité. Enfin, nos amis nous sont » devenus, pour la plupart, inutiles, par suite des in- » trigues et des divisions qui règnent dans l'Empire, tandis » que la France voit augmenter le nombre de ses alliés; » si bien que nous nous trouvons cernés de tous les » côtés, excepté de celui de la mer.

» Telle est, sans aucun déguisement, Sire, la condition » à laquelle nous nous voyons réduits; ceci nous fait es- » pérer que, connaissant si parfaitement nos affaires, vous » jugerez avec nous que notre position est bien plus mau- » vaise qu'elle ne l'était lors de la dernière guerre; elle » est pire que si nous étions en guerre ouverte, attendu » que les Français construisent leurs forts sous le canon

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» de nos places, et forment leurs lignes tout proche de nos » frontières, et que nous ne pouvons nous y opposer, ce » que nous ferions si la guerre était déclarée. Ceci nous » oblige à nous mettre dans une attitude défensive, plus que » si nous étions actuellement attaqués, d'avoir recours aux » inondations et même de faire des coupures à nos digues, » pour garantir notre frontière. Nous sommes forcément » obligés d'avoir recours à ces moyens et à beaucoup » d'autres, comme si nous étions en guerre ouverte, si » bien que nos populations en souffrent davantage qu'elles » ne l'ont fait pendant la dernière guerre. Jusqu'ici, » l'hiver nous a protégés, en quelque sorte; mais, cette » saison étant passée, nous sommes dans l'attente jour- » nalière d'une invasion, à moins d'un secours immédiat. » Nous l'attendons de vous, Sire, particulièrement depuis » que Votre Majesté a daigné nous assurer que son Par- » lement avait pris des mesures favorables à notre égard. » Comme notre position est très-précaire, nous supplions » Votre Majesté de prendre en considération l'extrémité » à laquelle nous nous voyons réduits et l'impossibilité » d'éviter une ruine et un bouleversement complet de » notre État, si on nous délaisse.

» Sire, nous croyons les intérêts de l'Angleterre si » intimement unis aux nôtres, que nous préférons tout » risquer, plutôt que de souffrir qu'on les sépare, ou de » prendre une mesure quelconque sans le concours de » Votre Majesté. Il est inutile de vous représenter, Sire, » que la conservation de vos royaumes doit vous engager » à prévenir notre ruine; car leur perte est, à nos yeux, » inséparable de la nôtre ; les raisons en sont mieux con- » nues de vous que de nous, Sire, aussi bien que les » suites fatales qui pourraient en résulter pour vos États, » si on nous laissait dans cette misérable condition. Ceci

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» nous garantit que la grande prudence de Votre Majesté, » jointe aux bonnes intentions de son Parlement, lui » fournira les moyens de diriger les choses, de ma- » nière qu'il soit évident à l'Europe qu'elle trouvera tou- » jours sa sécurité dans ses alliances avec l'Angleterre et » dans l'amitié que cette puissance nous porte (1). »

Tout ce qui est exposé dans la lettre des États-Généraux est conforme à ce qu'on lit dans l'ouvrage du général Pelet, touchant les préparatifs d'attaque que la France faisait dans les Pays-Bas espagnols. On y trouve entre autres le passage suivant, qui prouve à quel point la République se voyait menacée : « Les Hollandais, de » leur côté, n'étaient pas sans inquiétude sur leurs pro- » pres frontières, et principalement sur la partie de Heus- » den qui pouvait être facilement emportée. Ils crai- » gnaient aussi que nous n'allassions prendre poste à » Vercondam (Werkendam), d'où il nous aurait été facile » d'aller jusqu'à Dordt, sans que Breda ni Bois-le-Duc » eussent pu nous en empêcher, et même de nous emparer » de Gorcum, où il n'y avait qu'une faible garnison (2). »

La lettre des États-Généraux produisit un effet extraordinaire en Angleterre et dans le Parlement ; en voyant les dangers dont la République était menacée, les Anglais se sentirent émus par le sort présent de leurs alliés, les États, et inquiets pour leur propre avenir. Le roi Guillaume l'ayant communiquée au Parlement, la chambre des Communes vota aussitôt une adresse à Sa Majesté, où les intérêts de l'Europe et ceux des alliés de la Grande-Bretagne étaient vivement recommandés à l'active sollicitude du monarque anglais ; aussi écrit-il à Heinsius :

(1) *Archives des États-Généraux.*— Somers, *Collection of Tracts*, vol. XI, p. 357.

(2) Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. I, p. 55

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Je suis fort heureux de pouvoir vous annoncer l'étonnant succès qu'a obtenu la lettre des États. Dès hier, » je l'avais envoyée à la chambre des Communes, accompagnée d'un message très-pressant ; ils l'ont prise en » considération aujourd'hui, à la suite de quoi ils ont » résolu de me présenter une adresse dont on vous fera » tenir copie. On ne pouvait espérer une issue plus satisfaisante, et les membres de la chambre des Communes » commencent à devenir si remplis d'ardeur, qu'aujourd'hui il n'y était question que de la nécessité d'entrer » en guerre. Je ne doute pas de réunir les troupes aussitôt » que le Parlement aura déterminé le nombre des secours ; de mon côté, j'y travaillerai à force, car tout » ici doit s'exécuter dans la première furie. Je m'imagine » que la France sera étonnée des expressions contenues » dans l'adresse ; celle de l'indépendance de l'Europe est » très-significative. J'aurai désormais une base pour » traiter avec l'empereur ; mais il serait toujours préférable que les négociations eussent lieu à La Haye.

» Il me semble évident, » ajoute le roi Guillaume, « que » d'après ce qui vient de se passer, la négociation avec » la France doit être considérée comme rompue. Je ne » puis présumer que la République puisse songer à traiter » séparément, après les assurances solennelles du contraire qui m'ont été données, bien qu'Amsterdam y semble être portée encore ; les maximes de cette ville sont » incompréhensibles, et je partage votre opinion, que, » quelles que puissent être les sécurités que la France » veuille accorder à la République, elles seront toujours » complétement illusoires, si elle les obtient par suite » d'une séparation d'avec ses alliés (20 mai 1701). »

L'impulsion venait d'être donnée au Parlement, et ce fut à la suite de la lettre des États, que les Communes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

accordèrent au roi Guillaume deux millions sept cent mille livres sterling, pour subvenir aux dépenses de l'année suivante ; elles votèrent l'entretien de trente mille hommes de mer, et arrêtèrent que dix mille hommes de troupes seraient transportés d'Irlande en Hollande, à titre d'auxiliaires, conformément au traité de 1678 avec les États-Généraux (1).

Le Roi donna au comte de Marlborough le commandement des dix mille hommes destinés pour la Hollande, et le nomma en même temps son plénipotentiaire auprès des États-Généraux. « Un tel choix, » dit Smollett, « fai-»sait honneur à son discernement ; car Marlborough, »soit comme général, soit comme négociateur, surpas-»sait tous ses contemporains ; froid, pénétrant, intrépide »et doué de beaucoup de persévérance, il était, de plus, »habile à persuader, insinuant, artificieux et dissimulé. »

III. De ce moment, toutes les idées de Guillaume III sont tournées vers une guerre qu'il juge inévitable et sur les moyens de la faire avec le plus d'avantage possible.

Alors aussi commencèrent ces négociations qui amenèrent plus tard la Grande-Alliance de 1701, qui devait être le testament que Guillaume III laisserait à l'Europe après lui, et qu'il signa d'une main mourante. Déjà, à cette époque, sa santé était visiblement altérée ; mais l'activité de son esprit triomphait de la faiblesse de son corps, et son génie politique parut briller d'un éclat nouveau vers la fin de sa vie, lorsqu'il se sentit complétement débarrassé des chaînes pesantes qu'il s'était forgées à lui-même, en signant, avec son adversaire personnel et l'ennemi naturel de la Hollande et de l'Angleterre, ces traités de partage qui ne furent pour lui qu'une source féconde d'amertume et d'humiliations. Si l'erreur

(1) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avait été grande (et quel est l'homme assez hardi pour oser se vanter de n'en avoir point commis ?), la Providence accorda à Guillaume III la faveur signalée de la réparer dignement, avant de descendre dans la tombe déjà entr'ouverte sous ses pas.

C'est dans la correspondance du monarque anglais avec Heinsius, qu'on trouve la preuve de son zèle pour garantir l'Europe d'un nouveau débordement de puissance de la France. « Je vois, » écrit-il à la date du 31 mai, « qu'il » faut entièrement s'appliquer à la guerre, et, bien qu'aux » yeux du monde entier, je passe pour la souhaiter, il » n'y a peut-être personne qui la verra avec plus de » peine ; mais exister sans sécurité, » ajoute l'intrépide défenseur de l'indépendance européenne, « et ne vivre » que sur la miséricorde de la France, est le pire des » maux qui puissent nous accabler. »

En parlant de la Cour impériale et de ses relations avec elle, Guillaume III dit : « Le comte de Wratislaw » vient de me présenter un mémoire par lequel il me » demande simplement l'exécution de la Grande-Al- » liance. (1). Cela m'a paru fort extraordinaire dans le mo- » ment actuel ; son intention paraît être que je le soumette » au Parlement, mais il ne sait pas ce qu'il désire, car le » résultat qu'on en obtiendrait serait contraire à ce qu'il » en attend. Ma réponse sera rédigée par écrit ; elle con- » sistera d'abord à renvoyer cette affaire aux négocia-

(1) La Grande-Alliance de 1689, qui avait été dissoute par la paix de Ryswyk, en 1697.

On se rappelle que lors des négociations pour le partage de la monarchie d'Espagne, le cabinet impérial argumentait toujours dans le sens de l'existence de la Grande-Alliance de 1689, tandis que les puissances maritimes disaient qu'elle était dissoute ; et la preuve qu'elle l'était réellement, c'est qu'il fallut en venir à un nouveau traité, en 1701, pour la reconstruire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» tions qui vont s'ouvrir à La Haye; ensuite à déclarer » que je ne séparerai pas mes intérêts de ceux de l'Em- » pereur, car il se manifeste ici une fort grande incli- » nation à cet égard (27 mai 1701). »

Le nouveau Roi de Prusse, qui n'avait obtenu du cabinet de Vienne la reconnaissance de sa royauté, qu'à condition de soutenir les droits de la Maison impériale à la succession d'Espagne, fournit à Guillaume l'occasion de faire les réflexions suivantes : « Il me semble souve- » rainement ridicule que le Roi de Prusse se soit mis en » tête de vouloir reconnaître le Roi d'Espagne, attendu » que c'est ouvertement en contradiction avec son traité » avec l'Empereur, qu'il vient de renouveler tout récem- » ment. Quant à nous, » ajoute le Roi d'Angleterre, « cela » doit nous être bien indifférent, cette reconnaissance » ayant eu lieu par nous (31 mai 1701). »

Guillaume et l'Europe entière, en voyant ces préparatifs de guerre de la France, ne peuvent s'imaginer que l'armée du monarque français attendra, l'arme au bras, sur les frontières de la République, que la ligue soit formée, pour commencer l'attaque. Quand on voit un si grand mouvement de troupes, quand on fait marcher tant de bataillons, les paroles de paix sont peu rassurantes pour celui qui peut être envahi d'un moment à l'autre par un ennemi puissant, qui, jusqu'à ce jour, a méprisé la modération, comme une qualité peu digne de la souveraine puissance. Aussi Guillaume recommande-t-il à Heinsius que la République doit se préparer à repousser la force par la force. « Il est » absolument nécessaire que l'on se prépare, autant que » possible, à la guerre dans la République, » dit-il, « car j'appréhende qu'elle ne soit attaquée. Il faudra » parler avec énergie au comte de Goes, pour qu'il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» obtienne de l'Empereur la formation d'une armée for-
» midable sur le Haut-Rhin, et cela incessamment; sans
» quoi toutes les forces de la France se jetteront sur
» la République (3 juin 1701). »

Cependant le cabinet de Versailles, à bout d'intrigues et voyant que la coalition était à la veille de se former, ne veut pas avoir recours aux armes. Était-ce modération de la part de Louis XIV? Était-ce répugnance d'allumer une nouvelle guerre, qui devait faire couler encore une fois des flots de sang? Était-ce excès de ruse ou excès de prudence? Était-ce un pressentiment vague que cette guerre, commencée sous des auspices si favorables, attirerait un déluge de maux sur son royaume, créerait ces dettes nationales et ces déficits, gouffres où son trône et son établissement monarchique allèrent s'engloutir près d'un siècle plus tard? Quoiqu'il en soit, Louis XIV recule devant une attaque, lui qui n'a jamais reculé jusqu'à ce jour, quand il a pu marcher en avant pour cueillir des lauriers et conquérir des provinces (1). La Cour de France a recours à un dernier artifice, dans l'espoir de semer la division dans les rangs de ses adversaires. La correspondance

(1) Les réflexions qui vont suivre entrent dans le domaine des suppositions. Ces longs tâtonnements de Louis XIV prenaient-ils leur source dans l'espoir que la mort le délivrerait peut-être sous peu de son adversaire? la santé de Guillaume III était si profondément altérée, que sa fin paraissait devoir être très-prochaine. On lit ce qui suit dans les *Mémoires du duc de Saint-Simon :* « Guillaume III fit consulter Fagon, médecin de » Louis XIV, sur la nature de son mal, sous un nom supposé; celui-ci dé- » clara la maladie mortelle. Le mal augmentant ses progrès, Guillaume » consulta de nouveau, mais à découvert; Fagon reconnut la maladie, mais » il ne changea pas d'avis (t. III, p. 298). » Louis XIV espérait-il que si Guillaume III venait à mourir, la question de la succession d'Espagne pourrait se terminer sans guerre, si elle n'était pas allumée avant la mort du Roi d'Angleterre? Ceci expliquerait les lenteurs de la Cour de France à commencer l'attaque.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du Roi Guillaume nous révèle cette nouvelle manœuvre, qui vint échouer, comme toutes les précédentes, devant le bon sens politique de Guillaume et des hommes placés à la tête des affaires dans la République; voici comment le Roi s'exprime : « Je suis étonné que, d'après » le contenu de votre dernière lettre, vous n'ayez rien » appris des nouvelles qui nous sont arrivées ici de » France. D'Avaux, dit-on, aurait reçu l'ordre de décla- » rer qu'il était prêt à m'admettre comme partie princi- » pale dans la négociation (de La Haye) ; mais on ajoute » qu'il insistera pour que les négociations soient conti- » nuées à Paris, attendu, dit-on, que la Majesté du » Roi de France ne permet pas qu'elles se prolongent à » La Haye.

» Ce changement peut avoir deux choses pour objet :

» La première et la principale, c'est l'espoir de nous » séparer de l'Empereur et de l'exclure de la négo- » ciation.

» Peut-être bien pense-t-on aussi que je serai prochai- » nement en Hollande, et que, me trouvant sur les lieux, » la direction principale des négociations me reviendra.

» Je pense que vous jugerez de ceci comme je l'envi- » sage, c'est-à-dire que ce changement n'est pas dans » notre intérêt. On pourra démontrer clairement à la » France que ce déplacement de la négociation est » inopportun et qu'il en résultera des inconvénients et » une grande perte de temps, et de plus que la dignité » du Roi de France n'est nullement compromise, en » continuant à négocier à La Haye.

» Je partage votre opinion, quand vous me dites que » la République doit témoigner toute la déférence ima- » ginable au Roi de France, ainsi que son désir de voir » la continuation de la paix entre elle et la France ;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» mais que, d'un autre côté, elle ne doit témoigner au-
» cune crainte de la guerre et ne donner aucun espoir
» qu'il pourrait arriver qu'elle séparât sa cause de celle
» de ses alliés.

» Il devient urgent de nous lier plus étroitement avec
» l'Empereur et de poser en principe que ses intérêts
» sont inséparables des nôtres. Il est donc important
» pour moi de savoir le plus vite possible ce que la Répu-
» blique est disposée à faire à cet égard, afin de pouvoir
» en instruire le Parlement avant sa séparation, et
» obtenir de cette assemblée une approbation qui me
» mette moi-même dans la possibilité de m'allier plus
» étroitement avec l'Empereur. »

Le roi Guillaume termine cette lettre par un passage remarquable sur la vénalité des cabinets du second rang en Europe. On remarque que ce prince méprisait, au fond de son âme, les Rois, ses contemporains; jamais stigmates ne furent lancés de plus haut et ne portèrent plus juste. « L'incertitude, » dit-il à Heinsius, « si nous
» aurons dans notre parti le Danemark ou la Suède, est
» fâcheuse; les perdre l'un et l'autre serait un rude coup;
» mais si les souverains ne considèrent que la question
» d'argent, si le tout est de savoir qui en donnera le
» plus, soit la France, soit nous, il est incontestable que
» nous succomberons toujours dans toutes ces négocia-
» tions (7 juin 1701). »

Par la suite de la correspondance, on remarque que la Cour de France insistait sur le transfert des négociations de La Haye à Paris, et que d'Avaux continuait à intriguer en Hollande pour en venir à un accommodement entre la France et les puissances maritimes, sauf à obtenir de ces dernières qu'elles abandonnassent l'Empereur; mais chaque nouvelle tentative, à cet égard, fortifiait le Roi

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Angleterre dans son opinion que la Maison d'Autriche devait être énergiquement soutenue contre les Bourbons de France et d'Espagne. « J'ai reçu votre lettre du 7 juin, » écrit le Roi à Heinsius, « mais je n'ai pas vu encore la » résolution qui vient d'être prise par les États-Généraux, » touchant le transfert des négociations de La Haye en » France. Je ne puis donc répondre officiellement sur ce » point par le présent courrier. Vous aurez vu, par ma » précédente, combien je désapprouve ce projet, et qu'on » doit bien se garder d'y consentir ; on doit s'y refuser » péremptoirement, et les raisons à alléguer ne manque- » ront point.

» Cette proposition d'accommodement, dont les mi- » nistres parlent entre eux, ne me plaît pas, car je n'y » remarque point la satisfaction voulue pour l'Empereur, » et rien qui puisse garantir notre sécurité, quand bien » même on céderait les Pays-Bas espagnols au duc de » Lorraine.

» Dans ma dernière, je vous disais que je croyais que » le moment était venu de nous unir plus intimement » avec l'Empereur ; l'opinion publique se prononce ouver- » tement ici pour une semblable alliance, si bien que » tout ce qu'on jugera convenable de faire, à cet égard, » en Hollande, on le fera pareillement ici.

» J'ai envoyé, il y a longtemps, l'ordre à mon envoyé » en Portugal d'y faire des offres qui puissent nous con- » cilier cette Cour; mais je crains qu'elle se soit déjà » engagée avec la France (10 juin 1701). »

« Mon envoyé, Stanhope, recevra, par le courrier de » ce jour, l'ordre de déclarer aux États que je me con- » forme de tous points à leur opinion, que la négociation » pendante à La Haye ne doit point être transférée en » France. Vous pouvez, d'ailleurs, être assuré, » ajoute

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le monarque, « que l'on est bien décidé ici à se joindre » à tous les traités et alliances que les États jugeront » nécessaires de contracter, pourvu qu'on nous informe » officiellement de leur existence et qu'on nous invite à y » accéder (14 juin 1701). »

« Le mémoire que Geldermalsen m'a présenté ne » pourra être communiqué au Parlemement que la se- » maine prochaine, et j'espère que cette assemblée me » présentera, à cette occasion, une adresse, pour me » prier de conclure, conjointement avec les États-Géné- » raux, une alliance avec l'Empereur ; alors nous serons » en mesure pour traiter avec la Cour impériale. Mais ce » qui me désole, c'est de voir qu'Amsterdam est toujours » sous l'influence de ses vieilles maximes et de ses » terreurs. J'espère qu'arrivé en Hollande, je pourrai » parvenir à amener cette ville à tout ce qu'on peut rai- » sonnablement demander. Le Parlement se séparera pro- » bablement dans une quinzaine, après quoi je hâterai, le » plus possible, mon départ pour la Hollande ; car je dé- » sire avec ardeur m'y trouver, croyant que ma présence » y pourra être fort utile.

» Dans quinze jours, mes vaisseaux seront prêts, et » tout se prépare en secret pour l'expédition contre Lagos » ou Cadix (17 juin 1701). »

« Je pense, » dit encore le monarque anglais, « que, » dans la grande affaire de la négociation avec d'Avaux, » il faudra se conduire de manière que rien d'important » ne s'y fasse avant mon arrivée à La Haye ; il en sera » forcément de même relativement aux négociations avec » l'Empereur (28 juin 1701). »

IV. La situation des affaires sur le continent était telle alors, que la présence de Guillaume III y était devenue indispensable ; lui seul était capable de réunir en un

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faisceau les forces éparses d'une partie de l'Europe, qui devaient tenir tête à la puissance compacte et homogène de Louis XIV. L'influence de la Cour de Versailles faisait d'effrayants progrès sur le continent, parce que les princes et États du second et du troisième rang manquaient jusqu'alors d'un point de ralliement, d'un drapeau.

Cette situation et les graves inconvénients qui en résultaient pour les adversaires de la France, est dépeinte dans une lettre du conseiller pensionnaire Heinsius, à la date du 29 mai 1701. Voici comment le ministre hollandais s'exprime : « Je suis inquiet, » dit-il, « en voyant que, » ni en Angleterre, ni dans la République, on ne se trouve » en état de prendre des mesures assurées ; il est positif » aussi que le monde entier a les yeux fixés sur l'Angle- » terre et les États, et que chacun se contentera de rester » spectateur indifférent, aussi longtemps qu'on ne saura » à quoi s'en tenir sur la Grande-Bretagne et les Pro- » vinces-Unies.

» En attendant, la France s'évertue de tous côtés, et » plus la conclusion d'un accommodement (dans la ques- » tion de la succession d'Espagne) acquiert de proba- » bilité, plus elle gagne de terrain ; car aussi longtemps » que cet état d'incertitude se prolongera, personne ne » se hasardera à se déclarer en notre faveur ; chacun, en » voyant la faiblesse de son voisin, suivra non-seulement » son exemple, mais le dépassera même.

» J'ai remarqué, dans mes entretiens avec les comtes » Goes et Slick (plénipotentiaires de la Cour impériale), » qu'aussi longtemps que l'Empereur ne saura à quoi s'en » tenir sur notre compte, et ce qu'il peut espérer de nous, » il gardera de grands ménagements. Il en résultera que, » si la France en vient à une rupture au commencement

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» de l'été, l'Empereur n'aura pas un homme sur le Rhin, » et que toutes les forces de la France tomberont sur la Ré- » publique ; tandis que, si nous étions d'accord avec l'Em- » pereur, celui-ci mettrait ses forces en mouvement et » opérerait une diversion en notre faveur. De plus, tous » les souverains allemands, en voyant notre incertitude, » seront obligés d'avoir recours à la neutralité, et, peu à » peu, la France les attirera vers elle. Le Danemark » prendrait un parti, si cette Cour savait à quoi s'en » tenir; le Portugal est dans la même incertitude; si bien » que, les uns après les autres, ils seront tous gagnés par » nos adversaires, et déjà la France a définitivement » conclu avec la Pologne et le duc de Wolffenbüttel.

» Contre ces maux il n'y aura point de remède, aussi » longtemps que l'Angleterre et la République ne mettront » point la main à l'œuvre avec énergie ; s'il en était ainsi, » on parviendrait à s'entendre : la question se résoudrait, » soit par un arrangement raisonnable, soit par une guerre » générale. Mais, si l'état actuel se prolonge, il ne faut » point compter sur un accommodement favorable, et » s'attendre, au contraire, à une guerre malheureuse.

» Notre proposition à la France a été délivrée ; elle est » bonne, si nous n'abandonnons point le principe sur » lequel elle est fondée. Briord et Quiros la décrient ; » d'Avaux adopte un ton plus modéré, dans l'espoir » d'arriver à un arrangement. Je crois fermement qu'ils » céderont, bien plus qu'ils seront disposés à accorder à » la République plus qu'elle n'a demandé, dans l'espoir » de nous séparer de l'Empereur.

» Dans cet état de choses, ne serait-il pas opportun » de convenir d'un projet raisonnable avec l'Empereur et » de fonder notre alliance sur ce projet, pour le produire » à la France? Alors nous nous trouverions placés dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» une position à pouvoir nous procurer des alliances et » réunir autour de nous des alliés, et, en cas de rupture, » nous romperions sur une base solide.

» Pour arriver à l'exécution de ce projet, j'ai conféré » avec le comte Goes : les vues de l'Empereur se portent » sur l'obtention de Naples, de la Sicile, du Milanais et » des Pays-Bas espagnols ; mais il n'y a pas de possibi- » lité d'obtenir tant de choses sans une guerre. Messieurs » d'Amsterdam m'ont déclaré, à la vérité, qu'ils pensent » que l'on devrait faire obtenir le Milanais à l'Empereur; » mais, outre que cela n'est pas satisfaisant, cela ne con- » tribue en rien à assurer notre sécurité future ; tandis » que, si le projet pouvait comprendre le Milanais et les » Pays-Bas espagnols, l'Empereur ne serait pas en droit » de se plaindre, et cela servirait en même temps de » sécurité à la République. On pourrait donc fonder une » alliance sur un semblable projet et ne pas en démordre, » au risque d'une rupture avec la France, sous la réserve » que si, par la guerre, on peut obtenir davantage, on le » fera, sans cependant y être obligé.

» De cette manière, l'Empereur et l'Empire, et l'An- » gleterre et la République, auraient un intérêt et un » but qui seraient communs à tous, en faisant la guerre. » Amsterdam dit bien que les Pays-Bas espagnols ne » doivent point passer en d'autres mains, que ces pro- » vinces doivent rester domaines de la monarchie » d'Espagne, dans le but de rattacher plus tard cette » Couronne aux intérêts de la République ; mais cet » argument a peu de valeur dans les circonstances » actuelles ; car si cette combinaison est réalisable, elle » ne le sera que dans un temps fort éloigné, et, d'ici là, » la combinaison future pourrait amener notre ruine » actuelle. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Telle fut l'idée qui présida à la Grande-Alliance de 1701; on voit que si, à cette époque, Louis XIV eût consenti à la cession du Milanais et des Pays-Bas espagnols à l'Empereur, la guerre n'eût pas éclaté; alors il n'était nullement question de déposséder Philippe V de la totalité de la monarchie d'Espagne; on ne pensait pas à reconnaître l'archiduc Charles comme souverain de ce royaume; les puissances maritimes ne voulaient qu'une seule chose, elles voulaient qu'une satisfaction raisonnable fût accordée à l'Empereur, au moyen de laquelle leur sécurité future serait assurée, en plaçant une puissance neutre entre la République et la France. Le refus de la Cour impériale d'accepter ce dédommagement n'eût pas amené une collision entre la France et les puissances maritimes; car, en admettant que l'Empereur eût été assez mal conseillé pour refuser la part que l'Angleterre et les États voulaient lui faire obtenir, il eût été facile d'éviter la guerre, en plaçant le Milanais et les provinces espagnoles des Pays-Bas sous la garde des puissances maritimes, jusqu'à ce que le cabinet de Vienne se fût déterminé à écouter le langage de la raison. Il n'est pas croyable que dans cette position, et privé de l'assistance des Provinces-Unies et de la Grande-Bretagne, l'Empereur eût été assez imprudent pour se commettre, seul et sans alliés, avec la puissance colossale de la France réunie à celle de l'Espagne.

Certes, ces conditions n'avaient rien d'exorbitant: on ne pouvait accuser les puissances maritimes d'agir par des vues intéressées; on pouvait encore moins leur reprocher de vouloir détrôner Philippe V après l'avoir solennellement reconnu. Toutes ces idées de conquêtes et d'expulsion n'arrivèrent que plus tard, et par degrés,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

quand, une fois la guerre allumée, la fortune se fut déclarée en faveur des confédérés.

Le point de départ était juste et raisonnable : il était juste de vouloir accorder un dédommagement à l'Empereur ; il était raisonnable de veiller au maintien de l'équilibre politique du continent, équilibre qui, en se rompant, exposait l'existence future de la République et compromettait la dignité de l'Angleterre aux yeux de l'Europe. Un peuple assez aveugle, assez ennemi de lui-même pour négliger ce qui peut garantir son indépendance, ou prévenir ce qui peut le dégrader aux yeux des autres nations, est un peuple qui abdique virtuellement ses droits comme société politique; il se suicide moralement; il tend volontairement les mains aux chaînes qu'on lui prépare.

Que signifiait le sacrifice de ces provinces, faibles portions de l'immense héritage qu'un fils de France venait de recueillir, si, à ce prix, Philippe V se voyait maintenu dans la paisible possession des autres terres et domaines de la vaste monarchie d'Espagne? Leur conservation équivalait-elle aux dépenses de la guerre, même de la guerre la plus heureuse, sans compter combien le sort des armes est soumis à mille chances et aux caprices de la fortune, et qu'en recourant à la guerre pour sauver une faible partie, on s'exposait à perdre la totalité?

Si Louis XIV avait désiré aussi sincèrement la conservation de la paix qu'il cherchait à le faire croire, il eût, sans aucun doute, conseillé ce sacrifice à son petit-fils, et la France et l'Espagne ne s'en seraient que mieux trouvées ; car, après dix années de combats et de luttes sanglantes, après un gaspillage immense d'argent, après des revers cruels et des misères incalculables, après

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avoir apauvri la France et l'Espagne, il fallut enfin en venir à consentir aux demandes formulées avec un si grand esprit de modération, d'équité et de sagesse, en 1701, par les puissances maritimes.

La postérité impartiale devra convenir que ceux qui demandaient, à cette époque, comme condition *sinè quâ non* du maintien du repos public en Europe, l'abandon du Milanais et des Pays-Bas espagnols au profit de l'Empereur, que ceux-là, dis-je, désiraient sincèrement la conservation de la paix ; et que celui qui refusa, sous de vains prétextes, de satisfaire à ces justes réclamations, était l'homme qui voulait la guerre, parce qu'alors il se croyait placé dans une position à pouvoir dicter des lois à l'Europe et à l'attaquer dans son indépendance et dans sa liberté, sans qu'il eût à craindre de rencontrer des adversaires qui pussent résister à sa puissance.

Mais si, d'une part, les puissances maritimes jugeaient que, dans l'intérêt de leur sécurité, les Pays-Bas espagnols devaient être démembrés de la monarchie d'Espagne, au profit de la Maison impériale, de l'autre, Louis XIV espérait, à cette époque, agrandir son royaume de ces provinces. Torcy consulta le comte de Marcin, ambassadeur de Louis XIV à Madrid, sur la proposition à faire à Philippe V de céder les Pays-Bas à la France; Louis XIV, moyennant cette cession, se chargerait de défendre le reste de la monarchie espagnole. Cette cession était considérée à la Cour de Versailles comme un dédommagement naturel de l'appui de la France ; le comte de Marcin eut la franchise de répondre à Torcy : « qu'il voyait dans cette concession » un grand nombre d'inconvénients ; que Philippe V, » loin de pouvoir se déterminer par lui-même sur une » chose aussi importante, n'était pas même capable de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» vouloir quelque chose sur ce point ; qu'excepté le mo-
» narque et les Français qui étaient auprès de lui, per-
» sonne, peut-être en Espagne, ne concevrait qu'une telle
» proposition fût fondée sur la raison et la justice ; que
» les malintentionnés accuseraient la France de n'avoir
» en vue que de profiter des démembrements de l'Es-
» pagne ; que la jalousie nationale se réveillerait avec
» animosité ; que les ennemis auraient un prétexte spé-
» cieux d'éclater en invectives, et qu'il faudrait s'at-
» tendre à une guerre opiniâtre dans laquelle entreraient
» toutes les puissances qui n'avaient pas encore pris de
» parti (1). »

V. C'était pour conclure ce traité entre les puissances maritimes et l'Empereur, que Guillaume III brûlait d'impatience de se trouver en Hollande.

La session du Parlement se prolongeait cependant outre mesure, par suite de la dispute qui s'était élevée entre les deux Chambres, à l'occasion de l'accusation des quatre Lords dont il a été parlé dans le chapitre précédent. « Je comptais, » écrit Guillaume au conseiller pensionnaire, « que le Parlement se serait séparé
» cette semaine ; mais les disputes entre les deux Cham-
» bres y ont mis obstacle. J'espère cependant voir la
» fin de cette session mardi prochain. Vous comprendrez
» sans peine combien je dois être contrarié du retard
» que cela apporte à mon voyage, et combien il est affli-
» geant pour moi de voir que l'animosité des partis va
» toujours croissant ici, ce qui, tôt ou tard, doit amener
» un résultat déplorable (1er juillet 1701). »

Peu de jours auparavant, la Chambre haute avait absous milord Somers, et, dans les journées des 3 et 4 juillet, les comtes de Portland et Orford, et les lords Halifax et

(1) De Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. IV, p. 226.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Haversham (ce dernier ayant été accusé dans le cours de la dispute entre les deux Chambres) furent également acquittés, par les Lords, des accusations portées contre eux par les Communes.

Ce même jour, 4 juillet, le Roi se rendit au Parlement, le remercia des nouvelles preuves de zèle qu'il en avait reçues, et le prorogea au 17 août suivant ; ce même jour aussi, Guillaume écrit à Heinsius : « Dieu »merci ! j'ai enfin prorogé le Parlement dans l'après-»midi de ce jour ; je compte bien positivement, Dieu »aidant, m'embarquer lundi prochain (4 juillet 1701). »

Cette session du Parlement est l'une des plus extraordinaires, non-seulement de ce règne, mais encore de l'histoire parlementaire d'Angleterre : les partis s'y livrent une guerre tellement acharnée, que rarement, jusqu'à ce jour, on n'en avait vu un semblable exemple dans des temps ordinaires, en dehors des époques qui précèdent les révolutions ou les guerres civiles.

Si, d'une part, les Communes s'évertuent, dans le cours de cette session, à faire subir mille avanies au Roi, de l'autre, cette Chambre basse, que les historiens représentent généralement comme composée en majorité de Tories, marche d'un pas ferme et assuré dans les voies de la Convention de 1689. Celle-ci avait laissé l'ouvrage de la régénération parlementaire de la royauté imparfait et inachevé ; une chambre des Communes tory fut appelée, en 1701, à mettre la dernière main à l'ouvrage des Whigs de 1689, en statuant sur la succession future au trône, et en élevant pour toujours une barrière entre l'Angleterre et la famille déchue.

Cette Chambre jette à pleines mains le blâme sur l'administration du roi Guillaume ; elle la stigmatise, la flétrit ; elle traîne les conseillers responsables de la Cou-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ronne devant la barre de la chambre des Pairs; elle honnit et conspue le traité de partage, qui, sans contredit, avait son côté défectueux, mais dont le côté louable était d'assurer à l'Empereur une part dans la monarchie d'Espagne, pour maintenir l'équilibre politique de l'Europe; la chambre des Communes ne daigne tenir aucun compte de cette circonstance, mais elle se livre à des transports de colère contre la Chambre haute, parce que celle-ci ne voit que des hommes innocents, où l'autre veut trouver des coupables, parce qu'ils avaient le malheur d'appartenir au parti whig.

Au milieu de ces débats, il est question de procurer une satisfaction à l'Empereur, de l'indemniser en partie du tort qu'il éprouve par suite du testament du feu Roi d'Espagne; alors la Chambre se montre disposée à soutenir les hautes vues politiques de Guillaume III; elle lui fournit les moyens de former des alliances sur le continent, pour obtenir par la voie des armes, s'il le faut, ce que Guillaume avait espéré à tort d'obtenir par la voie pacifique des traités.

Telle est l'histoire de cette session, la plus rude que Guillaume eut à supporter pendant son règne, par l'esprit d'opposition qui s'y manifesta, et contre son gouvernement, et contre sa personne, et qui cependant affermit son trône, en donnant une nouvelle consécration au principe que tout, en Angleterre, même la royauté, émane du Parlement; que la royauté parlementaire est la seule légale et sacrée, et que nul n'a droit au trône qu'en vertu d'un acte du Parlement.

Tout cela nous est représenté par les historiens, par les hommes et par les écrits du temps, comme étant l'ouvrage d'une chambre des Communes signalée comme imbue des principes du torisme, et, en voyant tout cela,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

on se demande : les Whigs eussent-ils pu faire davantage?

Bien hardi serait celui qui prétendrait expliquer les anomalies et les contradictions inséparables de l'esprit de faction ; quand une faction se met à l'œuvre, elle croit n'agir que dans le sens qui lui est favorable, mais, sans s'en apercevoir, elle est souvent dominée par une puissance supérieure, puissance insaisissable, impossible à décrire, impossible à trouver, puissance qui ne se fait sentir que par ses résultats, que rien n'a préparée, qu'il serait impossible de diriger, qui est dans la force des choses, qui pèse sur la faction comme un charme, qui la maîtrise, la dirige par une puissance occulte et qui la conduit dans un port où jamais elle n'aurait cru arriver.

VI. Guillaume III allait revoir, pour la dernière fois, sa terre natale ; il arrive à La Haye, accompagné du comte de Marlborough, qui venait prendre le commandement des dix mille hommes que le Roi de la Grande-Bretagne avait fait transporter en Hollande (1).

Le 15 juillet, Guillaume se transporta dans l'assemblée des États-Généraux et dit à cette assemblée qu'il se retrouvait au milieu d'elle avec d'autant plus de joie, que les conjonctures rendaient sa présence absolument nécessaire dans la République. « Nous nous étions flatté, » dit le monarque, « de voir fleurir nos États et la Répu- » blique à l'ombre d'une longue paix, mais les affaires de » l'Europe ont changé de face : tous les voisins de la » France sont menacés ; notre repos serait donc au » moins aussi funeste à nos royaumes et à l'État, qu'il le » serait à leurs alliés. » Sa Majesté applaudit ensuite aux dispositions prises par Leurs Hautes Puissances pour la sûreté des Provinces-Unies ; il promit aux États l'al-

(1) *Memoirs of the duke of Marlborough by William Coxe.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

liance de bon nombre de princes de l'Empire, et les assura enfin que le peuple anglais était tout disposé à observer les traités qui avaient été conclus antérieurement entre la Grande-Bretagne et la République.

La réponse des États fut de nature à prouver à l'Europe entière qu'ils étaient prêts à entrer, de leur côté, dans toutes les mesures que le Roi estimerait nécessaires pour la sûreté des deux pays et pour le maintien de l'équilibre politique de l'Europe (1).

La venue de Guillaume III dans la République, son discours aux Etats-Généraux, les préparatifs de guerre qui se faisaient dans les Provinces-Unies, furent autant d'indices pour la France que le rôle du comte d'Avaux était fini à La Haye, et qu'il n'y avait plus rien à attendre de négociations ou d'intrigues, qui devaient se continuer désormais sous les yeux de l'homme vigilant auquel rien n'échappait, quand il s'agissait de déjouer les sourdes menées de la France. Ceci explique le but que s'était proposé la Cour de Versailles, en insistant sur le transfert des négociations de La Haye à Paris : si Louis XIV eût perdu par là le bénéfice résultant d'intrigues incessantes en Hollande, au moins y eût-il gagné d'être à l'abri de ce contrôle journalier que Guillaume III eût exercé sur les négociations; mais au point où en étaient arrivées les choses, il eût été impossible de négocier avec la moindre apparence de succès, sous l'œil scrutateur du monarque anglais.

D'Avaux fut rappelé, et, à la veille de quitter La Haye, il remit un mémoire dans lequel il représentait aux États que son souverain l'avait envoyé en Hollande, avec la mission de travailler à la conservation de la paix en Europe; que la reconnaissance du Roi d'Es-

(1) *Mémoires de Lamberty*, t. I, p. 513. — Tindal, vol. IV, p. 349.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pagne par les États avait confirmé l'espoir que ce but serait atteint, et qu'on en avait conclu que si les États-Généraux cherchaient à se faire donner des garanties pour la sécurité future de la République, ils ne se prêteraient jamais à appuyer de leur crédit les prétentions non fondées que pourraient élever d'autres puissances ; qu'ainsi tout paraissait se disposer à l'affermissement de la paix, lorsque les États-Généraux, de concert avec l'envoyé du Roi d'Angleterre, remirent leurs propositions à la Cour de France et prouvèrent qu'il existait, entre les puissances maritimes, une conformité de vues et d'intérêts de laquelle dépendrait le maintien de la paix ; que les États avaient déclaré, à la vérité, que leurs demandes exorbitantes provenaient de la juste crainte que leur inspirait la puissance de la France ; mais que si cette crainte, si vivement exprimée dans leur lettre au Roi d'Angleterre pendant la dernière session du Parlement, eût été réelle, ils avaient entre les mains les moyens de la dissiper ;

Que, pour arriver à ce résultat, il n'était pas nécessaire de mettre tant de troupes en campagne, d'acheter si chèrement des alliances étrangères, d'avoir recours aux inondations, de faire en un mot des préparatifs extraordinaires de guerre ;

Que c'étaient les États-Généraux qui avaient provoqué les conférences comme un moyen de consolider la paix ; que le Roi de France ne cherchait point à les prolonger, pour se préparer, dans l'intervalle, à la guerre ; mais que ces conférences n'avaient été entamées que pour y traiter des seuls intérêts de la République, et qu'il n'avait dépendu que des États de les conduire, en très-peu de temps, à une conclusion satisfaisante ;

Qu'au lieu d'y travailler sérieusement, les États avaient paru vouloir éloigner cette conclusion, en de-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mandant que l'envoyé du Roi de la Grande-Bretagne fût admis aux conférences, bien que Sa Majesté Britannique n'eût aucun prétexte fondé pour réclamer des sûretés pour Elle-même;

Que, néanmoins, le Roi de France avait enfin consenti à l'admission de l'Angleterre, à condition que les conférences de La Haye, dont il prévoyait le peu de fruit, fussent continuées sous ses yeux et à sa Cour.

Le Roi de France jugeait d'ailleurs que, la difficulté de l'admission de l'envoyé du Roi de la Grande-Bretagne une fois levée, on ne tarderait point à en faire naître une nouvelle, plus capable d'embarrasser la question que la première.

Il doutait, à la vérité, qu'on parvînt à persuader aux États-Généraux d'insister sur la prétendue satisfaction qu'on voulait faire accorder à l'Empereur, et que la République voulût entreprendre de soutenir ce prince, de confondre les intérêts de la Cour impériale avec ceux des Provinces-Unies, de s'ériger enfin comme arbitre entre la France et l'Autriche, en décidant que Philippe IV d'Espagne avait possédé le droit de changer les lois fondamentales de son royaume, en excluant ses héritiers légitimes de sa succession, et en contestant à Charles II le droit de rétablir ces lois fondamentales par son testament, en appelant ces héritiers, injustement exclus, à recueillir sa succession. Il n'était pas présumable qu'une République, réputée par sa sagesse, se montrât disposée à se brouiller avec la France pour l'amour de l'Autriche, si peu de temps après la reconnaissance formelle du Roi d'Espagne par les États-Généraux.

« Cependant, » ajoutait d'Avaux, « je croirais abuser » de la confiance dont m'honore mon souverain, si, après » la déclaration qui m'a été faite par l'envoyé d'Angle-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» terre, je persistais à m'imaginer que cette négociation » pût amener un résultat satisfaisant, les États ayant » donné trop ouvertement à connaître leur intention de » se soumettre aux opinions du Roi de la Grande-Bre- » tagne ; et leur détermination de ne vouloir traiter que » conjointement avec l'envoyé britannique en est une » preuve évidente. »

Son séjour à La Haye, disait encore le négociateur français, ne pouvait donc désormais être d'aucune utilité, et s'il n'emportait pas la satisfaction d'avoir affermi la paix entre les États-Généraux et son souverain, toujours est-il qu'il avait la certitude que la rupture, si elle devait avoir lieu, serait un fait indépendant de la volonté du Roi, son maître ; le Roi de France n'armait qu'en faveur de son petit-fils, et aucunement dans des vues d'agrandissement personnel.

Si ces assurances ne parvenaient point à empêcher la rupture de la paix, s'il fallait recourir à la guerre, la Cour de France, confiante dans la bonté de sa cause, s'en remettait à la volonté de la Providence, dans l'espoir qu'elle bénirait ses armes, et qu'elle la mettrait à même de prouver à ceux qui oseraient attaquer la France, que son Roi pouvait se venger des insultes faites à son pavillon ; que ces insultes avaient été passées sous silence jusqu'à ce jour, pour qu'on ne pût accuser la Cour de France d'avoir enfreint la moindre clause de la paix de Ryswyk.

En terminant, le comte d'Avaux énonçait le vœu que les États sauraient apprécier leurs véritables intérêts, et, en remettant son mémoire, il délivra également une lettre de son Roi aux États-Généraux, par laquelle Louis XIV déclarait « que le rappel de son ambassadeur ne devait » être attribué qu'au peu d'espoir qu'il conservait de voir » terminer cette négociation d'une manière satisfaisante,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» ajoutant cependant que son désir pour la conservation de » la paix était toujours le même, et qu'il ne dépendrait que » des États de recevoir, comme par le passé, les preuves » de la sincère amitié qu'il portait à la République (1). »

La réponse des États-Généraux à ce document diplomatique fut rédigée sous l'inspiration du roi Guillaume; elle contenait un résumé de la négociation entre les États et la Cour de France, depuis le moment où Louis XIV avait accepté le testament du Roi d'Espagne au profit de son petit-fils.

La reconnaissance de Philippe V, était-il dit, n'avait eu lieu que dans l'espoir que cette démarche des États aurait facilité un arrangement amiable.

Les États-Généraux et le Roi de la Grande-Bretagne, allié des premiers depuis plusieurs années, avaient donné des preuves non équivoques de leur désir de voir les bienfaits de la paix conservés à l'Europe; que l'intime alliance qui subsistait depuis longtemps entre l'Angleterre et la République, avait été l'unique motif qui avait porté les États à ne rien faire sans la participation du Roi de la Grande-Bretagne, et qu'il était évident aux deux gouvernements que la paix ne pouvait être durable et assurée, qu'autant qu'on consentirait à accorder une satisfaction à l'Empereur;

Que l'opinion de Sa Majesté Très-Chrétienne était donc parfaitement fondée que les États ne se départiraient jamais de ce point, bien qu'ils ne prétendissent en aucune manière s'arroger le droit de se constituer juges entre les Maisons de France et d'Autriche, et bien moins encore décider qui des deux, de Philippe IV d'Espagne ou de Charles II, avait eu tort ou raison.

Il était pénible cependant aux États de voir la fâ-

(1) *Mémoires de Lamberty*, t. I, p. 483 et 487. — Wag., t. XVII, p. 77-82.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cheuse opinion que le comte d'Avaux avait conçue de l'issue de ces négociations, par le fait seul que l'envoyé d'Angleterre avait insisté sur la satisfaction qu'on réclamait pour l'Empereur, attendu que les États partageaient cette opinion avec Sa Majesté Britannique, non par suite d'une soumission aveugle aux volontés de ce monarque, mais, au contraire, par la profonde estime qu'ils faisaient des conseils de ce prince, qu'on savait être également animé, et du désir de conserver la paix, et de tout ce qui pouvait assurer le bonheur et la sécurité des Provinces-Unies.

Les États déploraient la rupture des négociations; ils eussent souhaité, disaient-ils, de les voir continuer, dans l'espoir d'arriver à un résultat heureux.

Le comte d'Avaux était donc prié d'assurer son souverain que les États-Généraux ne nourrissaient que des sentiments pacifiques, qu'ils n'avaient armé que lorsqu'ils avaient vu disparaître leur barrière, et lorsque les troupes de France s'étaient mises en possession des places où celles des États avaient tenu garnison dans les Pays-Bas espagnols.

Les États ne jugeaient pas nécessaire de dissimuler que l'union intime, qui subsistait entre les Cours de France et d'Espagne, était un sujet d'ombrage et d'inquiétude pour eux.

Ils déclaraient attendre la guerre, s'il fallait en venir à une rupture, sans appréhension, car ils avaient fait l'impossible, de leur côté, pour la prévenir; ils étaient prêts à accorder une satisfaction raisonnable au Roi de France pour les insultes qui auraient pu être faites, par certains individus du pays, au pavillon de France, bien qu'ils ignorassent que des actes semblables eussent été commis.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les États disaient enfin que leur désir était de maintenir les traités existants, et qu'il leur serait fort agréable que le comte d'Avaux prolongeât son séjour dans la République, dans l'espoir qu'on finirait par s'entendre réciproquement, et sur la conservation de la paix, et sur les moyens d'assurer la sécurité future des Provinces-Unies (1).

VII. Ces mémoires furent imprimés et répandus avec profusion dans le public, qui les prit pour ce qu'ils valaient ; car, au fond de toutes ces belles phrases, était la guerre, et les deux partis ne furent point dupes l'un de l'autre.

D'Avaux, ayant reçu l'ordre impératif de revenir en France, eut son audience de congé le 11 août et laissa à La Haye son secrétaire, Barré, pour conserver une apparence de bonne harmonie entre les deux gouvernements. Le rappel de d'Avaux donna lieu à la lettre suivante du roi Guillaume au conseiller pensionnaire Heinsius : « Je ne m'étais pas attendu, » dit le monarque, « que d'Avaux aurait été rappelé de cette manière. Je » ne puis dire que cela me soit agréable ; il faudra pré- » sentement être sur ses gardes de tous les côtés et se » préparer à une défense vigoureuse ; ce que j'appréhende » le plus dans ce moment, c'est ce qui pourrait arriver sur » le Rhin (12 août 1701). »

Saint-Simon rapporte, dans ses Mémoires, que lorsque d'Avaux prit congé du stathouder-roi, celui-ci, en faisant allusion au mauvais état de sa santé, dit à l'ambassadeur de Louis XIV : « qu'en l'état où il le voyait, » il était aisé de juger qu'il ne souhaitait point la guerre ; » mais que, si le Roi la commençait, il emploierait le peu

(1) Résolution des États-Généraux, du 1er août 1701. — Lamberty, *Mémoires*, t. I, p. 487. — Wag. t. XVII, p. 88-89.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» de vie qui lui restait à défendre ses sujets et ses alliés. » A quoi Saint-Simon ajoute cette réflexion, qui d'ailleurs ne peut nous surprendre de la part d'un écrivain français : « Pouvait-on, pour un habile homme, pousser la » dissimulation plus loin et plus gratuitement, lui qui » était l'âme, le boute-feu et le constructeur de cette » guerre (1) ? »

A la même époque où d'Avaux quitta La Haye, le marquis de Villars, envoyé du Roi de France à Vienne, revint à Versailles, et le comte de Zinzendorf, envoyé de l'Empereur, prit congé de Louis XIV; ainsi, toutes les relations entre la France et l'Empereur furent rompues.

Heemskerk, envoyé des États-Généraux, et milord Manchester, ambassadeur d'Angleterre, demeurèrent cependant à la Cour de France, et le comte de Tallard ne fut pas rappelé de son poste à Londres.

Dans le cours des négociations à La Haye, la France avait fait, de concert avec l'Espagne, une alliance avec le Portugal. Le monarque portugais était, dit-on, personnellement attaché à la cause des puissances maritimes, mais sa faiblesse le rendait esclave de ses ministres, gagnés par la France (2).

En Allemagne, Louis XIV eut pour lui, au prix de sacrifices d'argent, l'Électeur de Cologne, prince-évêque de Liége, et les ducs de Wolffenbüttel, de Brunswick et de Saxe-Gotha (3). L'Électeur de Bavière, qui alors était entièrement passé au parti français, par l'appât que Louis XIV faisait briller à ses yeux de lui procurer un jour la souveraineté des provinces espagnoles des Pays-

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III, p. 208.
(2) Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, part. II, p. 31.
(3) Lettre de Louis XIV au comte de Briord.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bas, remuait ciel et terre dans l'Empire pour gagner d'autres Cours allemandes à la cause de la France (1). Ce prince passa sa vie à voir des Couronnes et des États en expectative ; tous les partis lui en promirent, et il n'en fut pas plus riche, car il n'obtint jamais rien, et son gouvernement général des Pays-Bas fut pour lui une source de dépenses, qui grevèrent considérablement ses États héréditaires.

Le duc de Savoie se déclara aussi, vers la même époque, pour les Rois de France et d'Espagne ; l'union de sa seconde fille avec Philippe V le flatta à un point, qu'il parut oublier, pour un instant, les dangers dont ses États étaient menacés, depuis qu'ils ne formaient plus qu'un enclave limité de toutes parts par les terres de ses ennemis naturels. Son erreur ne devait pas se prolonger longtemps, car, au premier revers des armées françaises et espagnoles, le duc de Savoie alla se jeter du côté des alliés.

Le Pape était français de cœur, mais sa position devint critique quand les Impériaux fondirent sur l'Italie. « Il n'osa, » dit Saint-Simon, « recevoir l'hommage annuel » du royaume de Naples, mais fit dire à l'ambassadeur » d'Espagne que, encore qu'il eût des raisons de différer » cet hommage, il reconnaissait réellement Philippe V » pour Roi de Naples (2). »

Les États-Généraux et le Roi de la Grande-Bretagne ne restèrent pas dans l'inaction ; ils attirèrent, de concert avec l'Empereur, le Danemark dans leur parti. Les États et Guillaume III s'engagèrent à payer au cabinet de Copenhague un subside annuel de trois cent mille rixdalers, moyennant lequel le monarque danois aurait

(1) Lamberty, t. I, p. 449.
(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III, p. 201.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à leur fournir huit mille fantassins, trois mille chevaux et mille dragons, qui seraient entretenus par les puissances maritimes. Les ports du Danemark resteraient fermés, en cas de rupture, aux armateurs et aux vaisseaux de guerre des ennemis. On dispensait le Danemark, par un article secret, de prendre une part active à la lutte, à la condition toutefois de fournir quelques mille hommes de plus aux puissances maritimes (1).

Outre ce traité, on en conclut un avec l'Électeur Palatin et un autre avec l'évêque de Munster, les ducs de Hanovre, de Lunenbourg et de Meklembourg-Schwerin, et le margrave d'Anspach (2) ; ils s'engagèrent à fournir un certain nombre de troupes, moyennant un subside annuel, car on n'était écouté de ces petits souverains allemands qu'en leur parlant la bourse à la main ; les temps de guerre, si ruineux pour les grandes puissances, remplissaient merveilleusement les coffres des puissances du second et du troisième rang ; l'exploitation de la race humaine devenait alors pour celles-ci un trafic lucratif, qui leur procurait de gros bénéfices, d'autant plus qu'ils avaient soin de ne livrer leur marchandise qu'au plus offrant, et que l'appât du gain, bien plus que la politique, les déterminait, dans ces circonstances, à conclure de préférence avec l'un plutôt qu'avec l'autre.

Les puissances maritimes négociaient encore dans plusieurs Cours de l'Empire et principalement à celle de Berlin, pour tâcher de prévenir quelque inconséquence du nouveau Roi de Prusse, qui, déjà oublieux de ses engagements avec la Cour impériale et satisfait d'avoir été reconnu Roi par une partie de l'Europe, parlait alors, contrairement à son traité avec l'Empereur, de

(1) Lamberty, t. I, p. 517. — Wag., t. XVII, p. 91.
(2) Wag., t. XVII, p. 92.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

neutralité, probablement dans l'espoir d'obtenir ainsi la reconnaissance de sa royauté par la France et par l'Espagne. Ce manque de bonne foi indisposa considérablement le roi Guillaume contre son parent, et l'on trouve, dans une des lettres du monarque anglais à Heinsius, des détails relatifs à un entretien qu'il eut, à ce sujet, avec l'envoyé du Roi de Prusse. « Je lui dis, sans hésiter, que certes je ne pouvais conseiller une chose semblable à son souverain, et bien moins encore y donner mon approbation. Je lui ai allégué toutes les raisons qu'on peut opposer à ce dessein d'entrer dans des engagements avec la France, relativement à cette neutralité. Il est donc indispensable, » ajoute le Roi, « que M. d'Opdam (1) demeure encore pendant un temps à la Cour de Berlin, car je suis alarmé de la conduite de ce cabinet, d'autant plus que je connais l'humeur du Roi de Prusse et celle de son premier ministre (28 juin 1701). »

Les États et l'Angleterre ne négligeaient rien pour attirer le Roi de Suède dans leur parti (2); ces puissances négociaient avec succès à la Cour de Stockholm; mais, à cette époque, l'attention de Charles XII était entièrement absorbée par la guerre du Nord, et les victoires de ce prince, sur les Russes et les Saxons, l'avaient déjà rendu maître de la Courlande et d'une partie de la Pologne; il ne voulait pas s'arrêter en si beau chemin; il prétendait donner aux Polonais un Roi de son choix, résolution funeste pour lui, et qui prépara la chute de la puissance suédoise. Tout indiquait que le Roi de Suède, occupé ailleurs, n'aurait ni le temps, ni l'envie de se mêler activement dans la guerre qui était à la veille de

(1) Envoyé des États-Généraux à Berlin.
(2) Correspondance de Guillaume III, année 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'allumer dans l'occident de l'Europe, à moins que les deux orages qui grondaient simultanément sur le continent ne se rencontrassent et n'en formassent plus qu'un seul, depuis les bords de la mer Baltique jusqu'aux rivages du détroit de Gibraltar.

Les positions des deux partis qui se préparaient à se disputer les dépouilles du feu Roi d'Espagne se dessinèrent donc peu à peu plus nettement, dans le courant de l'été de 1701 ; et, lorsque l'Empereur commença les hostilités, elles étaient prises de part et d'autre.

VIII. Au même moment où les Pays-Bas espagnols faisaient défaut aux puissances maritimes, celles-ci perdaient toute influence en Italie, et principalement dans le duché de Milan, une des grandes vice-royautés de la monarchie d'Espagne, par laquelle toute la haute Italie pouvait être contenue. Par ce grand revirement politique, ceux qui avaient été les amis de Guillaume III et les plus avancés dans sa confiance se trouvèrent tout à coup devenus ses adversaires ou obligés de soutenir la cause de son ennemi. On a déjà vu ce qui avait entraîné l'Électeur de Bavière ; il en fut de même du prince de Vaudemont, gouverneur général du duché de Milan, et qui n'avait été appelé à ce poste important que par la confiance qu'il inspirait à Guillaume III ; lui aussi embrassa la cause de la France : ceci cependant ne rompit pas les liens d'amitié qui avaient subsisté entre le Roi d'Angleterre et le prince de Vaudemont ; celui-ci en reçut l'assurance du Roi, dans une lettre telle qu'un ami pouvait l'écrire à son ami, et dans laquelle le monarque anglais lui disait : « Je vous plains de l'extrême » peine que vous avez faite du feu Roi, votre maître. » Je ne sais encore comment la France soutiendra le » manquement qu'elle me fait au traité solennel et écla-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» tant qu'elle avait fait avec moi ; mais comptez sur » mon amitié. »

D'un autre côté, le prince de Vaudemont avait reçu une lettre, d'un de ses amis en Angleterre, qui lui mandait, sur le même sujet, ce qui suit : « Le Roi est au » désespoir d'avoir été pris pour dupe dans la succession » d'Espagne, lui qui croyait avoir pris l'autre pour ce » qu'il est lui-même; cependant je puis dire que le Roi » avait envie de la paix (1). »

Il est certain que le prince de Vaudemont était si ouvertement signalé pour son attachement au Roi de la Grande-Bretagne, que son maintien dans le gouvernement de Milan fut considéré, à cette époque, comme une faute capitale de Louis XIV.

Pendant que l'alliance se négocie à La Haye, entre les puissances maritimes et l'Empereur, celui-ci prend les devants : il fait passer une armée de trente mille hommes en Italie, tandis qu'à Naples une conjuration s'organise pour livrer la ville et le royaume à l'archiduc Charles.

L'Empereur commença l'attaque contre le duché de Milan ; il le réclamait, non comme une partie de l'héritage du Roi d'Espagne, mais comme un fief de l'Empire, espérant par là exciter l'amour-propre du Corps germanique, le lier à sa cause et agir, à l'aide de ses armes, sur les déterminations des princes et États de l'Italie, comptant d'ailleurs que Milan, ramené sous l'autorité impériale, la prise de possession des royaumes de Naples et de Sicile n'en deviendrait que plus aisée.

Le mariage de sa fille puînée, sans dot, avec le nouveau Roi d'Espagne, avait attiré le duc de Savoie dans

(1) Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. I, p. 209 et 210.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les intérêts de la France; le duc de Mantoue avait choisi le même parti; Gênes paraissait favoriser les Français; le Pape ménageait l'Empereur; les ducs de Toscane, de Parme et de Modène, et la princesse de la Mirandole lui étaient également dévoués; la république de Venise penchait vers une neutralité impossible à garder, à la longue, les troupes impériales ne pouvant arriver à Milan qu'en traversant l'État vénitien. Mais, en réalité, tous ces petits princes et États, dont la crainte faisait souvent des amis d'un jour, attendaient, pour se prononcer, que le sort des armes eût décidé si la domination de l'Italie appartiendrait à la France ou à la Maison d'Autriche.

Le prince Eugène, qui commandait les Impériaux, entra en Italie par les États de Venise et passa l'Adige à Carpi.

Les Français et les Espagnols étaient commandés par le duc de Savoie, assisté du maréchal de Catinat et du prince de Vaudemont, gouverneur général du Milanais pour l'Espagne. L'attachement de ce dernier à la cause de Philippe V était fort douteux; le maréchal de Catinat se défiait de lui, « il le manda à sa Cour, » dit Saint-Simon, « mais il n'y était soutenu de personne, et Vau-» demont y avait tout pour lui. Le prince Eugène com-» mandait l'armée de l'Empereur, en Italie, et l'un des » premiers généraux après lui était le fils unique de » Vaudemont. La moindre réflexion aurait engagé à tenir » les yeux bien ouverts sur la conduite du père, et la » moindre suite d'application aurait bientôt découvert » qu'elle était plus que suspecte (1). »

Les deux armées en vinrent aux mains après le passage de l'Adige par les Impériaux. « Le prince Eugène, »

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dit Saint-Simon, « y rencontra une résistance sur laquelle »il ne comptait pas, et qui fut belle et longue ; mais il »fallut enfin céder au nombre et se retirer. Tel fut notre »début en Italie, dont toute la faute fut imputée à »Catinat (1). »

Ce fut dans ces circonstances, et à la suite de la retraite de l'armée sous ses ordres, que le maréchal de Catinat reçut une lettre du Roi, par laquelle Louis XIV lui témoignait son mécontentement, lui donnait l'ordre positif de chercher les ennemis et de les combattre, à quelque prix que ce fût. Le monarque lui disait : « Mon »cousin, le grand nombre de troupes que j'ai envoyées »en Italie me donnait lieu d'espérer des événements »plus heureux, dans le temps que vous vous êtes trouvé »à portée de les employer, pour empêcher les Impériaux »de pénétrer dans le milieu de l'Italie. Ce qui est arrivé, »en dernier lieu, au passage du Mincio et les avantages »qu'ils prennent tous les jours me donneraient lieu de »craindre pour les suites, s'il n'y était promptement »remédié. Le seul moyen de rétablir la gloire de mes »armes et de rassurer les princes de l'Italie, même l'État »de Milan, c'est de faire une guerre toute différente de »celle que vous avez faite jusqu'à présent, de prendre »un air de supériorité et de vous rapprocher des enne»mis, comme je vous l'ai ordonné plusieurs fois (2). » Par cette même lettre, le Roi annonçait à Catinat qu'il était déterminé à envoyer le maréchal de Villeroy, pour prendre le commandement de l'armée, sous les ordres du duc de Savoie. Ce choix ne laissa pas que d'être vivement critiqué; nous en trouvons la preuve

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III.

(2) Lettre de Louis XIV au maréchal de Catinat, 12 août 1701. — Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. I, p. 297.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dans le passage suivant, que nous empruntons au duc de Saint-Simon : « Le Roi, piqué de ces désavantageuses prémices, et continuellement prévenu contre un général modeste et sans défenseurs à la Cour, donna ordre à Villeroy, protégé de Mme de Maintenon, d'aller commander l'armée d'Italie. Jamais on ne l'eût pris pour le réparateur des fautes de Catinat ; la surprise fut donc complète, et, quoique ce choix fût peu approuvé, le génie courtisan se déborda en compliments et en louanges (1). »

Après ces premiers succès, l'armée impériale fut maîtresse du pays entre l'Adige et l'Adda ; elle pénétra dans le Bressan, et Catinat recula jusque derrière l'Oglio.

Le maréchal de Villeroy, ayant pris le commandement de l'armée, se persuada et voulut persuader aux autres qu'il réparerait l'honneur des armes de la France. « Il vint en Italie donner des ordres au maréchal de Catinat et des dégoûts au duc de Savoie. Il faisait sentir qu'il pensait, en effet, qu'un favori de Louis XIV, à la tête d'une puissante armée, était fort au-dessus d'un prince ; il ne l'appelait que *Mons de Savoie ;* il le traitait comme un général à la solde de la France, et non comme un souverain, maître des barrières que la nature a mises entre la France et l'Italie. Le duc de Savoie avait le vain titre de généralissime, mais le maréchal de Villeroy l'était (2). »

Ainsi, les mêmes fautes qui avaient provoqué la défection du duc de Savoie, dans la guerre précédente, la provoquèrent encore dans celle-ci ; l'insupportable orgueil des Français les rendait incapables de conserver

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III.
(2) *Siècle de Louis XIV*, chap. XVIII.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des alliés ou de se faire des amis. Le duc, traité avec un dédain marqué et voyant qu'on ne ménageait pas son amitié comme elle aurait dû l'être, fut bientôt dégoûté de ses impérieux amis, et ne tarda pas à se séparer d'une cause dans laquelle il n'y avait que des humiliations à gagner pour lui.

Le prince Eugène s'était porté à Chiari, près de l'Oglio. Ce poste fut jugé inattaquable par la plupart des chefs; mais Villeroy en décida autrement : le duc de Savoie et Catinat durent obéir. On marcha en avant, mais on fut si bien reçu, qu'il fallut se retirer après avoir perdu cinq mille hommes.

Le mauvais succès de cette journée (1er septembre 1701) fut attribué à deux causes principales : aux ordres absolus que le maréchal de Villeroy avait reçus de livrer un combat, et à l'infidélité du duc de Savoie, qui fut soupçonné d'avoir communiqué au prince Eugène des avis sur les manœuvres des armées de France et d'Espagne (1).

On remarque que, dès la fin de cette première campagne en Italie, Louis XIV commence à sentir que la tâche qu'il a prise sur lui sera trop lourde pour la France; il s'exprime formellement dans une lettre au comte de Marcin, qu'il avait envoyé à Madrid, pour y siéger dans le conseil du Roi d'Espagne, pendant l'absence de son ambassadeur, le duc d'Harcourt. Voici ce que Louis XIV écrit dans cette curieuse lettre, où l'on est étonné de trouver le mot de *paix*, tandis que vis à vis des puissances maritimes, Louis XIV se conduisait comme s'il était résolu d'affronter la guerre, plutôt que de faire la

(1) Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. I. p. 322. — Lettres du maréchal de Villeroy à Louis XIV, des 4, 10 et 19 septembre 1701. (*Ut suprà*, t. I, p. 609 et 610.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

moindre concession pour les rassurer : « L'argent man-
» que absolument (en Espagne) pour les dépenses les
» plus nécessaires ; on ne peut en trouver pour soutenir
» la guerre en Italie, pour satisfaire aux Traités et pour
» maintenir les alliances. Il semble, par la conduite des
» Espagnols, qu'il s'agisse de maintenir des États dont la
» conservation soit entièrement indifférente à leur monar-
» chie. On voit même qu'ils ont peine à souffrir que je
» mette quelque règle à ceux des Pays-Bas. Enfin, je
» soutiens de tous côtés les frais de la guerre ; les dé-
» penses en sont immenses, par l'éloignement des lieux
» où il faut porter mes armes ; et bien loin d'être aidé
» par l'Espagne à défendre ses propres États, je trouve
» des contradictions de sa part dans tout ce que je veux
» faire de plus avantageux pour elle. Si le zèle de mes
» sujets n'a point de bornes, ils en trouveront enfin aux
» moyens de m'assister ; je ne dois pas attendre cette ex-
» trémité, ni pour moi, ni pour eux, et ce serait tromper le
» Roi d'Espagne que de ne le pas avertir du véritable état
» de ses affaires.

» Il est temps que vous lui disiez, pour lui seul, que je
» n'ai consulté jusqu'à présent que la tendresse que j'ai
» pour lui, et que ce motif m'a fait faire les derniers
» efforts pour défendre ses États ; que je souhaiterais pou-
» voir les continuer ; que je le ferais avec le même em-
» pressement ; que j'avais lieu d'espérer que les secours
» de l'Espagne me mettraient en état de le faire ; mais
» qu'il sait bien qu'elle ne m'en donne aucun, et qu'il
» n'y a pas même lieu de prévoir qu'elle en puisse fournir
» à l'avenir, ni pour les dépenses courantes, ni pour le
» dédommagement de celles que j'aurai faites. Et vous
» lui ferez voir combien la guerre d'Italie est onéreuse,
» les grandes sommes d'argent qu'elle fait sortir de mon

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» royaume, et le nombre d'hommes dont elle cause la » perte ; que je l'avais bien prévu avant que d'y envoyer » mes troupes ; que cependant cette considération ne m'a » pas retenu, jugeant alors qu'une campagne suffirait » pour faire sortir les Allemands d'Italie ; que désormais » on ne peut y prévoir qu'une guerre très-longue, impos- » sible à soutenir par mes seules forces, étant obligé d'en » avoir encore de considérables sur le Rhin et dans les » Pays-Bas ; que ce serait ruiner la France sans sauver » l'Espagne ; qu'il faut, par conséquent, songer néces- » sairement aux moyens de faire promptement la paix ; » que je vois avec un sensible déplaisir qu'elle doit être » achetée par la cession de quelques États dépendant de » la monarchie d'Espagne, mais qu'il faut bien en pren- » dre la résolution ; qu'on doit seulement la tenir dans » un profond secret, car il est certain que les ennemis, » profitant de cette connaissance, se rendraient bien plus » difficiles sur la paix et demanderaient des avantages » que le Roi d'Espagne ne pourrait accorder (31 octo- » bre 1701) (1). »

On s'était attendu, dans la République, à voir les forces de la France s'ébranler immédiatement après le départ de d'Avaux (2) ; cependant elles ne bougèrent point ; de part et d'autre, on demeura sur le *qui vive*. C'était une position bien singulière que cet état de guerre, moins le choc des bataillons, la rencontre des escadres, et les grondements du canon.

La France cependant était puissamment préparée par terre et par mer, pour commencer les hostilités ; et, comme Louis XIV disposait de l'Espagne comme de la France, le cabinet de Madrid cherchait à se mettre tant

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 74.
(2) Correspondance de Guillaume III, année 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bien que mal en état de défense et à soutenir la guerre avec plus de vigueur pour alléger le fardeau de la France.

Toute la frontière méridionale des Provinces-Unies était menacée d'une invasion ; les Français étaient à Anvers, à Gand, à Bruges; l'Électeur de Cologne leur avait ouvert l'Empire, en les admettant dans les places de Rhynberg, Nuis, Bonn, Keizerswaard, et quelques autres villes du Bas-Rhin; en sa qualité de prince-évêque de Liége, ce prélat les avait aussi admis dans cette dernière ville et voulut empêcher les États d'élever des ouvrages aux environs de Maastricht; mais la ville de Cologne, qui était brouillée à cette époque avec son archevêque, avait admis dans ses murs des troupes de la République, et le pays de Julliers était également gardé par ces derniers (1).

Les ports d'Espagne étaient tous gardés par des vaisseaux français, et on refusa d'y recevoir ceux des Anglais et de la République. Le comte d'Estrées était dans la Méditerranée; le Roi d'Espagne le fit capitaine général de la mer; de cette manière, il commanda aux forces navales des deux Couronnes.

Durant cet été, les côtes de la France furent tenues en respect par les flottes combinées de l'Angleterre et de la République, sous le commandement de sir George Rooke, qui entra dans la Manche à la fin du mois d'août et détacha le vice-amiral Bembow, avec une forte escadre, pour les Indes-Occidentales; le but de cette expédition était probablement d'arrêter les galions chargés des trésors du Nouveau-Monde pour l'Espagne. Bien que ces trésors fussent déjà à bord des vaisseaux dans le port de la Vera-Cruz, on jugea prudent de les transporter dans l'intérieur, pour empêcher

(1) Wag., t. XVII, p. 99.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'ils ne tombassent entre les mains des Anglais et des Hollandais (1). »

IX. Depuis l'arrivée de Guillaume III en Hollande, on s'était activement occupé de poser, entre les puissances maritimes et la Cour de Vienne, les bases de l'alliance qui devait être le noyau de la nouvelle coalition qui s'organisait contre Louis XIV.

Pendant que le roi Guillaume était au Loo, ou s'occupait de la revue des troupes hollandaises et anglaises et de l'inspection des travaux de défense qui s'exécutaient sur le Rhin, l'Yssel et les autres points de la frontière menacés par l'ennemi, Marlborough et Heinsius négociaient cet important traité d'alliance avec les comtes de Goes et de Wratislaw, plénipotentiaires de l'Empereur.

L'éloignement de l'ambassadeur de France dut nécessairement faciliter les voies à l'achèvement de ce grand ouvrage, en coupant court à beaucoup d'intrigues dans la République, qui eussent pu entraver la marche des négociations, et, environ un mois après le départ du comte d'Avaux, on fut en état de signer le traité à La Haye (7 septembre 1701).

Il renfermait quatorze articles :

L'introduction exposait les craintes qui résultaient pour l'Europe, en général, de l'union intime des Couronnes de France et d'Espagne : le Roi de France, y était-il dit, s'est mis en possession de la monarchie d'Espagne, sous prétexte de la conserver à son petit-fils ; il

(1) Correspondance de Heinsius avec Guillaume III.

Guillaume, après son retour en Angleterre, écrit à Heinsius ce qui suit, au sujet de cette expédition : « L'escadre envoyée pour se saisir des galions » est revenue sans les avoir rencontrés. Comme de raison, on est mécon- » tent ici de la conduite de l'amiral Bembow. On espère qu'il y aurait » encore moyen de s'en emparer, en mettant en toute hâte une escadre en » mer, qui croiserait à la hauteur de Brest et de Rochefort, où on suppose » que les Français tâcheront d'amener les galions (18 novembre 1701). »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'est emparé à main armée des provinces espagnoles des Pays-Bas et du duché de Milan ; il tient une flotte dans le port de Cadix, et il a envoyé plusieurs vaisseaux de guerre aux Indes ; d'où il résulte que les Couronnes de France et d'Espagne sont si étroitement unies, que ces puissances ne peuvent être regardées, à l'avenir, que comme un seul et même royaume ; tellement que, si l'on n'y veille, l'Empereur devra renoncer à obtenir la juste satisfaction qui lui est due pour ses prétentions à la succession d'Espagne ; l'Empire perdra tous ses droits sur les fiefs qui sont en Italie et dans les Pays-Bas espagnols ; les Anglais et les Hollandais perdront la liberté de leur navigation et de leur commerce dans la mer Méditerranée, aux Indes et ailleurs, et les Provinces-Unies seront privées de la sûreté qu'elles avaient possédée jusqu'à ce jour par l'interposition, entre elles et la France, des provinces espagnoles des Pays-Bas. Enfin les Français et les Espagnols étant ainsi unis, deviendront, en peu de temps, si formidables, qu'il leur sera facile de dicter leur volonté à toute l'Europe.

Cette conduite du Roi Très-Chrétien a mis Sa Majesté Impériale dans la nécessité d'envoyer une armée en Italie, pour veiller à la conservation tant de ses droits particuliers que de ceux de l'Empire. Le Roi de la Grande-Bretagne a jugé, de son côté, qu'il était nécessaire d'envoyer des troupes auxiliaires à la République des Provinces-Unies, dont la position diffère peu d'un état de guerre ouvert, par la disparition de la *barrière* qui empêchait son voisinage de la France ; et comme un état si précaire et si incertain en toutes choses est plus dangereux que la guerre même, et que les Couronnes de France et d'Espagne s'en prévalent pour s'unir

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et se fortifier de plus en plus, afin d'opprimer la liberté de l'Europe et ruiner le commerce des puissances maritimes, Sa Majesté Impériale, le Roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux des Provinces-Unies ont jugé nécessaire d'aller au-devant des maux qui pourraient en résulter, et, désirant y apporter un prompt remède, ils ont jugé convenable de former entre eux une étroite alliance et confédération pour éloigner ce grand et commun danger.

Dans les Ier et IIe articles, les puissances contractantes disent que n'ayant rien tant à cœur que la paix et la tranquilité de toute l'Europe, elles ont jugé qu'il ne pouvait rien y avoir de plus efficace que de procurer à Sa Majesté Impériale une satisfaction juste et raisonnable, touchant ses prétentions à la succession d'Espagne, et que le Roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux obtiennent une sûreté particulière et suffisante pour leurs royaumes, provinces, terres et pays de leur obéissance, et pour la navigation et le commerce de leurs sujets et peuples.

Dans les IIIe et IVe articles, il est dit que les alliés mettront en usage tous les moyens possibles pour obtenir à l'amiable la satisfaction et la sûreté susdites, et qu'ils emploieront à cet effet leurs soins et bons offices pendant deux mois ; mais que, s'ils sont frustrés dans leurs espérances, ils promettent et s'engagent de s'aider de toutes leurs forces pour les obtenir.

Les articles V et VI portent que les alliés, entre autres choses, dirigeront spécialement leurs efforts pour reprendre et conquérir : les provinces espagnoles des Pays-Bas, dans l'intention de les faire servir de *barrière*, pour la république des Provinces-Unies, contre la France ; le duché de Milan, comme étant un fief de l'Empire ; les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

royaumes de Naples et de Sicile, et les îles de la Méditerranée, avec les terres dépendantes de la Couronne d'Espagne, sur la côte de Toscane, pour pouvoir plus efficacement protéger la navigation et le commerce des sujets de Sa Majesté Britannique et des nationaux des Provinces-Unies; enfin que les puissances maritimes pourront conquérir les possessions espagnoles dans les Indes, et que tout ce qu'elles pourront y acquérir sera et demeurera à la nation qui l'aura conquis.

Les articles VII et VIII ont pour objet de se communiquer réciproquement les avis et conseils qu'on pourra recevoir, et pour ne traiter de la paix que conjointement, après avoir obtenu satisfaction et sûreté communes, comme aussi après avoir pris de justes mesures pour empêcher que les royaumes de France et d'Espagne ne soient jamais unis sous le même souverain, et spécialement que jamais les Français ne se rendent maîtres des Indes espagnoles, ou qu'ils n'y envoient des vaisseaux pour y exercer le commerce directement ou indirectement; et l'on ajoute que la paix ne pourra se conclure sans que les sujets des deux puissances maritimes ne soient remis dans la jouissance des droits, immunités et priviléges dont ils avaient joui pendant la vie du feu roi d'Espagne, Charles II.

Dans les articles suivants, il est dit que lorsque la paix se fera, les alliés conviendront entre eux de tout ce qui sera jugé nécessaire pour établir le commerce des Anglais et des Hollandais dans les pays et lieux qu'on se proposait de conquérir; qu'à la paix, on réglerait toutes les questions relatives à l'exercice de la religion; que les alliés se secoureront de toutes leurs forces, s'ils sont attaqués par le Roi de France au sujet de la conclusion du présent traité; que soit qu'on transige actuellement,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

soit qu'on fasse la paix dans un avenir éloigné, il subsistera toujours une alliance défensive entre les puissances contractantes, pour la garantie de l'alliance, et que tous les Rois, princes et États qui voudront entrer dans le présent traité, y seront admis; que l'Empire y sera spécialement invité, et que ce traité sera ratifié dans l'espace de six semaines (1).

On voit que cette alliance n'était en réalité qu'un troisième traité de partage de la monarchie d'Espagne. Si l'Empereur acquiesça alors à tout ce qu'il avait repoussé avec tant de dédain avant la mort de Charles II d'Espagne, c'est qu'alors il craignait de tout perdre, tandis qu'avant la mort du feu Roi d'Espagne, il avait l'espoir de tout gagner.

La haute sagesse de ce traité se fait remarquer dans l'esprit de modération dont il est empreint; on n'y stipule que des sûretés pour tout le monde : sûretés territoriales et nationales pour les uns, sûretés commerciales pour les autres; sûreté, c'est-à-dire indépendance politique pour tous ; cette dernière devait se trouver dans le maintien et la balance des pouvoirs sur le continent. A ce prix, on consent à laisser Philippe V jouir en paix du reste de son héritage ; peu importe alors que ce soit un Bourbon ou un Habsbourg qui règne en Espagne ; on était d'accord que trop de puissance accumulée, soit sur la tête d'un prince français, soit sur celle d'un prince de la Maison d'Autriche, était également dangereux pour l'Europe. Les puissances maritimes étaient aussi intéressées à prévenir la réunion de la Couronne impériale avec celle d'Espagne, quelles l'étaient à empêcher

(1) Voir le texte de ce traité à l'*Appendice* placé à la fin de ce volume. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, part. I, p. 89. — Lamberty, t. I, p. 620. — *Europische Mercurius*, an. 1702.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que la France et l'Espagne passassent un jour sous un seul maître.

L'équilibre politique du continent avait été scrupuleusement pesé dans la rédaction de ce traité d'alliance.

L'exécution des clauses de ce traité n'outre-passait point les forces des puissances contractantes ; elles ne prétendaient nullement conquérir toute la monarchie d'Espagne ; elles ne voulaient qu'en démembrer quelques domaines éloignés du centre, et qui, par là même, offraient plus de facilité à les conquérir.

La tâche dévolue à la France, au contraire, était au-dessus des forces de cette puissance, quelque grandes que pussent être les ressources dont Louis XIV disposait. La France ne pouvait s'attendre qu'à un appui faible de l'Espagne, pays ruiné et en voie de décadence depuis longtemps ; Louis XIV prit donc sur lui, non-seulement de défendre ses propres États, mais encore les possessions étendues et disséminées de son petit-fils. La défense de l'Espagne, des Pays-Bas, de l'Italie, des îles dans la Méditerranée, des colonies dans les Indes, retomba à la charge du monarque français ; il dut suffire à tout, depuis Anvers jusqu'à Gibraltar, car l'Espagne ne pouvait suffire à rien. Cette entreprise gigantesque dépassait de beaucoup les moyens de la France ; c'était trop à la fois. Si dans les guerres précédentes ses ressources avaient complétement suffi pour défendre son sol, elles étaient insuffisantes pour défendre en même temps et la France et l'Espagne. Louis XIV entreprit donc cette guerre, dans un état de faiblesse relatif à l'immense étendue de territoire qu'il avait à défendre ; tandis que les forces des alliés étaient relativement supérieures à celles qu'elles avaient eues dans les guerres précédentes, attendu qu'ils n'avaient plus à défendre la masse inerte

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de la monarchie d'Espagne, qui avait toujours été pour eux un embarras bien plus qu'un secours.

L'orgueil et l'amour-propre de Louis XIV ne lui permirent pas de reconnaître cette vérité, qu'une puissance qui franchit ses limites naturelles ressemble à ce colosse qui avait les pieds d'argile (1). Dans la guerre de succession, la France, associée à l'Espagne, avait cessé d'être cette puissance compacte, homogène, qui, dans les guerres précédentes, avait su résister à tant d'ennemis : de là, les revers qu'elle éprouvera ; de là aussi, les succès qui attendent les alliés.

(1) On serait autorisé à le croire, d'après ce que rapporte l'auteur du *Siècle de Louis XIV* : « Le Roi, » dit-il, « était si fier de sa prospérité, qu'en » parlant au duc de La Rochefoucault, au sujet des propositions que l'Em- » pereur lui faisait alors, il se servit de ces termes : *Vous les trouverez encore* » *plus insolentes qu'on ne vous l'a dit.* »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE NEUVIÈME.

MORT DU ROI JACQUES

ET DE

GUILLAUME III.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

SOMMAIRE.

I. Réflexions préliminaires. — Mort de Jacques II. — La Cour de France reconnaît son fils comme Roi de la Grande-Bretagne. — Conséquences de cette démarche de Louis XIV (1701).

II. Le Roi d'Espagne, le duc de Savoie et la Cour de Rome reconnaissent le prétendant en qualité de Roi de la Grande-Bretagne. — Allocution du Pape au Sacré-Collége, en lui annonçant le décès du roi Jacques. — Rome projette la béatification du monarque dépossédé.

III. Ressentiment du peuple anglais contre la France, en apprenant la reconnaissance du prétendant. — Éclatante manifestation de loyauté envers le monarque et son gouvernement.

IV. Guillaume III sent que sa fin est prochaine. — Ses efforts pour perpétuer le stathoudérat après lui en Hollande. — Il échoue dans son dessein.

V. Guillaume III retourne en Angleterre. — Dissolution du Parlement et convocation d'un nouveau. — Mesures de sûreté nationale arrêtées par cette assemblée (1701-1702). — Manque d'énergie d'Amsterdam. — Commencement de l'état de gêne financière dans la République.

VI. Situation des affaires sur le continent pendant l'hiver de 1702. — Attitude belliqueuse des parties contendantes. — Négociations. — Correspondance de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire Heinsius (1702).

VII. Maladie et mort de Guillaume III. — Avénement de la reine Anne (1702). — Déclaration de guerre à la France.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

MORT DU ROI JACQUES

ET DE

GUILLAUME III.

I. Nous touchons au terme de la carrière de Guillaume III ; mais, par un de ces décrets de la Providence, où l'on distingue si évidemment le doigt du Très-Haut, il fallait qu'une autre tête, jadis couronnée, précédât de quelques mois dans la tombe le Roi de la Grande-Bretagne.

Jacques et Guillaume devaient disparaître, à peu près vers le même temps, de la scène du monde ; mais Jacques devait mourir le premier, pour fournir aux ennemis du Roi d'Angleterre une nouvelle occasion de manifester leur haine contre lui et contre l'ordre de choses établi dans les trois royaumes, depuis la Révolution de 1688 ; c'était aussi une occasion pour les Anglais de témoigner, par un hommage éclatant, leur reconnaissance envers le prince qui fut leur libérateur, et leur ferme résolution de n'admettre chez eux d'autre royauté que cette royauté parlementaire de 1689.

La lutte de principes qui s'était engagée, en 1688, entre Jacques et Guillaume sur le sol d'Angleterre,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

paraît se raviver, lorsque les deux hommes qui étaient l'expression vivante des deux principes opposés, payèrent leur tribut à la nature humaine. Quand ils eurent disparu de l'arène où les passions du genre humain se livrent un combat incessant et interminable, leurs noms demeurèrent; ils devinrent les drapeaux qu'arborèrent les deux camps rivaux.

Nul doute que Louis XIV dut voir, dans le traité signé, le 7 septembre, entre les puissances maritimes et l'Empereur, un acte qui détruisait tout espoir pour la France de demeurer en paix avec l'Angleterre et la République; aussi, peu de jours après, donna-t-il lui-même une preuve incontestable qu'il croyait désormais superflu de garder le moindre ménagement avec le Roi de la Grande-Bretagne.

Le moment était arrivé où Jacques II allait enfin acquérir cette couronne immortelle, pour laquelle il avait sacrifié trois couronnes terrestres.

Les Mémoires du monarque déchu nous apprennent que, vers la fin de sa vie, il avait changé sa Cour de Saint-Germain en une espèce de solitude; qu'il passait une partie de son temps avec les trappistes; qu'il s'accommodait très-bien de leurs longs offices, de leurs méditations, de leurs conférences spirituelles, de leurs austérités corporelles; qu'il mangeait avec eux au réfectoire, n'ajoutant que des œufs à la diète sévère de leur communauté. La vie ascétique avait enfin si complétement fait place chez lui à la vie politique, qu'il envisageait les orages qui avaient fondu sur sa tête et les malheurs qui avaient accablé sa Maison, comme autant de sujets de bénédictions, et que, dans une de ses prières, il disait: « O mon Dieu! je vous remercie très-humblement de » m'avoir privé de mes trois royaumes, c'est par là que

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» vous m'avez réveillé du sommeil léthargique du péché.
» Si votre bonté ne m'avait retiré de cet état misérable,
» j'aurais été à jamais perdu. Je vous remercie encore,
» avec la plus grande humilité, de m'avoir, dans votre
» bonté infinie, banni dans un pays étranger, où j'ai
» appris à connaître et à exercer mes devoirs (1). »

Rien de plus noble, de plus touchant qu'une telle prière ; et si ces sentiments exprimés avec autant de ferveur étaient sincères (et rien ne nous autorise à supposer le contraire), il est incontestable que Jacques a dû être beaucoup plus heureux sur la terre d'exil que sur le trône de la Grande-Bretagne.

Le sacrifice d'une couronne, soit à la religion, soit à la philosophie, bien que la chose ne soit pas commune, est un acte très-compréhensible pour des esprits éclairés, qui savent apprécier à leur juste valeur les prétendues grandeurs de ce monde ; mais dans ces cas là, il est permis de supposer que cette abdication volontaire serait accompagnée de toute la dignité et de toute la noblesse propres à relever un acte aussi solennel ; et, certes, l'exemple de Jacques, se dérobant furtivement de son royaume et poussé par la peur sur un sol ennemi, ne peut être rangé ni au nombre des abdications volontaires, ni au nombre des actes qui relèvent un homme aux yeux de ses semblables et qui lui assignent un nom glorieux dans l'histoire. Tout ce qu'on peut dire, en cette circonstance, de Jacques, c'est qu'il fit de nécessité vertu et que bien peu de Rois sauraient en faire autant, dans une position analogue à la sienne, quand bien même ils auraient la conviction intime qu'ils ont été les artisans de leur infortune.

La résignation du vieux monarque déchu ne pouvait

(1) *Mémoires de Jacques II.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

manquer cependant d'être un sujet de pitié pour sa femme et pour les courtisans de la petite Cour exilée.

Marie d'Est était inconsolable de la perte de la grandeur suprême, en voyant grandir sous ses yeux un fils qu'elle regardait comme devant être son Roi, son maître; elle espérait voir un jour toute l'Angleterre avec elle prosternée aux pieds de cet héritier légitime du trône des Stuarts.

La petite Cour de Saint-Germain avait ses intrigues, ses cabales, comme celle du grand Roi à Versailles; un des principaux personnages qui y figuraient était le duc de Berwick, fils naturel de Jacques, jeune guerrier, qui brûlait d'acquérir de la gloire et d'illustrer son nom, et qui, en retour des bienfaits que Louis XIV avait prodigués à son père, donna son sang et sa vie à la France (1).

Les ministres et courtisans de cette royauté, qui ne vivaient que de charité et d'aumônes, étaient les comtes de Middleton, de Melfort et de Perth, et lord Waldegrave, l'époux d'une fille naturelle du roi Jacques. Milord Middleton était resté protestant, au milieu de cette petite Cour catholique; son caractère froid et prudent s'accommodait peu de la légèreté et des inconséquences du comte de Melfort (2); lord Perth faisait généralement

(1) Jacques Fitz-James, duc de Berwick, devenu maréchal de France, commandait l'armée française en Allemagne, en 1733 et 1734; au siége de Philipsbourg, il eut la tête emportée par un boulet de canon. Berwick avait une telle réputation militaire, qu'on le comparait à son oncle Marlborough; sa mère, Arabella Churchill, était sœur de ce dernier. Philippe V, roi d'Espagne, dut l'affermissement de sa Couronne à Berwick, qui obtint la grandesse et le titre de duc de Liria, en Espagne.

(2) C'est le comte de Melfort, qui, dans une lettre à lord Belcarras, exprime le vœu qu'à la prochaine restauration, « tous les fauteurs de la « Révolution soient mis si bas, qu'ils soient réduits à devenir des fendeurs « de bois ou des porteurs d'eau. » (*Mémoires de lord Belcarras*, p. 86.)

Pour savoir comment les ministres de la Cour de Saint-Germain entendaient se conduire à leur retour en Angleterre, il faut lire la lettre que lord

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cause commune avec son frère, milord Melfort, et lord Waldegrave s'étayait de son alliance avec le sang des Stuarts. Tous ces hommes, fidèles aux malheurs de leur souverain, l'étaient également à leur ambition et ne désespéraient point d'être un jour récompensés des ennuis de leur exil, quand luirait le jour de cette triomphante restauration, qui devait les ramener, à la suite de la légitimité et du droit divin, dans leur patrie.

Outre ces notabilités de la Cour de Saint-Germain, on y comptait encore des hommes pour qui la légitimité était une seconde religion, qui avaient tout sacrifié à ce culte : patrie, fortune, avenir ; ils adoraient, en silence et accablés sous le poids de la misère, ces tristes débris de tant de grandeur, et ils élevaient pieusement leurs yeux vers le ciel, pour qu'il plût à la Providence de jeter un regard de miséricorde sur l'oint du Seigneur, et de le ramener dans l'héritage de ses ancêtres. Ces hommes étaient de bonne foi; ils supportaient avec un courage admirable des privations de toute espèce ; et quand, au milieu de leur détresse, venait à tomber sur eux un regard de leur idole, ces nobles victimes d'une cause à jamais perdue oubliaient leurs maux et croyaient n'avoir plus à se plaindre de la fortune. Ces braves gens étaient la chevalerie errante de la légitimité ; ils ne possédaient que leur loyauté et leurs bras; ceux-là étaient respectables dans l'adversité, mais on ne pouvait en tirer aucun service, car ils n'eussent voulu en rendre que d'honorables; aussi la plupart de ces malheureux étaient-ils condamnés à mourir de faim (1).

Melfort écrivit de Rome à Marie de Modène, sur le bruit qui avait couru des succès de la contre-révolution. L'original de cette lettre se trouve au Muséum britannique.

(1) Entre tous les martyrs de la légitimité des Stuarts, les officiers qui avaient servi sous Dundée furent particulièrement dignes de pitié. Environ

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Une classe d'hommes plus utiles à la petite Cour, étaient ces intrigants subalternes qui y venaient, attirés par l'espoir d'y être payés en bonnes pistoles de France, pour quelques coups hardis, pour quelque trame ténébreusement ourdie et exécutée de même, au risque d'avoir à compter avec la roue ou le gibet. Les aventuriers de tous genres manquent rarement autour de la grandeur déchue ; ils savent combien elle est crédule, avec quelle avidité elle reçoit les nouvelles qui peuvent flatter et entretenir ses illusions ; ces spéculateurs effrontés n'ignorent pas que le mensonge qui ranime l'espérance, est mieux accueilli par les grands aux prises avec l'adversité, que la vérité qui la détruit. C'étaient ces hommes, la plupart du temps le rebut de la société, qui se chargeaient d'entretenir les rêves de la petite Cour et de l'induire en erreur sur la situation des affaires en Angleterre ; à les entendre parler, la contre-révolution ne pouvait manquer d'éclater, tantôt dans six mois, tantôt dans un an, et la Cour de Saint-Germain, toujours crédule, accueillait ces mensonges avec transport et bâtissait follement des projets sur des chimères.

Les quatre conseillers de Jacques laissaient ce prince se livrer tout entier à sa dévotion, mais ils ne cessaient de parler en son nom à Louis XIV et d'entretenir

cent cinquante de ces gentilshommes, qui survécurent à la capitulation des montagnards, abandonnèrent leur patrie pour suivre la fortune de Jacques. A leur débarquement en France, Louis XIV leur assigna des pensions proportionnées à leurs grades ; mais quand les finances du Roi de France furent presque épuisées, les pensions furent supprimées, et les exilés se trouvèrent, par ce retranchement, à la charge de Jacques, qui pouvait à peine suffire à l'entretien de sa Maison. Ils lui demandèrent alors la permission de se former en compagnies de simples soldats, pour passer provisoirement en cette qualité au service de Louis XIV ; Jacques tenta de les dissuader de leur résolution ; ils persistèrent et il céda. Jacques les passa en revue à Saint-Germain ; ils partirent de là pour aller servir sur les frontières d'Espagne, comme soldats.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'actives correspondances avec les jacobites et les mécontents d'Angleterre et d'Écosse. On s'étonne de l'hypocrisie libérale des uns, de la rage furibonde des autres; mais toutes les armes paraissaient bonnes aux forcenés de ce parti pour renverser Guillaume, et les royalistes les plus ardents ne comptaient pour rien de passer par la république pour arriver, à la faveur de ce régime, à la *glorieuse restauration*. Comment qualifier ce monde? C'étaient des insensés, et Marie d'Est dut en rencontrer plus d'un qui lui dit : « Madame, *votre fils est* » *mon Roi*, » bien que ce Roi n'eût pas un pouce de terre à sa disposition.

L'établissement de la succession protestante, cet acte qui exprimait si hautement l'opinion nationale en Angleterre, et la détermination du Parlement de marcher dans la voie de la révolution de 1688, d'élever à jamais une barrière entre l'Angleterre et la dynastie déchue, ne fut pas capable d'ouvrir les yeux à la Cour de Saint-Germain, qui se berçait toujours de l'espoir d'une seconde restauration.

Jacques voyait approcher sa fin avec calme et résignation; si, de temps à autre, il regrettait encore sa Couronne, ce n'était point pour lui-même, il en avait fait le sacrifice à Dieu, mais seulement lorsqu'il portait ses yeux sur son fils, ce dernier rejeton mâle d'une lignée de Rois, condamné à vivre dans l'exil et victime, dès son berceau, de la fatalité attachée au nom des Stuarts.

Cependant la santé du roi Jacques s'affaiblissait visiblement; un voyage fait aux eaux lui avait peu réussi, et il ne traînait plus qu'une vie languissante. Depuis les premiers jours d'août, ses forces l'abandonnaient de plus en plus, et, vers le 8 septembre, il tomba

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dans un état de paralysie à ne laisser rien à espérer; on n'attendait plus que sa mort à tous les instants. « Dans » ces conjonctures, » dit Saint-Simon, « le Roi prit une » résolution plus digne de la générosité de Louis XII et » de François Ier que de sa sagesse. Le Roi d'Angleterre » était si mal que, lorsqu'on annonça le Roi, à peine » ouvrit-il les yeux un moment. Le Roi dit qu'il était venu » l'assurer qu'il pouvait mourir en repos sur le prince » de Galles, et qu'il le reconnaîtrait Roi d'Angleterre, » d'Écosse et d'Irlande. Le peu d'Anglais qui se trou- » vèrent présents se jetèrent à ses genoux, mais le Roi » d'Angleterre ne donna pas signe de vie. Aussitôt après, » le Roi passa chez la Reine d'Angleterre, à qui il donna » la même assurance; ils envoyèrent chercher le prince » de Galles, à qui ils le dirent; on peut juger de la » reconnaissance et des expressions de la mère et du fils. » Revenu à Marly, le Roi déclara à toute la Cour ce qu'il » venait de faire; ce ne fut qu'applaudissements et que » louanges. Le champ en était beau, mais les réflexions » ne furent pas moins promptes, si elles furent moins » publiques. » Et Saint-Simon nous fait part des siennes en ces termes : « Le Roi espérait toujours que sa conduite » si mesurée en Flandre, le renvoi des garnisons hollan- » daises, l'inaction de ses troupes, lorsqu'elles pouvaient » tout envahir et que rien n'y était en état de s'opposer à » elles, retiendraient la Hollande et l'Angleterre, dont la » première était si parfaitement dépendante, de rompre » en faveur de la Maison d'Autriche. C'était alors pousser » cette espérance bien loin, mais le Roi s'en flattait » encore, et par là de terminer la guerre d'Italie et toute » l'affaire de la succession d'Espagne et de ses vastes » dépendances, que l'Empereur ne pouvait disputer avec » ses seules forces et même celles de l'Empire. Rien

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» n'était donc plus contradictoire à cette position et à la » reconnaissance qu'il avait solennellement faite, à la paix » de Ryswyk, du prince d'Orange comme Roi d'Angle- » terre, et que jusqu'alors il n'avait pas moins solennelle- » ment exécutée. C'était offenser sa personne par l'endroit » le plus sensible, et toute l'Angleterre avec lui, et la » Hollande à sa suite; c'était montrer le peu de fond » qu'ils avaient à faire sur ce traité de paix, leur donner » beau jeu à rassembler avec eux tous les princes qui y » avaient contracté sous leur alliance, et à rompre ouver- » tement sur leur propre fait, indépendamment de la » Maison d'Autriche. A l'égard du prince de Galles, cette » reconnaissance ne lui donnait rien de solide; elle réveil- » lait seulement la jalousie, les soupçons et la passion de » tous ceux qui lui étaient opposés en Angleterre, les » attachait de plus en plus au roi Guillaume et à l'éta- » blissement de la succession dans la ligne protestante, » qui était leur ouvrage, les rendait plus vigilants, plus » actifs et plus violents contre tout ce qui était catholique » ou soupçonné de favoriser les Stuarts en Angleterre, et » les ulcérait de plus en plus contre ce jeune prince et » contre la France, qui leur voulait donner un Roi et » décider, malgré eux, de leur Couronne, sans que le Roi, » qui marquait du moins ce désir par cette reconnais- » sance, eût plus de moyens de rétablir le prince de » Galles qu'il n'en avait eu de rétablir le Roi, son père, » pendant une longue guerre où il n'avait pas, comme » alors, à disputer la succession de la monarchie d'Es- » pagne pour son petit-fils (1). »

En lisant ces réflexions, si parfaitement judicieuses, dues à la plume d'un auteur qui vécut au milieu de la société dont il parle, qui fut à même de recueillir l'opi-

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III, p. 224 et suivantes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nion qui se manifesta alors à la Cour et dans le public, on est porté à rechercher les motifs secrets qui ont pu déterminer le Roi de France à une démarche qui, comme l'observe très-bien Saint-Simon, paraissait être si contradictoire à ses intérêts et à son désir d'éviter une guerre avec les puissances maritimes. D'un autre côté, il n'est guère croyable que Louis XIV n'écouta, en cette circonstance, que Mme de Maintenon, qui avait pris l'ex-Reine sous sa protection, et que les prières et les larmes de ces deux femmes eussent prévalu contre les avis des bonnes têtes du conseil du Roi, bien que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* le dise et donne ouvertement à connaître que c'était une anecdote dont M. de Torcy avait fait souvent l'aveu, et que celui-ci ne l'avait pas insérée dans ses Mémoires, parce qu'il pensait, disait-il, qu'il n'était pas honorable pour son souverain que deux femmes lui eussent fait changer une résolution prise dans son conseil (1).

Les Rois à la manière de Louis XIV, ont des ministres et des conseillers, mais il s'en faut de beaucoup qu'ils se croient astreints à leur dire toujours le fond de leur pensée, surtout si elle ne repose que sur certains pronostics, qu'on peut, à la vérité, choyer et caresser en secret, mais dont l'aveu n'est pas sans inconvénients, attendu qu'ils tombent dans le domaine des éventualités. En étudiant cette partie du règne de Louis XIV, on est frappé d'y rencontrer des tâtonnements, des hésitations et des contradictions, qui ne sont ni dans le caractère du monarque, ni dans l'esprit de son gouvernement. Il

(1) *Siècle de Louis XIV*, ch. XVII.

La correspondance de milord Bolingbroke confirme ce que Voltaire rapporte; car il dit dans ses *Lettres* que Louis XIV reconnut le fils de Jacques II comme Roi de la Grande-Bretagne, *par des importunités de femmes*. (Voyez ces *Lettres*, t. II, p. 56.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

semblerait que Louis XIV était dominé par l'attente d'un grand événement, d'un événement qui devait changer la face des affaires en Europe; en un mot, que l'état menaçant de la santé du roi Guillaume n'était pas étranger à la politique du monarque français; l'idée de se voir bientôt délivré, par la mort, de cet ardent adverversaire l'arrêtait quand il s'agissait de tirer le glaive contre l'Angleterre; il pensait peut-être que la mort de Guillaume pourrait devenir un gage de paix entre lui et cette puissance. D'un autre côté, il pouvait croire que la reconnaissance du fils de Jacques, comme Roi titulaire d'un État dont le trône était occupé par un homme dont la vie était prête à s'éteindre, serait, de sa part, une démonstration capable de ranimer les espérances des jacobites, en leur offrant un point de ralliement.

Si Guillaume III eût été plein de vie et de santé, il est probable que Louis XIV ne se fût pas bercé de l'espoir chimérique de voir terminer la question de la succession d'Espagne par un arrangement amiable, qu'il l'eût envisagée sous son vrai jour ; mais supposer la conservation de la paix possible et offenser si profondément celui qui tenait cette paix entre ses mains, est une contradiction si évidente, qu'on ne peut l'expliquer qu'en admettant que Louis XIV calculait que l'offense pouvait se faire sans danger, et que la mort était là pour le garantir de la vengeance de celui à qui l'insulte s'adressait. Mais ceci était un calcul bon à faire à part soi; il n'était point de nature à être soumis aux délibérations d'un conseil. Louis XIV avait d'ailleurs l'exemple de ce qui s'était passé, au commencement de son règne, dans cette même Angleterre; le gouvernement de Guillaume était-il autre chose, à ses yeux, que ce qu'avait été le gouvernement de Cromwell? n'avait-il pas également reconnu celui-ci

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aussi longtemps qu'il l'avait regardé comme viable? Deux fois, son orgueil de Roi s'était vu forcé de plier devant le génie d'un usurpateur; mais ce même orgueil l'avait constamment rendu l'adversaire du principe de l'usurpation, qu'elle s'installât par le glaive, ou qu'elle fût due à une assemblée législative, émanant librement du sein de la nation. L'usurpation, croyait-il, tirait vers sa fin, en 1701, comme elle le fit à l'époque de la mort du protecteur; et la triomphante restauration de 1660, qui avait foulé aux pieds la république, allait recevoir une consécration nouvelle par une seconde restauration bien plus éclatante, parce que, cette fois-ci, elle foulerait aux pieds une royauté nationale, principe mille fois plus dangereux aux yeux d'un Roi absolu, que tous les excès qui peuvent souiller le gouvernement républicain.

En admettant que Louis XIV fût préoccupé des hautes pensées politiques que nous venons de développer, son système pacifique et la reconnaissance du fils de Jacques n'étaient point incompatibles; car la restauration eût vécu en paix avec la France, la république des Provinces-Unies n'eût point osé bouger, trop heureuse si on lui eût permis de continuer à exister, et l'Empereur, abandonné à lui-même, aurait été forcé de poser les armes et de renoncer à la succession d'Espagne. Cette combinaison reposait tout entière sur la mort prochaine de Guillaume III, qui, au vu et au su de l'Europe, ne pouvait être éloignée, et sur l'espoir qu'elle serait suivie d'une seconde restauration, ou, tout au moins, d'une guerre civile en Angleterre, qui aurait rendu l'action de celle-ci nulle sur le continent.

L'existence de Jacques se prolongea jusqu'au 17; il reçut avant de mourir une seconde visite du monarque français, qui confirma au prince moribond avec effusion

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

toutes ses promesses précédentes; Jacques en fut profondément touché et les reçut avec toute la gratitude imaginable. Les derniers adieux entre les deux Rois furent touchants : Louis XIV, les yeux remplis de larmes, serra affectueusement la main de celui qu'il salua, pour la dernière fois, du nom de frère : « Adieu, mon bon frère; »adieu le meilleur de tous les chrétiens et, de tous les »Rois, le plus cruellement abusé! » Telles sont les paroles que les écrits du temps mettent dans la bouche du Roi de France, lorsqu'il quitta le chevet du lit où Jacques était aux prises avec la mort, lutte inévitable à laquelle l'homme, quelle que soit sa position sur la terre, est destiné en naissant.

Louis XIV, avant de s'éloigner de cette scène lugubre, donne des ordres pour la reconnaissance immédiate du prince de Galles après la mort de son père, et remonte dans son carrosse, au milieu des acclamations et des pleurs des serviteurs de Jacques, qui se prosternent devant lui, le comblent de bénédictions, le proclament leur ange tutélaire. Les chevaux emportent le monarque loin d'un lieu, aujourd'hui triste asile de l'exilé, mais dont les donjons devaient lui rappeler les temps orageux de son enfance et les fêtes brillantes de sa jeunesse, quand Lavallière et Montespan se disputaient son cœur.

Les derniers jours de Jacques furent entièrement consacrés à Dieu et à la religion; il déclara plusieurs fois qu'il pardonnait à tous ses ennemis, et nomma spécialement le prince d'Orange et l'Empereur.

Il fit appeler, peu de temps avant sa mort, son fils et sa fille, et leur adressa des conseils affectueux. Il dit au premier : « Je suis sur le point de quitter ce monde, qui »n'a été pour moi qu'une mer de tempêtes et d'orages. »Le Tout-Puissant a jugé bon de m'y visiter par de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» grandes afflictions ; servez-le de tout votre cœur et de » tout votre pouvoir ; ne mettez jamais la Couronne d'An- » gleterre en concurrence avec votre salut éternel. Si la » Providence daigne vous replacer sur le trône de vos » ancêtres, gouvernez vos peuples avec justice et clé- » mence et ayez pitié de vos sujets égarés. Rappelez- » vous que les Rois ne sont pas faits pour eux-mêmes, » mais pour le bonheur des peuples ; que le vôtre trouve » en vous le modèle de toutes les vertus ! Regardez vos » sujets comme vos enfants ; ne les corrigez que pour » leur bien. Vous, mon fils, vous êtes l'enfant des vœux » et des prières, rendez-vous en digne. Honorez votre » mère, soyez bon frère, pour que vous puissiez recueillir » les bénédictions que procurent l'union et la concorde. »

Puis s'adressant à sa fille, il lui dit : « Adieu, fille » chérie ; servez votre Créateur dans votre jeune âge, et » considérez la vertu comme le principal ornement de » votre sexe. Suivez les traces de votre mère, ce grand » modèle de toutes les vertus, qui, comme moi, a été » écrasée sous les calomnies ; mais le temps les dissi- » pera et fera briller sa vertu d'un éclat aussi radieux » que celui du soleil (1). »

Jacques n'était déjà plus de ce monde ; ses derniers instants se passèrent en prières mentales, interrompues de temps à autre par de pieuses exclamations ; il expira le 17 septembre, dans l'après-midi. Ainsi finit sur une terre étrangère un prince qui, s'il l'eût voulu, serait mort sur l'un des premiers trônes de l'Europe, fort dans ses États par l'amour et la vénération de ses sujets, et respecté au dehors par son zèle à soutenir les alliés naturels du peuple anglais sur le continent, contre d'injustes

(1) The last dying-words of the late king James to his son and daughter, and the french King. (Somers, *Collection of Tracts*, vol. XI, p. 342.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

agressions qui menaçaient leur indépendance, ainsi que celle de l'empire britannique.

Tout aussitôt, le prince de Galles fut proclamé roi de la Grande-Bretagne, conformément aux ordres de Louis XIV. La veuve de Jacques, Marie de Modène, fut nommée régente durant la minorité de son fils ; elle fit aussitôt, avec l'assentiment du Roi de France, publier un manifeste au peuple anglais, qui fut imprimé à Liége (1). Milord Middleton remit le grand sceau ; les lords présents à Saint-Germain prêtèrent le serment de fidélité ; les serviteurs baisèrent la main du jeune Roi, « et tout, » ajoute un témoin oculaire de ce qui se passa, à cette occasion, à la Cour de Saint-Germain, « est resté dans » le même état de choses que du vivant du feu Roi (2). »

Le comte de Manchester, ambassadeur d'Angleterre, ne parut plus à Versailles après cette étrange résolution de Louis XIV ; il attendit les ordres de Guillaume III. Celui-ci en reçut la nouvelle au château de Dieren ; Saint Simon rapporte « qu'il était alors à table avec » quelques princes allemands et quelques seigneurs ; que, » toujours maître de lui-même, il ne proféra pas une seule » parole, outre la nouvelle ; mais il rougit, enfonça son » chapeau et ne put contenir son visage (3). » Guillaume y était cependant préparé, car on trouve dans sa correspondance le passage suivant, en réponse à une lettre de Heinsius relative à une mission projetée à la Cour de Versailles (4) : « J'y trouve de très-grands in-

(1) Macpherson's *Papers*, p. 600. — Lettres du comte de Middleton à M. de Torcy, des 7 et 11 octobre 1701.

(2) An exact account of the sickney and death of the late king James II, as also of the proceedings at Saint-Germain thereupon 1701. (Somers, *Collection of Tracts*, vol. XI, p. 339.)

(3) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(4) La lettre de Heinsius manque ; la réponse du Roi est datée de Dieren, le 23 septembre 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» convénients, depuis que la nouvelle nous est arrivée de » France que l'on y était résolu, dans le cas où le roi » Jacques viendrait à mourir, à reconnaître son prétendu » fils en qualité de roi d'Angleterre. Ceci m'obligerait » à couper court à toute espèce de correspondance avec » la France, et même à en venir à des extrémités. »

Cet éclat de la Cour de France fournit tout naturellement à Guillaume l'occasion de se brouiller ouvertement avec elle; l'injure était trop grave pour ne pas être ressentie avec la plus grande vivacité. Il envoya l'ordre en Angleterre de faire repasser la mer sur-le-champ au chargé d'affaires de France à Londres, rappela le comte de Manchester, son ambassadeur en France, qui partit sans prendre congé (1), et dépêcha un courrier au Roi de Suède, pour se plaindre de cette violation manifeste du traité de Ryswyk, dont il était le garant.

De ce jour, les deux puissances se trouvèrent, à l'égard l'une de l'autre, dans la même position qu'avant la paix de Ryswyk. Ce traité venait d'être déchiré à Versailles, car Louis XIV, qui avait reconnu, par la paix de 1697, la royauté de Guillaume III et l'ordre de choses établi par la Révolution de 1688, venait de déclarer tout à l'heure qu'il ne considérerait à l'avenir la royauté parlementaire, fondée en 1689, que comme un pouvoir de fait et un attentat à la légitimité, et le monarque qui avait pris la place du Roi légitime, que comme un usur-

(1) Le comte de Manchester, sans prendre congé du Roi, annonça sa retraite à M. de Torcy par le billet suivant :

« Monsieur,

» Le Roi, mon maître, étant informé que Sa Majesté Très-Chrétienne » a reconnu un autre Roi de la Grande-Bretagne, ne croit pas que sa gloire » et son service lui permettent de tenir plus longtemps un ambassadeur » auprès du Roi, votre maître, et il m'a envoyé ordre de me retirer inces- » samment, dont je me donne l'honneur de vous donner avis par ce billet, » et en même temps de vous assurer que je suis..... »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pateur, attendu que le véritable Roi de la Grande-Bretagne venait d'expirer à Saint-Germain, et que ce Roi, en mourant, avait transmis ses royaumes à son fils, le prince de Galles, qui, en conséquence, avait été solennellement reconnu et proclamé, sous le nom de Jacques III, Roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande (1).

II. Les Cours de Madrid, de Turin et de Rome suivirent l'exemple de celle de Versailles, et l'on vit le ridicule, l'étrange spectacle de quatre princes s'accordant pour donner à l'Angleterre, aussi fière qu'indépendante, un Roi que toutes les forces humaines n'eussent pu lui imposer.

La Cour de Rome, qui avait abandonné Jacques II à l'époque où toute la catholicité, moins la France, l'abandonna, la Cour de Rome qui, dans son juste ressentiment contre Louis XIV, le protecteur de Jacques, avait fait des vœux ardents pour la réussite de l'expédition de Guillaume III, trouva alors des éloges pour le monarque décédé, et exalta la générosité du Roi de France envers le père et le fils, dans un discours que le Pape adressa, à l'occasion de la mort de Jacques, au Sacré-Collége.

« Nous portons à votre connaissance, » dit le souverain Pontife, « au milieu des larmes et des soupirs, la » funeste nouvelle du décès de Jacques, roi de la Grande-» Bretagne. Notre cœur paternel en est douloureusement » affecté, et nous ne doutons point que le vôtre ne soit » ému d'une affliction égale à la nôtre, en apprenant la

(1) Il n'est guère croyable que Louis XIV ait poussé la complaisance jusqu'à faire proclamer l'héritier du roi Jacques comme roi de France, bien que l'on sache que les Rois d'Angleterre prenaient ce titre depuis près de trois siècles, et que Jacques II y tenait beaucoup, même du temps qu'il vivait des aumônes de Louis XIV. Celui-ci eut, dit-on, le bon esprit de ne pas le chicaner sur une prétention aussi ridicule et surtout aussi inconvenante dans sa position à l'égard de son bienfaiteur.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» perte irréparable que vient d'essuyer la République » chrétienne, par la mort d'un prince, vrai catholique, » vrai fils de l'Église et véritable défenseur de la foi.

» Mais, comme le recommande l'Apôtre, nous n'avons » point à pleurer sur ceux qui dorment, comme sur ceux » qui n'ont point d'espérance. La grande piété du Roi » décédé restera comme un monument impérissable dans » tous les âges et qui se transmettra à la postérité la » plus reculée. Son mépris héroïque pour les choses de » ce monde et son zèle pour la religion orthodoxe, sont » connus de toute la terre; il sacrifia à cette dernière son » pays, ses trésors, son royaume et même sa vie. Enfin, » sa mort pieuse nous donne le juste espoir que Dieu, » après l'avoir éprouvé pendant sa vie, comme l'or dans » le creuset, l'a reçu dans sa grâce après sa mort.

» Toutefois, la charité nous impose le devoir d'adresser » nos prières au Dieu tout-puissant, pour l'âme d'un » prince qui a si bien mérité du Siége apostolique. Nous » n'avons pas négligé de le faire déjà en notre parti- » culier, et nous le ferons en temps et lieu, par des fu- » nérailles solennelles, dans notre chapelle pontificale, » conformément à l'exemple des pontifes, nos prédéces- » seurs.

» De plus, nous ne pouvons, en cette circonstance, » passer sous silence les grandes vertus de notre bien- » aimé fils en Jésus-Christ, Louis, roi de France; qui, » après avoir reçu avec toute la magnificence et la gé- » nérosité imaginables ledit roi Jacques, traîtreusement » dépossédé de ses États, ainsi que sa royale épouse et » son fils, leur a donné, jusqu'à la fin, tous les témoi- » gnages d'humanité et de tendresse, et continue cette » même affection au fils du monarque décédé; à tel point » que, négligeant ses propres intérêts, il l'a publique-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» ment reconnu comme héritier de l'empire britannique, » et l'a confirmé dans sa résolution de rester fidèle à la » foi catholique, quel que puisse être l'avenir qui l'at- » tende.

» Le zèle de Sa Majesté Très-Chrétienne, sa grandeur » d'âme, brillent d'une manière si éclatante en cette cir- » constance, qu'ils méritent à bon droit, de nous comme » de vous, des éloges que la postérité confirmera, quand » elle se rappellera cet acte si plein de noblesse, qu'il » sera toujours à l'abri de se voir enseveli dans l'oubli.

» Bien que nous puissions supposer que ces choses » soient parvenues à votre connaissance, nous n'en avons » pas moins voulu vous faire connaître les détails qui » nous en ont été donnés par notre vénérable frère, Phi- » lippe-Antoine, archevêque d'Athènes, notre nonce à la » Cour de Sa Majesté Très-Chrétienne, témoin oculaire » de toutes les choses susdites, pour que la mémoire en » demeure à la postérité, et pour vous donner une nouvelle » preuve de l'affection que nous vous portons (1). »

Ce n'était point là tout encore : non content de faire passer le Roi défunt pour un martyr de sa foi religieuse, on se proposa de le mettre au nombre des saints que l'Église de Rome vénère. Déjà le peuple lui attribuait le don des miracles, et les personnes crédules considéraient comme des reliques, soit ses restes mortels, soit toute autre chose qui eût été en contact avec son corps, ce qui fait dire à Macpherson : « Si la restauration des » Stuarts eût eu lieu, et qu'ils fussent restés fidèles à » l'Église de Rome, Jacques aurait probablement été » canonisé; car, de bonne heure, on eut soin de réunir

(1) The Pope's speech made in a consistory, which he held on the 3d of october 1701, to notify the death of the late king James II, to the Sacred-College. (Somers, *Collection of Tracts*, vol. xi, p. 343.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» des preuves, tant écrites qu'imprimées, qui eussent » suffi pour lui faire accorder cet honneur (1). »

La mort de Jacques offre, comme la plupart des choses de ce monde, son côté sérieux et son point de vue risible; ce que nous venons de signaler vient se ranger dans cette dernière catégorie; mais cela n'empêche pas que la mort de Jacques ne fut édifiante, et que, si on n'a pas pu respecter ce prince de son vivant, et principalement sur le trône, cet écueil où viennent se briser tant de réputations, on lui porte ce sentiment sur son lit de mort; on est ému en lisant les détails de sa fin; alors on se réconcilie avec lui, on le plaint, on lui pardonne, en quelque sorte, ses erreurs, à la vue de cette punition cruelle qui le frappe, lui et ses descendants; alors on se rappelle cette sentence terrible de l'Écriture : « Je suis un Dieu fort, jaloux, punissant » l'iniquité des pères sur les enfants, jusque dans la troi- » sième et la quatrième génération. » La punition s'est arrêtée à la troisième; avec elle la race de Jacques s'est éteinte (2) !...

On détourne la vue avec mépris et avec un profond sentiment de dégoût de Jacques, duc d'York, soufflant le

(1) Macpherson's *Papers*, vol. 1, p. 597 et suivantes.

On y trouve, entre autres, les extraits de deux recueils, dont un de 13 pages in-4° et l'autre de 30 pages in-f°, relatifs aux cures miraculeuses opérées par l'intercession du feu roi Jacques : ces cures consistaient en guérisons de fistules, de ruptures, de suffocations par la toux, de surdités, de rhumatismes, de paralysies, etc., etc.

(2) Le fils de Jacques II eut deux fils : l'un le fameux Charles-Édouard, si connu dans l'histoire par ses efforts pour reconquérir le trône de ses pères; il mourut à Rome vers la fin du dernier siècle; l'autre, le cardinal d'York, qui mourut au commencement de ce siècle. George IV a fait ériger un monument modeste à la mémoire de ces trois princes, dans l'Église Saint-Pierre, à Rome. Depuis la mort du cardinal d'York, la maison de Savoie se considérait comme *légitimement* appelée à régner en Angleterre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

feu de la discorde entre son frère et le peuple anglais ; de Jacques, roi de la Grande-Bretagne ; de Jacques, parjure, despote, ennemi de son peuple, ami de son ennemi naturel, sacrifiant l'avenir de ses sujets et le sien à la folle ambition de régner sur l'Angleterre aussi absolument que son bon frère Louis régnait sur la France ; on détourne les yeux de Jacques, présomptueux dans la prospérité et lâche dans l'adverse fortune, fuyant sa terre natale et laissant son trône à la merci du premier occupant ; on détourne les yeux de Jacques conspirant, sur le sol étranger, contre l'Angleterre et le Roi qu'elle s'est donné ; mais on approche avec un sentiment de respect de son lit de mort, et, en le voyant si calme, si rempli de véritable piété, à la veille de franchir cet espace immense qui sépare la vie terrestre de l'éternité, on adresse des prières au Tout-Puissant pour mourir un jour comme Jacques, tout en lui rendant grâce de n'avoir pas vécu comme il a vécu, et de n'avoir point à se reprocher ce qu'on peut raisonnablement lui imputer, soit comme des fautes, soit comme des crimes.

III. La fermeté que Guillaume III déploya dans cette circonstance, en rompant immédiatement toute espèce de relations diplomatiques entre son gouvernement et la Cour de Versailles, reçut une approbation universelle en Angleterre ; et la nation, en se voyant attaquée dans ce qu'elle avait de plus cher et de plus précieux, l'honneur national, ne tarda pas à montrer, de son côté, combien la conduite de Louis XIV l'irritait, et combien un peuple libre et indépendant doit se trouver offensé, quand un prince étranger se croit en droit de lui imposer un souverain appartenant à une dynastie dont elle a hautement et légalement proclamé la déchéance et l'incapacité de régner à l'avenir sur elle. La

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

guerre fut considérée comme pouvant seule laver l'affront que la France venait de faire si gratuitement au peuple anglais, insulté dans la personne de son Roi, en le déclarant tacitement et, contradictoirement aux traités antérieurs, usurpateur et possesseur illégitime d'une Couronne qu'il tenait de la volonté de la nation (1).

L'Angleterre se souleva principalement à la lecture d'un manifeste que Louis XIV fit répandre dans toutes les Cours de l'Europe, où il affirmait qu'en reconnaissant le prince de Galles pour roi d'Angleterre, il n'avait enfreint aucun article de la paix de Ryswyk. Il convenait que, par le IVe article, il avait promis de ne point troubler le Roi de la Grande-Bretagne dans la possession de ses États, et il déclarait que son intention était d'observer ponctuellement sa promesse ; mais il disait que la générosité lui faisait un devoir de ne pas abandonner le prince de Galles et sa famille ; qu'il ne pouvait lui refuser un titre qui lui était dû par sa naissance ; que c'était plutôt à lui à se plaindre du Roi de la Grande-Bretagne et des États-Généraux, dont les déclarations et les préparatifs en faveur de l'Empereur devaient être regardés comme des contraventions réelles aux traités ; enfin il tirait de l'histoire plusieurs exemples de fils qui avaient conservé le titre de Roi, quoique leurs pères eussent perdu leurs royaumes (2).

Vainement l'ambassadeur des États-Généraux avait-il essayé de prouver la futilité, l'inconséquence de ces arguments et combien cette démarche, par laquelle la

(1) M. de Torcy dit dans ses Mémoires : « La résolution que prit le Roi » de reconnaître le prince de Galles en qualité de roi d'Angleterre, » changea les dispositions qu'une grande partie de la nation (anglaise) » témoignait à conserver la paix (t. I, p. 164). » La correspondance de milord Bolingbroke confirme ce fait.

(2) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Cour de Versailles reconnaissait deux Rois de la Grande-Bretagne, était contraire au traité de Ryswyk : on ne tint aucun compte de ces représentations, et les États, prenant, en cette circonstance, fait et cause pour leur allié et voyant que la paix était enfreinte, envoyèrent à M. de Heemskerk, leur ambassadeur en France, l'ordre de revenir en Hollande, après avoir pris congé par écrit de Sa Majesté Très-Chrétienne (1).

Le manifeste de la prétendue Reine-régente, Marie de Modène, enflamma encore davantage les esprits, car les jacobites ne manquèrent pas d'en faire grand bruit et de le colporter, comme un tocsin de rébellion, dans toutes les différentes parties des trois royaumes. Alors la nation prit feu, et l'on vit bientôt plusieurs villes, celle de Londres en tête, présenter aux lords justiciers, en l'absence de Guillaume III, des adresses où elles témoignaient le plus vif ressentiment de cette présomption du Roi de France, et assuraient Guillaume que, dans tous les temps, elles seraient prêtes à tout faire pour défendre sa personne et ses justes droits contre tous ceux qui entreprendraient d'usurper la Couronne (2).

De semblables adresses, arrivant de toutes les parties du royaume, ne pouvaient manquer de plaire au Roi ; ses mesures étaient concertées pour agir avec vigueur contre la France ; désormais il était sûr de la coopération franche et sincère du peuple anglais, offensé au plus haut point, et des Provinces-Unies, qui voyaient que la paix de Ryswyk était une lettre morte.

Guillaume négociait, dans ce moment, un traité d'alliance perpétuelle entre la Grande-Bretagne et les

(1) Wag., t. xvii, p. 100.

(2) Lamberty, t. i, p. 689-691. — Smollett's *History of England*. — Wag., t. xvii, p. 101.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

États-Généraux, par l'intermédiaire de son plénipotentiaire, le comte de Marlborough; on était à la veille de le signer, car Guillaume III voulait avoir le mérite de paraître dans le Parlement, cette alliance à la main, pour prouver aux Anglais que si, peu de mois auparavant, ils s'étaient montrés soucieux, relativement à la sécurité future de la République, celle-ci, à son tour, ne se montrait pas moins soucieuse de l'honneur britannique (1).

Alors se négociait aussi un traité de subsides avec le Roi de Prusse, qui fut conclu peu de temps après, par lequel celui-ci s'engageait à fournir cinq mille hommes aux puissances maritimes (2) Un traité semblable venait d'être conclu entre le Roi de la Grande-Bretagne, les États et le Roi de Suède (3). Les troupes auxiliaires, que le Danemark s'était engagé à fournir aux puissances maritimes, étaient arrivées à Hambourg (4). Marlborough et Heinsius s'occupaient à La Haye du dénombrement des forces pour la campagne qui allait s'ouvrir au printemps suivant (5). L'Empereur convint de mettre en campagne quatre-vingt-dix mille hommes contre la France; l'ordinaire et l'extraordinaire de l'état de guerre pour la République fut porté, pour l'année 1702, à plus de cent sept mille hommes (6), et des fonds furent alloués pour l'entretien de ce développement prodigieux de forces, pour un petit pays qui ne comptait au plus que deux millions et demi d'habitants; le contingent de

(1) Ce traité fut signé le 11 novembre 1701; il avait pour base l'alliance défensive de l'année 1678, entre les États et l'Angleterre. (Dumont, *Corps diplomatique*, supplément, t. III, part. II, p. 11.)

(2) Ce traité fut signé le 30 décembre 1701—10 janvier 1702.

(3) Il est du 7 octobre 1701.

(4) Wag., t. XVII, p. 101.

(5) Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10 octobre 1701.

(6) État des guerres de la République. (*Archives du conseil d'État.*)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'Angleterre était fixé à quarante mille hommes, qui devaient agir conjointement avec les alliés sur le continent; enfin les puissances maritimes se concertèrent, non-seulement sur les forces navales qu'il faudrait tenir en mer pour garantir leurs côtes pendant l'hiver, mais encore sur celles qu'on destinait à agir contre l'ennemi dans la campagne prochaine (1).

Guillaume III présidait à toutes ces mesures avec son activité habituelle; on peut dire que, pendant le dernier séjour qu'il fit dans la République, il n'arrêta point, qu'il était partout, dans tout, pour consolider la confédération et en régler d'avance les opérations. Le plan de la campagne de 1702 était déjà arrêté entre Guillaume et les généraux allemands et prussiens. Keizerswaard serait assiégé par les forces du Roi de Prusse; l'Électeur de Hanovre tiendrait en bride le duc de Wolffenbüttel, l'allié de Louis XIV; Landau serait attaqué par le Roi des Romains et par le prince de Bade, général impérial; l'Empereur enverrait des renforts à son armée d'Italie, pour faciliter la prise de Mantoue, bloquée par le prince Eugène; les puissances maritimes formaient de leur côté le projet d'assiéger Cadix par terre et par mer, sur l'assurance venue d'Espagne que cette ville, tombée au pouvoir des alliés, plusieurs grands se déclareraient aussitôt en faveur de la Maison d'Autriche. Tels étaient les projets des confédérés pour l'année suivante; mais Guillaume ne sera plus au nombre des vivants, quand le moment de les exécuter sera arrivé.

Celui-ci avait cependant hâte d'en finir avec les affaires du continent pour retourner dans ses États, où d'autres soins l'appelaient encore. Son ardeur était admirable, et cela dans un corps usé avant l'âge, affaibli, sans force,

(1) Correspondance de Guillaume III avec Heinsius, fin de l'année 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

où la vie résidait encore, mais où elle ne semblait tenir qu'à un souffle.

IV. Le retour de Guillaume en Angleterre fut différé par une grave indisposition. Le ministre espagnol, don Benardo Quiros, fit faire, dit-on, une consultation par plusieurs médecins sur l'état et la nature de cette maladie ; ils lui déclarèrent que Guillaume n'avait plus que quelques semaines à vivre, et cet avis fut envoyé à la Cour de Madrid (1). Ceci prouve combien les adversaires du monarque étaient intéressés à sa mort, et combien ils attendaient sa fin avec impatience. Ils furent cependant trompés dans leurs espérances, car Guillaume vécut assez longtemps pour achever son ouvrage.

Le monarque se sentait cependant si affaibli, qu'il confia en secret au comte de Portland qu'il ne pouvait espérer de vivre encore un été. Préoccupé de cette pensée, il voulut, avant de quitter sa terre natale, travailler à lui assurer les bienfaits du repos intérieur après lui. Dans ce but, il fit tous ses efforts pour que les États de Hollande lui donnassent, de son vivant, un successeur dans le stathoudérat de leur province, et que leur choix tombât sur le jeune prince de Nassau-Dietz, déjà stathouder héréditaire des provinces de Frise et de Groningue.

Guillaume calculait que, ce pas fait par la province de Hollande, les quatre autres provinces, dont il était également stathouder, ne feraient aucune difficulté de suivre cet exemple, et que, par là, le stathoudérat des sept provinces se trouverait réuni après lui sur la tête d'un prince, son parent, qui, après sa mort, était destiné à recueillir son héritage et le titre de prince d'Orange; mais il trouva les membres du gouvernement si peu disposés à le se-

(1) Smollett's *History of England.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

conder dans cette démarche, qu'il ne put s'empêcher de leur dire : « Il faudra donc attendre jusqu'après ma »mort pour prendre une résolution aussi salutaire pour »l'État (1). »

Dès l'année précédente, il avait été question de cette mesure, à l'issue de laquelle Louis XIV s'était vivement intéressé, comme on le remarque par la correspondance du comte de Briord, son ambassadeur à La Haye (2).

La froideur que le stathouder-roi rencontra dans cette circonstance, provenait-t-elle de l'espérance fondée que l'aristocratie communale pouvait concevoir à cette époque, de voir revenir sous peu son *bon temps*, un temps semblable à celui où de Witt et ses coryphées exploitaient la République dans l'intérêt de leur ambition personnelle? ou prenait-elle sa source dans des appréhensions fondées et raisonnables, dans la crainte que pouvait faire naître l'idée de se donner un stathouder à peine entré dans l'âge de l'adolescence, et de tomber par là dans les embarras inséparables d'une minorité, embarras qui eussent été probablement encore augmentés par l'esprit inquiet et tracassier de la mère du prince de Nassau, qui est dépeinte, dans la correspondance de Guillaume III, comme étant perpétuellement en démêlés, tantôt avec le Roi d'Angleterre lui-même, tantôt avec Heinsius, tantôt avec les gouverneurs et précepteurs de son fils, tantôt avec les États de Frise ou leurs députés à l'assemblée des États-Généraux? Le mari de cette princesse, Henri-Casimir de Nassau-Dietz, mourut jeune; son fils était enfant à cette époque, et ce fut elle

(1) Wag., t. XVII, p. 105. — Lamberty, t. I, p. 669.

(2) Lettres du Roi de France au comte de Briord, nos 21 et 25, p. 107 et 118.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui fut chargée de remplir, comme tutrice du prince mineur, ses fonctions politiques et militaires dans les provinces de Frise et de Groningue. Le jeune prince Jean-Guillaume-Frison était, à cette époque, à l'Université d'Utrecht, où il venait de commencer ses études par la volonté de Guillaume III et malgré sa mère, qui s'y était fort longtemps opposée, mais qui n'osait lutter contre la volonté du monarque anglais (1).

Quoi qu'il en soit, on coula doucement sur la question, pour ne pas blesser Guillaume III, et celui-ci s'apercevant qu'il n'y avait rien à faire de ce côté pour le moment, glissa pareillement sur la matière, laissant au temps le soin de terminer cette importante question, qu'il eût peut-être été dangereux de soulever à la veille d'une guerre, quand l'union était si indispensable dans la République.

Il fut facile de prévoir dès lors que, le Roi d'Angleterre mort, la République passerait de nouveau sous le régime sous lequel elle avait vécu du temps de Jean de Witt, et que toutes les précautions prises, en 1674, pour éviter le retour d'un semblable état de choses, en déclarant le stathoudérat héréditaire en faveur de Guillaume III, avaient été vaines, puisque ce prince ne laissait point de fils à qui cette hérédité pût profiter.

C'est encore ici que nous aimons à nous arrêter sur la conduite prudente et sur tout l'à-propos des mesures et des démarches de Guillaume, en mettant en opposition la fermeté avec laquelle il sut faire régler, de son vivant, l'affaire de la succession en Angleterre au profit de la Maison de Hanovre, et l'espèce de laisser-aller qu'il mit à la désignation de son successeur dans le stathoudérat de la province de Hollande.

(1) Correspondance de Guillaume III avec Heinsius.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce grand homme, cet habile politique, comprenait qu'il était dans la force des choses que la Maison d'Orange fût constamment poussée au pouvoir dans les Provinces-Unies, quand bien même, à des intervalles plus ou moins longs, elle en serait éloignée pour un temps. Ceci nous explique l'espèce de froideur avec laquelle il traita l'affaire de la désignation de son successeur ; car il est probable que s'il eût mis en jeu toutes ses ressources gouvernementales et politiques, jointes à son influence personnelle, cette affaire se serait terminée comme il avait paru le désirer. L'embarras même où se seraient trouvés les opposants eût facilité, en quelque sorte, les voies à Guillaume de conduire cette délibération à un bonne fin ; car, au fond d'un refus péremptoire d'y consentir, se trouvait impliquée cette réponse qui s'adressait directement à lui : « Nous » savons ce que c'est que de nous donner un chef ; voilà » plus de vingt-huit ans que vous vous trouvez à la tête » de la République, cela nous pèse. A la vérité, nous ne » pouvons nous débarasser de vous, nos mains sont liées ; » la mort seule, l'inexorable mort, peut nous rendre ce » service. Dans tous les cas, n'attendez point de nous que » nous nous donnions un nouveau chef, en accordant à » un prince de votre Maison le droit de succéder aux » charges dont nous vous avons revêtu. » Tel eût été à peu près le sens d'un refus positif d'accéder au désir de Guillaume, si celui-ci eût poussé sa pointe ; il n'est pas improbable que plusieurs membres des États de Hollande, et notamment Amsterdam, eussent été disposés par inclination à tenir ce langage ; mais il est plus probable encore que beaucoup d'entre eux eussent été retenus de le faire, par un sentiment de convenance et par le respect qu'ils portaient à un homme qui avait rendu de si éminents services au pays. Il est certain que tous

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ceux qui étaient dévoués au parti d'Orange eussent accueilli avec empressement le projet de donner un successeur au stathouder-roi du vivant de celui-ci; d'un autre côté, Guillaume connaissait probablement la force de son parti; il savait que celui-ci surpassait de beaucoup en nombre les partisans du système gouvernemental de Jean de Witt; et cependant le monarque ne s'occupa point de cette question avec l'ardeur ordinaire qu'on lui connaît, quand il s'agit d'emporter une affaire à laquelle il tenait vivement; pourquoi? c'est que Guillaume connaissait parfaitement la difformité du gouvernement républicain des Provinces-Unies, en l'absence d'un chef éminent, et l'esprit de la multitude; il jugea préférable de s'en remettre au bénéfice du temps pour la décision de cette question, qui devait immanquablement conduire à ce dénoûment, plutôt que de s'exposer aux embarras et aux divisions qui auraient pu surgir en agitant cette question dans un moment inopportun. Par là, en effet, auraient pu être compromis des intérêts bien plus grands, ceux de l'Europe, au moment où allait agir, contre la France, la Grande-Alliance, dans laquelle la République était destinée à figurer, avec l'Angleterre, à la tête des puissances confédérées. C'est un trait remarquable dans la politique de Guillaume d'avoir toujours su sacrifier une question secondaire, quel que pût d'ailleurs être son intérêt, quand cette question était de nature à compromettre la réussite de la question principale ou vitale du moment; alors celle-ci absorbait uniquement son attention, et tout ce qui pouvait y nuire était considéré par lui comme plus dangereux qu'utile. Il s'en remit donc au temps; il sacrifia la grandeur momentanée de sa Maison au bien-être général, à la cause européenne, ne doutant pas d'ailleurs que sa Maison n'y perdrait rien

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pour attendre, que le rétablissement du stathoudérat était un événement que la force des choses amènerait dans un temps plus ou moins rapproché, d'après les circonstances où la République se trouverait placée, et quand se rencontrerait un prince de sa race en possession du talisman populaire du nom d'Orange, en âge de commander les armées de la République et d'exercer par lui-même les fonctions politiques du stathoudérat.

En Angleterre, au contraire, Guillaume III comprit qu'il était d'une sage politique d'aller au-devant de tout ce qui pouvait assurer l'ordre de choses établi par la Révolution de 1688; qu'il fallait, avant tout, combattre la restauration ; qu'il devait la combattre lui-même de son vivant par toute la force de sa volonté, une volonté de fer ; la serrer de près, l'écraser, élever une barrière contre laquelle elle viendrait se briser; car dans une antique monarchie, la force des choses pousse vers une restauration. Certes, ce ne fut pas une entreprise peu glorieuse de combattre cette tendance vers une restauration, et ce fut aussi un beau spectacle de voir le monarque luttant avec un ennemi aussi formidable que la force des choses, puisqu'elle entraîne dans son cours les peuples et les Rois.

De nos jours, l'établissement de la succession protestante en Angleterre n'est plus qu'un événement historique, d'une importance majeure, à la vérité, puisqu'il a consolidé la Révolution et l'établissement de la royauté parlementaire; mais à l'époque où ce grand acte politique fut consommé, c'était une entreprise gigantesque ; c'était détourner un fleuve de son lit, en élevant une digue qui l'obligeât à se creuser un lit nouveau pour y rouler ses ondes ; c'était enfin déjouer en temps utile cette force menaçante des choses qui pouvait faire craindre que,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Guillaume III mort, la princesse Anne montée sur le trône de ses ancêtres, sans enfants, entourée de jacobites et cédant à des affections de famille, à l'amour du sang, au prestige du nom, à d'antiques souvenirs, ne demandât pas mieux que de remettre à son frère, après elle, le sceptre de la Grande-Bretagne, comme à son possesseur légitime, à l'héritier d'une longue suite de Rois.

V. L'opinion publique avait eu le temps nécessaire de se manifester en Angleterre avant le retour de Guillaume III dans ses États, et les esprits se montraient si animés contre la France, que la guerre paraissait être alors le premier besoin des Anglais. Le ressentiment de l'offense que Louis XIV venait de leur faire était légitime; c'est une belle page dans leur histoire, elle ennoblit le caractère anglais de cette époque.

Il faut qu'une grande nation soit tombée bien bas, qu'elle soit bien lâche, bien énervée, bien méprisable, bien profondément démoralisée, pour pouvoir consentir à l'humiliation de se laisser imposer un souverain par une main étrangère et ennemie (1); et, en dehors de ces conditions indispensables de succès, il faut que l'in-

(1) Ceci cependant n'est applicable qu'aux grandes nations; les petits peuples sont placés, pour leur malheur, dans une position toute différente, ils reçoivent presque toujours la loi de leurs puissants voisins. On ne peut raisonnablement exiger qu'une population de deux ou trois millions lutte, avec quelque espoir de succès, contre vingt ou trente millions; c'est alors la loi du plus fort qui fait la règle, règle contre laquelle il n'y a rien à opposer que le silence et la soumission. Ce fut le cas, quand Napoléon prit fantaisie, un jour, d'imposer un Roi de sa façon à la Hollande; il fallut bien recevoir, bon gré, mal gré, et sans raisonner encore, ce préfet impérial décoré du titre pompeux de Roi, et l'introniser en Hollande. Il n'y avait point là lâcheté, il y avait impuissance de s'y opposer. Tous les petits États de l'Europe sont à peu près placés dans la même position depuis une quarantaine d'années; ils existent à la vérité, mais quelle existence! Ne dirait-on pas que c'est pour l'amour de Dieu qu'on leur laisse ce souffle de vie, cette ombre d'existence politique, car ce n'est qu'une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fatuation de celui ou de ceux qui se croient dans une position à exécuter une chose semblable, soit portée au dernier degré, et alors ils ne tardent point à éprouver qu'il est bien plus facile de décerner une Couronne que de mettre le monarque titulaire en possession de son trône et de ses États.

ombre? Leur existence n'est qu'une longue suite d'humiliations; ils ont des dégoûts journaliers à essuyer, sans oser s'en plaindre. Dans l'ordre politique établi de nos jours en Europe, il n'y a rien de plus misérable, de plus vexant, de plus dégoûtant, que l'existence d'un petit État et celle d'un petit prince. Que d'amers regrets ne doivent donc pas éprouver ceux à qui la Providence avait réservé une existence exceptionnelle, qui pouvait être glorieuse, parce qu'elle les mettait jusqu'à un certain point sur la ligne des grandes puissances, quand ils songent qu'ils ont perdu ce brillant avantage par une série de fautes, qu'il eût été facile de prévenir!

De tous les sentiments, le plus odieux, le plus humiliant, c'est celui qu'on éprouve à faire partie d'un État qui est privé de toute influence politique, de toute espèce de participation à la solution des questions qui divisent entre elles les grandes puissances de l'Europe. Cette espèce d'ilotisme politique finit par réagir sur l'intelligence de l'habitant d'un petit pays: son esprit se rétrécit, en ne se voyant pas appelé à discuter les questions de haute politique; quand le bruit de ces questions arrive jusqu'à lui, il finit par ne plus les comprendre, parce que, vivant en dehors du cercle et loin du théâtre où elles se traitent, il ne connaît que très-imparfaitement les hommes et les choses; enfin il est privé de ce stimulant qui anime les grands États, celui de faire prévaloir et triompher une politique nationale. Cela ne peut s'appeler vivre: on végète, on ne respire plus, on étouffe. Celui à qui le Ciel a départi un peu d'esprit et un peu d'intelligence, se ronge l'âme, par suite d'une activité et d'une rage impuissantes; peu à peu le volcan s'éteint; alors on ne pense plus, on finit par n'avoir plus d'opinion. A quoi bon penser? à quoi bon avoir une opinion, puisqu'on pense pour vous et qu'on décide sans vous? C'est une annulation complète qui réagit sur les facultés intellectuelles, qui engendre le découragement et la prostration morale; les moins à plaindre sont alors les hommes à illusions, qu'on peut comparer à la grenouille de la fable.

Qu'est-ce qui a placé la république des Provinces-Unies si haut dans l'opinion publique pendant le XVIIe siècle? C'est qu'elle était alors le centre des intérêts diplomatiques de l'Europe; ceci grandissait le pays aux yeux de l'Europe, et cette grandeur politique grandissait ses habitants à leurs propres yeux; ils se sentaient appelés à une haute mission, ils vivaient de ce qu'on peut appeler la vie politique; mais exister sans cette vie, en conscience, je le répète, cela ne peut s'appeler vivre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Guillaume III revint à Londres dans le courant du mois de novembre. Aussitôt après son retour, le Roi de la Grande-Bretagne et toute sa Cour prirent immédiatement le grand deuil pour le feu roi Jacques (1), et le bon sens du peuple anglais ne se formalisa point que leur souverain rendît cet honneur à la mémoire de son beau-père, quoique celui-ci eût mal mérité de la nation. Le peuple anglais ne voulait pas être tyrannisé, mais comme il entendait la liberté comme elle doit être entendue, c'est-à-dire liberté pour tout le monde, il eût cru attenter à la liberté de son Roi, en lui intimant l'ordre de ne pas porter le deuil d'un prince de sa famille.

A la vue de cette irritation universelle, de cet amour-propre national si profondément blessé, le Roi comprit facilement que cette chambre des Communes, qui avait traité son gouvernement avec si peu de ménagements dans la dernière session, n'était point l'expression fidèle de la nation. Il se décida, par conséquent, non sans quelque hésitation, à s'en défaire (2). « Je n'ai point » encore pris de détermination, » écrit-il au conseiller pensionnaire Heinsius, « si l'ancien Parlement siégera » ou si j'en convoquerai un nouveau. Je pense, » ajoute-t-il toutefois, « que j'adopterai ce dernier parti ; mais il » est fâcheux qu'il ne puisse se réunir qu'après les fêtes » de Noël (18 novembre 1701). »

Guillaume III notifia sa détermination au pays par une

(1) Lettres du secrétaire d'État Vernon à lord Rochester. Clarendon's *Papers*, vol. II, p. 405 et 419.)

(2) Correspondance entre Guillaume III, lord Sunderland et lord Somers, vers la fin de l'année 1701, relativement à la dissolution du Parlement, la convocation d'un nouveau et la formation d'un ministère whig. (Hardwicke, *State papers*, vol. II, p. 443-463.) — Heads of lord Somers's arguments to induce the king to call a new parliament. (*Ut suprà*, p. 453.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

proclamation du 21 novembre ; le Parlement fut déclaré dissous et le Roi demanda à la nation une Chambre nouvelle, qui devait se réunir dans les premiers jours de l'année suivante. La lettre dans laquelle le Roi annonce à Heinsius qu'un nouveau Parlement siégera, manque ; elle est du 25 novembre, on le voit par la réponse du conseiller pensionnaire, dans laquelle celui-ci dit : « Je » prie Dieu qu'il bénisse la résolution que Votre Majesté » vient de prendre de convoquer un nouveau Parlement » (29 novembre 1701). »

A peu près vers la même époque, le Roi fit quelques changements dans son ministère ; il se débarrassa du comte de Rochester. « Il était particulièrement dégoûté » de ce seigneur, dont l'humeur impérieuse et intraitable, » dit Smollett, « loin de modérer la violence de son parti, » les Tories, ne faisait que l'enflammer. Guillaume déclara » que l'année durant laquelle il avait dirigé ses conseils » avait été la plus difficile de toute sa vie ; son mécon- » tentement s'était manifesté par tant de froideur et de » réserve, que Rochester lui avait dit qu'il ne pouvait le » servir plus longtemps, puisqu'il avait perdu sa con- » fiance. Guillaume n'avait fait aucune réponse, mais » avait résolu de ne plus le revoir (1). » A l'époque du retour de Guillaume en Angleterre, le comte de Rochester se trouvait dans sa vice-royauté d'Irlande et sa présence à la Cour ne paraissait nullement être requise par le Roi, car il n'en est pas question dans les lettres que lui écrit de Londres le secrétaire d'État Vernon (2).

Peu de jours avant la réunion du nouveau Parlement, le comte de Carlisle fut nommé par le Roi premier lord

(1) Smollett's *History of England.*

(2) Lettres du secrétaire d'État Vernon à lord Rochester. (Clarendon's *Papers*, vol. II, *ad annum* 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de la trésorerie, et, le 16 janvier suivant, lord Manchester fut nommé premier secrétaire d'État, le duc de Somerset président du conseil privé, et le comte de Pembroke grand amiral d'Angleterre.

Pendant que les élections occupaient tous les esprits en Angleterre, *Légion* reprit la plume. Cette fois-ci, outre une rude mercuriale qu'il adressait aux membres de la Chambre qui venait d'être dissoute (1), il éleva la voix jusqu'au souverain (2). Ces deux pamphlets, mais surtout l'adresse au Roi, sont des documents historiques trop curieux, ils peignent trop bien l'esprit de cette époque, pour ne pas les faire connaître en substance.

« Et vous prétendriez être les hommes qui briguent » l'honneur d'être réélus ? » dit *Légion*, en s'adressant aux membres de la Chambre qui venait d'être dissoute, « vous » croyez donc mériter cette faveur ? vous croyez que la » nation vous confiera encore une fois ses libertés que » vous trahissiez ? Comment pouvez-vous supposer que le » peuple soit aussi aveugle quand il s'agit de son propre » intérêt ?

» Ce que nous disons aujourd'hui de vous était l'exacte » vérité, il n'y a pas longtemps ; mais alors vous vous » étiez si bien retranchés dans le pouvoir illimité que » vous vous étiez créé par vos doctrines nouvelles, qu'un » honnête homme ne pouvait risquer d'apprendre au » monde qui vous étiez sans encourir le danger d'être » appréhendé au corps par vos sergents, au risque de se » voir, non-seulement dénier les bénéfices de l'*Habeas* » *corpus*, mais encore d'aller loger en prison pour un

(1) Legion's *New paper, being a second memorial to the gentlemen of a late House of Commons.* (Somers, *Coll. of tracts*, vol. xi, p. 264.)

(2) Legion's *Address to His Majesty.* (*Ut suprà*, p. 269.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» temps illimité et aussi longtemps que cela conviendrait » à votre bon plaisir.

» Mais, grâce à Dieu, depuis que la dissolution est là, » vous voilà redevenus nos égaux; aujourd'hui nous pou- » vons vous apprendre, sans aucun danger, que les » francs-tenanciers de l'Angleterre ont été blessés de » votre conduite, et ceux qui ne l'ont pas été ne manque- » ront pas de l'être quand ils sauront ce qui suit :

» Vous étiez les hommes qui, siégeant dans le grand » conseil de la nation, représentant le bon peuple de ce » royaume, investis du pouvoir législatif et ayant entre » vos mains le dépôt sacré des libertés publiques de » votre terre natale, ont mésusé de ce pouvoir illimité » pour opprimer... qui? ceux-là mêmes qui vous avaient » choisis pour les défendre.

» Vous avez mésusé de ce pouvoir :

» En faisant injustement emprisonner les francs-tenan- » ciers qui ont cru de leur devoir de vous rappeler les » vôtres, et en opprimant ceux sur lesquels vous n'aviez » aucun pouvoir, parce qu'ils étaient sous la protection » immédiate des lois (1);

» En procédant avec partialité contre telles ou telles » personnes que le parti dominant voulait chasser, sous » prétexte de s'être rendues coupables de malversations, » et en déclinant de procéder contre d'autres, d'ailleurs » bien plus coupables, parce que l'assistance de celles-ci, » pour faire le mal, vous était indispensable dans la » Chambre;

» En arrêtant les affaires publiques, si bien que » l'ennemi s'est présenté à nos portes, que la Flandre a

(1) Ce passage est relatif à l'emprisonnement des gentilshommes qui avaient présenté la pétition du comté de Kent à la chambre des Communes, et que cette Chambre avait fait arrêter et emprisonner.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» été envahie, le Portugal découragé et perdu, la Hol-
» lande assiégée et Sa Majesté réduite au rôle de solliciteur auprès de vous, pour obtenir que vous vinssiez
» ratifier les alliances et les stipulations dues aux Rois,
» ses prédécesseurs;

» En accusant des membres de la chambre des Pairs;
» en éloignant leur jugement par de misérables chi-
» canes, et cela dans le seul but de ternir leur réputation,
» de les écarter de leurs fonctions, afin de pouvoir vous
» en emparer;

» En vous querellant avec la Chambre haute sur des
» faits injustes et des procédures conduites d'une manière
» ridicule, dans un moment où la conservation de la paix
» intérieure était surtout indispensable.

» N'êtes-vous pas les hommes qui, depuis la dernière
» prorogation, se sont éparpillés sur toute la surface du
» royaume, en vous constituant les avocats de vos propres
» œuvres, afin, si la chose eût été possible, de récon-
» cilier la nation avec vos actes et de l'endoctriner de la
» croyance à votre honnêteté? Ceci, d'ailleurs, prouve
» suffisamment que ces actes ne parlent pas en votre
» faveur.

» N'êtes-vous pas les hommes qui, dans vos ridicules
» discours, n'ont cherché qu'à vilipender le Roi, en l'ac-
» cablant sous vos reproches, et à ruiner ses serviteurs et
» ses ministres, bien que vos accusations contre eux soient
» restées jusqu'à ce jour sans preuves?

» N'êtes-vous pas les hommes qui, au lieu de donner
» à la nation le moindre espoir de vous amender, en
» remplissant votre mandat avec plus de fidélité et de
» modération, n'avez cessé de remplir le pays de vos
» menaces, en vous vantant de ce que vous sauriez faire,
» quand, de nouveau, vous vous trouveriez réunis?

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» Quoi ! vous voudriez recommencer votre ouvrage là » où vous l'avez laissé, en disputant avec les Lords, en » forçant le Roi, par des refus de subsides, à consentir à » ce qu'on coupe les ailes à la Chambre haute? Vous » voudriez ne vous occuper de quoi que ce soit, jusqu'à » ce que vous fussiez parvenus à humilier la chambre des » Pairs? et cette Chambre, insistant sur ses priviléges, » cela vous aurait fourni le prétexte de rejeter le tort » résultant de vos caprices sur les pairs et sur le souve- » rain.

» N'êtes-vous pas les hommes à qui nous sommes rede- » vables de la neutralité d'une foule de princes et des » cercles de l'Empire? Ne vous doit-on pas celle des » princes de l'Italie? Ne vous doit-on pas l'alliance du » Portugal avec la France? Ne vous doit-on pas enfin » que le Roi de France s'est hasardé à reconnaître un » Roi d'Angleterre autre que celui que la nation recon- » naît pour tel?

» N'est-ce pas la crainte qu'on a eue de vous voir tout » dévoués au parti français, qui a rendu nos amis du de- » hors si timides et les a empêchés de s'engager dans la » défense de la cause du protestantisme? N'est-ce pas » cette même supposition qui, d'un autre côté, a encou- » ragé les Français à insulter la chrétienté entière, » dans l'espoir d'avoir bon marché de toutes les libertés » de l'Europe?

» N'est-ce pas une créature de votre orateur, qui a » eu l'impudence d'affirmer et de faire imprimer que des » alliances, des ligues et des traités avec l'étranger, sont » tout à fait inutiles et très-insignifiants pour l'Angle- » terre; que nous sommes une île séparée du reste du » monde, indépendante à l'égard de toutes les autres » nations, et que toutes les puissances auraient beau se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» liguer contre nous, nous n'avions besoin d'en avoir » souci ni cure, pourvu que nous demeurassions attachés » à nos intérêts insulaires ?

» Vous êtes les hommes qui avez agi comme si vous » ajoutiez foi à cette absurde doctrine ; vous êtes les » hommes qui avez entrepris d'exciter dans le peuple des » craintes pour sa liberté et de lui faire entrevoir l'escla- » vage sous le gouvernement protecteur du seul Roi qui, » non-seulement ait jamais sincèrement cherché, mais, » qui plus est, a effectivement restauré notre liberté. »

« Le peuple anglais, » dit plus loin *Légion*, « bénit » Dieu et le Roi de l'avoir délivré d'hommes qui, bien » que ses représentants, avaient conjuré sa ruine.

» C'est grâce à vous qu'on remarque aujourd'hui, en » Angleterre, ce qui ne s'y était jamais vu jusqu'à ce » jour, le peuple recourir au Roi, dans la crainte de » devoir sa ruine au Parlement.

» Que signifient donc toutes ces adresses qui affluent » de toutes les parties du royaume ? Elles signifient que » quand il plaira à Sa Majesté de convoquer un nouveau » Parlement, la nation choisira une chambre des Com- » munes qui sera l'expression des sentiments contenus » dans ces adresses.

» Nous sommes unanimement d'avis que la nation » devrait célébrer un jour solennel d'actions de grâces à » Dieu, pour avoir mis dans le cœur de Sa Majesté la » noble résolution de sauver une deuxième fois le pays, » en vous dépouillant d'un pouvoir dont vous n'usiez que » pour ruiner votre patrie, parce que Sa Majesté a prêté » l'oreille à la voix des faits comme à celle de son peuple ; » parce qu'elle a pénétré à temps la perversité de vos des- » seins ; parce qu'elle a prévenu en temps utile les cala- » mités qui eussent pu fondre sur nous par suite de vos

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» actes ; parce qu'elle a jugé bon de mettre les francs-
» tenanciers d'Angleterre à même de choisir un nouveau
» Parlement, dans l'espoir que, du sein de cette nation,
» bien qu'elle soit dégénérée, on verra surgir cependant
» des hommes honnêtes, qui prendront à cœur les inté-
» rêts de la religion, qui maintiendront l'équilibre entre
» les pouvoirs de l'État, qui laisseront chaque branche
» de la constitution fonctionner librement dans sa sphère
» respective, pour arriver, de cette manière, à ce noble
» résultat, but unique de la constitution : le bien-être de
» la nation (1). »

L'adresse de *Légion* au Roi était l'expression chaleureuse d'un peuple reconnaissant ; c'est un des plus beaux titres de gloire que Guillaume III ait laissé à la postérité ; car ce n'était point un discours d'apparat, on sait ce que ceux-là valent ; c'était un écrit anonyme, un pamphlet, mais ce pamphlet était l'expression du pays, et la nation en sanctionnait le contenu, en envoyant au Roi une chambre des Communes telle que *Légion* la réclamait, dans l'intérêt du peuple et de la royauté parlementaire fondée en 1689.

« Nous supplions Votre Majesté d'agréer cette humble
» adresse, parmi la foule de celles dans lesquelles vos

(1) Quand, au lieu d'organisateurs de banquets, comme en 1847 et 1848, la France possédera des hommes capables d'écrire comme *Légion*, on pourra croire la nation mûre pour le gouvernement constitutionnel et représentatif; d'ici là, le peuple français n'a rien de mieux à faire que de se laisser conduire à la lisière, comme l'enfant dont les jambes ne sont pas encore assez solides pour se soutenir lui-même.

Si Louis-Philippe eût reçu des adresses semblables de la nation et s'il eût été capable de les comprendre, il serait probablement mort sur le trône, comme Guillaume III ; mais, malgré tout ce qu'on s'est plu à débiter sur l'habileté consommée de la *pensée immuable*, il n'en est pas moins vrai que cette *pensée* était très-rétrécie et qu'*elle* ne comprenait guère autre chose que ce qu'*elle* croyait, fort à tort, favoriser exclusivement l'intérêt dynastique.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» loyaux sujets et fidèles cités et corporations viennent » protester contre l'affront fait à Votre Majesté par le Roi » de France, en reconnaissant à un méprisable impos- » teur le droit de prendre les titres qui n'appartiennent » qu'à Votre Majesté seule.

» Nous nous approchons humblement de Votre Majesté, » au nom de tous les francs-tenanciers d'Angleterre, qui » sont dévoués à la cause du protestantisme et ne de- » mandent que la prospérité de leur terre natale, et bien » que le temps ait manqué pour leur faire signer cette » adresse, nous osons affirmer qu'elle est l'expression véri- » table des cœurs de toute la nation, ceux-là exceptés » qui seront signalés ci-après, car l'esprit de sincérité » de cette adresse est tel, que personne ne peut y » refuser son assentiment et prétendre en même temps » au titre de zélé patriote et de dévoué sujet de Votre » Majesté.

» Ce n'est pas sans un juste motif d'affliction que nous » avons remarqué, il n'y a pas longtemps, que l'erreur » est possible, même de la part d'une aussi illustre assem- » blée que celle du Parlement. La preuve s'en fait évi- » demment remarquer dans les actes suivants de la » chambre des Communes. »

Suit une énumération de griefs contre la chambre des Communes, à laquelle on reproche surtout les actes opposés aux vœux du Roi, son adresse au Roi, ses querelles avec la Chambre haute, etc., etc.; puis *Légion* ajoute :

« Nous ne doutons point que la sagesse de Votre Ma- » jesté n'ait démêlé que là où nos représentants man- » quaient à leurs devoirs envers Votre Majesté, tant à » l'égard de la religion protestante, qu'à l'égard des alliés » de sa Couronne, ils agissaient contrairement à l'esprit » de ceux qui les avaient choisis, et qu'en se conduisant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» de la sorte, ils se sont rendus indignes de la confiance » que le pays avait mise en eux.

» La vie glorieuse de Votre Majesté a prouvé combien » elle avait à cœur le maintien de la constitution de » l'Angleterre.

» Nous reconnaissons que la liberté dont nous jouissons » aujourd'hui est due à la sagesse de Votre Majesté; elle » est votre œuvre, Sire, car c'est elle qui nous a déli- » vrés de ceux qui tramaient notre ruine et celle de notre » liberté, par les conseils des papistes et à l'aide du pou- » voir de la France.

» C'est donc avec un chagrin profond que nous voyons » que quelques-uns de ces hommes, véritables instru- » ments de la tyrannie, sont parvenus à se frayer la route » pour devenir encore une fois les dépositaires des libertés » de leur patrie. »

Viennent ensuite, au nom du peuple, les assurances de l'attachement le plus vif, la promsese de fournir les subsides et la prière de ne pas nourrir de ressentiment contre les assemblées parlementaires, qu'il a déclarées *lui*-même constituer la gloire de l'Angleterre. Puis, rappelant la foule d'adresses qui ont été présentées au Roi, *Légion* dit :

» Dans ces adresses, la nation s'est montrée haute- » ment blessée à la vue de l'insolence des ennemis de » Votre Majesté; elle a ressenti, comme elle le devait, » l'offense faite à la personne de son Roi, en reconnaissant » scandaleusement un ridicule prétendant aux légitimes » domaines de Votre Majesté; mais la nation ne dissimule » point, dans ces adresses, qu'elle s'imagine que le Par- » lement, qui vient d'être dissous, aurait manqué dans ces » graves circonstances à son devoir, tant à l'égard de » Votre Majesté qu'envers la nation. La nation donne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» encore à entendre que s'il plaisait à la Couronne de » convoquer un nouveau Parlement, elle y enverrait des » hommes qui répondraient à ce que la nation est en droit » d'attendre d'eux. »

Enfin *Légion* se félicite, toujours au nom du peuple, d'avoir l'occasion d'envoyer au Roi des représentants capables d'encourager la confédération qui s'organise sur le continent, dans le but d'assurer la paix de l'Europe.

« De plus, nous assurons Votre Majesté que si jamais » un Parlement (ce dont Dieu veuille nous préserver !) » en agissait contrairement à ces justes et raisonnables » fins, il n'y serait poussé que par des agents pervers, » ennemis de leur pays et de Votre Majesté, et ouverte- » ment contre la volonté de vos fidèles sujets qui l'au- » raient élu. Si un tel malheur devait arriver de nouveau, » Votre Majesté ne pourra rien faire qui lui gagne plus » sûrement le cœur et l'affection de tous ses loyaux sujets » protestants, qu'en leur fournissant l'occasion d'en ex- » primer leur ressentiment, en les mettant à même de » choisir des hommes plus honnêtes.

» Ainsi faisant, la paix et la tranquillité de cette nation » seront à l'abri de toutes atteintes; la gloire du règne » de Votre Majesté sera augmentée ; les ennemis de notre » grandeur nationale resteront confondus; nos voisins » protestants et les alliés de votre Couronne seront assistés » et encouragés; notre religion, notre liberté et notre » commerce seront à jamais assurés, et la satisfaction de » Votre Majesté sera aussi complète que puissent le désirer » ceux qui ne cessent de prier Dieu pour la prospérité » de la vieille Angleterre et de son Roi. »

Il est facile de juger par ces écrits à quel point les Whigs, les hommes de la Révolution de 1688, étaient alors acharnés contre les Tories, et combien ceux-ci

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

durent souffrir, en se voyant si ouvertement dénoncés à la nation comme un ramassis de traîtres et de conspirateurs. La véhémence des partis était arrivée à son apogée ; aussi la lutte électorale fut-elle vive et la victoire remportée par les Whigs chèrement achetée, dit-on, parce qu'ils prodiguèrent l'argent pour assurer la majorité à leur parti dans la chambre des Communes (1).

Le 9 janvier 1702, le nouveau Parlement s'assembla et les Communes y procédèrent à l'élection de leur orateur. La Cour favorisait sir Thomas Lyttleton, mais Robert Harley l'emporta, et Guillaume III écrivit à cette occasion au conseiller pensionnaire Heinsius : « Bien que » l'élection de l'orateur ait été emportée par quatre voix » sur *nous*, je n'en espère pas moins que les affaires pu- » bliques seront assez bien ménagées dans ce Parlement » (10 janvier 1702). »

Le lendemain, le Roi se rendit dans la salle des festins et y harangua les deux Chambres. « Je ne doute » pas, » leur dit-il, « que les dernières démarches de Sa » Majesté Très-Chrétienne et les dangers qui menacent » toutes les puissances de l'Europe, n'aient excité votre » plus vif ressentiment. La proclamation du prétendu » prince de Galles m'offense personnellement ; c'est une » des plus sanglantes injures qu'il me fut possible d'es- » suyer ; elle ne me touche néanmoins pas plus vivement » que ceux qui conservent encore quelque zèle pour la » religion protestante et un peu d'amour pour la patrie.

» L'ambition des Français est extrême ; ils sont d'ail- » leurs devenus, par l'avénement du roi Philippe V, » maîtres absolus de la monarchie d'Espagne ; voilà quel » est l'objet qui doit fixer notre attention. Le commerce » serait désormais interdit aux Anglais, ou du moins ils

(1) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» ne pourraient plus le faire avec quelque sûreté, si leurs » ennemis conservaient toute la puissance qu'ils ont » acquise ; voilà le motif qui nous a déterminé à con- » clure la Grande-Alliance et l'unique raison qui nous » engage à négocier encore plusieurs autres traités. Toute » l'Europe tient ses yeux attachés sur l'Angleterre, » dit Guillaume ; « il en est temps encore, elle peut sauver sa » religion et sa liberté ; mais qu'elle mette à profit tous » les instants ; qu'elle arme et sur terre et sur mer ; » qu'elle prête à ses alliés tous les secours qui seront en » son pouvoir et voue à ses ennemis, aux adversaires de » sa religion, de sa liberté, de son gouvernement, du Roi » qu'elle s'est donné, toute la haine qu'ils méritent ! »

Le Roi dit ensuite aux Chambres qu'elles étaient dans la circonstance la plus favorable pour consolider leurs libertés, mais qu'elles avaient besoin de faire revivre l'ancienne vigueur de la nation ; que si elles ne profitaient pas de cette occasion décisive, elles ne la retrouveraient plus.

Il leur recommanda, au sujet du crédit public, de s'attacher plus fortement que jamais à cette maxime sacrée : « qu'on ne pouvait jamais perdre ce qui était » garanti par le Parlement. »

Il les engagea à passer un bill pour l'extirpation du vice, à éviter tous différends, toutes disputes, et à agir de concert pour le bien public.

Il représenta aux Chambres que le plus grand bonheur de l'Angleterre serait qu'elles renonçassent à ces animosités fatales qui les affaiblissaient en les divisant ; qu'il leur offrait son propre exemple, en les assurant qu'il pardonnait franchement les plus graves offenses commises contre sa personne, pour ne songer qu'à la sûreté et au bonheur de ses sujets.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il les conjura de tromper l'espoir des ennemis par leur unanimité, ajoutant qu'il voulait être regardé par tous ses sujets, sans distinction, comme leur père commun.

Il finit en disant qu'on allait voir, par l'usage que feraient les Chambres de l'occasion qui se présentait, si elles désiraient véritablement voir l'Angleterre tenir la balance politique de l'Europe, et marcher désormais à la tête de la cause protestante.

Cette célèbre harangue fut reçue avec des applaudissements unanimes; elle fut regardée comme l'expression de la dernière volonté du Roi. La nation entière l'admira, en fut attendrie, et, par une sorte de piété, les partisans de la Révolution la firent imprimer avec beaucoup de luxe, pour l'exposer dans leurs demeures, comme un ornement indispensable de l'habitation d'un bon patriote, d'un partisan de la royauté parlementaire.

En disant que la harangue royale émut d'amour et de respect toute la nation, nous avons donné la mesure des sentiments qu'exprimèrent les deux Chambres dans leurs réponses au discours de Guillaume III. Aussi celui-ci écrit-il, à la date du 13 janvier, à Heinsius : « On vous » informera, par le courrier de ce soir, des bonnes réso- » lutions qui ont été prises hier et aujourd'hui dans les » deux Chambres; on ne pouvait désirer un début plus » sátisfaisant. Puisse le Tout-Puissant accorder ses béné- » dictions à tout ce qui suivra ! »

Le roi Guillaume s'était si peu attendu à ce succès éclatant, qu'à peu près vers la même époque, il avait écrit à Heinsius qu'il fallait profiter de toutes les occasions qui pourraient pousser les Français à des mesures agressives contre la République, afin d'animer par là le Parlement contre la France. Dans ce but, disait le monarque anglais, les Etats ne devaient point tolérer la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

construction et l'achèvement de certains travaux militaires entrepris par les Espagnols et les Français sur l'extrême frontière de la Flandre espagnole, et sous le feu du fort Saint-Antoine, près du sas de Gand, dépendant du domaine de la République, connu sous le nom de *Flandre des États* (1). Il y eut à cette occasion de vives récriminations de part et d'autre, accompagnées de menaces de la part de ceux qui étaient les plus forts; cependant les Français n'en vinrent point à une attaque comme on s'y était attendu et comme le roi Guillaume l'eût souhaité.

« Les Lords, pour preuve du zèle qui les animait, » dit l'historien Smollett, « ayant pris en considération les » dangers qui menaçaient l'Europe, par l'avénement du » duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne, présentèrent » une seconde adresse, où ils témoignaient combien ils » sentaient ces dangers, qualifiaient Louis XIV de viola- » teur de traités et manifestaient l'opinion où ils étaient » que Sa Majesté, ses sujets et ses alliés, ne seraient » jamais en sûreté, jusqu'à ce que la Maison d'Autriche » eût été rétablie dans ses droits et que l'usurpateur du » trône d'Espagne en fût descendu; ils assuraient Guil- » laume que, de leur part, rien ne serait épargné pour » répondre à la juste attente de leurs amis du dehors, et » que tous leurs efforts tendraient à soutenir, dans une » cause si belle et sous un si grand prince, la gloire du » nom anglais (2). »

Les Communes se montrèrent très-satisfaites, de leur côté, de l'empressement que le gouvernement du Roi mit à leur soumettre les différents traités qui venaient

(1) Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 18-28 novembre 1701, et correspondance fin de l'année 1701.

(2) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'être conclus entre la Couronne d'Angleterre et les princes du continent. La Chambre en témoigna son contentement par l'octroi de subsides qui furent votés à l'unanimité, par une autorisation d'emprunter six cent mille livres sterling, à six pour cent, pour le service de la flotte, et cinquante mille livres sterling pour la subsistance des gardes et garnisons.

Après l'examen de quelques autres points relatifs à l'état de la marine, de la dette nationale et des biens confisqués en Irlande, la chambre des Communes en vint à des questions de haute politique. « Elle arrêta » unanimement, » dit Smollett, « qu'on s'occuperait d'un » bill qui mît hors de toute atteinte la personne du Roi » et la succession à la Couronne dans la ligne protes- » tante, afin de détruire les espérances du soi-disant » prince de Galles et de tout autre prétendant, ainsi que » de leurs partisans secrets ou déclarés; elle convint » d'une adresse pour demander l'insertion, dans tous les » traités d'alliance, d'un article portant qu'aucune paix » ne serait faite avec la France, jusqu'à ce que Sa Ma- » jesté et la nation eussent reçu réparation de l'outrage » que leur avait fait le Roi de France, en reconnaissant » et proclamant roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, » le prétendu prince de Galles. Et cette résolution fut » appuyée par une autre, par laquelle la Chambre décida » que le gouvernement entretiendrait quarante mille » hommes de mer et autant de troupes de terre, pour » agir conjointement avec les forces des alliés, dans la » proportion réglée par les parties contractantes (1). »

Pendant que ces mesures énergiques s'élaboraient et se succédaient coup sur coup dans le Parlement, à la grande satisfaction de Guillaume III, celui-ci était in-

(1) Smollett's *History of England*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

quiet de l'attitude de la ville d'Amsterdam, toujours pacifique et, le plus souvent, plus soucieuse de trafiquer sans interruption à l'ombre d'une paix ruineuse, que de s'exposer à voir interrompre ses spéculations mercantiles par une guerre, bien qu'elle fût nécessaire pour le salut de l'État et pour celui de l'Europe entière. La Cour de France d'ailleurs ne cessait de faire, à tout moment, des protestations de son désir de demeurer en paix avec la République; et tout récemment encore, Mme de Heemskerk, épouse de l'envoyé des États à la Cour de Versailles, revenue en Hollande par suite du rappel de son mari, avait eu, avant son départ, un entretien avec le marquis de Torcy, dans lequel celui-ci avait chargé cette dame de parler de paix en son nom, à son retour à La Haye (1). Tout cela jetait Amsterdam, flottant entre son désir de conserver la paix et l'inévitable nécessité de se résoudre à la guerre, dans une extrême perplexité, quand il s'agissait d'en venir à quelque résolution empreinte d'énergie et qui ressemblât à une rupture formelle; telle fut, entre autres, celle de ne pas permettre que les ennemis de la République vinssent construire impunément des forts sous le feu de ceux de l'État. Heinsius se plaint avec amertume de cette mollesse d'Amsterdam, dans une lettre du 13 janvier 1702, à laquelle le Roi d'Angleterre répond ce qui suit : « Je crains » que les vents contraires ne soient cause que les nou- » velles d'ici n'arrivent pas toujours aussi promptement » en Hollande; ce qui est fâcheux, car il serait bien à » désirer qu'on y fût informé sans retard des bonnes dis- » positions et des salutaires résolutions déjà prises par le » Parlement. Ceci serait d'autant plus nécessaire, que je » remarque avec peine l'extrême timidité de Messieurs

(1) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 16 décembre 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» d'Amsterdam ; mais j'espère, » ajoute le monarque, « que quand ils apprendront la fermeté que le Parlement » met au jour, ils ne seront plus arrêtés par leurs scru- » pules (17 janvier 1702). »

Dans une lettre suivante, Guillaume exprime de nouveau la satisfaction qu'il éprouve de la tournure que les affaires ont prises dans le Parlement. « Dieu soit béni ! » dit-il à Heinsius, « les affaires vont toujours on ne peut » mieux, et je crois que nous avons traversé les plus » grandes difficultés. » Cette lettre est datée du 20 janvier, et le Parlement s'était réuni le 10 ; ainsi dix jours seulement ont suffi pour produire ces immenses résultats. Guillaume s'en émerveille ; lui qui avait assisté à tant de sessions laborieuses et longues, lui qui avait eu à combattre de si grandes difficultés, il s'en étonne ; mais la postérité, mais l'histoire ne s'en étonnent point, car le Roi et la nation avaient à cette époque un intérêt si connexe, qu'il eût été impossible que les choses n'allassent point comme elles allèrent. Certes, Guillaume III ne pouvait mourir dans un moment plus glorieux pour lui : si la nation lui avait montré peu d'attachement, peu d'amour, pendant les treize années qu'il avait occupé le trône, elle lui témoigna un respect et une confiance illimitée pendant les derniers mois de sa noble carrière ; ceci dut lui faire oublier bien des mauvais instants, bien des peines passées, bien des dégoûts essuyés ; ceci dut aussi rectifier ses opinions sur bien des choses qu'il avait quelquefois envisagées sous le prisme trompeur de la mauvaise humeur et du dépit.

Les Communes, dit Smollett, semblaient disputer avec les Lords de zèle pour le gouvernement ; elles dressèrent un bill d'*attainder* contre le prétendu prince de Galles ; il fut adopté à la Chambre haute, avec une clause addi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tionnelle contre la reine, Marie de Modène, qui agissait comme régente de son fils. Cette clause ne passa qu'avec une grande opposition, mais quand le bill revint à la chambre des Communes, il fut écarté comme irrégulier (1), et les Communes proposèrent de proscrire la reine Marie de Modène par un bill séparé; les Lords agréèrent cette proposition, et le bill contre le prétendu prince de Galles passa.

Le prétendu Roi fut condamné pour haute trahison, « mesure absurde comme loi, » dit Hallam, « mais politique comme déclaration d'inimitié perpétuelle. » On déclara que c'était haute trahison de correspondre avec lui ou d'envoyer de l'argent pour son service.

Cependant les plus longs et les plus violents débats de cette session vinrent d'un bill que présentèrent les Lords, à l'effet de prêter un serment par lequel on devait tenir pour nuls les droits allégués par le prétendu prince de Galles, et reconnaître expressément le Roi et ses héritiers pour souverains légitimes, suivant l'acte passé à ce sujet. A cette proposition des lords whigs, il s'éleva une clameur de la part des seigneurs tories, qui la combattirent; ce qui fournit l'occasion au Roi d'écrire au conseiller pensionnaire Heinsius : « L'esprit de faction » lève de nouveau la tête, et les partis sont fort animés » l'un contre l'autre (7 février 1702). »

Pendant que cette grave question soulevait une tempête dans la Chambre haute, un bill, ayant la même

(1) Les Communes n'accueillirent pas cet amendement, sur le fondement qu'il pouvait être de dangereuse conséquence d'accuser quelqu'un par un amendement, auquel cas on ne peut donner à l'affaire toute l'attention qu'exige un bill d'*attainder*. Les Lords, après une conférence, l'abandonnèrent; mais ils présentèrent pour accuser Marie de Modène un bill séparé, qui passa, avec une protestation des Pairs tories. (Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*. — Journaux des Lords, 6, 12 et 20 février 1702.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

signification, fut proposé dans la chambre des Communes, sous le nom de *bill d'abjuration,* qui devait être obligatoire pour toute personne possédant un emploi dans l'Église et dans l'État. Ce bill portait aussi obligation de maintenir le gouvernement du Roi, des Lords et des Communes, ainsi que l'Église établie avec la tolérance pour les non-conformistes. Un chaud débat s'éleva sur la question de savoir si le serment serait imposé ou s'il serait volontaire; il fut décidé, à la majorité d'une seule voix, qu'il serait imposé. On inséra une clause additionnelle, qui déclarait tout complot contre la vie de la princesse Anne de Danemark aussi punissable que s'il était dirigé contre la vie du fils aîné et héritier du Roi. Les Tories s'opposèrent vigoureusement à cet acte dans la chambre des Pairs, et lorsqu'il passa enfin, après de longs débats, il fut l'objet d'une protestation de plusieurs lords, comme n'étant pas moins inutile que sévère (1).

L'aurore du règne de Guillaume III vit naître la question : si à Guillaume et Marie appartenaient la qualification de *justes et légitimes souverains,* et les derniers jours du Roi la virent renaître, plus vive que par le passé, car les partis n'abdiquent pas aisément leurs drapeaux, leurs mots de ralliement. « Le nouveau ser-»ment d'abjuration, » dit Hallam, « fut donc une victoire »signalée des Whigs, qui se faisaient honneur de la »Révolution, sur les Tories, qui l'excusaient. La renon-»ciation du droit héréditaire (car, à cette époque, peu »de Tories croyaient à l'illégitimité du jeune prince) fut »complète et non équivoque. Le parti dominant put jouir »du plaisir peu charitable d'exposer beaucoup de ses

(1) Seize lords, y compris deux évêques, Compton et Sprat, protestèrent contre le bill contenant le serment d'abjuration; le premier motif de leurs votes fut ensuite effacé des journaux, par ordre de la Chambre. (*Journaux des Lords,* 24 février et 3 mars 1702.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» adversaires, surtout parmi les membres de la haute » Église, au déshonneur et au remords du parjure (1). »

Tous les fonctionnaires publics, tous les membres du clergé et des universités, et tous les instituteurs furent assujettis à un serment par lequel ils reconnaissaient Guillaume III comme roi *légitime* et niaient que le soi-disant prince de Galles eût aucun droit à la Couronne.

« Mais l'imposition de ce *Test*, et cela fut évident en » peu d'années, » ajoute Hallam, « n'arrêta pas la har- » diesse et ne diminua point le nombre des jacobites, et » j'avouerai que de tous les sophismes qui affaiblissent » l'obligation morale, le plus pardonnable est celui que » les hommes emploient pour échapper à cette espèce de » tyrannie. L'État peut raisonnablement exiger, comme » condition de tout emploi civil, un attachement com- » plet et sincère à son autorité ; mais rien de plus qu'une » promesse d'obéissance paisible ne peut justement » être demandée à ceux qui ne demandent qu'à obéir » en paix. »

Lorsque le bill d'*abjuration* avait été adopté par la chambre des Pairs, le comte de Nottingham avait déclaré que, bien que son opinion différât, sur quelques points, de celle de la majorité, il applaudissait cependant à l'objet de ce bill et pensait que, pour assurer la succession protestante, l'union de toute l'île était absolument nécessaire. En conséquence, il proposa de présenter une adresse au Roi pour qu'il voulût bien dissoudre le Parlement d'Écosse, qui datait de l'époque de la Révolution, et en convoquer un nouveau, avec lequel on pût traiter de la réunion des deux royaumes. Guillaume III avait cette réunion tellement à cœur, qu'il écrivit, peu de temps avant sa mort, à la chambre des Communes,

(1) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, chap. xv.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

une lettre où il exprimait tout son désir de voir entamer un traité à cet effet, et recommandait à la Chambre de prendre cette affaire en considération. Cependant, comme il eût été très-hasardeux de convoquer un nouveau Parlement en Écosse, à cause de la fermentation qui régnait dans ce royaume, ce projet fut remis à un temps plus favorable (1).

La chambre des Communes s'occupa ensuite de plusieurs questions relatives à sa compétence; quelques membres tories se plaignirent des attaques qui avaient été dirigées, dans certaines pétitions, particulièrement celle de Kent, contre la dernière chambre des Communes; mais la majorité de la Chambre décida que tous les sujets avaient le droit de présenter des pétitions ou des adresses au Roi, pour demander la convocation, continuation ou dissolution des Parlements, ainsi que la réforme des abus; enfin que tout accusé aurait le droit de demander un prompt jugement.

L'attention que la Chambre porta, en ce qui regardait ses prérogatives, ne la détourna pas de celle qu'elle devait aux grands intérêts politiques. En conséquence, elle pria le Roi, par une adresse, de demander à ses alliés qu'ils augmentassent leur contingent de troupes de terre, afin de pouvoir mettre à bord des vaisseaux un nombre d'hommes proportionné à celui qu'il ferait lui-même embarquer.

Guillaume III envoya aussitôt le comte d'Albemarle à La Haye, pour se concerter avec ses alliés, les États-Généraux, relativement aux préparatifs de la campagne

(1) Smollett's *History of England*.

L'état de fermentation de l'Écosse, vers la fin du règne de Guillaume III, est dépeint dans la correspondance de ce monarque avec lord Marchmont, lord-chancelier d'Écosse. (Marchmont's *Papers*.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

navale; mais il est facile de juger combien ce nouvel effort devait être onéreux pour la République, en lisant les doléances que Heinsius transmettait dans ses lettres au Roi de la Grande-Bretagne; elles sont d'autant plus curieuses, qu'elles décèlent un état d'embarras véritable sous une apparence de force et de puissance, et il est facile d'en conclure combien cet état de gêne dut être augmenté par les onze années de guerre qui suivirent.

Voici ce qu'on trouve à cet égard dans les lettres du Roi et du conseiller pensionnaire; le passage suivant est relatif à l'entretien des troupes étrangères au service de la République : « L'État est chargé aujourd'hui d'autant » de troupes qu'au plus fort de la dernière guerre, et de » plus nous avons à notre charge le capital et les intérêts » des sommes négociées précédemment par l'État. Il ne » nous est donc pas possible de supporter actuellement » les mêmes charges que dans la dernière guerre. Je pré- » vois, » ajoute Heinsius, « de fort grandes difficultés pour » la rentrée des deniers, principalement de la part des » autres provinces (18 novembre 1701). »

« Les députés d'Amsterdam protestent, » dit Heinsius dans une lettre suivante, « qu'ils sont bien intentionnés » pour la cause commune, et très-disposés à venir à son » secours, mais qu'ils redoutent de voir fléchir la Répu- » blique sous le poids des charges; qu'annuellement elle » a de fort gros intérêts à payer et des remboursements » de capitaux à effectuer, provenant des guerres précé- » dentes; que cela n'a point empêché la République de » se charger, dans ce moment, de l'entretien de plus de » troupes et du paiement de plus de subsides que dans la » dernière guerre, et cela à une époque où les fortunes » sont considérablement amoindries et le crédit public » diminué (24 janvier 1702). » Et trois jours après, le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

conseiller pensionnaire revient à la charge et dit : « Messieurs d'Amsterdam m'ont, de nouveau, prié de » remontrer à Votre Majesté les charges énormes qui » pèsent sur la République. Ils n'ont point voulu en faire » un point de discussion ni en parler en public, disent-ils, » pour que cela ne produisît point un fâcheux effet en » Angleterre (27 janvier 1702). »

On voit que Guillaume compâtit à ces plaintes, par sa réponse du 31 janvier suivant : « Vous pouvez assurer, » en mon nom, à Messieurs d'Amsterdam et autres, » écrit le monarque, « que je ferai tout mon possible pour sou- » lager la République des charges qu'elle supporte ; » j'espère trouver des expédients dans la suite, mais cela » m'est impossible dans ce moment, pendant la session » du Parlement. »

Lorsqu'il s'agit de fixer le nombre des vaisseaux que l'Angleterre et la République mettraient conjointement en mer, il se présenta de nouvelles difficultés ; car, sauf les amirautés de la province de Hollande, celles de Zélande et de Frise se trouvaient dans un état de délabrement financier qui faisait douter si elles pourraient fournir leur contingent de vaisseaux. On convint cependant que la flotte combinée qu'on enverrait dans la Méditerranée serait de quatre-vingt vaisseaux ; que l'Angleterre en fournirait, pour sa part, cinquante, et la République trente ; et, sur les instances réitérées du commerce d'Amsterdam, dix-huit vaisseaux de l'État furent réservés pour avoir une escadre dans la mer du Nord, destinée à protéger la navigation marchande de la République (1).

Qui ne remarque, dans ce qui précède, que si la décadence n'est point là, la République, au moins, a

(1) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 10 février 1702.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

passé son zénith ? L'éclat de l'astre n'est point diminué, mais sa course ascendante est remplie. Un temps d'arrêt devient un mouvement rétrograde, plus ou moins marqué, quand tout ce qui vous entoure avance plus ou moins rapidement.

VI. Un traité, quelque solennel qu'il puisse être, n'est qu'une lettre morte si les moyens de l'exécuter manquent. Dans le traité entre les puissances maritimes et l'Empereur, il s'agissait de procurer des États à l'un, des garanties et des sécurités aux autres ; ceci ne pouvait s'obtenir que par la force, et par une force prépondérante qui obligeât la France et l'Espagne à céder, contre leur gré, ce qu'elles refusaient d'accorder volontairement. Pour en arriver là, il fallait mettre sur pied des armées, équiper des flottes et trouver l'argent nécessaire pour faire face aux dépenses des armements de terre et de mer.

On avait calculé que, dans cette guerre comme dans la précédente, il faudrait attaquer la France sur trois points différents ; qu'il fallait une armée en Italie, destinée à agir contre les Français et les Espagnols, dans le Milanais ; qu'il fallait une armée sur le Haut-Rhin, pour défendre l'Empire et tenter de pénétrer en Alsace ; qu'il en fallait une troisième enfin pour défendre la République et destinée à agir offensivement dans les Pays-Bas espagnols et contre l'allié de la France, l'Électeur de Cologne, prince-évêque de Liége, qui avait ouvert son Électorat et son évêché aux troupes françaises qui y commandaient en maîtres et menaçaient de là les frontières de la République. Il fallait encore une flotte considérable, ayant à son bord plusieurs milliers d'hommes de troupes de terre propres à opérer un débarquement, soit sur les côtes de France, soit sur celles d'Espagne, soit sur celles de Naples, soit enfin dans les îles et colonies

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dépendant de la monarchie espagnole, afin de tenir les deux puissances dans des alarmes continuelles, et d'opérer par là une diversion qui forcerait la France et l'Espagne à garder une partie de leurs forces sur les côtes, pour empêcher un débarquement et la capture de quelque point important qui donnât accès à l'ennemi pour se porter de là dans le cœur du pays.

Il est facile de comprendre que des opérations militaires, dirigées sur une aussi vaste échelle, exigeaient d'une part un nombre considérable de troupes, et de l'autre des sommes immenses pour suffire à l'entretien des armées de terre et des forces navales. Le grand embarras était de trouver et les uns et les autres; quant à la dépense, le Parlement anglais s'exécuta noblement dès les premiers jours de sa réunion, et il avait fourni au Roi des subsides abondants pour couvrir les frais de la guerre; mais que d'embarras ne fallait-il point surmonter et vaincre encore, avant que l'alliance de 1701 fût viable! La correspondance de Guillaume III avec Heinsius, pendant les quatre derniers mois de la vie de ce monarque, en est une preuve irréfragable, et, en la parcourant, on a peine à comprendre comment on parvint à mettre un peu d'ordre et de régularité dans les opérations de cette confédération, qui semblait peu solide, parce que trop d'intérêts divers s'y croisaient et s'y contrariaient, parce que tous voulaient une part, grande ou petite, aux bénéfices, tout en cherchant soigneusement à se soustraire, le plus possible, aux charges qui devaient en résulter pour les confédérés. On prévoyait que des sacrifices immenses seraient inévitables; mais le grand art paraissait alors de les faire tomber sur le voisin pour ne point en être écrasé; la Cour de Vienne, en particulier, coutumière de cette espèce de tactique,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne tarda point à revenir à ses anciens errements de vouloir faire servir la guerre générale à l'agrandissement de la Maison d'Autriche, en laissant aux autres le soin d'en payer les dépenses. L'Empereur paraissait ne vouloir s'occuper que de la réduction de l'Italie, parce que, de ce côté, il y avait le Milanais et le royaume de Naples à conquérir ; il visait à faire marcher ses troupes vers ce dernier royaume, même avant de s'être emparé du duché de Milan, projet que Guillaume III blâma hautement, parce qu'un semblable dessein pouvait devenir ruineux pour la cause commune, en affaiblissant les forces impériales, sous les ordres du prince Eugène, dans la Lombardie.

L'Empereur paraissait d'ailleurs peu disposé à agir avec vigueur sur le Rhin, ce qui eût facilité aux Français l'envoi d'un grand nombre de troupes dans les Pays-Bas espagnols, où l'armée anglo-hollandaise aurait eu à faire à trop forte partie. Pour forcer l'Empereur à faire cette diversion sur le Haut-Rhin, qui devait détourner une partie du danger dont la République était menacée, le roi Guillaume et les États cherchèrent à exciter dans le jeune Roi des Romains le désir d'avoir le commandement en chef de l'armée impériale du Haut-Rhin, et c'était en quelque sorte contraindre la Cour de Vienne à y avoir un corps d'armée digne d'être sous les ordres de l'héritier présomptif de l'empereur Léopold. La correspondance du roi Guillaume nous offre quelques passages remarquables, qui peignent le caractère de la Cour impériale, et ce qu'on pouvait attendre d'un cabinet qui, bien que mal dirigé, savait quelquefois tirer un parti merveilleux de sa politique étroite et égoïste, ce qui provoquait souvent des boutades d'humeur contre lui, tant à Londres qu'à La Haye. « J'eus hier une con-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» férence avec les ministres impériaux, » écrit Heinsius, « relativement aux invitations à faire à plusieurs princes » d'accéder à la Grande-Alliance. Ils y mettent, selon » moi, un peu de mollesse, car il n'est point douteux que » plus cette affaire marchera avec promptitude, plus les » craintes qui retiennent encore certains princes vien- » dront à s'évanouir (18 novembre 1701). »

« Il est évident, » écrit le roi Guillaume à Heinsius, à la date du 6 décembre 1701, « que la Cour de Vienne » ne vise qu'à nous imposer les principales charges de la » guerre, ce qui sera une chose intolérable.

» Il est certain aussi que si l'Empereur et l'Empire ne » veulent point faire de plus grands efforts, nos affaires » en souffriront, car l'Angleterre et la Hollande sont inca- » pables de supporter à elles seules toutes les charges. »

» Je suis alarmé, » ajoute le monarque, « du parti qui » se forme en Allemagne en faveur de la France, et si » la Pologne venait à s'y joindre, nous serions furieu- » sement embarrassés; car j'ai peu de confiance dans les » assurances de ce prince (1). »

« Les instances faites auprès de la Cour impériale, » dit Heinsius, « pour obtenir que le Roi des Romains fasse » la campagne de l'année prochaine, ont excité une vive » ardeur dans l'esprit de ce prince. Cependant la déter- » mination reste en suspens entre l'Empereur et l'Impé- » ratrice, qui sont tiraillés journellement par les minis- » tres, dont les uns approuvent l'exécution de ce projet » et les autres s'y opposent ; cependant chacun la consi- » dère comme une mesure indispensable, et le Roi des » Romains lui-même prie que Votre Majesté et les États- » Généraux persistent là-dessus avec énergie auprès du » cabinet de Vienne (9 décembre 1701). »

(1) L'Électeur de Saxe, roi de Pologne.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dans une lettre suivante de Heinsius au Roi de la Grande-Bretagne, on remarque encore ce passage : « Le » cardinal de Forbin-Janson a donné à connaître à Rome » que le Roi de France avait résolu d'accorder une satis- » faction à l'Empereur ; mais celui-ci a démêlé l'intrigue ; » il voit qu'il s'agirait de l'entraîner dans une négocia- » tion séparée, dans laquelle il ne veut point s'engager » (13 décembre 1701). »

« Je suis fort alarmé, » écrit Guillaume III à Heinsius, à la date du 20 janvier 1702, « du détachement que les » impériaux veulent diriger sur Naples ; car j'appréhende » que cela n'affaiblisse l'armée du prince Eugène, au » point qu'il soit hors d'état de se maintenir, vu le grand » nombre de troupes que la Cour de France a fait mar- » cher vers l'Italie ; il est indispensable qu'on envoie » tout de suite à Vienne afin de le déconseiller. J'ai parlé » dans ce sens au comte de Wratislaw. »

Si les puissances maritimes rencontraient de grands embarras à la Cour de Vienne, elles trouvèrent encore des obstacles non moins invincibles auprès de celle de Berlin et dans plusieurs Cours d'Allemagne.

La guerre du Nord était une entrave d'abord, car comment s'assurer à la fois de la Suède et de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, qui étaient en guerre? En parlant de ce dernier, Heinsius le représente comme flottant indécis entre l'Empereur et la France ; « c'est » une affaire d'argent, » écrit-il au Roi d'Angleterre ; « ce » prince se joindra là où le subside sera le plus consi- » dérable (29 novembre 1701). » Et dans une dépêche du roi Guillaume, datée du 31 janvier 1702, on remarque ce passage : « Nous serons fort embarassés de ne pas » heurter, soit le Roi de Suède, soit celui de Pologne, et » cependant il serait fort essentiel de les engager l'un et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» l'autre pour les avoir dans notre parti, si tant est que » cela soit praticable. »

La guerre du Nord et les succès du Roi de Suède inquiétaient les Cours allemandes, car Charles XII menaçait à cette époque de porter ses armes victorieuses dans l'Électorat de Saxe, pour se venger du Roi de Pologne ; « ce qui, » dit Heinsius, « pourrait occasionner de grands » troubles dans ces quartiers (27 janvier 1702). »

Ces appréhensions de guerre dans le nord de l'Allemagne plaçaient les princes allemands dans une position équivoque, car plusieurs d'entre eux avaient promis de fournir des contingents de troupes aux puissances maritimes, moyennant de forts subsides ; mais était-ce le moment de s'en défaire, quand l'orage grondait sur leurs frontières ?

Pour pouvoir compléter leur armée, les Provinces-Unies devaient nécessairement avoir recours aux princes marchands d'hommes, la population de la République ne pouvant subvenir au recrutement d'une armée de cent mille combattants; l'Angleterre, quoique bien plus peuplée, ne trouvait point dans son sein un nombre d'hommes suffisant pour tenir son armée au complet. Ces traités de subsides étaient ordinairement une occasion de chicane pour les princes et les Cours qui fournissaient des troupes moyennant finances : tantôt c'était une prétention, tantôt une autre ; résistait-on à certaines exigences par trop onéreuses ou par trop ridicules, les troupes promises ne marchaient point et les armées des puissances maritimes n'existaient que sur le papier. Parmi les prétentions de ces princes, qui trafiquaient de leurs troupes, il s'en présentait une assez fréquente : ils réclamaient, soit pour eux-mêmes, soit pour un prince de leur Maison, le commandement du corps qu'ils fournis-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

saient ; à l'occasion d'une semblable prétention élevée par le landgrave de Hesse, Guillaume III s'explique sur ce sujet sans détours à Heinsius, en lui disant : « Vous » ne sauriez croire combien tous ces princes généraux » sont embarrassants à l'armée et combien cela est pré- » judiciable au service (24 janvier 1702). »

Dans une autre circonstance, Heinsius parle au Roi d'une difficulté dont la solution dépend principalement de l'Empereur, qui, pour la plupart du temps, se montrait très-peu accommodant, quoiqu'il y allât de sa propre cause et de la grandeur de sa Maison. « J'en ai parlé au » comte de Goes (ministre impérial à la Haye), » dit le conseiller pensionnaire, « et en termes énergiques, qui » plus est ; car il serait par trop violent que nous dépen- » sassions des sommes énormes pour gagner des princes » de l'Empire, et que la Cour de Vienne se refusât à une » chose qui ne lui coûtera pas un denier et qui est dans » l'intérêt de la cause commune (4 février 1702). »

Mais ce qui doit particulièrement fixer l'attention de l'historien, dans toutes les négociations de cette époque, ce sont celles avec la Cour de Berlin. On a vu comment le testament de Charles II d'Espagne avait servi de marche-pied à Frédéric Ier, pour arriver jusqu'à la royauté ; il ne sera pas moins curieux de voir le parti que le nouveau Roi sut tirer du besoin que l'on avait de sa coopération à la Grande-Alliance.

Les négociations entre les puissances maritimes et le cabinet de Berlin avaient un double objet en vue : l'accession du Roi de Prusse à la Grande-Alliance et l'obtention d'un corps de troupes, moyennant le paiement d'un subside.

Les lettres de Heinsius nous révèlent que le Roi de Prusse voulait faire acheter son accession et son secours,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à des conditions fort onéreuses et qui décèlent que le fondateur de la monarchie prussienne, tout en ayant des vues fort étendues d'agrandissement, cherchait à se créer une position équivoque dans la lutte qui allait s'engager.

Frédéric Ier ne demandait rien moins que :

La garantie de ses prétentions pécuniaires sur l'Espagne, par les puissances maritimes;

L'acquisition d'une portion du haut quartier de Gueldre, qui devrait être distrait, en sa faveur, des Pays-Bas espagnols;

Des établissements coloniaux en Amérique;

Et la neutralité de la Prusse (1).

Ces demandes excitent la surprise de Guillaume III, qui répond au conseiller pensionnaire Heinsius : « Il est » incroyable que cette Cour prétende tout gagner et ne » rien donner en retour, et encore faudra-t-il bien passer » par où l'on aimerait ne point aller, en voyant la ma- » nière dont ce cabinet est travaillé pour qu'il se joigne » au parti français (29 novembre 1701). »

« La France, » dit Heinsius, dans une lettre du 6 décembre, « recommence à ménager la Cour de Berlin, ce » qui ne peut manquer de rendre ce nouveau Roi de » plus en plus intraitable. Son envoyé à La Haye insiste » aujourd'hui pour que l'on prenne toujours les cinq mille » hommes et que l'on remette à plus tard la conclusion » de l'alliance; mais je l'ai refusé, en disant que tout » doit se faire et se conclure en même temps. »

Cependant le cabinet de Berlin insistait toujours sur la neutralité de la Prusse et ne perdait point de vue son projet de se créer une puissance coloniale aux dépens de l'Espagne. Heinsius observe, dans une de ses lettres

(1) Lettres de Heinsius à Guillaume III, des 18 et 22 novembre 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à l'égard de ce dernier point, que la Grande-Alliance laissait la faculté aux parties contractantes de faire des conquêtes dans le Nouveau-Monde, et assurait d'avance à chacun la possession de ce qu'il pourrait conquérir (1); ce qui fait dire à Guillaume : « Je vois peu d'apparence » que l'Angleterre puisse consentir à la neutralité et à la » libre navigation de la Prusse, et, bien moins encore, » à son établissement aux Indes-Occidentales ; c'est un » chapitre sur lequel on est extrêmement chatouilleux ici » (12-23 décembre 1701). »

Enfin, de guerre lasse et craignant de perdre un souverain aussi puissant en Allemagne, les puissances maritimes cédèrent, non sans répugnance, à une partie des exigences du Roi de Prusse ; un traité fut signé dans les premiers jours de l'année 1702, par lequel, entre autres, la Cour de Berlin s'engageait à fournir cinq mille hommes, moyennant un subside.

Mais Frédéric Ier ne voyait pas sans inquiétude les succès des Suédois, qui compromettaient la Couronne d'Auguste, roi de Pologne, et menaçaient également l'Électorat de Saxe ; ce fut probablement là une des causes qui retardèrent la marche du corps prussien vers les frontières de la République, ce qui excita la mauvaise humeur et les soupçons de Guillaume III contre un cabinet dont il se méfiait, et lui fit écrire à Heinsius, peu de temps avant sa mort : « Je suis de plus en plus con- » firmé dans l'opinion que la Cour de Berlin se joue de » nous (14 février 1701). »

Ce retard dans l'arrivée de plusieurs corps de troupes étrangères, qui devaient grossir l'armée anglo-hollandaise, était d'autant plus inquiétant, que les relations entre la République et la France devenaient de jour en

(1) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 16 décembre 1701.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jour plus contentieuses, depuis que les Français et les Espagnols avaient pris possession des places de l'Électorat de Cologne et de l'évêché de Liége.

Mais ce qui aurait pu provoquer une rupture immédiate, c'étaient les travaux entrepris par les Français aux redoutes de Selzatte et de Buschans, sous le feu du fort Saint-Antoine, dépendant du sas de Gand. Rien ne prouve davantage combien, dans ce moment, la Cour de France se croyait intéressée à la conservation d'une ombre de paix, que la mollesse qu'elle mit au jour à cette occasion; et l'on a peine à reconnaître, dans cette circonstance, l'altier monarque, qui, dans sa jeunesse, avait menacé de rompre la paix à peine signée avec l'Espagne, pour une querelle d'ambassadeurs dans les rues de Londres.

La construction de ces redoutes donnait, comme on l'a vu plus haut, beaucoup d'ombrage aux États et au Roi de la Grande-Bretagne, et celui-ci, dans une de ses lettres à Heinsius, avait exprimé toute sa satisfaction, au sujet d'une résolution énergique, prise par les États, d'arrêter les travaux que les ennemis se croyaient en droit d'exécuter sur les frontières de la Flandre, dite *des États* (1). A quelque temps de là, Heinsius écrit au Roi ce qui suit : « Le commandant du sas de Gand a tiré, le 16, » sur le nouveau fort élevé par les Français ; en repré- » sailles, ceux-ci ont menacé de bombarder le sas ; mais » on leur a fait savoir de Bruxelles que ce serait provo- » quer une rupture, et que nous nous verrions contraints » de repousser la force par la force (20 décembre 1701). »

« Si les Français bombardent le sas et l'écluse, » répond Guillaume III, « la guerre est commencée, et,

(1) Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 29 novembre 1701. — Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. I. — Lamberty, *Mémoires pour servir à l'Histoire du XVIIIe siècle*, t. I.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» dans ce cas-là, il ne faut point hésiter d'attaquer sur » tous les points, sans attendre ce que les ennemis pour- » raient entreprendre (12-23 décembre 1701). »

A toute autre époque du règne de Louis XIV, une semblable agression eût été un motif de guerre; cependant les Cours de Versailles et de Madrid prirent très-pacifiquement les coups de canon dirigés contre les ouvrages de leurs ingénieurs par les Hollandais. Elles donnèrent même à entendre que si ceux-ci voulaient rejeter la canonnade sur un malentendu, l'affaire n'aurait point de suites; « ce qui fait voir, » observe Heinsius, « qu'on ai- » merait beaucoup éviter une rupture, pourvu que l'hon- » neur fût sauvé (23 décembre 1701). »

« J'espère, » répond le Roi, « qu'il n'est point question » d'excuses de la part de la République, sur ce qui s'est » passé au sas. Il me semble même que l'affaire n'a point » été poussée avec assez de vigueur, car, d'après ce que » l'on m'en a rapporté, les ouvrages n'ont point été tota- » lement démolis (27 décembre 1701). » Et trois jours après, le Roi écrit ces lignes : « Ce serait bien le moment » de s'opposer aux Français, car je les crois fort affaiblis » de ces côtés, par le grand nombre de troupes qu'ils » ont été obligés de faire marcher du côté de l'Italie » (30 décembre 1701). »

Cependant le chargé d'affaires de la République à Paris porta plainte, au nom des États, des entreprises des Français, et la réponse de M. de Torcy se trouve consignée dans une lettre de Heinsius au Roi d'Angleterre du 3 janvier 1702 ; elle était conçue dans ces termes : « que, bien que l'insolence de tirer sur les » troupes d'un aussi puissant monarque soit un acte into- » lérable, Sa Majesté Très-Chrétienne, par un effet de sa » grande bonté, avait daigné ordonner d'entamer des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» conférences à ce sujet, et qu'Elle avait fait arrêter les » travaux ; que de plus les menaces faites de bombarder » le sas avaient eu lieu à l'insu du Roi et que M. de » Boufflers les désavouait, bien que d'ailleurs les Hollan- » dais ne les eussent que trop méritées (1).

Dans le même temps, on faisait des avances à l'agent diplomatique des États-Généraux à Bruxelles, et le comte de Bergeyck le pressait vivement de renouveler la paix de Munster entre l'Espagne et les Provinces-Unies. « Vous » voyez, Sire, » ajoute Heinsius aux détails qui précèdent, » combien les Français et les Espagnols désirent » éviter une rupture, et que, dans cette circonstance, ils » font violence à leur hauteur ordinaire, jusqu'à chercher, » dans ce qui s'est passé au sas, un prétexte pour renouer » les négociations (3 janvier 1702). »

(1) Voici de quelle manière cette affaire de Selzatte est expliquée dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, par le général Pelet : « C'est ici l'époque où les alliés commencèrent les hostilités qu'ils » méditaient depuis longtemps. On apprit, le 16, que le gouverneur du sas » de Gand faisait tirer du canon sur la redoute de Selzatte. M. le maréchal » de Boufflers ne tarda pas à recevoir les ordres du Roi pour user de repré- » sailles sur le fort Saint-Antoine; mais Sa Majesté porta encore la clé- » mence au point de défendre d'y jeter des bombes.

» La canonnade de Selzatte ne dura pas longtemps; elle cessa aussitôt » qu'on eut discontinué d'y travailler, et le résident des États-Généraux à » Bruxelles demanda une conférence pour assoupir cette affaire. Le Roi » ordonna de suspendre la canonnade, mais de continuer à détruire les bat- » teries en état de tirer, dans le cas où celles des Hollandais recommence- » raient le feu.

» Ces considérations engagèrent M. le maréchal de Boufflers à demander » au Roi si c'était sa volonté que l'on acceptât les conférences proposées, » pour terminer l'affaire de la redoute de Selzatte, ou si l'on continuerait » les préparatifs pour les représailles contre le fort Saint-Antoine. Sa Ma- » jesté, remplie des mêmes sentiments pacifiques qu'Elle avait toujours » fait paraître, lui marqua qu'Elle était déterminée à différer pour quelque » temps de témoigner son ressentiment aux Hollandais sur la conduite » qu'ils avaient tenue jusqu'alors, et qu'Elle pensait, ainsi que lui, qu'avant » d'user de représailles, il était nécessaire que les places de l'Électeur de » Cologne fussent en état de défense. » (T. I, p. 151 à 153.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La Cour de France n'allait point si droit au but ; elle cherchait à y arriver par des voies obliques. On a vu que, vers la fin de l'année 1701, des tentatives avaient été faites par elle, par l'entremise de Mme l'ambassadrice de Hoemskerk, à son retour de Paris, pour renouer au moins quelque petite intrigue, soit à Amsterdam, soit ailleurs, et Heinsius écrivit à cette occasion : « La Cour de France » en est déjà à se repentir de la faute qu'elle a commise » en rappelant son ambassadeur, car, par là, elle se voit » privée de la faculté d'intriguer dans la République » (13 décembre 1701). »

Il est probable que ces avances, si elles étaient sincères, n'avaient pour motif que de semer de la jalousie entre l'Angleterre et la République, pour peu que les États eussent écouté ces ouvertures ; c'est sous ce point de vue que Guillaume III les envisage. Heinsius lui marque, à la date du 13 janvier : « Le résident Hulft m'écrit » de Bruxelles, qu'on y insiste particulièrement sur la te- » nue d'une conférence et qu'on ne cesse de lui représenter » que les États-Généraux ont la paix entre leurs mains, » pour peu qu'ils la désirent. Le comte de Bergeyck » l'a fort longuement entretenu sur cette matière ; il lui a » donné à connaître combien la France et l'Espagne y » étaient l'une et l'autre disposées. Je crois, » ajoute le conseiller pensionnaire, « qu'on tiendra de plus en plus » ce langage, dans l'espoir de provoquer par là, soit en » Angleterre, soit ici, un mouvement quelconque. » Et Guillaume III répond à ce qu'on vient de lire : « Les » avances que l'on fait à Hulft, pour l'attirer à une négo- » ciation, ne tendent, j'en ai l'intime conviction, qu'à » amuser le tapis, dans l'espoir de provoquer des jalou- » sies ; j'espère, » ajoute le monarque, « que les États ne » donneront point dans le piége (17 janvier 1702). »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Tandis qu'on s'observait de part et d'autre sur le Rhin et sur les frontières des Pays-Bas espagnols, et que le peu de vie qui restait encore à Guillaume III était consacré à prendre des mesures pour la campagne suivante (1), car il n'était point douteux qu'au printemps suivant la guerre éclatât dans l'occident de l'Europe, on apprit la nouvelle que les impériaux venaient de surprendre Crémone, dans la nuit du 1er au 2 février. Le maréchal de Villeroy dormait avec sécurité lorsque l'ennemi pénétra dans la place ; les impériaux en fussent demeurés maîtres, si un colonel français n'eût dû faire la revue de son régiment ce jour-là même, et si les bataillons, qui avaient eu ordre d'être sous les armes quelque temps avant l'aurore, ne s'y fussent trouvés, par un hasard extraordinaire, beaucoup plus tôt qu'il ne leur avait été ordonné. Toutes ces circonstances fortuites contribuèrent à sauver Crémone; la garnison, revenue de sa première surprise, repoussa les impériaux, qui emmenèrent avec eux le maréchal de Villeroy. Ceci combla de honte Villeroy et ses protecteurs à la Cour de Versailles; on l'y critiqua sans ménagements, et Louis XIV, irrité qu'on osât blâmer si hautement son choix, s'échappa à dire : « On se déchaîne contre lui, parce qu'il est mon » favori (2). » Le duc de Vendôme fut aussitôt nommé pour aller commander l'armée d'Italie.

Voici le tableau qu'offrait l'Europe au commencement de l'année 1702 ; l'auteur auquel nous empruntons ces lignes établit d'abord que Louis XIV « était décidé à » n'en venir à des voies de fait qu'à la dernière extré-

(1) Correspondance avec Heinsius, fin d'année 1701 et commencement de 1702; on remarque principalement une lettre du Roi d'Angleterre, du 10 janvier 1702.

(2) *Mémoires de Dangeau.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

»mité, et lorsqu'il pourrait entreprendre avec succès »de faire ressentir à ses ennemis les effets de sa ven»geance. »

Pour arriver à ce résultat, il avait fallu d'abord assurer les places des Pays-Bas espagnols, celles de l'Électorat de Cologne, ainsi que la ville et la citadelle de Liége ; tout cela ayant été exécuté par les Français, ils étaient prêts à agir offensivement, en cas de rupture avec les puissances maritimes.

Ensuite l'auteur expose la situation du continent et dit : « Jamais la tranquillité de l'Europe n'avait été aussi »chancelante qu'elle le fut au commencement de l'an»née 1702 : on ne jouissait partout que d'un fantôme »de paix, et l'on s'apercevait bien, de quelque côté »qu'on envisageât les choses, qu'on était à la veille d'une »guerre qui ne pouvait qu'être de longue durée.

»L'Italie avait déjà ressenti les premières atteintes de »la guerre. A la manière dont les alliés se préparaient à »la faire du côté des Pays-Bas, il était impossible de »s'en garantir dans cette partie. Il n'y avait aucune dé»claration de guerre entre l'Empereur, la France et leurs »alliés ; cependant les armées étaient en présence de»puis longtemps, et les hostilités différaient peu de celles »d'une guerre ouverte.

»On a vu que, pendant l'année 1701, la France avait »pris toutes les mesures possibles pour prévenir les des»seins de l'Empereur et pour l'empêcher de former une »nouvelle ligue, dans le temps que la paix de Ryswyk »avait désarmé et désuni les alliés de Sa Majesté impé»riale. Le Roi, en conséquence d'un plein pouvoir de la »régence d'Espagne, avait fait occuper les places des »Pays-Bas espagnols, celles du Milanais, de Mantoue et »du royaume de Naples ; à la réquisition de l'Électeur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» de Cologne, les troupes françaises, afin de prévenir les » Hollandais et l'Électeur palatin, étaient entrées dans » les places de cet Électeur et dans celles du pays de » Liége ; enfin, Sa Majesté avait mis dans ses intérêts et » dans ceux du Roi d'Espagne, son petit-fils, les Élec- » teurs de Bavière et de Cologne, les ducs de Wolffen- » büttel et de Saxe-Gotha, le Roi de Portugal et le duc » de Savoie.

» Toutes ces précautions étaient nécessaires ; mais elles » avaient servi de prétexte à l'Empereur pour commencer » la guerre en Italie, et au roi Guillaume pour la fomen- » ter du côté des Pays-Bas. Ce prince, habile et grand » politique, avait saisi avec empressement cette occasion » de reprendre les armes ; il avait senti, pendant le peu » de temps que la paix avait duré, qu'il n'était plus » aussi absolu qu'il l'avait été pendant la guerre ; il avait » éprouvé plusieurs mortifications de la part du Parle- » ment d'Angleterre, qui l'avait forcé de renvoyer hors » de son royaume toutes les troupes étrangères qu'il y » avait fait venir ; on l'avait contraint de faire une ré- » forme considérable dans celles de la nation, et le Par- » lement avait témoigné être fort en garde contre lui. A » ces motifs, se joignait une animosité personnelle contre » la France, protectrice de la Maison de Stuart.

» Il ne faut pas s'étonner de tous les ressorts qu'il fit » jouer pour faire déclarer tant de princes contre la » France et l'Espagne ; après avoir cherché à leur per- » suader que si ces deux royaumes étaient gouvernés » par des princes de la même Maison, ce serait le moyen » de conduire le Roi Très-Chrétien à la monarchie uni- » verselle, et qu'il était de leur intérêt de rompre cette » union qui ne pouvait qu'être fatale à leur repos, il les » avait déterminés à conclure une nouvelle alliance avec

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» l'Empereur et à accéder au traité qui avait été conclu, » le 7 septembre 1701, entre l'Empereur, l'Angleterre » et la Hollande ; il se chargea ensuite de toutes les dis- » positions qu'il y avait à faire tant par terre que par » mer. Chacun s'empressa de concourir à leur succès, et » toutes les puissances liguées ne cherchèrent, dès ce » moment, qu'un prétexte pour frapper les premiers » coups, soit dans les Pays-Bas espagnols, soit dans » l'Électorat de Cologne.

» La France, préparée à tous les événements, n'avait » d'autre dessein, en cas de rupture ouverte, que de re- » pousser la force par la force, et, loin de donner lieu à » des hostilités, comme les alliés le désiraient, elle con- » tinua à dissimuler, malgré celles qu'ils avaient com- » mises eux-mêmes sur la redoute de Selzatte, sur nos » bateaux arrêtés à Dusseldorf et sur d'autres insultés le » long du Rhin. On jugea à Versailles devoir s'en tenir » aux précautions que l'on prenait pour la sûreté de la » frontière.

» Jamais on n'avait vu d'armée aussi considérable, » puisque ces troupes, non compris les vingt escadrons » destinés pour l'armée d'Allemagne, se montaient à cent » soixante-dix-sept bataillons et cent cinquante escadrons; » mais ce grand nombre de troupes était nécessaire pour » mettre tant de pays en sûreté et pour pouvoir former » une armée capable d'imposer aux alliés, qui redou- » blaient leurs intrigues et leurs efforts pour augmenter » leurs forces. L'ambition démesurée du Roi d'Angle- » terre donnait lieu de croire qu'il entraînerait son Parle- » ment; il l'avait rassemblé le 10 du mois (janvier 1702) : » c'était pour le déterminer avec plus de facilité qu'il » avait fait canonner la redoute de Selzatte et arrêter nos » bateaux, comptant que nous userions de représailles;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» ce moyen ne lui ayant pas réussi, il faisait avancer beau-
» coup de troupes dans le voisinage des places de l'Élec-
» teur de Cologne, pour faire une entreprise d'éclat et
» assez considérable pour engager la France à s'y oppo-
» ser de vive force ; mais il sut que le Roi avait prévenu
» ses desseins, en ordonnant à M. le maréchal de Bouf-
» flers d'éviter de donner lieu à des hostilités et de pren-
» dre seulement des mesures pour n'être point surpris.
» La sagesse de ces dispositions de la part de Sa Majesté
» n'arrêta point le Roi d'Angleterre ; il les rendit suspec-
» tes à son Parlement, par ses déclamations et par ses
» intrigues secrètes.

» La harangue remplie d'animosité qu'il fit vers la fin
» du mois, entraîna les deux Chambres dans son parti :
» le prince de Galles fut déclaré coupable de haute tra-
» hison et ses fauteurs ennemis de l'État ; le Parlement
» s'engagea à fournir quarante mille hommes pour l'ar-
» mée de terre et autant pour la flotte, qui, suivant les
» traités conclus avec l'Empereur, le Roi d'Angleterre et
» les États-Généraux, devait être composée de cent vingt
» vaisseaux de guerre.

» On fut en même temps informé que, par les mêmes
» traités, Sa Majesté impériale devait mettre en campagne
» quatre-vingt-dix mille hommes, et les États-Généraux
» cent deux mille, y compris dix mille Hessois, qu'ils
» venaient de prendre encore à leur solde. Ainsi, les for-
» ces des alliés devaient se monter à deux cent trente-
» deux mille hommes, sans y comprendre les garnisons,
» les troupes de mer, ni celles du Roi de Prusse, de l'Élec-
» lecteur palatin et du cercle de Westphalie, qui conti-
» nuaient leurs mouvements vers les États de l'Électeur
» de Cologne.

» Mais les esprits s'aigrissaient chaque jour de plus

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» en plus. La guerre, qui était déjà vivement allumée en » Westphalie, menaçait plus que jamais les Pays-Bas ; il » n'y avait plus de temps à perdre pour mettre les armées » en état d'agir. M. le duc de Vendôme venait d'être en- » voyé en Italie, pour y remplacer le maréchal de Vil- » leroy, fait prisonnier à Crémone. Le Roi jugea qu'il » fallait mettre à la tête de son armée de Flandre, un » général dont le rang et la naissance fussent capables » d'imposer aux alliés : il jeta les yeux sur monseigneur » le duc de Bourgogne, son petit-fils (1). »

A la fin de l'hiver, on s'attendait à voir éclater les hostilités, et, dans le courant de mars, le maréchal de Boufflers avait fait mettre ses troupes en marche, lorsque la nouvelle de la maladie et de la mort de Guillaume III vint encore arrêter, pour un peu de temps seulement, l'explosion de la guerre.

VII. C'est au milieu de ces soins infatigables pour le salut de l'Angleterre, sa patrie adoptive, de la République, sa terre natale, de l'Europe en général et du protestantisme, que la mort vint frapper Guillaume III.

Quoique considérablement affaibli, ce prince se livrait encore de temps en temps au divertissement de la chasse, la seule distraction qu'il eût jamais connue. Le 4 mars, il alla chasser à Hamptoncourt ; mais le cheval du Roi ayant bronché, son cavalier fut désarçonné, tomba et se cassa la clavicule droite. On transporta le monarque à Hamptoncourt, où l'os fracturé fut remis, et l'état du blessé n'offrant aucun symptôme alarmant, on le ramena dans la journée au château de Kensington.

Six jours s'écoulèrent, et le Roi se trouva assez bien remis de sa chute, pour pouvoir s'habiller et donner

(1) Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. I, p. 153 à 160.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

audience à quelques ambassadeurs étrangers; mais, le 12 mars, il se manifesta des symptômes alarmants. Ce jour-là, une commission royale se rendit au Parlement et y sanctionna, au nom de Sa Majesté, l'acte par lequel le prétendant était déclaré coupable de haute trahison. Deux jours après, on reprit quelque espoir, car le Roi se trouva assez bien pour pouvoir prendre un peu d'exercice dans la galerie du château; mais s'étant assoupi, à la suite de cette promenade, dans un fauteuil, il se réveilla avec la fièvre, qui devint violente au bout de quelques heures et qui fut accompagnée de vomissements. Cette situation se prolongea jusqu'au 18; affaibli, exténué, Guillaume n'eut que la force d'apposer, ce jour-là, en présence du garde des sceaux et des secrétaires du Parlement, l'empreinte de son nom, pour donner la sanction royale à quelques bills de finances et à l'acte d'*abjuration*.

Le comte d'Albemarle revint ce même jour à Londres et resta seul avec le Roi, pendant un temps assez long pour lui rendre compte de sa mission à La Haye; Guillaume l'écouta avec beaucoup de calme et de présence d'esprit; mais, sentant que le moment suprême approchait pour lui, il dit froidement au comte, en français : « Je tire vers ma fin. »

Le soir de ce jour, lord Albemarle écrivit les lignes qu'on va lire à Heinsius; elles furent l'avant-coureur de la funeste nouvelle qui devait lui être annoncée le lendemain : « Il semble que le Ciel nous menace d'un coup » fatal ; le bon Dieu nous en préserve ! mais il y a plus à » craindre qu'à espérer pour la vie du Roi. Dieu veuille » nous donner des moyens pour supporter un aussi grand » malheur ! Je ne vous dis rien de mes sentiments, puis- » que je ne suis pas en état de le faire. J'espère qu'avec

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» votre prudence, vous contribuerez de votre mieux pour » prévenir la perte inévitable de notre chère patrie. »

Cependant la tête du Roi était parfaitement libre; il reçut les consolations spirituelles de l'archevêque de Canterbury et de Burnet, évêque de Salisbury. Les lords du conseil privé et d'autres personnages de distinction étaient dans l'appartement voisin; il en admit plusieurs auprès de lui et leur parla en peu de mots; il remercia le comte d'Ouwerkerk, son parent, de ses longs et fidèles services, et remit à lord Albemarle la clef de son cabinet et de son secrétaire. On remarqua cependant que les efforts du prince et de la princesse de Danemark, pour approcher du lit du malade, demeurèrent toujours infructueux.

Dans la nuit du samedi au dimanche, Guillaume demanda avec instance de voir le comte de Portland, et trois messages furent envoyés à ce seigneur, pour lui annoncer que son ami l'attendait avec impatience pour lui dire un dernier adieu. Par une fatalité bien étrange, les deux premiers n'arrivèrent point jusqu'au comte, et lord Portland n'arriva qu'après que le Roi eut communié par les mains du primat; il n'avait plus la force de parler. A la vue du comte, Guillaume tendit la main à ce lord, prit la sienne et la porta affectueusement sur son cœur. Enfin il s'assoupit et rendit l'esprit, le 19, vers huit heures du matin, dans la cinquante-deuxième année de son âge (1).

(1) Il est curieux de remarquer que Louis XIV, tout en ayant reconnu Guillaume III comme Roi de la Grande-Bretagne, lui refusait ce titre dans son intimité: on en trouve la preuve dans un billet du Roi à Mme de Maintenon, à l'occasion de la mort du Roi d'Angleterre; il lui écrit, à la date du 26 mars 1702 : « Je viens d'apprendre, par un courrier venu de Calais, la mort du *prince d'Orange*. Les Anglais avaient fermé les ports pour » la tenir secrète. Je vous prie de revenir en hâte à Versailles. » (Th. Lavallée, *Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 214, dans une note.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Après sa mort, on lui trouva autour du bras gauche un bracelet de cheveux de la feue reine Marie, avec le jonc d'or dont on se sert dans l'Église anglicane pour les épousailles (1).

« Pendant sa maladie, Guillaume déploya cette même »grandeur d'âme qu'il avait si souvent montrée sur le »champ de bataille. Il mourut avec un courage égal à »celui dont on l'avait vu faire preuve dans les actions »les plus chaudes (2). »

Ce même jour, la princesse Anne, fille du feu roi Jacques II et d'Anne Hyde, sa première femme, fut proclamée à Londres reine d'Angleterre, de France, d'Écosse et d'Irlande, et cette formalité fut accomplie, peu de jours après, dans tout l'empire britannique. Pas une voix, pas un murmure, ne se firent entendre en faveur du prétendant; et l'un des premiers actes qui signalèrent l'avénement de la reine Anne, fut l'ordre qu'elle fit expédier à l'archevêque de Canterbury d'insérer dans les prières ordonnées pour la famille royale, le nom de l'Électrice douairière de Hanovre, qui devait lui succéder. C'était dès l'abord entrer franchement dans les voies de la Révolution; le Parlement s'en montra charmé, et la satisfaction publique, causée par cette résolution, fut de nature à confondre les faiseurs de projets jacobites. Ainsi s'évanouirent, dès les premiers jours de ce règne, les espérances de Louis XIV et de la famille exilée.

La Reine de la Grande-Bretagne fit assembler le conseil et l'informa de la résolution qu'elle avait prise de

(1) Lamberty, t. II, p. 65. — Smollett's *History of England*. — Wag., t. XVII, p. 105 et suivantes.

(2) Political remarks on the life and reign of king William III. (Somers, *Collection of Tracts*, vol. XII, p. 394.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

suivre exactement les traces de celui qui l'avait précédée sur le trône, de veiller incessamment comme lui à la défense de la religion établie, de maintenir les lois et de tout sacrifier à la conservation des prérogatives et de la liberté de ses sujets : « Ils ont à pleurer, » ajouta-t-elle, « leur libérateur, leur défenseur; que pouvaient-ils perdre » de plus? La mémoire de Guillaume III ne périra ja- » mais ; ses bienfaits rejailliront jusque sur nos derniers » neveux ; ils célébreront ses heureuses entreprises, ap- » plaudiront à la profondeur de sa politique, et adopte- » ront avec confiance toutes les maximes qu'il nous a » laissées, pour assurer un bonheur réel à nos peuples et » les préserver des révolutions, dont ils avaient été, jus- » qu'à lui, les malheureuses victimes (1). »

On peut se former une idée de la position respective des deux puissances après la mort du grand homme, qui, depuis treize années, présidait à la destinée de l'une comme de l'autre, en lisant les passages suivants de deux lettres du comte de Marlborough au conseiller pensionnaire de Hollande.

Le jour même que la Reine Anne hérita du sceptre de la Grande-Bretagne, Marlborough écrit à Heinsius : « J'ai reçu trois de vos lettres par le courrier d'hier; » mais la grande perte que nous venons d'éprouver me » rend incapable d'y répondre aujourd'hui.....

» Sa Majesté m'a ordonné de vous transmettre les » assurances de sa résolution bien arrêtée de demeurer » fermement attachée aux intérêts de la Hollande et de » la cause commune. Elle désire vivement que vous en » assuriez les États-Généraux (8-19 mars 1702). »

Et dans une lettre suivante, lord Marlborough annonce

(1) Salmon, *Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 534

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à Heinsius que la Reine lui a donné mission de se rendre sans délai à La Haye ; « si bien, » dit-il, « que j'espère » avoir le bonheur de me trouver dans très peu de jours » avec vous. La Reine m'a donné plein pouvoir d'assurer » les États qu'ils peuvent compter sur toute son amitié et » sur toute l'assistance qu'Elle et la nation anglaise sont » à même de donner à la République. L'amitié que vous » me portez, » ajoute Marlborough, « m'est un sûr garant » que vous êtes bien persuadé d'avance que j'arrive chez » vous, avec un cœur plein de zèle pour la cause commune » (13-24 mars 1702). »

Une lettre, écrite à la même date par Heinsius et adressée à milord Albemarle, peint la physionomie des affaires en Hollande, lorsque la nouvelle du décès du roi Guillaume y fut arrivée. « Milord, c'est avec la dernière » affliction et tristesse que nous avons appris ici la mort » funeste du Roi, connaissant le malheur qui, par là, » menace l'Europe et spécialement notre État. L'unique » consolation qui nous reste, c'est que vous m'assurez, » Milord, que Sa Majesté la Reine est dans une résolution » ferme et inaltérable de demeurer attachée aux intérêts » de cet État et de la cause commune. Nous prions Dieu » de bénir la Reine.

» Je n'ai point manqué de faire rapport de ces bonnes » dispositions aux États, et j'ai trouvé en eux une inclina- » tion si véritable et si sincère de se tenir unis avec Sa » Majesté le plus étroitement possible, et d'aller en tout de » concert avec fermeté et vigueur, que je ne puis que m'en » promettre les plus heureux résultats (24 mars 1702). »

On voit, par ce qui précède, que la mort de Guillaume III, loin de relâcher l'alliance qui subsistait entre les puissances maritimes, eut pour résultat de la raffermir. De ce moment, tout espoir de conserver la paix dut

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

être perdu pour Louis XIV, et les cendres de Guillaume III étaient à peine refroidies, que l'Angleterre et les États-Généraux déclarèrent la guerre aux Rois de France et d'Espagne. L'Empereur, qui était déjà en guerre avec ce dernier, ne tarda point à la déclarer aussi à Louis XIV, aussitôt après que la déclaration des puissances maritimes eut été rendue publique.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE DIXIÈME.

GUILLAUME III

CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE DE ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

GUILLAUME III

CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE DE ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

On s'est principalement attaché, dans le cours de cet ouvrage, à dépeindre Guillaume III comme le défenseur de l'indépendance européenne et la colonne du principe protestant, qui, à cette époque, était non-seulement le type de l'esprit de liberté en matière religieuse, mais encore celui de la liberté civile et politique.

La réforme était, politiquement parlant, essentiellement libérale, au XVIIe siècle, bien qu'elle perdît ce caractère dès qu'il s'agissait des querelles et des prétentions diverses, qui divisaient entre elles les différentes sectes nées de la réformation. La réforme avait donc, à cette époque, son côté grandiose, comme elle avait ses petitesses, ses misères et son intolérance religieuse. Guillaume, l'homme de la réforme, ne trempa jamais dans ces dernières ; mais il s'identifia à elle, en se prononçant ouvertement pour les principes de liberté en matières gouvernementales, qui surgirent de la réforme. Ceci lui valut la Couronne de la Grande-Bretagne ; il ne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la porta que pour consolider les libertés politiques, que l'Angleterre avait vues péricliter sous le règne de princes ennemis de la réforme et de l'esprit de liberté, qui en était la conséquence.

On se propose de considérer ici Guillaume III sous le point de vue restreint de Roi d'Angleterre; comme tel, nous le mettrons en présence du Parlement et de cette chambre des Communes, qui fut si hostile à ses devanciers.

S'il y eut dissidence entre Guillaume et le Parlement, c'est que celui-ci se considérait exclusivement comme appelé à faire les affaires de l'Angleterre, parce que le peuple anglais avait un grand sentiment d'orgueil joint à un grand fond d'égoïsme, tandis que le monarque croyait, au contraire, qu'il était du devoir de l'Angleterre et de l'honneur de sa Couronne de soutenir les peuples du continent; il ne comprenait sa royauté qu'à ce prix, car il ne pouvait s'imaginer n'être venu en Angleterre que pour y continuer le faible rôle des Stuarts à l'égard de la France. C'eût été adopter une politique stationnaire, et Guillaume était venu au monde pour imprimer un mouvement énergique au genre humain, en le lançant d'une main vigoureuse dans la voie du progrès.

En Angleterre, Guillaume III fut l'homme du progrès; le progrès s'y fait apercevoir en tout et partout, depuis la Révolution de 1688.

Une entière communauté d'intérêts avec l'Angleterre l'avait appelé au trône; ce fut à augmenter sans cesse l'opinion de cette communauté d'intérêts qu'il s'appliqua; sa politique n'eut qu'un but, de prouver par ses actions qu'il était l'homme de la nation, le représentant véritable des sentiments de la majorité protestante, le défenseur ardent, dévoué, nécessaire, des sentiments nationaux.

Guillaume a été représenté par quelques écrivains

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

comme le fondateur d'une dynastie nouvelle : c'est une erreur d'autant plus grave, que Guillaume est le seul prince du nom d'Orange-Nassau, qui ait occupé le trône de la Grande-Bretagne; après lui, une princesse protestante de la Maison de Stuart occupa le trône, et, par les femmes de cette famille, la Couronne fut portée dans la Maison de Brunswick-Hanovre.

Mais si Guillaume III ne fut pas le fondateur, la souche d'une dynastie nouvelle, c'est de lui que date, en Angleterre, l'ordre nouveau, c'est-à-dire la royauté parlementaire : l'établissement d'un droit de succession au trône, émanant de la volonté de la nation représentée en Parlement, mit fin à toute discussion sur la nature de la royauté. A dater de Guillaume, on ne discuta plus sur la question de savoir si la royauté serait considérée comme étant de droit divin ou de droit national, si la succession au trône prenait sa source dans le principe de la légitimité pure et simple, ou dans celui d'une consécration parlementaire, qui établissait la royauté sur un contrat primitif passé entre la nation et le souverain.

Telle fut la voie de progrès dans laquelle l'Angleterre se trouva lancée, comme par une espèce de miracle, six semaines après que Guillaume fut descendu de son bâtiment de guerre hollandais, pour fouler le sol britannique. C'est dans cette voie progressive que Guillaume sut entretenir l'Angleterre pendant les treize années de son règne, malgré la guerre au dehors et malgré la nécessité qu'éprouvait la royauté nouvelle de comprimer à l'intérieur une minorité audacieuse, qui semait des entraves sous ses pas, dans l'espoir de l'empêcher de s'établir solidement en Angleterre.

Guillaume III fut plus tourmenté par la presse, plus vexé, plus chicané par les Tories, et quelquefois même

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

par les Whigs, en ce qui touchait ses affections et ses intérêts privés, que ne l'avaient été Charles II et Jacques II ; mais sa royauté ne fut jamais sérieusement menacée, et il put se rire des intrigues des jacobites, tant qu'elles ne se traduisaient point en attentats contre sa personne, parce qu'il était bien l'homme de la Révolution, qu'il s'identifia complétement avec son principe, qu'il le fit franchement et sans arrière-pensées ; parce que pour lui, arrière-petit-fils de Guillaume le Taciturne, *légitimité* et *droit divin* étaient des mots vides de sens, un symbole sans application ; parce que c'eût été une dérision d'accoler une royauté, née d'hier, à des épithètes qui n'étaient tout au plus invocables que par une vieille dynastie, blanchie sous le harnais de la royauté et dont l'origine se perdait dans la nuit des temps (1).

Si Guillaume ne fut pas toujours heureux, si son règne ne fut pas toujours paisible, si la grandeur suprême eut pour lui plus d'épines que de roses, il fut roi incontesté et glorieux, parce qu'il eut la masse de la nation pour

(1) Il est facile de comprendre qu'aux yeux des légitimistes *consciencieux*, la Maison d'Orange doit être une famille essentiellement révolutionnaire et usurpatrice, puisque, depuis plusieurs siècles, elle s'est particulièrement attachée à désarçonner les Rois dits *légitimes*, pour se mettre à leur place.

Ce qui prouve d'ailleurs que la légitimité est fille du temps, c'est qu'aujourd'hui la Maison d'Orange passe pour *très-légitime*, et Dieu sait si un jour nous n'entendrons point dire qu'elle règne de *droit divin*, en dépit de l'acte de déchéance prononcé contre Philippe II d'Espagne et rédigé sous l'inspiration de Guillaume Ier, véritable fondateur de la grandeur de sa famille. Quant à moi, je n'impute point à crime à la famille d'Orange ses prétendues usurpations; bien loin de là, je lui en tiens compte; mais il ne faut point *faire fi* des autres, quand il y en a si long à dire sur le compte de sa propre Maison. La politique est un véritable tapis vert: les *as* n'y viennent point à tout le monde; bienheureux sont les gagnants; mais vouloir toujours gagner seul et ne pas admettre que d'autres puissent faire leurs affaires à ce jeu, ceci, à coup sûr, doit paraître une prétention tant soit peu morbitante. (*Écrit en* 1835.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

appui de son trône. Jacques tomba pour avoir séparé sa politique de celle de l'Angleterre et de l'Europe; Guillaume se maintint, et par une politique toute anglaise, toute protestante, et pour avoir apporté avec lui l'alliance de l'Europe, en débarquant à Torbay. Guillaume était l'expression vivante de la défaite d'un vieux principe, humiliant pour la nation, et de l'avénement d'un nouveau, dans lequel la nation puisait à la fois sa gloire, sa force et sa considération aux yeux de ses amis comme de ses ennemis; car il sut faire respecter l'Angleterre sur le continent, comme Élisabeth et Cromwell surent le faire.

Les Stuarts prétendirent imposer à l'Angleterre un gouvernement paternel, pendant lequel elle ne recueillit que des humiliations; Guillaume ne voulut régner sur les Anglais que dans les bornes assignées à une royauté constitutionnelle, et leur donna, en retour, de la gloire, de la liberté et l'amélioration en toutes choses; car quand la constitution d'un peuple se perfectionne, ce perfectionnement s'infiltre partout dans le corps social.

Depuis Guillaume III, qui sacrifia en quelque sorte la fortune de la Hollande à l'Angleterre, celle-ci n'eut plus de rivale sur mer, et le siècle suivant devait être celui de sa puissance maritime et commerciale.

Sous Guillaume III et au milieu des plus graves embarras financiers, l'Angleterre voit poser les bases de son crédit public. Le crédit national est un progrès aussi longtemps qu'on n'en abuse point; mais c'est à la fois une voie de salut, de force, de prospérité, et une voie ouverte à la perdition. C'est à celui qui se sert de ce remède, à savoir apprécier la quantité de la dose et le point où, de spécifique de vie et de santé pour l'État, la potion bienfaisante devient un poison qui mène à une mort lente et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

douloureuse. Le revenu de Charles II et de Jacques II était ou aurait dû être grevé du paiement annuel de quatre-vingt mille livres sterling, intérêt de la somme accaparée frauduleusement par le ministère de la *Cabal*, sur les dépositaires des fonds placés dans l'échiquier. Pendant que lord Danby fut à la tête des finances, les créanciers de l'État furent tant bien que mal payés de leurs dividendes; plus tard on ne leur paya plus rien, et ceci continua jusqu'après la Révolution de 1688; alors fut introduit un nouveau système financier. Il n'y a pas d'erreur plus avérée, que de s'imaginer que l'expédient de subvenir aux exigences du gouvernement par des emprunts, fut dû à Guillaume III: depuis un temps immémorial, le gouvernement avait pratiqué le système de contracter des dettes; « ce que la Révolution de 1688 » introduisit, ce fut la pratique de les payer honnête- » ment (1). »

Une des questions les plus difficiles à résoudre pour Guillaume, fut la question religieuse; il n'y avait rien que le monarque eût plus sincèrement à cœur que d'extirper les dissensions intestines en Angleterrre, au moyen de quelque acte d'union qui parviendrait à ramener tous les dissidents dans le giron de l'Église nationale. A peine placé sur le trône, Guillaume III recommande l'exécution de ce glorieux dessein au Parlement (2); même les évêques *non-jureurs* avaient recommandé cette mesure. Mais quand un bill fut introduit à cet effet dans le Parlement,

(1) Macaulay's *History of England*, t. I, p. 288.

(2) A cette époque parut un écrit, qui avait pour but de faciliter cette œuvre de réconciliation, sous le titre : « *The amicable reconciliation of the dissenters to the Church of England;* being a model of draught for the universal accommodation in the case of religion, and the bringing in, all parties to her communion. Humbly presented to the consideration of Parliament. (Somers, *Collection of Tracts*, vol. IX, p. 407.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les vieilles animosités entre l'Église d'Angleterre et les dissidents se ravivèrent dans toute leur ardeur primitive, et le Roi, dans la crainte d'offusquer l'Église épiscopale, qui, de son côté, se méfiait des principes calvinistes dans lesquels Guillaume avait été élevé, le Roi, disons-nous, fut forcé d'abandonner son projet salutaire, sans pouvoir vaincre par là les scrupules de plusieurs prélats anglicans, qui préférèrent abandonner leurs siéges, plutôt que de prêter le serment exigé au Roi de la Révolution.

L'Église anglicane s'était séparée de Jacques II, parce qu'il était catholique, et non pas parce qu'il visait à la tyrannie ; elle serait restée unie à ce prince si son pouvoir arbitraire n'eût été profitable qu'à cette Église ; mais sa tolérance illimitée pour tous les cultes blessait trop vivement l'épiscopat, pour qu'il pût s'en accommoder; et quand, à son tour, Guillaume voulut faire prévaloir une sage tolérance religieuse, l'Église anglicane se récria et visa à renouveler le spectacle qu'elle avait donné vers la fin du règne de Jacques; mais cette fois-ci, la nation demeura impassible, et si les prélats *non-jureurs* visèrent au martyre, ils en furent quittes à bon marché : la perte de leurs siéges épiscopaux fut la seule punition qu'on leur infligea (1691). Cet exemple fit faire de sérieuses réflexions au clergé anglican, qui, dans la suite de ce règne, ne chercha point à traverser le gouvernement, bien qu'il soit présumable que l'ordre ancien lui fût toujours plus cher que l'ordre nouveau, né de la Révolution.

Guillaume, tout en échouant dans son projet d'opérer une réconciliation entre les Anglicans et les sectes dissidentes, parvint cependant à améliorer considérablement la position de ceux-ci, et ce prince put compter sur l'ap-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pui de ces hommes, que Jacques II avait inutilement cherché à captiver par ses promesses fallacieuses.

Mais c'est principalement dans les relations du roi Guillaume avec le Parlement, qu'on remarque l'immense différence qui subsiste entre la royauté, telle que les Stuarts l'entendaient et telle que la Révolution de 1688 l'avait faite.

Bien que l'opposition fût quelquefois violente contre le gouvernement, bien qu'en plusieurs circonstances elle s'exprimât avec peu de ménagements et avec une grande sévérité sur le compte du monarque, Guillaume n'y opposait qu'une noble modération ; son langage aux Chambres était la plupart du temps empreint de bienveillance et d'un désir sincère de se conformer aux vœux de cette assemblée, dans les choses même où ses opinions et ses affections étaient le plus vivement froissées.

Ce fut principalement l'origine étrangère du monarque et de quelques-uns de ses conseillers et confidents intimes, qui servit de thême aux déclamations les plus violentes. On en trouve un exemple à l'occasion de la proposition de naturaliser tous les protéstants étrangers qui étaient venus chercher un refuge en Angleterre, depuis l'avénement de Guillaume III : cette proposition blessa vivement la nationalité anglaise, qui se récria contre ce projet comme tendant à asservir l'Angleterre à l'étranger. On trouve ce sentiment exprimé avec une grande énergie dans un discours prononcé, à cette occasion, à la chambre des Communes ; l'orateur disait entr'autres : « En résumé, il me semble que si ce bill vient à passer, » il attirera sur cette nation une plaie aussi terrible que » celle infligée jadis aux Égyptiens : je veux parler de » celle qui couvrit leur pays de grenouilles, qui infestèrent » même les appartements de leur souverain. On ne peut

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» entrer à Saint-James et à White-Hall, les demeures de » nos Rois, à cause du bruit épouvantable et du coasse- » ment de ces habitants du marécage.

» La Bible nous enseigne encore quel fut le sort de ces » pauvres Égyptiens, et l'expérience leur apprit ce qu'un » peuple doit espérer, lorsqu'il admet des étrangers dans » son sein et dans les conseils de ses Rois. Joseph avait » été vendu comme un esclave en Égypte ; mais étant en- » tré aux conseils de Pharaon, il parvint, par de beaux » projets, à remplir les greniers du prince dans les sept » années d'abondance. Puis vint la disette, et les peu- » ples crièrent pour obtenir des secours du Roi, qui les » renvoya à Joseph : celui-ci leur donna du blé, mais il » prit leur argent, leur bétail, leurs terres, et enfin il les » rendit esclaves ; mais en même temps, on le vit enri- » chir ses frères : il donna à ceux-ci les meilleures terres » du pays de Goshen et les nourrit avec les provisions » du Roi. Profitons de cet exemple ; il nous enseigne à » prendre à temps nos précautions, car tout cela se fit » à l'instigation d'un étranger qui s'était introduit dans » le conseil du Roi d'Égypte. Et que doit-on attendre » d'un pays où, non-seulement beaucoup de conseillers » sont étrangers, mais où le chef de l'État l'est aussi ?

» Je m'aperçois que je déplais à quelques personnes » ici présentes ; je leur en demande pardon, et je pro- » mets de ne plus les offenser en traitant une pareille » matière ; mais je conclus par la motion que voici : » qu'on ouvre les portes de la Chambre ; précipitons » d'abord le bill à coups de pieds hors de cette assem- » blée, comme nous précipiterons ensuite les étrangers » hors du royaume (1). »

(1) Sir John Knight's speech. (*History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 438.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dans une autre circonstance, la munificence du Roi à l'égard de son favori, lord Portland, excita au plus haut degré la susceptibilité anglaise, et certes la démarche était inconsidérée de la part du monarque et blessante pour la nation. Il s'agissait d'un don en terres situées dans l'un des comtés du pays de Galles, que le Roi venait de faire au comte de Portland; la valeur de ces biens, qui dépendaient de la Couronne, était estimée à cent mille livres sterling. L'immensité de la donation en elle-même, faite aux dépens de la Couronne, choqua les Anglais; mais ce qui les blessa bien davantage, ce fut que ces domaines qui venaient d'être cédés à un seigneur d'origine étrangère, avaient de tout temps été l'apanage des princes de Galles, et que les francs-tenanciers des domaines concédés étaient astreints, par leurs tenures, à payer une certaine somme, à l'installation du prince de Galles. Cette circonstance devint un sujet de déclamation, et l'on alla jusqu'à demander si le Roi avait entendu faire de son favori un *quasi*-prince de Galles.

Une pétition ayant été présentée à ce sujet à la chambre des Communes, l'un des pétitionnaires, membre de cette assemblée, dit à ce sujet : « J'avoue que je suis » étrangement tourmenté par l'appréhension du triste » sort qui nous attend. Nous sommes entrés dans une » confédération dont le but est la guerre ; mais, parmi nos » confédérés, il y en a qui sont nos ennemis, les ennemis » de notre commerce, s'entend, bien qu'ils soient parve- » nus à s'ancrer chez nous, les uns dans les conseils du » Roi, les autres dans l'armée; d'autres enfin se sont » emparés des avenues de la cité pour y exercer leur » trafic. Nous avons vu naturaliser les uns, les droits » de citoyen ont été accordés à d'autres; dans chaque

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» session du Parlement, on revient sur la question d'une » naturalisation générale, et la Cour y pousse vigoureu- » sement.

» Notre monnaie de bon aloi sort du royaume, et nos » confédérés se chargent de la transformer en monnaie » de bas aloi, d'aloi hollandais, et cela pour nous. Les » places, le pouvoir et les bénéfices sont accordés, pour » la plupart du temps, à des étrangers; nos alliés se joi- » gnent aux Écossais pour ruiner le commerce de l'Angle- » terre; les revenus de la Couronne sont donnés, tantôt à » l'un, tantôt à l'autre, qui en font trafic et vont s'établir » ailleurs; car nous ne les voyons point devenir proprié- » taires en Angleterre; mais, ce qu'ils attrapent ici, ils » vont le mettre en sûreté dans leur propre pays.

» Comment pourrions-nous espérer d'avoir des jours » heureux en Angleterre? Ne voit-on point ce grand per- » sonnage et ceux qui ont été naturalisés, siéger simul- » tanément dans les conseils de la République et de » l'Angleterre? Si l'intérêt de ces étrangers, aujourd'hui » nos alliés, est différent du nôtre (ce qui est un fait » avéré) en matière de commerce, en faveur de qui » croyez-vous que ces conseillers étrangers se prononce- » ront? Je prévois que, lorsque nous serons arrivés à la » dernière misère, et nous n'en sommes pas éloignés, » nous serons supplantés par nos voisins, et que nous » deviendrons une colonie de la Hollande.

» Je ne me permettrai point de faire des observations » sur le compte de ce grand personnage; je dirai que sa » grandeur personnelle nous rapetisse, qu'elle rend la » Couronne nécessiteuse et précaire, et, quand il plaira » à Dieu de nous accorder un prince de Galles, on pourra » lui offrir un cadeau semblable à celui que le Pape fit » un jour au roi Jean, surnommé *Sans-Terre*. Le roi

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» Henry II, son père, l'ayant fait seigneur de l'Irlande, » le Pape confirma cette donation et envoya à ce prince » une couronne faite de plumes de paon, par allusion à » son pouvoir et à l'exiguité de son revenu.

» Je voudrais que nous nous considérassions comme » des Anglais, comme de bons patriotes, qui défendent » leurs droits et ne tolèrent point d'être tributaires des » étrangers.

» Je vous ai représenté les funestes conséquences de » cette immense donation faite à ce noble lord; j'insiste » plus sur le redressement de ce grief que sur une puni- » tion. Je ne demanderai ni qu'on le mette en état » d'accusation, ni qu'on le bannisse; je me borne à » demander qu'il ne puisse exercer aucun pouvoir sur » nous, et que nous ne soyons point placés dans une » position dépendante de lui.

» Je conclus par la motion suivante : qu'il soit pré- » senté une adresse à Sa Majesté pour arrêter la dona- » tion dont s'agit en faveur du comte de Portland, et » qu'on ne puisse disposer de ces domaines dans le pays » de Galles qu'avec le consentement du Parlement (1). »

Il est incontestable que la liberté est solidement établie dans un pays, quand des attaques aussi énergiques peuvent être livrées au pouvoir, si celui-ci commet des abus. La motion fut adoptée et l'adresse présentée au Roi, qui comprit qu'il avait erré; sa réponse à l'adresse des Communes en est la preuve : « Messieurs, » dit-il, « milord Portland a mérité mon attachement par ses » longs et loyaux services; mais je ne lui eusse point » donné ces terres, si j'avais pu m'imaginer que la » chambre des Communes y eût trouvé de l'inconvénient.

(1) Discours de M. Price. (*History and proceedings of the House of Commons*, vol. III, p. 10-17.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

»Je révoquerai, par conséquent, la donation et je trou-»verai une autre manière de témoigner ma faveur à »milord Portland (1). »

On voit, par ce qui précède, combien l'origine étrangère du Roi et surtout les étrangers qui étaient venus à sa suite en Angleterre, et dont quelques-uns jouissaient de toute la confiance du monarque, faisaient ombrage aux patriotes anglais. Ils en donnèrent une nouvelle preuve après la paix de Ryswyk, lorsque les Communes se montrèrent si inflexibles sur l'urgence du renvoi des troupes étrangères, qui étaient en Angleterre depuis l'année 1688 : quand les Anglais virent ces bataillons étrangers s'éloigner du rivage britannique, ils se crurent plus libres ; ces uniformes étrangers, ces drapeaux, qui n'étaient point le drapeau anglais, ce langage, qui n'était point celui qu'on parle en Angleterre, tout cela sentait, en quelque sorte, l'occupation étrangère, la conquête : voilà ce qui révoltait l'Anglais. Guillaume ne pouvait comprendre qu'une poignée de troupes étrangères pût inspirer tant d'inquiétude à ses sujets, qu'ils vissent, en quelque sorte, des ennemis dans ses amis, dans ses anciens compagnons d'armes, qui avaient combattu avec lui sur tant de champs de bataille, non-seulement pour la liberté de l'Europe, mais encore pour l'indépendance de l'Angleterre. Quoique le sacrifice fût douloureux, Guillaume sut se plier à la force des circonstances, et ce fut peut-être cette noble détermination, ce sacrifice de ses affections personnelles à la volonté du peuple anglais, qui lui valut cette explosion d'amour et de reconnaissance de la part de la nation, dont il fut le témoin peu de temps avant sa mort. A cette époque, Guillaume avait, sans contredit, cessé d'être un étranger pour son

(1) 22 janvier 1696. (*History and proceedings*, etc., vol. III, p. 18.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

peuple; il était le Roi anglais, tandis que le Roi étranger résidait à Saint-Germain. Louis XIV avait, en quelque sorte, couronné Guillaume III; il fit plus encore pour lui, il le nationalisa complétement en Angleterre, le jour où il prit fantaisie au monarque français de reconnaître Jacques III en qualité de roi de la Grande-Bretagne, sur la terre d'exil.

Mais si Guillaume III savait subir, avec une merveilleuse sagacité, l'expression de la volonté nationale, lors même qu'elle allait à l'encontre de ses vues et de ses opinions, il se montra constamment rebelle à subir l'influence tyrannique d'un parti. On ne s'est point attaché, dans le cours de cet ouvrage, à signaler le jeu des partis en Angleterre, sous le règne de Guillaume III, parce que c'eût été trop s'écarter du sujet et se lancer trop exclusivement dans le domaine de l'histoire d'Angleterre. Quelle que fut la violence de l'esprit de parti sous le règne de ce prince, quelles que furent les intrigues que les membres des divers partis mirent en œuvre pour se supplanter et s'emparer du pouvoir, il est un fait certain, c'est que tous concoururent à fournir à Guillaume le moyen d'accomplir son œuvre, celui de mettre des bornes à la puissance de Louis XIV. Pourquoi? parce que cette question était, en quelque sorte, un terrain neutre pour les deux factions qui divisaient l'Angleterre; abaisser la France et relever leur patrie était une politique professée par les Whigs comme par les Tories, parce que c'était une politique toute anglaise. Les abondants subsides votés pendant la guerre de 1689 à 1697 en sont la preuve : malgré l'extrême pénurie de numéraire qui se fit si cruellement sentir en Angleterre, vers la fin de la guerre, on ne se relâcha point; et si la paix n'eût pu se conclure, en 1697, à des conditions honorables, nul doute

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que Whigs et Tories ne se seraient point refusés à voter encore des fonds pour la continuation d'une guerre qui était ruineuse, à la vérité, mais qui, seule, pouvait sauver la monarchie de plus grands désastres encore (1).

Mais ici s'arrête l'espèce d'harmonie que nous croyons avoir distinguée entre les deux partis, sous le règne de Guillaume III; sur tous les autres points, ils furent divisés et plus divisés même que sous les deux règnes précédents, sauf la grande querelle de l'exclusion du duc d'York, qui remua si profondément l'Angleterre sous le règne de Charles II.

Sous les règnes précédents, les Tories avaient pour eux la pratique et les Whigs prêchaient une théorie; mais, après 1688, la théorie des derniers passa en pratique à son tour. La lutte fut alors placée sur un nouveau terrain : ce n'étaient plus des idées qu'on opposait à des faits, ce furent des faits qui furent appelés à combattre d'autres faits. A laquelle de ces deux factions Guillaume donna-t-il la préférence? Sur laquelle des deux crut-il pouvoir se reposer avec plus de sécurité? Ce sont là des questions fort difficiles à résoudre; il semblerait plutôt que le monarque se méfiait des Whigs comme des Tories. Si on consulte ses affections personnelles, on trouvera qu'il avait placé son amitié de Roi sur le duc de Shrewsbury, qui était un des chefs du parti whig, et que son favori, lord Portland, était sincèrement attaché à ce parti; que le lord chancelier Somers, autre chef whig,

(1) Lettre de lord Shrewsbury à lord Villiers, l'un des plénipotentiaires anglais au congrès de Ryswyk, du 12-22 juin 1697.

« Je suis, » écrit le duc, « un partisan sincère de la paix; mais si elle ne « peut s'obtenir, je ne doute point que nous ne soyons en état de continuer « la guerre, sinon avec autant de facilité que quelques-uns de nos amis « l'espèrent, du moins beaucoup mieux que nos ennemis s'imaginent que « nous puissions le faire. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jouissait aussi de la confiance de Guillaume ; mais l'amiral Russell (1) et lord Wharton, l'un et l'autre whigs exaltés, d'un esprit revêche et quelquefois brutal, lui étaient antipathiques ; enfin le caméléon de ce siècle, le fameux comte de Sunderland, s'il ne possédait point l'estime et l'affection du roi Guillaume, pouvait se vanter de posséder un grand crédit auprès du monarque. Les inspirations de ce seigneur tendaient-elles à pousser Guillaume vers les Whigs ou vers les Tories? Toujours est-il que lord Sunderland était suspect aux premiers, bien qu'on ne le vit point marcher avec les autres sous ce règne. En résumé, nous croyons que c'est principalement à l'affection et à la confiance que lord Shrewsbury sut inspirer à Guillaume, qu'il faut attribuer l'influence que les Whigs possédèrent pendant la plus grande partie de ce règne, et que si Shrewsbury n'eût point été là pour discipliner les hommes de son parti et pour servir d'intermédiaire entre l'autorité royale, d'une part, et les exigences de ses amis politiques, de l'autre, Guillaume n'aurait pu marcher, à la longue, avec eux, parce que, comme tout parti qui a remporté un immense triomphe, ce parti était enclin à abuser de sa victoire.

Charles Talbot, comte et plus tard duc de Shrewsbury, avait été élevé dans l'Église catholique ; mais, arrivé à l'âge de vingt ans, il embrassa ouvertement le culte anglican, ce qui le mit très-mal en Cour, sous les règnes des deux derniers princes de la Maison de Stuart. Ayant été l'un des signataires de la fameuse invitation à Guillaume, il parut adopter sincèrement les principes de la Révolution et se dévouer entièrement, non-seulement à son succès, mais encore à son développement, agissant en ceci moins par des vues ambitieuses que par une con-

(1) Depuis, lord Orford.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

viction intime et puissante de la bonté et de la justice de la cause qu'il avait embrassée. Ce seigneur paraît avoir été doué d'un caractère doux et conciliant, d'un talent distingué pour les affaires; et, s'il manquait de cette espèce d'énergie qui forme les grands hommes d'État, il possédait, en revanche, une amabilité qui le rendait populaire auprès des deux partis. Guillaume s'attacha à lui et lui donna le surnom de *Roi des Cœurs*. C'est principalement sur le duc de Shrewsbury que ce monarque se reposait pour amener une conciliation entre les deux partis rivaux en Angleterre (1).

Ce seigneur fit partie de la première administration qui fut formée après la Révolution : elle était composée de Whigs et de Tories; cependant les premiers y avaient une supériorité marquée. Ce ministère, formé de partis hétérogènes, ne tarda pas à se diviser, et, au lieu d'unir et de concilier, il ne porta dans les deux Chambres et l'administration que désunion, aigreur et ressentiment. Cependant les Whigs gagnèrent peu à peu du terrain, et, dès la fin de l'année, ils se crurent si bien les maîtres, qu'ils voulurent alors dicter la loi au Roi, qui tenait d'eux sa Couronne, et faire prévaloir, à l'égard des Tories, un système réactionnaire qui aurait pu compromettre le repos public. Guillaume, craignant de devenir l'instrument d'une faction, et d'une faction d'autant plus violente qu'elle avait des griefs justes et légitimes contre ses adversaires, recula devant une mission aussi compromettante pour la royauté. Le refus du monarque de se livrer sans réserve aux Whigs, excita le mécontentement de ceux-ci et provoqua, de la part de lord Shrewsbury, une explication mesurée, à l'époque où le Roi délibérait s'il dissoudrait le Parlement de la *Con-*

(1) *Correspondance of the duke of Shrewsbury with the King*, p. 5.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vention, où les Whigs étaient en majorité, pour demander une nouvelle chambre des Communes à la nation. « Je » ne pense pas, » écrit ce seigneur au Roi, « que Votre » Majesté puisse croire que je sois assez aveuglé sur le » compte des deux partis, pour ne pas remarquer les » erreurs de l'un comme de l'autre et ne point m'aper- » cevoir des dangers qui pourraient en résulter, en se » reposant en même temps sur tous les deux. J'eusse, à » la vérité, désiré que vous eussiez pu établir votre parti » sur les hommes honnêtes et modérés des deux factions; » mais, puisqu'enfin il faut se prononcer en faveur de » l'une d'elles, je ne fais point de difficultés de vous » avouer que votre gouvernement sera plus en sûreté en » se ralliant aux Whigs, qui, s'ils ont quelques desseins, » n'en peuvent avoir que d'éloignés, que de se confier » aux Tories, qui, s'ils ne s'évertuent point à ramener » le roi Jacques, ont toujours dans la tête une régence. » Je ne disconviens point que ces derniers ne soient les » instruments les plus propres à étendre la prérogative » royale; mais je crois aussi que leur vénération pour la » monarchie est si peu raisonnable, qu'ils ne peuvent » s'accommoder de la base sur laquelle votre royauté est » établie. J'espère, Sire, que vous excuserez ma fran- » chise; ce langage part d'un homme qui désire vous » servir honnêtement et sincèrement, et qui préfère s'ex- » poser à votre censure, pour ce que sa plume vient de » tracer, qu'aux reproches de sa conscience (1). »

Mais les hommes violents du parti whig ne traitèrent point le Roi avec autant de ménagements, et ce fut dans cette circonstance que Guillaume reçut cette fameuse lettre anonyme, attribuée à la plume de lord Wharton,

(1) Lettre de lord Shrewsbury, du 22 décembre 1689. (*Correspondance with the King*, p. 14.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dans laquelle on accusait le Roi de se rendre coupable de la plus noire ingratitude envers ceux qui l'avaient fait ce qu'il était, et par laquelle on lui annonçait que sa perte était certaine, s'il persistait à accorder sa confiance à ses ennemis, à une faction qui le détestait et qui ne se servirait de l'autorité qu'on pouvait lui confier, que pour travailler plus efficacement à la ruine de ce qui avait été établi par la Révolution. On remarquait, dans cette lettre menaçante, le passage suivant, morceau plein de chaleur et d'éloquence : « Ceux qui, il y a douze mois, » auraient répandu leur sang pour vous, ceux qui au- » raient joyeusement sacrifié pour votre cause et leur for- » tune et l'avenir de leurs familles, ceux-là en sont venus » aujourd'hui au point de regretter chaque denier qui est » donné pour la défense de votre gouvernement. Ils se » repentent d'un zèle trop empressé pour un homme qui » méprise ses meilleurs, ses véritables amis ; pour un » homme qui méconnaît la voie qui, seule, peut conduire » à l'avancement de ses intérêts et de sa gloire person- » nelle, comme à ceux de son peuple. Ils sont interdits » en voyant, qu'arrivé ici sous l'invocation d'un prin- » cipe, vous n'employez, pour la majeure partie, que des » hommes qui ont toujours professé des sentiments qui » lui sont entièrement opposés ; ils ne reviennent point » de leur étonnement que ce glorieux prince d'Orange, » qui s'est acquis une réputation universelle par son atta- » chement à ce qui est vrai et juste, par son attachement » aux lois et aux libertés de son pays et à la religion pro- » testante, que ce prince, devenu Roi, se croie dispensé » de travailler à ce noble, à ce grand but.

» Le monde était rempli de votre renom, quand vous » abordâtes en Angleterre ; vos amis vous adoraient et » vos ennemis fléchissaient devant vous. Rien, absolument

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» rien, n'y manquait pour vous proclamer le plus grand, » le plus glorieux des princes de nos âges modernes, » qu'un acte émanant de votre propre volonté pour im- » primer ce cachet à votre caractère. *En cela, vous fail- » lites et vous tombâtes d'un degré d'élévation, où bien peu » d'hommes étaient parvenus avant vous* (1). »

Trouvant les Whigs intraitables, Guillaume se détermina à dissoudre le Parlement de la *Convention*, et les élections, au commencement de l'année 1690, lui renvoyèrent une chambre des Communes où les Tories étaient en majorité (2). A cette même époque, plusieurs Whigs cessèrent de faire partie de l'administration et furent remplacés par des Tories. Shrewsbury, qui s'était franchement joint aux Whigs, sans adopter toutefois toutes leurs exigences, crut que le moment était venu de renoncer à la place de secrétaire d'État, qu'il ne pouvait conserver avec honneur sous une administration tory; cette retraite chagrina le Roi, mais elle était devenue inévitable (3).

Les Tories surent se maintenir au pouvoir jusqu'à la fin de l'année 1693; cependant ce ne fut qu'à la condition de mettre de côté certaines exigences, qui n'eussent pu être admises par le Roi de la Révolution de 1688. Les Tories, pour se maintenir, durent se faire à moitié Whigs.

Pendant cet intervalle, Shrewsbury se fit constamment remarquer comme l'un des adversaires les plus énergiques de l'administration tory; ce fut lui qui proposa l'adoption du bill relatif aux parlements triennaux dans la chambre des Lords.

(1) Anonymous letter to king William believed to be written by Mr, afterwards lord Wharton, 25 décembre 1689. (Dalrymple, *Appendix*.)

(2) Lettre attribuée à sir John Trevor touchant la dissolution du Parlement-*Convention*, écrite dans le sens tory. (*Ut suprà*.)

(3) *Correspondance of the duke of Shrewsbury with the King*, p. 17.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les deux principaux faits qui signalèrent cette administration tory, furent la réduction de l'Irlande, en 1690 et 1691, et la victoire navale de la Hogue, en 1692; l'un et l'autre contribuèrent puissamment à consolider l'établissement de 1688. Cette administration ne fut donc point dénuée de gloire; cependant il paraît qu'elle était entachée d'une faiblesse réelle, et que cette faiblesse se communiquait à toutes les branches de l'administration. Le chef du cabinet, le ministre dirigeant, marquis de Caermarthen (1), reconnaissait si bien l'impuissance du ministère sur la chambre des Communes, qu'il déclara « que les ministres étaient inhabiles à décider la veille » ce que les Communes feraient ou décideraient le lendemain (2). » Les ministres étant ainsi divisés entre eux, les affaires, surtout celles de la guerre, languissaient par suite de leurs jalousies mutuelles, et beaucoup d'employés supérieurs et inférieurs, tories, étaient soupçonnés de manquer de fidélité au gouvernement établi et de favoriser les intrigues et les conspirations que la Cour de Saint-Germain fomentait en Angleterre.

Il paraîtrait que, dès le printemps de l'année 1693, Guillaume était pénétré de l'idée qu'il était devenu indispensable d'introduire un changement dans l'administration, ce qui ne pouvait s'effectuer qu'en rendant sa confiance aux Whigs; ceux-ci, d'ailleurs, avaient eu le temps de réfléchir sur leur position, depuis trois ans, et furent à même de sentir qu'en voulant trop avoir, on court le risque de perdre ce qu'on aurait pu conserver à des conditions raisonnables.

Pendant son séjour sur le continent et durant la cam-

(1) D'abord connu sous le nom de comte de Danby, plus tard sous celui de duc de Leeds.

(2) *Correspondance of the duke of Shrewsbury with the King*, p. 18.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pagne de 1693, le Roi fut fortifié dans l'opinion que son ministère était dénué de l'énergie requise pour faire face, avec succès, aux nombreuses difficultés résultant d'un état de guerre au dehors et de l'agitation des esprits à l'intérieur. Ce fut dans ces dispositions que le roi Guillaume revint en Angleterre, en novembre 1693 ; sa résolution paraissait être prise de se rapprocher du parti whig.

La correspondance de lord Shrewsbury avec les chefs du parti whig, nous apprend qu'avec l'intention de se rapprocher des Whigs, Guillaume avait manifesté le désir de voir Shrewsbury se mettre à la tête de la nouvelle administration (1).

L'esprit de la chambre des Communes, qui, lors de son élection, en 1690, était très-fortement empreinte de torysme, s'était aussi considérablement modifié dans les trois années qui venaient de s'écouler. C'est au point que, dans la session de 1693-1694, les Communes votèrent une adresse au Roi relativement à l'état de la nation, dans laquelle on remarque le passage suivant, dirigé contre les ministres tories : « Nous supplions Votre Majesté qu'Elle soit persuadée que personne ne peut avoir » un aussi grand intérêt à la prospérité et au bien-être » de Votre Majesté et de son gouvernement, que ses deux » chambres du Parlement, et par conséquent, nous prions » très-humblement Votre Majesté qu'il puisse lui plaire à » l'avenir d'écouter les avis de son Parlement, et non les » avis secrets de personnes qui pourraient avoir des intérêts particuliers, distincts des vrais intérêts de Votre » Majesté et de son peuple (2). »

La réponse de Guillaume à cette adresse est digne

(1) Letter of Mr Wharton to the duke of Shrewsbury, 1 december 1693. — *Id.* of admiral Russell to the same, 1 december 1693.

(2) *History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 432.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'occuper une place ici : « Messieurs, » dit le monarque, « je suis touché des bons sentiments que vous m'avez » exprimés en différentes occasions et du zèle que vous » avez montré pour l'intérêt commun. Je profite de cette » circonstance pour vous dire que jamais prince, plus que » moi, ne porta une plus haute estime à la constitution » de l'Angleterre, et que j'aurai toujours un grand égard » pour les avis du Parlement.

» Je suis convaincu que rien ne peut contribuer da- » vantage au bonheur et au bien-être de ce royaume, que » l'entière confiance entre le Roi et le peuple, et j'userai » de tous les moyens possibles pour veiller à sa conser- » vation.

» Je vous donne l'assurance, Messieurs, que je consi- » dérerai comme mes ennemis ceux qui pourraient me » donner des conseils qui tendraient à diminuer cette » confiance réciproque (1). »

Le printemps de 1694 fut l'époque où les Whigs succédèrent aux Tories dans l'administration ; sauf quelques exceptions en faveur d'un petit nombre de Tories modérés, qui promirent de concourir de tous leurs efforts à la guerre, les principales places furent données aux Whigs. Par là, Guillaume se vit débarrassé du comte de Rochester, qui exerçait une influence très-grande sur l'esprit de la Reine, sa nièce ; lord Nottingham résigna la place de secrétaire d'État, et les amiraux tories, Delaval et Killigrew, dont la conduite avait paru suspecte en plus d'une occasion, firent place à l'amiral Russell, le héros de la Hogue. Mais Guillaume voulant avoir un modérateur dans le ministère, pour arrêter les écarts du parti whig, obtint de lord Shrewsbury qu'il accepterait les fonctions de secrétaire d'État, et ce sei-

(1) *History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 432.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gneur, que le Roi venait d'élever à la dignité de duc, devint le chef du nouveau ministère (1).

L'homme auquel était dû, en grande partie, ce revirement, était le célèbre comte de Sunderland. Durant le temps de son exil en Hollande, il sut captiver la confiance de Guillaume ; bientôt elle fit place à une influence, qui, jusqu'à un certain point, peut surprendre de la part d'un homme aussi prudent que l'était ce prince ; et quoique, à l'époque de la formation de cette nouvelle administration, lord Sunderland n'obtint point de fonctions officielles, on le vit se réunir aux chefs dirigeants du parti whig, lord Somers, l'amiral Russell, Wharton et Montagu (2).

Les Whigs surent se maintenir au pouvoir pendant plusieurs années consécutives, malgré de nombreuses causes de dissentiment, soit entre eux, soit avec le Roi. Shrewsbury, aimé de Guillaume, respecté par les deux factions, et que les Whigs considéraient comme leur chef ostensible, était constamment employé comme un médiateur indispensable entre le souverain et ses amis politiques ; il était ménagé et courtisé par le Roi et par les hommes influents du parti whig, dans la conviction qu'ils avaient que Shrewsbury seul était capable de maintenir, jusqu'à un certain point, l'harmonie entre le monarque et le parti qui était à la tête des affaires.

Les Whigs surent vaincre les difficultés que les Tories cherchèrent à susciter au gouvernement de Guillaume, après la mort de la reine Marie, en 1695. Cet événement donna lieu à une foule de cabales de la part des mécontents, et même beaucoup de partisans sincères de la Révolution considérèrent que la royauté de Guillaume était

(1) *Correspondance of the duke of Shrewsbury with the King*, p. 18 20.
(2) *Correspondance of the duke of Shrewsbury with the whig leaders*, p. 387.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

essentiellement affaiblie par la mort de cette princesse. On prétendit que le Parlement ayant été convoqué au nom du Roi et de la Reine, il était virtuellement dissous par le décès de celle-ci ; mais cette argumentation, qui fit une vive impression sur beaucoup d'esprits, fut combattue avec succès par les partisans de Guillaume III. Les Tories firent un essai de leurs forces dans le Parlement, en combattant la prérogative du Roi de la Révolution ; mais le gouvernement triompha de cet esprit d'opposition.

Le pouvoir et l'influence des Tories dans la chambre des Communes, avaient engagé Guillaume à conserver quelques chefs de ce parti dans l'administration ; mais, après la mort de la Reine, le monarque comprit l'impérieuse nécessité de se joindre plus intimement aux Whigs, et, cédant aux conseils de Shrewsbury, il résolut de profiter de la popularité que lui valut sa glorieuse campagne de 1695, pour faire un appel à l'opinion publique, en demandant une nouvelle chambre des Communes à la nation. Avant de quitter le continent, il envoya des pouvoirs aux lords justiciers pour dissoudre le Parlement durant son absence, si le besoin de ses affaires l'exigeait (1).

Conformément aux résolutions prises avant le retour de Guillaume en Angleterre, le Parlement fut dissous immédiatement après l'arrivée du monarque à Londres, et un nouveau fut aussitôt convoqué. Cet appel à la nation fut accompagné du succès que le Roi et ses conseillers whigs en attendaient ; Guillaume fut salué comme un conquérant par ses sujets, et le résultat des élections pour la nouvelle chambre des Communes, prouva que le

(1) Lettre du duc de Shrewsbury au Roi, du 13-23 septembre 1695. — Lettre du Roi au duc de Shrewsbury, du 8 octobre 1695.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

peuple anglais avait à cœur de consolider l'établissement de 1689 : la majorité fut assurée aux Whigs et aux amis de la Révolution.

La conspiration jacobite, qui signala l'année 1696, ne servit qu'à resserrer les liens qui unissaient le Roi de la Révolution au parti whig. Cependant les accusations dirigées par quelques-uns des conspirateurs contre le duc de Shrewsbury et quelques-uns des principaux chefs du parti whig, dégoûtèrent le premier des affaires publiques, d'autant plus que sa santé venait de recevoir une atteinte terrible, occasionnée par une chute de cheval ; à cette occasion, le duc de Shrewsbury parla de se retirer, et ce ne fut qu'avec la plus grande peine que le Roi, d'une part, et ses amis whigs, de l'autre, parvinrent à le persuader de rester à la tête de l'administration. De part et d'autre, on prévoyait que la retraite de ce seigneur amènerait une complication, des embarras, des jalousies, et que sa présence était indispensable dans le cabinet pour maintenir une harmonie apparente entre le Roi et les hommes dirigeants du parti whig (1).

Le Roi, pour dissiper les inquiétudes de lord Shrewsbury, qui se voyait accusé de conspirer avec les jacobites, écrivit à ce seigneur : « En vous envoyant l'écrit de sir » John Fenwick, je vous ai déjà donné l'assurance que » j'étais convaincu de la fausseté de son accusation contre » vous... Soyez assuré que cette affaire, loin de produire » sur mon esprit une impression défavorable, ne peut, au » contraire, qu'augmenter et fortifier, s'il est possible, » ma confiance en vous. Quant à mon amitié, elle ne » saurait dépasser ce qu'elle est déjà (2). »

(1) *Correspondance of the duke of Shrewsbury with the King*, anno 1696.— *Correspondance of the duke of Shrewsbury with the whig leaders*, anno 1696.

(2) Lettre de Guillaume III au duc de Shrewsbury, du 27 septembre 1696.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Au printemps de 1697, on vit cependant naître dans le cabinet le germe de nouvelles divisions, qui devaient amener plus tard la dissolution du ministère whig. A cette époque, et peu de temps avant le départ du roi Guillaume pour le continent, la faveur du monarque éclata publiquement à l'égard du comte de Sunderland ; sa puissance, occulte jusque-là, devint officielle, par sa nomination à la place de lord-chambellan (1). D'autres faveurs furent accordées aux chefs whigs : Somers fut nommé chancelier et élevé à la pairie; l'amiral Russell fut nommé comte d'Orford; lord Wharton et sa famille obtinrent des places et des grâces, et Montagu fut placé à la tête de la trésorerie. Le duc de Shrewsbury était toujours l'homme qui empêchait que la guerre n'éclatât parmi ses amis politiques.

Dans cet intervalle, la paix fut conclue à Ryswyk, et le Roi était à la veille de revenir en Angleterre, où une nouvelle guerre l'attendait, peut-être plus compromettante pour l'avenir du royaume que cette guerre à coups de canon dont on venait de sortir après huit années de combat. Guillaume revint dans ses États pour assister à la lutte entre les factions; cette situation fournissait à certains hommes une occasion favorable de mettre en avant leurs exigences personnelles; les meneurs des deux partis se proposaient de vendre chèrement à la Couronne l'appui de leur influence.

Pendant près d'un mois, les affaires demeurèrent dans une position incertaine : les Whigs cabalaient pour faire donner la place de secrétaire d'État, dont le duc de Shrewsbury voulait à toute fin être débarrassé, à lord Wharton (2), personnage antipathique à Guillaume III;

(1) *Correspondance of Shrewsbury*, p. 480.

(2) Lord Wharton était un whig passionné, qui ne jouissait pas d'un

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le comte de Sunderland affectait en public de favoriser les vues des Whigs, bien qu'en secret il travaillât à satisfaire aux désirs du Roi, en insistant auprès du sous-secrétaire d'État Vernon pour qu'il acceptât les fonctions dont le duc de Shrewsbury était revêtu. Ces cabales politiques sont décrites par Vernon dans une des ses lettres à Shrewsbury. « Je pense, » dit-il au duc, « que vous » vous préparez à revenir en ville. Vous vous y trouverez » au milieu d'une étrange complication : milord chambel- » lan (Sunderland) se prononce en certains lieux en » faveur de lord Wharton, bien qu'il sache que l'on ne » songe point à lui (1). Lord Wharton, de son côté, se » montre disposé à accepter la place, mais au fond ne la » désire point, ou, comme Votre Grâce le prévoit, il en » serait bientôt dégoûté. Votre Seigneurie sera vivement » pressée de conserver la place de secrétaire d'État, et » sa détermination paraît définitivement arrêtée dans un » sens contraire. Vous savez d'ailleurs que celui qu'on y » désigne secrètement (Vernon lui-même) est complète- » ment incapable de la remplir. Comment tout cela » finira-t-il (2) ? »

ascendant aussi réel dans son parti qu'il se l'imaginait lui-même. Ses amis politiques le regardaient moins comme un homme d'État que comme une espèce de fou changeant, versatile, entêté, capricieux. Voici le portrait que Dryden en a fait dans son poème d'Absalon :

« A man so various that he seem'd to be
» Not one, but all mankind's epitome;
» Stiff in opinions, always in the wrong;
» Was every thing by start and nothing long;
» But in the course of one revolving moon,
» Was chimist, fidler, statsman and buffoon. »

(1) Il est évident que Guillaume ne voulait point de lord Wharton, à cause du caractère entier de ce lord whig, qui aurait cherché à lui imposer la loi.

(2) Du 23 octobre 1697. (*Correspondance of the duke of Shrewsbury, with the whig leaders*, p. 501.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le seul expédient qu'on crût praticable dans cette crise, c'était que le duc de Shrewsbury continuât à faire partie de l'administration. Les deux factions semblaient concourir à ce but, mais les Whigs principalement; car on prévoyait que la conclusion de la paix amènerait des discussions irritantes dans le Parlement, et l'on disait que les Tories se disposaient à faire de grands sacrifices pour se concilier la faveur royale. « On donne à entendre » aux Whigs, » dit lord Orford dans une lettre au duc de Shrewsbury, « que s'ils ne sont point disposés à faire » les affaires du Roi dans le prochain Parlement, les To- » ries lui offriront de faire les siennes (1). »

Entre le retour de Guillaume et la réunion du Parlement, cette lutte de partis continua, et les difficultés de la position devinrent plus grandes, à la veille des discussions parlementaires sur l'établissement des forces de terre et de mer sur le pied de paix. Plus l'instant critique approchait, plus l'anxiété des partis augmentait; un compromis eut lieu : Shrewsbury consentit à conserver la place de secrétaire d'État, malgré le délabrement de sa santé, qui le rendait presque incapable de se livrer au travail. Mais à peine cette difficulté paraissait-elle aplanie, que le second secrétaire d'État, sir William Trumbull, qui était mal avec les Whigs et leurs chefs, résigna ses fonctions, et cette retraite fut un nouveau sujet de discorde ; les Whigs voulaient qu'il fût remplacé par lord Wharton; mais le comte de Sunderland profita de cette circonstance, pour faire donner ces fonctions à M. Vernon. Ceci offensa vivement les Whigs, qui se crurent joués par Sunderland, et l'orage éclata contre ce seigneur. Il se vit, en conséquence, attaqué dans le Parlement, comme le conseiller secret et corrompu du Roi ; tous les

(1) Du 21-31 octobre 1697. (*Ut supra*, p. 502.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

actes de sa vie politique furent soigneusement examinés et devinrent autant de sujets d'accusation et de reproche. On s'attacha particulièrement à incriminer la conduite qu'il avait tenue sous le règne précédent, et on l'accusa de travailler à la ruine du monarque actuel, comme il avait trahi et ruiné le dernier Roi. Mais l'arme la plus redoutable dont on se servit contre lui, fut d'être signalé aux Communes comme celui qui avait conseillé au Roi d'obtenir du Parlement le maintien, en temps de paix, d'une armée considérable ; on le menaça d'une adresse au Roi, pour éloigner de sa personne et de son conseil un homme aussi dangereux. Au milieu de ces attaques multipliées, lord Sunderland se vit, non-seulement abandonné des Whigs, mais encore exposé aux secrètes machinations de l'ardent Wharton et de ses adhérents. Le Roi lui-même se prêta, dans ces circonstances, à amener un rapprochement entre le comte de Sunderland et milord Wharton ; mais le monarque n'éprouva qu'un refus hautain de la part de ce dernier ; Shrewsbury, à son tour, fut sollicité d'user de son influence conciliante sur l'esprit des meneurs de son parti ; mais toutes ses démarches furent incapables de vaincre leur animosité contre Sunderland. Celui-ci voyant l'orage grossir et redoutant de se voir mettre en état d'accusation, ne songea plus qu'à la retraite, et, malgré la volonté expresse de Guillaume, il se démit de sa charge de lord-chambellan.

Cette retraite, à laquelle personne ne s'attendait, fut communiquée par le secrétaire d'État Vernon au duc de Shrewsbury; il termine sa lettre par ces mots, qui peignent la situation des affaires et des esprits à cette époque : « Le Roi est fort en peine de sa retraite (celle » de Sunderland) ; il fut pressé, ces trois derniers di-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» manches, pour y consentir, bien que, de son côté, il » ait employé tous les efforts imaginables pour le faire » renoncer à son projet. Par là, le Roi se trouve dans un » grand besoin d'avoir auprès de lui quelqu'un à qui il » puisse s'ouvrir librement.

» Je ne puis qu'être fort en peine de ces changements, » et je ne prévois point qu'ils puissent avoir des résultats » favorables. C'était, sans contredit, un homme habile » et actif. Quant à moi, j'ai toujours pensé qu'il n'était » pas aussi impossible de dissiper certaines jalousies qui » subsistaient de part et d'autre. Je ne sais jusqu'à quel » point il agira derrière le rideau dans la suite, mais j'ap- » préhende que ses inclinations ne le poussent aujourd'hui » à être tout, excepté ce que l'on désigne sous le nom de » Whig. » Puis, Vernon ajoute : « Nous allons aborder » un point très-chatouilleux, qui est celui du maintien » d'un nombre de troupes plus considérable que le Par- » lement ne semble l'entendre. Je ne puis me dissimuler » à moi-même que notre sécurité l'exige, et si on ne veut » point y consentir, nous nous trouverons plus d'une fois » dans une fâcheuse position. Si nous sommes trop exclu- » sivement préoccupés de l'idée des dangers futurs qui » pourraient affaiblir notre liberté, nous tomberons dans » quelque crise fatale (1). »

Cependant la retraite de lord Sunderland ne rendit point les chefs whigs plus unis entre eux, et la faiblesse du ministère se montra à découvert, à l'occasion de la fameuse discussion sur la réduction de l'armée, à laquelle le secrétaire d'État Vernon fait allusion dans sa lettre à lord Shrewsbury.

Les effets de ces divisions dans le cabinet se firent

(1) Du 27 décembre—6 janvier 1697-1698. (*Correspondance of the duke of Shrewsbury, with the whig leaders*, p. 512.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sentir dans le Parlement, et cette mésintelligence entre ceux qui étaient placés à la tête de l'administration, ne pouvait éclater à une époque plus funeste. Pour arriver aux fins que Guillaume III se proposait, il eût été nécessaire que son gouvernement se présentât devant les Chambres, avec tous les avantages qu'offre un ministère bien uni et préparé d'avance à soutenir avec vigueur les attaques de l'opposition.

Le Roi ne considérait la paix de Ryswyk que comme une trève, et une trève durant laquelle la prudence exigeait qu'on demeurât armé pour prévenir toute agression nouvelle; il se confiait sur le zèle que le peuple avait invariablement manifesté pour l'honneur et l'indépendance de la nation ; il croyait que ce motif serait suffisant pour porter le Parlement à coopérer au maintien d'une force assez considérable pour faire respecter l'Angleterre au dehors et la mettre à l'abri d'une attaque. Mais, dans ses calculs fondés sur une sage politique, le monarque n'avait point fait suffisamment la part, ni de l'esprit de parti, ni de cette jalousie naturelle au peuple anglais contre une armée en temps de paix.

Dans une situation semblable, il était particulièrement important pour le Roi de se maintenir sur un pied de parfaite intelligence avec ses ministres ; mais cette bonne intelligence se trouva rompue, à cette époque, par l'aversion invincible de Guillaume pour la domination exclusive de l'un des deux grands partis, et par la répugnance qu'il éprouvait pour quelques-uns des chefs whigs. Le ministère, composé tout entier de ces derniers, prit, de son côté, cet éloignement du Roi, qui ne frappait cependant que sur certaines individualités, comme un signe évident du peu de confiance que le parti tout entier inspirait au monarque. Le refus d'élever lord Wharton à la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

place de secrétaire d'État, fut l'occasion de ce refroidissement entre Guillaume III et ses ministres whigs (1).

Le discours du Roi, par lequel il avait, à l'ouverture du Parlement, recommandé le maintien d'une force armée, fut vivement censuré ; l'opinion publique grandissait contre cette mesure, on la proclamait inconstitutionnelle.

Les Whigs, doutant de la confiance du Roi, ne voulurent point risquer leur popularité en se prêtant aux vues du monarque ; la réduction de l'armée fut arrêtée dans le Parlement, et Guillaume ne put attribuer cette défaite qu'à ses ministres. Cette réduction, telle qu'elle venait d'être votée, jetait le monarque dans le plus grand embarras ; il n'avait, pour ainsi dire, plus d'armée.

On a vu, dans le cours de cet ouvrage, l'influence que cette mesure exerça sur la politique générale du continent, et qu'elle força Guillaume III à écouter les propositions de la Cour de France, relativement au partage de la monarchie d'Espagne ; depuis cette époque, la réserve et la défiance du Roi, à l'égard des Whigs, semble augmenter de jour en jour. La correspondance de Shrewsbury avec ses amis politiques nous révèle tous les efforts qui furent mis en œuvre, pour opérer un rapprochement entre les chefs whigs, désunis entre eux, et le Roi qui, de son côté, ne voyait que rivalités et animosités de toutes parts parmi les conseillers de la Couronne, et ne savait où chercher le point d'appui nécessaire pour donner de la solidité et de la consistance à son gouvernement.

Le ministère lui-même, ayant la conscience de l'état de dénuement où le Parlement venait de placer l'Angleterre, dut subir les conséquences de cette erreur fatale ;

(1) *Correspondance of the duke of Shrewsbury, with the whig leaders.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et, lorsque les négociations relatives au premier traité de partage furent communiquées par Guillaume III aux conseillers de la Couronne, ils n'eurent ni le courage de déconseiller cette mesure, parce qu'ils savaient que l'Angleterre était placée dans une position qui lui défendait de tenir un langage ferme et résolu à l'égard du Roi de France, ni celui de prendre sur eux de conseiller positivement au Roi de traiter sur les bases proposées par la Cour de Versailles (1). Guillaume III, ne rencontrant que faiblesse et tâtonnements de toutes parts, fit ce que l'on peut attendre d'un homme de sa trempe : il traita, pour ainsi dire, en personne, comme Roi de la Grande-Bretagne, avec l'ambassadeur de Louis XIV, par l'intermédiaire du comte de Portland. Comment aurait pu faire autrement un Roi qui se sentait la capacité de gouverner, à qui on défendait de le faire, et qui, cherchant dans son entourage des hommes aptes à exercer ces fonctions, quand on regarderait comme inconstitutionnel qu'il les exerçât lui-même, ne voyait que des prétentions extraordinaires, des ambitions égoïstes, des partis sans discipline et sans stabilité? Il est évident que les ministres anglais ne participèrent point à cette négociation, et qu'ayant le sentiment de sa faiblesse, ce ministère se trouva trop heureux qu'un homme d'un grand génie se trouvât là pour le tirer d'embarras.

Le Roi, persuadé plus que personne de l'impuissance du ministère et des nécessités de sa position, peut-être aussi de l'indiscrétion de son cabinet, resserra tous les actes de cette importante négociation entre un petit nombre de personnes : le comte de Portland avait seul ses pleins pouvoirs; il était dirigé par des instructions

(1) Lettre de Guillaume III au lord-chancelier Somers, du 15-25 août 1698. — Réponse de lord Somers du 18-28 août 1698.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

verbales du Roi seul, qui se trouvait, à cette époque, en Hollande; les pleins-pouvoirs, en blanc, avaient été expédiés de Londres et scellés du grand sceau par le chancelier (1); enfin, lors de sa ratification, ce traité fut soumis aux membres du ministère; quelques objections furent faites, à cette occasion, par eux; lord Portland répondit qu'il fallait adopter le traité ou le rejeter en masse, et le traité fut ratifié, tel qu'il était, par les ministres de Guillaume III.

Pendant le séjour du Roi sur le continent, le Parlement fut dissous; Guillaume espérait que la nation lui enverrait une chambre des Communes mieux disposée que la dernière à concourir à ce qu'il fallait pour la défense du royaume. La froideur du Roi à l'égard des Whigs augmentait; ceux-ci s'en plaignaient; ils soupçonnaient que Guillaume et lord Sunderland n'attendaient que l'instant favorable d'appeler les Tories aux affaires. Voici comment la situation du cabinet et des affaires est décrite par lord Somers au duc de Shrewsbury, un mois environ avant le retour de Guillaume III en Angleterre. « Nous ne possédons point, dans ce mo-
» ment, ce qu'on peut appeler un gouvernement; et,
» comme il est visible que ceux qui sont dans les em-
» plois n'ont que très-peu de crédit auprès du Roi, on
» est naturellement porté à chercher à les ruiner ou à les
» compromettre.....

» Le caractère de nos amis, joint à toutes les autres
» considérations, ne peut qu'inspirer du décourage-
» ment.

» Si la difficulté de réunir les Tories n'était au moins
» égale, je ne mets point en doute que, depuis longtemps
» déjà, les Whigs eussent été mis de côté; mais jusqu'ici

(1) Lettre de lord Somers à Guillaume III, du 18-28 août 1698.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» milord Sunderland n'a point encore trouvé les hommes » qui pourraient se joindre à lui (1). »

La session du Parlement de 1698-1699 est une des plus mémorables de ce règne. La nouvelle chambre des Communes marche avec ardeur sur les traces de sa devancière ; elle insiste sur la réduction de l'armée et sur le renvoi des gardes hollandaises. Guillaume III médite un instant de se retirer en Hollande ; son indignation retombe principalement sur les Whigs, sur ceux qui, dit-il, l'avaient couronné pour faire de lui un sujet de dérision en Europe ; il communique ce projet à lord Somers, qui décrit, ainsi qu'il suit, son entretien avec le monarque, dans une lettre au duc de Shrewsbury : « Votre Grâce » juge parfaitement où gît la grande difficulté pour nos » amis : c'est la question de l'armée. Le succès qu'ils ob- » tinrent, lors du choix de l'orateur, fournit, à certaines » personnes, l'occasion de dire que tout leur serait pos- » sible, si sérieusement ils entendaient l'entreprendre. Ces » mêmes personnes sont écoutées, lorsqu'elles disent que la » conduite de nos amis, lors des débats dans la chambre » des Communes, était si éloignée de coïncider avec les » vœux du Roi, qu'ils l'ont ouvertement sacrifié.

» Ceci a conduit le Roi à former un projet fort extraor- » dinaire, et je pense que déjà vous en aurez appris » quelque chose. Si je ne vous ai point parlé de cette » résolution jusqu'ici, c'est qu'il me semblait impossible » qu'elle fût sérieuse ; mais ce matin, elle m'a été confir- » mée en quelque sorte, et je ne puis m'imaginer qu'on » pousserait les choses aussi loin, s'il ne s'agissait, dans » cette circonstance, que de nous exciter par là à faire » tous nos efforts.

(1) Lettre du lord-chancelier Somers au duc de Shrewsbury, du 25 octobre—4 novembre 1698. (*Correspondance with the whig leaders*, p. 557.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» Le Roi est résolu de se rendre au Parlement, quand » cette affaire sera terminée ; il annoncera à cette assem- » blée qu'il n'est venu en Angleterre que pour sauver la » nation de la ruine dont elle paraissait être menacée ; » qu'ayant réussi dans son dessein et qu'ayant eu le bon- » heur de mettre un terme à une guerre dangereuse, la » nation se voit par là en possession de la paix et à même » de veiller à sa propre sécurité ; qu'ayant remarqué qu'on » nourrissait contre lui des sentiments de jalousie et de » méfiance, au point d'empêcher la nation de faire ce » que sa propre sécurité exige d'elle, il s'était déter- » miné à quitter l'Angleterre ; mais qu'avant de sortir » du royaume, il donnerait son agrément à telle loi qu'on » pourrait lui proposer pour la désignation de commis- » saires, pris dans les deux Chambres, pour administrer le » gouvernement, et qu'ainsi faisant, il n'était point pré- » sumable qu'ils fussent jaloux d'eux-mêmes.

» Quand le Roi m'en parla la première fois, je qualifiai » ce projet d'extravagant, d'absurde, et je le suppliai, » dans l'intérêt de son honneur, de n'en parler à qui que » ce fût. Il entendit très-patiemment ma réfutation pen- » dant deux heures, mais n'en parut pas moins persister » dans son projet.

» Il en a parlé à milord Marlborough, à M. Montagu, » à milord Orford, et, je crois, à divers autres encore. » La dernière fois que je le vis, il ne voulut écouter au- » cune observation de ma part ; il me dit franchement » qu'il fallait renoncer à s'entendre, et que, quant à lui, » il était déterminé. Je lui dis qu'avant d'en venir là, » j'espérais qu'il me retirerait les sceaux ; que les ayant » reçus de lui, comme Roi, je désirais les restituer au Roi.

» J'ajouterai encore ici que, dans une réunion où se » trouvaient plusieurs membres de la chambre des Com-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» munes, nous fûmes unanimement d'avis que l'armée ne » pourrait s'élever au delà de dix mille hommes. Quand » ceci fut rapporté au Roi, il fut très-mécontent et dit » qu'il ne pouvait point nous induire en erreur, qu'il » abandonnait tout à la Providence, et qu'ayant pris sa » détermination, il allait se rendre à Windsor pour y » rester jusqu'à samedi.

» Quels sont les boute-en-train de tout ceci ? Quel fruit » fait-on accroire au Roi qu'il en retirera ? Je l'ignore; » mais, quant à moi, je crois sa conduite aussi préjudi- » ciable à ses intérêts personnels que ruineuse pour l'uni- » versalité; je crois aussi que nos amis gémissent sous » le poids d'une immense difficulté; car, de quelque ma- » nière qu'ils agissent, ils seront toujours exposés à la » censure (1). »

Guillaume III, consultant l'intérêt de l'Angleterre plus que sa gloire personnelle, ne persista point dans une résolution, qui d'ailleurs était empreinte d'une énergie qui révèle la puissance de son génie. Il y avait dans ce mot *abdication* de quoi faire trembler l'Angleterre, et Guillaume le prononça avec son sang-froid ordinaire. Ce calme, en présence de la violence de l'esprit de parti qui agitait l'Angleterre, peint l'homme tout entier; c'est le pilote impassible au milieu de l'orage, quand tout l'équipage a perdu la tête.

Le triomphe des Tories fut complet : la réduction de l'armée fut votée par la chambre des Communes, et le ministère whig, battu de toutes parts, dut se résigner à admettre un tory dans son sein. Le comte de Jersey, un des plus ardents champions de ce parti, fut nommé secrétaire d'État, en dépit des efforts des Whigs, qui

(1) Du 29 décembre 1698. (*Correspondance of the duke of Shrewsbury, with the whig leaders*, p. 572.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pressaient toujours le Roi de conférer cette place à leur ami lord Wharton ; et, peu de temps après, lord Orford, ce whig intraitable, qui désespérait ses amis politiques par ses incartades déplacées, se retira de l'administration, en renonçant volontairement à la place de premier commissaire de l'amirauté.

Cette lutte des partis rivaux exerça son influence non-seulement sur les hommes politiques à la tête de l'administration, mais elle se fit sentir jusque dans l'intimité du souverain. Cette époque fut aussi celle où éclata la jalousie du comte de Portland contre lord Albemarle : celui-ci était tory et lié avec le comte de Jersey, l'autre était attaché aux Whigs. Quand lord Portland céda la place à son jeune rival, quand il quitta une Cour où, pendant des années, il avait joui d'une faveur aussi éclatante, ne pourrait-on point attribuer à la politique, au jeu des partis, ce que, jusqu'à ce jour, on s'est plu à ne considérer que comme un caprice de Roi ?

Une partie de l'année 1699 et les premiers mois de l'année suivante se passèrent en négociations, tantôt pour opérer un rapprochement entre les Whigs et lord Sunderland, tantôt pour donner une consistance nouvelle à l'administration whig. Le duc de Shrewsbury était toujours celui que Guillaume employait dans ces circonstances ; le monarque lui-même prenait quelquefois la peine de rassurer les Whigs. Il dit un jour à lord Orford que, quant à lui, il ne cherchait point à renvoyer les Whigs des affaires ; à quoi le vieux marin répondit brusquement : « Je ne savais point que Votre Majesté » eût un Whig à son service (1). »

Cette longue agonie du ministère whig se termina par la retraite du chancelier lord Somers, par celle de Mon-

(1) *Correspondance of the duke of Shrewsbury with the whig leaders*, p. 622.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tagu, enfin par le départ du duc de Shrewsbury pour le continent, où ce seigneur alla chercher un repos nécessaire à sa santé et qui lui était refusé dans sa patrie (1). Un des derniers actes de ce ministère, fut la conclusion du deuxième traité de partage de la monarchie d'Espagne.

Avant de quitter l'Angleterre, pour se rendre sur le continent, le Roi avait confié les principaux offices à des Tories : le comte de Rochester fut nommé vice-roi d'Irlande ; ce seigneur était considéré comme le chef de la nouvelle administration qui venait de se former. Ce ministère ne comptait encore que peu de mois d'existence, lorsque survinrent deux événements, l'un menaçant pour le repos futur de l'Angleterre, l'autre pour celui de l'Europe et pour l'indépendance du continent : le premier fut la mort du duc de Glocester, fils unique de la princesse Anne de Danemark ; l'Angleterre voyait dans ce jeune prince le souverain qui un jour serait appelé à régner sur elle ; l'autre, la mort du Roi d'Espagne Charles II et l'acceptation du testament de ce monarque en faveur du duc d'Anjou, par Louis XIV, en dépit des traités de partage.

Vers la fin de l'année 1700, le roi Guillaume eut recours à une dissolution du Parlement ; le nouveau ne se réunit qu'au mois de février 1701. Les deux questions principales qui allaient occuper cette assemblée étaient : l'établissement de la succession protestante au trône et la situation des affaires du continent, résultant du nouvel

(1) *Correspondance of the duke of Shrewsbury*, p. 684.

On y lit le passage suivant sur la retraite de lord Shrewsbury : « Wearied, therefore, with an ungrateful and hopeless task, and averse, to use « the words of the King himself, to be grounded between the two parties, « as between two mill-stones, he reiterated his entreaties for leave to « resign, with such earnestness and perseverance, that the King could not « longer withhold his assent. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ordre de choses qui venait de placer un prince de la Maison de Bourbon sur le trône des Espagnes.

Nous avons parlé en détail, dans cet ouvrage, de l'établissement de la succession protestante ; c'était une question toute anglaise, et, qui plus est, exclusivement protestante ; Whigs et Tories y concoururent ; ils décrétèrent de nouveau que le sceptre de l'Angleterre ne pouvait pas être porté par des princes catholiques. L'établissement de la succession à la Couronne en faveur de la Maison de Hanovre, était le complément de la Révolution et en assurait les effets. Le Parlement profita aussi de cette circonstance pour mettre quelques nouvelles restrictions à la prérogative royale, restrictions qui avaient été négligées dans le *Bill des Droits*, et que paraissaient exiger les lois fondamentales de la constitution monarchique d'Angleterre.

Le jeu des partis ne se fit guère sentir dans cette circonstance ; la couronne et les deux factions qui divisaient la nation, la favorisèrent comme l'unique remède contre le retour du papisme ; chacun mit la main à l'œuvre ; on céda de bonne grâce, là où il était indispensable de céder quelque chose pour atteindre le grand but qu'on se proposait. Cette mesure ne peut être considérée comme le triomphe exclusif d'un parti ; ce fut un acte éminemment national, comme la Révolution de 1688, dont il ne fut qu'un corollaire.

Mais l'animosité des Tories contre les Whigs éclata plus que jamais lors des discussions qui s'élevèrent dans la chambre des Communes, à l'occasion du dernier traité de partage de la monarchie d'Espagne. Ces traités avaient été conclus sous l'administration précédente, et les Tories inculpèrent, en cette circonstance, les anciens ministres et ceux qui avaient participé à la négociation.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En conséquence, les lords Somers, Orford et Halifax furent accusés par les Communes du crime de haute trahison, pour avoir conseillé au Roi d'entrer, en 1698, dans le premier traité de partage, dont le traité suivant n'était qu'une conséquence forcée, et une accusation semblable fut portée contre le comte de Portland, pour avoir négocié ces traités ; les Communes insistèrent aussi pour que les lords Somers, Halifax et Orford fussent à tout jamais bannis de la présence du Roi, pour qu'ils ne pussent à l'avenir surprendre la religion du monarque par leurs pernicieux conseils (1).

L'accusation des Communes contre les quatre lords fut portée à la Chambre haute ; ce procès politique eut un immense retentissement en Angleterre ; on y vit ce qu'il était en réalité : une vengeance des Tories, qui étaient au pouvoir, contre les Whigs, dans la personne des anciens ministres de ce parti.

La Chambre des Lords prouva, par sa conduite, qu'elle ne jugeait point les lords accusés, coupables, et les Communes prouvèrent qu'elles ne pouvaient pas même préciser les charges à l'appui de l'accusation. Cette dispute entre les deux Chambres causa un si grand scandale en Angleterre, que la nation s'en émut, et qu'elle fit éclater son indignation contre la Chambre basse ; les intentions de cette assemblée furent publiquement attaquées dans des écrits et pamphlets comme liberticides, subversives et attentatoires aux priviléges et immunités du peuple anglais.

Cette lutte, follement engagée et plus mal soutenue encore, tourna à la confusion du parti tory, qui ne l'avait provoquée que dans l'espoir de consolider bien mieux son pouvoir, en élevant une barrière entre la Cou-

(1) *History and proceedings of the House of Commons*, vol. III, p. 138.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ronne et les anciens ministres whigs; ils espéraient qu'une accusation de haute trahison, suivie d'un jugement déshonorant pour les chefs de ce parti, fermerait à ce parti, à l'avenir, tout espoir de rentrer à la tête des affaires; mais l'attente des Tories fut trompée : la Chambre haute acquitta les lords inculpés.

Cette dispute entre les deux Chambres prolongea la session du Parlement outre mesure; mais déjà, avant la clôture de cette assemblée, l'administration tory et son chef, le comte de Rochester, avaient perdu toute espèce de crédit auprès du Roi. Celui-ci quitta l'Angleterre, très-mécontent de ses ministres, et se rendit en Hollande pour y négocier, en personne, la Grande-Alliance.

C'est là que le monarque apprit et la mort du roi Jacques et la reconnaissance de son fils, en qualité de Roi de la Grande-Bretagne, par Louis XIV, et l'explosion de haine que cette mesure inconsidérée du Roi de France provoqua en Angleterre contre la dynastie déchue, contre le monarque qui la soutenait, et contre ceux qui menaçaient l'établissement de 1689, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Dans ces circonstances, Guillaume comprit qu'un nouvel appel à la nation était devenu une chose indispensable, et qu'il fallait rendre sa confiance aux Whigs.

Le duc de Shrewsbury était en Italie et ne pouvait servir, en cette occasion, le monarque de ses conseils et de son intervention auprès de ses amis politiques; le Roi jeta, par conséquent, les yeux sur le comte de Sunderland, pour amener un rapprochement entre lui et les Whigs. Pendant le séjour de Guillaume III en Hollande, une correspondance s'engagea entre le monarque, le comte de Sunderland et lord Somers (1). Dans cette

(1) Hardwick's *State Papers*, vol. II, p. 448-456.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

correspondance, on prépara les changements qui se réalisèrent immédiatement après le retour du Roi en Angleterre : la dissolution du Parlement et la formation d'une nouvelle administration où les Whigs étaient appelés à jouer un rôle important.

On remarque la phrase suivante dans un mémoire adressé par milord Sunderland à lord Somers : « Il est » nécessaire que le Roi suive l'avis des Whigs et qu'il » fortifie ceux-ci de toute son autorité, autant que la jus- » tice et la loi le permettront. »

Et après ces paroles formelles, on remarque le passage suivant, qui jette un grand jour sur l'histoire de ce règne :

« Il n'y a rien de plus dangereux que de laisser les » deux partis dans l'opinion que celle du Roi est flot- » tante ; mais s'il est préférable de laisser conserver une » certaine appréhension aux Whigs, il sera toujours mal » vu de mettre les Tories dans une position à pouvoir es- » pérer quelque chose, parce que cela rend ceux-ci et » plus hardis et plus enclins à nuire ; ceci a été, en ma- » jeure partie, la cause des difficultés que le Roi a rencon- » trées durant son règne (1). »

Peu après, le roi Guillaume forma le noyau d'une nouvelle administration whig ; mais elle demeura imparfaite, la mort l'ayant surpris avant d'avoir eu le temps de la compléter (2).

Pendant les quatre derniers mois de la vie de Guillaume III, les partis s'effacent devant les graves questions qui préoccupent le peuple anglais ; le but de tous

(1) Lord Sunderland's advice to lord Somers.

La date de cet écrit manque, mais il fut rédigé à l'époque de la dissolution du Parlement et des nouvelles élections, au mois de Novembre 1701. (Hardwick's *State Papers*, vol. II, p. 457.)

(2) Hardwick's *State Papers*, vol. II, p. 460 (dans une note).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

semblait être de consolider le trône national de Guillaume et de se grouper autour du prince, qui était l'expression vivante, incarnée du principe de la Réforme et de la liberté, en opposition à celui du catholicisme et du droit divin qui résidait à Saint-Germain. Guillaume III sut imposer silence à la violence des partis peu de temps avant sa mort, comme il sut faire incliner les partis devant lui à son début en Angleterre. A la veille de le perdre, on lui décerna de nouveau le nom de *libérateur*; et c'est à bon droit que le peuple anglais le lui décerna, car il lui donna, avec la liberté, tous les bienfaits qui en découlent ; c'est tout dire.

Guillaume III tira l'Angleterre de l'état de marasme politique dans lequel elle végéta sous la Maison de Stuart ; cette famille pesa sur elle, pendant trois générations de Rois, comme une malédiction. Le sang de Marie Stuart, versé sur l'échafaud par une Reine d'Angleterre, criait vengeance ; cette Reine immolée en dépit de toutes les lois divines et humaines, légua à l'Angleterre quatre Rois écossais de son sang, qui, pour apaiser les mânes sanglants de leur mère, aïeule et bisaïeule, et pour venger les injures que l'Écosse avait de tout temps essuyées de l'Angleterre, s'appliquèrent comme à l'envi les uns des autres, à vexer, à humilier la fierté anglaise, à détruire, à annihiler la grandeur et la puissance de l'Angleterre.

Qui ne reconnaît ici la main de la Providence, qui ne permet point que le crime reste impuni?

Mais, quand le jour du pardon fut arrivé, Dieu brisa la verge dont il s'était servi pour punir le peuple anglais : il brisa le trône, le sceptre et la Couronne des Stuarts ; et l'Angleterre put respirer librement quand le dernier prince de cette famille eut mis le pied dans la frêle em-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

barcation qui devait l'éloigner d'une terre empreinte du sang de ses ancêtres et de celui de milliers d'anglais, que lui et ses devanciers avaient sacrifiés à leur esprit de vengeance.

Quand un pays pourrait être heureux et ne l'est point, il faut nécessairement qu'une cause première, vicieuse, le travaille et arrête le développement de sa prospérité et de son bien-être. Nous croyons que l'état peu satisfaisant où se trouva l'Écosse sous le règne de Guillaume III, était principalement dû à l'intolérance et à l'esprit réactionnaire des presbytériens, et que ce fut en grande partie l'inflexibilité rigoureuse de cette secte qui entretint dans ce royaume un esprit de désaffection et de sédition. Beaucoup de partisans de l'Église épiscopale en Écosse furent poussés, en désespoir de cause, à se ranger sous la bannière du jacobitisme, parce que le gouvernement écossais ne leur offrait aucune sécurité pour leur culte, depuis la révolution.

Le ministère du roi Guillaume, en Écosse, fut écossais : le Parlement d'Écosse reprit son pouvoir ; les *Lords des articles* furent supprimés ; l'Écosse avait un conseil privé ; ce conseil, composé des chefs du parti qui avaient fait la Révolution, se laissa dominer par l'esprit de réaction, et persécuta. Enfin Guillaume III, absorbé par la politique extérieure, ne donna pas au gouvernement de l'Écosse toute l'attention qu'il réclamait. L'Ecosse était toujours agitée par les factions religieuses ; ce pays, aujourd'hui si éclairé, était encore en proie au sombre fanatisme des Knox, des Melville et des Caméroniens.

L'Église épiscopale y avait été supprimée à l'époque de la Révolution, d'abord révolutionnairement par le peuple, ensuite légalement par la législature ; et les épiscopaux y étaient, à tout prendre, dans une situation

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sinon malheureuse, du moins peu satisfaisante (1), bien que Guillaume s'entremît le plus possible pour adoucir la rigueur de leur position, en mettant un frein à l'esprit réactionnaire dont les presbytériens étaient animés contre leurs anciens persécuteurs. Les épiscopaux écossais étaient placés à peu près, sauf les droits politiques qui ne leur étaient point déniés, dans une position semblable, à l'égard de l'Église nationale d'Écosse, à celle des catholiques irlandais à l'égard de l'Église protestante dans leur île ; ce qui les humiliait d'autant plus, que, sous les règnes précédents, ils avaient été tout puissants en Écosse.

Le culte épiscopal était odieux aux presbytériens, plus odieux peut-être que l'Église de Rome, dont ils le considéraient comme une copie, une émanation. Le souvenir d'ailleurs de la lutte avec Rome était trop éloigné, tandis que les massacres, les supplices et les actes de rigueur des règnes précédents étaient encore présents à la mémoire de tous, et que plus d'un presbytérien pouvait se vanter d'avoir souffert pour la bonne cause, soit sur le champ de bataille, soit dans les cachots, sous le régime des Stuarts et lorsque l'épiscopat était tout puissant en Écosse.

Joignons à cela la jalousie des Écossais contre les Anglais, la crainte de ceux-ci de voir l'Écosse partager les bénéfices du commerce et de la navigation de l'Angleterre, cette vieille haine nationale qui, depuis des siècles, avait fait couler le sang écossais et anglais sur tant de champs de bataille ; toutes ces causes réunies faisaient qu'il existait entre les deux peuples une tendance de répulsion plutôt que d'union, et, pour tout

(1) The case of the episcopal clergy of Scotland truly represented. Somers, *Coll. of Tracts*, vol. XII, p. 358.—(*Memoirs of the Church of Scotland*. vol. XII, p. 313.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dire, Guillaume III, cédant à la nécessité impérieuse de se faire des partisans en Angleterre, sacrifia peut-être les intérêts du peuple le plus faible, les Écossais, aux dures exigences de leurs puissants voisins, les Anglais.

On voit dans la correspondance de Guillaume III avec le comte de Marchmont (1), lord-chancelier d'Écosse, combien le gouvernement de ce royaume pauvre et nécessiteux offrait de difficultés, combien il y avait à craindre, combien peu il y avait à espérer de ces populations qui se croyaient à toute heure lésées, sacrifiées, abandonnées par leur souverain, par cela seul qu'il régnait sur elles et sur les Anglais. Cette inquiète jalousie fut un des motifs qui empêchèrent les Écossais de suivre l'exemple de l'Angleterre, lorsque celle-ci pourvut à l'établissement de la Couronne en faveur de la Maison de Hanovre. L'Écosse était mécontente du gouvernement du roi Guillaume et surtout du refus que lui faisait le Parlement d'Angleterre de l'admettre en participation des avantages commerciaux des sujets anglais. Par une politique habile, l'Écosse se réserva la faculté d'exercer une contrainte morale sur l'Angleterre, celle de mettre la couronne d'Écosse sur une tête autre que celle sur laquelle le choix de l'Angleterre était tombé, ce qui, certes, eût considérablement nui aux intérêts et à la sécurité de sa puissante voisine.

C'est dans le but de dissiper des doutes qui s'élevèrent dans l'esprit des Écossais, dès les premiers jours de son règne, que le Roi fut constamment préoccupé du remède salutaire qui seul pouvait faire disparaître cette fatale rivalité nationale, en confondant les deux peuples. L'union de l'Angleterre et de l'Écosse lui apparut comme le seul moyen efficace pour faire cesser un état de choses,

(1) Marchmont's *Papers*, vol. II.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

source de dangers et de faiblesse pour la Grande-Bretagne. Cette mesure l'occupa peu de temps après son avénement, elle l'occupa encore à son lit de mort, car l'un des derniers actes de son règne fut le message qu'il envoya à la Chambre basse, pour recommander particulièrement à cette assemblée de s'occuper de cette union si désirable, dans l'intérêt des deux royaumes, des deux populations : « Sa Majesté, » y était-il dit, « informa le » Parlement, dès la première année de son règne, que » des commissaires écossais étaient autorisés à s'entendre » avec des commissaires anglais, qui pourraient être dé- » signés à cet effet, pour convenir des meilleurs moyens » d'unir les deux royaumes ; et, à cette occasion, Sa » Majesté exprima combien ardemment Elle désirait voir » s'accomplir cette union.

» Sa Majesté a la conviction intime que rien ne peut » contribuer davantage au bonheur présent et futur de » l'Angleterre et de l'Écosse, que la réalisation de cette » union intime et durable entre les deux pays; Elle espère » d'ailleurs que, dans les circonstances actuelles, on ren- » contrera une disposition générale à l'établir.

» Si cette fusion des deux royaumes pouvait s'opérer » sous le règne de Sa Majesté, Elle la considérerait » comme un événement heureux; par conséquent, Elle » désire vivement qu'on s'occupe d'un traité semblable » et recommande cette affaire de la manière la plus éner- » gique à l'attention de la chambre des Communes (1). »

Guillaume ne survécut que peu de jours à ce message; ce ne fut donc que sous le règne suivant qu'on parvint à s'entendre sur cette question. L'idée avait germé dans la tête de Guillaume; il y prépara insensiblement les esprits sous son règne, et cette semence porta son fruit

(1) *History and proceedings of the House of Commons*, vol. III, p. 189.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

peu d'années après sa mort, lorsque la raison fut parvenue à dissiper les préjugés nationaux qui y faisaient obstacle.

La fusion de l'Angleterre et de l'Écosse est un des actes les plus mémorables et les plus importants du règne de la Reine Anne, parce qu'elle devint un sujet de sécurité, de paix et de prospérité, et partant de grandeur et de force nationale pour l'empire britannique.

Un pays et une population catholiques, sous un gouvernement protestant, étaient un motif suffisant pour rendre ce pays et ce peuple très-malheureux au XVII' siècle; époque d'intolérance, sans fanatisme religieux, car les temps étaient passés où l'on allumait les bûchers, mais siècle d'intolérance religieuse, sous le point de vue politique, parce que les esprits étaient absorbés par des questions d'ambition temporelle, plutôt que par des préoccupations religieuses.

On peut dire, sans mentir à l'histoire, que, pendant sept siècles, le gouvernement anglais a été l'ennemi de l'Irlande, et que l'histoire de ce peuple est teinte de sang et inondée de larmes.

L'Irlande catholique fut malheureuse, très-malheureuse même, sous le règne de Guillaume III. Il ne pouvait en être autrement, car elle était destinée à l'être aussi longtemps que la religion catholique serait un titre d'exclusion à la participation au gouvernement; aussi longtemps que les fidèles à l'Église de Rome seraient frappés d'incapacités politique et civile.

M. de Beaumont apprécie parfaitement la position des Irlandais quand il dit : « L'Irlandais possède la liberté » strictement nécessaire pour demeurer catholique; mais » il souffre constamment de l'être; on ne lui arrache pas » son culte, mais il ne peut le professer sans rencontrer

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» mille froissements, et c'est ce que veut la loi. La loi » veut qu'il souffre incessamment de garder sa religion, » et cette souffrance, il ne l'éprouvera pas seulement dans » la vie religieuse, il la sentira surtout dans la vie civile » et politique. La loi met, en effet, moins de réserve à » frapper, dans l'Irlandais, le citoyen que le catholique, » parce que les coups portés au premier, bien que l'atteignant dans ses intérêts les plus chers, irritent moins » que dans le second les passions dont elles redoutent » l'effervescence. Et c'est ici que se montre, sous son » véritable jour, le système légal de corruption, substitué » dans le gouvernement de l'Irlande au régime de violence » brutale qui, jusque là, y avait dominé ; ici paraît dans » son entier le système dont Edmond Burke a dit : *que » c'était le plus habile et le plus puissant instrument » d'oppression qui ait jamais été inventé par le génie pervers de l'homme, pour ruiner, avilir, dépraver une » nation et corrompre en elle jusqu'aux sources les plus » inaltérables de la nature elle-même* (1).

» C'est uniquement, » continue M. de Beaumont, « parce qu'ils sont catholiques, que les Irlandais sont » exclus du Parlement, des corporations, des fonctions » électorales et des emplois publics. Qu'ils cessent d'être » catholiques et l'exclusion cessera. La loi ne dit pas, en » termes généraux : *Tous catholiques irlandais seront » incapables d'entrer au Parlement;* voici comment elle » s'explique : *Nul ne pourra voter et siéger, soit dans la » chambre des Pairs, soit dans celle des Communes d'Irlande, s'il n'a d'abord prêté les serments d'allégeance et » de suprématie, et souscrit une déclaration contre la transsubstantiation, contre le sacrifice de la Messe, contre » l'idolâtrie de l'Église de Rome, contre l'invocation de la*

(1) Burke's *Works, letter to Lang.*, p. 87.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» *Vierge Marie et des saints.* » Ainsi la loi condamnait les Irlandais à une espèce d'ilotisme sur le sol de leur pays natal.

Si l'Irlande avait voulu sortir de cet état par son industrie, un seul exemple suffira pour montrer le sort qui l'attendait. Vers la fin du XVII' siècle, les manufactures de laine étaient devenues, dans les provinces du sud, extrêmement prospères, et cette industrie donnait en même temps des profits aux propriétaires des terrains et pâturages et du pain aux ouvriers. Mais la supériorité de ces manufactures sur celles d'Angleterre nuisait aux fabricants de ce dernier pays, et le Parlement anglais décida qu'elles seraient anéanties. Pour y arriver, on établit sur les draps irlandais un droit d'exportation équivalant à une prohibition ; le but fut bientôt atteint : les manufactures étaient ruinées. C'était si bien là où on voulait en venir, que le Roi, ne pouvant résister aux exigences de l'Angleterre, avait dit, dans une de ses réponses : « Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour » faire tomber toutes les manufactures de laine en » Irlande. » Considérée au point de vue de l'Irlande, cette réponse était cruelle, car c'était son arrêt de mort.

La capitulation de Limerick avait été considérée par les Irlandais catholiques comme la grande charte de leurs libertés et priviléges ; mais il est assez connu que cette capitulation ne fut pas maintenue, qu'elle fut violée ; pourquoi ? Parce qu'en présence de cette capitulation, le gouvernement protestant n'aurait point été viable en Irlande, qu'il n'aurait pu y subsister un seul jour.

Il est évident que dès qu'un gouvernement adopte un culte, il se fait théologien au point de vue de ce culte ; or, la politique peut bien être tolérante, mais la théologie ne le peut pas.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dès qu'un gouvernement s'allie intimement à un culte, il se sépare des autres ; c'est forcé. Un gouvernement qui choisit un culte officiel y trouve évidemment la force morale que ce culte renferme ; mais il s'agit de savoir pour lui si cette force pourra balancer la ligue des cultes exclus.

Dans la supposition que cette force dépasse de beaucoup celle des cultes exclus, ce gouvernement pourra être tolérant jusqu'à un certain point, sans fausser son principe, sans compromettre l'existence du culte qu'il a adopté comme sien ; dans l'hypothèse contraire, ce gouvernement devra avoir recours à une force auxiliaire pour maintenir son établissement religieux, et cette force ne pourra être qu'une force matérielle qui suppléera à la force morale déficiente. De cet état de choses résultera une double oppression : oppression morale par le fait de la religion, oppression matérielle par le fait d'une force armée destinée à contrebalancer la force numérique des ennemis du culte officiel.

Le culte anglican était poursuivi simultanément par les catholiques et par les dissidents en Irlande ; ceux-ci demandaient qu'on leur rendît justice, et cette justice consistait à voir supprimer l'Église anglicane en Irlande ; c'était, en d'autres termes, demander la cessation de la domination anglaise en Irlande, parce que, dans cette île, le culte anglican était un gouvernement lui-même, et que le pouvoir politique, à moins d'accepter sa déchéance, devait y maintenir cette Église et la défendre par tous les moyens qu'il avait à sa disposition.

A la vérité, les vues de Guillaume III, en matières religieuses, tendaient au but de rallier tous les cultes à son gouvernement ; c'était une idée très-avancée, trop avancée peut-être pour son époque ; possible, si on l'eût

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voulu, pour les dissidents protestants, mais impraticable à l'égard des catholiques, et principalement à l'égard des catholiques irlandais, qui s'appuyaient sur leur force numérique, qui, sous son règne, étaient de véritables ennemis que l'État avait dans son sein, parce que leur religion les rendait les adversaires du Roi de la Révolution et d'une royauté protestante qui avait supplanté un roi catholique.

Guillaume III ne se fit aucune illusion sur sa position à l'égard des catholiques irlandais ; il comprit que dans la position où la Providence l'avait placé, il n'y avait point de tempérament possible. Il fut donc forcé d'imposer silence à son principe favori, que les gouvernements doivent être bienveillants pour les cultes, parce que la religion est la base des Etats, parce qu'elle est la source d'où découle toute morale.

Mais qu'on ne mette point sur le compte de Guillaume III la dure, l'impérieuse nécessité d'en agir de la sorte en Irlande; il ne fit qu'accepter un fait établi depuis des siècles ; il ne lui était pas donné de réparer le mal qu'avait produit le système anglais à l'égard de la malheureuse Irlande, depuis la conquête ; et, l'eût-il voulu, l'Angleterre et son Parlement eussent été là pour s'y opposer. L'Angleterre avait eu, de tous temps, la prétention de régler le sort de l'Irlande, de présider aux destinées de cette île, de traiter cette contrée et ses habitants comme un pays conquis, comme un peuple vaincu. Depuis l'introduction de la Réforme, le gouvernement de la métropole s'appuya principalement sur l'organisation matérielle de l'Église anglicane en Irlande, pour rattacher ce royaume à l'Angleterre ; mais cette organisation ne fit qu'envenimer les haines nationales qui n'avaient pas besoin d'un nouvel aliment. Les inté-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rêts qu'elle créa et les croyances religieuses qu'elle dépouilla, sans les anéantir, se livrèrent une lutte acharnée, qui devait être la difficulté capitale du gouvernement anglais, jusqu'à ce que justice fût faite, en réparant les torts d'une politique odieuse à l'égard de la population catholique de cette île.

Le règne de Guillaume était-il l'époque où cette justice réparatrice pouvait être accordée à l'Irlande? Non; car les dangers qui menacèrent constamment le protestantisme, dans le courant du XVIIe siècle, furent un empêchement à ce qu'on pût songer sérieusement à rien de semblable dans l'Irlande. Mais, ce danger passé, il était évident que les plus grands intérêts du pays, que le repos et l'unité de l'empire, que la durée de ses institutions, exigeaient, à l'égard de l'Irlande, une politique de justice, de tolérance et de conciliation. Peut-être a-t-on tardé trop longtemps à se rendre à la voix de la raison et de la charité, et, par là même, le mal s'est-il aggravé et sa réparation en est-elle devenue plus difficile lorsque le jour de la justice a lui pour l'Irlande: le grand jour où l'Irlandais catholique recouvra ses droits, le jour de l'émancipation (1).

(1) Extrait de *Dublin Evening Post*, du 17 avril 1829: «We lay before our «readers the last debate whe shall ever print on the catholic question. The «Bill has passed the House of Lords; it has by this time doubtless recived «the royal assent. It is, while we write, the law of the land. We have lived «in agitating and most extraordinary times. The events of many centuries «have been comprised into fifty years.

«In Ireland, we have had a *revolution* too, but it has not cost a single «life; it has not caused a single tear, thanks to ministers, to the King. «It is a *revolution* we deny it not. It is a *glorious revolution*. It gives «liberty to Ireland; it gives religious peace. It confirms and consolidates «the union of the british Islands. *It is the Irish Bill of rights. It is the «magna charta of Ireland*. Our struggles, our anxieties, our sacrifices, have «had the reward, the only reward for which we laboured, the freedom of «our country. Triumph! yes, we triumph with the cause of freedom, with

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

«the cause of peace. This is the only triumph of the catholics of Ireland, «and the friends and co-labourers of the Catholics, have sought for or will «feel. The Irish Bill of rights cancels all recollections of the past. Whatever «some may think at present, the elements of Irish society, hitherto at war, «will be speedily commingled, and other and holier objects will succeed «to the place of those party feuds and religious distinctions to which Ireland «has been so long a pray. We have no doubt that the advise of M. Peel «will be followed, and shall conclude with the right hon. Gentlemen's «impressive words to the corporation of London. — These Acts of Parlia«ment must be dead letters, unless they are enforced and confirmed by «the spirit of the people, and I therefore make no doubt that, as soon as «these Bills shall have passed into laws, you will be disposed to hold out «the right hand of fellowship towards the Catholics — that you will forget «all causes of animosity — that you will obliterate the recollection of past «violence, and that you will be willing to admit, in the coolness of reflec«tion, that if you of the protestant party had been placed in the situation «of the Roman Catholics, your spirit whould have borne their grievances «and deprivations with the same reluctance that they have evinced.»

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE ONZIÈME.

GUILLAUME III

CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE DE STATHOUDER ET DE DÉFENSEUR DE LA LIBERTÉ EUROPÉENNE.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

GUILLAUME III

CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE DE STATHOUDER ET DE DÉFENSEUR DE LA LIBERTÉ EUROPÉENNE.

Un homme d'État, contemporain de Guillaume III, et qui, peu d'années après la mort de Heinsius, fut appelé à l'office de conseiller pensionnaire de Hollande, a consigné dans ses écrits politiques le jugement qu'on va lire sur le stathoudérat de Guillaume III.

« Roi d'Angleterre, stathouder de cinq provinces, » capitaine et amiral-général de l'Union, Guillaume eût » pu laisser après lui une gloire immortelle et *une Répu-* » *blique bien organisée, au lieu d'une République où les* » *défectuosités abondaient*, si, après s'être vu porté au » pouvoir dans un temps de troubles et après qu'on » l'eut investi d'une autorité bien supérieure à celle qu'a- » vaient jamais possédée ses ancêtres, ce prince se fût » appliqué à *faire corriger légalement* les abus et les » défectuosités qui existaient dans la forme du gouver- » nement de la République. Soit que ces défauts remon- » tassent à l'origine du gouvernement des Provinces-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» Unies, soit qu'ils s'y fussent glissés peu à peu, avant » et après l'année 1650, toujours est-il que leurs per- » nicieux effets ne s'étaient jamais fait ressentir d'une » manière plus sensible que vers le temps où Guillaume » fut élevé aux offices éminents de la République.

» Cependant la fatalité a voulu, » ajoute le même auteur, « que ce prince, d'ailleurs sage et bien inten- » tionné, n'ait employé son autorité qu'à vaincre les » obstacles qui se présentaient à lui dans le maniement » des affaires publiques, par suite de la forme du gou- » vernement établi, soit en cherchant à mettre le gou- » vernement et les magistrats dans une espèce de dé- » pendance, soit à l'aide d'autres moyens, qui, d'après » l'opinion de quelques personnes, n'étaient point con- » formes à l'esprit d'une République.

» L'importance de cette observation se fera d'autant » mieux sentir, qu'il en est résulté d'abord que les offices » de stathouder et de capitaine-général de l'Union devin- » rent plus difficiles à supporter qu'ils ne l'avaient été » avant l'année 1672; et, en second lieu, que Guillaume » laissa à sa mort la République en possession de toutes » les défectuosités qu'il y avait trouvées existantes, soit » dans le gouvernement fédéral, soit dans celui de chaque » province en particulier, lorsqu'il arriva au pouvoir.

» Guillaume III, à la vérité, trouva moyen de sur- » monter les difficultés qu'il rencontra dans le gouver- » nement de la République, à l'aide de la grande autorité » qu'il possédait et comme stathouder et comme capi- » taine-général de l'Union; mais il paraît s'être contenté » d'obtenir ce résultat, lui vivant, sans s'inquiéter de ce » qu'après lui cette autorité, dont il était le dépositaire, » allait immanquablement cesser (1). »

(1) Slingelandt, *Écrits politiques*, t. I, p. 222 (écrit en hollandais).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'auteur aurait pu dire avec raison que cette autorité allait immanquablement faire défaut à la République; s'il ne le dit point, c'est qu'il était plus ou moins imbu des principes de la faction de Loevenstein, que l'école de Jean de Witt trouvait en lui un représentant, et qu'à l'époque où il traçait ces lignes, il remplissait, avec un rare talent et une grande influence, les fonctions de conseiller pensionnaire, à une époque où le stathoudérat était supprimé en Hollande.

Mais est-ce à dire que, parce que Guillaume III ne réforma point les vices qui existaient dans l'organisation politique des Provinces-Unies, ce prince ne les ait point sentis, ou qu'il crut, tout au moins, inutile de s'occuper de leur redressement? Non, certes; mais Guillaume sentait si bien que la réforme des défectuosités de ce gouvernement hétéroclyte était impraticable, qu'il ne crut pas même devoir l'essayer; c'eût été tenter l'impossible. Il y a certaines choses tellement défectueuses, tellement mauvaises en elles-mêmes, que tous les amendements qu'on pourrait chercher à y apporter ne feraient que les défigurer et les rendre, s'il est possible, plus détestables encore.

Tel, entre autres, était le gouvernement des Provinces-Unies; mauvais dès son origine, il eût fallu le courage de faire table rase, ou se résigner à marcher, tant bien que mal, avec les éléments défectueux qu'on avait sous la main, sans viser à redresser ce qui était irremédiable.

Mais en admettant qu'il eût été possible de corriger les imperfections et de remédier aux vices de cette constitution si mal agencée, qu'à bon droit on s'émerveillait que l'*Union* maintînt uni ce qui ne devait point se diviser, on se demande quel moment Guillaume III

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aurait pu choisir pour se livrer à cette œuvre de réforme et pour opérer cette régénération gouvernementale dans la République?

Ce n'était certes pas durant la première guerre de la République avec Louis XIV (1672-1679); les dangers dont l'État se vit menacé durant les premières années de cette guerre, les embarras innombrables qui signalèrent les années suivantes, étaient bien suffisants, sans aller en soulever de nouveaux; c'eût été une bien grande folie d'y songer, car c'eût été exciter la tempête à l'intérieur, tandis qu'elle grondait déjà aux portes de la République.

Le moment propice se serait-il trouvé après la paix de Nimègue, époque à laquelle l'autorité et l'influence de Guillaume étaient si considérablement diminuées dans la province de Hollande, que la ville d'Amsterdam parlait en souveraine dans la confédération et dictait ses lois aux autres provinces, et qu'il ne fallut rien moins que la révocation de l'Édit de Nantes et l'avénement de Jacques II, pour rendre à Guillaume III une partie de l'influence qu'il avait perdue depuis la paix de 1679? A coup sûr, durant cette époque, la voix de Guillaume n'eût pas été écoutée, car Amsterdam primait dans l'État; cette ville était intéressée à maintenir ces abus et ces vices, qui lui permettaient de satisfaire son ambition et lui donnaient les moyens d'exercer sa dictature dans la République.

Était-ce après la Révolution de 1688 et pendant cette guerre meurtrière et ruineuse avec la France, qui fut une conséquence inévitable de l'établissement de l'ordre nouveau en Angleterre, guerre qui dura neuf années consécutives, pendant lesquelles on essuya plus de revers qu'on ne compta de succès? A cette question nous

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

répondrons par la question suivante : quand toute l'attention du gouvernement était appliquée à se défendre contre Louis XIV, le moment eût-il été sagement choisi pour s'occuper d'une question qui exigeait, avant tout, du calme et de la réflexion ? Quand le bruit de la guerre résonne sur les frontières, l'homme d'État peut-il se livrer aux méditations d'une réorganisation politique, quand du sort d'une bataille dépend quelquefois l'existence de son pays?

Était-ce après la conclusion de la paix de Ryswyk, en 1697, quand la succession d'Espagne menaçait d'embraser de nouveau le continent? Ce moment de répit fut si court d'ailleurs, qu'à peine eut-on le temps de se reconnaître et de respirer dans la République.

Était-ce enfin après la mort du roi Charles II d'Espagne, lorsque le testament de ce prince appela toute l'Europe occidentale et méridionale aux armes? Alors moins que jamais; et d'ailleurs, à cette époque, Guillaume III avait déjà un pied dans la tombe; à peine la mort lui laissa-t-elle le temps de proclamer, à la face de l'Europe, les principes sages et moraux de la Grande-Alliance de 1701.

L'auteur dont les paroles ont été citées plus haut a vécu au milieu de ces temps d'orages et de tempêtes; à bon droit, on ne comprend pas qu'il puisse, en quelque sorte, s'étonner de ce que Guillaume ne se soit point appliqué à corriger les incohérences existant dans le gouvernement des Provinces-Unies; car le moment de s'en occuper ne s'est jamais présenté pour ce prince. Il est de plus très-douteux que ceux qui trouvaient un bénéfice réel, un bénéfice de suprématie dans les imperfections du gouvernement, la ville d'Amsterdam en tête et la province de Hollande avec elle et par elle, eussent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

consenti à une réforme gouvernementale qui, pour être pleinement efficace, eût dû commencer par les frapper, en leur enlevant cette prépondérance orgueilleuse, dont quelquefois elles faisaient un usage si tyrannique dans la confédération ; elles eussent dû donner l'exemple d'un immense sacrifice, d'une abnégation admirable, et il est permis de douter qu'elles s'y fussent prêtées volontairement.

Cependant, si on ne peut signaler une réforme légale introduite dans la constitution des Provinces-Unies, sous le long stathoudérat de Guillaume III, on peut en signaler une, qui fut due à l'irrésistible force des choses, à des nécessités du moment. Sous l'empire des embarras continuels de l'état de guerre, on était arrivé à centraliser le gouvernement dans l'assemblée des États-Généraux, au détriment du pouvoir souverain des États provinciaux ; ceci avait le grand avantage de simplifier considérablement la marche des affaires, en y imprimant plus d'unité et une exécution plus facile et plus immédiate. On trouve une preuve de ce fait dans une lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, écrite peu de temps avant sa mort et à la veille de rentrer en guerre avec la France. Guillaume dit : « Il » est impossible que les affaires marchent, si les députés » aux États-Généraux ne sont pas autorisés, comme par » le passé, à prendre des résolutions et à les mettre à » exécution, sans avoir à demander l'autorisation à leurs » commettants (19 janvier 1702). »

C'était là, en réalité, faire passer l'autorité souveraine des États des provinces entre les mains des États-Généraux, substituer le pouvoir d'une assemblée unique à celui de plusieurs ; ce principe d'unité était aussi conforme à la politique des stathouders, qu'il avait été an-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tipathique au parti de Witt, celui-ci ayant toujours cherché à restreindre le pouvoir de l'assemblée fédérale, pour agrandir l'influence des États de Hollande. C'est, par conséquent, dans ce passage de la correspondance de Guillaume III, que se trouve renfermée l'explication du système gouvernemental qui présida à la destinée des Provinces-Unies, depuis la chute du parti de Witt. Cependant la souveraineté provinciale subsistait toujours de droit; ce ne fut donc pas une réforme fondamentale, mais seulement un expédient temporaire pour faciliter la marche des affaires (1).

Le seul moyen praticable pour obvier aux imperfections du gouvernement de sa terre natale, Guillaume le proposa; il le fit très-peu de temps avant sa mort.

Quand un bâtiment menace ruine, quand sa charpente s'affaisse, quand ses murs sont lézardés, quand ses fondations fléchissent, quand sa dégradation est visible et sa chute imminente, quand le respect général environne cette vieille construction, mais qu'on n'ose plus y mettre les ouvriers, de peur qu'au premier coup de marteau le gothique monument ne vienne à s'écrouler, que fait-on pour garantir d'une chute prochaine cet édifice chancelant, que chacun révère comme un souvenir glorieux? On l'étaie.

La République, c'était le vieux manoir; l'étaie, c'était le stathoudérat.

Guillaume proposa ce remède, en cherchant à se faire

(1) Si cet expédient se fût prolongé pendant longtemps sous un successeur immédiat de Guillaume III, il aurait pu en résulter que les États-Généraux fussent devenus, dans la République, ce que le Parlement est en Angleterre; ce qui eût entraîné après soi la ruine de la souveraineté individuelle des États des Provinces.

Il est inutile de s'étendre sur les conséquences d'une chose qui ne s'est pas réalisée; c'est seulement comme explication de sa portée momentanée, que nous avons cru devoir ajouter la réflexion qu'on vient de lire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

désigner, de son vivant, un successeur dans la personne du prince de Nassau-Dietz, son parent, stathouder héréditaire des provinces de Frise et de Groningue. Il fut rebuté par le froid accueil que cette proposition rencontra; il ne revint point à la charge, il fit bien; il avait proposé le remède, puis il se tut; faire davantage eût été de sa part de l'obsession. Un peuple, et surtout un peuple libre, doit avoir assez de discernement pour savoir ce qui lui convient; il doit connaître ses maux et savoir appliquer le remède en temps utile, afin de ne pas laisser invétérer la plaie au point de la rendre incurable. C'est aux hommes politiques que ce soin est particulièrement dévolu; s'ils sont privés de cette faculté intuitive, qui leur fait discerner et ce qui est salutaire et ce qui pourrait nuire à l'État, tant pis pour eux; mais, à coup sûr, ce peuple n'aura pas devant lui une carrière bien longue et bien assurée.

A la mort de Guillaume III, la République des Provinces-Unies se trouva placée dans une position analogue à celle où elle s'était trouvée à la mort de Guillaume II; nous disons analogue, à dessein, parce que, considérée superficiellement, elle fut placée dans une position tout à fait semblable.

L'aristocratie communale fut débarrassée du stathoudérat et put primer à son aise, comme elle l'avait fait du temps de Jean de Witt; elle se consola plus que facilement de la perte du stathouder-roi, parce qu'elle savait qu'elle allait trouver une augmentation d'influence dans cet événement. Cependant les trente années que Guillaume avait passées à la tête de la République y avaient laissé des traces profondes; les hommes, et surtout le *patriciat* hollandais de 1702, étaient loin d'être ce qu'ils avaient été en 1650; trop d'événements s'étaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

passés depuis 1672, pour qu'ils n'eussent point exercé une puissante influence sur les mœurs et les esprits dans la République.

D'abord, et c'était déjà un point immense, on s'y était plié à l'idée du stathoudérat héréditaire ; ce pas renfermait l'avenir qui attendait les Provinces-Unies ; car, entre l'hérédité républicaine et l'hérédité monarchique, les limites sont si imperceptibles, qu'on se trouve souvent placé sur le terrain de la dernière, croyant être encore sur celui de la première.

Bien que cette hérédité se trouvât devenue illusoire, Guillaume III n'ayant jamais eu de fils, on s'était cependant accoutumé à l'idée de voir les offices éminents de la République se transmettre, par droit d'héritage, dans une Maison princière, ce qui était une première déviation du principe, purement républicain, de l'élection ou du brevet de survivance, qui avaient été, dans les premiers âges, le seul titre que les princes d'Orange apportassent au stathoudérat.

On s'accoutuma plus tard à l'éclat du trône dans les Provinces-Unies, et, bien que le Roi de la Grande-Bretagne n'agît, en toute occasion, dans la République, qu'en sa qualité de stathouder et de capitaine-général de l'Union, la magie de la royauté ne laissa point que d'exercer son influence sur l'esprit des peuples dans la République. Quelques auteurs n'ont-ils pas dit que « Guillaume III n'était que stathouder en Angleterre et Roi » dans les Provinces-Unies? » Le mot suffit pour prouver combien l'autorité de ce prince était grande dans la République, comparativement à l'autorité limitée de la royauté en Angleterre. Cependant le pouvoir de Guillaume ne reçut aucun accroissement dans la République, par sa qualité de Roi à l'étranger ; comme Roi, il n'était

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que l'allié des États-Généraux. Ceux-ci, ni les États des provinces, ne confondirent jamais le Roi, leur allié, avec la personne du stathouder et du capitaine-général de la confédération ; celui-ci, souverain en Angleterre, se trouvait en présence d'un autre souverain dans la République, les États, et jamais il ne prit fantaisie à Guillaume de leur contester ce titre ; mais cette souveraineté collective perdait considérablement de son lustre, en présence de l'unité monarchique dont Guillaume III était investi.

On ne peut mettre en doute que l'influence morale de cette royauté étrangère fut puissante sur l'esprit d'un peuple qui était profondément dévoué au monarque ; d'autant plus que le Roi d'Angleterre venait régulièrement, tous les ans, passer quelques mois dans la République, et que, dans ces voyages, il était accompagné d'une Cour nombreuse.

Ces résidences périodiques du monarque anglais en Hollande introduisirent peu à peu le génie et le langage des Cours dans les Provinces-Unies ; la distance qui séparait Guillaume des magistrats et des nobles devint nécessairement plus grande, lorsqu'il eut pris le titre de Roi de la Grande-Bretagne. La noblesse des Provinces-Unies fut flattée de figurer à la Cour du souverain étranger ; elle se trouva honorée de voir sortir de ses rangs les Bentinck, les Reede, les Keppel, gentilshommes de noble lignage, mais n'ayant pour tout patrimoine qu'un mince revenu et leur épée, et de les voir s'élever à la pairie, soit en Angleterre, soit en Irlande, devenir chevaliers de la Jarretière, et, de pauvres qu'ils étaient, s'enrichir par les libéralités de leur royal protecteur. Les légitimés de Nassau, les Zuilestein, les Ouwerkerk, eurent leurs parts à ces faveurs et brillèrent d'un grand éclat à la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Cour du Roi d'Angleterre. Le stoïcisme républicain du bourgmestre Witsen, refusant le titre de lord que Guillaume III voulut lui conférer après son ambassade à Londres, en 1689, étonna le public hollandais, dit-on; mais cet étonnement ne prouve-t-il pas aussi que déjà l'on était avide des honneurs qu'une main royale se plaisait à répandre, dans la République, sur les hommes qui s'étaient montrés dévoués à la cause de la Maison d'Orange?

Le peuple de ces contrées chérissait Guillaume; pour quoi? parce qu'il le regardait comme un ange tutélaire, car ce prince les mettait à l'abri de l'oppression et des hauteurs de l'aristocratie communale; le peuple détestait la mémoire de Jean de Witt et les principes de son école gouvernementale.

La noblesse des Provinces-Unies (1) était générale-

(1) La noblesse, à cette époque, était un corps très-respectable dans les Provinces-Unies, quoique, à tout prendre, peu riche; c'était encore là la véritable et antique noblesse territoriale du pays, et ce corps conservait tout le lustre qu'il tenait des âges les plus reculés, parce que la forme du gouvernement républicain n'admettait point les ennoblissements; elle ne comptait, par conséquent, parmi elle, aucun homme nouveau, comme cela se voyait en France, en Espagne et ailleurs, où le caprice du Roi créait des nobles à l'infini, sans mesure ni distinction.

La noblesse des Provinces-Unies était la véritable noblesse historique; la plupart des titulaires étaient sans titres ni parchemins. Aussi ne faut-il point confondre cette noblesse avec celle d'aujourd'hui, véritable bouffonnerie nobiliaire. Un chiffon de papier, dit *arrêté*, suffit pour ennoblir le premier venu; et le Roi des Pays-Bas prétend que la noblesse du banquier israélite Saportas, qui l'a gagnée en cotant des fonds publics à la bourse d'Amsterdam, vaut bien celle de la Maison Van der Duyn, qui descend des anciens comtes de Hollande!!! Toujours est-il que M. Saportas, baron ou comte, ne peut faire que l'histoire des écus qui se trouvent dans son coffre-fort, tandis que le comte Van der Duyn peut étaler avec gloire les services rendus depuis des siècles à son pays par ses ancêtres; car la noblesse, dans les Provinces-Unies, s'est toujours associée a tout ce qu'il y avait de grand et de noble.

A une époque où la noblesse était honorablement composée, les princes d'Orange se faisaient gloire de compter parmi elle; on sait que, dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment dévouée au capitaine-général de l'Union ; elle tenait à Guillaume par l'épée ; elle préférait mille fois mieux recevoir des ordres d'un soldat que d'être sous la dépendance de la toge municipale des bourgmestres d'Amsterdam ou d'un conseiller pensionnaire comme Jean de Witt ; cela se comprend facilement.

Les partisans et fauteurs du système de Jean de Witt ne formaient plus, dans la République, qu'une bien faible minorité, qu'il eût été facile de réduire au silence ; la plupart des chefs de ce parti avaient d'ailleurs disparu de la scène politique ; presque tous avaient payé leur tribut à la nature.

Tous ces éléments de succès eussent pu être mis en jeu par Guillaume ; cette disposition à remettre les destinées du pays entre les mains d'un chef habile, eût pu être entretenue avec art par lui ; et si ce prince, le plus habile politique de son temps, eût eu un fils pour recueillir la succession de ses fonctions dans les Provinces-Unies, le parti de la Maison d'Orange et le pouvoir de cette famille en eussent reçu un degré bien plus considérable d'accroissement et de stabilité. Ne se serait-on pas accoutumé, du vivant du père, à caresser la grandeur future du fils? et le soin d'assurer l'avenir de son héritier n'eût-il pas pu devenir un puissant aiguillon pour Guillaume III, aiguillon qui l'eût peut-être conduit à des actes, où l'on eût remarqué sa pensée secrète de substituer la souveraineté de sa Maison à celle des États et de transformer la république des Provinces-

la province de Zélande, le prince d'Orange avait le rang de premier noble. S'il est entré dans les vues du Roi des Pays Bas (Guillaume 1er) de parodier l'institution de la noblesse, on doit dire qu'il a parfaitement atteint son but. C'est bien le cas de dire avec le comte Van der Duyn, en parlant du titre de comte dont on le gratifia en 1815 : « *Risum teneatis, amici.* »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Unies en une monarchie? Rien de ce genre cependant ne peut être imputé à Guillaume III.

Par politique d'abord, plus tard peut-être aussi par une espèce d'insouciance, il ne chercha point à abuser de son influence pour se faire donner une autorité subversive à celle des États; par politique, il refusa la souveraineté et le titre de duc de Gueldre, qui, s'il les eût acceptés, eussent été certainement plus nuisibles qu'utiles à ses intérêts.

De 1672 à 1688, la redoutable alliance entre la France et les Stuarts occupa toute l'attention de Guillaume III; l'œil constamment fixé sur le trône de la Grande-Bretagne, pour que l'Angleterre n'échappât point à la cause de la réforme, était-ce le moment de jouer dans la République un rôle qui coûta la Couronne aux Stuarts? Le conseil en vint cependant et de Versailles et de Londres; mais c'était un conseil perfide, un conseil de Rois ligués pour détruire la République des Provinces-Unies, et espérant enterrer sous ses décombres la redoutable Maison d'Orange. Aussi le conseil fut-il reçu et écouté par Guillaume III, avec ce mépris qui décèle un homme initié dans les trames monarchiques de Louis XIV et des Stuarts.

Après la Révolution de 1688, l'horizon politique de Guillaume s'étendit si considérablement, que la souveraineté des Provinces-Unies ne pouvait plus, à vrai dire, flatter son ambition. Celui qui portait la Couronne de la Grande-Bretagne n'avait plus rien à demander à la fortune, dans l'intérêt de sa gloire personnelle, que de la porter dignement; et, certes, elle fut portée par celui que les jacobites qualifiaient du nom d'*usurpateur* avec mille fois plus de dignité que par tous les Rois dits *légitimes* qui l'avaient portée depuis la reine Élisabeth.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Enfin, Guillaume n'ayant point de fils, il ne pouvait être stimulé par le désir de transmettre une autorité plus étendue à son successeur que celle qui lui avait été confiée dans l'origine ; de là peut-être cette insouciance, lorsqu'il se vit placé dans une position à tout oser entreprendre dans la République. Un père peut se consoler d'être signalé comme un usurpateur, par l'avantage que ses enfants peuvent recueillir un jour de son usurpation ; mais pouvait-on attendre d'un Guillaume III qu'il eût voulu souiller son nom de cette tache, pour que le bénéfice en fût perdu après lui ?

Pendant trente années, Guillaume III fut l'arbitre des destinées de la République ; ces trente années forment l'époque la plus glorieuse de l'histoire des Provinces-Unies ; celles-ci pesèrent d'un poids immense dans la balance politique, parce que Guillaume III imprima son cachet à cette époque et que le reflet d'un grand homme sur les délibérations des États-Généraux grandissait ceux-ci aux yeux de l'Europe.

« La philosophie de l'histoire nous enseigne, » dit un auteur moderne, « que, pour comprendre les divers événements qui composent l'histoire d'un peuple ou d'un individu, il faut reconnaître avant tout pourquoi ce peuple ou cet individu est venu dans le monde, ce qu'il a à y faire, quel but il poursuit, quelle destinée il doit remplir, quelle idée il représente. Ce but donné, l'histoire de ce peuple ou de cet individu est un mouvement progressif vers l'accomplissement de l'idée qu'il est appelé à représenter sur la scène du monde (1). »

Nous ajouterons au passage que l'on vient de lire la réflexion suivante : Malheur au gouvernement ou à l'homme qui n'a pas de but ! son existence sera un tâ-

(1) Victor Cousin, *Cours d'histoire de la philosophie*, IXe leçon, 1828.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tonnement perpétuel ; sans but, les moyens ne sont que des faits isolés, souvent contradictoires entre eux ; le but donné, les moyens deviennent une conséquence nécessaire, logique, les uns des autres : tous tendent au même résultat.

Si l'on applique ces préceptes à l'histoire des Provinces-Unies, depuis l'aurore de leur liberté jusqu'à la paix générale de 1713, l'on trouve que *l'idée représentée* par ce petit peuple était d'être le défenseur et le soutien de la réformation contre le catholicisme, non pas seulement dans le but rétréci de faire prévaloir les doctrines religieuses de la foi nouvelle, mais dans l'acception entière attachée, à cette époque, à l'idée de la réformation : le triomphe de la liberté civile et politique sur le despotisme, le maintien de l'indépendance nationale.

Mais c'est principalement dans le système politique que les Provinces-Unies suivirent à l'égard de la France et de l'Angleterre, que l'on retrouve l'expression saillante de cette idée.

Elle leur fit rechercher l'appui de Henri IV et fut cause de leur refroidissement pour la France, après que ce prince eut abjuré la foi protestante ; elle changea ce refroidissement en défiance sous le règne de Louis XIII, en inimitié ouverte sous celui de Louis XIV ;

Elle fut le principe de l'alliance qui subsista entre la République et l'Angleterre, sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques Ier, de l'abandon où les États-Généraux laissèrent Charles Ier, lorsque ce prince se fut brouillé avec son Parlement, parce que Charles était considéré comme un partisan secret du catholicisme et du pouvoir absolu, tandis que le Parlement était le représentant du pouvoir protestant et des droits de la nation.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Quand les deux derniers Stuarts se mirent un jour à conspirer, avec Louis XIV, la ruine du protestantisme et de la liberté, les Provinces-Unies séparèrent leur cause et de l'Angleterre et de la France, et cet isolement faillit entraîner leur ruine. A cette époque, Guillaume III apparut sur la scène politique; il y apparut comme le sauveur de sa patrie et de l'Europe.

Ses prédécesseurs, Guillaume Ier, Maurice et Frédéric-Henri, avaient identifié leurs intérêts, leur destinée, avec les intérêts, avec la destinée de la République, et, partant, avec les intérêts et la destinée de la réformation et de la liberté.

La réformation et toutes ses conséquences politiques se trouvèrent personnifiées dans Guillaume III ; dès lors, la République identifia ses intérêts, sa destinée avec les intérêts et la destinée de Guillaume III. Toute l'histoire de ce prince est renfermée dans cette idée, où aboutissent tous les événements de sa vie ; son existence entière fut consacrée à cette grande lutte du XVIIe siècle, personnifiée dans Louis XIV et Guillaume III, dernière expression des doctrines religieuses transformées en intérêts diplomatiques.

Ce n'est qu'en considérant de ce point de vue élevé les actes de Guillaume, qu'ils offrent un ensemble complet, une unité historique qui fait que, d'un coup d'œil, on peut se former une idée exacte de la destinée que Guillaume III était appelé à remplir.

La République était dissoute, anéantie, pour ainsi dire, lorsque Guillaume se chargea de sa direction; ce même État était puissant et redouté à la mort de ce prince.

Avec lui s'éteignirent la gloire, l'éclat, le lustre, la véritable grandeur, la grandeur morale de la Maison

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Orange; tout cela, elle l'avait su communiquer à la République, car, devant la grandeur personnelle d'un Guillaume Ier, d'un Maurice, d'un Frédéric-Henri et d'un Guillaume III, s'abîmèrent les défectuosités, les misères inhérentes et inséparables du gouvernement des Provinces-Unies. Il fallait plus qu'un homme ordinaire, il fallait un homme de génie, pour dompter l'hydre à cent têtes, qu'on appelait la souveraineté dans la République; certes, la tâche était trop difficile pour qu'un homme médiocre pût s'en acquitter avec succès; il fallait faire oublier à de petits souverains, souvent aussi peu habiles que tracassiers, leur prétendue puissance, pour en concentrer une réelle entre les mains d'un sujet. Ce qu'un sacrifice pareil devait avoir de blessant, d'humiliant pour certains orgueils, est facile à comprendre; aussi un sacrifice aussi grand, aussi propre à irriter des susceptibilités, chatouilleuses au dernier degré, ne pouvait-il s'accomplir qu'en faveur de celui qui possédait assez de talents, assez de vrai mérite, pour pouvoir, en retour de cet abandon, imprimer le reflet de sa gloire personnelle et sur l'État et sur ses concitoyens. C'est à cette condition seulement qu'un stathouder pouvait être grand : alors aussi il était *réellement utile;* tandis qu'un stathouder dépourvu d'énergie, dénué de talents et de capacités, ne pouvait être qu'un embarras, qu'une anomalie dans la République; car, étant dans l'État plus qu'un sujet et moins qu'un souverain, il subissait inévitablement toutes les conséquences attachées à une fausse position : elle le rendait à la fois incapable d'opérer le bien et d'empêcher le mal.

Ce triste rôle, ce rôle de médiocrité, fut le partage des stathouders qui vinrent après Guillaume III, lorsque, environ un demi-siècle après lui, la République crut

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

trouver encore dans le rétablissement du stathoudérat, ce qu'elle y avait trouvé en 1672, au début de la carrière glorieuse de Guillaume III.

Vain espoir! un demi-siècle après la mort de Guillaume III, la République marchait à grands pas vers sa ruine; le déclin se faisait sentir dans tout et partout: les institutions et les hommes lui firent défaut à la fois, et surtout les talents qui, pendant un siècle, avaient brillé dans la Maison d'Orange. Si l'histoire a enregistré les premiers stathouders au nombre de ces hommes dont le souvenir et les actions méritent de passer à la postérité, elle restera muette et silencieuse pour les derniers princes d'Orange qui exercèrent ces fonctions aux jours de la décrépitude de la république des Provinces-Unies; qu'aurait-elle à en dire? L'histoire, en parlant d'eux, n'aurait qu'à signaler quelques vertus privées; mais si des qualités de ce genre rehaussent, aux yeux des peuples, l'homme politique, toujours est-il que des vertus privées seules sont impuissantes pour faire porter avec honneur, dignité et succès, le fardeau d'une grandeur écrasante, par l'être incapable, de sa nature, d'en supporter le poids.

La République, envahie par Louis XIV, en 1672, et se voyant à la veille de sa ruine, chercha son salut et le trouva dans le stathoudérat; il fut rétabli tumultuairement en faveur de Guillaume III. Cet événement coûta la vie à de Witt, enleva à son parti un pouvoir dont il avait mésusé, parce qu'il l'avait exploité dans un intérêt de faction. La chute du parti vaincu fut complète, le châtiment fut sévère; tout cela était mérité, sauf le massacre des de Witt, qui restera toujours une page hideuse dans l'histoire de la République, une scène qu'on ne peut lire sans frémir d'horreur, et qu'on déplorera éternellement. Si Jean de Witt était traître à son pays,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

comme on le soupçonnait (1) dans ces jours de calamité publique, il fallait le juger, pour que son innocence ou sa culpabilité se montrât au grand jour; l'égorger était un crime. Que son sang retombe sur ceux qui se rendirent coupables de cet acte de fureur sanguinaire !

Le parti d'Orange, violemment aigri par la conduite de ses adversaires politiques, prit le pouvoir en main; il promit de se venger des humiliations dont on l'avait abreuvé pendant vingt et quelques années. Dépositaire de cette autorité dont il s'était vu exclu pendant longtemps, il crut ne pouvoir trop étendre le pouvoir qu'il confia à son idole, à son sauveur, le prince d'Orange; de là, l'hérédité des offices éminents de la République au profit des descendants mâles de Guillaume; de là encore, plusieurs autres mesures qui, toutes, devaient contribuer à fortifier, à étendre le pouvoir et l'autorité du stathouder et du capitaine et amiral-général de l'Union (2).

La République resta debout, mais l'esprit d'unité monarchique fit une immense invasion dans l'État, sans compromettre la liberté civile, qui demeura intacte. Le peuple respira; l'aristocratie municipale gémit de voir rentrer son pouvoir dans le lit qu'il avait franchi par ses longs, ses nombreux débordements.

Toutes ces mesures furent arrêtées dans des moments d'enthousiasme, au milieu de la joie et de la reconnaissance de se voir délivrer et de la domination impérieuse de Jean de Witt et de la présence de l'armée française, qui avait campé tout près des portes d'Amsterdam.

(1) Plus tard, les preuves de cette trahison ont été révélées. On se rappelle les relations que Jean de Witt entretenait avec le maréchal de Luxembourg, et quelles promesses il fit faire au général français.

(2) Tels que le réglement de 1674 et le droit de patentes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Qui donc peut disconvenir que cette réaction ne sauva l'État?

Qui peut nier qu'immanquablement il eût péri entre les faibles mains du présomptueux Jean de Witt et des siens?

Qui osera soutenir que Guillaume III ne l'ait pas sauvé et de la domination étrangère et de l'hydre de l'anarchie, qui élevait sa tête hideuse au milieu de populations à moitié vaincues, effarées, ne rêvant que la vengeance et prêtes à s'entredéchirer sur la partie du sol qui n'était point encore tombée au pouvoir du vainqueur?

Celui qui voudrait soutenir le contraire, celui-là, disons-le, ne possède point les plus légères notions de l'histoire des Provinces-Unies.

Convenons cependant que ces mesures changèrent complétement l'esprit et le caractère primitif du stathoudérat; il était plus que difficile de considérer l'homme revêtu d'une dignité à laquelle venaient d'être attachées de si immenses prérogatives, comme un magistrat, un général d'armée républicaine. Beaucoup de têtes couronnées n'avaient point un pouvoir aussi vaste à leur disposition que le stathouder et capitaine-général de l'Union, depuis que ces charges eurent été renforcées par de si notables adjonctions, après 1672; on ouvrit par là un vaste champ à l'ambition de la Maison d'Orange; on lui montra dans l'avenir un trône au lieu d'un fauteuil, une souveraineté personnelle au lieu de celle des États, une monarchie au lieu d'une République. De ce jour aussi, les princes de la Maison d'Orange commencèrent à prendre place parmi les têtes couronnées de l'Europe.

A la vue de ces innovations, les partisans du système de Jean de Witt ne furent-ils pas en droit de se plain-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dre? S'ils ne le firent pas avec véhémence, à quoi faut-il l'attribuer? C'est qu'ils étaient alors sous l'influence de la crainte; c'est qu'ils avaient la conscience de leur impopularité, c'est qu'ils savaient combien le peuple les détestait, combien, au contraire, ce même peuple chérissait, adorait le prince d'Orange, et que c'étaient les humiliations dont ils avaient abreuvé ce jeune homme, chéri par la masse de la nation, qui les plaçaient eux-mêmes sur un lit de douleur et l'élevaient, lui, à ce pinacle de gloire, qu'il n'eût jamais osé rêver s'il n'y eût été porté, comme par enchantement, à la suite de la coupe amère à laquelle de Witt et les siens l'avaient fait boire jusqu'à ce jour; ils comprirent enfin qu'après avoir cru travailler pour eux-mêmes, pendant un quart de siècle, ils n'avaient travaillé qu'à l'exaltation de leur ennemi. Jamais l'égoïsme ne reçut un châtiment plus sévère, plus mérité et qui dût être accompagné des plus cuisants regrets; mais ainsi va le monde, et le comble de la prospérité touche souvent à l'humiliation la plus profonde.

Si Guillaume III eût eu un fils, le parti anti-stathoudérien eût probablement perdu peu à peu sa consistance dans l'État, à la vue de cet avenir désormais fermé pour lui; ceci eût immanquablement grossi le parti d'Orange d'un nombre considérable de transfuges. Il est difficile de supposer que le mécontentement du parti de Witt se fût prolongé indéfiniment dans cette hypothèse, car l'espoir de se relever jamais eût été une chimère. Quel est le parti qui prolongera à l'infini son opposition, s'il ne conserve aucun espoir de se voir porter un jour à la place où siégent ses adversaires? Tels furent probablement les calculs du parti de Witt dans les premières années qui suivirent sa défaite; mais quand, au bout de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

quelques années de mariage, on put prévoir que Guillaume n'aurait point de fils, et que, par conséquent, l'hérédité du stathoudérat était une mesure destinée à n'avoir aucune portée, il est incontestable que le parti de Witt dut reprendre courage; il se consola d'attendre, assuré qu'il était que la mort de Guillaume lui rouvrirait tôt ou tard la route au pouvoir.

Qu'est-ce qui arriva à la mort du stathouder-roi? Le principe d'unité, en matières gouvernementales, celui où réside la force d'un État, la digue qui, depuis plus de trente années, arrêtait le débordement des empiétements de l'aristocratie municipale, disparut, et la République se trouva livrée, en 1702, aux mêmes inconvénients qui, en 1672, avaient fait appréhender sa dissolution.

La charge de stathouder devenue vacante dans la province de Hollande, les adversaires du nom d'Orange saisirent avec empressement l'occasion qui se présentait à eux d'en finir avec le stathoudérat. Les États de Hollande prirent l'initiative, dans l'espoir que leur exemple trouverait des imitateurs; ils prirent une résolution qui, bien que formulée en termes assez vagues pour ne pas choquer ceux qui portaient un culte à la mémoire du prince défunt, ne laissait point que de faire connaître au public que l'intention de l'assemblée n'était point de procéder, pour l'instant, au remplacement de celui que la mort venait d'enlever.

Après avoir témoigné, dans cet acte, combien la mort de Guillaume III les touchait, ils en prirent l'occasion de recommander l'union, la concorde, la confiance réciproque entre les différents membres de la confédération; les États de Hollande promettaient de sacrifier leurs biens et leur vie pour le maintien de l'État, de la liberté et de la religion. Sous ces expressions géné-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rales, qu'ils firent intimer par l'organe des États-Généraux aux autres provinces, ils montrèrent suffisamment que leur intention était de se passer désormais d'un stathouder, et ils engagèrent les autres provinces à suivre leur exemple (1).

Les États de Zélande, de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel, provinces où Guillaume III avait possédé le stathoudérat, ne songèrent point à s'opposer au vœu manifesté par les États de Hollande (2). Le stathoudérat demeura, par conséquent, éteint dans cinq provinces de la République, et, avec lui, les fonctions de capitaine et amiral-général de l'Union.

Ceci se passa sans secousse dans la province de Hollande, mais il n'en fut pas de même dans les quatre autres : quant on en vint à la réaction inévitable, celle d'éliminer du gouvernement les partisans de la Maison d'Orange pour y mettre, à leur place, des hommes d'une croyance politique hostile au stathoudérat, on vit naître des troubles; l'émeute gronda parmi le peuple, mais la faction triomphante n'avait rien de sérieux à redouter. Alors le parti d'Orange, comme en 1650, était un parti sans chef, partant sans force, sans consistance aucune; l'héritier du nom d'Orange n'était qu'un adolescent, bien que, par droit de naissance, il fût en possession du stathoudérat héréditaire dans les provinces de Frise et de Groningue.

La machine gouvernementale roula alors d'impulsion dans l'ornière où Guillaume III l'avait lancée, car le conseiller pensionnaire Heinsius continua à diriger les délibérations des États de Hollande; mais ceux-ci ne se

(1) Résolution des États de Hollande, du 25 mars 1702. — Wag., t. XVII, p. 133.

(2) Wag., t. XVII, p. 134.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voyant plus tenus en bride par l'influence protectrice que le stathoudérat accordait aux autres provinces, se trouvèrent bientôt dans une position à gouverner de fait la confédération.

Telle fut la position où la République se trouva placée presqu'immédiatement après la mort de Guillaume, et cela à la veille d'entrer en guerre avec la France. Alors aussi se dessine plus nettement la grande figure politique de Heinsius; il grandit, dans la République, de toute l'influence qu'il avait partagée, sans jalousie, jusqu'à ce jour avec Guillaume III. L'Europe ne connaît que Heinsius et derrière lui la République; il parcourt une carrière telle qu'aucun autre conseiller pensionnaire n'en avait parcouru une semblable jusqu'à ce jour, laissant derrière lui et les Barneveld et les de Witt; il sera le dernier conseiller pensionnaire qui méritera le nom de *Grand*, comme son ami Guillaume III fut le dernier stathouder à qui l'histoire puisse assigner ce titre.

Une question immense se présente ici, car elle se lie à l'acte le plus important de la vie de Guillaume III.

L'avénement de Guillaume au trône de la Grande-Bretagne fut-il aussi profitable à la République qu'il fut salutaire aux intérêts de l'Europe?

Ce n'est pas sans quelqu'hésitation qu'on aborde un point aussi délicat.

Certes, l'intention n'est point de ternir la mémoire d'un des plus grands Rois, d'une des plus hautes capacités que l'Europe moderne ait vu surgir au milieu d'elle, pour lui ouvrir la route dans le nouveau système politique, qui devait remplacer celui de la féodalité, complétement usé vers la fin du XVIIe siècle.

Comme prémisses indispensables, rattachons-nous à cette vérité philosophique, que le bien-être d'un seul

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne peut être mis dans la balance avec celui de l'universalité ; que là où celle-ci profite, quand même il y aurait perte pour une individualité, le gain est toujours grand, le résultat toujours digne d'éloges.

Ayant posé cette base, partant de ce principe, on doit reconnaître, dans l'élévation de Guillaume, l'ordre immuable de la Providence, de cette sagesse divine qui embrasse et règle les intérêts de l'humanité, sans s'arrêter à ce qui pourrait toucher ceux d'un peuple en particulier. Tous ne sont à son égard que des atômes ; sa puissance les élève, sa volonté les abaisse, son souffle les détruit et les précipite dans le néant.

L'historien reconnaîtra sans peine que, si la royauté de Guillaume à l'étranger ne fut pas favorable aux intérêts de la république des Provinces-Unies, cette puissance n'en acquit pas moins une gloire immortelle, en s'associant à la Révolution qui éleva le stathouder sur le trône de la Grande-Bretagne. C'est le côté glorieux de la question ; mais à côté de cette gloire se présente le point de vue sombre, car la gloire aussi s'achète souvent chèrement ; ce fut le cas, dans ces circonstances, pour les Provinces-Unies.

Quand deux individualités s'associent et que, dans cette communauté, la force et la puissance sont inégales, il n'est pas douteux que la partie la plus faible est exposée à recevoir la loi de la plus forte, que les avantages principaux seront pour celle-ci, tandis que la première devra céder toutes les fois que la partie la plus forte le réclamera ou élèvera la voix. Il pourra y avoir communauté d'intérêts sur certains points, mais, sur d'autres aussi, il y aura rivalité ; et nul doute qu'alors la supériorité, résultat de la force, sache se faire accorder ce que la faiblesse ne peut lui refuser. Ceci fut positive-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment le cas dans l'alliance entre l'Angleterre et les Provinces-Unies : dans toutes les questions de marine et de commerce, ces dernières furent en tout subordonnées à l'intérêt anglais. La Grande-Bretagne trouva moyen d'abaisser plus facilement son ancienne rivale sur mer, en l'associant à sa destinée, qu'en la combattant ouvertement comme ennemie. Telle fut, pour les Provinces-Unies, le résultat de l'alliance entre les puissances maritimes, qui fut d'ailleurs si éminemment utile au continent.

Depuis 1688, la puissance navale et commerciale de l'empire britannique ne fit que grandir ; elle fit des pas de géant d'abord, puis, comme un autre Briarée, l'Angleterre étendit ses bras partout : l'Océan devint son domaine ; bientôt il ne semblera être créé que pour elle.

A partir de cette même époque, que remarque-t-on dans les Provinces-Unies ? On les voit entrer dans une voie de décroissance, lente à la vérité, presque imperceptible dans les premiers temps, mais qui n'en fut pas moins continue, qui ne s'arrêta plus. Désormais, il devint impossible pour elles de lutter, avec quelque espoir de succès, avec l'Angleterre ; les flottes de celle-ci étant toujours plus considérables que celles de la République. Quant au commerce des Hollandais, la cause qui l'avait fait prospérer si étonnemment pendant un demi-siècle, le peu de navigation des autres peuples, cette cause vint à cesser vers le XVIIe siècle. Un état de prospérité, fondé sur la paresse et l'ignorance de ses voisins, ne peut être qu'un état transitoire, passager ; car on ne peut raisonnablement supposer que l'erreur puisse se prolonger indéfiniment, et le jour doit immanquablement arriver où ses voisins, plus éclairés, n'abandonneront plus aux autres les bénéfices qu'ils pourraient recueillir pour leur propre compte. Aussi l'époque où les peuples de l'Eu-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rope devinrent généralement commerçants, fut le signal de la décadence commerciale de la Hollande ; ce déclin se fit peu sentir pendant un grand nombre d'années, mais il ne cessa d'agir, parce que les autres nations ne cessèrent d'étendre de leur côté leurs relations commerciales. Du monopole qu'ils avaient possédé pendant un temps, il n'en restera, au bout d'un certain nombre d'années, qu'une bien petite part aux Hollandais. Voilà l'ère nouvelle qui s'ouvrit pour les Provinces-Unies, comme puissance navale et commerciale, après la Révolution de 1688. Faut-il l'attribuer à cette Révolution ? non ; c'était dans la force des choses ; ce résultat était inévitable tôt ou tard ; seulement la Révolution de 1688 en hâta le développement.

Quand la République se fut associée à la Révolution d'Angleterre, elle dut en subir toutes les conséquences sur le continent ; ces conséquences n'étaient rien moins qu'une guerre avec la France, dans laquelle l'Angleterre entra, comme de raison, mais à laquelle elle ne participa que comme puissance maritime et insulaire ; tandis que les Provinces-Unies y entrèrent comme puissance continentale. Alors aussi elles se virent entraînées à un changement complet de leur système politique.

Jusqu'à l'année 1689, la République avait suivi une ligne politique qui convient à un État de son étendue : elle se borna à défendre son territoire, son indépendance sur terre et sur mer ; on ne l'avait vue courir aux armes que forcément, pour repousser une agression ou éloigner l'ennemi de son sol. Puissance essentiellement maritime, tant par sa position géographique que par ses colonies, la République comprit de bonne heure, soit par des motifs de jalousie commerciale, soit parce qu'elle était environnée de populations professant un autre culte

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que celui de l'État, qu'il y avait peu à gagner pour elle en s'immisçant dans les guerres du continent. Elle ne visait point à devenir une puissance conquérante, elle ne demandait point à étendre son territoire en Europe, l'Océan était son domaine; l'Océan, que ses navires sillonnaient en tous sens, était la grande route commerciale qui lui apportait tous les ans des trésors, qu'elle répandait ensuite en Europe. C'est là qu'elle visait à dominer, c'est là qu'elle eût désiré ne point rencontrer de rivaux.

A peine la Révolution de 1688 est-elle là, que la République se voit entraînée dans un système tout nouveau ; si elle ne se met pas sur les rangs de puissance conquérante, au moins lui voit-on prendre l'attitude d'une puissance agressive ; elle ne songe plus à se défendre seulement contre la France, mais à réduire celle-ci. Alors la République se ligue avec l'Angleterre, l'Empereur et l'Espagne, pour enlever à Louis XIV une partie de son royaume, pour le réduire à une condition plus humble en Europe. N'était-ce pas là une entreprise au-dessus des forces de la République, qui n'était que faiblement appuyée par la plupart de ses alliés, sauf l'Angleterre, qui soutint noblement la lutte dans laquelle on s'était engagé, en grande partie, pour l'amour d'elle.

Pour qu'une population de deux millions et demi entreprenne une œuvre aussi gigantesque que celle de lutter avec une puissance qui compte une population si incomparablement plus forte que la sienne, il faut qu'elle ait perdu la raison, ou bien qu'elle regorge de richesses: ce furent ces richesses qui perdirent les Provinces-Unies. Les trésors, les immenses ressources financières de la République lui procurèrent du dehors ce qu'elle n'eût pu trouver chez elle : des armées aussi nombreuses que celles de Louis XIV. Mais quelles que puissent être les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

richesses d'un peuple, la guerre les a bientôt dévorées ; reste alors le crédit : on engage l'avenir pour subvenir aux besoins urgents du moment ; et c'est une chose bien étonnante de remarquer, à côté du caractère prudent, réfléchi, mesuré du Hollandais, l'imprévoyance, on pourrait même dire l'insouciance apparente, avec laquelle il se lança avec sécurité dans la carrière des emprunts. Hypothéquant l'avenir, léguant pour héritage à ses enfants et arrière-petits-neveux, des dettes intolérables, il a l'air de les compter pour rien, parce que le débiteur, c'est l'État ; comme si, en matière de crédit, il n'existe point pour l'État ces salutaires limites qu'un particulier ne franchit jamais sans ébranler la confiance qu'il inspire au public. Si Louis XIV a été accusé, à bon droit, d'avoir légué, par son faste et par son ambition, la banqueroute à ses successeurs, la simplicité républicaine des Hollandais ne les a pas empêchés de léguer ce funeste héritage à leurs enfants ; peu importe, après tout, quand la ruine nationale est là, qu'elle frappe à votre porte et qu'elle détruit d'honorables existences, que ce soit le legs onéreux du pouvoir arbitraire ou celui d'un gouvernement républicain qu'on recueille.

La grande influence que Guillaume III posséda dans la République, principalement durant la dernière époque de sa carrière, celle de 1688 à 1702, et les obstacles que son gouvernement rencontra en Angleterre, expliquent encore comment la République ne tint aucun compte des errements de sa politique ancienne, et comment elle se façonna si facilement à la nouvelle.

En beaucoup de circonstances, Guillaume, désespérant de pouvoir obtenir telle ou telle chose, soit du Parlement, soit du peuple anglais, ne se frayait une route à l'exécution du projet qu'il méditait, qu'en mettant la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

République en avant, et ce passage qu'on trouve dans sa correspondance avec Heinsius : « La République de» vra ouvrir le bal, » peint en peu de mots la politique du stathouder-roi : il opérait d'abord sur la République, pour opérer plus facilement ensuite sur le Parlement.

Est-ce à dire pour cela que le monarque sacrifiait les Provinces-Unies à son intérêt? Non; car il n'agit jamais dans un intérêt exclusif. Sa politique ne fut jamais entachée d'égoïsme; elle ne fut jamais exclusivement dirigée à soutenir son intérêt individuel, et c'est ce qui constitua sa force dans sa lutte avec Jacques II, qui ne se faisait aucun scrupule de sacrifier l'intérêt commun de l'Europe à son intérêt de Roi et de Roi catholique. La politique de Guillaume ne fut jamais exclusivement hollandaise, pas plus qu'elle ne fut jamais exclusivement anglaise, ni exclusivement protestante; elle fut toujours européenne. Ce serait mal comprendre l'homme dont nous avons essayé de peindre le caractère, que de vouloir s'attacher à le considérer, soit sous un point de vue exclusivement anglais, soit sous un point de vue exclusivement hollandais; pour comprendre un homme, pour pouvoir lui rendre pleine et entière justice, il faut le prendre dans le sens où il s'est placé lui-même : il s'est compris, lui, comme l'adversaire de la politique envahissante et menaçante de Louis XIV. Les circonstances voulurent qu'à cette époque il ne se trouvât, dans aucun des adversaires, ou, pour parler plus exactement, des victimes de la France, une tête capable de le seconder dans cette noble entreprise: le malheureux Charles II d'Espagne était moins que rien, l'empereur Léopold n'était guère bon à rien, les autres souverains de l'Europe n'étaient point assez puissants, beaucoup d'entre eux aussi étaient vendus à la Cour de Versailles. Tout le far-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

deau de l'entreprise reposa donc sur Guillaume, qui le soutint courageusement; c'est lui qui fit mouvoir cette machine européenne dans laquelle les rôles étaient distribués par lui, et où les deux premiers acteurs étaient l'Angleterre et les Provinces-Unies. Mais par là aussi, s'atténuèrent à ses yeux toutes ces considérations d'intérêt particulier, qu'il ne rencontrait que trop souvent sur sa route, et qui firent constamment son désespoir, lorsqu'on les mettait en concurrence avec le salut de tous, le triomphe de la cause commune. Sa politique transcendante, sa vaste ambition, qui aurait même pu devenir dangereuse, soit pour l'Angleterre, soit pour la République, si elle n'eût point été dirigée vers un but, et plus grand et plus élevé, que de soumettre un peuple à sa volonté, imprimèrent à son esprit une tendance qui le portait à ne considérer, soit l'intérêt de l'Angleterre, soit celui de la République, que comme une question secondaire, subordonnée à la réussite de la question première: l'intérêt, le salut de l'Europe. Si celle-ci était perdue ou compromise, il était parfaitement illusoire, aux yeux de Guillaume, de s'occuper d'intérêts particuliers, qui ne devaient trouver de garantie que dans l'intérêt général bien assuré, bien consolidé, et à l'abri de toute atteinte de la part de la France et de son ambitieux monarque.

La nationalité anglaise se montra, en plusieurs circonstances, très-peu disposée à adopter cette maxime de son souverain; car c'en était une qui ouvrait la porte aux plus grands sacrifices. L'Angleterre n'entendait pas immoler l'intérêt anglais à l'intérêt continental, et, jusqu'à un certain point, elle ne se trompait pas, car sa position géographique l'isolait en quelque sorte; mais la République n'ayant pas ce prétexte à alléguer, Guillaume s'en prévalut constamment pour entraîner les États dans une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voie de sacrifices inouïs jusqu'à ce jour, et cela par la seule idée que ces sacrifices à la cause générale étaient une condition *sine quâ non* de l'existence individuelle des Provinces-Unies. En agissant et parlant de la sorte, Guillaume III était de bonne foi, et le pays, plein d'admiration et de confiance pour le monarque, le suivit hardiment dans cette route qui, si elle pouvait être une voie de perdition et de ruine pour lui, n'en était pas moins celle du salut général.

La correspondance de Guillaume III nous initie dans ces mystères de la politique du grand homme; on l'y voit parler, on l'y voit agir, comme l'oracle européen, comme le chef de la ligue, en temps de paix comme en temps de guerre. Ce n'est point son trône qu'il défend, c'est la liberté du continent qui exige qu'il se maintienne sur le trône; ce n'est point Amsterdam qu'il veut réduire au silence, mais l'intérêt de la cause générale exige qu'Amsterdam ne s'oppose pas, dans son intérêt exclusif, à ce qui peut contribuer au salut universel. Ainsi, quand le Parlement ou la ville d'Amsterdam se mettent en opposition avec Guillaume, l'humeur que celui-ci en éprouve ne provient point de ce qu'on lui dispute telle ou telle prérogative, de ce qu'on cherche à circonscrire son autorité comme Roi ou comme stathouder; non, elle provient de l'idée que cette opposition doit compromettre une cause sacrée, la cause générale, et qu'il sera temps de crier à la tyrannie intérieure, soit en Angleterre, soit en Hollande, quand on sera parvenu à mettre l'existence des deux pays à l'abri des atteintes de l'ennemi du dehors.

Le grand mérite, le rare bonheur de Guillaume III fut de faire adopter ses opinions personnelles à Heinsius; ce ministre s'identifia si complétement à la politique du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

stathoudér-roi, qu'on peut dire que ces deux têtes politiques n'en faisaient qu'une (1). C'est à cette circonstance que Guillaume dut la facilité avec laquelle tout marcha dans la République, depuis son avénement au trône de la Grande-Bretagne; ceci contribua à la gloire du Roi, comme elle le fit à celle du conseiller pensionnaire de Hollande; car, à la mort du premier, Heinsius, dépositaire de la pensée politique du monarque, se chargea d'achever l'œuvre que Guillaume avait laissée imparfaite. La politique européenne de Guillaume lui survécut dans la personne du conseiller pensionnaire de Hollande; certes, c'est une grande preuve en faveur d'un système, que de le voir survivre si longtemps à son auteur; ceci se passa dans un moment où, du régime stathoudérien, on revenait à l'oligarchie municipale, qui mit tant de passions en jeu et créa tant de nouveaux intérêts. A coup sûr ce dut être un bien singulier spectacle, que celui de

(1) C'est la correspondance de Guillaume III avec Heinsius qui m'a convaincu de cette vérité; il faut l'avoir lue d'un bout à l'autre et dans tous ses détails, pour pouvoir se former une idée de la conformité de vues de ces deux hommes. Dans leurs lettres, qui se croisaient très-souvent, on trouve exprimés, la plupart du temps, la même pensée, le même vœu; ils se devinaient réciproquement; pas un léger nuage ne s'y fait apercevoir dans l'espace de treize années. Dévouement, zèle, attachement véritable et profond de la part de Heinsius; reconnaissance et reconnaissance profonde et bien sentie de la part du monarque, tel est le caractère qui distingue cette précieuse correspondance; ajoutez à cela un style simple et familier de la part du Roi; rien d'inutile, point de phrase d'apparat, mais toujours clair et allant droit au but, l'intérêt commun, le salut de l'Europe. Cette correspondance est une excellente école pour apprendre à traiter les grandes affaires avec simplicité et clarté; c'est tout l'opposé de ce qu'on voit de nos jours, où il paraît qu'on ne peut les traiter qu'en faisant beaucoup d'embarras et une grande dépense d'écritures; la forme tue le fond. Un exemple récent prouve cependant combien on gagne à être clair et explicite : la correspondance diplomatique des cabinets anglais et français avec l'empereur Nicolas, a eu le grand avantage de faire ressortir toute la duplicité du cabinet de Saint-Pétersbourg et la hauteur des vues politiques des Cours des Tuileries et de Londres.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voir suivre la politique adoptée sous Guillaume III, par un parti ennemi du stathoudérat, par des hommes qui s'applaudissaient d'avoir ressaisi leur arrogante dictature dans la République, par ceux-là même qui avaient souvent reproché au stathouder d'avoir sacrifié l'intérêt de l'État à ses vues personnelles.

Il ne nous reste plus, pour compléter ce tableau, qu'à tracer le portrait de Guillaume III. Beaucoup d'écrivains se sont chargés de ce soin, tous y ont mis une certaine partialité; les uns ne l'ont envisagé que sous le point de vue d'un usurpateur, ceux-là se sont principalement attachés à dépeindre la noirceur du caractère d'un prince capable de fouler aux pieds les sentiments de la nature, en faisant la guerre au père de sa femme et en forçant celui-ci à lui céder son trône. Ces auteurs ne se sont pas donné la peine de rechercher les causes de cet événement, où bien ils ne veulent pas convenir qu'en agissant de la sorte, Guillaume n'agit que d'après le principe naturel de légitime défense, qui est écrit dans tous les codes, loi que le Créateur a implantée dans le cœur humain, qui existe pour l'homme vivant dans l'état de nature, comme pour celui qui vit dans l'état de société; là où ces écrivains n'ont vu que de la noirceur, un gendre dénaturé, je ne vois qu'un grand courage, qu'une grande résolution. « Vous, Roi d'une grande » monarchie, père de ma femme et l'allié d'un puissant » monarque qui vous soutient et vous excite, vous voulez » ma ruine, celle de ma terre natale; vous voulez ma » perte et celle de mon culte, dont je suis le défenseur; » eh bien! moi, premier magistrat d'une petite Répu- » blique, je n'attendrai point que vos coups m'atteignent; » je prends les devants, et, avec une poignée d'hommes, » je viens au cœur de votre royaume, pour vous mettre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

»dans une position à ne pouvoir plus me nuire à l'ave-»nir. » Telle fut la conduite de Guillaume; la lâcheté de son beau-père fit le reste. On ne voit là rien que de très-naturel, de fort raisonnable; car il n'est pas présumable qu'en épousant la princesse Marie d'York, Guillaume III ait eu la pensée de donner carte blanche à son beau-père de tramer impunément sa ruine, celle de son pays, celle de sa religion, celle de l'Europe entière, dont il était le support; ceux qui raisonnent dans un sens contraire font de la politique sentimentale; mais ce n'est point avec des phrases retentissantes qu'on sauve les nations, et qu'on enseigne la vérité aux hommes. C'est une thèse absurde, insoutenable, que celle de prétendre que Guillaume eût dû laisser conspirer en paix le roi Jacques, d'accord avec Louis XIV, contre sa personne et sa patrie, parce qu'il était le gendre du Roi d'Angleterre.

Beaucoup d'écrivains anglais, en traçant le portrait de Guillaume III, se sont laissés aller à d'injustes déclamations contre ce prince, parce qu'il n'avait pas su captiver la bienveillance de la nation et se rendre aimable à ses yeux. Le jugement que les historiens hollandais ont porté sur son compte se ressent de la couleur du parti auquel ils appartenaient : les amis de la Maison d'Orange l'ont élevé aux nues, les adversaires de cette famille n'ont pas craint de le représenter comme une espèce de despote, qui avait réduit la République dans un état voisin de l'esclavage.

Il a fallu qu'une longue suite d'années passât sur ces jugements divers, pour les épurer, soit de ce qu'ils contenaient de louanges adulatrices, soit des critiques amères de l'esprit de parti.

Le caractère de Guillaume III était trop grand et son génie trop transcendant, pour se soumettre à une in-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fluence quelconque ; le genre humain, au contraire, devait subir la sienne ; ce prince fut au nombre de ces hommes privilégiés que la Providence destine à guider et à éclairer leurs semblables.

Il était doué de ces volontés de fer, qui, au besoin, savent se replier sur elles-mêmes, mais qui ne quittent jamais la partie et qui reviennent toujours à la charge, pour peu qu'elles croient remarquer que le moment propice d'agir est arrivé pour parvenir à leur but.

C'était un caractère sur lequel il y avait peu de chose à gagner et avec lequel on courait le risque de beaucoup perdre ; Jacques II l'éprouva. Le Ciel sembla l'avoir montré au monde pour lui offrir la contre-partie de celui de Louis XIV, qui était le représentant du parti opposé à Guillaume III.

Lorsque, dans cette grande lutte entre Louis XIV et Guillaume III, dont l'un voulait l'asservissement de l'Europe et l'autre son indépendance, l'on considère les moyens dont disposaient chacun des deux rivaux pour mettre leurs desseins à exécution, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la tâche était bien plus facile pour l'oppresseur que pour le libérateur. D'un côté, l'on voit Guillaume III sous le contrôle incessant et défiant du Parlement en Angleterre, des États en Hollande ; parvient-il à faire comprendre que la résistance est nécessaire, urgente, il obtient à grand'peine des subsides pour son armée ; mais un traité de paix survient, et aussitôt on lui retranche les fonds qu'on lui avait alloués pour faire la guerre ; il est obligé de congédier la plus grande partie de ses troupes et reste ainsi dans une impuissance complète, en présence de son heureux rival, qui, lui, maître absolu, sans contrôle et sans conteste, agit dans toute la plénitude de sa puissante volonté,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

se fortifie, garde sur pied ses armées et se trouve ainsi tout préparé, le jour où il juge à propos d'interrompre, au profit de son ambition, un repos momentané. Le monarque français n'à qu'à désirer, son peuple est là pour lui fournir les impôts, et, pas une voix n'oserait s'élever pour formuler, non pas une plainte, mais une observation sur l'emploi qu'il fait de la fortune publique. Guillaume III ne peut conclure un traité, signer une convention, sans avoir à se préoccupper de l'assentiment d'un Parlement presque toujours inquiet ou mal disposé contre lui, ou d'États beaucoup plus préoccupés d'intérêts étroits et immédiats, que de la grande question du salut de l'Europe; Louis XIV signe, viole et rompt les traités, suivant qu'il le croit avantageux à sa politique. Les alliés de Guillaume III sont pour lui une source d'inquiétude plutôt que de sécurité ; à peine s'il ose compter sur eux, habitué qu'il est à les voir s'éloigner de lui et céder à l'or et aux intrigues de Louis XIV ; leurs secours sont précaires, leurs prétentions excessives, leurs demandes incessantes. En un mot, quand Louis XIV songe à satisfaire son ambition, il ne rencontre, tout au plus, que des obstacles matériels : chez lui, la pensée est libre, la volonté absolue, toute-puissante, et tout ce qui l'entoure se dévoue à ses desseins; Guillaume III, au contraire, retenu, emprisonné dans mille entraves morales, est en lutte perpétuelle avec tout se qui l'environne, et, dans cette grande œuvre, entreprise par lui, de l'affranchissement de l'Europe, ceux-là même qu'il veut affranchir paraissent tièdes et semblent être ceux qui en ont le moins de souci.

Tout ce qui flatte et éblouit se trouve du côté de Louis XIV; l'éclat de sa royauté fait pâlir tout ce qui l'entoure ; tandis que Guillaume, représentant du prin-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cipe d'indépendance, en a l'allure froide et sévère ; une grandeur silencieuse, une habileté muette, un calme imperturbable, une absence complète de charlatanisme, voilà ce que Guillaume oppose au souverain qui voulait que tout retentît de sa grandeur et de sa gloire, qui remplissait l'Europe de sa renommée. Namur semble n'avoir été pris par Louis XIV et repris trois ans après par Guillaume III, que pour fournir à ces deux monarques l'occasion de faire éclater la différence de leurs caractères : tandis que Guillaume s'en félicite comme d'un événement heureux et en parle avec simplicité, Louis XIV s'en glorifie. Mais Louis XIV voulait régner avec fracas; il voulait éblouir, subjuguer, et croyait que la royauté était inséparable d'une représentation théâtrale perpétuelle ; peut-être avait-il raison, car il régnait sur des Français !

« Le temps, ce grand justicier de l'histoire, » dit un écrivain français, « dissipe les préjugés, calme les pas-» sions, et, dans son impassible tribunal, donne droit » enfin à la vérité. Guillaume III est aujourd'hui un des » plus grands hommes du XVIIe siècle et un des plus » grands rois d'Angleterre. On a accusé son ambition, » longtemps on a méconnu ses capacités royales et ses » talents de gouverner ; justice lui est enfin rendue ! » Son ambition, elle l'a fait le libérateur de l'Angleterre, » de la Hollande et de l'Europe ; il a sauvé l'une des in-» vasions de l'arbitraire de Jacques II, de ses juges et » de ses ministres ; il a donné aux Provinces-Unies et à » l'Allemagne cette sécurité que leur avaient enlevée les » accroissements de la puissance de Louis XIV, et ce » qu'ils faisaient craindre de ses desseins ambitieux (1). »

Enfin, une plume habile, celle de sir James Mackin-

(1) De Montvéran, *De la Jurisprudence anglaise sur les crimes politiques*, t. II, p. 223.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

losh (1), a tracé de Guillaume III le portrait qu'on va lire : « J'admire, » dit l'auteur anglais, « j'admire la » beauté morale, la simplicité, l'utilité, l'unité, la sagesse » solide, le courage calme, la persévérance hardie de cet » homme sans affectation, de ce héros sans ostentation. » Par une faveur toute spéciale de Dieu, il ne pouvait » réussir, son ambition ne pouvait atteindre le but qu'elle » se proposait, sans servir les plus chers intérêts de l'hu- » manité. L'ambition et le patriotisme se confondirent en » lui, pour ne former qu'un seul et même principe ten- » dant vers le même but par les mêmes moyens. Sa cou- » rageuse sagesse sauva la Hollande, délivra l'Angle- » terre, arracha l'Europe à la domination de Louis XIV ; » sa vie fut un système complet et harmonieux. Quel » rare bonheur ! Quelle intrépide honnêteté ne faut-il pas » à un homme politique, pour marcher pendant trente ans » dans la même voie, sans jamais se décourager, sans » jamais reculer, sans dévier d'une seule ligne, au milieu » des factions contendantes, des revers de la fortune et » du mécontentement populaire, maintenir la liberté in- » térieure et la sécurité extérieure ! Dans un siècle d'in- » tolérance, son zèle pour la religion fut exempt de tout » esprit de persécution ; son héroïsme méprisa toute espèce » d'affectation ou de parade. Guillaume a fait pour l'Eu- » rope beaucoup plus qu'il ne paraît avoir fait ; ses défai- » tes même furent utiles ; car elles suspendirent la marche » victorieuse de Louis XIV et jetèrent les fondements des » brillants succès de la guerre pour la succession d'Es- » pagne. Il fut l'âme de cette Grande-Alliance qui résista

(1) Sir James Mackintosh avait entrepris d'écrire l'histoire de la Révolution de 1688; malheureusement cet ouvrage n'a pas été achevé par lui. Le portrait du roi Guillaume, que nous reproduisons ici, se trouve dans une notice sur la vie, les ouvrages et les discours parlementaires de sir James, qui précèdent son *Histoire de la Révolution de 1688*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» et mit des bornes à l'ambition de Louis XIV ; Eugène » et Marlborough devaient en recueillir la gloire, le mé- » rite réel en revient au génie providentiel de Guillaume. » Je ne vois, dans l'histoire moderne, que George Was- » hington que l'on puisse comparer à ce prince. Tous » deux sont plus solides qu'éblouissants ; chez tous deux, » même bon sens, même simplicité de caractère, même » amour du pays, même naïveté d'héroïsme. La Provi- » dence les choisit l'un et l'autre et les prit par la main, » en les chargeant d'arracher les peuples de la servi- » tude ; Guillaume a lutté contre de plus grands capi- » taines, a surmonté d'immenses difficultés politiques, a » donné les plus éclatantes preuves de ses talents comme » homme de guerre, de sa capacité comme homme poli- » tique. Washington se trouva placé dans une situation » où il lui fut permis de donner des marques plus écla- » tantes de son désintéressement, en renonçant à l'ad- » ministration suprême d'une République, que son épée » et sa valeur avaient protégée, dans son berceau, » contre les forces d'un ennemi puissant et redoutable. »

Enfin, le plus grand éloge qu'on puisse faire de Guillaume III, c'est qu'il avait été désigné par la Providence pour mettre des bornes à la puissance de celui qui, selon Leibnitz, « faisait seul le destin de son siècle. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CONCLUSION.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CONCLUSION.

Avant de poser la plume, nous voulons jeter un coup d'œil sur les événements qui se passèrent depuis la mort de Guillaume III jusqu'à la paix d'Utrecht.

L'histoire de la guerre pour la succession d'Espagne est un sujet nouveau, bien qu'il se rattache à la politique de Guillaume III ; mais d'autres hommes créèrent de nouveaux intérêts, et le fait seul que le même génie ne présidait plus simultanément aux destinées de la Grande-Bretagne et de la République, implique l'établissement d'un ordre d'idées nouveau.

Guillaume III est mort, mais il a signé son testament politique peu de mois avant son trépas ; ce testament, c'est l'alliance du 7 septembre de l'année précédente, entre l'Angleterre, l'Empereur et les États-Généraux, à laquelle, dans le courant des années 1702 et 1703, on vit accéder grand nombre de princes et d'États, qui, soit dès l'abord, soit plus tard seulement, sentirent le besoin de se grouper autour des puissances maritimes et de la Cour impériale, pour agir simultanément contre Louis XIV et Philippe V d'Espagne. Ces

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

accessions successives valurent à l'alliance primitive le nom de *Grande-Alliance.*

Les Cours de Suède et de Danemark y entrèrent les premières (1).

Le nouveau Roi de Prusse, à bout de chicanes et voyant que l'honneur ne lui permettait pas de reculer, y accéda dans les premiers jours de l'année 1702 (2).

L'Empire germanique, qui fit préalablement une confédération générale, y prit part dans le courant de l'été.

Les ducs de Wolffenbüttel et de Saxe-Gotha furent obligés d'abandonner le parti de la France et de l'Espagne, et celles-ci n'eurent désormais d'alliés en Allemagne que les deux frères Électeurs de Bavière et de Cologne.

L'accession du Portugal et de la Savoie se fit attendre plus longtemps ; la Cour de Lisbonne, à qui l'on promit des subsides et un accroissement de territoire en Espagne et dans les colonies, y entra le 16 mai 1703 ; enfin le duc de Savoie, malmené par les généraux de Louis XIV et mécontent de la France, abandonna sa cause et se joignit à la Grande-Alliance, le 15 octobre 1703.

On recueille avec respect les derniers conseils d'un agonisant, et, s'il est un grand homme, si son existence a influé sur le sort des peuples, on l'écoute avec une vénération bien plus grande encore ; alors on grave dans sa mémoire les derniers sons que sa bouche a articulés, pour qu'ils y restent empreints d'une manière ineffaçable. Les derniers conseils que Guillaume III mourant adressa à l'Europe, furent ceux-ci :

« Procurez une satisfaction raisonnable à l'Empereur,

(1) Lamberty, *Mémoires*, t. I, p. 517 et 516. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, p. 1, et *supplément*, t. III, part. II, p. 11.

(2) Le 10 janvier. (Lamberty, *Mémoires*, t. I, p. 710. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, part. I, p. 90, et *supplément*, t. III, part. II, p. 12.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» pour le dédommager de ses droits à la succession
» d'Espagne ;

» Obtenez des sécurités pour l'Angleterre et pour la
» République, tant pour leurs terres et domaines que
» pour le commerce et la navigation de leurs peuples ;

» Prévenez la réunion éventuelle des Couronnes de
» France et d'Espagne sur la même tête. »

Mais l'exécution de l'œuvre, à qui serait-elle désormais dévolue, depuis que la forte tête qui avait conçu la ligue n'était plus là pour la mettre en mouvement?

Alors se forme un triumvirat : l'histoire moderne n'offre aucun autre exemple qui puisse lui être comparé. Trois hommes se réunissent pour remplacer Guillaume III ; la toge s'allie à l'épée pour régler les destinées du continent. L'Europe vole à la voix d'un Heinsius, d'un Marlborough et d'un Eugène, et les souverains alliés reconnaissent la dictature politique et militaire de ces trois hommes, de qui on peut dire avec vérité : « Ils ont » régné sur le continent. »

L'influence que de Witt avait su acquérir dans les Cours et cabinets étrangers, n'est rien, absolument rien, comparativement à celle que Heinsius exerça pendant le cours de la guerre pour la succession d'Espagne : Heinsius a vu Louis XIV à ses pieds, mais, pour le malheur de son pays, il l'y laissa trop longtemps quand il implora sa clémence.

Dans ce triumvirat, Heinsius apporte sa connaissance approfondie du gouvernement de la République, ses talents diplomatiques et administratifs, son influence personnelle dans la confédération, comme ministre des États de Hollande, son culte pour la mémoire de Guillaume, sa conviction profonde qu'il est indispensable de marcher d'un pas ferme et assuré dans la ligne politique

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que Guillaume III leur avait tracée ; enfin son antipathie contre la France, dont il donna plus tard des preuves malheureusement trop évidentes et qui nuisirent aux intérêts de sa patrie.

Marlborough, homme d'État et homme de guerre, diplomate habile, guerrier illustre, y apporte la confiance illimitée de sa souveraine, l'appui de sa femme, favorite de la reine Anne, son influence parlementaire, comme chef de parti, et le concours des Whigs.

Le prince Eugène y produit ses rares capacités militaires et le crédit que ses victoires lui assuraient à la Cour de Vienne.

Ces trois hommes poursuivirent leur entreprise sans relâche et avec un rare bonheur; unis de vues et d'intérêts, ils parvinrent à résumer dans leurs personnes ceux de leurs souverains respectifs. Quand Heinsius, Marlborough et Eugène étaient réunis, c'était bien véritablement la réunion des États-Généraux, de la Grande-Bretagne et de l'Autriche ; cette trinité représentait bien véritablement la Grande-Alliance ; elle parvint à exécuter ce qu'il eût peut-être été impossible à Guillaume d'obtenir comme chef unique.

Guillaume III, presque toujours malheureux à la guerre, eût peut-être fait peser sur les armes des alliés cette étrange fatalité qui, malgré sa bravoure personnelle, l'accompagnait dans les combats. Quoi qu'il en soit, il n'est guère présumable que, Guillaume à la tête de la confédération, elle eût pu obtenir des succès plus éclatants sur le champ de bataille et dans le cabinet, qu'elle n'en obtint sous la direction de Heinsius, de Marlborough et d'Eugène ; mais il est probable aussi que Guillaume III ne se serait point laissé emporter par les triomphes et les succès, au point de perdre de vue

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les sages principes sur lesquels l'alliance avait été conclue; qu'il n'aurait point demandé à la victoire plus qu'il n'était raisonnable et prudent d'exiger d'elle; enfin qu'il aurait su procurer la paix à l'Europe, au moment opportun, sans attendre imprudemment que la victoire, lasse d'accorder ses faveurs à la ligue, vînt relever l'ennemi commun du comble d'abaissement où l'avait réduit une suite de prospérités dont il est peu d'exemples dans l'histoire.

La guerre générale éclata au printemps de l'année 1702, et l'alliance entre les puissances maritimes fut encore raffermie par les traités de 1702 et 1703.

Alors, aux brillantes années de la jeunesse de Louis XIV, à ces batailles gagnées par les grands généraux de cette époque, à ces triomphes, qui firent de Louis l'objet de la terreur de ses voisins, succédèrent des années marquées par une suite de revers, par des batailles perdues, par des embarras de tous les jours, par un amoindrissement de l'influence morale de la France, qui s'évanouissait à mesure que le prestige de sa puissance se perdait.

Durant les premières années de cette guerre, les alliés combattirent pour arriver au résultat indiqué par la Grande-Alliance, qui n'était, en réalité, qu'un partage équitable de la succession d'Espagne, en harmonie avec l'équilibre politique du continent. Tel est le caractère de la première phase de la guerre de la succession.

Mais bientôt les triomphes remportés par Marlborough et par Eugène sur les champs de bataille, à partir de la victoire de Ramillies principalement (1706), tant de revers essuyés et sur terre et sur mer par la France et l'Espagne réunies, l'impuissance de la première à soutenir et à défendre seule la monarchie d'Espagne, toutes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ces causes réunies firent que les alliés s'écartèrent, enflammés par tant de prospérités, de leur point de départ commun, la Grande-Alliance, l'œuvre de Guillaume III. Tel est le caractère de la deuxième phase de la guerre de la succession.

C'est alors que l'absence de la forte tête politique de Guillaume III se fit principalement sentir; s'il avait été plus d'une fois le point de ralliement pour les alliés, un guide prudent et prévoyant au moment des revers, ce guide, ce modérateur leur fit défaut au milieu de leurs succès. A la froide raison de Guillaume III, on vit succéder une politique plus passionnée que sage ; c'était là ce qui devait sauver Louis XIV.

L'esprit dans lequel la Grande-Alliance avait été conclue, n'avait pas été de dépouiller complétement la Maison de Bourbon de son droit de succéder à une partie de la monarchie d'Espagne, pour donner la succession entière à la Maison impériale, non : l'esprit de la Grande-Alliance de 1701 avait été, avant toute autre chose, le maintien de l'équilibre politique, et, sous ce point de vue, ce traité n'avait été que la reproduction du deuxième traité de partage, avec cette différence toutefois que, dans le traité de partage, les parts réciproques avaient été faites et explicitement stipulées, tandis que, d'après l'esprit de la Grande-Alliance, les parts de chacun restaient à faire, suivant les exigences du moment et le maintien de l'équilibre politique du continent.

Mais quand, après tant de succès, les alliés crurent la Maison de Bourbon assez affaiblie pour lui imposer les conditions les plus dures, on commença à changer de langage : ce que l'on n'aurait pas osé espérer au début de la guerre, on crut pouvoir l'obtenir après quelque campagnes brillantes, après les journées de Hœchstadt et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Ramillies surtout; on en vint enfin à contester à la Maison de Bourbon toute espèce de droit de conserver la plus petite partie de la succession de Charles II : on proclama l'archiduc Charles roi d'Espagne. Le but auquel tendait la Grande-Alliance fut donc dépassé.

La Maison d'Autriche visait à récupérer, pour l'archiduc Charles, non une partie de la succession d'Espagne, mais l'héritage entier de Charles II.

L'Angleterre se laissa enthousiasmer par le génie militaire de Marlborough; des succès si étonnants, si glorieux, entraînèrent le gouvernement et le Parlement anglais bien au-delà de ce qu'on avait pu concevoir, lorsque Guillaume III signa la Grande-Alliance.

La République fut entraînée par ses deux alliés, l'Autriche et la Grande-Bretagne; elle se lança avec une ardeur et une audace incroyables dans un système qu'on peut appeler conquérant, sans paraître trop s'inquiéter que ces puissants efforts se faisaient pour d'autres, qui en profiteraient bien plus qu'elle-même.

Louis XIV, après avoir lutté avec une admirable constance contre les revers qui l'accablèrent durant la première période de cette guerre, crut que, de tous ses adversaires, il n'y avait que la république des Provinces-Unies qui fût intéressée à lui procurer la paix à des conditions raisonnables; ce fut dans cette conviction qu'il tourna les yeux vers La Haye, où Heinsius était toujours le principal personnage dirigeant. A bon droit, le monarque français put croire que, de ses trois adversaires, celui qui avait le moins à gagner et le plus à perdre dans la lutte, c'était la République, et que, par conséquent, ce serait elle qu'on détacherait le plus facilement de la Grande-Alliance. Heinsius se trouva alors placé dans la position de devenir l'arbitre des destinées de l'Europe et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de sa patrie; mais, par une fatalité déplorable, il ne sut tirer aucun parti de cette belle situation; lui aussi se montra trop oublieux des principes politiques qui avaient dirigé Guillaume III, lorsqu'il négocia la Grande-Alliance; *indè lacrymæ* pour la République.

M. de Torcy dit à ce sujet dans ses Mémoires : « La » République faisait la fonction d'arbitre des puissances » de l'Europe; mais ce degré d'honneur où les alliés » l'avaient élevée l'aveuglait à tel point, qu'elle ne pou- » vait souffrir qu'on lui dît qu'elle se ruinait pour agran- » dir l'Autriche et l'Angleterre (1). »

L'histoire de ces négociations prouve combien la France était affaiblie, combien son Roi désirait sincèrement la paix, et, d'un autre côté, combien les hommes, qui se trouvaient à la tête du gouvernement, dans la République, méconnurent le véritable intérêt de l'État en ne voulant pas déposer les armes, quand Louis XIV offrait de le faire à des conditions si avantageuses pour ses ennemis. Était-ce, de la part des États-Généraux, un désir aveugle de vengeance, ou bien faut-il y voir un sentiment plus noble, une trop grande déférence pour leurs alliés, qui voulaient obtenir plus encore qu'on n'offrait?

Ainsi, dès l'année 1705, les offres les plus avantageuses, faites par Louis XIV pour détacher la République de la Grande-Alliance, sont repoussées par Heinsius.

L'année suivante (1706), après que la victoire de Ramillies, remportée par les alliés, eut amené la reconnaissance de l'archiduc Charles comme roi d'Espagne dans les Pays-Bas espagnols, de nouvelles négociations sont entamées et Louis XIV offre aux plénipotentiaires des États-Généraux de céder l'Espagne et les Indes à l'Archiduc, et de remettre les Pays-Bas aux États, pour

(1) *Mémoires de Torcy*, t. 1, p. 119.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne les restituer au nouveau Roi d'Espagne qu'après que la République se serait assuré une barrière dans ces contrées : des offres si avantageuses sont encore une fois repoussées.

A la fin de la campagne de 1708, Louis XIV se voit réduit à demander la paix à tout prix, et, au commencement de l'année 1709, il se montre prêt à abandonner la plus grande partie de la succession espagnole ; il ne réserve à son petit-fils que le royaume des Deux-Siciles, la Sardaigne et les ports sur la côte de Toscane ; outre l'abandon de tant de provinces à la Maison d'Autriche, il s'engage à retirer ses troupes de l'Espagne et promet à la République des avantages considérables pour le commerce et la navigation des Provinces-Unies, ainsi qu'une barrière afin d'assurer leur sécurité future ; la Cour de Versailles admettait ces différentes clauses à titre de préliminaires et comme conditions fondamentales de la paix à conclure. Le caractère de ces négociations fut toujours celui-ci : faire la part de la République si belle, si avantageuse, que les États-Généraux eussent un intérêt immédiat à déclarer que le moment de déposer les armes et de faire la paix avec la France était venu (1).

Ainsi, à cette époque, Louis XIV se serait contenté d'une part bien moins considérable que celle que le deuxième traité de partage lui avait faite, car, par celui-ci, la France recevait, en outre, la Lorraine et le Guipuscoa. C'était donc le moment de déposer les armes avec honneur, surtout pour les Provinces-Unies, qui n'avaient plus aucun intérêt à prolonger une guerre qui

(1) Correspondances de MM. de Chamillart, de Torcy et d'Avaux, avec M. Hennequin, échevin de la ville de Rotterdam, insérées dans la *Correspondance diplomatique et militaire du duc de Marlborough, du conseiller pensionnaire Heinsius et du trésorier général des Provinces-Unies, Jacques Hop*, publiées par le professeur Vreede. — Amsterdam, 1850.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

était aussi ruineuse pour la République qu'elle l'était pour la France ; mais les alliés élevaient leurs prétentions à mesure que le monarque français cédait devant les coups de la mauvaise fortune, et ce fut après les succès de la campagne de 1709, qu'ils voulurent imposer à Louis XIV le rôle odieux de détrôner, les armes à la main, son petit-fils, pour placer un prince de la Maison d'Autriche, au lieu d'un Bourbon, sur le trône d'Espagne.

Louis XIV était tombé bien bas à cette époque de son règne, et la preuve s'en trouve dans les conditions cruelles et humiliantes auxquelles on crut pouvoir lui faire acheter la paix : c'était le déshonneur qu'on lui proposait, car de quel nom l'histoire eût-elle flétri celui d'un prince qui aurait fait la guerre à son petit-fils ?

Le monarque français se montra grand en cette circonstance : il se décida à tout risquer, à éprouver encore le sort des armes, plutôt que d'accepter des conditions qui l'eussent déshonoré aux yeux de ses sujets et de l'Europe. Le gain de la bataille de Villa-Viciosa par Vendôme, en 1710, vint le récompenser, en relevant ses armes en Espagne et en raffermissant la Couronne sur la tête de Philippe V.

Qui donc a pu lire sans respect et sans admiration ces belles paroles que Louis XIV dit au maréchal de Villars, et dans lesquelles le monarque, jadis victorieux et aujourd'hui vaincu et serré de près par ses ennemis, annonce au maréchal que si son armée est défaite, il ira en personne en porter la nouvelle à Paris, et que, parcourant sa capitale, la lettre de Villars à la main, il est assuré que l'élan de son peuple lui donnera une armée nouvelle, qu'il conduira lui-même aux frontières ?

Dans ce corps glacé par les ans, dans cette âme courbée sous le poids des malheurs publics et d'immenses

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

douleurs domestiques, on remarque avec admiration que les ressorts ne sont pas brisés, que Louis XIV est toujours ce grand Roi qui en impose à l'Europe, soit par l'éclat de ses victoires, soit par l'héroïque fermeté avec laquelle il sait supporter les coups de l'adversité.

Ces paroles généreuses, modèles d'éloquence royale, expressions d'un cœur indompté, sont un des plus beaux titres de Louis XIV à une gloire impérissable. Ce n'est plus là le monarque orgueilleux qui se prodigue à lui-même des éloges fastueux, après le gain d'une bataille ou la prise d'une ville, non : c'est un roi malheureux, mais non abattu par les revers, qui a foi dans sa force morale et dans l'attachement de son peuple ; c'est un Roi calme et résolu, jamais désespéré, décidé à faire un effort suprême et à mourir les armes à la main, plutôt que de déshonorer la noble Couronne que sa tête a portée, avec tant d'éclat, pendant plus d'un demi-siècle.

De nos jours, les Rois abdiquent à l'heure du danger, ils sacrifient sans honte à la peur ; Louis XIV, au contraire, voit grandir sa royauté à mesure que les périls qui assaillent son trône deviennent plus menaçants.

Alors le moment favorable est passé, pour la République, d'être l'arbitre de la paix : deux événements vont changer la face des affaires en Europe et procureront à la France cette paix, si ardemment sollicitée par Louis XIV, à des conditions bien plus favorables qu'il n'eût pu l'espérer, après une suite non interrompue de si éclatants revers. C'est donc ici que commence la troisième phase de la guerre pour la succession d'Espagne (1711).

Marlborough et son parti tombent du pouvoir, et les Tories s'en emparent.

La mort de l'empereur Joseph Ier porte son frère,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'archiduc Charles au trône impérial, comme son héritier en Autriche.

Dès lors, continuer la guerre pour procurer au nouvel Empereur la succession d'Espagne, c'eût été continuer la guerre pour reconstruire l'Empire de Charles-Quint : mieux valait consentir à laisser régner en Espagne une branche cadette de la Maison de Bourbon ; et c'est ainsi que l'on se vit forcé de revenir au principe de la Grande-Alliance, c'est-à-dire au partage de la succession entre les Maisons de Bourbon et d'Autriche.

Il arriva alors ce qu'on voit arriver fréquemment en politique : les circonstances changèrent, une foule d'intérêts secondaires se réunirent pour faire désirer la paix au nouveau cabinet britannique. Les destinées de l'Europe, qui eussent pu être réglées, peu d'années auparavant, à La Haye, le furent alors à Londres; Louis XIV y fut écouté avec plus de faveur qu'il ne l'avait été en Hollande. Les États-Généraux, pour n'avoir pas su, en temps utile, accepter une paix avantageuse offerte par la France, seront obligés de la recevoir telle qu'on jugera bon de la donner à la République. On se rappelle le mot de l'abbé de Polignac, l'un des ambassadeurs de Louis XIV au congrès d'Utrecht; le négociateur français fit, dit-on, entendre ces paroles sévères aux plénipotentiaires des Etats-Généraux : « Messieurs, » on traitera de la paix chez vous, pour vous et sans » vous; » épigramme cruelle à l'adresse de ceux qui n'avaient pas su *faire leurs affaires eux-mêmes*, en temps opportun.

Au moment où la campagne de 1712 allait commencer, la Reine d'Angleterre déclara aux Etats-Généraux quelle était décidée *à faire ses affaires elle-même;* elle donna l'ordre au duc d'Ormond, qui avait succédé à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Marlborough, de rester sur la défensive, et, peu après, les Anglais quittèrent l'armée des alliés pour se retirer à Gand.

Malgré cette défection, le prince Eugène se trouvait encore à la tête de cent mille hommes, tant impériaux que troupes à la solde de la République, et était prêt à pénétrer dans le cœur de la France; ce fut dans ces circonstances critiques que la victoire remportée par le maréchal de Villars, à Denain, vint sauver le royaume. Ce beau triomphe des Français fut le coup de grâce pour la ligue: les Hollandais se retirèrent de leur côté et consentirent à une trève, et les États-Généraux se montrèrent disposés à traiter de la paix.

Les négociations furent dès lors poussées avec vigueur à Utrecht; pour en faciliter l'issue, Philippe V, dans une séance solennelle des Cortès, et en présence de l'ambassadeur d'Angleterre, prononça sa renonciation à la Couronne de France, renonciation qui fut acceptée et garantie par les Cortès, en même temps que la déviation à la loi de succession castillane, par laquelle les femmes ne furent appelées à hériter du trône qu'à l'extinction de toutes les branches masculines (1). Les ducs de Berry et d'Orléans, seuls restes de la famille de Louis XIV (2), firent aussi leurs renonciations pour la Couronne d'Espagne; mais on discuta longtemps pour savoir quelle autorité française garantirait ces renonciations; les ministres anglais demandaient que les États-Généraux fussent convoqués à cet effet: Louis XIV déclara qu'il regardait cette prétention comme une insulte, et l'on se contenta de faire enregistrer les renonciations au Parlement de Paris (15 mars 1713).

(1) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. III, p. 64.
(2) Le duc de Berry mourut l'année suivante, sans postérité.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Enfin la paix fut signée, le 11 avril, entre toutes les puissances belligérantes, sauf l'Empereur et l'Empire, par plusieurs traités, dont voici le résultat :

1° Philippe V est reconnu roi d'Espagne et des Indes, mais il cède à l'Angleterre Gibraltar et Minorque, et lui accorde des avantages commerciaux, au détriment de la France et des Provinces-Unies ;

2° On offre à l'Empereur, qui ne l'accepte pas, la cession des Pays-Bas, du Milanais, de la Sardaigne et de Naples ;

3° Le duc de Savoie obtient la Sicile, avec le titre de roi, et une partie du Milanais ; il est confirmé dans la possession du Mont-Ferrat, recouvre la Savoie et cède à la France la vallée de Barcelonnette, en échange de Fénestrelles et d'Exilles ;

4° L'Électeur de Brandebourg est reconnu comme roi de Prusse et acquiert la Haute-Gueldre (1) ;

5° Louis XIV jure de ne pas troubler l'ordre de succession au trône d'Angleterre, dans la ligne protestante, et de renvoyer de France le *Prétendant* ; il démolit le port de Dunkerque et cède aux Anglais la baie d'Hudson, l'Acadie, Terre-Neuve et Saint-Christophe ;

6° Il promet aux États-Généraux de leur remettre, pour le compte de l'Empereur, toutes les places que ses troupes occupent dans les Pays-Bas espagnols, sous la condition que les Électeurs de Cologne et de Bavière seront rétablis dans leurs États ; il consent à ce qu'une barrière soit formée dans les Pays-Bas contre la France, au moyen des villes suivantes, qui seront occupées par les Hollandais, le gouvernement civil restant à l'Empe-

(1) Il est aussi reconnu comme prince de Neufchâtel, les habitants de ce petit pays l'ayant choisi comme souverain. En même temps, comme héritier de Guillaume III, il cède à la France la principauté d'Orange.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

reur : Furnes, Ypres, Menin, Tournay, Mons, Charleroy, Namur et Gand, barrière que la République eût pu obtenir à moins de frais, si, dès le début des négociations, elle eût voulu accepter les offres avantageuses que la France lui avait faites ;

7° Il est convenu qu'aucune province, ville ou forteresse des Pays-Bas, ne pourra jamais être cédée, transférée, ni donnée à la France, à quelque titre que ce soit.

L'Empereur refusant d'accepter les conditions qui lui étaient offertes par la paix d'Utrecht, la guerre continua entre la France, l'Empereur et l'Empire ; mais bientôt de nouveaux succès, remportés sur le Haut-Rhin par le maréchal de Villars, sur le prince Eugène, forcèrent l'Empereur à déposer les armes. Des conférences s'ouvrirent entre les deux généraux : elles aboutirent aux traités de Rastadt avec l'Empereur et de Bade avec l'Empire (6 mars et 7 septembre 1714), par lesquels la France garda Landau, rendit Brisach, Fribourg, Kehl, et détruisit les fortifications qu'elle avait dans les îles et sur la rive droite du Rhin ; l'Empereur eut Naples, le Milanais, le Mantouan, la Sardaigne, les Pays-Bas ; il restitua aux deux Électeurs leurs États, car Louis XIV avait témoigné la plus noble insistance pour que ses alliés, dont Charles VI avait déjà partagé les dépouilles, ne fissent pas la moindre perte.

Ces traités n'engageant que la France, l'Empereur et l'Empire, l'Empereur ne reconnut pas Philippe V pour roi d'Espagne, et celui-ci garda ses prétentions sur le Milanais, Naples et les Pays-Bas.

Un dernier traité vint mettre le complément à toutes ces diverses transactions diplomatiques : ce fut le traité connu dans l'histoire sous le nom de *Traité de la Bar-*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rière, par lequel l'Empereur, en entrant en possession des ci-devant Pays-Bas espagnols, reconnut aux États-Généraux le droit d'occuper militairement les villes déjà nommées dans le paragraphe 6 du résumé du traité d'Utrecht, pour servir de boulevard à la république des Provinces-Unies contre la France.

En comparant les diverses dispositions arrêtées par la paix d'Utrecht, on trouve que ce traité n'était que l'exécution matérielle des bases générales établies par la Grande-Alliance : la division de la monarchie d'Espagne, de manière à conserver l'équilibre entre les grandes puissances du continent (1).

Telle fut l'issue de cette longue lutte. La paix d'Utrecht fut, à peu d'exceptions près, la répétition du deuxième traité de partage ; seulement les rôles principaux étaient intervertis : ce que l'archiduc Charles aurait dû avoir, d'après le traité de partage, l'Espagne et les Indes, Philippe V le conserva à la paix d'Utrecht (2).

C'est ainsi que, par un concours d'événements, la question de la succession d'Espagne se termina en faveur de la politique de Louis XIV.

L'Espagne gagna quelque chose à cette nouvelle souche de Rois ; cela n'était guère possible autrement, car les derniers Rois de la Maison d'Autriche n'avaient été que des fantômes couronnés ; mais l'Espagnol n'en resta

(1) Voir à l'*Appendice* le traité connu sous le nom de *Grande-Alliance*.

(2) Papiers d'État du conseiller pensionnaire Heinsius. — Correspondance de Heinsius avec le duc de Marlborough, *Mss.* — Lettre de Louis XIV, dans ses *Œuvres*. — Correspondance de Mme de Maintenon avec la princesse des Ursins. — *Mémoires de Torcy*. — *Mémoires du duc de Saint-Simon*. — *Mémoires du maréchal de Villars*. — *Mémoires du prince Eugène*. — W. Coke, *Mémoires du duc de Marlborough*. — Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*. — Bolingbroke, *Correspondance* et *Lettres sur l'étude de l'histoire*. — Schœll, *Histoire abrégée des Traités de paix*, t. II. — Lamberty. — Wag. — Tindal.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pas moins une nation ayant plus d'analogie avec les races africaines, dont le sang s'était mêlé au sien, qu'avec les peuples de l'Europe centrale (1).

L'Empereur joignit à ses États patrimoniaux en Allemagne, le royaume de Naples, le Milanais et les Pays-Bas espagnols : le Milanais le constituait le gardien de l'Italie, et la possession des Pays-Bas faisait de cette contrée le boulevard de l'Empire et des Provinces-Unies contre la France.

Quant aux puissances maritimes, qui avaient joué un si grand rôle pendant toute cette guerre, l'avenir qui les attendait l'une et l'autre commença à se dessiner après la conclusion de la paix d'Utrecht.

L'Angleterre, rajeunie par la Révolution de 1688, allait entrer dans l'âge de la virilité, et la république des Provinces-Unies vit avancer, à cette époque, l'ère de sa décrépitude.

La première allait appliquer toutes ses forces vitales à l'établissement d'un système nouveau : la fondation de ces vastes colonies qui font aujourd'hui partie de la puissance britannique et qui lui donnèrent l'empire des mers. Les avantages extérieurs que lui valurent le traité d'Utrecht, joints à ceux que lui procurèrent à l'intérieur l'établissement de la dynastie protestante, son union avec l'Écosse et la fondation de son crédit, devaient l'élever si haut, que, de ce jour, elle fut considérée comme la puissance rivale de la France.

Tandis que ces éléments nouveaux de grandeur nationale allaient vivifier l'Angleterre, l'élément ancien, qui avait fait la principale force des Provinces-Unies, allait faire défaut à la République : avec la paix d'Utrecht finit l'intervention du principe de la réforme religieuse dans

(1) Chateaubriand, *Congrès de Vérone* et *Guerre d'Espagne*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les affaires politiques du continent ; ce principe était usé. A l'ère des ardentes discussions dogmatiques, succéda celle du scepticisme philosophique, corollaire inévitable de la réformation.

Aussi longtemps que les calvinistes étaient restés sujets de Louis XIV, ils s'étaient tenus prudemment sur la défensive ; du moment où ils eurent franchi la frontière, ils commencèrent l'attaque avec une vivacité sans égale. Les Hollandais, qui nourrissaient contre Louis XIV un profond ressentiment, laissaient les réfugiés français faire et dire tout ce qui était capable d'ébranler l'autorité morale de la royauté en France. Tous les livres proscrits, précurseurs des grandes secousses polititiques, une foule de pamphlets hostiles au gouvernement français ou au catholicisme furent imprimés dans les Provinces-Unies ; c'est là qu'est née la presse périodique. La Hollande devint une sorte de champ d'asile ouvert à tous ceux qu'on appellerait aujourd'hui les *libres penseurs*, et Bayle fraya la voie où bientôt Voltaire devait entraîner son siècle. L'ébranlement des esprits, qui était parti au XVIe siècle des Provinces-Unies, en partit encore une fois au XVIIIe, et cette République, de sanctuaire du protestantisme qu'elle avait été jusqu'à cette époque, se métamorphosa alors en berceau de l'esprit philosophique et du scepticisme religieux. Bizarre destinée que celle de ce petit pays ! Après avoir travaillé avec tant d'ardeur à miner le pouvoir monarchique, il devait un jour aller chercher un refuge auprès de la royauté et se laisser ruiner par son aveugle complaisance pour son premier Roi (1) !

(1) Écrit en 1840, à l'époque de l'abdication de Guillaume Ier. On sait que l'une des principales causes de cette abdication, fut l'état épouvantable dans lequel se trouvaient les finances du royaume des Pays-Bas, après que

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Quand le principe qui avait, depuis plus d'un siècle, communiqué sa vivifiante énergie à la république des Provinces-Unies, eut cessé d'agir sur elle, l'État se trouva désorienté, flottant et balloté comme un vaisseau qui a perdu son lest, et, malheureusement pour la République, elle chercha vainement à se rattacher à un principe nouveau, qui pût lui donner ce qu'elle avait perdu et lui communiquer une vie nouvelle.

La cessation de cette puissante et salutaire intervention de la république des Provinces-Unies dans les affaires générales, aurait pu compromettre l'équilibre politique du continent, si, après la paix d'Utrecht, deux nouvelles puissances n'eussent pris une place dans ce système : la Prusse et la Savoie; elles devinrent désormais indispensables à l'équilibre européen, moins importantes par la grandeur de leurs possessions que par leur position géographique, et surtout par leur organisation militaire.

Un historien français apprécie l'issue de la guerre de la succession d'Espagne, pour la France, de la manière suivante : « Les traités d'Utrecht avaient été en» tièrement dirigés contre la France; ils furent pour elle » ce que les traités de Westphalie avaient été pour l'Au» triche : une limitation. La France, qui n'avait cessé » d'acquérir depuis un siècle, resta stationnaire, pendant » que les autres États acquéraient; mais elle se trouva, à » leur égard, dans une position d'infériorité plus appa» rente que réelle; elle gagnait tant à n'avoir plus de » Pyrénées pour ennemies, que ce seul résultat n'était » pas trop payé par ses revers et une dépense d'un mil-

Guillaume Ier eut épuisé toutes les ressources du pays, dans le vain espoir de rentrer en possession de la Belgique, irrévocablement perdue pour lui dès 1830.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

» liard cinq cent cinquante-sept millions (1). L'Espagne » était à jamais mise dans les voies de la France ; elle » recevait d'elle, avec sa dynastie, des moyens de régé- » nération par lesquels elle doubla sa population, re- » trouva une marine et une armée, et reprit en partie son » rang en Europe ; mais ce pays si étrange, si isolé, si » stationnaire, ne subit que lentement et imparfaitement » l'influence française ; il convertit plus aisément sa » dynastie à ses mœurs demi-sauvages, que celle-ci ne » le convertit lui-même à sa civilisation. Cependant, » l'œuvre de Louis XIV fut durable : l'union des deux » pays fut resserrée plus tard par le traité de 1735 et le » *pacte de famille ;* enfin, l'action que la France exerce » naturellement sur l'Espagne s'est continuée à travers » toutes les révolutions, et ne peut que se compléter dans » un prochain avenir (2).

La paix d'Utrecht allait donc être, pour l'Europe centrale et occidentale, ce que la paix de Westphalie avait été pour elle pendant l'époque précédente.

Mais une nouvelle tourmente politique, s'élevant du sein de la France, détruira à son tour l'édifice fondé sur la paix de 1713, pour en faire surgir un ordre de choses tout nouveau, par l'introduction de l'élément démocratique dans le gouvernement des États. *Sic tempus ruit.*

(1) A trente-deux livres le marc, ou deux milliards cinq cent vingt quatre millions.

(2) Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. III, p. 421.

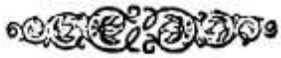

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

APPENDICE

AU HUITIÈME VOLUME.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

PIÈCES CONTENUES DANS L'APPENDICE.

N°s 1. Traité d'alliance entre l'Empereur, le Roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux des Provinces-Unies, dit *Traité de la Grande-Alliance* (7 septembre 1701).

2. Notice sur les différents papiers d'État de l'ancienne République des Provinces-Unies.

3. Indication des Documents inédits qui ont servi à l'Auteur de l'*Histoire des Luttes et Rivalités politiques.*

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

N° 1.

Traité d'alliance entre l'Empereur, le Roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux des Provinces-Unies, dit Traité de la Grande-Alliance (1).

D'autant que le Roy d'Espagne, Charles II, de glorieuse mémoire, étant mort sans enfans, Sa Sacrée Majesté Impériale a assuré que la succession des royaumes du Roy défunt appartient légitimement à son auguste Maison, et que, le Roy Très-Chrétien désirant avoir la même succession pour le duc d'Anjou, son petit-fils, et alléguant qu'elle lui revient de droit, en vertu d'un certain Testament du Roy défunt, il s'est d'abord mis en possession de tout l'héritage ou monarchie d'Espagne pour le sus dit duc d'Anjou, et s'est emparé, à main armée, des provinces du Pays-Bas espagnol et du duché de Milan, et qu'il tient une flotte, dans le port de Cadix, toute prête à faire voile, et qu'il a envoyé plusieurs vaisseaux de guerre aux Indes qui sont soumises à l'Espagne, et que, par ce moyen et plusieurs autres, les royaumes de France et d'Espagne sont si étroitement unis, qu'il semble qu'ils ne doivent plus être regardez, à l'avenir, que comme un seul et même royaume, tellement que, si on n'y prend garde, il y a bien de l'apparence que Sa Majesté Impériale ne doit plus

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, part. I, p. 89. — Lamberty, *Mémoires*, t. I, p. 620, t. VIII, p. 257, t. XI, p. 661.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

espérer d'avoir jamais aucune satisfacsion de sa prétension ; que l'Empire romain perdra tous ses droits sur les fiefs qui sont en Italie et dans le Pays-Bas espagnol, de même que les Anglois et Hollandois perdront la liberté de leur navigation et de leur commerce dans la mer Méditerranée, aux Indes et ailleurs, et que les Provinces-Unies seront privées de la seureté qu'elles avoient, par l'interposition entr'elles et la France des provinces du Pays-Bas espagnol, appelées communément la *Barrière;* et qu'enfin les François et les Espagnols étant ainsi unis, deviendroient, en peu de temps, si formidables, qu'ils pourroient aisément soumettre toute l'Europe à leur obéissance et empire.

Or, comme cette conduite du Roy Très-Chrétien a mis Sa Majesté Impériale dans la nécessité d'envoyer une armée en Italie, tant pour la conservation de ses droits particuliers que pour celle des fiefs de l'Empire, de même, le Roy de la Grande-Bretagne a jugé qu'il étoit nécessaire d'envoyer des troupes auxiliaires aux Provinces-Unies, dont les affaires sont dans le même état que si on en étoit déjà venu à une guerre ouverte, et les Seigneurs Etats-Généraux, dont les frontières sont presque de toutes parts ouvertes, par la rupture de la barrière qui empêchoit le voisinage des François, sont contraints de faire, pour la seureté et pour la conservation de leur République, tout ce qu'ils auroient dû et pu faire, s'ils étoient effectivement attaquez par une guerre ouverte ;

Et, comme un état si douteux et si incertain en toutes choses est plus dangereux que la guerre même, et que la France et l'Espagne s'en prévalent pour s'unir de plus en plus, afin d'opprimer la liberté de l'Europe et ruiner le commerce accoutumé, toutes ces raisons ont porté Sa Sacrée Majesté Impériale, Sa Sacrée royale Majesté de la Grande-Bretagne et les Hauts et Puissans Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies d'aller au-devant de tous les maux qui en proviendroient ; et, désirant d'y apporter remède selon leurs forces, ils ont jugé qu'il étoit nécessaire de faire entr'eux une étroite alliance et confédération, pour éloigner le grand et commun danger.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pour cet effet, ils ont donné leurs ordres et instrucsions, à sçavoir :

Sa Sacrée Majesté Impériale,

Aux très-nobles, très-illustres et très-excellens seigneurs,

Le seigneur *Pierre de Goes*, comte du Saint-Empire romain, seigneur de Carelsberg, chambellan de Sa Majesté Impériale, conseiller du conseil impérial aulique et envoyé extraordinaire auprès des Hauts et Puissans Seigneurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies,

Et le seigneur *Jean-Wenceslas de Wratislau Mitrowitz*, comte du Saint-Empire romain, seigneur de Ginck et de Malexhitz, chambellan de Sa Majesté le Roy des Romains et de Hongrie, conseiller et assesseur de la chancellerie privée aulique de Bohême et envoyé extraordinaire de Sa Majesté Impériale auprès de Sa Majesté Britannique,

Tous deux ses ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires;

Sa Sacrée Majesté le Roy de la Grande-Bretagne.

Au très-noble, très-illustre et très-excellent seigneur,

Le seigneur *Jean, comte de Marlborough, baron Churchill de Sandridge*, conseiller du conseil privé de Sa Sacrée Royale Majesté, général de son infanterie et général de toutes ses forces aux Pays-Bas, son ambassadeur extraordinaire, commissaire, procureur et plénipotentiaire;

Et les Seigneurs États-Généraux,

Aux seigneurs :

Diétrick Eck de Pantaleon, seigneur de Gent et Erleck;

Friderick, baron de Rheede, seigneur de Lier, dyck-graef de Saint-Anthoine et de Terlée, commandeur de Buren, l'un des nobles aggrégez dans l'ordre des chevaliers de Hollande;

Anthoine Heinsius, conseiller pensionnaire des Seigneurs Etats-Généraux de Hollande et de Westfrise, garde de leur grand sceau et président des fiefs;

Guillaume de Nassau, seigneur d'Odyck, Cortgiène, etc., premier noble et représentant le corps des nobles dans les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

assemblées des Seigneurs Etats de Zeelande et de leurs députez ;

Everhard de Weede, seigneur de Weede, Dyckvelt, Rateles, etc., seigneur foncier de la ville d'Oudewater, doyen du chapitre de Sainte-Marie d'Utrecht (sur le Rhyn), premier conseiller et président de l'assemblée de la province d'Utrecht, dyck-graef de Leek ;

Guillaume van Haren, grietman du pays de Bilt, en Frise, curateur de l'Université de Franckerk, député des nobles à l'assemblée des Seigneurs Etats de Frise ;

Buschard-Juste de Welvelde, Buckhorst et Molchate, seigneur de Zallick et Vekaten, grand baillif du pays d'Isselmunde,

Et *Wiker Wickers*, sénateur de la ville de Groningue,

Respectivement députez des Seigneurs Etats de Gueldres, de Hollande et Westfrise, Zeelande, Utrecht (sur le Rhyn), Frise, Overyssel et Groningue, et Ourlande, à l'assemblée des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies du Pays-Bas ;

Lesquels, en vertu de leurs ordres, sont convenus des articles d'alliance qui suivent :

1° Qu'il y ait, dès à présent et à l'avenir, une constante, perpétuelle et inviolable amitié entre Sa Sacrée Majesté Impériale, Sa Sacrée Royale Majesté de la Grande-Bretagne et les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, et qu'ils soyent tenus réciproquement de procurer ce qui leur sera avantageux et d'éloigner ce qui leur serait nuisible et dommageable ;

2° Sa Sacrée Majesté Impériale, Sa Sacrée Royale Majesté de la Grande-Bretagne et les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, n'ayant rien tant à cœur que la paix et la tranquillité de toute l'Europe, ont jugé qu'il ne pouvoit rien y avoir de plus efficace, pour l'affermir, que de procurer à Sa Majesté Impériale une satisfacsion juste et raisonnable, touchant ses prétensions à la succession d'Espagne, et que le Roy de la Grande-Bretagne et les Seigneurs Etats-Généraux obtiennent une seureté particulière et suffisante, pour leurs royaumes, provinces, terres et pays de leur obéissance, et pour la navigation et le commerce de leurs sujets ;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

3° Pour cet effet, les alliez mettront premièrement en usage tous les moyens possibles et tout ce qui dépendra d'eux pour obtenir, amiablement et par une transacsion ferme et solide, une satisfacsion juste et raisonnable pour Sa Majesté Impériale, au sujet de ladite succession, et la seureté dont il a été fait mension ci-dessus pour Sa Majesté Britannique et pour les Seigneurs Etats des Provinces-Unies; et, à cette fin, ils employeront tous leurs soins et offices pendant deux mois, à compter du jour de l'échange des ratifications de ce présent Traité;

4° Mais si, dans ce tems là, les alliez viennent à être frustrez de leur espérance et de leurs désirs, tellement que l'on ne puisse pas transiger dans le terme fixé, en ce cas, ils promettent et s'engagent réciproquement de s'aïder de toutes leurs forces, selon ce qui sera réglé par une convension particulière, pour obtenir la satisfacsion et seureté sus dite;

5° Et afin de procurer cette satisfacsion et cette seureté, les alliez feront, entr'autres choses, leurs plus grands efforts pour reprendre et conquérir les provinces du Pays-Bas espagnol, dans l'intension qu'elles servent de digue, de rempart et de barrière pour séparer et éloigner la France des Provinces-Unies, comme par le passé, les dites provinces du Pays-Bas espagnol ayant foit la seureté des Seigneurs Etats-Généraux, jusques à ce que, depuis peu, Sa Majesté Très-Chrétienne s'en est emparée et les a fait occuper par ses troupes;

Pareillement, les alliez feront tous leurs efforts pour conquérir le duché de Milan, avec toutes ses dépendances, comme étant un fief de l'Empire servant pour la seureté des provinces héréditaires de Sa Majesté Impériale, et pour conquérir les royaumes de Naples et de Sicile et les isles de la mer Méditerranée, avec les terres dépendantes de l'Espagne, le long de la côte de Toscane, qui peuvent servir à la même fin et être utiles pour la navigation et le commerce des sujets de Sa Majesté Britannique et des Provinces-Unies;

6° Pourront, le Roy de la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux, conquérir, à force d'armes, selon qu'ils auront con-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

certé entr'eux, pour l'utilité et la commodité de la navigation et du commerce de leurs sujets, les pays et les villes que les Espagnols ont dans les Indes, et tout ce qu'ils pourront y prendre sera pour eux et leur demeurera ;

7° Que si les alliez se trouvent obligez à entrer en guerre pour obtenir la dite satisfacsion à Sa Majesté Impériale et la dite seureté à Sa Majesté Britannique et aux Seigneurs Etats-Généraux, ils se communiqueront fidèlement les avis et résolutions des conseils qui se tiendront pour toutes les entreprises de guerre ou expéditions militaires, et généralement tout ce qui concernera cette affaire commune;

8° La guerre étant une fois commencée, aucun des alliez ne pourra traiter de paix avec l'ennemi, si ce n'est conjointement, avec la participation et le conseil des autres parties;

La dite paix ne pourra être concluë, sans avoir obtenu pour Sa Majesté Impériale une satisfacsion juste et raisonnable, et pour le Roy de la Grande-Bretagne et les Seigneurs Etats-Généraux la seureté particulière de leurs royaumes, provinces, terres et pays de leur obéissance, navigation et commerce, ni sans avoir pris auparavant de justes mesures, pour empêcher que les royaumes de France et d'Espagne soyent jamais unis sous un même empire ou qu'un seul et même Roy en devint le souverain, et spécialement que jamais les Français se rendent maîtres des Indes espagnoles ou qu'ils y envoyent des vaisseaux pour y exercer le commerce, directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit;

Enfin la dite paix ne pourra être concluë, sans avoir obtenu, pour les sujets de Sa Majesté Britannique et pour ceux des Provinces-Unies, une pleine et entière faculté, usage et jouïssance de tous les mêmes priviléges, droits, immunitez et libertez de commerce, tant par terre que par mer, en Espagne et sur la mer Méditerrannée, dont ils usoient et jouïssoient, pendant la vie du feu Roy d'Espagne, dans tous les pays qu'il possédoit, tant en Europe qu'ailleurs, et dont ils pouvoient, de droit, user et jouïr en commun ou en particulier, par les traitez,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

convensions et coutumes, ou de quelqu'autre manière que ce puisse être ;

9° Lorsque la dite transacsion ou traité de paix se fera, les alliez conviendront entr'eux de tout ce qui sera nécessaire pour établir le commerce et la navigation des sujets de Sa Majesté Britannique et des Seigneurs Etats-Généraux, dans les pays et lieux que l'on doit acquérir, et que le feu Roy d'Espagne possédoit ;

Ils conviendront pareillement des moyens propres à mettre en seureté les Seigneurs Etats-Généraux par la barrière sus mentionnée ;

10° Et d'autant qu'il pourroit naître quelque controverse au sujet de la religion, dans les lieux que les alliez espèrent de conquérir, ils conviendront entr'eux de son exercice, au temps sus dit de la paix ;

11° Les alliez seront obligez de s'entr'aïder et secourir de toutes leurs forces, au cas que le Roy de France ou quelqu'autre que ce soit, vint à attaquer l'un d'entr'eux à cause du présent Traité ;

12° Soit que l'on puisse maintenant transiger sur la dite satisfacsion et seureté, ou soit que la paix se fasse après que l'on aura entrepris une guerre nécessaire, il y aura et demeurera toujours, entre les parties contractantes, une alliance défensive pour la garantie de la dite transacsion ou de la dite paix ;

13° Tous les Roys, princes et Etats, qui ont la paix à cœur et qui voudront entrer dans la présente alliance, y seront admis ; et parce qu'il est particulièrement de l'intérêt du Saint-Empire romain de conserver la paix publique et qu'il s'agit ici, entr'autres choses, de recouvrer les fiefs de l'Empire, on invitera spécialement le dit Empire d'entrer dans la présente alliance ; outre quoi, tous les alliez ensemble, et chacun d'eux en particulier, pourront y inviter ceux qu'ils verront bon être ;

14° Ce Traité d'alliance et Confédération sera ratifié par tous les alliez, dans l'espace de six semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En foi de quoi, nous, plénipotentiaires sus nommez, avons signé le présent Traité de nos mains et l'avons muni de nos sceaux et cachets.

A La Haïe, le septième du mois de septembre de l'an mil sept cens un.

ÉTOIT SIGNÉ EN CHACUN DES INSTRUMENS SÉPAREZ, SÇAVOIR :

De la part de Sa Majesté Impériale,

(*L. S.*) **P. comte de Goes,**
(*L. S.*) **J.-W. comte de Wratislau;**

De la part de Sa Majesté le Roy de la Grande-Bretagne,

(*L. S.*) **Marlborough;**

Et de la part des Seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies,

(*L. S.*) **D. van Eck van Pantaleon,**
(*L. S.*) **F. B. van Rheede,**
(*L. S.*) **A. Heinsius,**
(*L. S.*) **W. de Nassau,**
(*L. S.*) **E. de Weede,**
(*L. S.*) **W. van Haren,**
(*L. S.*) **B.-J. van Welveldo,**
(*L. S.*) **W. Wickers.**

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

N° 2.

Notice sur les différents papiers d'État de l'ancienne République des Provinces-Unies.

Nous avons cru devoir donner les détails suivants, pour les étrangers qui seraient tentés de faire des recherches historiques en Hollande.

Les documents historiques y sont nombreux et de deux natures différentes :

1° Ceux qui se trouvent réunis dans les Archives de l'Etat ;

2° Ceux qui font partie de dépôts de papiers d'Etat en possession de familles particulières.

Les Archives de la ci-devant République sont à La Haye. Ce vaste dépôt était dans le plus grand désordre vers la fin du XVIIIe siècle, mais la direction en ayant été confiée à M. Van Wyn, homme très-versé dans l'histoire de son pays et auteur de plusieurs ouvrages historiques, celui-ci sut apprécier l'importance des documents confiés à ses soins éclairés ; l'ordre ne tarda pas à succéder au désordre et à la coupable négligence qui avait régné jusqu'alors dans les Archives de l'Etat. Par son zèle infatigable, il parvint à faire sortir de la poussière, sous laquelle elle était ensevelie, une foule de pièces importantes pour l'histoire des premiers temps de la République. L'inventaire de toutes ces

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

richesses historiques fut achevé et cette source féconde fut ouverte aux investigations de ceux qui s'occupent de l'étude de l'histoire.

A la mort du savant Van Wyn, on lui donna pour successeur M. de Jonge, qui, suivant les traces de son prédécesseur et animé de la même ardeur, s'attacha à répandre le plus grand jour sur les trésors historiques que renferme le dépôt confié à ses soins.

On remarque dans ces Archives :

1° Celles de l'assemblée des Etats-Généraux ;

2° Celles des Etats de Hollande ;

3° Celles du conseil d'Etat des Provinces-Unies.

Les premières se composent : des procès-verbaux des séances de l'assemblée des Etats-Généraux et des édits émanant d'elle ; des négociations et traités avec les puissances étrangères ; des correspondances diplomatiques des envoyés de la République dans les Cours étrangères ; des journaux que chaque ambassadeur ou envoyé était tenu de remettre, à la fin de sa mission, à l'assemblée des Etats-Généraux ; de la correspondance des Etats-Généraux avec les chefs des forces de terre et de mer, et du journal que chaque amiral remettait à cette assemblée au retour de son expédition.

Les *Archives des Etats de Hollande* sont spéciales à tout ce qui concerne la souveraineté, le gouvernement et l'administration de cette province. A cette collection, on pourrait ajouter les papiers d'Etat des différents conseillers pensionnaires de Hollande, lesquels sont restés en la possession de familles particulières ; ce serait donc une chose vraiment désirable que ces papiers fussent acquis par le gouvernement pour être déposés aux Archives, car ces papiers sont souvent un embarras pour ceux qui les possèdent, et, par cela même, ils sont exposés à être détériorés par la négligence de leurs possesseurs.

Les *Archives du conseil d'Etat* sont spécialement relatives à ce qui concerne l'état militaire de la ci-devant République. Le conseil d'Etat était, en quelque sorte, le ministère de la guerre de la confédération, mais seulement en ce qui touche le maté-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

riel, car la partie concernant le personnel était du ressort et dans les attributions du capitaine-général de l'Union.

Tout ce qui était relatif à la marine, était confié à cinq colléges d'amirautés, ceux d'Amsterdam, de la Meuse, de la Nord-Hollande, de la Zélande et de la Frise, et ayant chacun une administration et une judicature particulières. Chacun de ces colléges avait ses Archives, mais après la chute de la République fédérative, ces cinq colléges furent remplacés par un département unique, celui de la marine, et les Archives des diverses amirautés furent réunies à ce nouveau département.

Chacune des six autres provinces de l'Union avait ses Archives particulières, comme celles de la province de Hollande; mais ces Archives n'ont pas été réunies à celles de l'Etat à La Haye et sont demeurées dans leurs provinces respectives, dont elles sont la propriété.

Quant aux collections de papiers d'Etat appartenant à des particuliers, il faut mettre en première ligne les *Archives de la Maison d'Orange*.

En 1824, M. de Grovestins fut chargé de classer et de mettre en ordre ces Archives; il accepta avec d'autant plus d'empressement ce travail, qu'il devait trouver, dans ce dépôt, une ample moisson pour l'histoire qu'il se proposait d'écrire.

Il régnait un grand désordre dans cette riche collection : tous ces documents avaient été entassés dans des caisses, en 1795, et envoyés à l'étranger; il n'en existait pas d'inventaire. Au bout de deux ans, cette collection fut classée et inventoriée; elle se compose :

1° Des papiers relatifs à la branche de Nassau-Breda, éteinte depuis le XVIe siècle;

2° De ceux de la branche de Nassau-Orange, dont Guillaume Ier fut le chef, et qui fournit quatre stathouders à la république des Provinces-Unies : Maurice, Frédéric-Henri, Guillaume II et Guillaume III; cette branche s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle;

3° De ceux de la branche de Nassau-Catzenellebogen, éteinte;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

4° De ceux de la branche de Nassau-Siegen, éteinte;

5° De ceux de la branche de Nassau-Hadémar, éteinte;

6° Enfin de ceux de la branche de Nassau-Dietz, héritière de toutes les autres branches de la Maison de Nassau, et qui, après l'extinction de la branche de Nassau-Orange, en prit le titre et donna à la république des Provinces-Unies ses deux derniers stathouders, Guillaume IV et Guillaume V; ce dernier était père de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

Les *Archives de la Maison d'Orange* se divisent en deux catégories :

L'une se compose de documents relatifs à la famille, tels que : partages, successions, contrats de mariage, testaments, etc.;

L'autre catégorie se compose de documents politiques et historiques (1).

Les documents historiques les plus remarquables de ces Archives sont ceux relatifs à la branche de Nassau-Orange.

Les vicissitudes auxquelles Guillaume Ier, dit *le Taciturne*, fut livré pendant toute son existence, rendent présumable que beaucoup de papiers relatifs à l'histoire de ce prince ont été égarés ou détruits. Ainsi, par exemple, on ne trouve aucun vestige des relations que Guillaume Ier eut avec Charles-Quint et Philippe II; rien qui ait directement rapport à ses relations avec le parti calviniste en France; aucune trace de ses relations avec le duc d'Anjou, qui fut appelé, en 1681, comme souverain, dans les Pays-Bas.

En revanche, il s'y trouve une grande quantité de lettres du prince d'Orange, et d'autres qui lui furent adressées à l'époque des troubles des Pays-Bas.

Ensuite, sa correspondance avec son frère, le comte Jean de Nassau, relativement à la situation des affaires dans les Pays-Bas, à la levée de troupes que le prince d'Orange fit en Alle-

(1) La publication des documents que renferment ces Archives a été commencée dans un ouvrage intitulé : *Archives ou Correspondances inédites de la Maison d'Orange-Nassau*, recueil publié, avec autorisation du Roi des Pays-Bas, par M. Groen van Prinsterer.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

magne pour soutenir la guerre contre l'Espagne et aux frais que cette guerre occasionna à la Maison d'Orange-Nassau.

On y remarque encore la requête que les nobles présentèrent à la gouvernante Marguerite, duchesse de Parme, au commencement des troubles des Pays-Bas, avec une apostille en marge, signée par la gouvernante. Il est présumable que c'est la pièce originale qui fut présentée par les nobles, dont l'un des chefs était le comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange.

Enfin on y trouve l'acte par lequel les Etats de Hollande déférèrent le titre de comte de cette province à Guillaume Ier, en 1584. Cet acte est signé et scellé par toutes les villes de la Hollande et par le corps des nobles.

Les documents historiques relatifs au prince Maurice et à son stathoudérat, sont rares et se bornent à quelques lettres. Il est remarquable surtout qu'on n'y trouve rien qui ait rapport aux divisions qui éclatèrent, sous ce stathoudérat, entre le prince Maurice et le conseiller pensionnaire Barneveld.

Parmi les documents les plus importants relatifs au stathoudérat du prince Frédéric-Henri, on trouve les pièces suivantes :

1° Les négociations qui précédèrent et suivirent le mariage du prince Guillaume, fils de Frédéric-Henri, avec la princesse Marie, fille aînée de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, et la correspondance du Roi et de la Reine d'Angleterre et des ambassadeurs des Etats-Généraux, pendant leur séjour à Londres;

2° Une négociation relative à un mariage projeté entre le prince de Galles et Mademoiselle d'Orange, en 1643 et 1644;

3° Des lettres-patentes, par lesquelles le Roi de France accorde au prince d'Orange le titre de généralissime de ses armées, après la conclusion du traité signé, en 1635, entre la France et les Etats-Généraux, par rapport à la conquête et au partage des Pays-Bas espagnols entre la France et la république des Provinces-Unies.

Parmi les documents relatifs au stathoudérat de Guillaume II, on trouve :

1° Quelques pièces et lettres relatives à une alliance entre la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

France et la République, dans le but de rompre la paix qui avait été conclue à Munster, en 1648. Ces pièces sont d'autant plus curieuses, qu'il n'existe, dans les Archives du ministère des affaires étrangères en France, aucune trace de cette négociation entre le prince d'Orange et le cardinal Mazarin ;

2° Un mémoire adressé au prince de Galles, dans lequel le prince d'Orange développe sa politique à l'égard des événements qui se passaient en Angleterre, au début de la Révolution ;

3° Un grand nombre de pièces et de lettres concernant la division qui éclata, en 1649 et 1650, entre le prince Guillaume et les Etats de Hollande, par rapport à la réduction de l'armée, et la tentative du prince de se rendre maître de la ville d'Amsterdam, qui était à la tête de l'opposition qu'il rencontrait.

Les *Archives de la Maison d'Orange* sont très-riches en ce qui concerne Guillaume III.

On y remarque les pièces relatives à la minorité et à la tutelle de Guillaume III ; elles sont très-complètes.

A partir de 1672, époque de son stathoudérat, on trouve une correspondance politique et militaire très-précieuse pour l'histoire de cette époque, et qui complète celle déjà publiée.

On y remarque d'abord un grand nombre de lettres, toutes relatives aux événements dont l'Angleterre était le théâtre, vers la fin du règne de Charles II ; on en trouve du Roi, du duc d'York et des principaux ministres de Charles II ; elles complètent une lacune dans la correspondance publiée par sir John Dalrymple ; on y trouve encore plusieurs pièces relatives à l'expédition de 1688, et enfin la correspondance de Guillaume III, devenu Roi d'Angleterre, avec le conseiller pensionnaire de Hollande, Heinsius, de 1689 à 1702, formant à elle seule une collection de plus de deux mille lettres, toutes écrites de la main du Roi et du conseiller pensionnaire.

Il est moins facile de donner des indications précises sur les papiers d'Etat qui se trouvent en la possession de familles particulières. En général, leurs possesseurs sont peu disposés, non-seulement à les communiquer, mais même à donner des détails

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sur ce qu'ils possèdent ; beaucoup l'ignorent probablement eux-mêmes. Nous allons, par conséquent, consigner ici le peu que nous avons pu recueillir à ce sujet :

Feu l'archiviste Van Wyn a souvent parlé à l'auteur de cette notice des papiers des conseillers pensionnaires Cats et de Witt.

Il disait qu'un M. Endewy passait pour avoir des papiers de Cats, sans dire cependant si ces papiers étaient politiques ou si c'étaient des compositions littéraires.

Quant aux papiers qui avaient appartenu à M. de Witt, le même M. Van Wyn disait qu'il en avait vu en la possession de M. de Witt, seigneur de Jaarsveld, dernier rejeton mâle de la famille de Witt. Le peu de soin qu'il en avait, faisait supposer à M. Van Wyn que ces papiers ont pu être détruits. Parmi ces souvenirs de Jean de Witt, se trouvait un doigt de la victime.

Papiers d'Etat du conseiller pensionnaire Heinsius. — Cette collection est très-complète ; elle est dans la famille Van der Heim, qui possède également les papiers d'Etat du conseiller pensionnaire Van der Heim.

Papiers d'Etat du conseiller pensionnaire Van Slingelandt. — Ils sont en la possession de ses descendants, mais on ne veut pas les communiquer, parce que le conseiller pensionnaire l'a défendu dans son testament.

Papiers d'Etat de Grotius. — Bien que descendant, par sa grand'mère maternelle, de Grotius, l'auteur de cette note n'a jamais pu savoir où les papiers de cet homme d'Etat, de ce savant illustre, sont passés ; il n'en a jamais entendu parler dans la famille de sa grand'mère, ce qui lui fait supposer qu'ils n'existent plus. L'exil du grand homme, sa mort en pays étranger, rendent ce fait plus que probable.

Papiers d'Etat du conseiller pensionnaire Fagel. — Le conseiller pensionnaire Fagel n'eut pas d'enfants ; il est probable que ses papiers sont passés à des collatéraux ; on est d'autant plus fondé à le supposer, qu'en 1824, M. Van den Steen, bourgmestre de Nimègue, descendant, par les femmes, de la famille Fagel, fit hommage à Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, de la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lettre écrite par le prince d'Orange au conseiller pensionnaire Fagel, le lendemain de la bataille de Saint-Denis, en 1679. D'après une lettre de M. Van den Steen, il paraît être en possession de papiers dont il ignore le contenu, ne les ayant jamais examinés.

La famille Fagel ayant, pendant plusieurs générations, donné des greffiers aux Etats-Généraux, un des grands ministères de la république des Provinces-Unies, il est présumable qu'il existe, dans cette famille, des papiers d'Etat importants, mais dont on ne paraît guère se soucier ou s'occuper, l'auteur de cette note ayant bien des fois pris des informations à ce sujet, sans avoir rien pu apprendre à cet égard.

Correspondance de Guillaume III avec M. de Bentinck, depuis comte de Portland. — Une partie de cette correspondance se trouve en Angleterre, dans la famille du duc de Portland. Une autre partie, celle qui précéda l'expédition de Guillaume III en Angleterre, était déposée à l'hôtel de Bentinck, à La Haye. Voici quelques détails par rapport à cette correspondance, que l'auteur tient de M. Delprat, chapelain de la Cour de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas :

En 1810 ou 1811, M. Delprat fut chargé de l'arrangement des papiers de famille déposés à l'hôtel de Bentinck, à La Haye. Il trouva, parmi ces papiers, des lettres de M. de Bentinck et de M. de Dykveld au prince d'Orange; il n'eut que le temps de les parcourir très-superficiellement, mais il fut à même de se convaincre que cette correspondance était intéressante et renfermait des détails curieux sur cette époque.

Ce qu'il dit, à l'égard des lettres de M. de Dykveld, surprit l'auteur de cette note et l'engagea à en parler à M. de Dykveld, greffier de la première chambre des Etats-Généraux; celui-ci répondit qu'il ne possédait rien qui fût relatif à la correspondance entre M. de Dykveld et Guillaume III. On serait donc autorisé à supposer que les lettres que M. Delprat a vues, sont celles relatives aux négociations de M. de Dykveld; on est confirmé dans cette supposition par l'exemple que fournit la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

correspondance entre Guillaume III et le conseiller pensionnaire Heinsius, auquel on avait restitué, probablement après la mort du Roi, toutes les lettres qu'il lui avait écrites.

Reste à expliquer comment les lettres de M. de Dykveld ne sont pas retournées au chef de cette famille, et pourquoi elles sont restées en la possession de la famille de Bentinck. On ignore d'ailleurs ce que ces papiers sont devenus.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que tous ces papiers d'Etat, en possession de familles particulières, sont, pour ainsi dire, perdus pour l'étude de l'histoire, et que, sous ce point de vue, ce serait une chose désirable de les voir réunir aux Archives de l'Etat, par une transaction amiable entre leurs possesseurs et le gouvernement; de cette manière, ces documents entreraient dans le domaine public. Comment l'auteur de cette notice est-il parvenu à pouvoir fouiller dans les trésors renfermés dans les papiers d'Etat du conseiller pensionnaire Heinsius? par les circonstances suivantes : il était neveu de M. Van der Heim, possesseur de ces papiers; on lui accorda avec bienveillance la permission d'y faire des recherches, et voilà comment l'*Histoire des Luttes et Rivalités, etc.*, a pu être enrichie des nombreux matériaux qu'elle renferme. Mais de pareils hasards ne se présentent que rarement ou presque jamais, et, en attendant, ces papiers restent ensevelis sous la poussière des bibliothèques, ou, pis que cela, se détériorent par le manque de soin et les embarras que leur conservation cause à leurs possesseurs; aussi faut-il s'attendre à ce qu'ils seront perdus tôt ou tard.

En réunissant ici ses souvenirs épars sur quelques collections de papiers d'Etat, l'auteur de cette note n'a eu d'autre but que de les sauver, autant qu'il est en lui, de l'oubli, et de fixer sur eux l'attention des érudits, pour lesquels tout ce qui touche à l'histoire ne peut être une chose indifférente

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

N° 3.

Indication des documents inédits qui ont servi à l'auteur de l'Histoire des Luttes et Rivalités politiques, etc.

1° Correspondance entre le prince d'Orange et le prince Jean-Maurice de Nassau-Siegen, relative aux opérations de la guerre, pendant les années 1672 et suivantes. (Mss., *Archives de la Maison d'Orange.*)

Cette correspondance peint l'état de démoralisation de l'armée de la République et l'absence totale, dans cette guerre contre la France, de moyens de défense, hormis ceux que la nature avait donnés. Elle est un grand chef d'accusation contre l'administration du conseiller pensionnaire de Witt.

2° Lettres de Guillaume III aux Etats-Généraux, par rapport aux opérations militaires dans la guerre de 1672 à 1678. (*Archives des Etats-Généraux.*)

Quelques-unes de ces lettres ont été publiées en hollandais, mais peu ont été traduites en français.

3° Lettres de Guillaume III aux Etats de Hollande, de Zélande et d'Utrecht et les réponses des Etats, relatives à l'offre de la souveraineté du duché de Gueldre, en 1675.

Ces lettres ont été publiées, soit en entier, soit par fragments. Les originaux se trouvent au dépôt des *Archives de la Maison d'Orange.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

4° Quelques lettres du prince d'Orange et du conseiller pensionnaire Fagel, à l'époque de la paix de Nimègue, en 1678. (Mss., *Archives de la Maison d'Orange.*)

Quelques-unes ont été publiées, d'autres sont inédites.

5° Lettres de Charles II, du duc d'York et des ministres anglais au prince d'Orange, depuis l'époque de son mariage jusqu'à la mort de Charles II (1677 à 1685).

Une partie de ces lettres a été publiée dans l'*Appendice aux Mémoires de Dalrymple*, première partie ; ce sont celles qui ont été trouvées parmi les papiers de Guillaume III en Angleterre. Celles qui se trouvent dans les *Archives de la Maison d'Orange* étaient toutes inédites; elles traitent des démêlés de Charles II avec le Parlement, de l'exclusion du duc d'York et des négociations entre les Etats-Généraux et le Gouvernement britannique, pour s'opposer aux projets de Louis XIV, après la paix de Nimègue.

Elles sont toutes insérées dans le quatrième volume du présent ouvrage.

6° Lettres du sieur Van Beuningen, ambassadeur des Etats-Généraux à Londres, au prince d'Orange, en 1682. (Mss., *Archives de la Maison d'Orange.*)

Ces lettres traitent des négociations entre les Etats-Généraux et la Cour d'Angleterre, pour s'opposer aux infractions faites par la France à la paix de Nimègue; elles peignent bien l'état des affaires en Angleterre, après la dissolution du Parlement, en 1681, et les engagements de Charles II avec la Cour de France.

Une partie de ces lettres a été publiée dans le quatrième volume.

7° Lettres du prince d'Orange au prince Henri-Casimir de Nassau-Dietz, stathouder de la Frise. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

Les plus intéressantes furent écrites à l'époque qui précéda la trève de vingt ans et pendant les négociations de 1682 avec la Cour d'Angleterre; elles donnent des détails sur la mésintelli-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gence qui régnait alors entre le prince d'Orange et le stathouder de la Frise, celui-ci ayant embrassé, à cette époque, les vues du parti opposé à Guillaume III et favorable à la France.

8° Lettres de M. Van Citters, ambassadeur des Etats-Généraux près la Cour d'Angleterre, pendant l'année 1688. (*Archives des Etats-Généraux.*)

Ces lettres sont adressées aux Etats-Généraux et au greffier de cette assemblée ; le style en est long, diffus et pénible, mais c'est une espèce de journal des événements qui eurent lieu avant et pendant la Révolution de 1688.

9° Lettres et ordres de Guillaume III, relatifs à l'expédition de 1688. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

10° Lettres de M. Schoonenberg, envoyé des Etats-Généraux à la Cour de Madrid, à l'époque des traités de partage. (*Archives des Etats-Généraux.*)

11° Correspondance du conseiller pensionnaire Heinsius avec les divers agents diplomatiques de la République.

On y remarque principalement :

La correspondance de M. Witsen, ambassadeur extraordinaire des Etats-Généraux à Londres, après l'avénement de Guillaume III, en 1689 ;

Celle de M. Hop, durant sa mission à Vienne pour la conclusion du traité dit *de la Grande-Alliance*, en 1689, et durant la campagne de Guillaume III en Irlande ;

Celle de M. de Dykveld, avant et pendant les négociations pour la paix de Ryswyk ;

Celle de M. Hop, envoyé à la Cour impériale, à l'époque des négociations pour le partage de la monarchie d'Espagne ;

Celle de M. de Heemskerk, ambassadeur des Etats-Généraux à la Cour de France, après la paix de Ryswyk (1697 à 1701) ;

Celle du duc de Marlborough, depuis 1701 jusqu'à l'éloignement du duc des affaires publiques ;

Celle du comte d'Albemarle, avant et après la mort de Guillaume III.

Les lettres du conseiller pensionnaire au Roi de la Grande-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bretagne contenait le résumé de sa correspondance diplomatique avec les envoyés des Etats-Généraux et avec tous les fonctionnaires politiques et militaires de la République, avec les régents des villes, etc., etc. En somme, Heinsius était l'intermédiaire obligé par lequel arrivait au roi Guillaume tout ce qui était relatif aux affaires de l'intérieur de l'Etat, comme tout ce qui était relatif aux questions diplomatiques ; car le fil de toutes les négociations était entre ses mains.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le Huitième et dernier Volume.

Quatrième Partie.

De la Paix de Ryswyk au début de la Guerre pour la Succession d'Espagne, en 1702.

CHAPITRE VII. — Établissement de la succession protestante en Angleterre. 1

— VIII. — Grande alliance contre la France. . 51

— IX. — Mort du roi Jacques et de Guillaume III. 115

— X. — Guillaume III considéré sous le point de vue de roi de la Grande-Bretagne. 199

— XI. — Guillaume III considéré sous le point de vue de stathouder et de défenseur de la liberté européenne. . 257

CONCLUSION. 299

APPENDICE AU HUITIÈME VOLUME.

NUMÉRO 1. — Traité d'alliance entre l'Empereur, le Roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux des Provinces-Unies, dit *Traité de la Grande-Alliance* (7 septembre 1701). . 323

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

NUMÉRO 2. — Notice sur les différents papiers d'État de l'ancienne république des Provinces-Unies. 331
— 3. — Indication des Documents inédits qui ont servi à l'auteur de l'*Histoire des Luttes et Rivalités politiques*, etc. . 334

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS L'OUVRAGE.

PREMIER VOLUME.

Dédicace i
Avis au Lecteur . . . . . iij
Préface I
Tableau généalogique des princes de la Maison d'Orange-Nassau, depuis Guillaume, Ier du nom, jusqu'à Guillaume III XII
Plan de l'Ouvrage XIV

PREMIÈRE PARTIE.

Déclin de la Maison d'Autriche et établissement de la prépondérance de la France.

INTRODUCTION.

Soulèvement des Pays-Bas contre la domination du Roi d'Espagne 1
L'union des nobles (1565). 2
Arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas . . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince d'Orange et les comtes d'Egmond et de Hornes se mettent à la tête du mouvement dans les Pays-Bas. 2
Guillaume d'Orange commence la guerre contre l'Espagne (1568) 3
Il délivre la Hollande et la Zélande de la présence des Espagnols. . . . . *id.*
Rappel du duc d'Albe et arrivée de don Louis de Requesens, son successeur. . . . . *id.*
Confusion générale à la mort de Requesens (1575). . . *id.*
La pacification de Gand (1576). . . . . *id.*
Union de Bruxelles (1577). 4
Union d'Utrecht (1579). . . . . *id.*
Les Provinces-Unies abjurent le serment de fidélité qu'elles avaient fait au Roi d'Espagne (1581). . . . . *id.*
Le prince d'Orange est investi du pouvoir exécutif dans les Provinces-Unies. 5
Assassinat du prince d'Orange (1584). . . . . *id.*
Les Etats offrent la souveraineté des Provinces-Unies à Henri III, roi de France; il refuse. . . . . *id.*
La même offre est faite à la reine Elisabeth d'Angleterre. 6
Le comte de Leicester, gouverneur général des Provinces-Unies. . . . . *id.*
Leicester est obligé de retourner en Angleterre. . . *id.*
Barneveld institue la République (1587). . . . . *id.*
Maurice de Nassau, stathouder. . . . . *id.*
Trève de douze ans entre la république des Provinces-Unies et l'Espagne (1609). 7
Mésintelligence entre le prince Maurice et Barneveld. . 8
Disputes religieuses entre les *remontrants* et les *contre-remontrants*. . . . . *id.*
Barneveld et plusieurs autres sont arrêtés. 10
Synode de Dordrecht (1619). . . . . *id.*
Jugement et exécution de Barneveld. 11
La trève entre l'Espagne et les Provinces-Unies expire (1621). 13

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Mort de Maurice; le prince Frédéric-Henri d'Orange, stathouder et capitaine et amiral-général de l'Union (1625). 13
Influence de la République sous son stathoudérat. . . . *id.*
Mort de Frédéric-Henri, à l'époque des négociations qui précédèrent la paix de Westphalie. 14

CHAPITRE PREMIER.

Paix de Westphalie.

Guerre de Trente-Ans; son caractère. 17
Premiers troubles à Prague, en 1618. 18
La Couronne de Bohême est donnée à l'Electeur palatin, Frédéric V. . . . . *id.*
L'Empereur s'unit avec l'Espagne et avec Maximilien de Bavière. . . . . *id.*
Frédéric V est battu et abandonne la Bohême. . . . *id.*
L'Espagne recommence la guerre contre les Provinces-Unies 19
L'Allemagne appelle à son secours Christian IV, roi de Danemark . . . . . *id.*
Wallenstein, général en chef des armées impériales . . *id.*
L'Empereur est forcé de renvoyer Wallenstein et de licencier son armée. 20
Tilly, général en chef. . . . . *id.*
Les Jésuites font rendre, par l'Empereur, l'édit de restitution relatif au clergé. . . . . *id.*
Influence du cardinal de Richelieu sur les affaires d'Allemagne. 21
Gustave-Adolphe prend parti dans la guerre d'Allemagne. *id.*
Il s'allie avec la Saxe, la Poméranie, le Brandebourg et le Landgrave de Hesse, et conclut avec la France un traité de subsides (janvier 1631). . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Victoire de Leipsick (17 décembre 1631) 21
La ligue catholique est dissoute . . . . . id.
Succès de Gustave-Adolphe 22
Mort de Tilly. . . . . id.
Wallenstein revient, à la tête du parti impérial. . . id.
Victoire de Lutzen (6 novembre 1632). . . . . id.
Mort de Gustave-Adolphe. . . . . id.
Le duc de Saxe-Weimar et Gustave de Hornes continuent d'occuper une partie de l'Allemagne 23
Mort de Wallenstein. . . . . id.
Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, prend le commandement des armées impériales. . . . . id.
Défaite des Suédois à Nordlingen . . . . . id.
Traité de paix avec la Saxe (1635) . . . . . id.
La France se déclare contre l'Espagne et l'Autriche. . . id.
Alliance conclue par Richelieu avec les Etats-Généraux (1635). 24
Conditions de cette alliance . . . . . id.
Alliance de la France avec la Savoie et les duchés de Mantoue et de Parme . . . . . id.
Mort de Richelieu. 25
Mazarin lui succède . . . . . id.
Ouverture des négociations à Munster et à Osnabruck (avril 1645). . . . . id.
Intérêts à régler par le congrès. 26
Les Etats-Généraux quittent l'alliance de la France . . id.
Paix de Munster entre les Etats-Généraux et l'Espagne. id.
La France fait sa paix avec l'Empereur et l'Empire, et continue la guerre avec l'Espagne. 28
L'archiduc Léopold est nommé gouverneur des Pays-Bas espagnols . . . . . id.
Condé remporte la victoire de Lens . . . . . id.
Traité de Westphalie (1648). 29
La France, par cette paix, gagne les trois évêchés et la haute et basse Alsace. . . . . id.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La paix est signée entre l'Empereur et la Suède, à Osnabruck 29
Conséquences du traité de Westphalie. 31
La France est irritée du traité séparé signé par les Provinces-Unies avec l'Espagne. 34
Les Provinces-Unies renoncent à conquérir les Pays-Bas espagnols. 35
La France cherche à rompre le traité fait entre les Etats-Généraux et l'Espagne. . . . . *id.*
Vive opposition en Hollande contre ce projet. . . . 38
Le prince d'Orange, Guillaume II, désire ardemment la rupture de la paix avec l'Espagne, pour se lier avec la France. 40
Relations du prince d'Orange avec l'Angleterre. . . 42
Les malheurs de la Maison de Stuart, en Angleterre, la portent à rechercher l'appui du prince d'Orange et de la République . . . . . *id.*
Charles Ier fait offrir sa fille aînée en mariage au prince héréditaire d'Orange. 43
Le mariage est célébré à Londres en 1641 44
Charles Ier est obligé de quitter Londres, fuyant devant le Parlement. 45
La reine d'Angleterre vient en Hollande pour obtenir des secours de la République, en faveur de son époux . . *id.*
Les intérêts mercantiles et religieux des Provinces-Unies les engagent à ne pas se brouiller avec le Parlement. . 46
Le Roi d'Angleterre, pour attacher davantage le prince d'Orange à sa cause, lui propose de marier le prince de Galles à Mademoiselle d'Orange. 47
Négociations relatives au secours que le Roi d'Angleterre attend du prince d'Orange. 48
Les Etats-Généraux refusent de venir au secours du Roi d'Angleterre. 50
Les négociations, après avoir duré deux ans, se terminent en 1646 51

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Le Roi de France donne le titre d'*Altesse* au prince d'Orange 52
A cette occasion, les Etats-Généraux s'attribuent la qualification de *Hautes Puissances* et de *Hauts et Puissants Seigneurs* 53
A la mort de Frédéric-Henri, Guillaume II embrasse plus ouvertement la cause de son beau-père, Charles Ier. . 54
Les projets ambitieux de ce prince sont attribués à ses relations de famille avec les cours de France et d'Angleterre. . . . . *id.*
Négociation de Mazarin avec le prince d'Orange, afin d'amener une rupture entre les Provinces-Unies et l'Espagne 55
Offres de renouveler le traité de partage des Pays-Bas espagnols, de 1635, entre la France et les Etats-Généraux. 56
Le duc d'York, deuxième fils de Charles Ier, arrive à La Haye; il y est suivi de son frère, le prince de Galles. . 57
Le prince de Galles invoque l'assistance des Etats-Généraux, pour sauver la vie de son père. 60
Ceux-ci envoient deux ambassadeurs auprès du Parlement. 61
Les remontrances des ambassadeurs ne sont point écoutées, et Charles Ier est exécuté 62
Le prince d'Orange, appuyé de plusieurs provinces, veut rappeler les ambassadeurs des Etats-Généraux en Angleterre et renvoyer ceux que le Parlement a envoyés en Hollande. 64
Les Provinces maritimes, dans l'intérêt du commerce, s'opposent à une rupture avec l'Angleterre. . . . . *id.*
L'un des envoyés du Parlement est assassiné à La Haye. *id.*
Le Parlement demande une satisfaction qui, sous divers prétextes, ne lui est pas accordée. 65
Mécontentement du Parlement. . . . . *id.*
Question de la réduction des forces militaires dans les Provinces-Unies. 66

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Les Etats de Hollande veulent une réforme immédiate. . 66
Le prince d'Orange, appuyé par le conseil d'Etat et les Etats-Généraux, veut que le licenciement soit différé. *id.*
Secret désir du prince d'unir les Provinces-Unies à la France, pour faire la guerre à l'Espagne. . . . . *id.*
Nouveaux efforts du cardinal Mazarin pour entraîner le prince à se joindre à la France. . . . . *id.*
Les Etats de Hollande, fatigués des lenteurs qu'on apporte à la réforme, se décident à l'exécuter dans leurs provinces 68
Les Etats-Généraux demandent raison aux Etats de Hollande d'un procédé aussi extraordinaire. . . . . *id.*
Les esprits s'aigrissent de plus en plus sur cette question dans la République. . . . . *id.*
Correspondance de Guillaume d'Orange avec le comte de Nassau, stathouder de la province de Frise, relativement à la réforme des troupes. 69
Le stathouder de la province de Frise pousse le prince d'Orange à faire un coup d'Etat. 70
Les Etats de Hollande persistant dans leur dessein, le prince d'Orange est autorisé par les Etats-Généraux à prendre les mesures nécessaires pour raffermir l'union et empêcher ce qui pourrait la troubler. 72
Le prince d'Orange, à la tête d'une députation, est très-mal accueilli par toutes les villes de Hollande, et principalement par Amsterdam, qui refuse de le recevoir. *id.*
Le prince d'Orange, poussé par le cardinal Mazarin et le comte de Nassau, se décide à des actes de vigueur. . 74
Le prince prépare secrètement une expédition contre Amsterdam. . . . . *id.*
Le matin même du jour où il croyait s'emparer de cette ville, il fait arrêter les six députés des villes de Hollande qui l'ont mal reçu. 75
Le prince d'Orange fait marcher des troupes sous les ordres du comte de Nassau, pour s'emparer d'Amsterdam. . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'entreprise échoue et le prince d'Orange est obligé d'en venir à un accommodement avec Amsterdam 75
Les six députés arrêtés sont mis en liberté. 76
Mort de Guillaume II (1650). 77
Effet que cette mort produit dans la République. . . . *id.*
Projet d'alliance entre la Cour de France et le prince d'Orange, dans le but de recommencer la guerre contre l'Espagne. 78
Ce projet aurait été probablement converti en traité authentique, si la mort du prince n'y avait mis obstacle : . 79
Conséquences de la mort du prince d'Orange, Guillaume II. 81
Conclusion du chapitre. 82

CHAPITRE DEUXIÈME.

Jean de Witt et le triomphe du parti oligarchique dans les Provinces-Unies.

Introduction à ce chapitre. 87
Esprit de rivalité entre la province de Hollande et les autres provinces de l'Union, augmenté par la mort du stathouder. . . . . *id.*
Les Etats-Généraux prennent des mesures pour que la paix intérieure de la République ne soit pas troublée après la mort du stathouder. 88
Position nouvelle dans laquelle se trouvent les Provinces-Unies. . . . . *id.*
Les Etats de Hollande manifestent leur intention de ne pas rétablir le stathoudérat. . . . . *id.*
Les Etats de Hollande proposent aux Etats-Généraux de se réunir en assemblée extraordinaire, pour délibérer sur l'état des affaires dans la République. . . . 89

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

La princesse d'Orange, veuve de Guillaume II, accouche d'un fils. 89
La naissance de cet enfant est communiquée aux Etats des diverses provinces . . . . . *id.*
Les Etats de Hollande introduisent plusieurs changements dans leur province, qui témoignent de leur détermination de ne pas rétablir le stathoudérat. . . . . *id.*
L'exemple de la Hollande est suivi par quelques autres provinces.. 90
Au bout de peu de semaines, tout prend une face nouvelle dans la République. . . . . *id.*
L'élément monarchique, conservé sous le nom de stathoudérat, y disparaît.. 91
Démêlés au sujet de la tutelle du jeune prince d'Orange. *id.*
Outre la veuve de Guillaume II, mère du jeune prince, et sa grand'mère, la veuve de Frédéric-Henri, plusieurs princes se mettent sur les rangs pour avoir part à la tutelle.. 92
On convient que la tutelle sera confiée aux deux princesses et à l'Electeur de Brandebourg, son oncle maternel.. 93
Députation des Etats de Hollande aux Etats des autres provinces, dans le but de provoquer une assemblée extraordinaire des Etats-Généraux à La Haye. . . . *id.*
Cette proposition est acceptée. 94
De l'établissement du gouvernement républicain dans les Provinces-Unies et des charges éminentes de la République. . . . . *id.*
Du stathouder et capitaine-amiral-général de l'Union. . 105
Caractère de ces charges et leurs attributions. . . . . *id.*
Influence qu'elles ont exercée dans les affaires publiques. 107
Assemblée extraordinaire des Etats-Généraux. 111
Ouverture de l'assemblée (18 janvier 1651). 112
Discours du conseiller pensionnaire de Hollande, Jacques Cats, à l'assemblée. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les points principaux qui devaient être pris en considération concernaient l'*Union* des provinces confédérées, le culte de l'Etat et les forces militaires de la République. 112
Jacques Cats déclare que les Etats de Hollande regardent le choix d'un stathouder et d'un capitaine-amiral-général de l'Union comme intempestif. 113
Discussion entre les provinces qui désirent la conservation du stathoudérat et celles qui demandent son non-rétablissement. 115
Observations sur le système gouvernemental établi par l'assemblée des Etats-Généraux. 120
Incident remarquable qui retarda la clôture de l'assemblée extraordinaire des Etats-Généraux. 122
Position de la Maison d'Orange dans la République pendant la vacance du stathoudérat. 124
Jean de Witt devient conseiller pensionnaire de Hollande. 126
Origine de l'animosité de la famille de Witt contre la Maison d'Orange. 127
Caractère de Jean de Witt. 128
Son ambition personnelle. 129
Ses talents et l'influence qu'il acquit, non-seulement dans la province de Hollande, mais dans les affaires de la République entière. . . . . *id.*
Portrait de Jean de Witt. . . . . *id.*
Triomphe du parti oligarchique dans les Provinces-Unies et abaissement du parti stathoudérien, qui se trouve sans chef, par suite de l'enfance du prince d'Orange. . . *id.*
Naissance et progrès du commerce et de la prospérité des Provinces-Unies. 130
Établissements coloniaux. 138
L'armée et les forces navales de la République. . . . 145
Le calvinisme et la tolérance religieuse. 147
Le calvinisme, religion de l'Etat, et la tolérance religieuse exigée dans l'intérêt du commerce des Provinces-Unies. *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Coup d'œil sur l'état des arts et des sciences dans les Provinces-Unies, au XVIIe siècle. 149
Le peuple et la liberté de la presse. 153
Le peuple partisan de la Maison d'Orange. 154
Diplomatie de Jean de Witt. 155
Mémoires de Jean de Witt. 162
Conclusion du chapitre. 164

CHAPITRE TROISIÈME.

Cromwell et la première guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies.

Introduction à ce chapitre. 169
Puissance de Cromwell après la mort de Charles Ier. . . . 170
Il recherche l'alliance des Provinces-Unies. 171
Elle est repoussée, par suite de l'alliance qui existait entre les Maisons de Stuart et d'Orange. . . . . *id.*
Ambassade du Parlement anglais aux Etats-Généraux (1651). 172
Cromwel espère porter les Etats-Généraux à traiter avec l'Angleterre, après la mort de Guillaume II. . . . . *id.*
Il propose la réunion des deux Républiques pour n'en former qu'un seul Etat. 173
Cette proposition est repoussée par les Etats-Généraux. *id.*
Les envoyés du Parlement sont insultés par les partisans de la Maison d'Orange. . . . . *id.*
Ils sont rappelés. 174
Mécontentement de Cromwel contre la république des Provinces-Unies. 175
Il se décide à lui faire la guerre. . . . . *id.*
Il rend l'*Acte de navigation*, destructif du commerce des Provinces-Unies. 176
Satisfaction que cet acte cause en Angleterre. 177

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ambassade des Etats-Généraux au Parlement anglais. . . 178
Négociations à Londres (1651 à 1652). 179
Ces négociations sont infructueuses. . . . . *id.*
Première guerre maritime entre les Provinces-Unies et l'Angleterre. 182
Commencement des hostilités. . . . . *id.*
Rencontre des amiraux Blake et Tromp. . . . . *id.*
La Maison d'Orange applaudit à la guerre, dans l'espoir qu'elle ramènera au pouvoir les Stuarts en Angleterre, et la Maison d'Orange dans les Provinces-Unies. . . . *id.*
Campagne navale de 1652. 183
Campagne navale de 1653. 185
Situation des affaires dans les Provinces-Unies. . . . 188
Mécontentement du peuple dans plusieurs villes, à l'instigation du parti d'Orange. 189
Le besoin de la paix se fait sentir. . . . . *id.*
Les Etats de Hollande cherchent à renouer les négociations avec le gouvernement anglais. . . . . *id.*
Ambition de Cromwell. . . . . *id.*
Il vise à la royauté. 190
Il chasse le Parlement. 193
Il se fait nommer lord-protecteur d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. 197
Le Protectorat prend la forme et les habitudes d'un gouvernement militaire. 199
Cromwell et Jean de Witt s'entendent pour rétablir la paix, dans leur appréhension mutuelle du rétablissement des Stuarts en Angleterre, et de la Maison d'Orange dans les Provinces-Unies. 201
Les Etats de Hollande implorent la paix du Parlement. 203
Les Etats-Généraux désignent des commissaires pour aller traiter de la paix avec le Parlement. 204
Cromwell revient sur l'idée de l'incorporation des Provinces-Unies à l'Angleterre. . . . . *id.*
Les Etats-Généraux repoussent ce projet. 205

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Troubles dans les Provinces-Unies, excités par les partisans de la Maison d'Orange. 207
Inquiétude de Cromwell en voyant ces témoignages d'attachement dont la Maison d'Orange est l'objet dans les Provinces-Unies. 208
Exigences des négociateurs anglais repoussées par les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Cromwell déclare à Beverningh que la paix entre l'Angleterre et les Provinces-Unies sera toujours incertaine, si la Maison d'Orange a des chances de reprendre le pouvoir dans la République. 209
Il exige, comme condition *sine quâ non* de la paix, que les Etats de Hollande s'engagent à exclure le prince d'Orange de toutes les charges éminentes de l'Etat. . *id.*
Cette proposition entrant dans les vues de Jean de Witt, les Etats de Hollande accordent à Cromwell ce qu'il demande. . . . . *id.*
La paix est signée, à Westminster, entre l'Angleterre et les Etats-Généraux, le 15 avril 1654. 210
L'acte de navigation est maintenu. . . . . *id.*
Exclusion du prince d'Orange par les Etats de Hollande. 211
Cromwell exige la remise de l'acte d'exclusion du prince d'Orange, après la signature de la paix, comme condition de la ratification du traité de Westminster. . . 213
Les Etats-Généraux considèrent l'acte d'exclusion délivré par les Etats de Hollande, comme un acte attentatoire à l'Union d'Utrecht. 216
Protestation des Etats de Frise et de Groningue contre l'exclusion. 217
Discussions violentes à l'occasion de cet acte. . . . . *id.*
Les Etats de Hollande publient un mémoire renfermant les vues politiques du parti dominant à cette époque. . 220
Ce mémoire excite un grand mécontentement dans les Provinces-Unies. 224
L'acte d'exclusion est maintenu. 225

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le système de Jean de Witt établit de fait la suprématie de la Hollande dans la République. 225
Il fausse le principe d'égalité établi par l'Union. . . . 226
Du système oligarchique établi dans le gouvernement de la Hollande. . . . . *id.*
Il est odieux au peuple, qui reste attaché à la Maison d'Orange. . . . . *id.*
Démêlés entre la France et les Etats-Généraux. . . 228
La France impose de nouveaux droits maritimes. . . *id.*
Le gouvernement français déclare de bonne prise tous les bâtiments hollandais où se trouvent des objets appartenant aux Espagnols 229
Capture d'un bâtiment français par de Ruiter. . . . *id.*
Menaces de l'ambassadeur français à La Haye. . . . *id.*
Fermeté de l'ambassadeur de la République à la Cour de France. . . . . *id.*
Les Etats-Généraux se préparent à faire le blocus des ports de France. 230
Arrangement des différends entre les Etats-Généraux et la France. . . . . *id.*
Démêlés entre la Cour du Portugal et les Etats-Généraux, relativement à la possession du Brésil. . . . . *id.*
Ce différend est terminé plus tard, moyennant une indemnité de huit millions à payer par le gouvernement portugais contre la restitution du Brésil. 232
Guerre entre la Suède et le Danemark. . . . . *id.*
Les Etats-Généraux envoient une flotte pour assister le Roi de Danemark. 233
L'expédition est confiée à de Ruiter. 234
Le gouvernement anglais se prononce en faveur du Roi de Suède et envoie une flotte dans la Baltique. . . *id.*
Cromwell étant mort, les Anglais s'abstiennent de prendre une part active à la guerre du Nord. 235
Les Etats-Généraux restent seuls arbitres du différend. . 236
Succès de de Ruiter contre les Suédois. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

La paix est rétablie entre la Suède et le Danemark, par l'influence de la France, de l'Angleterre et des Etats-Généraux (6 juin 1660). 236
La paix d'Oliva, conclue le 3 mai 1660, entre la Suède et ses autres ennemis, rétablit dans le nord de l'Europe l'équilibre politique rompu par les conquêtes du Roi de Suède . . . . . *id.*
Rivalité commerciale et industrielle entre la France et les Provinces-Unies, par suite de l'extension de l'industrie, du commerce et de la navigation de la France sous l'influence de Louis XIV. 237
De ce jour, les guerres entre la France et les Provinces-Unies devinrent des guerres politiques et mercantiles. *id.*
Domination de la Hollande à l'intérieur et neutralité à l'extérieur. 238
Développement des ressources commerciales de la Hollande. 239
De Witt condamne les compagnies privilégiées. . . *id.*
Il est partisan de la tolérance religieuse. . . . . *id.*
Il s'applique à rétablir l'ordre dans les finances de la Hollande. 240
L'armée de terre ne devient qu'une vaine représentation. 241
Sous cette administration, deux partis sont toujours en présence, celui de de Witt ou de l'oligarchie, et celui d'Orange ou du stathoudérat. 242
Le peuple ne participe ni directement ni indirectement aux affaires publiques. 243

CHAPITRE QUATRIÈME.

Louis XIV et la paix des Pyrénées.

Introduction à ce chapitre. 247
Minorité de Louis XIII. 249

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Cabales qui agitèrent cette minorité. 249
La France en proie au désordre jusqu'à l'arrivée aux affaires du cardinal de Richelieu. 250
Celui-ci s'attache à réprimer l'autorité des grands et à abaisser la puissance de la Maison d'Autriche. . . *id.*
Il est en butte aux complots dirigés par la Reine-mère et le duc d'Orléans, frère du Roi. 251
Il donne une marine à la France et des fortifications à ses frontières. . . . . *id.*
Pour rendre la puissance royale illimitée, il s'attache à terrasser le parti calviniste et les débris de la féodalité. *id.*
Il fait la guerre aux huguenots, en France, tandis qu'il soutient les protestants en Allemagne. 252
La soumission de La Rochelle porte un coup fatal aux protestants. 253
Pour déjouer les menées des grands et les effrayer, il fait condamner à mort et exécuter le duc de Montmorency. 254
Son procès et son exécution. . . . . *id.*
Le cardinal de Richelieu meurt au plus fort de la guerre qu'il avait entreprise contre l'Empereur et le Roi d'Espagne (1642). 259
Situation florissante dans laquelle il laisse la France à sa mort. . . . . *id.*
Son influence sur la littérature; création de l'Académie française. 260
Mazarin lui succède. 261
Mort de Louis XIII. . . . . *id.*
Continuation de la guerre contre la Maison d'Autriche. . *id.*
Agrandissement de la France, par suite de la paix de Westphalie. . . . . *id.*
Mazarin et la Fronde (1648-1652). 263
Caractère de la Fronde et des principaux personnages qui y jouèrent un rôle. 264
Après quatre ans de troubles, Louis XIV rentre dans sa capitale soumise. 267

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Retour de Mazarin en France; il reprend la direction des affaires. 268
Continuation de la guerre entre la France et l'Espagne. *id.*
Campagne de 1653. 269
Condé, à la tête des Espagnols, fait des courses jusqu'aux portes de Paris. . . . . *id.*
Louis XIV est sacré et fait sa première campagne, en 1654. *id.*
Le Roi d'Espagne sollicite Cromwell de s'allier avec lui contre la France. . . . . *id.*
Cromwell préfère s'unir à la France pour conquérir ensemble les Pays-Bas espagnols. 270
Louis XIV offre la paix à l'Espagne et demande la main de l'infante Marie-Thérèse (1656). . . . . *id.*
Philippe IV rejette ces propositions. . . . . *id.*
Louis XIV, aidé par les Anglais, s'empare de plusieurs places dans les Pays-Bas (1657). . . . . *id.*
Léopold est élu empereur d'Allemagne (1658). 271
Les Français et les Anglais s'emparent de Dunkerque. . *id.*
Philippe IV demande la paix et offre la main de sa fille à Louis XIV. . . . . *id.*
Négociations pour la paix des Pyrénées. 272
Conférences entre le cardinal Mazarin et le ministre espagnol don Louis de Haro. . . . . *id.*
Le mariage de l'infante Marie-Thérèse avec le Roi de France devient le fondement de la paix. 274
La Cour de Madrid exige un acte de renonciation de l'infante à la succession espagnole. . . . . *id.*
Le cardinal Mazarin est obligé de souscrire à cette condition. 275
Amour de Louis XIV pour Marie de Mancini, nièce du cardinal ; il veut l'épouser. . . . . *id.*
Mazarin s'oppose avec fermeté à ce mariage. 276
Le Roi cède au conseil de son ministre. 277
Entrevue de Louis XIV et de Philippe IV dans l'île de la Bidassoa. 279

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le traité est ratifié et l'infante Marie-Thérèse est remise au Roi de France. 280
Mariage de Louis XIV (1661). . . . . *id.*
Pourquoi Louis XIV n'accomplit pas la seconde renonciation imposée à la Reine de France. . . . . *id.*
Après la naissance du Dauphin, Louis XIV cherche à obtenir la révocation de l'acte de renonciation de la Reine de France à la succession d'Espagne. 281
Cette première négociation est rompue en 1662. 282
Louis XIV exige la préséance sur le Roi d'Espagne et l'obtient. 283
Etat de décadence de l'Espagne, après la paix des Pyrénées. 284
Détails sur l'agrandissement de la France, depuis Hugues Capet. 287
Points vers lesquels la France devait diriger ses vues d'agrandissement. 289
La tendance de la France à s'emparer des Pays-Bas espagnols, menaçants pour l'Europe. 290
Des transformations subies par la monarchie française, depuis son origine. . . . . *id.*
La pensée monarchique de Louis XIV : *L'Etat, c'est moi*. 292
Il étouffe le patriotisme provincial et donne à la France le patriotisme royal. . . . . *id.*
Louis XIV s'appuie sur le pouvoir absolu à l'intérieur, et sur la faiblesse de ses voisins au dehors. 295
Politique des Provinces-Unies à l'égard de la France, après la paix des Pyrénées. . . . . *id.*
A une alliance considérablement affaiblie depuis la paix de Munster, succède un état de défiance qui dégénère bientôt en hostilité. 296

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE. 299

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

DEUXIÈME PARTIE.

De la Paix des Pyrénées à la Paix de Nimègue et à la Trève de Ratisbonne, en 1684.

CHAPITRE PREMIER.

Restauration des Stuarts.

Cromwell gouverne l'Angleterre plus despotiquement que ne l'avait fait aucun de ses Rois. 305
Il sait faire craindre l'Angleterre par les puissances du continent. 306
Il espère toujours arriver à la royauté, mais l'esprit républicain de l'armée l'arrête. . . . . *id.*
Il se fait installer une seconde fois en sa qualité de protecteur des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. . 308
Il se brouille avec le dernier Parlement de la République et prononce sa dissolution. 309
Mort de Cromwell (1658). 310
Son fils Richard est proclamé lord-protecteur. . . . . *id.*
Le général Monck effraie le Parlement. 311
Il est investi d'un pouvoir extraordinaire. 312
Ses hésitations entre la république et la restauration. . 313
Il finit par se prononcer pour les Stuarts. 314
Charles II quitte les provinces espagnoles et vient dans les Provinces-Unies. . . . . *id.*
Il écrit à Monck et au Parlement. . . . . *id.*
La déclaration de Breda. 315
Réunion du Parlement en deux Chambres. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Remise des lettres de Charles II au Parlement. 315
Le Parlement rétablit la royauté, l'Eglise et l'Etat sur leurs antiques bases. 318
Des commissaires des deux Chambres vont en Hollande porter les résolutions du Parlement au Roi. 319
Charles II se rend de Breda à La Haye. 320
Il est reçu avec de grands honneurs par l'assemblée des Etats-Généraux et des Etats de Hollande. 321
Il donne des assurances bienveillantes aux Etats et leur recommande les intérêts de sa sœur, la princesse d'Orange, et du prince d'Orange, son neveu. 322
Charles II s'embarque sur la flotte anglaise pour se rendre en Angleterre. . . . . *id.*
Détails sur le rétablissement de la royauté de Charles II. . *id.*
L'Eglise épiscopale est rétablie en même temps que la royauté en Angleterre. 324
La princesse d'Orange s'occupe à procurer à son fils les dignités dont ses ancêtres ont été revêtus. 326
Entretiens de la princesse d'Orange avec le conseiller pensionnaire de Witt à cet égard. 327
De Witt se montre opposé à ce rétablissement. 328
La princesse d'Orange cherche à gagner les magistrats d'Amsterdam; elle échoue dans ses démarches. . . . 329
Charles II joint ses efforts à ceux de sa sœur pour obtenir le rétablissement de son neveu. 330
La princesse d'Orange annonce aux Etats-Généraux et aux Etats de Hollande qu'elle va se rendre à la Cour de Charles II. 331
Le Roi d'Angleterre renouvelle ses instances auprès des Etats-Généraux en faveur du prince. 332
Les Etats consentent à se charger de l'éducation du prince. 333
Ambassade extraordinaire envoyée à Londres pour complimenter le Roi de la Grande-Bretagne et renouveler l'alliance entre les deux Etats. 334
Aversion du Roi contre le conseiller pensionnaire de Witt. 335

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les Etats demandent à Charles II la restitution de l'acte d'exclusion délivré à Cromwell. 335
Réponse piquante du Roi d'Angleterre à ce sujet. . . 336
Mésintelligence entre les princesses d'Orange. . . . *id.*
Louis XIV s'empare d'Orange. 337
La princesse d'Orange se rend en Angleterre. . . . 338
Elle y meurt peu de temps après. . . . . *id.*
Testament de la princesse. . . . . *id.*
Elle supplie le Roi de la Grande-Bretagne de tenir lieu de père à son fils. 339
Charles II nomme une commission présidée par le chancelier d'Angleterre, pour veiller aux intérêts de son pupille. *id.*
Le Roi d'Angleterre, la princesse Amélie d'Orange et l'Electeur de Brandebourg exercent conjointement les fonctions de tuteur du prince d'Orange. . . . . *id.*
L'intervention des princes étrangers dans la tutelle du prince d'Orange excite l'inquiétude en Hollande et en Zélande. . . . . *id.*
On interdit au clergé calviniste de nommer le prince d'Orange dans les prières publiques. 340
Le Roi d'Angleterre laisse éclater son mécontentement contre de Witt. . . . . *id.*
Négociations entre les Etats-Généraux et l'Angleterre. . 341
L'acte de navigation de Cromwell est maintenu. . . . 342
De Witt consent à l'arrestation de trois régicides, qu'il fait livrer à l'envoyé anglais. . . . . *id.*
Clameur générale dans la République contre cette conduite. 343
Le cabinet anglais paraît peu disposé à conclure de nouveaux traités avec les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Les Etats-Généraux renouvellent leurs anciens traités avec la France (1662). . . . . *id.*
L'expédition de Louis XIV en Afrique devient un motif de jalousie pour les Hollandais. 345
Conclusion d'un traité entre l'Angleterre et les Etats-Généraux (1662). . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ces deux traités sont le point de départ des roueries diplomatiques du conseiller pensionnaire à l'égard de la France et de l'Angleterre. 346
Le Roi d'Angleterre renouvelle sa demande aux Etats de Hollande, de se joindre à lui pour veiller à l'éducation du prince d'Orange. 347
De Witt consulte le comte d'Estrades, ambassadeur de Louis XIV. . . . . *id.*
Celui-ci lui conseille de satisfaire au désir du Roi d'Angleterre. . . . . *id.*
Motifs qui portent de Witt à s'y refuser. 348
Mécontentement de Charles II. . . . . *id.*
Négociations du comte d'Estrades avec de Witt. 349
D'Estrades cherche à détruire dans l'esprit du conseiller pensionnaire les appréhensions qu'il pourrait avoir conçues, au sujet des vues de Louis XIV sur les Pays-Bas espagnols. 350
On parle du partage des Pays-Bas espagnols entre la France et les Etats-Généraux. 351
Louis XIV fait des difficultés de souscrire à ce traité, à cause de ses droits futurs fondés sur la nullité de la renonciation de la Reine. 352
Mémoire de Jean de Witt sur un droit coutumier en usage dans les Pays-Bas espagnols, appelé le *Droit de dévolution*. . . . . *id.*
L'envoyé d'Espagne offre aux Etats-Généraux de conclure une ligue entre les dix-sept provinces des Pays-Bas, ou une alliance avec la Maison d'Autriche. 353
Louis XIV menace les Provinces-Unies de toute son indignation si cette alliance se conclut. . . . . *id.*
La question des Pays-Bas est ajournée, tant à La Haye qu'à la Cour de France. 355
De Witt fait rejeter par les Etats-Généraux la proposition de l'Espagne. . . . . *id.*
Mémoire du conseiller pensionnaire à cet égard. . . . 357

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Politique flottante des Etats-Généraux entre la France et l'Espagne. 365
Jean de Witt craint de se brouiller avec la France. . . *id.*
Il ne possède pas assez d'influence pour empêcher Louis XIV de se livrer à des tentatives qui doivent provoquer une rupture entre la France et la République. . . . 366

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU CHAPITRE PREMIER.

Journal du sieur Buysero, greffier de S. A. R. la princesse d'Orange. 369
Nomination de la commission royale chargée de veiller aux intérêts du prince d'Orange (*At the court at Whitehall the first of february.* 1660). 385

CHAPITRE DEUXIÈME.

Seconde guerre maritime entre les Provinces-Unies et l'Angleterre.

Charles II se décide à faire la guerre aux Provinces-Unies, dans l'espoir de détruire l'influence de Jean de Witt et de ramener le prince d'Orange au pouvoir dans la République. 389
Il est soutenu dans ce dessein par le duc d'York, son frère. *id.*
Atteinte portée à la navigation des Provinces-Unies par les Anglais. 390
Les Anglais s'emparent de plusieurs établissements coloniaux des Provinces-Unies. . . . . *id.*
Les Etats-Généraux se préparent à la guerre et usent de représailles. 391
Politique douteuse de Louis XIV à l'égard des Etats-Généraux. . . . . *id.*
La guerre contre les Provinces-Unies populaire en Angleterre. 392

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le commandement de la flotte de la République est donné à l'amiral de Wassenaer-Opdam. 393
De Witt va en personne porter les dernières instructions à l'amiral. . . . . *id.*
Rencontre des deux flottes (13 juin 1675). 394
Défaite de celle des Etats. . . . . *id.*
Inquiétudes de de Witt. 395
De Ruiter est investi du commandement des forces navales de la République. . . . . *id.*
Le conseiller pensionnaire de Witt se décide à s'embarquer sur la flotte; le Roi de France cherche à l'en détourner. 396
Détails sur le rôle que joua Jean de Witt dans cette circonstance. 397
Louis XIV se décide à se déclarer en faveur des Provinces-Unies contre l'Angleterre (1660). 400
Son but est de soutenir le crédit chancelant du parti de Witt en Hollande. 401
Louis XIV croit faire assez en se bornant à un appui moral . . . . . *id.*
La flotte française ne se joint pas à celle des Etats. . . *id.*
Campagne navale de 1666. 402
Corneille de Witt député des Etats à l'armée de la République. 404
Détails sur l'armée. 405
Rapport des Etats-Généraux avec les petits souverains voisins des Provinces-Unies. 408
L'évêque de Munster déclare la guerre à la République. . 410
Caractère de Bernard de Galen, évêque de Munster. . . *id.*
L'Angleterre lui promet des subsides. . . . . *id.*
L'évêque de Munster pénètre sur le territoire de la République et s'empare de quelques villes. . . . . *id.*
L'armée de la République incapable de résister à l'attaque de l'Evêque de Munster. 411
Louis XIV fait marcher un corps de six mille hommes au secours de la République. 413

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Différend entre l'évêque de Munster et les Etats-Généraux, terminé sous la médiation de l'Electeur de Brandebourg. 414
Les partisans de la paix et de la Maison d'Orange négocient secrètement avec le gouvernement anglais. . . . . id.
Correspondance de Buat avec milord Arlington, ministre de Charles II. 415
La correspondance est découverte, et Buat est traduit devant des juges. 417
La Cour de Hollande condamne Buat à la peine capitale. 418
Situation du royaume de la Grande-Bretagne. . . . . id.
Epuisement du trésor. 419
Peste de Londres (1667). . . . . id.
Incendie de Londres. . . . . id.
Désaccord entre le Roi et son Parlement (1667). . . . 421
La Suède offre sa médiation à l'Angleterre et aux Etats-Généraux; elle est acceptée (1667). 422
Expédition de la flotte des Etats à Chatam. 424
Epouvante à Londres. 425
La destruction de la flotte anglaise accélère les négociations de la paix de Breda. 427
Paix de Breda entre la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux (1667). . . . . id.
Elle est glorieuse pour la République. 428
Charles II est obligé d'abandonner les intérêts du prince d'Orange. . . . . id.
Espérance que le parti oligarchique, en Hollande, fonde sur le rétablissement de la paix. 429
Louis XIV envahit les Pays-Bas espagnols et s'empare de plusieurs places. . . . . id.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

DEUXIÈME VOLUME.

SUITE DE LA DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE TROISIÈME.

Le prince d'Orange et l'Édit perpétuel.

Le prince d'Orange atteint sa dix-septième année. . . 3
Sa popularité croissante dans la République. . . . . *id.*
Elle donne des inquiétudes au conseiller pensionnaire de Witt. . . . . *id.*
Il adopte une politique nouvelle à l'égard de la Maison d'Orange, en se rapprochant de la princesse Amélie, grand'mère du prince. 4
Le conseiller pensionnaire se charge de la surintendance de l'éducation du prince d'Orange. . . . . *id.*
De Witt fait bannir de la maison du prince tous ceux qui étaient soupçonnés d'être portés pour l'Angleterre. . *id.*
La princesse d'Orange, jouée par de Witt, est en butte aux reproches des amis de la Maison d'Orange. . . . 5
Opinion du comte d'Estrades sur le compte du jeune prince d'Orange. 6
Extraits des *Mémoires du comte de Guiche*, sur le piège dans lequel tomba la princesse d'Orange, en se rapprochant de Jean de Witt. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

L'invasion des Pays-Bas espagnols par Louis XIV oblige la République à s'occuper de la réorganisation de ses forces de terre. 16
Question relative au commandement en chef des armées de la République. . . . . *id.*
L'opinion publique se prononce en faveur du prince d'Orange. . . . . *id.*
De Witt fait rendre, par les Etats de Hollande, l'édit perpétuel (1667), qui sépare le stathoudérat des fonctions de capitaine-général de l'Union. 17
Réflexions sur le but de l'édit perpétuel. 20
Il était destiné à perpétuer le système oligarchique aux dépens de la liberté du peuple et de l'influence de la Maison d'Orange. 21
Résistance que l'édit rencontre dans la masse de la nation. 25
Les six autres provinces contestent à la Hollande le droit d'abolir le stathoudérat. . . . . *id.*
Divisions que l'édit engendre dans la République. . . *id.*
Nouvelles divisions à l'occasion de l'admission du prince dans le conseil d'Etat. 26
Les Etats de Zélande se prononcent ouvertement en faveur du prince d'Orange. . . . . *id.*
Ils l'investissent de la dignité de *premier noble* de leur province. . . . . *id.*
Détails relatifs à la dignité de *premier noble*. . . . . *id.*
Le prince se rend en Zélande et prend possession de sa dignité. 27
Il harangue les Etats. 28
Le clergé calviniste se prononce en faveur du prince d'Orange. 29
Embarras des Etats de Hollande et du conseiller pensionnaire de Witt. . . . . *id.*
La domination que de Witt exerce dans la République commence à peser aux autres provinces. 30
Majorité du prince d'Orange (1668). . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Conférences de Jean de Witt avec sir William Temple, au sujet du prince d'Orange. 32
Il cherche à rassurer la Cour d'Angleterre sur la portée de l'édit perpétuel. 33
Dissimulation de Charles II à l'égard de Jean de Witt. . 36
Politique nouvelle du prince d'Orange et de la princesse Amélie, à l'égard du parti de Witt. . . . . *id.*
Elle exaspère les partisans du stathoudérat et de la Maison d'Orange. . . . . *id.*

CHAPITRE QUATRIÈME.

Guerre de dévolution.

Louis XIV initié dans le secret de la politique par le cardinal Mazarin. 41
Il est de beaucoup supérieur en puissance et en talents aux autres souverains de l'Europe. 42
Caractère de la noblesse française. 43
Colbert succède à Fouquet dans l'administration des finances. . . . . *id.*
La diplomatie sous la direction de Lionne. 45
L'armée et la marine. . . . . *id.*
Colonies. 47
L'autorité royale triomphe de toute espèce d'opposition dans l'intérieur. 48
Mauvaise administration de la justice dans le royaume. . *id.*
Les priviléges de la noblesse pèsent sur le peuple. . . *id.*
Les grands jours. . . . . *id.*
Description des grands jours de Clermont. 49
Etat peu satisfaisant de l'agriculture. 50
La noblesse abandonne ses domaines pour venir vivre à la Cour. 51

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

On reproche à Colbert de favoriser les fabriques et le commerce aux dépens de l'agriculture. 53
Projets ambitieux de Louis XIV favorisés par l'impuissance des autres souverains de l'Europe. . . . . *id.*
Après avoir réglé les affaires intérieures de son royaume, il tourne son attention vers les affaires du dehors. . . 54
Il se crée un droit des gens à son usage, c'est-à-dire le droit du plus fort. . . . . *id.*
Il exige la préséance sur l'Espagne (1662). . . . . *id.*
Il force le Pape à lui envoyer deux cardinaux pour lui faire des excuses (1664). . . . . *id.*
Il se fait céder la Lorraine par le duc Charles III. . . . *id.*
La réunion de la monarchie d'Espagne à la Couronne de France devient l'idée dominante du règne de Louis XIV. *id.*
Situation des principales puissances de l'Europe, en 1667. 55
L'Espagne. 56
Louis XIV soutient en secret la Cour de Lisbonne contre l'Espagne. . . . . *id.*
Il importe à Louis XIV que les Pays-Bas espagnols restent dans un état de faiblesse. 57
Il s'oppose à ce que le Roi d'Espagne y fasse venir des troupes allemandes. 58
Mort de Philippe IV (1665). 59
Lettre de l'archevêque d'Embrun, relative au testament du Roi d'Espagne. 60
Détails sur la Reine-mère, régente, et sur don Juan d'Autriche, fils naturel du Roi. . . . . *id.*
Discours du duc de Medina de las Torres, dans lequel il dépeint l'état misérable de l'Espagne et la nécessité de conclure la paix entre le Portugal et l'Espagne. . . 63
La régente d'Espagne accorde toute sa confiance au père Nithard, jésuite allemand. 64
Son excessive arrogance irrite les grands du royaume. . 65
Don Juan a un parti puissant en Espagne, en opposition à la Reine régente. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

L'Autriche. 66
Mariage de l'infante Marguerite-Thérèse avec l'Empereur Léopold. . . . . *id.*
Celui-ci se considère comme héritier de la monarchie espagole, par suite de la renonciation de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. . . . . *id.*
La République des Provinces-Unies. 67
Divisions intestines au sujet de la politique extérieure. . *id.*
La Maison d'Orange attend tout de l'Angleterre. . . . *id.*
Le parti oligarchique ne peut subsister sans la protection de la France. 68
L'Angleterre. . . . . *id.*
Caractère de Charles II. . . . . *id.*
Il vend Dunkerque à la France. . . . . *id.*
Traité secret entre les Rois de France et d'Angleterre par l'entremise de la Reine douairière d'Angleterre. . . *id.*
Charles promet sa neutralité à Louis XIV pendant que celui-ci fera la conquête des Pays-Bas espagnols. 69
L'Empire. . . . . *id.*
Le fractionnement de l'Empire place l'Allemagne dans un état de faiblesse relative à l'égard de la France. . . 70
Louis XIV s'attache à gagner les princes de l'Empire. . . 71
Louis XIV veut se servir de son influence dans l'Empire pour ruiner la branche impériale de la Maison d'Autriche. . . . . *id.*
La ligue du Rhin formée entre plusieurs princes allemands. 72
Louis XIV y accède. . . . . *id.*
Louis XIV conclut des traités particuliers avec plusieurs princes de l'Empire. 73
Il est le chef réel du corps germanique. . . . . *id.*
Il parvient à élever une barrière entre les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, en Allemagne, et les Pays-Bas espagnols. 74
Résumé des négociations de Louis XIV. . . . . *id.*
Louis XIV entame une nouvelle négociation à la cour de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Madrid, avec la Reine régente, relativement à la succession des Pays-Bas espagnols. 76
Il les revendique au profit de la Reine de France, en vertu du *droit de dévolution*. . . . . *id.*
Les prétentions de Louis XIV repoussées par la Reine régente d'Espagne. 78
Mémoire dans lequel sont exposés les droits de la Reine de France à une partie de la succession de son père, en vertu du *droit de dévolution*. 79
Détails sur le *droit de dévolution*. . . . . *id.*
Louis XIV charge son ambassadeur d'annoncer à la Reine régente qu'il va se mettre en possession des Pays-Bas espagnols. 80
Louis XIV fait part de ses prétentions aux principaux souverains de l'Europe et aux Etats-Généraux. 82
La Cour d'Espagne hors d'état de s'opposer aux projets ambitieux de Louis XIV. 83
Attitude du marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas espagnols. 84
Caractère de ce gouverneur général. 87
Il cherche à mettre les Pays-Bas espagnols sur un pied respectable, en y faisant arriver des troupes allemandes. . 89
Il indispose les habitants. 91
Invasion des Pays-Bas espagnols. 95
Louis XIV s'empare des principales villes des Pays-Bas espagnols. 97
Isolement de la Cour de Madrid. 98
Impossibilité pour elle de venir au secours de Provinces attaquées. . . . . *id.*
Négociations de Louis XIV avec l'électeur de Brandebourg. *id.*
L'Electeur de Brandebourg s'effraie de l'accroissement de puissance de Louis XIV. . . . . *id.*
Celui-ci a le projet de faire élire le prince de Condé, roi de Pologne. 99
L'Electeur favorise l'élection du duc de Neubourg. . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Louis XIV gagne la Cour de Berlin à l'aide de présents. . . 99
L'Electeur entre dans ses intérêts et son alliance. 100
Résultats de la première campagne de Louis XIV. . . *id.*
La Cour de Madrid réclame l'assistance des Etats-Généraux. 101
Offres que le marquis de Castel-Rodrigo fait aux Etats-Généraux pour les engager à assister les Pays-Bas. . . *id.*
L'alarme se répand dans les Provinces-Unies en voyant les progrès du Roi de France dans les Pays-Bas. 102
Efforts de Jean de Witt pour les arrêter. . . . . *id.*
Il se montre disposé à faire obtenir une satisfaction à Louis XIV. . . . . *id.*
Bases d'un projet d'accommodement. 103
Cessation d'hostilités consentie par le Roi de France (1667). 104
Il accorde trois mois pour la négociation d'un accomodement. 105

CHAPITRE CINQUIÈME.

La Triple-Alliance et la paix d'Aix-la-Chapelle.

Ere nouvelle pour la diplomatie européenne. 109
La paix de Westphalie devient la base de tous les traités qui contribuèrent à élever la France si haut et à abaisser si considérablement la Maison d'Autriche. . . . . *id.*
Négociations relatives à un traité de partage de la succession d'Espagne entre Louis XIV et l'empereur Léopold. . 110
Première tentative faite à cet égard par l'entremise de l'Electeur de Cologne, qui n'amène aucun résultat. . 111
La négociation est reprise à Vienne par le chevalier de Grémonville, ambassadeur de Louis XIV. 113
Les acteurs dans cette négociation. . . . . *id.*
MM. de Lionne et de Grémonville. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Les princes d'Aversperg et de Lobkowitz, ministres de l'Empereur. 113
Le but de Louis XIV était de régler, au moyen d'un partage éventuel, la succession du roi d'Espagne, Charles II, s'il venait à mourir sans enfants. 114
Instructions de Louis XIV au chevalier de Grémonville. . *id.*
Portion assignée à l'Empereur. 116
Portion attribuée au Roi de France. . . . . *id.*
Correspondance du chevalier de Grémonville avec Louis XIV. 117
Difficultés qu'il a à s'entendre avec les princes d'Aversperg et de Lobkowitz, relativement à la part à assigner à l'Empereur. . . . . *id.*
Habileté avec laquelle M. de Grémonville profite de la rivalité des deux négociateurs autrichiens. 123
Signature du traité, à Vienne, le 19 janvier 1668. . . 126
Joie de Louis XIV en apprenant ce résultat. 127
M. de Lionne l'écrit au chevalier de Grémonville. . . *id.*
Louis XIV ratifie le traité. 128
Son contenu. 129
Précautions extrêmes prises par Louis XIV pour se mettre en possession du traité. 132
Il envoie un officier de sa garde avec six hommes pour aller le recevoir des mains de M. de Grémonville. . *id.*
Satisfaction de Louis XIV en le recevant. 134
Ce traité est annulé par la prolongation de la vie de Charles II, roi d'Espagne. . . . . *id.*
Perplexité du conseiller pensionnaire de Witt à la vue des progrès de Louis XIV dans les Pays-Bas. 135
Le peuple anglais s'en inquiète également. . . . . *id.*
L'intérêt de l'Angleterre et des Etats-Généraux est d'empêcher la France de s'emparer des Pays-Bas. . . . 137
Sir William Temple, envoyé du Roi de la Grande-Bretagne, propose à de Witt de conclure, entre la Cour et les Etats-Généraux, une alliance offensive et défensive pour la délivrance et la conservation des Pays Bas-espagnols. . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Jean de Witt approuve le projet. 137
Le traité est signé le 23 janvier 1668. 138
Le Roi de Suède y est admis. 139
Les Etats-Généraux informent Louis XIV de la conclusion de ce traité. . . . . *id.*
Louis XIV en comprend la portée, mais dissimule sa colère. *id.*
Révolution du Portugal. 140
Paix entre le Portugal et l'Espagne (1668). 141
La défection du Portugal déconcerte les desseins de Louis XIV. . . . . *id.*
Il voit que l'Europe est intéressée à protéger la faiblesse de l'Espagne et qu'elle est alarmée de ses projets ambitieux. . . . . *id.*
Louis XIV fait la conquête de la Franche-Comté. . . . *id.*
Van Beuningen, ambassadeur des Etats-Généraux, parvient à intimider Louis XIV et ses ministres sur les conséquences de la Triple-Alliance. 142
L'Angleterre et les Provinces-Unies se préparent à porter des secours aux Pays-Bas. . . . . *id.*
Le Parlement accorde des subsides à Charles II pour l'exécution de la Triple-Alliance. 143
Louis XIV consent à des conférences pour la paix. . . *id.*
Négociations d'Aix-la-Chapelle sous la médiation du Pape. *id.*
Cessions faites par la Cour d'Espagne à Louis XIV. . 144
La paix est signée le 2 mai 1668. . . . . *id.*
Motifs pour lesquels Louis XIV cède en cette circonstance. 145
L'opinion publique en France blâme le traité. . . . *id.*
Réflexions sur la paix d'Aix-la-Chapelle. 146
Les Etats-Généraux s'attribuent la gloire du rétablissement de la paix. 149
Médaille qu'ils font frapper à cette occasion. . . . *id.*
Peu de fixité de la politique de Jean de Witt. . . . 150
Il s'attire la colère de Louis XIV. . . . . *id.*
Opinion de sir William Temple sur la paix et sur Louis XIV. 151
Il prévoit les conséquences de l'ambition de ce monarque. *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Situation des affaires dans la République après la paix d'Aix-la-Chapelle. 151
Divisions dans la République relativement à la réduction de l'armée. 152
Le conseiller pensionnaire s'attache principalement à l'équipement des flottes de l'Etat, tandis que l'armée de terre est laissée dans un abandon systématique. 153
L'esprit militaire diminue dans les Provinces-Unies, et les troupes sont sans chef. 154
Jean de Witt est confirmé, pour cinq ans, dans les fonctions de conseiller pensionnaire. . . . . *id.*
Il se manifeste, dans le parti oligarchique, des jalousies intestines qui furent les avant-coureurs de la chute de Jean de Witt. 155

CHAPITRE SIXIÈME.

Ligue de la France et de l'Angleterre contre les Provinces-Unies.

Irrésolution de cabinets de l'Europe en présence de l'ambition de Louis XIV. 161
Constance de Louis XIV à poursuivre l'exécution de ses desseins. . . . . *id.*
Il profite de l'intervalle de la paix pour se préparer à la guerre. . . . . *id.*
Il a pour système de beaucoup négocier. . . . . *id.*
Toutes ses négociations tendent à la ruine des Provinces-Unies. 162
Le comte d'Estrades est rappelé de sa mission dans la République. 164
M. de Pomponne lui succède. . . . . *id.*
Instructions de cet ambassadeur. . . . . *id.*
Conférence entre M. de Pomponne et Jean de Witt. . . . 165

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

M. de Pomponne propose à de Witt une alliance intime avec la France, dans le but de rompre la Triple-Alliance. 165
Il ne peut rien gagner de ce côté. . . . . id.
Louis XIV se résout alors à s'adresser à l'Angleterre et à la Suède. 166
Désir de Charles II de se déclarer catholique et de s'allier avec la France. . . . . id.
Le peuple anglais se montre satisfait de la Triple-Alliance. 167
Prodigalité de Charles II et cupidité de ses ministres. . id.
Mission de M. Colbert de Croissy à la Cour de Londres. . 168
Les instructions portent de gagner le Roi d'Angleterre et de le détacher de la Triple-Alliance. 169
Rivalité du duc de Buckingham et de lord Arlington à la Cour de Londres. . . . . id.
Louis XIV s'attache à les gagner chacun séparément. . id.
Ce que Louis XIV appelait sa grande affaire. . . . . id.
Madame duchesse d'Orléans est chargée de mettre la dernière main à la négociation. 170
Voyage de la duchesse d'Orléans en Angleterre. . . . 172
Charles II est séduit par les grâces de la duchesse d'Orléans et par l'or de la France. . . . . id.
Charles II abandonne la Triple-Alliance. 173
Traité entre la France et l'Angleterre, du 22 mai 1670. id.
Principaux articles de ce traité. . . . . id.
Retour de la duchesse d'Orléans en France ; sa mort. . 176
But de la nouvelle alliance entre la France et l'Angleterre. 177
Les Pays-Bas et les Provinces-Unies sacrifiés à la vengeance de Louis XIV. . . . . id.
Le peuple français s'associe avec enthousiasme aux projets de son roi. . . . . id.
Le peuple anglais voit ces projets avec horreur. . . 178
L'Empereur manifeste l'intention de rester neutre. . . 181
Négociations habiles du chevalier de Grémonville à Vienne. id.
Le prince d'Orange est admis au conseil d'Etat de la République (1670). 184

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Opinion de M. de Pomponne à ce sujet. 184
Louis XIV, pour augmenter les divisions entre le parti d'Orange et le parti de Witt, fait complimenter le prince d'Orange sur cet événement. 185
Le prince d'Orange écrit une lettre de remercîment au Roi de France. 186
Louis XIV envahit la Lorraine (1670). 187
Sensation que cet événement fait en Europe. . . . . *id.*
But de Louis XIV en s'emparant de ce duché. . . . *id.*
Alarmes que les Etats-Généraux conçoivent de cette occupation de la Lorraine. 188
Rappel de sir William Temple de sa mission à La Haye. . 189
Ce rappel inquiète de Witt.. . . . . *id.*
Deuxième traité entre la France et la Grande-Bretagne (décembre 1670). 191
Charles II s'engage à coopérer à la ruine des Provinces-Unies et à l'agrandissement de la France.. . . . 194
Visite du prince d'Orange à la Cour d'Angleterre (1670). . 195
Charles II cherche à dégoûter le prince d'Orange du protestantisme. 196
Le prince d'Orange, en quittant l'Angleterre, emporte avec lui l'estime du peuple anglais.. 198
Louis XIV gagne la Cour de Suède moyennant finances. . *id.*
Détails sur l'esprit de la Cour de Suède. 199
Elle est considérablement refroidie pour la Triple-Alliance. 200
Les Etats-Généraux négocient de leur côté à Stockholm. 201
La Cour de Suède se décide pour l'alliance avec Louis XIV. 203
Traité signé le 14 avril 1672 entre ces deux puissances. 204
Négociations du chevalier de Grémonville à Vienne. . . *id.*
Fluctuations du cabinet impérial, décrites par le chevalier de Grémonville. 205
Louis XIV met le marché à la main à l'empereur Léopold. 221
L'Empereur se décide en faveur de la Cour de France. . 222
Il s'engage à laisser la République sans défense. . . *id.*
Traité signé le 1er novembre 1671. 225

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Traités de Louis XIV avec plusieurs princes de l'Empire, dirigés contre les Provinces-Unies. 228
Traité d'alliance entre la France et le Grand-Electeur. . 230
Louis XIV cherche à gagner le Grand-Electeur à un projet de partage des Provinces-Unies ; celui-ci s'y refuse. . 231
Il informe les Etats-Généraux des projets de Louis XIV. *id.*
Position redoutable que Louis XIV s'était faite par ses négociations de 1669-1672. 232
Dons et largesses de Louis XIV, pour faciliter son projet de guerre contre les Provinces-Unies. 233
Situation de l'Empire de 1670-1672. 234
L'Empereur voit limiter son pouvoir dans l'Empire. . . 235
L'influence de Louis XIV y prend un développement plus considérable. . . . . *id.*
Faiblesse du Corps germanique. 236
Tableau de la situation morale et politique de l'Allemagne, par Leibnitz. 237
Il signale l'influence de la France dans l'Empire comme une cause de ruine. 238
Traité d'alliance défensive entre l'Empereur et quelques Electeurs et princes de l'Empire (10 janvier 1672), pour garantir l'intégrité de l'Empire. 243
Cette alliance était dirigée contre la France. 244
Leibnitz cherche à détourner l'ambition de Louis XIV de la guerre projetée contre les Provinces-Unies, dans un mémoire où il lui propose la conquête de l'Egypte. . 246

CHAPITRE SEPTIÈME.

Négociations des États-Généraux. — Le prince d'Orange, capitaine-général de l'Union.

Difficultés de la position de Jean de Witt. 269
Correspondance du comte d'Estrades à ce sujet. . . 270

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le conseiller pensionnaire redoute le mécontentement de Louis XIV. 272
Il cherche à rétablir l'ancienne alliance entre la France et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Il met la Triple-Alliance aux pieds de Louis XIV. . . . 274
Lettre de M. de Pomponne à ce sujet. 275
Louis XIV décidé à laisser tomber de Witt. 277
Envoi d'ambassadeurs par les Etats-Généraux aux Cours de France, d'Angleterre et d'Espagne. . . . . *id.*
Détails sur la mission de M. de Groot à la Cour de France. 280
Le but de sa mission est de raffermir les relations diplomatiques déjà à moitié rompues. . . . . *id.*
La rupture commerciale précède la rupture politique entre la France et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Mémoire remis par M. de Groot à la Cour de France, relativement au commerce. 281
Il reste sans résultat. 282
Guerre de tarifs entre les deux Etats. . . . . *id.*
De Groot conseille aux Etats-Généraux de ne rien épargner pour calmer la colère de Louis XIV. . . . . *id.*
Lettre des Etats-Généraux au Roi de France. . . . . *id.*
Humble discours de M. de Groot en remettant cette lettre à Louis XIV. 283
Réponse hautaine et accablante de Louis XIV à l'ambassadeur de la République. . . . . *id.*
Lettre du monarque français aux Etats-Généraux. . . *id.*
L'ambassadeur de Groot annonce aux Etats qu'ils doivent se préparer à la guerre. 284
Division entre Colbert et Louvois, au sujet de la nouvelle guerre. . . . . *id.*
Colbert redoute les dépenses. 285
Louvois y voit un moyen de se rendre indispensable. . . *id.*
Les conseils de Louvois sont écoutés. . . . . *id.*
Mission de M. Van Beuningen à la Cour du Roi de la Grande-Bretagne. . . . . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Incident relatif au salut du pavillon anglais, exigé des Etats-Généraux. 286
Détails que Temple donne à ce sujet. 287
Celui-ci est rappelé de sa mission à La Haye et on lui donne pour successeur sir George Downing. 288
Sir George Downing arrive à La Haye et demande une réparation pour l'insulte faite à son souverain. 289
Proposition conciliante faite par les Etats-Généraux. . . 290
Elle est rejetée par la Cour de Londres. . . . . *id.*
Manque d'argent à la Cour de Londres. . . . . *id.*
L'Echiquier suspend ses paiements. 291
Déclaration d'indulgence du Roi d'Angleterre en faveur des dissidents. 292
Polémique soulevée par la déclaration d'indulgence. . . 293
Griefs du Roi d'Angleterre contre la République. . . *id.*
Discours de lord Shaftesbury, dans lequel il applique le *delenda Carthago* à la république des Provinces-Unies. 294
Négociations des Etats-Généraux à la Cour de Madrid (1671-1672). 295
Mission de M. de Beverningh à la Cour de Madrid. . . *id.*
Le but de sa mission est de conclure une ligue défensive entre l'Espagne et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Tableau de la Cour d'Espagne et des Pays-Bas espagnols, à cette époque. 296
Beverningh presse vivement la Cour de Madrid de conclure le traite proposé par les Etats-Généraux. 298
Louis XIV, de son côté, s'empresse de rassurer la Cour de Madrid. 300
L'ambassadeur Beverningh quitte Madrid avec la promesse formelle que la Cour n'abandonnera pas les Provinces-Unies. . . . . *id.*
La négociation entre la Cour d'Espagne et les Etats-Généraux est continuée à La Haye. 301
Conclusion d'un traité d'assistante mutuelle entre l'Espagne et la République (17 décembre 1671). . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Louis XIV et Charles II mettent tout en œuvre pour empêcher la ratification de ce traité par la Cour d'Espagne. 301
Le traité est ratifié. 302
Corneille de Witt s'entend avec le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, pour la défense de ces provinces et de la République. 303
Intrigues de Louis XIV pour empêcher cette alliance. . *id.*
Renouvellement de la ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, par le traité de Witehall (12 février 1672). 304
Divisions intestines dans la République. 305
Le parti de Witt redoute la guerre. 306
Le parti d'Orange la considère comme un mal nécessaire. *id.*
Discussion relative à la nomination d'un capitaine-général de l'Union. . . . . *id.*
Conditions auxquelles on investit Guillaume III des fonctions de capitaine-général de l'Union. 308
Caractère de Guillaume III. 310
Tableau de l'armée de la République. . . . . *id.*
L'état misérable où elle se trouve réduite. . . . . *id.*
Conclusion de ce chapitre. 313

CHAPITRE HUITIÈME.

Invasion de la République des Provinces-Unies, par Louis XIV.

Préparatifs militaires de Louis XIV. 317
Forces navales de l'Angleterre. 318
L'ambassadeur de Groot prend congé du Roi de France. . 319
Déclaration de guerre de Louis XIV aux Etats-Généraux (avril 1672). 320
Déclaration de guerre du Roi de la Grande-Bretagne aux Etats-Généraux. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Il énumère ses griefs contre la faction de Loevestein. . 321
Effroi causé dans la République par cette double déclaration de guerre. 322
Traité d'alliance entre les Etats-Généraux et l'Electeur de Brandebourg (mai 1672). . . . . *id.*
Commencement des hostilités sur mer entre l'Angleterre et la République. 323
Le conseiller pensionnaire de Hollande envoie son frère, Corneille de Witt, en qualité de commissaire des Etats, à bord de la flotte. 324
Combat naval du 7 juin 1672. . . . . *id.*
La flotte des Etats tient tête à la flotte combinée de France et d'Angleterre. 325
Marche de l'armée française jusqu'au Rhin et l'Yssel. . *id.*
Louis XIV partage son armée en trois corps. . . . 326
Succès de l'armée française. . . . . *id.*
Inquiétude de Jean de Witt. 327
Sa lettre au prince d'Orange. . . . . *id.*
Il est chagriné d'apprendre que l'armée manque de poudre à canon, d'affûts, etc. . . . . *id.*
Etat de dénûment de l'armée. 328
L'émeute commence à gronder dans la République. . *id.*
Passage du Rhin par l'armée française. 330
Conquête des provinces de Gueldre et d'Utrecht. . . 332
Lettre de Jean de Witt à son frère, dans laquelle il dépeint l'état périlleux où se trouve la République. . . . 333
Il dit que l'armée est dévalisée. . . . . *id.*
On se borne à la défense de la province de Hollande. . 335
Entrée de Louis XIV à Utrecht. 336
L'archevêque d'Utrecht est rétabli dans son siége archiépiscopal. 338
Louis XIV espère anéantir la république des Provinces-Unies. . . . . *id.*
Délibération sur les moyens de réduire la Hollande et la ville d'Amsterdam. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre du comte d'Estrades à Louis XIV, pour lui indiquer le moyen le plus sûr de soumettre la République. . 338
Divisions entre Condé, Turenne et Louvois sur la marche à adopter. 342
Louis XIV adopte les conseils de Louvois. . . . . *id.*
Ce temps d'arrêt sauve la Hollande. . . . . *id.*
L'Electeur de Mayence propose à Louis XIV d'entreprendre une croisade contre les Turcs, dans le but de détourner les dangers qui menacent l'Empire. . . . . *id.*
Louis XIV temporise au lieu de profiter de ses succès. . 344
Préparatifs de défense à Amsterdam. 346
Correspondance du prince Jean Maurice de Nassau-Siégen avec le prince d'Orange. 347
Il se plaint de la démoralisation de l'armée et d'être dépourvu de munitions de guerre. 348
Délibération des Etats-Généraux. 349
Le conseiller pensionnaire de Witt, et Fagel, greffier des Etats-Généraux, diffèrent d'opinion. 350
De Witt propose de négocier avec Louis XIV. 352
Fagel rejette ce moyen. . . . . *id.*
Dernier triomphe de Jean de Witt. . . . . *id.*
Députations des Etats-Généraux aux Rois de France et d'Angleterre, pour implorer la paix. . . . . *id.*
Hauteur avec laquelle les députés sont reçus par le ministre de Louis XIV. 353
De Groot retourne à La Haye pour instruire les Etats des volontés du Roi de France. . . . . *id.*
Attentat contre la vie de Jean de Witt. . . . . *id.*
L'assassin est condamné à mort. 355
Impopularité de Jean de Witt et de son frère Corneille. . 356
La confédération est dissoute de fait. 357
Le pouvoir se trouve entièrement concentré dans les Etats de Hollande. . . . . *id.*
De Witt, retenu chez lui par ses blessures, ne préside plus l'assemblée. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Délibération des Etats de Hollande sur le traité proposé par la France (15 et 16 juin 1672). 357
Divergence d'opinions dans les Etats. 358
Amsterdam s'oppose avec vigueur aux négociations. . *id.*
Langage plein de fermeté des principaux magistrats de cette ville. 359
Délibération orageuse dans les Etats de Hollande. . . 362
Pleins pouvoirs donnés aux députés des Etats-Généraux, pour traiter avec Louis XIV. 363
Négociation au quartier-général du Roi de France. . . 364

CHAPITRE NEUVIÈME.

Chute du parti oligarchique. — Guillaume III, stathouder.

Emeute populaire dans les Provinces-Unies. 370
L'impulsion de la contre-révolution est donnée par les bourgeois de la ville de Dordrecht. . . . . *id.*
Ils forcent Corneille de Witt à signer la révocation de l'*édit perpétuel*. 371
Les principales villes de la province de Hollande suivent cet exemple. . . . . *id.*
Les Etats de Hollande s'emparent du mouvement et révoquent à l'unanimité l'*édit perpétuel*. . . . . *id.*
Ils proclament le prince d'Orange stathouder et capitaine-amiral-général de l'Union. 372
Les mêmes mesures sont adoptées dans la province de Zélande. 373
Saint-Evremont avait prédit cette révolution au conseiller pensionnaire de Hollande. . . . . *id.*
Le prince cherche à calmer l'effervescence qui règne dans les villes de Hollande (juillet 1672). 375
M. de Groot revient du camp de Louis XIV, avec les conditions de paix qu'il dicte à la République. . . . *id*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ces conditions sont jugées inadmissibles. 376
Les députés des Etats à la Cour de Londres font connaître les conditions exigées par le Roi d'Angleterre. . . *id.*
Inquiétudes qu'inspire au cabinet britannique le succès des armes de Louis XIV. 377
Charles II envoie le duc de Buckingham, le comte Arlington et lord Halifax, pour surveiller de plus près les démarches du Roi de France. 378
Ils sont reçus avec une grande démonstration de joie à La Haye. . . . . *id.*
Ils cherchent à gagner le prince d'Orange. 379
Celui-ci repousse leurs offres. . . . . *id.*
Ils vont trouver les ministres de Louis XIV. . . . . *id.*
Renouvellement de l'alliance entre la France et l'Angleterre (juillet 1672). 380
Conditions auxquelles les deux Rois offrent la paix à la République. 381
Ces conditions sont envoyées au prince d'Orange. . . *id.*
Lettre de M. Sylvius au prince (17 juillet 1672). . . *id.*
Guillaume communique les conditions aux Etats-Généraux. *id.*
Délibération des Etats-Généraux sur ces conditions. . *id.*
Le prince d'Orange est prié d'énoncer son opinion. . *id.*
Discours énergique du prince, en conseillant de les repousser. 382
La place que le prince veut occuper en Europe est irrévocablement fixée. 384
Les Etats se décident à continuer la guerre. . . . . *id.*
Notification du rejet des propositions de paix aux Rois de France et d'Angleterre (21 juillet 1672). 385
Les Anglais cherchent à détacher le comte de Monterey des intérêts de la République. 386
Il repousse ces propositions. . . . . *id.*
Les princes de l'Empire, effrayés des succès de la France, sentent la nécessité de les arrêter. . . . . *id.*
Louis XIV quitte l'armée (25 juillet 1672). 387

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Il veut revenir à sa Cour dans tout l'éclat d'un triomphateur. 387
Jugement du duc de Saint-Simon sur ce départ précipité de Louis XIV. . . . . *id.*
Le Roi d'Angleterre écrit une lettre au prince d'Orange, par laquelle il cherche à le gagner. 388
La République et le prince d'Orange trouvent un appui dans le Grand-Electeur. 391
Traité entre les Etats-Généraux, l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg (25 juillet 1672). . . . . *id.*
Efforts de Louis XIV à Berlin et à Vienne, pour empêcher l'exécution du traité avec les Etats-Généraux. 392
Détails sur la mission du comte de Lavauguyon à la Cour de Berlin. . . . . *id.*
Le Grand-Electeur se montre le ferme défenseur de la république des Provinces-Unies. 398
Faiblesse et duplicité de l'empereur Léopold. . . . . *id.*
Le chevalier de Grémonville parvient à l'intimider. . . 399
Négociations de M. de Grémonville à la Cour de Vienne. . 400
Jonction de l'armée de l'Electeur et des troupes impériales. 401
L'Espagne, l'Electeur et l'Empereur vont faire une diversion en faveur des Provinces-Unies. . . . . *id.*
Le moment de la délivrance commence pour les Provinces-Unies. 402
De Witt, espérant relever son autorité, entretient des relations avec le maréchal de Luxembourg, à Utrecht. . *id.*
Correspondance du maréchal de Luxembourg avec M. de Louvois à ce sujet. . . . . *id.*
Réflexions sur la conduite de Jean de Witt. 404
Lettre de Jean de Witt au prince d'Orange. 407
Réponse du prince au conseiller pensionnaire. 408
Jean de Witt se décide à se démettre de ses fonctions de conseiller pensionnaire. 410
Les Etats de Hollande choisissent Fagel comme conseiller pensionnaire. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Jean de Witt à de Ruiter, pour lui annoncer sa démission. 411
Les de Witt sont en butte à la haine publique. 413
Accusation dirigée contre Corneille de Witt. . . . . *id.*
Il est arrêté et conduit à La Haye. . . . . *id.*
Il est mis à la torture et condamné au bannissement. . . . 414
On ameute le peuple de La Haye contre les de Witt. . . . 415
La prison où se trouvent Corneille de Witt et son frère est cernée. . . . . *id.*
La multitude force la prison. 416
Massacre des frères de Witt. . . . . *id.*
Jugement sur Jean de Witt. 417
Agitation qui continue à régner dans les principales villes de la province de Hollande. 420
Les magistrats du parti de Witt en butte à la haine du peuple. *id.*
Nécessité de mettre fin à cet état de choses. 421
Pouvoir extraordinaire confié au stathouder. 423
Les régents des villes de la Hollande du parti de Witt cèdent la place à des régents du parti d'Orange. 424
Amnistie générale. . . . . *id.*
Réflexions sur la révolution de 1672. . . . . *id.*
Continuation de la guerre. 425
Tentative du prince d'Orange sur Naarden; elle échoue. . 429
Tentative du prince pour délivrer Charleroi; elle échoue. *id.*
Projets du maréchal de Luxembourg d'envahir la province de Hollande. 430
Il pénètre jusqu'à Bodegraven. . . . . *id.*
Il est obligé de se retirer. . . . . *id.*
Campagne d'hiver des Français contre l'Electeur de Brandebourg et les forces impériales. 433
Turenne déjoue le plan de jonction des troupes brandebourgeoises et impériales. 435
Il les force à retourner en Allemagne. 436
Traité de neutralité entre Louis XIV et l'Electeur de Brandebourg (1673). 438

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE DIXIÈME.

Paix entre l'Angleterre et les États-Généraux.

Introduction à ce chapitre. 443
Situation des affaires en Angleterre. 444
L'opinion publique se prononce contre l'alliance de la France et de l'Angleterre. . . . . *id.*
Démêlés entre le Roi et son Parlement. 445
Charles II est obligé de revenir sur la déclaration d'indulgence. . . . . *id.*
L'acte du *Test* est proposé et adopté. 446
Triomphe complet du parti de l'Eglise anglicane contre la Cour (1673). 447
Lord Danby est placé à la tête du ministère. 448
L'Europe est troublée par les armes et les intrigues de la France. . . . . *id.*
La Cour de Suède offre sa médiation aux puissances belligérantes. . . . . *id.*
Les Rois de France et d'Angleterre et les Etats-Généraux envoient des plénipotentiaires à Cologne, pour y traiter de la paix. 449
Vues de la Suède en offrant sa médiation. . . . . *id.*
Demandes de Louis XIV. 450
Le parti oligarchique fait tout son possible pour se réconcilier avec Louis XIV. 451
Tableau de la situation intérieure de la république des Provinces-Unies. 452
Le parti oligarchique cherche à empêcher que Louis XIV ne traite avec le parti d'Orange. 453
Alliances diverses des Etats-Généraux de la république des Provinces-Unies (1673). 455
Traité entre les Etats-Généraux et le Roi de Danemark. . 456

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Traité avec le duc de Lorraine. 456
Alliance offensive entre l'Empereur et les Etats-Généraux. *id.*
Alliance défensive entre la Cour d'Espagne et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Augmentation de l'armée de la République. 457
L'Espagne s'engage dans la guerre contre la France. . . *id.*
Rupture entre l'Empereur et le Roi de France. . . . 458
Négociations entre les ministres impériaux et le chevalier de Grémonville. 460
L'Empereur promet de secourir la république des Provinces-Unies. 461
Fin de la mission de M. de Grémonville à Vienne. . . 464
Réflexions sur les diplomates de l'école du chevalier de Grémonville. . . . . *id.*
Caractère de la diplomatie de Louis XIV. 465
Campagne de 1673. 466
Prise de Maëstricht par Louis XIV. . . . . *id.*
Inaction de ce prince attribuée aux représentations de la Suède. 467
La ville de Naarden se rend au prince d'Orange. . . . 468
Le prince d'Orange rejoint l'armée des Impériaux sur le Rhin, malgré Turenne, qui cherche à l'en empêcher. . *id.*
Bonn est assiegé et pris par les alliés. . . . . *id.*
Les Français sont forcés d'abandonner une partie de leurs conquêtes sur la République. 469
Rétablissement de la paix entre l'évêque de Munster et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Commencement des hostilités entre l'Espagne et la France dans les Pays-Bas espagnols. 470
Campagne navale ; bataille du 21 juillet sur les côtes de la Hollande. . . . . *id.*
Le projet de débarquement sur les côtes de la Hollande se trouve ainsi déjoué. 472
Les Etats-Généraux et le prince d'Orange remercient de Ruiter de son courage et de sa valeur. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Position du Roi de la Grande-Bretagne avant la réunion du Parlement. 473
Son dénûment. 474
Il cherche à sortir de la guerre. . . . . *id.*
Offre d'assistance de Louis XIV, afin de détourner Charles II d'une paix séparée. . . . . *id.*
Offre des Etats-Généraux à Charles II. 475
Faveurs prodiguées à la famille du Roi d'Angleterre par Louis XIV. . . . . *id.*
Il dote la princesse de Modène que va épouser le duc d'York. . . . . *id.*
Il donne la terre d'Aubigny à la duchesse de Portsmouth. 476
Le marquis de Ruvigny remplace M. Colbert de Croissy, comme ambassadeur de Louis XIV à la Cour de Londres (1674). 477
La lutte est engagée entre Louis XIV et le peuple anglais, pour savoir si Charles II appartiendra à ses peuples ou à la France. 479
Réunion du Parlement (janvier 1674). . . . . *id.*
Le cabinet est divisé sur la question de la paix et de la guerre. . . . . *id.*
Discours de Charles II au Parlement. 480
Opposition dans les Communes. 481
Accusation de quelques membres du cabinet. . . . *id.*
Leurs défenses. 482
Le cabinet britannique sacrifie l'alliance de la France et se réconcilie avec les Etats-Généraux. 483
Charles II fait témoigner à Louis XIV combien il est affligé d'être contraint à sacrifier son alliance. . . 484
Louis XIV déplore, avec Charles II, cette paix séparée, qui brise l'alliance des deux Rois. 485
La paix entre l'Angleterre et les Etats-Généraux est signée à Londres, le 19 février 1674. 486
Duplicité de Charles II en signant la paix, d'après les dépêches du marquis de Ruvigny. 487

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE ONZIÈME.

Grande-Alliance. — Ouverture du congrès de Nimègue.

Louis XIV ne pouvant s'agrandir aux dépens de la république des Provinces-Unies, tourne ses armes contre l'Empire, l'Espagne et la Maison d'Autriche. . . . 491
Remontrances de M. Courtin à Louis XIV sur la spoliation du duc de Lorraine. 492
Démêlés au congrès de Cologne. 494
Rupture du congrès. . . . . *id.*
La Grande-Alliance. . . . . *id.*
L'Electeur de Brandebourg renonce à la neutralité et se joint à la Grande-Alliance. 495
L'intervention de Guillaume III dans les affaires de l'Europe y amène une révolution complète. 496
Louis XIV retire ses troupes du territoire des Provinces-Unies (mai 1674). 497
Fautes commises, pendant la guerre de Hollande, par Louis XIV. . . . . *id.*
Jugement sur Guillaume III. 499
Il se place comme le rival politique de Louis XIV. . . . 501
Tableau de la situation des affaires à l'époque de la rupture du congrès de Cologne. 502
Jugement de Louis XIV sur sa position après la conclusion de la Grande-Alliance. 504
Comparaison entre Louis XIV et Napoléon. 505
Détail des forces qu'il a sur pied. 506
Il se prépare à se rendre maître une seconde fois de la Franche-Comté. . . . . *id.*
Campagne de 1674. . . . . *id.*
Conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. 507

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince d'Orange nommé généralissime des troupes alliées dans les Pays-Bas. 507
Bataille de Seneffe. 508
Désunion fatale dans l'armée des confédérés. . . . 510
Les alliés malheureux dans les Pays-Bas et en Alsace. . 511
Belle campagne de Turenne. . . . . *id.*
Enthousiasme dont il est l'objet, à son retour à la Cour de Versailles. . . . . *id.*
Soulèvement de la Sicile, qui se donne à Louis XIV. . . 512
Convocation de l'arrière-ban en France. 514
Louis XIV essaie d'une négociation séparée avec les Etats-Généraux, par l'entremise du prince d'Orange. . . 515
Offres que Louis XIV fait faire à ce prince par le comte d'Estrades. . . . . *id.*
Le prince d'Orange refuse les offres de la Cour de France. 516
Négociations entre Louis XIV et la Cour de Stockholm. . 519
Exigences pécuniaires et politiques de cette Cour. . . 520
La Suède se décide à intervenir dans la guerre (1675). . 522
Les Suédois opèrent une diversion en faveur de Louis XIV, en envahissant les terres du Grand-Electeur. . . . *id.*
Maladie du prince d'Orange, au printemps de 1675. . 523
Campagne de 1675. 524
Mort de Turenne. 525
Succès de Louis XIV dans cette campagne. 526
Efforts du parti pacifique en Hollande pour arriver à la paix. 527
Le prince d'Orange s'y oppose avec énergie, dans une lettre écrite au conseiller pensionnaire Fagel. 528
Mort de la princesse Amélie d'Orange. 529
Mauvaise foi de la Cour de Londres à l'égard des Etats-Généraux. 530
Charles II compte sur l'alliance de Louis XIV contre le mécontentement de son peuple. 531
Portrait de Charles II, d'après sir William Temple. . . 535
Traité secret entre les Cours de France et d'Angleterre (1676). 537

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Principaux articles de ce traité. 539
Le Roi de la Grande-Bretagne offre sa médiation aux puissances belligérantes. 541
La médiation de l'Angleterre est acceptée par le Roi de France, les Etats-Généraux, l'Empereur et l'Espagne. *id.*
Nimègue est désigné pour la réunion du congrès. . . *id.*
Les conférences pour la paix s'ouvrent au printemps de l'année 1676. 542
Prétentions divergentes et intérêts contradictoires sur lesquels le congrès était appelé à prononcer. . . . . *id.*
Situation intérieure de la France, dans les années 1674 et 1675. 545
Le besoin de la paix s'y fait sentir. 546
L'avenir financier du royaume effraie l'esprit d'ordre de Colbert. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

TROISIÈME VOLUME.

SUITE DE LA DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE DOUZIÈME.

L'hérédité du stathoudérat. — Mariage de Guillaume III.

Introduction à ce chapitre. 3
Le stathoudérat est déclaré héréditaire en Hollande et en Zélande, en faveur de Guillaume III et de ses descendants. 5
Les Etats-Généraux déclarent les fonctions de capitaine et amiral-général de l'Union héréditaires dans la ligne masculine de la famille d'Orange. 6
Délibération sur la réadmission des provinces conquises dans l'Union d'Utrecht. . . . . *id.*
Vues particulières des Etats de Hollande et de Frise dans cette question. 7
L'arbitrage du prince d'Orange est invoqué. 8
Il se prononce en faveur de la réadmission. . . . . *id.*
Stipulation sous laquelle elle est admise. . . . . *id.*
Le prince d'Orange est déclaré stathouder héréditaire de la province d'Utrecht (1674). 9
Augmentation de l'influence du stathoudérat dans le gouvernement de cette province. . . . . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les Etats de Gueldre offrent la souveraineté de leur province au prince d'Orange. 10
Il consulte les Etats de Hollande, de Zélande et d'Utrecht sur cette proposition. . . . . *id.*
Les Etats de Hollande et de Zélande expriment leur désapprobation. 11
Le prince d'Orange refuse la souveraineté de la Gueldre. . 12
Il est proclamé stathouder héréditaire dans cette province. *id.*
Il en est de même dans la province d'Over-Yssel (1675). . 13
Lettre du prince d'Orange aux Etats de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, pour les remercier de leurs sages avis. . 14
Bruits malveillants contre le prince d'Orange. . . . 15
On menace ceux qui les répandent de la peine capitale. . *id.*
Ce que sir William Temple dit des motifs qui portèrent les Etats de Gueldre à offrir le titre de duc au prince d'Orange. . . . . *id.*
Réflexions sur la conduite du prince à cette époque. . . 17
Le stathoudérat des provinces de Frise et de Groningue est déclaré héréditaire en faveur du prince Henri-Casimir de Nassau (1675). . . . . *id.*
Considérations sur le régime intérieur des provinces de Frise et de Groningue. 18
Considérations sur le stathoudérat héréditaire. . . . 20
Le stathoudérat, force de cohésion dans la république des Provinces-Unies. 23
A cette époque seulement, le stathoudérat devient partie intégrante du droit public des Provinces-Unies. . . 25
Considérations sur l'office de conseiller pensionnaire de Hollande. 28
Les Etats de Hollande engagent le prince d'Orange à se marier. 31
Largesses faites au prince par les Etats de Hollande, les Etats de Zélande et la compagnie des Indes-Orientales à cette occasion. . . . . *id.*
Des alliances matrimoniales des premiers princes d'Orange. *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La politique commence à jouer un rôle dans le mariage de Guillaume II. 32
Louis XIV avait fait proposer une de ses filles naturelles au prince d'Orange. . . . . *id.*
Celui-ci la refuse. 33
Irritation produite par ce refus auprès de Louis XIV. . *id.*
Il est question d'un mariage entre le prince d'Orange et la princesse Marie, fille aînée du duc d'York. 34
Intrigues de la Cour de France pour empêcher qu'on donne suite à ce projet. . . . . *id.*
Conférences du prince d'Orange avec sir William Temple, ambassadeur au congrès de Nimègue. 35
Guillaume III réfute les projets chimériques confiés aux ambassadeurs de Charles II. 36
Guillaume III consulte sir William Temple sur son mariage avec la princesse, fille du duc d'York (1676). 37
Temple l'encourage à donner suite à ce projet. 38
Campagne de 1676. 39
Les Etats envoient une flotte dans la Méditerranée sous les ordres de Ruiter. 40
Combat naval du 22 avril, entre la flotte française et la flotte de la République et celle des Espagnols. 41
Mort de Ruiter. . . . . *id.*
Succès des Français en Sicile. 42
Le maréchal de Vivonne est nommé vice-roi de Sicile. . *id.*
Campagne sur le Rhin et dans les Pays-Bas. 43
Succès des Français durant cette campagne. . . . . *id.*
Manque d'accord entre les alliés. 45
Négociations au congrès de Nimègue. . . . . *id.*
Intrigue des plénipotentiaires français pour séparer les alliés. 46
La Cour de France cherche à gagner le prince d'Orange, en lui offrant le duché de Limbourg. 48
Il repousse cette offre. 49
Les négociateurs français s'attachent à gagner les magistrats d'Amsterdam en faveur de la paix. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince d'Orange se plaint à Temple du peu de succès de la campagne. 49
Le désir de la paix commence à se manifester dans la République. 51
Le prince s'y oppose avec énergie. . . . . *id.*
Situation des affaires, avant la campagne de 1677. . . . 52
La France appuyée par la Cour de Londres. . . . . *id.*
Les alliés ont en leur faveur l'appui moral du Parlement anglais. 53
Louis XIV ouvre la campagne en prenant Valenciennes. . *id.*
Bataille de Mont-Cassel (11 avril). 55
Les alliés malheureux de tous côtés. 56
Louis XIV espère parvenir à une paix particulière avec les Etats-Généraux. 57
La perte des Pays-Bas espagnols semble être imminente. . *id.*
Alarmes du Parlement anglais, à la vue des conquêtes de Louis XIV (1677). 58
Adresses des deux Chambres au Roi, pour l'engager à veiller à la conservation des Pays-Bas. . . . . *id.*
Motifs de mécontentement du peuple anglais contre le Roi. 60
Prorogation du Parlement. 61
Ambassade extraordinaire de Louis XIV à Charles II. . *id.*
Débats entre la Couronne et le Parlement, relativement à une alliance offensive et défensive avec les Etats-Généraux contre la France. 62
Discours du Roi aux Communes. 64
Nouvel ajournement du Parlement. 65
Négociations relatives à un subside de la Cour de France à Charles II. 66
La Cour d'Angleterre vendue à la Cour de France. . . 68
Efforts du prince d'Orange pour prévenir une paix séparée entre la France et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Campagne infructueuse dans les Pays-Bas. 69
Voyage du prince d'Orange à la Cour de Londres. . . 71
Détails sur ce qui précéda le mariage du prince d'Orange. 72

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Le voyage du prince d'Orange inquiète Louis XIV. . . . 75
Charles II charge M. Barillon de rassurer le Roi de France. *id.*
Difficultés que le prince d'Orange rencontre à Londres. . 76
Le prince d'Orange exige que la question de son mariage soit terminée avant de s'occuper d'affaires. 77
Le mariage est décidé. 78
Le Roi d'Angleterre l'annonce à l'ambassadeur de Louis XIV. 80
Mécontentement du Roi de France. 82

CHAPITRE TREIZIÈME.

Paix de Nimègue.

Conférence entre le prince d'Orange et le Roi de la Grande-Bretagne, au sujet de la paix générale. 87
Le prince soutient les intérêts des Provinces-Unies et ceux des alliés.. 88
Le Roi d'Angleterre et le duc d'York plaident la cause de la France 89
Difficultés de s'entendre sur la question. . . . . *id.*
Conditions offertes à Louis XIV, comme bases de la paix. 90
Lord Feversham est chargé de les porter à la Cour de France. . . . . *id.*
Le prince d'Orange quitte l'Angleterre (décembre 1677). 91
Il revient en Hollande; sa réception. 93
Mission de lord Feversham à la Cour de Versailles. . . 94
Il se laisse éconduire par Louis XIV. 95
Nouvelles négociations entre les Cours de France et de Londres. 96
Louis XIV fomente l'esprit de division en Angleterre. . 99
Il traite avec l'opposition. . . . . *id.*
Traité entre le Roi de la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux (1678). 101

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Correspondance du prince d'Orange avec le duc d'York. . 103
Louis XIV alarmé d'une alliance offensive et défensive entre les Etats-Généraux et la Cour de Londres. . . . 106
Opposition d'Amsterdam à la conclusion du traité avec l'Angleterre. 107
Réunion du Parlement (1678). 109
Caractère de cette assemblée, qui siégeait depuis dix-sept ans. 110
Elle est divisée entre le parti de la Cour et le parti de la nation. . . . . *id.*
Opposition du Parlement à la Cour. 111
La Chambre basse prie le Roi de n'entrer dans aucun traité, qui ne réduirait pas le pouvoir de la France. . . . 114
Correspondance du duc d'York avec le prince d'Orange, relativement au désaccord entre le Roi et le Parlement d'Angleterre. 116
Ouverture de la campagne (1678). 119
Nouvelles conquêtes de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols. 120
Il s'empare de Gand. 121
Il menace Anvers et s'ouvre la route de la Hollande. . 122
Il retourne à Saint-Germain et envoie son *ultimatum* pour la paix. . . . . *id.*
Effet produit en Angleterre et dans les Provinces-Unies par les conquêtes de Louis XIV. 123
Correspondance du duc d'York avec le prince d'Orange, sur la situation des affaires. . . . . *id.*
Réunion du Parlement. 130
Colère du Roi contre cette assemblée. 131
Prorogation du Parlement. . . . . *id.*
Louis XIV recueille le fruit de ces funestes divisions. . 132
Nouvelles négociations entre Louis XIV et Charles II. . *id.*
Traité secret entre Charles II et Louis XIV (27 mai 1678). 133
Correspondance du duc d'York avec le prince d'Orange sur l'état des affaires en Angleterre. 135

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les Etats-Généraux délibèrent sur les propositions de paix du Roi de France. 138
Le prince d'Orange les considère comme ruineuses et honteuses pour l'Etat. 139
Louis XIV écrit aux Etats-Généraux, pour les engager à conclure la paix. 142
Mission de M. Beverningh à Gand, pour traiter de la paix avec le Roi de France. . . . . *id.*
Arrivée du négociateur hollandais au camp de Louis XIV. 145
Louis XIV accorde une suspension d'armes jusqu'au 1er juillet. 146
Louis XIV fait l'éloge du négociateur hollandais. . . *id.*
Celui-ci revient à La Haye. . . . . *id.*
Rapport de la négociation aux Etats. . . . . *id.*
Les alliés se plaignent de cette négociation isolée. . . *id.*
Les Etats-Généraux donnent ordre à leurs ambassadeurs de signer la paix avant la fin de juin. . . . . *id.*
Ils portent cette décision à la connaissance du Roi de France. *id.*
Louis XIV commence à traiter de la paix d'une manière impérieuse. . . . . *id.*
Comment Louis XIV s'exprime à ce sujet dans ses *Œuvres*. 147
Incident qui diffère la conclusion de la paix entre la France et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Cette contestation ramène des chances de guerre. . . 149
La Cour de Londres revient à un langage belliqueux. . *id.*
Correspondance du duc d'York avec le prince d'Orange. 150
Nouveau traité entre l'Angleterre et les Etats-Généraux, du 26 juillet 1678. 151
La ville de Mons est à la veille de tomber entre les mains des Français. 154
Le prince d'Orange se prépare à délivrer Mons. . . 155
Envoi de troupes anglaises dans les Pays-Bas, pour assister le prince d'Orange. . . . . *id.*
La paix particulière entre la France et les Etats-Généraux est signée à Nimègue, le 12 août 1678. 158

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Conditions du traité. 159
Mécontentement des alliés de la République de cette paix séparée. 160
Bataille de Saint-Denis. 161
Lettre du prince d'Orange au conseiller pensionnaire Fagel. 164
Effet produit par la bataille de Saint-Denis à la Cour de Londres. 165
La bataille de Saint-Denis ne rompt pas la paix conclue entre la France et les Etats-Généraux. 169
Continuation des négociations à Nimègue entre la France, l'Empereur, l'Espagne et les autres alliés. . . . . *id.*
Paix de Nimègue entre la France, l'Espagne, l'Empereur et les autres alliés (1678 et 1679). . . . . *id.*
Situation de l'Europe après la paix de Nimègue. . . 180
Puissance de la France à cette époque. . . . . *id.*
Situation de la république des Provinces-Unies. . . . 186
— de l'Autriche. 201
— de l'Espagne. 204
— de l'Empire. 212
— de la Lorraine. 215
Conclusion de ce chapitre. 218
Louis XIV atteint à Nimègue l'apogée de sa grandeur. . 219

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU CHAPITRE XIIIe.

Lettre de M. de Grovestins à M. Mignet, conseiller d'Etat. 223
Réponse de M. Mignet à M. de Grovestins. 226

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Lutte des partis en Angleterre.

Introduction à ce chapitre. 229
Situation de l'Angleterre à la paix de Nimègue. . . . 230

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Intrigues de la France en Angleterre. 232
La Cour et l'opposition jouées par la France. . . . 233
Aperçu des principes politiques professés par les princes de la Maison de Stuart. 234
La Restauration et ses suites immédiates. 237
On crut la révolution d'Angleterre terminée. . . . 240
Aperçu des premières années du règne de Charles II jusqu'à la chute de lord Clarendon (1660-1667). . . *id.*
Portrait de lord Shaftesbury. 241
Causes qui amenèrent la chute du ministère de lord Clarendon. 246
Le ministère dit la *Cabal* succède à lord Clarendon et gouverne l'Angleterre, de 1667 à 1673. 249
Question : si les Rois d'Angleterre avaient le droit de suspendre les lois pénales. 252
Marche progressive de l'opposition, depuis 1673 jusqu'au complot papiste, en 1678. 253
Le complot papiste. 257
A-t-il existé ou n'a-t-il pas existé? 258
L'invention en est attribuée à lord Shaftesbury. . . . 259
Sur les principaux délateurs du complot papiste et les principales personnes qui y étaient impliquées. . . . 260
Assassinat du juge de paix Godfrey. 262
Effervescence produite par la découverte de ce complot en Angleterre. . . . . *id.*
Animosité générale contre le duc d'York, à cause de son attachement au catholicisme. 263
Opinion du prince d'Orange sur la nature du complot et sur ses conséquences. . . . . *id.*
Conduite du Parlement dans l'affaire du complot. . . 264
Les lords dénoncés sont arrêtés et accusés de haute trahison. 265
Nouveaux délateurs. . . . . *id.*
Charles II jette du ridicule sur le complot. 266
Pamphlets publiés à l'occasion du complot papiste. . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Propositions dans les deux Chambres, relativement à un nouveau *Test* 267
Cette mesure est dirigée contre le duc d'York, comme étant catholique. . . . . *id.*
Il plaide sa cause et demande une exception en sa faveur. *id.*
L'exception est accordée. 268
Colère de Shaftesbury à cette occasion. . . . . *id.*
Par cet acte, les catholiques sont exclus des deux Chambres. *id.*
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, à l'occasion de l'exception faite en sa faveur. . . . . *id.*
La Reine est attaquée comme catholique. . . . . *id.*
La duchesse de Portsmouth l'est également. 269
Lord Danby, trésorier, est mis en état d'accusation. . . 270
La Chambre refuse les subsides demandés par la Couronne. *id.*
Le Roi dissout le Parlement (24 juin 1679). . . . . *id.*
Convocation du troisième Parlement du règne de Charles II. 271
Caractère de la nouvelle Chambre. 272
Réélection des membres les plus violents de l'opposition. . *id.*
Le Roi cherche à ramener le duc d'York à l'Eglise anglicane. . . . . *id.*
Il échoue dans ce dessein. . . . . *id.*
Charles II comprend qu'il doit séparer sa cause de celle du duc d'York. . . . . *id.*
Il lui écrit pour lui ordonner de quitter le royaume. . . *id.*
Le duc d'York se soumet à la volonté royale. 273
Il demande une déclaration formelle constatant l'illégitimité du duc de Monmouth. . . . . *id.*
Détails sur Monmouth, fils naturel de Charles II. . . . *id.*
Le Roi d'Angleterre reconnaît publiquement que le duc de Monmouth est son fils naturel. 274
Le duc d'York se montre satisfait de cette déclaration. . *id.*
Pamphlets relatifs à la naissance du duc de Monmouth. . *id.*
Le duc d'York désire fixer son séjour en France. 275
Louis XIV s'y oppose. . . . . *id.*
Il se retire à Bruxelles. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Réunion du nouveau Parlement. 276
Nouvelle opposition dans le Parlement. . . . . *id.*
Charles II forme un nouveau conseil, d'après l'avis de sir William Temple. 277
Embarras dans lesquels se trouve Charles II. . . . 278
Il les confie à Barillon. . . . . *id.*
Louis XIV se montre peu sensible aux plaintes de Charles II. *id.*
Formation d'un nouveau cabinet. 279
Portraits de lord Halifax et de lord Sunderland, et de MM. Laurent Hyde et Sidney Godolphin. . . . . *id.*
Ce qu'était un cabinet à cette époque. 287

CHAPITRE QUINZIÈME.

Le bill d'Exclusion.

Le règne futur du duc d'York est considéré avec une vive appréhension. 291
Le Roi offre aux Communes des garanties, pour mettre la religion de l'Etat à l'abri de toute atteinte de la part d'un Roi catholique. . . . . *id.*
Indignation du duc d'York en apprenant les limitations proposées par le Roi. 292
Les Communes les repoussent et répondent en proposant un bill pour exclure le duc de la succession. . . . *id.*
L'acte d'*Habeas corpus*. . . . . *id.*
Dissolution du troisième Parlement du règne de Charles II (20 juillet 1679). . . . . *id.*
L'exclusion du duc d'York excite la discorde dans la famille royale. . . . . *id.*
Lettre du duc d'York au prince d'Orange sur le bill d'exclusion. . . . . *id.*
Soulèvement des Covenantaires en Ecosse. 293

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

L'archevêque de Saint-André, primat du royaume, tombe sous leurs coups. 293
Reprise des anciennes haines des presbytériens contre l'épiscopat et l'Eglise anglicane. . . . . *id.*
Le duc de Monmouth reçoit l'ordre d'aller réduire les Ecossais rebelles. 294
Il les défait. . . . . *id.*
Maladie de Charles II. 295
Le duc d'York revient à la Cour. . . . . *id.*
Rivalité entre le duc d'York et le duc de Monmouth. . *id.*
Charles II renvoie son frère en exil et interdit au duc de Monmouth de paraître à sa Cour. . . . . *id.*
Celui-ci se rend à La Haye. . . . . *id.*
Explication entre le prince d'Orange et le duc de Monmouth. 296
Le duc de Monmouth rassure le prince d'Orange, en lui disant qu'il ne forme aucune prétention au trône. . 297
Motifs qui avaient amené un refroidissement entre Louis XIV et Charles II. . . . . *id.*
Nouvelle négociation pour un traité de subsides entre ces deux monarques. 298
Lettre de l'ambassadeur Barillon à ce sujet. . . . . *id.*
Le duc d'York est rappelé de son exil. 300
Débats sur la somme à accorder par Louis XIV. . . 301
La négociation entre la France et l'Angleterre ayant échoué, le duc d'York est renvoyé en Ecosse (1679). 303
Retour de Monmouth en Angleterre. . . . . *id.*
Pour braver le Roi, il se livre à Shaftesbury. 304
Election du quatrième Parlement du règne de Charles II. *id.*
On revient sur le mariage du Roi, avec la mère du duc de Monmouth. 305
L'opposition provoque des adresses pour demander la réunion du Parlement. . . . . *id.*
Les pétitionnaires et les abhorrents. 306
Ces deux noms font place à ceux de Whigs et de Tories. *id.*
Note sur l'origine de ces deux noms. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Accusation du duc d'York, comme papiste récusant. . 307
La presse demande l'exclusion du duc d'York. . . . *id.*
Aperçu des pamphlets publiés sur cette question. . . *id.*
Charles II se décide à réunir le Parlement (octobre 1680). 309
Il renvoie le duc d'York en Ecosse. . . . . *id.*
Le duc annonce son départ au prince d'Orange. . . *id.*
Caractère du nouveau Parlement. . . . . *id.*
Discours du Roi aux Chambres. 310
Les Communes reprennent la question du bill d'exclusion. *id.*
Son contenu 311
Il est adopté par les Communes. 312
Le Roi s'y oppose ouvertement. 313
Il est repoussé par les Pairs. . . . . *id.*
Fureur des Communes. . . . . *id.*
Reprise de la procédure contre les lords accusés d'avoir trempé dans le complot papiste. 314
Condamnation et exécution de lord Stafford. . . . 315
Projet de limitation de la prérogative royale, sous un Roi catholique. 316
Effroi du duc d'York. . . . . *id.*
Le prince d'Orange s'y oppose de son côté. . . . . *id.*
Politique prudente du prince d'Orange. 317
Il est vivement pressé par les hommes les plus influents en Angleterre, de venir dans le royaume pour y rétablir la bonne intelligence entre la Couronne et la nation. . . *id.*
Lettres de lord Sunderland, de sir Godolphin et de sir William Temple au prince d'Orange. . . . *id.*
Le prince refuse de se mêler de ces questions. . . . 324
Correspondance de Charles II avec le prince d'Orange. . 325
Louis XIV fait insinuer au Roi d'Angleterre qu'il est prêt à lui fournir le moyen de gouverner, sans le secours du Parlement. 326
Louis XIV se prépare à enfreindre la paix de Nimègue. . *id.*
Les Etats-Généraux et la Cour d'Espagne pressent Charles II de se prononcer en leur faveur. 327

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Mémoire du conseiller pensionnaire Fagel, par lequel Charles II est pressé de donner son consentement à l'exclusion du duc d'York. 327
Détails sur ce mémoire, par le comte d'Avaux. . . . . *id.*
Cette démarche irrite Charles II contre les Etats. . . 330
Le duc d'York s'en montre mécontent, dans une lettre au prince d'Orange. 331
Opinion du duc d'York sur le bill de limitation des prérogatives de la Couronne. 332
Il le redoute plus que l'acte d'exclusion. . . . . *id.*
Correspondance du duc d'York avec le prince d'Orange à ce sujet. . . . . *id.*
Violence des communes sur la question de l'exclusion du duc d'York. 333
Le Roi proroge le Parlement. 335
Apparence d'une guerre civile en Angleterre. . . . *id.*
Dissolution du Parlement et convocation d'un nouveau, à Oxford, pour le mois de mars 1681. . . . . *id.*
Opinion du prince d'Orange sur le nouveau Parlement qui doit s'assembler. 336
Godolphin revient à la charge et démontre au prince la nécessité de prendre une part active à ce qui se passe en Angleterre. . . . . *id.*
Satisfaction du duc d'York de la dissolution du Parlement. 337
Ses lettres à cet égard au prince d'Orange. . . . . *id.*
Disgrâce de lord Sunderland. 338
Etat d'irritation mutuelle entre la Couronne et la nation, à l'approche de la réunion du Parlement d'Oxford. . . 340
L'opposition triomphe complétement dans les élections de la ville de Londres. 341
Fitz-Harris compose un libelle contre la Cour. . . . 342
Il est arrêté.. 343
L'ambassadeur de France reçoit l'ordre de traiter en même temps avec la Cour, le duc d'York et le parti de l'opposition.. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Correspondance de Barillon à ce sujet. 343
Réunion à Oxford du cinquième Parlement du règne de Charles II. 353
Attitude menaçante des deux partis. 354
Discours sévère du Roi aux Chambres. . . . . *id.*
Le parti de la Cour propose que le prince et la princesse d'Orange soient déclarés régents, à la mort du Roi, ne laissant au duc d'York que le titre de roi. 355
L'opposition rejette cette proposition. 356
Les Communes reprennent le bill d'exclusion. 357
Charles II se jette entre les bras de Louis XIV. . . . . *id.*
Traité de subsides entre Charles II et Louis XIV, du 24 mars 1681. . . . . *id.*
Les principaux Whigs salariés par Louis XIV et en relation journalière avec Barillon. 358
Dispute entre les Communes et les Lords à l'occasion de Fitz-Harris. 359
Dissolution du cinquième Parlement. 360
Le Roi revient à Londres. . . . . *id.*
Lord Conway, l'un des ministres du Roi, rend compte au prince d'Orange de ce qui vient de se passer. . . . . *id.*
La dissolution du Parlement satisfait le duc d'York. . 367
Elle excite l'inquiétude du prince d'Orange et des puissances menacées par la France. . . . . *id.*
Lettre du duc d'York au prince d'Orange à ce sujet. . *id.*
Le Roi de France envahit les Pays-Bas espagnols. . . 368
Opinion du prince d'Orange sur l'état des affaires en Angleterre. 369
Sa correspondance avec milord Hyde à ce sujet. . . 370
Le prince d'Orange se décide à se rendre en Angleterre (août 1681). 373
Lettre de M. Sidney au prince d'Orange, pour l'instruire de l'Etat des affaires à la Cour de Londres. . . . . *id.*
Le Roi d'Angleterre ne croit pas devoir refuser au prince d'Orange la permission de venir en Angleterre. . . 376

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

La Cour de France est vivement alarmée de ce voyage. . 377
Le duc d'York s'en inquiète également. . . . . *id.*
Il l'écrit à Barillon. . . . . *id.*
Le prince d'Orange arrive à Windsor, le 24 juillet. . *id.*
Détails sur le séjour du prince en Angleterre. 378
Il échoue dans son dessein d'opérer un rapprochement entre la Cour et le parti de l'opposition, dans l'intérêt du salut de l'Europe. 380
Détails que Barillon donne à sa Cour sur cette visite. . *id.*
Opinion de Charles II sur le but du voyage du prince d'Orange. . . . . *id.*

CHAPITRE SEIZIÈME.

Trève de vingt ans, dite Trève de Ratisbonne.

Politique de Louis XIV à l'égard des Provinces-Unies, de l'Autriche et de l'Angleterre. 385
Après les avoir enchaînées, il se prépare à dépouiller l'Espagne. 386
Motifs qui engagèrent Louis XIV à renvoyer M. de Pomponne, comme ministre des affaires étrangères. . . *id.*
Il est remplacé par M. Colbert de Croissy. . . . . *id.*
Système agressif que Louis XIV adopte après la paix de Nimègue. 387
Etablissement des Chambres dites de *réunion*. . . . *id.*
Arrêts de ces Chambres. 388
Réclamations diverses de Louis XIV. . . . . *id.*
Puissance de Louis XIV après la conclusion de la paix. . *id.*
Il semble menacer l'Europe d'une guerre nouvelle. . . *id.*
Système de défense créé par Vauban. . . . . *id.*
Forces navales de la France. 389
Négociations pour le maintien de l'équilibre politique. . 390

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince d'Orange travaille à empêcher les Etats-Généraux de conclure une alliance avec la France. 393
Elle est vivement désirée par Louis XIV. . . . . *id.*
Entretiens de M. de Louvois avec les ambassadeurs des Etats-Généraux à ce sujet. . . . . *id.*
Lettre des ambassadeurs des Etats-Généraux au prince d'Orange, dans laquelle ils lui rendent compte des ouvertures de Louvois. . . . . *id.*
Le prince d'Orange s'applique à déjouer les intrigues de l'ambassadeur de France à La Haye, qui poussait le parti de Witt à demander une alliance avec la France. . . *id.*
Le prince d'Orange favorise une alliance avec le gouvernement anglais. . . . . *id.*
Lettre de Godolphin au prince d'Orange. . . . . *id.*
Intrigues du comte d'Avaux dans la République. . . . 397
Il excite la ville d'Amsterdam et les Etats de Groningue et de Frise contre le prince d'Orange. . . . . *id.*
Brouillerie entre le prince d'Orange et le stathouder des provinces de Frise et de Groningue. . . . . *id.*
Le prince d'Orange fait conclure une alliance défensive entre l'Angleterre et l'Espagne (1681). . . . . *id.*
Louis XIV envahit le duché de Luxembourg (mars 1681). 398
Alarmes que cette invasion cause dans les Provinces-Unies. *id.*
Louis XIV vise principalement à s'emparer de l'Alsace. 399
Strasbourg, ville impériale. 400
Détails sur l'occupation de Strasbourg par les Français (1681). 401
Louis XIV, accompagné de sa Cour, va visiter ses nouvelles acquisitions en Alsace. 402
Il est reçu avec de grands honneurs à Strasbourg. . . 403
Il fait fortifier cette ville. . . . . *id.*
Louis XIV achète la ville de Casal au duc de Mantoue. . 404
Irritation générale en Europe contre Louis XIV. . . *id.*
Le prince d'Orange forme le projet d'une ligue générale contre la France. 405

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Son dessein est d'y faire entrer l'Angleterre. 406
Les Etats-Généraux envoient Van Beuningen à la Cour de Londres, pour négocier cette mission. . . . . *id.*
Rupture des négociations entamées à Courtray, entre les commissaires français et espagnols, au sujet des réclamations de Louis XIV dans les Pays-Bas. . . . *id.*
Ruptures des conférences de Francfort entre les commissaires français et impériaux (1681-1682). . . . 408
Négociations de Barillon, pour obtenir le consentement du Roi de la Grande-Bretagne à la prise de possession du Luxembourg par Louis XIV. 409
Lettre de Barillon à ce sujet. . . . . *id.*
Charles II y consent moyennant un million. 412
Les chefs du parti de l'opposition offrent à Louis XIV ce qu'il vient d'obtenir de la vénalité du Roi d'Angleterre. 414
Lettre de Barillon à ce sujet. 415
Louis XIV préfère s'en tenir à ses premiers arrangements avec Charles II. 417
Le Roi d'Angleterre propose son arbitrage dans la question du Luxembourg. . . . . *id.*
Louis XIV y consent, mais le Roi d'Espagne rejette cette proposition. . . . . *id.*
Louis XIV fait agir Charles II pour arriver à la paix, moyennant la cession du Luxembourg par l'Espagne. . 418
Louis XIV cherche à gagner le prince d'Orange et le conseiller pensionnaire Fagel. 419
Ses offres sont rejetées. . . . . *id.*
Le prince d'Orange est dépouillé de la principauté de ce nom (1682-1683). 420
Indignation du prince d'Orange. 421
Lettre du comte d'Avaux à ce sujet. . . . . *id.*
Opinion du comte d'Avaux sur la politique que Louis XIV aurait dû suivre à l'égard du prince d'Orange. . . 422
Heinsius est envoyé à la Cour de France, pour protester contre la confiscation de la principauté d'Orange. . . 423

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Détails sur cette mission et sur la perfidie du Roi d'Angleterre, qui avait promis son appui au prince d'Orange. 424
La principauté est adjugée au duc de Longueville. . . . id.
Le prince d'Orange envoie M. de Bentinck au Roi de la Grande-Bretagne, pour lui démontrer les conséquences dangereuses des prétentions de Louis XIV. 427
Correspondance du prince d'Orange et du Roi d'Angleterre à ce sujet. 428
Acte hostile de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols. 429
Invasion des Français dans les Pays-Bas espagnols. . . . id.
Déclaration de guerre de l'Espagne à la France (26 octobre 1683). 430
Invasion des Turcs en Autriche. 431
Tableau des troubles de la Hongrie sous la domination de la Maison d'Autriche. 433
Persécution des protestans dans les Etats de l'empereur Léopold. 435
Les Turcs et les révoltés hongrois alliés naturels de Louis XIV. 439
La guerre civile dirigée en Hongrie par le comte Emeric Tekeli. . . . . id.
Le prince d'Orange et les Etats-Généraux écrivent à l'Empereur, pour l'engager à s'accommoder avec Tekeli. . . . 440
Le grand-visir vient mettre le siége devant Vienne. . . . id.
Jean Sobieski, roi de Pologne, vient au secours de Vienne. id.
Les Turcs, défaits dans leurs retranchements devant Vienne, sont forcés de lever le siége. . . . . id.
Ingratitude de Léopold à l'égard de Sobieski. 441
Les anciennes haines entre les partis de Witt et d'Orange se réveillent. 442
Le premier devient fauteur des usurpations de Louis XIV. id.
Il est gouverné par d'Avaux. . . . . id.
Le parti d'Orange cherche son appui en Angleterre. . . . id.
Démêlés entre le prince d'Orange et la ville d'Amsterdam, à l'occasion d'une levée de seize mille hommes. 445

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Le prince d'Orange insiste sur l'urgence d'augmenter l'armée de terre de la République. 445
La ville d'Amsterdam et les Etats de Frise et de Groningue, soutenus par d'Avaux, s'y opposent. 446
Les Etats de Hollande envoient à la ville d'Amsterdam une députation, ayant le prince d'Orange à sa tête. . . . *id.*
Détails que d'Avaux donne à cet égard. 447
La ville d'Amsterdam persiste dans son refus de consentir à la levée de seize mille hommes. 450
Mésintelligence entre le prince d'Orange et la ville d'Amsterdam. 452
Le prince d'Orange accuse les magistrats d'Amsterdam d'entretenir des relations criminelles avec la France. . 453
On ordonne de mettre les scellés sur les papiers des députés de la ville d'Amsterdam. 456
L'ambassadeur de France prend chaudement leur parti. 457
L'opposition acquiert journellement plus de force. . . 458
Triomphe de l'ambassadeur de France. . . . . *id.*
Défaite du prince d'Orange. . . . . *id.*
Il n'en persiste pas moins à faire la levée. 459
Le défaut d'argent empêche le prince d'Orange de réaliser son dessein. 460
L'Espagne abandonnée à ses seules forces pour repousser l'agression française. 461
Les Espagnols sollicitent les Etats-Généraux de rompre avec la France et de leur envoyer des secours. . . . 462
Mémoire de l'ambassadeur de Louis XIV aux Etats-Généraux. . . . . *id.*
Il les prie de se joindre à sa Cour pour contraindre le cabinet de Madrid. . . . . *id.*
Mémoire de l'envoyé d'Espagne aux Etats-Généraux. . 463
Luxembourg tombe au pouvoir des Français (juin 1684). 464
Louis XIV pénètre en Catalogne et met en déroute les forces de l'Espagne. 466
Il fait bombarder Gênes. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Terreur universelle en Europe, à la vue de la puissance de Louis XIV. 466
Trève de vingt ans entre la France et l'Espagne. 467
Elle est acceptée par l'Empereur et l'Empire, le 15 août 1684. . . . . *id.*
Points principaux de ce traité. . . . . *id.*
La trève de vingt ans considérée comme le complément de la paix de Nimègue. 469
Le prince d'Orange s'y était opposé. 470
La Cour de Londres l'avait vue avec satisfaction. . . . *id.*
Correspondance du duc d'York avec le prince d'Orange, relativement à la trève (1683-1684). . . . . *id.*
Position redoutable de la France à l'égard du continent, après la trève de vingt ans. 472
Puissance de Louis XIV dans la Méditerranée et dans le Levant. 473
Guillaume III est le seul adversaire qui reste à redouter pour Louis XIV. 478
La cour de France et le parti de Witt travaillent à abaisser le prince d'Orange. . . . . *id.*
Correspondance du comte d'Avaux à ce sujet. 479
Tiers-parti dans la république des Provinces-Unies, sous Van Beuningen, bourgmestre d'Amsterdam, ennemi de la France. 481
Le projet de la monarchie universelle attribué à Louis XIV. 483

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE. 485

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

QUATRIÈME VOLUME.

APPENDICE AU TROISIÈME VOLUME.

CORRESPONDANCE *de Guillaume III avec Charles II, roi d'Angleterre, le duc d'York, les Ministres et Conseillers du Roi de la Grande-Bretagne, et les Ambassadeurs des Etats-Généraux à la Cour de Londres, pendant les années 1677 à 1684, pour servir de pièces justificatives aux Chapitres XIII, XIV, XV et XVI du troisième Volume.*

AVIS AU LECTEUR 3

1677.

PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE 5
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites.* 7-8
Lettre du Roi d'Angleterre au prince d'Orange, *id.* 9
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 10
— de sir W. Temple au prince d'Orange, *id.* 11

1678.

PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE 13
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *inédite.* 17
Lettres du duc d'York au prince d'Orange 18

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre de sir W. Temple au prince d'Orange, *inédite*. 19
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 21-22
Lettre du comte de Danby au prince d'Orange. . . 23
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 23-27
Lettre de M. Van Beuningen, envoyé des Etats-Généraux, à M. le conseiller pensionnaire Fagel, *inédite*. 28
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 32-36
Lettre du prince d'Orange à M. Laurent Hyde. . 37
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 38-45
Lettre du prince d'Orange à M. Laurent Hyde. . 46
— du duc d'York au prince d'Orange. . . . 47
— du prince d'Orange à M. Laurent Hyde. . 48
— du duc d'York au prince d'Orange. . . . 49
Lettres du prince d'Orange à M. Laurent Hyde. . 50-52
— du duc d'York au prince d'Orange. . . . 53-54

1679.

Précis de la Correspondance. 55
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 57-58
Lettre du Roi d'Angleterre au duc d'York. . . . 59
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 59-68
Lettre de sir W. Temple au prince d'Orange, *inédite*. 69
— de M. Godolphin au prince d'Orange, *id*. 71

1680.

Précis de la Correspondance. 73
Lettre de lord Sunderland au prince d'Orange, *inédite*. 77
— de M. Godolphin au prince d'Orange, *id*. 79
Lettres de sir W. Temple au prince d'Orange, *id*. 80-82
Lettre de lord Sunderland au prince d'Orange, *id*. 84
— de sir W. Temple au prince d'Orange, *id*. 85
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id*. 87
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 88
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id*. 89

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites.* 90-91
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id.* 92-93
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 94-95
Lettre de lord Sunderland au prince d'Orange, *id.* 96
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 97-98
Lettre de M. Godolphin au prince d'Orange, *id.* 99
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 101
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id.* 102
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 103
— de M. Hyde au prince d'Orange, *id.* 105
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id.* 107
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 108
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id.* 109
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 110-115
Lettre de lord Sunderland au prince d'Orange, *id.* 117
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 118-121
Lettre de lord Sunderland au prince d'Orange, *id.* 122
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 123
— du prince d'Orange à sir L. Jenkins. . . . 124
— du duc d'York au prince d'Orange, *inédite.* 125
— du Roi d'Angleterre au prince d'Orange, *id.* 126
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 127-129
Lettre de lord Sunderland au prince d'Orange, *id.* 130
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 131
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id.* 132
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 133
— du prince d'Orange à sir L. Jenkins. . . . 134
— du duc d'York au prince d'Orange, *inédite.* 135
— du duc d'York à la princesse d'Orange, *id.* 136
— du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 137
— de M. Sidney au prince d'Orange, *id.* 138
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id.* 141
— de M. Godolphin au prince d'Orange, *id.* 142
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id.* 143-145
Lettre de M. Sidney au prince d'Orange, *id.* 146

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre de sir W. Temple au prince d'Orange, *inédite*. 148
— de M. Sidney au prince d'Orange, *id*. 150
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 151
— de sir W. Temple au prince d'Orange, *id*. 152
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id*. 154
— de l'ambassadeur des Etats-Généraux au prince d'Orange, *inédite*. 155
Lettre de M. Godolphin au prince d'Orange, *id*. 157
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 158
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 159
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 160
— du prince d'Orange à sir L. Jenkins. . . . 161
Lettres de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *inédites*. 162-163
Lettre du prince d'Orange à sir L. Jenkins. . . . 164
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *inédite*. 165
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 166
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 167
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id*. 168
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 169-170
Lettre de sir W. Temple au prince d'Orange, *id*. 171
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 175
— du prince d'Orange à sir L. Jenkins. . . . 176
Lettres de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *inédites*. 177-178
Lettre de l'ambassadeur des Etats-Généraux au prince d'Orange, *inédite*. 180
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 185-186
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 187-188
Lettre du prince d'Orange à sir L. Jenkins. . . 189
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *inédite*. 190

1681.

Précis de la Correspondance. 191
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites*. 193-197
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 198-200
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 201

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *inédite*. 202
— de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 203
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 205
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 206
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 207
— du prince d'Orange à sir L. Jenkins. . . . 208
— du duc d'York au prince d'Orange, *inédite*. 210
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 211
— de M. Godolphin au prince d'Orange, *id*. 212
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 213
— du prince d'Orange à sir L. Jenkins. . . 214
Lettres de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *inédites*. 215-216
Lettre de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 217
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 219-222
Lettre de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 223
Minute de la lettre du prince d'Orange à M. Hyde, *id*. 225
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 226
— de lord Conway au prince d'Orange, *id*. 227
— de sir L. Jenkins au prince d'Orange, *id*. 229
— de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 231
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 233
— de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 234
— de lord Sunderland au prince d'Orange, *id*. 235
— du prince d'Orange à lord Hyde. . . . 236
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites*. 237-238
— de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 239-241
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 243
— du prince d'Orange à lord Hyde. . . . 244
— de lord Conway au prince d'Orange, *inédite*. 246
Lettres de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 247-248
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 251
— du prince d'Orange à lord Hyde. . . . 252
— de lord Hyde au prince d'Orange, *inédite*. 253
— du prince d'Orange au Roi d'Angleterre. . . 254
— de lord Hyde au prince d'Orange, *inédite*. 256

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites*. 259-261
Lettre de M. Sidney au prince d'Orange. . . . 262
— de M. Godolphin au prince d'Orange. . . *id*.
— de sir W. Temple au prince d'Orange. . . 263
— du prince d'Orange à lord Hyde. . . . 264
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites*. 266-270
Lettre de lord Hyde au prince d'Orange. . . . 271
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites*. 272-273
Lettre de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 274
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 276
— de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 277
— de lord Conway au prince d'Orange, *id*. 279
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 280
— de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 281
Lettres de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 282-283
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 284
— de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 285
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 287
— de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 288
— de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 289
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 291
— de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 292
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 294
— de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 295
— de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 297
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 299
— du prince d'Orange à Laurent Hyde. . . . 300
— du duc d'York au prince d'Orange, *inédite*. 301

1682.

Précis de la Correspondance. 303
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites*. 305-306
Extrait d'une lettre de l'ambassadeur Van Beuningen au prince d'Orange, *inédite*. 307
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 309

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Extrait d'une lettre de l'ambassadeur Van Beuningen au prince d'Orange, *inédite*. 310
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 313
Extrait d'une lettre de l'ambassadeur Van Beuningen au prince d'Orange, *inédite*. 314
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 316-317
Extrait d'une lettre de l'ambassadeur Van Beuningen au prince d'Orange, *inédite*. 318
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 320
Extrait d'une lettre de l'ambassadeur Van Beuningen au prince d'Orange, *inédite*. 321
Extrait d'une lettre du *même au même*. *id*. 322
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 324-326
Extrait d'une lettre de l'ambassadeur Van Beuningen au prince d'Orange, *inédite*. 327
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 329-330
Lettre de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 331
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 338-339
Lettre de lord Halifax au prince d'Orange, *id*. 339
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 341-346
Lettre de lord Sunderland au prince d'Orange, *id*. 347
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 348-349
Lettre du prince d'Orange à lord Hyde. 350
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites*. 351-356
Lettre du *même au même*. 357
— du prince d'Orange au Roi d'Angleterre. . . 358
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 360

1683.

Précis de la Correspondance. 361
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 363
— du *même au même*, *inédites*. 364
Lettre du Roi d'Angleterre au prince d'Orange, *id*. 365
Lettres du duc d'York au prince d'Oange, *id*. 367-377
Lettre de lord Hyde au prince d'Orange, *id*. 378

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre du Roi d'Angleterre au prince d'Orange, *inédite*. 379
Minute d'une lettre autographe du prince d'Orange au Roi de la Grande-Bretagne, sans date ni fin, mais qui est, d'après son contenu, une réponse à la lettre de Sa Majesté Britannique, du 30 juillet 1683. . 381
Lettre du prince d'Orange au comte de Rochester. . 383
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 385-388

1684.

Précis de la Correspondance. 389
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 391-394
Lettre de lord Godolphin au prince d'Orange. . . 394
Lettres du duc d'York au prince d'Orange, *inédites*. 395-398
— du *même au même*. 399
Lettre du duc d'York à la princesse d'Orange. . . 400
— du *même à la même*, *inédite*. 401
— du duc d'York au prince d'Orange, *id*. 403
— du *même au même*. 404
— du prince d'Orange à M. de Bentinck (depuis lord Portland). . . . . *id*.
Lettres du duc d'York au prince d'Orange. . . . 405-406

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CINQUIÈME VOLUME.

TROISIÈME PARTIE.

Depuis la trève de Ratisbonne jusqu'à la paix de Ryswyk, en 1697.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau de la fin du règne de Charles II.

Introduction à ce chapitre. 5
Aperçu des dernières années du règne de Charles II. . . 6
Réaction royaliste en Angleterre. . . . . *id.*
Explosion générale des Tories contre les Whigs. . . . *id.*
Considérations sur Charles II. 8
Le duc d'York administre les affaires en Ecosse (1681-1682).. 9
Caractère du duc d'York. 10
Sa présence en Ecosse augmente la sévérité du gouvernement contre les presbytériens. 11
Les caméroniens. 12
Leur conventicule, en 1680. . . . . *id.*
Mesures de rigueur contre les covenantaires. . . . 14
Le comte d'Argyll accusé de haute trahison. 15
Il s'échappe de sa prison et se retire en Hollande. . . 16
Charles II rappelle le duc d'York à la Cour. . . . . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Son influence dans les affaires publiques. 16
Il imprime une nouvelle vigueur au mouvement réactionnaire. 17
Mémoire du comte d'Anglesey sur l'état de l'Angleterre. . 19
Suppression de la Charte de Londres et de plusieurs autres villes. 23
Lettre du duc d'York au prince d'Orange à ce sujet. . . 26
La double conspiration. 28
La conspiration politique et ses chefs. . . . . *id.*
La conspiration contre la vie du Roi et du duc d'York. . 30
Comment cette dernière échoue. 31
La Cour confond les deux conspirations. . . . . *id.*
Lettre du duc d'York au prince d'Orange, au sujet de la conspiration. 32
Procès des conspirateurs politiques et criminels. . . . 33
Exil du duc de Monmouth, pour avoir pris part à la conspiration politique. 36
Il se retire en Hollande. . . . . *id.*
Irritation produite à la Cour d'Angleterre, par l'accueil fait à Monmouth en Hollande. 40
Le prince d'Orange charge M. de Bentinck d'aller expliquer sa conduite au Roi d'Angleterre. 41
Caractère de la fin du règne de Charles II. 45
Le dogme du droit divin et de l'obéissance absolue, enseigné par l'Eglise anglicane et par l'université d'Oxford. . *id.*
Mort de Charles II (1685). 51
Il meurt dans l'Eglise catholique. . . . . *id.*
Tableau de la Cour et des mœurs en Angleterre, sous son règne. 52
Détails statistiques sur l'Angleterre à cette époque. . . 59
Insignifiance de l'armée. . . . . *id.*
La marine. . . . . *id.*
La littérature. 61
Création de la Société royale (1660). 64

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE DEUXIÈME.

Avénement de Jacques II. — Alliance entre le Roi de la Grande-Bretagne et l'Église anglicane.

Avénement de Jacques II à la Couronne (1685). 69
L'existence de Jacques II en butte à de grands revirements. *id.*
Il prend possession du trône d'Angleterre et d'Ecosse sans la moindre opposition. 70
Le peuple irlandais s'applaudit d'avoir un Roi catholique. *id.*
Forces de l'armée. 71
L'alliance du monarque anglais est briguée par tous les cabinets du continent. . . . . *id.*
Les ennemis de Louis XIV veulent reconnaître Jacques II comme chef de la ligue européenne. . . . . *id.*
Louis XIV est intéressé à conserver la Cour d'Angleterre dans sa dépendance. 72
Jacques II assemble son conseil privé. 73
Discours qu'il lui adresse. . . . . *id.*
Impression que ce discours fait sur le conseil. 74
Réflexions de Jacques II sur son discours. . . . . *id.*
Changements dans le cabinet. 76
Lord Sunderland, secrétaire d'Etat. . . . . *id.*
Lord Rochester, lord-trésorier, premier ministre. . . . *id.*
Le comte de Clarendon, garde du sceau privé. 77
Satisfaction des catholiques d'avoir un Roi de leur religion. *id.*
Jacques II fait profession publique du culte catholique. . *id.*
La messe est célébrée publiquement dans le palais. . . . 78
Ce que Jacques II dit à ce sujet à Barillon. . . . . *id.*
Jugement de Louis XIV sur cette démarche du Roi d'Angleterre. . . . . *id.*
Effet qu'elle produisit en Angleterre. 79

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Incompatibilité entre la royauté en Angleterre et l'exercice du culte catholique romain. 79
Jacques II, comme roi catholique, ne peut se considérer comme chef spirituel de l'Eglise de son royaume. . . 83
Note de sir Robert Adair sur les droits et les devoirs imposés aux souverains anglais. . . . . *id.*
Jacques II se croit appelé à devenir le restaurateur du catholicisme en Angleterre. 85
Couronnement de Jacques II et de la Reine. . . . . *id.*
Note de sir Robert Adair sur la question de la souveraineté *de jure* et *de facto*. 86
Comment Jacques II explique le serment qu'il fit à son couronnement. 88
L'Eglise et l'Etat se confondent dans la personne du Roi d'Angleterre. 89
Caractère du haut clergé anglican. 90
Réunion du Parlement (1681). 92
Caractère de cette assemblée. . . . . *id.*
Discours du Roi aux Chambres. . . . . *id.*
Le Roi informe le Parlement du débarquement de lord Argyll en Angleterre. 94
Le Parlement d'Angleterre fixe le revenu du Roi. . . . 95
Il en est de même au Parlement d'Ecosse. 97
Le duc de Monmouth et le comte d'Argyll réfugiés en Hollande. . . . . *id.*
Jacques II demande qu'on lui livre le duc de Monmouth. *id.*
Monmouth et Argyll se décident à envahir l'Angleterre et l'Ecosse. 98
Argyll débarque en Ecosse. 99
Il est arrêté et conduit prisonnier à Edimbourg. . . . 101
Monmouth débarque à Lyme, le 21 juin. . . . . *id.*
Il se fait proclamer roi et met la tête de Jacques II à prix. *id.*
Le Parlement passe un bill de proscription contre Monmouth. 102
Lettre de Barillon sur le parti que Jacques II espère tirer de la révolte de Monmouth. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les ennemis du prince d'Orange soutiennent qu'il a favorisé cette révolte. 102
Le prince d'Orange offre de venir au secours de son beau-père, le Roi d'Angleterre; celui-ci le refuse. 104
Il demande les régiments anglais et écossais au service de la République. . . . . *id.*
Ces régiments arrivent en Angleterre. . . . . *id.*
Bataille de Sedgmore entre Monmouth et l'armée royale. *id.*
Monmouth est battu et fait prisonnier. . . . . *id.*
Réflexions sur Monmouth. 105
Comment Jacques II use de sa victoire sur les rebelles. . 107
Exécution d'Argyll et de Monmouth. 109
Cruauté du colonel Kirke et campagne de Jeffreys dans les départements de l'Ouest. 113
Cruautés de Jacques II et de Jeffreys. 115
Celui-ci est récompensé de ses services par les fonctions de lord-chancelier. 117
Effet produit par le triomphe de Jacques II. 118
Le pouvoir du Roi arrivé à son plus haut point, vers la fin de l'année 1685. 119
Projets que le Roi d'Angleterre nourrissait à cette époque, d'après la correspondance de l'ambassadeur Barillon. 121
Diversité d'opinions dans le conseil. 123
Le comte de Rochester à la tête du parti attaché à l'Eglise d'Angleterre. . . . . *id.*
Lord Sunderland, secrétaire d'Etat, à la tête du parti des catholiques fougueux. 124
Relations de Jacques II avec les puissances continentales. 126
Positions réciproques du Roi de la Grande-Bretagne et du prince d'Orange. . . . . *id.*
Politique du Roi de la Grande-Bretagne à l'égard des Provinces-Unies. 130
Politique de Jacques II à l'égard de la France. 131
Entretien confidentiel de Jacques II avec l'ambassadeur de France. 132

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Projet de faire exclure la princesse d'Orange de la succession au trône. 137
Opinion de Louis XIV à ce sujet. . . . . id.
Jacques II désire une alliance entière et étroite avec Louis XIV. 140
Politique de Louis XIV à l'égard de Jacques II. . . id.
Les ennemis de Louis XIV espèrent que Jacques II se rangera de leur côté. 143
Instructions de Louis XIV à son ambassadeur. 144
Renvoi du marquis d'Halifax du conseil. 145
Effet produit par cette mesure. . . . . id.
Réunion du Parlement. 146
Discours du Roi à cette assemblée. . . . . id.
Ce que Jacques II demande au Parlement attaque tout à la fois la religion du royaume et la constitution du pays. . 148
Opposition dans le Parlement. 149
Jacques II se brouille avec le Parlement sur la question d'une armée permanente et l'admission des officiers catholiques. 154
Prorogation du Parlement (novembre 1685). 157
Lettre de Jacques II au prince d'Orange, pour lui annoncer la prorogation du Parlement, du 1er décembre 1685. . id.

CHAPITRE TROISIÈME.

Établissement monarchique de Louis XIV. — Révocation de l'Édit de Nantes.

Amours de Louis XIV. 161
La duchesse de Lavallière et Mme de Montespan. . . . 162
Louis XIV rendait ses ministres complices de ses liaisons criminelles. 163
Lettre de Louis XIV à Colbert. . . . . id.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

La *Gazette de Hollande* parle des liaisons de Louis XIV avec la marquise de Montespan. 163
Conduite imprudente du marquis de Montespan. 164
Ordre de Louvois à l'intendant du Roussillon. 165
Le marquis de Montespan se rend en Espagne. 167
Caractère de Mme de Montespan.. . . . . *id.*
Sa Cour.. . . . . *id.*
Ses enfants naturels.. . . . . *id.*
Mme de Montespan liée d'amitié avec la veuve Scarron. . *id.*
Les enfants de Mme de Montespan confiés à Mme de Maintenon.. 168
Le Roi souffre de l'humeur acariâtre de Mme de Montespan. *id.*
Mme de Maintenon en but à la haine de Mme de Montespan. 169
Le Roi et Mme de Maintenon se plaignent l'un à l'autre. . *id.*
Commencement de l'attachement de Louis XIV pour Mme de Maintenon. . . . . *id.*
Instructions de Louis XIV pour le Dauphin contre l'amour et les séductions des femmes. . . . . *id.*
Mort de la Reine de France (1683). 171
Mme de Montespan est congédiée.. . . . . *id.*
La galanterie du Roi fait place à la dévotion. . . . . *id.*
Louis XIV épouse secrètement Mme de Maintenon. . . . 172
Portrait de Mme de Maintenon par Saint-Simon. . . . *id.*
Réflexions de Saint-Simon sur les maîtresses du Roi. . 175
Politique et établissement monarchique de Louis XIV. 176
Le but de Louis XIV d'établir une monarchie pure et absolue. 177
Mémoire et instructions de Louis XIV pour le Dauphin. . *id.*
Abaissement des Parlements.. 179
La justice entre les mains de Louis XIV. 181
Caractère de la politique de Louis XIV à l'égard des peuples et des cabinets étrangers. 182
Louis XIV possède au suprême degré le grand art de régner. 186
Les *Œuvres de Louis XIV*. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Religion de Louis XIV. 187
Ce qu'en disent Bossuet et Saint-Simon. . . . . *id.*
Les jésuites tout puissants à la Cour. 188
Persécutions dirigées contre les jansénistes. . . . *id.*
Note sur l'origine de la dispute entre les molinistes et les jansénistes. 189
Louis XIV, par dévotion et par politique, l'un des souverains les plus intolérants de son époque. 190
Les protestants avant la révocation de l'Edit de Nantes (1681-1685). . . . . *id.*
L'Edit de révocation du 8 octobre 1685. 195
Caractère et suite de cet Edit. . . . . *id.*
Persécutions religieuses en France. 197
Ce que Saint-Simon en dit dans ses *Mémoires*. . . . *id.*
Satisfaction que la révocation de l'Edit de Nantes cause à Jacques II. 201
Coup d'œil sur les excès commis au nom de la religion, pendant le XVIIe siècle. . . . . *id.*
Du protestantisme sous le point de vue religieux. . . 204
Il se subdivise en plusieurs sectes. 206
Du protestantisme sous le point de vue politique. . . 209
Les princes se mettent à la tête de la réformation. . . *id.*
La lutte entre Rome et la réformation, de question purement dogmatique, se transforme en question politique. 213
Des crises que le protestantisme eut à subir depuis son origine. 214
De l'existence politique des réformés en France. . . 218
L'Edit de Nantes de 1598. . . . . *id.*
Richelieu traite les réformés en vainqueur magnanime . 220
Jugement sur la révocation de l'Edit de Nantes. . . . 223
La révocation de l'Edit de Nantes porte un rude coup à l'industrie, au commerce et à la richesse nationale. . 224
Le clergé se montre plus tolérant que les agents politiques. 227
Instructions secrètes de Louis XIV, du 8 décembre 1686, relativement aux affaires de la religion. 229

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

La persécution contre les protestants s'étend aux pays voisins de la France. 231
Ressentiment de la Cour de Rome contre Louis XIV. . 233
Question de la *régale*. 234
La déclaration de 1682.. 235
La Cour de Rome se montre peu satisfaite de la révocation de l'Edit de Nantes. 237
Les persécutions religieuses de l'empereur Léopold Ier, placées en regard de celles de Louis XIV. 238
Pourquoi celles du Roi de France eurent plus de retentissement en Europe que celle de l'empereur Léopold dans ses Etats héréditaires.. . . . . *id.*

CHAPITRE QUATRIÈME.

Ligue d'Augsbourg.

Introduction à ce chapitre. 243
Caractère du premier âge du règne de Louis XIV, d'après Saint-Simon. 244
Lutte entre l'élément politique et l'élément religieux dans le second âge. 245
Influence de la révocation de l'Edit de Nantes sur les affaires intérieures dans les Provinces-Unies.. . . . . *id.*
Les chaires, en Hollande, retentissent de l'intolérance de Louis XIV. . . . . *id.*
Les Provinces-Unies reçoivent les réfugiés. . . . . *id.*
Les Etats-Généraux prennent de leur côté des mesures de représailles. . . . . *id.*
Sages avertissements de d'Avaux à Louis XIV. . . . 246
La Cour de France voit diminuer son crédit dans la République. 247
Le parti du prince d'Orange se fortifie. 249
Détails que d'Avaux donne à ce sujet. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince d'Orange forme le dessein de faire conclure une nouvelle ligue contre la France (1686). 252
L'alliance de Louis XIV et de Jacques II paraît être à l'abri de tout danger. . . . . *id.*
Guillaume III fait négocier dans la plupart des Cours de l'Europe. 253
Causes qui facilitèrent les négociations du prince d'Orange. *id.*
La Maison d'Autriche entre dans les vues de Guillaume III. 254
La crainte de voir la Couronne d'Espagne sortir de la Maison d'Autriche porte la Cour impériale à accéder à l'alliance. 256
Jean Sobieski, roi de Pologne, participe aux fins de la ligue d'Augsbourg. 258
Motifs de mécontentement du Roi de Pologne et de Marie-Casimire d'Arquien, sa femme, contre Louis XIV. . *id.*
Léopold entraîne Jean Sobieski dans la ligue. . . . 260
L'empire ottoman menacé par les forces réunies de l'Empire, de la Russie et de la Pologne. 261
Le prince d'Orange gagne l'Electeur de Brandebourg. . *id.*
Son mécontentement de la révocation de l'Edit de Nantes. *id.*
L'Electrice engage son mari à entrer dans la ligue. . . 263
Moyens qui furent employés pour gagner l'Electrice. . 264
Détails que d'Avaux donne à ce sujet. 265
Efforts du prince d'Orange pour faire entrer les Provinces-Unies dans la ligue. 267
Intrigues de l'ambassadeur de France pour l'empêcher. . 269
L'opposition d'Amsterdam empêche les Etats-Généraux d'accéder à la ligue d'Augsbourg. . . . . *id.*
Conclusion de la ligue d'Augsbourg (10 juillet 1686). . 272
Souverains qui y accédèrent. . . . . *id.*
Son but.. . . . . *id.*
Influence que le prince d'Orange exerçait sur la ligue. . 273
La Cour de Rome y donne son assentiment. . . . . *id.*
Situation de l'Europe après la conclusion de la ligue d'Augsbourg.. 275
Elle partage l'Europe en deux vastes camps.. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Nouvelles prétentions de Louis XIV qui entretiennent l'animosité contre ce monarque. 275
Divisions entre la Cour de France et celle de Rome, en ce qui touche l'affaire des *Quartiers*. 276
Louis XIV veut imposer un Electeur de son choix à l'archevêché de Cologne. 277
Position du prince d'Orange après la conclusion de la ligue. 278
Il se charge de détacher la nation anglaise des intérêts de Louis XIV. 279
Jacques II ne tient aucun compte de l'esprit national en Angleterre. 280
Guillaume III a le juste sentiment de sa grandeur et de l'influence qu'il exerce sur les peuples et les Rois, après la conclusion de la ligue. . . . . *id.*

CHAPITRE CINQUIÈME.

Le pouvoir absolu de la Couronne substitué au règne des lois, en Angleterre et en Écosse.

Jacques II se fait le promoteur d'une tolérance religieuse illimitée. 285
Attachement du peuple anglais à l'Eglise anglicane. . . 288
Guillaume III et le peuple anglais comprennent que la liberté de conscience de Jacques II est destinée à détruire l'Eglise établie. 290
De la prérogative royale en Angleterre.. . . . . *id.*
Seconde période du règne de Jacques II. 293
Deux partis en présence en Angleterre, le parti tory ou anglican et le parti catholique. 294
A la tête du parti tory se trouvent les comtes de Clarendon et de Rochester. . . . . *id.*
Portraits des hommes les plus influents du parti catholique. 296
Le comte de Tyrconnel. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le parti catholique est soutenu par la France. 298
Le parti tory a pour lui tous les ennemis de Louis XIV. . *id.*
Mission simultanée de Barillon et de Bonrepaux à la Cour de Londres. 299
Bonrepaux ne voit que Rochester et les Tories. . . . . *id.*
Barillon ne vit qu'avec Sunderland et les catholiques exaltés. *id.*
Le Souverain Pontife soutient le parti modéré. . . . . *id.*
Le père Petre, représentant des jésuites, soutient le parti opposé. . . . . *id.*
Rivalité de pouvoir entre le comte de Rochester et lord Sunderland. 300
Le crédit du premier fort ébranlé. . . . . *id.*
Lord Sunderland disposé à agir dans l'esprit du Roi. . *id.*
Louis XIV accorde une pension à Sunderland. 301
La Reine se range du côté des ennemis du lord-trésorier. *id.*
Maîtresses de Jacques II. . . . . *id.*
Catherine Sedley. 302
Son portrait.. 303
Lord Rochester soutient la maîtresse du Roi. 304
Jacques II la crée comtesse de Dorchester. 305
Colère de la Reine. . . . . *id.*
Détails de Barillon et de Bonrepaux au sujet de cette intrigue. 307
La comtesse de Dorchester éloignée de la Cour. 308
Lord Rochester sans crédit auprès du Roi. 309
Jacques II se déclare en faveur de l'alliance avec la Cour de France. 310
Son aversion pour les réfugiés français. 311
Triomphe complet de lord Sunderland et de son parti. 312
Les comtes de Rochester et de Clarendon, pour rester au pouvoir, coopèrent à plusieurs mesures illégales et tyranniques. 313
Envoi d'une ambassade à la Cour de Rome. . . . . *id.*
Détails sur lord Castelmaine et sur la manière dont il est reçu par le Pape.. 314

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Le pouvoir dispensateur des lois attribué au Roi (1686). . 314
Ce pouvoir dispensateur ouvre aux catholiques l'accès des places et des siéges épiscopaux. 316
Illusion de Jacques II sur la fidélité de l'Eglise anglicane. 317
Il veut se servir de sa suprématie spirituelle, pour ruiner l'Eglise anglicane. 318
Motifs qui conduisent au rétablissement de la haute cour ecclésiastique. 320
Les membres qui en font partie. 321
L'évêque de Londres est cité devant elle. 322
Il est suspendu par cette cour de ses fonctions ecclésiastiques. . . . . *id.*
Troubles dans Londres. 323
Un camp est établi dans le voisinage de la capitale. . . 324
Circonstances qui accompagnèrent la chute de lord Rochester et du comte de Clarendon (1686). 325
Jacques II veut convertir lord Rochester au catholicisme. 327
Celui-ci consent à se faire instruire. . . . . *id.*
Barillon dit à Rochester que, s'il ne se fait catholique, il doit renoncer à sa place. 328
Explication entre Jacques II et lord Rochester à ce sujet. . 329
Lord Clarendon, vice-roi d'Irlande. 330
Le pouvoir réel entre les mains de lord Tyrconnel, investi du commandement des troupes en Irlande. . . . . *id.*
Craintes de lord Clarendon de perdre la faveur du Roi. . 331
Jacques II déclare à lord Rochester qu'il doit embrasser le catholicisme. 332
Il refuse et est obligé de quitter la place de lord-trésorier. 333
Lord Clarendon est rappelé de sa vice-royauté en Irlande. 334
Tyrconnel lui succède. 335
Importance de la chute de lord Rochester et du comte de Clarendon. . . . . *id.*
L'administration d'Angleterre et d'Irlande est placée entre les mains de lord Sunderland et des chefs du parti catholique. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Résistance du parti protestant, en Ecosse, aux volontés de la Cour. 337
Les principaux chefs du parti protestant sont éloignés des affaires. 338
Triomphe du parti catholique en Ecosse (1686). . . 341

CHAPITRE SIXIÈME.

Naissance du prince de Galles.

Première déclaration d'indulgence (avril 1687). 345
Efforts du Roi en faveur du rappel du *Test*. 347
Il échoue. 348
Il renonce à opérer une alliance entre l'Eglise anglicane et l'Eglise catholique. . . . . *id.*
Il essaie à former une coalition entre l'Eglise de Rome et les dissidents.. . . . . *id.*
Terreur du parti anglican. 349
Du parti anglican connu sous le nom de *latitudinaire*. . *id.*
Concurrence entre la Cour et l'Eglise anglicane, pour savoir qui aurait l'appui des dissidents. 350
La majorité des dissidents se prononce pour l'Eglise anglicane. 351
Tentative de Jacques II pour obtenir l'assentiment du prince et de la princesse d'Orange, à la révocation du *Test* et des lois pénales. . . . . *id.*
Résultat peu satisfaisant de cette tentative. 352
Irritation du Roi contre son gendre et sa fille. . . . *id.*
Mission de M. de Dykveld à la Cour de Londres. . . *id.*
Rapports de M. de Dykveld avec le parti de l'opposition. 354
Détails sur la princesse Anne et son mari, le prince George de Danemark.. . . . . *id.*
Influence de lady Churchill sur la princesse Anne. . . 355

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Origine de la faveur de lord Churchill. 356
Lord et lady Churchill se décident en faveur du prince d'Orange. 357
La princesse Anne suit leur exemple. . . . . *id.*
Consécration du nonce au palais de Saint-James. . . 358
Réception publique du nonce. 359
Conduite ferme du duc de Somerset à cette occasion. . *id.*
Dissolution du Parlement. . . . . *id.*
Efforts de Jacques II pour se procurer une chambre des Communes à sa dévotion. 360
Opposition des Universités d'Oxford et de Cambridge à Jacques II. 361
Jacques II veut transformer le collége de la Madeleine en séminaire catholique. 362
Visite du Roi à Oxford. 363
Le collége est transformé en séminaire. 364
Intrigues et projets relatifs à un changement dans l'ordre de succession. . . . . *id.*
On cherche à susciter une brouillerie entre la princesse d'Orange et son époux. 365
Détails à ce sujet. . . . . *id.*
Le docteur Burnet à la Cour du prince d'Orange. . . 368
Il amène une explication entre le prince et la princesse d'Orange. . . . . *id.*
Bruits de la grossesse de la Reine. 370
Manifeste du prince et de la princesse d'Orange, par lequel ils s'opposent à la révocation du *Test* et des lois pénales. 371
Effet produit par cette déclaration en Angleterre. . . 373
Deuxième déclaration d'indulgence du Roi (1688). . . 376
Le clergé anglican abandonne le Roi et passe du côté de l'opposition. . . . . *id.*
Pétition des évêques au Roi, pour être dispensés de lire la déclaration d'indulgence. . . . . *id.*
Les évêques sont appelés en présence du Roi. 377
Ils persistent dans leur refus 380

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Plusieurs évêques non-signataires adhèrent à la pétition des évêques. 380
Les évêques sont cités devant le conseil du Roi. . . . 382
Leur interrogatoire. 383
Ils sont envoyés prisonniers à la Tour. 386
Effet produit par cette mesure. . . . . *id.*
Triomphe du parti catholique exalté. 387
Procès des évêques. 388
Ils sont acquittés. 391
Manifestation générale de joie à ce sujet, tant dans la ville que dans le camp et à bord de la flotte. . . . . *id.*
Jacques II est plongé dans l'abattement. 392
Naissance du prince de Galles. . . . . *id.*
Jacques II néglige les moyens les plus sûrs pour constater la légitimité de son fils. 394
La masse de la nation tient le prince nouveau-né pour un enfant supposé. 395
Du changement d'opinion des Tories sur la légitimité de la résistance au pouvoir.. . . . . *id.*
Le prince d'Orange est prié de se porter défenseur des lois et des libertés du peuple anglais. 397
Requête de sept seigneurs anglais adressée au prince. . 399
Position de la princesse d'Orange vis-à-vis de son père et de son époux. 402
Guillaume III se décide à intervenir dans la lutte entre Jacques II et le peuple anglais. 403

CHAPITRE SEPTIÈME.

Expédition de Guillaume III en Angleterre.

Irritation des Cours de Londres et de Versailles contre les Provinces-Unies. 407
Projet de ruiner la République et le prince d'Orange. . 408
Plaintes nombreuses de l'envoyé britannique à La Haye. 409

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Jacques II veut avoir une armée nombreuse. 412
Détails sur l'origine de la brigade anglaise au service des Etats-Généraux. 413
Jacques II rappelle les régiments écossais et anglais au service de la République. 414
Les Etats-Généraux s'y refusent. 415
But de Jacques en les rappelant. . . . . *id.*
Griefs de Louis XIV contre les Etats-Généraux et le prince d'Orange. 418
La conclusion de la ligue d'Augsbourg, sous l'inspiration du prince d'Orange. 419
Accueil et secours accordés aux refugiés français dans les Provinces-Unies. . . . . *id.*
Correspondance du comte d'Avaux à ce sujet. 423
Les pasteurs protestants, réfugiés en Hollande, continuent la lutte avec l'Eglise catholique, du lieu de leur retraite. 424
Pamphlet du pasteur Jurieu : *Les Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*. . . . . *id.*
Le prince d'Orange sonde la disposition des esprits dans les Provinces-Unies, relativement à une intervention armée en Angleterre (1688). 427
Entretiens du prince d'Orange avec le bourgmestre Nicolas Witsen. 429
Le conseiller pensionnaire Fagel appuie le prince dans son entreprise. . . . . *id.*
L'affaire est laissée à la décision du prince. 431
Effet politique de la mort de l'Electeur de Brandebourg. . 435
Le nouvel Electeur s'unit au prince d'Orange. 436
La mort de l'Electeur de Cologne favorise les desseins du prince d'Orange. . . . . *id.*
Louis XIV veut faire nommer archevêque de Cologne le prince de Furstenberg. . . . . *id.*
Le Pape et l'Empereur s'y opposent. . . . . *id.*
Le prince Joseph-Clément de Bavière est élu électeur de Cologne. 437

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Colère de Louis XIV contre le Pape. 437
Il lui ôte Avignon. . . . . id.
Invasion de l'Electorat de Cologne par les troupes de Louis XIV. 438
Cette invasion fait passer la république des Provinces-Unies, de l'état de paix à celui de guerre contre la France. . id.
Louis XIV offre des secours au Roi d'Angleterre, dans le cas d'une attaque de la part du prince d'Orange. . . 439
Irrésolution du Roi d'Angleterre. 440
Correspondance de Barillon à ce sujet.. . . . . id.
Louis XIV fait présenter un mémoire aux Etats-Généraux, dans le but d'arrêter l'expédition du prince d'Orange en Angleterre. 443
Jacques II désavoue le mémoire de l'ambassadeur de France. id.
Mécontentement de Louis XIV exprimé dans une lettre à Barillon. 444
Jacques II, pour s'excuser, met tout sur le compte de lord Sunderland. 445
Appréciation de la conduite de ce lord, pendant les derniers temps du règne de Jacques II. . . . . id.
Fausse conduite de Louis XIV à l'égard des Provinces-Unies, en dépit des conseils du comte d'Avaux. . . 449
Correspondance du comte d'Avaux avec la Cour de France. 450
Invasion de l'Empire par les Français. 456
Louis XIV déclare la guerre à l'Empereur. 457
Manifeste de Louis XIV contre l'Empereur. 458
Contenu du manifeste de Louis XIV contre le pape Innocent XI. 459
Louis XIV déclare la guerre au Pape. . . . . id.
La guerre allumée dans l'Empire, favorise les desseins du prince d'Orange. 460
L'influence du clergé calviniste prépare les esprits à l'expédition du prince d'Orange. 462
Le prince d'Orange prend toutes les mesures nécessaires pour la défense de la République. 463

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Les Etats consentent à soutenir le prince et à lui fournir les secours nécessaires pour son expédition. . . . 464
Déclaration des Etats-Généraux aux ministres étrangers, à La Haye. 465
Les Cours de Vienne et de Madrid applaudissent au projet du prince d'Orange. 467
Conséquences fatales pour Jacques II, de l'appel des troupes irlandaises en Angleterre. . . . . *id.*
Comment les Irlandais étaient considérés à cette époque par le peuple anglais. 469
La Haye, le rendez-vous d'un grand nombre d'émigrés anglais. 471
Le plan de l'expédition est arrêté entre le prince d'Orange et les réfugiés anglais en Hollande. 472
Manifeste du prince d'Orange au peuple anglais. . . 474
Frayeur de Jacques II. 476
Il revient sur une partie de ses mesures impopulaires. . *id.*
Déclaration additionnelle au manifeste du prince d'Orange. 478
Jacques II interroge plusieurs lords temporels et spirituels au sujet des projets du prince d'Orange. 480
Leur réponse. 481
Départ de l'expédition du prince d'Orange. 483
Détails sur la flotte. . . . . *id.*
Le prince d'Orange débarque en Angleterre. 485
Il arrive à Exeter. 487
Détails sur son armée. . . . . *id.*
Il publie un manifeste. 489
Jacques II est attéré du débarquement du prince d'Orange. 492
Il donne les ordres nécessaires pour rassembler ses troupes, et désigne Salisbury pour son quartier-général. . . *id.*
La désertion commence dans l'armée de Jacques II. . . *id.*
Conférence du Roi avec plusieurs lords temporels et spirituels. 494
Il quitte Londres pour se rendre à Salisbury. . . . 496
L'armée royale fait un mouvement rétrograde. . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince George de Danemark et plusieurs autres passent dans le camp du prince d'Orange. 497
La princesse Anne, accompagnée de lady Churchill, se sauve du palais, pour aller rejoindre le prince d'Orange. . *id.*
Abandon dans lequel se trouve le Roi d'Angleterre. . . 499
Fidélité du vicomte de Dundée à son souverain. . . . 500
Conseils qu'il donne à Jacques.. . . . . *id.*
Le Roi revient à Londres. 501
Il désigne des commissaires, pour aller traiter avec le prince d'Orange. . . . . *id.*
Arrivée des commissaires royaux au camp du prince d'Orange.. 503
Leur réception. . . . . *id.*
Le prince nomme, de son côté, des commissaires, pour traiter avec ceux du Roi. 504
Conférences de Hungerford. 505
Entretien du docteur Burnet avec lord Halifax. . . . *id.*
Réponse du prince d'Orange aux propositions du Roi. . *id.*
Les commissaires l'envoient à Jacques II. 506
Jacques II fait partir la Reine et le prince de Galles pour la France. 508
Correspondance de Barillon avec Louis XIV. . . . 509
Départ secret du Roi (21 décembre). 510
Surprise générale au bruit de cette fuite. 511
Effervescence de la population à Londres. 512
Réunion des Pairs spirituels et temporels, dans le but de veiller à la sûreté de l'Etat. 513
La *nuit irlandaise*. . . . . *id.*
Jacques II est arrêté au moment de s'embarquer et revient à Londres. 514
Il exprime son déplaisir de la conduite des Lords pendant son absence. 515
Le vicomte de Dundée lui offre de rassembler les troupes royales et de tenter le sort de la guerre. . . . . *id.*
Jacques II s'y refuse. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince d'Orange est contrarié par le retour de Jacques II dans la capitale. 515
Le prince d'Orange se décide à agir par intimidation à l'égard du Roi. 516
Jacques II envoie lord Feversham à son gendre, pour le prier de venir à Londres. 517
On conseille au prince d'Orange de faire le Roi prisonnier; il s'y refuse. . . . . *id.*
Une commission est chargée de prier Jacques II de s'éloigner de Londres. 518
Entretiens de Jacques II avec Barillon. 519
La commission notifie au Roi qu'il est urgent qu'il s'éloigne de Londres. 522
Il se rend à Rochester. 523
Entrée triomphale du prince d'Orange à Londres. . . 524
Harangue que lui font les aldermen de la capitale. . . *id.*
Deuxième évasion de Jacques II. 525
Son manifeste. 526
Jacques II et Guillaume III. 530

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

SIXIÈME VOLUME.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE HUITIÈME.

Révolution de 1688.

Situation périlleuse dans laquelle se trouve l'Angleterre, après le départ du roi Jacques. 3
Le gouvernement est dissous par l'absence du Roi. . . *id.*
Adresse des Pairs et des Communes, qui défèrent le gouvernement provisoire au prince d'Orange. 4
Réponse du prince d'Orange. 5
Il rétablit l'ordre public. 7
Réunion de la Convention. 9
Lettre du prince d'Orange aux deux chambres de la Convention. 12
Il remet le pouvoir dont il a été investi entre les mains de la Convention. 13
La Convention prie le prince d'Orange de continuer à remplir les fonctions qui lui avaient été confiées. . . . 14
Réponse de Guillaume III à l'adresse de la Convention, dans laquelle il lui recommande particulièrement les intérêts de l'Europe. . . . . *id.*
Débats entre les Tories et les Whigs, dans la Convention. . 15

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Déchéance du roi Jacques et de sa postérité catholique. . 16
Les Tories demandent l'établissement d'une régence et les Whigs veulent donner la couronne d'Angleterre au prince d'Orange. 18
Guillaume s'explique vis-à-vis de la Convention. 19
La princesse d'Orange s'explique de son côté, dans une lettre à lord Danby. 20
Ces deux déclarations mettent fin à la discussion entre les deux partis. 21
Les deux Chambres déclarent que Guillaume et Marie sont roi et reine d'Angleterre. . . . . *id.*
Le *bill des Droits*. 23
Etablissement d'un nouveau serment d'allégeance et de suprématie. 26
La princesse d'Orange arrive à Londres. 29
Guillaume III et Marie sont proclamés roi et reine d'Angleterre. 30
Mot prophétique de Guillaume III aux ambassadeurs des Etats-Généraux. 35
Exposition des principes politiques et moraux, sur lesquels la Convention a fondé l'établissement de la Couronne, en 1689. . . . . *id.*

TABLE EXPLICATIVE pour la succession au trône de la Grande-Bretagne.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Révolution en Écosse et en Irlande.

Rivalité nationale entre l'Ecosse et l'Angleterre. 61
La réforme et l'Eglise presbytérienne sont introduites en Ecosse. . . . . *id.*
Jacques VI, roi d'Ecosse, est appelé à régner en Angleterre, sous le nom de Jacques Ier. 63

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les Ecossais, en perdant leur Roi national, perdent leur principale force. 64
Les successeurs de Jacques Ier s'attachent à réduire l'Ecosse, à l'aide de leur puissance en Angleterre. . . . . id.
Ils visent à y rétablir l'Eglise épiscopale. 65
L'Eglise presbytérienne jette de profondes racines en Ecosse, sous Cromwell. 67
Persécutions dirigées contre les presbytériens, sous les règnes de Charles II et de Jacques II. . . . . id.
La révolution, en Ecosse, est dirigée par les presbytériens. 69
Les ministres de Jacques II sont chassés. 73
Une assemblée des Etats écossais est convoquée pour le mois de mars 1689. 76
Tableau de la ville et des partis, au moment de l'assemblée des Etats. . . . . id.
Ouverture de la Convention écossaise. 78
Le vicomte de Dundée se place à la tête du parti royaliste. 79
Dundée est obligé de quitter Edimbourg. 80
La Convention peut délibérer en liberté. . . . . id.
Elle déclare Jacques II déchu de ses droits à la Couronne. 81
Guillaume III et Marie sont déclarés roi et reine d'Ecosse. id.
Réclamation des droits du peuple écossais. . . . . id.
Caractère de la Révolution en Irlande. 83
Précis de l'histoire d'Irlande, jusqu'à l'avénement de Jacques II. . . . . id.
Origine du peuple irlandais. 85
Le druidisme, religion des habitants de l'Irlande. . . . . id.
Le christianisme y est introduit, au IVe siècle, par saint Patrick. . . . . id.
Caractère de l'Eglise catholique d'Irlande. 86
L'Irlande était divisée en cinq royaumes. 87
L'un de ses cinq Rois était élu Roi de toute l'Irlande. . id.
L'Eglise catholique est réorganisée en Irlande par un vicaire du Pape (1148). 88
Création de quatre archevêchés. . . . . id.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Henri II, roi d'Angleterre, médite la conquête de l'Irlande. 89
Le pape Adrien VI l'y autorise. . . . . *id.*
Henri II est empêché d'exécuter son projet. . . . *id.*
Les divisions entre les Rois d'Irlande fournissent aux Anglais l'entrée dans ce pays. 90
Henri II arrive à Dublin et prend le titre de seigneur de toute l'Irlande. 91
Plusieurs Rois de l'île refusent de reconnaître cette souveraineté. . . . . *id.*
Henri II et ses successeurs s'appliquent à étendre leur influence en Irlande. 92
Rivalité entre les Irlandais de race et les Anglo-Irlandais arrivés à la suite de la conquête. 95
Les guerres civiles qui déchirent l'Angleterre, pendant le XIVe siècle, ruinent le pouvoir des Rois d'Angleterre en Irlande. 96
Sous les princes de la Maison de Tudor, l'Angleterre regagne graduellement tout ce qu'elle avait perdu en Irlande. . 97
Statut de 1495, connu sous le nom de *Loi de Poynings*, destiné à rendre la soumission des Irlandais plus complète. *id.*
Henri VIII veut établir l'Eglise anglicane en Irlande. . . 98
Les Irlandais de race et les Anglo-Irlandais se réunissent, pour s'opposer à l'introduction de l'Eglise anglicane. . 99
Lutte de l'Eglise romaine contre la réforme, en Irlande. . *id.*
Etendue de la domination anglaise en Angleterre, sous Henri VIII. . . . . *id.*
L'introduction de la réforme est suspendue en Irlande, sous le règne de la reine Marie. . . . . *id.*
Elle est reprise sous la reine Elisabeth. . . . . *id.*
L'Irlande passe entièrement sous la domination de la Reine d'Angleterre. 100
Esprit du gouvernement anglais, sous Jacques Ier, en Irlande. 101
Promesses de Charles Ier aux Irlandais, en montant sur le trône. 103
Les catholiques irlandais demandent du secours à Louis XIII. *id.*

Digitized by Google
Origina from
HARVARD UNIVERSITY

Soulèvement des Irlandais catholiques. 103
La France fait passer des hommes et des armes aux insurgés. 104
Traité entre les insurgés et la Cour de France, par lequel la province d'Ulster est cédée à Louis XIII. 105
Etat d'anarchie dans lequel fut plongée l'Irlande jusqu'à la chute de Charles Ier. . . . . id.
Les Irlandais catholiques restent fidèles à la royauté. . id.
Cromwell débarque en Irlande à la tête d'une armée. . . id.
Son triomphe est suivi de la spoliation des catholiques. . 106
La restauration rétablit l'Eglise épiscopale en Irlande. . 107
Acte dit d'*Etablissement* du règne de Charles II. . . 109
Conduite de Charles II à l'égard du peuple irlandais. . 111
Desseins de Jacques II sur l'Irlande. 113
Vice-royauté du comte de Clarendon. . . . . id.
Le comte de Tyrconnel, vice-roi d'Irlande, en 1687. . 115
Triomphe du catholicisme en Irlande. 117
Terreur des protestants. . . . . id.
Tyrconnel prépare un refuge à Jacques II en Irlande. . 118
Jacques II à la Cour de France. 119
Politique de Louis XIV à l'égard de l'Irlande. . . . 121
Il fournit des secours à Jacques II pour son expédition en Irlande. 122
Départ de l'expédition (6 mars 1689). . . . . id.
Ordre de Guillaume III à l'amiral Herbert, d'arrêter le roi Jacques et de le conduire en Hollande. 123
Arrivée de Jacques II en Irlande. 124
Comment il y est reçu. . . . . id.
Il organise son gouvernement. . . . . id.
La politique de Jacques II, contraire à la nationalité irlandaise. 125
Il use sa popularité. 127
Couronnement de Guillaume III et de Marie. . . . . id.
Discours du Roi à la Convention. 129
La Convention est transformée en Parlement. . . . 130
Etat des partis après la Révolution. 131

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE DIXIÈME.

Grande-Alliance contre la France.

Influence de la Révolution de 1688 sur le système politique de l'Europe. 135
Effet produit sur les Cours catholiques par la Révolution d'Angleterre. 136
Guillaume III reconnu comme roi d'Angleterre par toutes les Cours du continent, moins celle de France. . . 139
Situation du continent, au commencement de l'année 1689. *id.*
Les gouvernements catholiques et protestants se réunissent contre la France. 140
Déclarations de guerre réciproques. . . . . *id.*
Déclaration de guerre de Louis XIV aux Etats-Généraux (16 novembre 1688). . . . . *id.*
Déclaration de guerre des Etats-Généraux à Louis XIV (9 mars 1689). . . . . *id.*
Déclaration de guerre de l'Empereur au Roi de France (3 avril 1689). . . . . *id.*
Déclaration de guerre du Roi de France à l'Espagne (15 avril 1689). . . . . *id.*
Déclaration de guerre de l'Espagne à la France (2 mai 1689). *id.*
Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre à la France (17 mai 1689). . . . . *id.*
Déclaration de guerre de Louis XIV à l'Angleterre (25 juin 1689). . . . . *id.*
Politique de Guillaume III à l'égard des Provinces-Unies, après son avénement au trône de la Grande-Bretagne. . 142
L'union intime de la République et de l'Angleterre devient la base de sa politique. 143
Mort du conseiller pensionnaire Fagel. 144
L'avenir de l'Angleterre et des Provinces-Unies dépend en

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

partie du choix de celui qui succédera au conseiller pensionnaire Fagel. 146
Impuissance du parti de Witt de faire nommer un homme de son bord à ces fonctions. . . . . id.
Les Etats jettent les yeux sur Antoine Heinsius, pensionnaire de la ville de Delft. 147
Portée politique de ce choix. . . . . id.
Heinsius est attaché au prince d'Orange et au stathoudérat. id.
Heinsius consulte Guillaume III par une lettre, en date du 1er avril 1689. . . . . id.
Guillaume III, dans une lettre datée du 29 mars—8 avril 1689, prie Heinsius d'accepter les fonctions de conseiller pensionnaire. . . . . id.
Heinsius accepte les fonctions de conseiller pensionnaire. 148
Guillaume III en témoigne sa satisfaction à Heinsius, par ses lettres des 3-13 mai et 23 mai—3 juin 1689. . . . id.
Portrait de Heinsius. 149
Conformité de vues et d'opinions entre Guillaume III et le conseiller pensionnaire. 150
Mission de M. Jacques Hop à la Cour de Vienne, pour y négocier un traité d'alliance avec l'empereur Léopold. 153
L'alliance entre les Etats-Généraux et l'Empereur, signée à Vienne, le 12 mai 1689. . . . . id.
Contenu du traité. . . . . id.
Lettres de Guillaume III à Heinsius, relativement à l'alliance entre les Etats-Généraux et la Cour de Vienne, et son accession audit traité, des 2-12 avril, 23 mai—2 juin, 6-16 juillet, 12-22 juillet 1689. 154
Rivalité nationale entre les Hollandais et les Anglais. . . 155
Ce qui y donna lieu. . . . . id.
Négociations entre la Cour de Londres et les Etats-Généraux : 1° relativement au remboursement des avances faites par la République pour l'expédition ; et 2° pour l'équipement d'une flotte combinée. 157
Difficultés sur le rang des officiers des deux nations. . . 159

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le traité est signé le 21 mai 1689. 159
Négociation relative à une alliance entre le Roi de la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux. 160
Difficultés et exigences que les Etats-Généraux rencontrent dans cette négociation. . . . . *id.*
Conclusion du traité à Londres, le 22 août 1689. . . 163
La Grande-Alliance de 1689. 164
Son but, son caractère, ses moyens. 165
L'Europe entière liguée contre Louis XIV. 168
Forces que Louis XIV trouve à opposer à la Grande-Alliance. . . . . *id.*
Louis XIV se ménage une puissante diversion, en excitant la Porte contre l'Empereur. 169

CHAPITRE ONZIÈME.

Guerre générale contre la France. — Réduction de l'Irlande.

Campagne de 1689 sur le continent. 173
Evénements de la guerre en Hongrie, sur le Rhin et dans les Pays-Bas espagnols. . . . . *id.*
Le vicomte de Dundée organise la guerre civile en Ecosse. 175
Caractère de Dundée. . . . . *id.*
Il commence par éviter une bataille. 179
Bataille de Killiecrankie (17 juin 1689). . . . . *id.*
Mort de Dundée et défaite du parti jacobite en Ecosse. . *id.*
La mort de Dundée favorable à la cause de Guillaume. . 180
Affaires politiques et militaires en Irlande. 181
La violence des partis empêche Guillaume III de s'occuper de la défense de l'Irlande. 182
Réunion du Parlement irlandais, à Dublin. . . . . *id.*
Jacques II guidé par le comte d'Avaux, ambassadeur de de Louis XIV. 184

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Jacques II annule l'*Acte d'Etablissement* passé sous le règne de Charles II. 185
Acte de proscription contre les protestants. . . . . *id.*
Le Parlement d'Irlande est déclaré indépendant de celui d'Angleterre. 186
L'Eglise anglicane est dépouillée de son pouvoir et de ses prérogatives. 187
Révolution en Irlande au profit du catholicisme. . . . . *id.*
Siége de Londonderry par le roi Jacques. 189
Défense énergique de la ville. 190
Le roi Jacques est obligé de lever le siége. . . . . *id.*
Arrivée du maréchal de Schomberg en Irlande, à la tête des troupes anglaises. 191
Guillaume III suspecte la conduite des Whigs. 193
Sa lettre au comte de Portland à ce sujet, du 10-20 janvier 1690. . . . . *id.*
Dissolution du Parlement-*Convention*. . . . . *id.*
Réunion du nouveau Parlement (mars 1690). 194
Guillaume III se sépare des Whigs. . . . . *id.*
Les Tories entrent au ministère. . . . . *id.*
Le Roi annonce au Parlement son intention de se rendre en Irlande. 195
Les Communes décident, à l'unanimité, qu'elles soutiendront le gouvernement du roi Guillaume et de la reine Marie. *id.*
Correspondance de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire Heinsius, relativement aux affaires du continent. *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 30 décembre 1689—3 janvier 1690. 196
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 4-14 avril 1690. 197
— du *même au même*, du 8-18 avril. 198
— du *même au même*, du 2-12 mai. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 6-16 mai. 199
— du *même au même*, du 20-30 mai. 200
Lettres de Guillaume III à Heinsius, des 27 mai—6 juin et 30 mai—9 juin. 201

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Guillaume III annonce son prochain départ pour l'Irlande et ajourne le Parlement. 201
Situation des affaires en Irlande, au printemps de 1690. 202
Guillaume III arrive en Irlande. 203
Forces du roi Jacques. . . . . *id.*
Forces de Guillaume III. 204
Position des deux armées, la veille de la bataille de la Boyne. *id.*
Guillaume III est blessé. 205
Bataille de la Boyne (11 juillet 1690). . . . . *id.*
Défaite de l'armée du roi Jacques. 207
Fuite de Jacques II. . . . . *id.*
Mort du maréchal de Schomberg. 208
Conspiration des jacobites à Londres. 209
Les Français méditent une invasion en Angleterre. . . *id.*
Le maréchal de Luxembourg gagne la bataille de Fleurus, dans les Pays-Bas (1er juillet 1690). . . . . *id.*
La flotte anglo-hollandaise est défaite par l'amiral Tourville, dans la Manche (10 juillet 1690). . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, sur ce double désastre, du 4-14 juillet 1690. . . . . *id.*
Lettre de Louis XIV à Mme de Maintenon, en lui annonçant le triomphe de Tourville. 210
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 14-24 juillet 1690. *id.*
Jacques II s'embarque pour retourner en France. . . 211
La retraite du roi Jacques facilite à Guillaume III la réduction de la plus grande partie de l'Irlande. . . . 212
Il fait son entrée à Dublin, le 16 juillet 1690. . . . *id.*
Lettre de la Reine à Guillaume III, sur ses succès en Irlande, du 7-17 juillet 1690. . . . . *id.*
Lettre de la Reine à Guillaume III, du 15-25 juillet. . 213
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 31 juillet—10 août 1690. 214
Guillaume III quitte l'Irlande. 215
Lettre de Guillaume III au prince de Waldeck, feld-maréchal de la République, du 20 septembre 1690. . . . 216

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Situation des affaires en Angleterre. 218
Lettre de la Reine à Guillaume III, du 18-28 juillet 1690. *id.*
— du *même au même*, du 26 juin—6 juillet. . . 219
— du *même au même*, du 17-27 juillet. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 19-29 août. 220
Première conspiration jacobite déjouée. . . . . *id.*
Plusieurs lords sont arrêtés et emprisonnés à la Tour. . 221
Fermeté de la Reine. 222
Guillaume III reprend les rênes du gouvernement. . . 224
Réunion du Parlement (2-12 octobre 1690). . . . *id.*
Discours du Roi au Parlement. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 14-24 octobre 1690. 226
— du *même au même*, du 28 octobre—7 novembre. . 227
— du *même au même*, du 14-24 novembre. . . . *id.*
Guillaume III annonce au Parlement son prochain départ pour le continent. . . . . *id.*
L'amiral Torrington traduit devant un conseil de guerre. 228
Il est acquitté. . . . . *id.*
Guillaume III le renvoie de son service. . . . . *id.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU CHAPITRE XIe.

Extrait des Mémoires de l'intendant Foucault, f° 74, relativement à la rentrée de Jacques II en France, après la perte de la bataille de la Boyne. 229

Copies de deux lettres sans adresses, qui se trouvent jointes aux Mémoires de l'intendant Foucault.

N° 1er. . . . . *id.*
N° 2. 230

CHAPITRE DOUZIÈME.

Guerre générale contre la France.

Affaires du continent. . . . . 35.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

L'influence de la Grande-Alliance se fait plus ressentir dans les cabinets que dans les camps. 235
Insignifiance de la campagne de 1690. 236
Le duc de Savoie se joint à la Grande-Alliance. . . . *id.*
Principes contradictoires représentés par Louis XIV et par Guillaume III. 237
Sollicitude de Guillaume III pour les affaires du continent, avant l'ouverture de la campagne de 1691. . . . 240
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 9-19 décembre 1690. 241
Clôture de la session du Parlement (15 janvier 1691). . 242
Guillaume III s'embarque pour la Hollande. . . . . *id.*
Son arrivée à La Haye. 243
Allocution de Guillaume III aux assemblées souveraines de la République. 245
Congrès des alliés à La Haye. 246
Mesures qui y sont arrêtées. 247
Discours de Guillaume III à cette assemblée. . . . 248
Dénombrement des forces de la Grande-Alliance (1691). 250
La Grande-Alliance oblige Louis XIV à se désister de son système d'empiètement dirigé contre le Saint-Siége. . 251
Négociations de Louis XIV avec Innocent XII. . . . 252
Réconciliation de Louis XIV avec le Saint-Siége. . . *id.*
Campagne de 1691. 253
Guillaume III réunit son armée à Hall. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 7 avril 1691. . *id.*
Louis XIV s'empare de Mons. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 9 avril 1691. . 254
La perte de Mons jette la consternation dans la République. *id.*
Lettre du conseiller pensionnaire à Guillaume III, du 27 avril 1691. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 14-24 mai. . . 255
— du *même au même*, du 4 juin. 256
Guillaume III quitte l'armée des Pays-Bas. . . . . *id.*
Campagne en Espagne et en Piémont. 257

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Campagne de l'Empereur contre les Hongrois. 257
Le général Reede-Ginckel soumet l'Irlande par la prise de Limerick. 258
Capitulation de Limerick. . . . . *id.*
Campagne navale de 1691. 259
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 2 septembre 1691. *id.*
Le tiers-parti. 260
Il se compose des Cours du Nord, puissamment excitées et soutenues par la Cour de Versailles. . . . . *id.*
Les Cours de Suède et de Danemark s'opposent à la prohibition du commerce des neutres avec la France. . . 261
L'Empereur refuse de faire la paix avec la Turquie, malgré les remontrances du Roi de la Grande-Bretagne et des Etats-Généraux. 262
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 3 juillet 1691. . *id.*
— du *même au même*, du 30 octobre—10 novembre. *id.*
— du *même au même*, du 3-13 novembre. . . . . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 6 novembre. . . *id.*
Faiblesse de l'Espagne. 263
Dénûment dans lequel se trouvent les Pays-Bas espagnols. *id.*
La Cour de Madrid offre le gouvernement des Pays-Bas à Guillaume III. 264
Il le refuse. 266
Il porte la Cour de Madrid à confier ce gouvernement à l'Electeur de Bavière. 267
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 22 décembre 1691 —1er janvier 1692. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 12-22 janvier 1692. 268
Affaires du Piémont. . . . . *id.*
Leur importance pour les alliés. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 22 mai—1er juin 1691. 270
— du *même au même*, du 7 juin. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 3-13 novembre. . . . . *id.*
— du *même au même*, du janvier 1692. . . . . *id.*
Assemblée du Parlement (1691-1692). 272

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Les lenteurs du Parlement affligent Guillaume III. . . . 273
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6-16 novembre 1691. *id.*
— du *même au même*, du 10-20 novembre. 274
— du *même au même*, du 20-30 novembre. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 29 novembre—7 décembre. *id.*
Clôture de la session du Parlement (24 février 1692). . *id.*
Esprit des deux Chambres. . . . . *id.*
Caractère d'une Révolution fondée sur un changement de dynastie. 275
Les partis en Angleterre. 277
Unité du parti whig. . . . . *id.*
Fractionnement du parti tory. . . . . *id.*
Guillaume III maintient avec fermeté l'indépendance de la Couronne contre les Whigs qui voudraient l'opprimer. . 278
Guillaume III cherche à reconstruire l'ancien parti tory. . *id.*
Les Wighs accusent Guillaume III d'ingratitude. . . 280
Coalition entre les mécontents du parti whig et les jacobites. *id.*

CHAPITRE TREIZIÈME.

Guerre générale contre la France.

Préparatifs pour la campagne de 1692, par les Français et les alliés. 285
La Cour de Versailles se décide à faire un nouvel effort en faveur du roi Jacques. . . . . *id.*
Une descente en Angleterre est arrêtée. 286
Louis XIV, avant la campagne de 1692, a cinq armées sur pied. . . . . *id.*
Les dépenses de cet état de guerre commencent à devenir ruineuses pour le royaume. 287
Les préparatifs, du côté des alliés, égalent ceux de la France. *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 28 octobre—8 novembre 1691. 288

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Tableau de la Grande-Alliance, d'après les correspondances de Guillaume III et de Heinsius. 289
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 4 janvier 1692. . 290
— du *même au même*, du 8 janvier. 291
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 1er-11 janvier. . 293
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 11 janvier. . . *id.*
— du *même au même*, du 15 janvier. 294
— du *même au même*, du 18 janvier. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 12-22 janvier. . 295
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 22 janvier. . . 296
— du *même au même*, du 25 janvier. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 19-29 janvier. . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 29 janvier. . . 297
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 22 janv.—1er fév. 298
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 1er février. . . 299
— du *même au même*, du 2 février. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 2-12 février. . . 300
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 5 février. . . . *id.*
— du *même au même*, du 12 février. 302
— du *même au même*, du 15 février. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 19 février. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 22 février. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 26 février. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 16-26 février. . 304
— *même au même*, du 23 février—3 mars. . . . . *id.*
Guillaume III se rend en Hollande. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 14 avril 1692. . 305
Préparatifs faits en France pour une descente en Angleterre. 306
Jacques II invite plusieurs lords et plusieurs dames de distinction à venir assister aux couches de sa femme. *id.*
Manifeste du roi Jacques au peuple anglais (26 avril 1692). 307
Personnes qu'il excepte de l'amnistie. 310
Ce que Jacques II en dit dans ses *Mémoires*. 311
Conspiration des jacobites en Angleterre. 312

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Rupture entre la princesse Anne de Danemark et le Roi et la Reine. 313
Origine de cette brouillerie. . . . . *id.*
La princesse Anne devient le jouet des Whigs mécontents et des jacobites. . . . . *id.*
Rôle que lord Marlborough et sa femme jouèrent à cette occasion 314
Lettres de L'Hermitage à Heinsius, relativement à la brouillerie survenue entre la princesse Anne et le Roi et la Reine.. . . . . *id.*
Ressentiment de la Reine envers sa sœur. 320
Tableau des affaires d'Angleterre, d'après la correspondance de L'Hermitage avec le conseiller pensionnaire Heinsius. 322
Les grands préparatifs de la France fixent l'attention de Guillaume III.. 330
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 24 avril 1692. . *id.*
— du *même au même*, du 4 mai. 331
La flotte combinée se dirige vers les côtes de France, sous les ordres de l'amiral Russell. 332
Elle découvre la flotte ennemie, commandée par le comte de Tourville (29 mai). . . . . *id.*
Défaite de la flotte française au cap La Hogue (29 mai au 2 juin). 333
Journal du combat entre la flotte combinée et la flotte française. 334
Noms des vaisseaux français qui y furent détruits. . . *id.*
Le roi Jacques assiste, du rivage, à la défaite de la flotte française. . . . . *id.*
Il retourne à Saint-Germain. . . . . *id.*
Comment Saint-Simon s'exprime au sujet de la bataille de La Hogue. 335
Cette victoire relève considérablement les affaires de la Grande-Alliance. 337
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 2 juin 1692. . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Détails que L'Hermitage donne au conseiller pensionnaire Heinsius, relativement à l'effet produit en Angleterre par la victoire de La Hogue. 338
Louis XIV se met à la tête de son armée à la fin du mois de mai. 340
Les Français ouvrent la campagne des Pays-Bas par le siége de Namur. . . . . *id.*
Efforts tentés par Guillaume III pour empêcher la perte de Namur. 341
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 5 juin. . . . . *id.*
Namur se rend aux Français. . . . . *id.*
Indignation de Guillaume III. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 12 juin. 342
— du *même au même*, du 16 juin. . . . . *id.*
Le château de Namur capitule (30 juin). . . . . *id.*
Louis XIV retourne triomphant à Versailles. . . . . *id.*
Comment Louis XIV parle, dans ses *Œuvres*, de la prise de Namur. 343
Les Français gagnent la bataille de Steenkerke (3 août). 344
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 4 août. . . . . *id.*
Projet d'assassiner Guillaume III dans son camp. . . . 345
Guillaume III quitte l'armée et se rend en Hollande. . . *id.*
Campagnes sur le Rhin, en Savoie, en Espagne et en Hongrie (1692). . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 22 septembre. 347
Tableau de la Grande-Alliance après la campagne de 1692, d'après la correspondance de Guillaume III. 348
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6 septembre. . . 349
— du *même au même*, du 18 septembre. . . . . *id.*
Guillaume III sent le besoin de mettre fin à la guerre. . 350
Il retourne en Angleterre (30 octobre). . . . . *id.*
Sa lettre à Heinsius, du 25 octobre—4 novembre. . . 351

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 1er-11 novembre.. 352
— du *même au même*, du 8-18 novembre. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 18-28 novembre. . . . *id.*
— du *même au même*, du 26 novembre—6 décembre. 353
— du *même au même*, du 13-23 décembre. . . . *id.*
— du *même au même*, du 16-26 décembre. . . . *id.*
— du *même au même*, du 3-13 décembre. . . . 354

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Guerre générale contre la France.

Guillaume III et le Parlement anglais (1692-1693). . . 357
Situation de l'Angleterre après le complot jacobite. . . *id.*
Continuation de l'opposition de la princesse Anne. . . 358
Elle est privée des honneurs attachés à son rang. . . 360
Lettres de L'Hermitage à ce sujet. 361
Ouverture du Parlement (14 novembre 1692). . . . 364
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 4-14 novembre.. *id.*
Premiers actes de la chambre des Communes favorables au gouvernement. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 12-22 novembre. 365
— du *même au même*, du 15-25 novembre.. . . . *id.*
Débats dans la Chambre haute, à l'occasion des Pairs emprisonnés. 366
Les Communes demandent qu'on leur communique les traités et les comptes des dépenses publiques. . . . 367
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 18-28 novembre. 369
— du *même au même*, du 26 novembre—6 décembre. *id.*
Discussion dans la chambre des Communes : si le Roi était roi de *droit* aussi bien que de *fait*. 370
Guillaume III se plaint de la lenteur de la marche des affaires dans le Parlement. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 29 novembre—9 décembre. 371
Dispute entre le comte de Nottingham et l'amiral Russell. 374
Le Roi introduit des Whigs dans le ministère. 376
Le Parlement manifeste son aversion contre la présence des troupes en Angleterre. 377
Attaques contre le comte de Portland. 378
Progrès des Français dans les Pays-Bas espagnols, au milieu de l'hiver de 1693. 379
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 21-31 déc. 1692. *id.*
— du *même au même*, du 30 déc. 1692—9 janv. 1693. 380
— du *même au même*, du 3-13 janvier 1693. . . *id.*
Attaques personnelles contre Guillaume III dans la chambre des Lords. 381
Préparatifs pour la campagne du côté des Français et des alliés. . . . . *id.*
Correspondance de Guillaume III avec Heinsius. . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 13-23 déc. 1692. *id.*
— du *même au même*, du 22 déc. 1692—1er janv. 1693. 382
— du *même au même*, du 10-20 janvier 1693. . . 383
Exposé des sacrifices que s'imposent l'Angleterre et la République, pour le salut de la cause générale. . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 17-27 janvier. . 384
— du *même au même*, du 24 janvier—3 février. . . 385
— du *même au même*, du 7-17 février. 386
— du *même au même*, du 14-24 février. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 21 février—3 mars. . . 387
Les rivalités des petites Cours d'Allemagne paralysent l'action de la Grande-Alliance. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 28 février—10 mars. *id.*
Situation des affaires dans le Piémont. 388
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 7-17 mars. . . *id.*
La Cour du Portugal paraît disposée à se ranger du côté des ennemis de la France. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10-20 mars. . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Guillaume III se rend sur le continent. 388
Dispute des alliés sur la marche des troupes et sur leur commandement. 389
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 1er mai. . . . . *id.*
Campagne de 1693 dans les Pays-Bas et sur le Rhin. . 390
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 30 mai. 391
— du *même au même*, du 11 juin. . . . . *id.*
Une flotte marchande des puissances maritimes est attaquée par l'amiral Tourville. 393
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 27 juillet. . . *id.*
Bataille de Landen ou de Neerwinden gagnée par les Français (29 juillet). 394
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 30 juillet. . . 396
— du *même au même*, du 2 août. . . . . *id.*
Jugement de Saint-Simon sur la conduite de Luxembourg après la bataille de Neerwinden. 397
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 3 septembre. . . 398
Charleroy se rend aux Français. . . . . *id.*
Campagne de 1693 en Piémont, en Espagne et en Hongrie. 399
Bataille de la Marsaille, gagnée par les Français dans le Piémont. . . . . *id.*
Lettre de Louis XIV au maréchal de Catinat, du 29 novembre. 400
Succès des Français en Catalogne. 401
Lettre de Louis XIV au duc de Noailles, du 25 juin. . . *id.*
Campagne navale de 1693, peu glorieuse pour les puissances maritimes. 402
Guillaume III quitte l'armée. 404
Il demande que l'armée de la République soit portée, pour la campagne de 1694, à plus de 87,000 hommes. . 405
Guillaume III retourne en Angleterre. . . . . *id.*
Il trace le tableau de la situation où il trouve les affaires dans ce royaume. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 31 octobre—10 novembre. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 3-13 novembre. 405
Ouverture du Parlement. 406
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10-20 novembre. 407
Les Communes décident de seconder de tout leur pouvoir le gouvernement du Roi. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 4-14 décembre. 408
Le comte de Shrewsbury nommé secrétaire d'Etat. . . *id.*
Plusieurs whigs entrent aux affaires. 410
Etablissement de la Banque en Angleterre. . . . . *id.*
Préparatifs pour la campagne de 1694. 411
Le besoin de la paix se fait sentir en France comme chez les alliés. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 28 novembre—8 décembre. . . . . *id.*
Le but du Roi de France est de dissoudre la Grande-Alliance. 412
Il négocie dans plusieurs Cours. . . . . *id.*
Négociations du Roi de France avec les puissances maritimes. . . . . *id.*
Correspondance de Guillaume III relative à ces négociations. 413
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 14-24 novembre. 414
— du *même au même*, du 28 novembre—8 décembre. *id.*
— de Heinsius à Guillaume III, du 8 décembre. . . 416
— de Guillaume III à Heinsius, du 8-18 décembre. 417
La Cour de France cherche à exciter Amsterdam à demander impérieusement la paix. 418
Les négociateurs français laissent entrevoir qu'ils reconnaîtront la royauté de Guillaume III. . . . . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 22 décembre. . . *id.*
Guillaume III désire la paix. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 12-22 janv. 1694. *id.*
— du *même au même*, du 28 janvier—7 février. . 419
Influence de la Suède dans ces négociations. 420
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 16-26 février. . *id.*
— du *même au même*, du 24 février—5 mars. . . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Situation intérieure des Provinces-Unies. 421
Empressement d'Amsterdam pour la paix. . . . . *id.*
Sur la médiation de la Suède. 422
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 27 février—8 mars. *id.*
— du *même au même*, du 20-30 mars. . . . . *id.*
Tableau de la Grande-Alliance peu avant l'ouverture de la campagne.. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 20-30 mars. . . 423
— du *même au même*, du 3-13 avril. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 17-27 avril. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 20-30 avril. . . . . *id.*
Guillaume III rend à l'amiral Russell le commandement des forces navales.. 424
Projets des puissances maritimes pour la prochaine campagne navale. 425
Guillaume III retenu en Angleterre pour suivre les débats du Parlement.. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 13-23 avril. . *id.*
Clôture du Parlement. 426
Guillaume III s'embarque pour la Hollande. . . . . *id.*
Campagne de 1694. . . . . *id.*
Succès des Français en Catalogne. . . . . *id.*
Lettre de Louis XIV au duc de Noailles, du 10 juin. . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10 juin. . . . *id.*
Le duc de Noailles est nommé vice-roi de Catalogne. . 427
Les alliés envoient du secours et des vaisseaux en Espagne. *id.*
Opérations militaires sur le Rhin. . . . . *id.*
Opérations militaires dans les Pays-Bas. 428
Tentative des puissances maritimes contre Brest; elle échoue. . . . . *id.*
Démêlés entre l'Angleterre et le Danemark. 429
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 2 septembre. . . *id.*
Continuation des négociations pour la paix. 430
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 14 juin. . . . *id.*
— du *même au même*, du 21 juin. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 19 juillet. . . . 430
Guillaume III s'arrête à La Haye, pour y régler les affaires de la République et de la Grande-Alliance. . . . . *id.*
Heinsius est confirmé dans les fonctions de conseiller pensionnaire des Etats de Hollande. 431
Guillaume III retourne en Angleterre. . . . . *id.*
Son discours d'ouverture au Parlement. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius du 13-23 novembre. *id.*
La majorité dans les deux Chambres est acquise au gouvernement de Guillaume III. 432
Il donne son consentement au bill des parlements triennaux. *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 16-26 novembre. 433
— du *même au même*, du 20-30 novembre. 434
— du *même au même*, du 23 novembre—3 décembre. *id.*
— du *même au même*, du 4-14 décembre. . . . . *id.*
Les négociations préliminaires entre M. de Dykveld et les commissaires français sont communiquées aux ministres des Cours alliées. 435
Bases sur lesquelles les puissances maritimes proposent de négocier la paix. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 16-26 novembre. *id.*
— du *même au même*, du 23 novembre—3 décembre. 436
— du *même au même*, du 7-17 décembre. . . . . *id.*
Rupture des négociations. 437
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 18-28 décembre. *id.*
Maladie de la Reine. 438
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 25 déc. 1694—4 janvier 1695. . . . . *id.*
Mort de la Reine. . . . . *id.*
Jugement sur cette princesse. 439
Les peuples de la Grande-Bretagne s'associent à la douleur de Guillaume III. 440
Guillaume III se réconcilie avec la princesse Anne, sa belle-sœur. . . . . *id.*
Découragement de Guillaume III après la mort de la Reine. 441

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Vues pacifiques du monarque anglais. 441
Il veut une paix honorable pour l'Angleterre et les Provinces-Unies et capable d'assurer la sécurité de l'Europe. 442

CHAPITRE QUINZIÈME.

Situation intérieure de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande.

Coup d'œil sur le gouvernement de Guillaume III, en Angleterre, depuis son avénement. 445
Politique de Guillaume III à l'égard des partis. . . . 447
Mécontentement des Whigs de n'avoir pu dominer Guillaume III. . . . . *id.*
Réglement du revenu de la Couronne. 448
Rôle de l'Eglise anglicane. 456
Schisme dans l'Eglise anglicane ; les *jureurs* et les *non-jureurs*. 457
Ménagements de Guillaume III pour les membres du clergé anglican récalcitrants. . . . . *id.*
Les évêques non-assermentés sont dépossédés de leurs siéges. 460
Principes professés par les non-assermentés. 461
Situation financière de l'Angleterre. 464
Chiffre de la dette à la mort de Guillaume III. . . . 465
Etat de la marine. 466
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 19 août 1694. . 468
— du *même au même*, du 29 août. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 9 septembre. . . . . *id.*
Dangers auxquels le gouvernement de Guillaume III fut exposé, pendant les premières années qui suivirent la Révolution. 469
Formation d'un troisième parti dit *Moneyed interest*, après la Révolution de 1688. 471
L'ère financière fondée en Angleterre. 474
Situation des affaires en Ecosse. 475

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Pacification des hautes terres. 477
Lord Breadalbane et sir John Dalrymple chargés de négocier avec les clans des hautes terres. . . . . *id.*
Correspondance de Dalrymple et de lord Breadalbane à ce sujet. 478
Massacre de Glencoe. 480
Le massacre de Glencoe est pris en considération par le Parlement d'Ecosse. 487
Indignation générale contre Dalrymple. 488
Réglement des affaires de l'Eglise. . . . . *id.*
Les jacobites et les puritains ligués contre le gouvernement de Guillaume III, en Ecosse. 491
Projet de Guillaume III d'unir l'Angleterre et l'Ecosse ; il échoue. 492
Situation de l'Irlande depuis la réduction de cette île par Guillaume III. 493
Capitulation de Limerick. . . . . *id.*
Situation des Irlandais pendant le règne de Guillaume III. 495
Différents caractères des nationalités irlandaises. 498
Subordination du Parlement irlandais au Parlement d'Angleterre. 499
L'Eglise anglicane ; sa domination ecclésiastique et politique en Irlande. 501
Complots formés contre le gouvernement de Guillaume III. 503

CHAPITRE SEIZIÈME.

Association nationale pour défendre la vie et le trône de Guillaume III.

Impression produite sur Guillaume III par la mort de la Reine. 511
Lettre de Guillaume III à Heinsius, sur ce sujet, du 22 janvier—1er février 1695. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Reprise des négociations entre les agents de la Cour de Versailles et M. de Dykveld. 512
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 15-25 février. . . *id.*
— du *même au même*, du 1er-11 mars. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 19-29 mars. 513
— du *même au même*, du 26-mars—15 avril. . . *id.*
— du *même au même*, du 24-avril—4 mai. . . . 514
Prorogation du Parlement. . . . . *id.*
Guillaume III nomme une régence et se rend en Hollande. *id.*
Mort du maréchal de Luxembourg. . . . . *id.*
Ses conséquences. . . . . *id.*
Force des alliés dans les Pays-Bas. 515
Guillaume III se décide à faire le siège de Namur. . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 5 juillet. . . . *id.*
Capitulation de Namur (3 août 1695). 516
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 4 août. . . . *id.*
Dixmude et Deinse tombent au pouvoir des Français. . *id.*
Le maréchal de Villeroy fait bombarder Bruxelles. . . 517
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 15 août. . . . *id.*
Capitulation du château de Namur. 518
Lettre de Guillaume III au duc de Shrewsbury, du 6 septembre. 519
Lettre du duc de Shrewsbury à Guillaume III, du 30 août —9 septembre. 520
Renouvellement de la Grande-Alliance de 1689 (18 août 1695). . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 15 août. 521
Campagne sur le Rhin, en Piémont et en Catalogne. . . 522
Expédition navale. 523
Guillaume III retourne en Angleterre; il y est reçu comme un conquérant. . . . . *id.*
Dissolution du Parlement et convocation d'un nouveau. . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 15-25 octobre. 524

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Elections pour la chambre des Communes. 524
Voyage de Guillaume III dans l'intérieur de l'Angleterre. . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 12-22 novembre. 525
Réunion du troisième Parlement du règne de Guillaume III. *id.*
Discours du Roi aux Chambres. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 26 novembre—6 décembre. 528
Adresses des Chambres au Roi. . . . . *id.*
Subsides accordés par la chambre des Communes. . . *id.*
Rivalité commerciale entre l'Angleterre et l'Ecosse. . . 529
Les Ecossais forment le projet d'établir une colonie à l'isthme de Darien. 530
Le Parlement anglais s'y oppose. 532
Guillaume III s'oppose également au projet de colonisation de l'isthme de Darien. 533
Négociations du roi Jacques avec la Cour de Rome. . . 535
Entretien de lord Perth avec le prélat Caprara. . . . 536
Opinion de ce prélat sur Guillaume III. . . . . *id.*
Intrigues des jacobites. 537
Complots contre la vie et le trône de Guillaume III. . . 538
Projet d'invasion en Angleterre. 539
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 24 février—5 mars. . . . . *id.*
Le projet d'invasion est déjoué. 540
Extrait des *Mémoires du roi Jacques*, relativement à ce projet d'invasion. . . . . *id.*
Guillaume III porte à la connaissance des Chambres le complot contre sa vie et le projet d'invasion. 547
Adresses des Chambres au Roi. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 25 février—6 mars. . . . . *id.*
Acte d'association pour défendre la vie et le trône de Guillaume III. 548
Cette association prend le caractère d'un *Test* politique. . 550

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Paix de Ryswyk.

Correspondance et négociations qui précédèrent l'ouverture de la campagne de 1696. 553
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10-20 décembre 1695. *id.*
— du *même au même*, du 31 janvier—10 fév. 1696. *id.*
— du *même au même*, du 6-16 mars. 554
— du *même au même*, du 10-20 avril. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 28 avril—8 mai. 555
Guillaume III nomme une régence pour gouverner le royaume et s'embarquer pour la Hollande. . . . . *id.*
Louis XIV détache le duc de Savoie de la Grande-Alliance. *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 24 juin. 556
— du duc de Savoie à Guillaume III, du 17 juin. . *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 29 juin. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 2 juillet. 557
Efforts de Guillaume III et de l'Empereur pour empêcher la défection du duc de Savoie. 558
Traité entre la France et le duc de Savoie. 559
Influence de ce traité sur les négociations secrètes. . . 560
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 14 juillet. . . *id.*
— du *même au même*, du 19 juillet. 561
— du *même au même*, du 23 juillet. 563
Ouverture de la campagne. 564
Epuisement où se trouvent l'Angleterre et la République. . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 27 juillet. . . . *id.*
— du *même au même*, du 30 juillet. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 6 août. 565
Epuisement de la France. . . . . *id.*
Le besoin de la paix se fait sentir en France. . . . . *id.*
Opérations militaires de Louis XIV en Espagne. 566

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Opérations sur le Rhin et en Hongrie. 566
Le principal théâtre de la guerre est en Italie. . . . *id.*
L'Empereur et le Roi d'Espagne signent un traité de neutralité avec la France pour l'Italie. 567
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6 septembre. . . *id.*
Mécontentement des alliés contre l'Empereur. . . . 568
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 17 juillet. . . *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 23 juillet. . . *id.*
Mort de Jean Sobieski. 569
Projet de faire élire le roi Jacques au trône de Pologne. . *id.*
Le roi Jacques s'y refuse. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6 septembre. . . 570
Négociations entre l'envoyé français et les négociateurs hollandais. 571
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6 août. . . . 572
— du duc de Shrewsbury à Guillaume III, du 21—31 juillet. . . . . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 8 août. . . . 573
Offres de la Cour de Versailles pour arriver à la paix. . 575
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 10 août. . . *id.*
Le Roi d'Angleterre, à la veille de quitter le continent, désire vivement la conclusion de la paix. 576
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6 septembre. . *id.*
— du *même au même*, du 18 septembre. . . . 577
— du *même au même*, du 19 septembre. . . . *id.*
— dn *même au même*, du 26 septembre. . . . *id.*
Le résultat de la négociation secrète est communiqué aux Etats. 578
Situation des affaires en Angleterre. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 9-19 octobre. . 579
Réunion du Parlement. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 20-30 octobre. . *id.*
Subsides accordés par la chambre des Communes. . . 580
Malaise financier en Angleterre, en France et dans les Provinces-Unies. 581

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Changement dans le ministère de Louis XIV. 585
Correspondance et négociations qui précédèrent la réunion du congrès de Ryswyk. 587
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 13-23 avril 1697. *id.*
Politique de Louis XIV en négociant à Ryswyk. . . 588
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 3-13 nov. 1696. *id.*
— du *même au même*, du 6-16 novembre. 589
Chicanes de la Cour de Versailles sur la question de la reconnaissance de Guillaume III, comme roi de la Grande-Bretagne. 590
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 13-23 novembre. *id.*
— du *même au même*, du 17-27 novembre. 591
Effet produit par le refus des négociateurs français de reconnaître la royauté de Guillaume III. . . . . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 27 novembre. . . *id.*
Convention conclue entre les négociateurs hollandais et M. de Caillière, négociateur français, relativement à la reconnaissance de la royauté de Guillaume III, du 11 novembre 1696. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 8-18 décembre. . 592
Mécontentement du Roi de la Grande-Bretagne contre la Cour de Vienne et le duc de Savoie. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 24 novembre—4 décembre. 593
Lettre du *même au même*, du 27 novembre—7 décembre. *id.*
— du *même au même*, du 11-21 décembre. 594
— du *même au même*, du 18-28 décembre. . . . . *id.*
Acceptation de la médiation de la Suède; on s'occupe de la désignation du lieu des conférences pour la paix. . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 22 décembre 1696—1er janvier 1697. . . . . *id.*
Appréhension causée par le bruit de la mort du Roi d'Espagne. 595
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 15-25 janvier 1697. *id.*
Congrès de Ryswyk. 596

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le but de Louis XIV est de dissoudre la Grande-Alliance avant la mort du Roi d'Espagne. 596
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 5 février. . . . 597
L'Empereur et le Roi d'Espagne sont mécontents des offres faites par la France. . . . . *id.*
Préliminaires consentis par les négociateurs français. . 598
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 5-15 février. . *id.*
— du *même au même*, du 9-19 février. 599
— du *même au même*, du 19 février—1er mars. . . *id.*
Mécontentement du Roi de la Grande-Bretagne des entraves que le cabinet impérial met aux négociations. . . . 600
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 12-22 mars. . *id.*
Changement qui s'opère dans la politique du Roi de la Grande-Bretagne à l'égard de la Maison d'Autriche. . 601
Conduite maladroite de la Cour de Vienne à l'égard du Roi de la Grande-Bretagne. 602
Lettre de Guillaumme III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 23 février—4 mars. . . . . *id.*
Noms des plénipotentiaires au congrès de Ryswyk. . . 603
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 12-22 mars. . 604
La mort de Charles, roi de Suède, arrête les négociations. *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 25 fév.—6 mars. *id.*
— du *même au même*, du 13-23 avril. 605
Prorogation du Parlement. . . . . *id.*
Lord Sunderland entre dans le conseil privé ; son influence auprès de Guillaume III. . . . . *id.*
Guillaume III se rend en Hollande. 606
Double négociation au congrès : la négociation publique et la négociation secrète. . . . . *id.*
Guillaume III va prendre le commandement de l'armée dans les Pays-Bas espagnols. . . . . *id.*
Les armées se trouvent en présence. 607
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 21 mai. . . . *id.*
— du *même au même*, du 26 mai. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 27 mai. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ath est investi par l'armée française. 608
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 30 mai. . . . . *id.*
Succès des Français dans les Pays-Bas espagnols et en Catalogne. 609
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 17 juin. 610
L'Electeur de Saxe est élu roi de Pologne. . . . . *id.*
Conférences entre le maréchal de Boufflers et le comte de Portland, relativement à la reconnaissance, par la Cour de France, de Guillaume III comme roi de la Grande-Bretagne. 612
Lettre de Louis XIV au maréchal de Boufflers, du 12 juillet. 614
— du *même au même*, du 17 juillet. . . . . *id.*
— du maréchal de Boufflers à Louis XIV, du 9 juillet. *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 11 juillet. . . . 615
— du *même au même*, du 18 juillet. 616
— de lord Portland au duc de Shrewsbury, du 19-29 juillet. . . . . *id.*
Signature de l'acte entre le maréchal de Boufflers et le comte de Portland, relativement à la reconnaissance de Guillaume III comme roi d'Angleterre. 617
Les plénipotentiaires français au congrès consentent à la restitution des conquêtes faites sur l'Espagne et l'Empire, par la voie des armes ou de réunion, depuis la paix de Nimègue, etc., etc. . . . . *id.*
Guillaume III quitte l'armée et se rend au château du Loo. *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 17 août. 618
Barcelonne se rend aux Français. . . . . *id.*
L'Espagne demande la paix à tout prix. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 25 août. 619
Le 31 août 1697, les plénipotentiaires français déclarent que toutes leurs offres sont retirées, et fixent le 20 septembre suivant, pour le terme auquel les nouvelles offres devront être acceptées par les alliés. . . . . *id.*
Lettre du conseiller pensionnaire Heinsius à Guillaume III, du 1er septembre. . . . . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La France suscite des divisions dans le Corps germanique et excite la jalousie des princes protestants contre les princes et Etats catholiques. 620
Les puissances maritimes prennent à cœur les intérêts de l'Empereur et de l'Empire. . . . . *id.*
Position des alliés vis-à-vis de la France. . . . . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 4 septembre. . . . 621
Nouvelle entrevue entre le maréchal de Boufflers et le comte de Portland (11 septembre). 622
Lettre du maréchal de Boufflers à Louis XIV, du 12 septembre. 624
Le médiateur fait de vives représentations au sujet des prétentions de la France. . . . . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 8 septembre. . *id.*
— du *même au même*, du 11 septembre. 625
— du *même au même*, du 15 septembre. 626
— du *même au même*, du 17 septembre. 627
— du *même au même*, du 18 septembre. . . . . *id.*
Heinsius annonce à Guillaume III que la paix est signée à Ryswyk. 628
Lettre de Guillaume III à Heinsius sur la conclusion de la paix, du 22 septembre. . . . . *id.*
Principales dispositions du traité conclu entre la France et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Principales dispositions du traité conclu entre la France et l'Espagne. 629
Principales dispositions du traité conclu entre la France et l'Angleterre. . . . . *id.*
Le roi Jacques proteste contre les clauses du traité de Ryswyk, qui portent atteinte à ses droits. 630
L'Empereur profite de l'armistice et continue à négocier avec la France. 631
Les princes de l'Empire en font autant. . . . . *id.*
Hauteur de Louis XIV à l'égard de l'Empereur et de l'Empire. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 27 octobre. . . 631
Traité entre la France, l'Empereur et l'Empire. . . . 632
Clauses statuant que la religion catholique romaine resterait dans le *statu quo*, dans les lieux et districts restitués hors de l'Alsace. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 31 octobre. . . 633
Les princes protestants refusent de signer le traité. . . 635
Guillaume III retourne en Angleterre. 637
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 28 novembre. . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

SEPTIÈME VOLUME.

QUATRIÈME PARTIE.

De la Paix de Ryswyk au début de la Guerre pour la Succession d'Espagne, en 1702.

CHAPITRE PREMIER.

L'Europe à la fin du XVIIe siècle.

Coup d'œil sur la situation générale de l'Europe, à la fin du XVIIe siècle. 5
Situation de l'Empire après la paix de Ryswyk. 6
Position des princes et Etats protestants de l'Empire. . *id.*
L'Electeur de Saxe embrasse le catholicisme. 7
Création d'un neuvième Electorat en faveur de la Maison de Hanovre. 9
Vues politiques du cabinet de Berlin. 12
Le principe de l'isolement des Etats, dans l'Empire, prévaut au point de détruire toute espèce d'homogénéité dans le Corps germanique. 13
Les puissances du nord de l'Europe. 14
La Suède sous la minorité de Charles XII. . . . . *id.*
Le Danemark. 15
La Pologne et son Roi. . . . . *id.*
La Russie. 16

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Débuts de Pierre le Grand. 16
Situation de la Turquie. 20
Elle est obligée de recevoir la paix à Carlowitz. . . . 21
Décadence de l'empire ottoman après cette paix. . . . 22
La France après la paix de Ryswyk. 23
Appréciations diverses du caractère de Louis XIV. . . 24
Mme de Maintenon. 27
Degré d'influence qu'elle avait sur Louis XIV. . . . 31
La famille royale. 33
Les princes du sang. 34
Les enfants légitimés de Louis XIV. . . . . id.
Réflexions sur le choix des ministres et généraux, pendant la deuxième moitié du règne de Louis XIV. . . . 35
Le pouvoir absolu de Louis XIV tend à un nivellement général de la société en France. 37
Les Provinces-Unies après la paix de Ryswyk. . . . 38
Besoin qu'elles éprouvent de la paix. . . . . id.
Barrières qu'elles obtiennent contre la France dans les Pays-Bas espagnols. 39
Situation de la Grande-Bretagne. 41
Répugnance qui se manifeste en Angleterre pour le maintien d'une armée permanente en temps de paix. . . . 43
Indifférence extraordinaire du peuple anglais pour les affaires du dehors. . . . . id.
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 11-21 janvier 1698. id.
Ouverture de la session du Parlement. 44
Projet de Guillaume III de maintenir sur pied des forces militaires considérables. 45
Les Communes décident que toutes les troupes levées depuis 1688 seront licenciées. 46
Irritation produite par ce vote dans l'esprit du Roi de la Grande-Bretagne. . . . . id.
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10-20 déc. 1697. id.
— du *même au même*, du 11-21 janvier 1698. . . id.
— du *même au même*, du 15-25 février. . . . 47

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 25 février—7 mars. 47
Les Communes fixent une somme pour la liste civile du Roi pendant sa vie. 48
Le midi de l'Europe. 49
Charles II, roi d'Espagne. . . . . id.
Politique de la Cour d'Espagne jusqu'à la mort de la reine Marie d'Orléans, en 1688. 50
Mariage de Charles II avec la princesse Marie-Anne de Bavière-Neubourg. . . . . id.
De cette époque, la Cour d'Espagne se joint aux ennemis de la France. . . . . id.
La reine Marie-Anne toute puissante à la Cour de Madrid. 51
Elle favorise ouvertement les prétentions de la branche impériale d'Autriche à la succession d'Espagne. . . . . id.
Question de la succession du Roi d'Espagne. . . . . id.
Prétendants à cette succession : le Roi de France, l'Empereur et l'Electeur de Bavière, pour son fils. . . . . id.
Tableau explicatif pour la question de la succession d'Espagne. 52
Les renonciations des Infantes d'Espagne à la Couronne, mises en parallèle avec la *Loi salique*, en France. . . . 53
Etat de décadence de l'Espagne vers la fin du XVIIe siècle. 56

CHAPITRE DEUXIÈME.

Développements et progrès de l'intelligence humaine pendant le XVIIe siècle.

Du développement des sciences, des arts, des lettres, de l'industrie et du commerce, en France, en Angleterre et dans les Provinces-Unies, pendant le courant du XVIIe siècle. 61
Du système colonial, depuis le milieu jusqu'à la fin du XVIIe siècle. 69

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Caractère de l'esprit religieux au XVIIe siècle. 88
Disputes théologiques. 89
Des sciences et de la littérature au XVIIe siècle. 95
Beaux-Arts. 103
Art de la guerre. 110
Marine. 111
Du système des dettes fondées. 113

CHAPITRE TROISIÈME.

Succession d'Espagne. — Premier Traité de partage.

Observations préliminaires. 117
Projet de faire conclure entre les puissances maritimes, l'Empereur et l'Empire, un traité de garantie et d'association générale pour le maintien de la paix. 118
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 24 décembre 1697—3 janvier 1698. . . . . *id.*
Ambassades du Roi de la Grande-Bretagne et des Etats-Généraux à la Cour de Versailles. 119
Le comte de Portland est nommé ambassadeur extraordinaire à la Cour de France. . . . . *id.*
Détails donnés par le duc de Saint-Simon sur la mission du comte de Portland. 120
Le comte de Portland insiste pour que le roi Jacques soit renvoyé de France. 121
Refus positif de Louis XIV. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 11-21 février 1698. . . . . *id.*
Mme de Maintenon refuse de recevoir l'ambassadeur d'Angleterre. 122
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 8-18 février. . . 123
Détails que lord Portland transmet au Roi sur la Cour de de France. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Représentations du comte de Portland à Louis XIV relativement au séjour du roi Jacques en France. 125
Lettre de lord Portland à Guillaume III, du 22 février. . 126
Guillaume III cherche à modérer son ambassadeur sur ces questions. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à lord Portland, du 13-23 février. *id.*
Maladie du Roi d'Espagne. . . . . *id.*
Alarmes causées en Europe par cet événement. 127
Louis XIV fait sonder Guillaume III par le comte de Portland, sur la question de la succession du Roi d'Espagne. . *id.*
Lettre du comte de Portland à Guillaume III, du 15 mars. 128
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 8-18 mars. . . 131
— du *même au même*, du 15-25 mars. 132
— du *même au même*, du 21-31 mars. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 29 mars—9 avril. . . . 133
Politique nouvelle de Louis XIV à l'égard du Roi de la Grande-Bretagne. 134
Le comte de Tallard est désigné comme ambassadeur à la Cour de Londres. 135
Instructions générales données au comte de Tallard. . *id.*
Instructions spéciales relatives au partage de la succession d'Espagne. 136
Le comte de Tallard arrive à Londres avant le retour de lord Portland de son ambassade. 137
Guillaume III ne juge pas prudent de désigner un commissaire anglais, pour conférer avec l'ambassadeur de France. *id.*
Il se décide à traiter en personne avec le comte de Tallard, jusqu'au retour de lord Portland. . . . . *id.*
L'ambassadeur français renouvelle les propositions faites au comte de Portland, pour le partage de la monarchie d'Espagne. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 1er-11 avril. . . *id.*
— du *même au même*, du 6-16 avril. 138
— du *même au même*, du 13-23 avril. 139
Hésitations, embarras et perplexités de Guillaume III. . 141

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à lord Portland, du 2-12 mai. . 141
Louis XIV craint de voir Guillaume III entrer dans de nouveaux engagements avec la Maison impériale, relativement à la succession d'Espagne. 142
Guillaume III appréhende de voir rompre l'alliance entre l'Angleterre et les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Guillaume III ne s'ouvre, sur la question de la succession d'Espagne, qu'au conseiller pensionnaire Heinsius. . *id.*
Lettre de Guillaume III à lord Portland, du 9-19 mars. *id.*
Guillaume III et Heinsius se décident à entrer en négociation avec Louis XIV, touchant le partage de la succession d'Espagne.. 143
Le désir de la paix est prédominant en Angleterre comme dans les Provinces-Unies. . . . . *id.*
Rivalité entre l'Empereur et l'Electeur de Bavière, relativement à la succession d'Espagne. 144
Alternatives proposées par Louis XIV. 145
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 13-23 avril. . . *id.*
— du *même au même*, du 15-25 avril. 152
— du *même au même*, du 22 avril—2 mai. . . . 153
— du *même au même*, du 26 avril—6 mai. . . . *id.*
Réponse de Guillaume III aux ouvertures faites par la Cour de Versailles. 154
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 29 avril—9 mai. *id.*
Raisons qui portèrent Guillaume III à négocier le traité de partage, à l'insu des ministres anglais. 156
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 3-13 mai. . . . 158
L'empereur Léopold et l'Electeur de Bavière espèrent l'un et l'autre recueillir la succession d'Espagne. . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10-20 mai. . . *id.*
Nouvelles alternatives proposées par le comte de Tallard.. 159
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 13-23 mai. . . *id.*
— du *même au même*, du 26 mai—6 juin. . . . 160
Mission de M. Hop, en qualité d'ambassadeur des Etats-Généraux à la Cour de Vienne. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 24 juin—3 juillet. 160
— du *même au même*, du 8-18 juillet. 161
Le comte de Portland revient de son ambassade en Angleterre. . . . . *id.*
Milord Jersey est nommé ambassadeur à la Cour de Versailles. . . . . *id.*
Guillaume III communique au lord-chancelier Somers les ouvertures faites par la Cour de France. 163
Louis XIV envoie le marquis d'Harcourt en qualité d'ambassadeur à Madrid. 164
Ses instructions. . . . . *id.*
Popularité de l'ambassadeur de France à Madrid. 165
Louis XIV enjoint à son ambassadeur, le comte de Tallard, de suivre Guillaume III en Hollande, pour y continuer la négociation. . . . . *id.*
Lettre de Louis XIV au comte de Tallard, du 26 juin. . 166
— du *même au même*, du 4 juillet. . . . . *id.*
Lettres du comte de Tallard à Louis XIV, des 8 et 13 juillet. 168
Lettre de Louis XIV au comte de Tallard, du 11 juillet. 169
But de Louis XIV, en traitant avec les puissances maritimes. 170
Lettre de Louis XIV au comte de Tallard, du 4 juillet. 171
Dissolution du Parlement et convocation d'un nouveau, pour le 3 septembre. . . . . *id.*
Guillaume III nomme une régence pour gouverner le royaume pendant son absence. . . . . *id.*
Avant de quitter l'Angleterre, il laisse l'ordre de garder sur pied seize mille hommes de troupes. 172
Guillaume III quitte l'Angleterre. . . . . *id.*
Lettre du comte de Tallard à Louis XIV, du 30 juillet. . *id.*
Reprise des négociations avec le comte de Tallard, en Hollande. . . . . *id.*
Les propositions du comte de Tallard sont de nature à être acceptées par le Roi d'Angleterre. 173
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10 août. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Entrevue de Guillaume III et du comte de Tallard, dans laquelle est décidé le partage de la succession d'Espagne. 173
Lettres du comte de Tallard à Louis XIV, des 15 et 16 août. *id.*
Louis XIV envoie à son ambassadeur tous les actes nécessaires à la conclusion immédiate du traité. . . . 174
Lettres du comte de Tallard à Louis XIV, des 8 et 9 septembre. 175
La négociation est portée à la connaissance des Etats de Hollande, par le conseiller pensionnaire. 178
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 14 septembre. . *id.*
— de Guillaume III au lord-chancelier Somers, du 15-25 août. . . . . *id.*
Réponse du lord-chancelier Somers, du 28 août—8 sept.. 179
Signature du traité de partage, entre les Rois de France et de la Grande-Bretagne (24 septembre 1698). . . . 182
Lettre du comte de Tallard à Louis XIV, du 26 septembre. 183
Signature du traité de partage, entre le Roi de France et les Etats-Généraux (13 octobre 1698). . . . . *id.*
Substance du traité. . . . . *id.*
Article secret par lequel l'Electeur de Bavière est appelé éventuellement à la Couronne d'Espagne. 185
Lettre du comte de Tallard à Louis XIV, du 9 septembre. *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 14-24 octobre. . 186
Ratification du traité de partage. . . . . *id.*
Guillaume III revient, auprès du comte de Tallard, sur la résidence du roi Jacques en France. . . . . *id.*
Lettre du comte de Tallard à Louis XIV, du 3 novembre. *id.*
— de Louis XIV au comte de Tallard, du 11 novembre. 188
Position difficile dans laquelle les puissances maritimes se trouvent placées, à l'égard des Cours de Madrid et de Vienne. 190
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6-16 décembre. *id.*
— du *même au même*, du 13-23 décembre. . . . *id.*
— du *même au même*, du 6-16 janvier 1699. . . 191
Retour du comte de Tallard à Londres. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Nouvelles instructions dont il est muni 191
Louis XIV est préoccupé de l'idée que des troubles et une nouvelle révolution se préparent en Angleterre. . . 193
Lettre de Louis XIV au comte de Tallard, du 16 mai. . *id.*
— du comte de Tallard à Louis XIV, du 22 mai. . *id.*
— de Louis XIV au comte de Tallard, du 26 mai. . . 194
— du comte de Tallard à Louis XIV, du 2 juin. . . *id.*
— de Louis XIV au comte de Tallard, du 12 juin. . 195
Guillaume III revient en Angleterre. 196
Réunion du Parlement. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6-16 déc. 1698. *id.*
Irritation de la Chambre en ce qui concerne l'armée. . 197
Lettres de Guillaume III à Heinsius, des 13-23 et 14-24 déc. *id.*
La Chambre insiste sur le licenciement des troupes. . . 198
Irritation de Guillaume III. 199
Guillaume III forme le projet de quitter l'Angleterre et de se retirer en Hollande. . . . . *id.*
Discours qu'il se propose de faire à cette occasion aux Chambres. 200
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 20-30 décembre. 201
— de Heinsius à Guillaume III, du 30 décembre. . . *id.*
— du *même au même*, du 6 janvier 1699. . . . 202
Lettres de Guillaume III à Heinsius, des 6-16 et 13-23 janv. *id.*
Guillaume III sanctionne le bill de la réforme des troupes. 203
Il donne des ordres pour la réduction de l'armée à sept mille hommes. 204
Les gardes hollandaises sont embarquées pour la Hollande. 205
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 21-31 mars. . . 206
Retentissement que la lutte entre le Parlement et la Couronne a eu en Europe. 207
Détails que le comte de Tallard transmet à sa Cour à ce sujet. 208
Lettre de Louis XIV au comte de Tallard, du 30 janvier. 210
— du comte de Tallard à Louis XIV. 212
Louis XIV donne à l'Europe le spectacle de la réunion du camp de Compiègne. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE QUATRIÈME.

Succession d'Espagne. — Deuxième Traité de partage.

Charles II, roi d'Espagne, appelle le prince Electoral de Bavière à la succession de la Couronne d'Espagne. . . . 217
Mort du prince Electoral de Bavière. 218
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 31 janvier— 10 février 1699. . . . . *id.*
Nouvelles ouvertures de la Cour de France, relativement à un deuxième partage de la monarchie d'Espagne. . . 220
Lettre de Louis XIV au comte de Tallard, du 13 février. . *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 3-13 février. . . 229
— du *même au même*, du 10-20 février. . . . . *id.*
Principales questions à résoudre dans le nouveau traité. . 230
Lettre du comte de Tallard à Louis XIV, du 12 février. . *id.*
— du *même au même*, du 20 février. . . . . *id.*
— de Louis XIV au comte de Tallard, du 3 mars. . 232
— du comte de Tallard à Louis XIV, du 7 mars. . 233
— de Guillaume III à Heinsius, du 17-27 février. . 234
— du *même au même*, du 24 février—6 mars. . . *id.*
— du comte de Tallard à Louis XIV, du 7 mars. . . 235
Nouvelle répartition, entre Louis XIV et l'Empereur, des Etats composant la monarchie d'Espagne. 236
Lettre du comte de Tallard à Louis XIV, du 26 février. . 237
Lettres de Guillaume III à Heinsius, des 10-20 et 17-27 février. 238
Lettre du comte de Tallard à Louis XIV, du 7 mars. . . *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 21 février— 3 mars. 239
Louis XIV veut entraîner les puissances maritimes dans un nouveau traité séparé. 240
Les puissances maritimes font faire des ouvertures à la Cour de Vienne, relativement à la succession d'Espagne. *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10-20 mars. . . . 240
— du *même au même*, du 4-14 avril. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 12-22 mai. . . . . *id.*
Les ouvertures faites à la Cour de Vienne sont reçues d'une manière peu satisfaisante. 241
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 16-26 mai. . . . *id.*
— du *même au même*, du 19-29 mai. . . . . *id.*
Le comte de Portland se retire de la Cour. 242
Portrait du comte de Portland. 243
Le comte d'Albemarle succède à la faveur du comte de Portland. 244
Efforts de Guillaume III pour engager le comte de Portland à abandonner sa résolution de quitter la Cour. 245
Lettre de Guillaume III au comte de Portland, du 28 avril—8 mai. . . . . *id.*
Lettre du *même au même*, du 1er-11 mai. 246
Le comte de Portland consent à continuer ses négociations avec l'ambassadeur de Louis XIV. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 25 avril—5 mai. . *id.*
— du *même au même*, du 28 avril—8 mai. 247
Prorogation du Parlement. . . . . *id.*
Changement dans le ministère en Angleterre. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 15 mai. 248
Le Roi s'embarque pour la Hollande. . . . . *id.*
Les comtes de Portland et de Tallard s'y rendent de leur côté. . . . . *id.*
Heinsius est confirmé dans ses fonctions de conseiller pensionnaire. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 28 février. . . *id.*
— de Heinsius à Guillaume III, du 3 mars. . . . . *id.*
Convention entre les Rois de France et de la Grande-Bretagne, par laquelle ils s'engagent à signer un nouveau traité de partage, dans les trois mois. . . . . *id.*
Attribution des parts du Roi de France et de l'Empereur dans ce partage. 249

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 2 juin. 249
Traité entre la Cour de France et les Etats-Généraux sur la question du tarif. 250
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 28 juin. . . . 251
— du *même au même*, du 6 juillet. . . . . *id.*
Louis XIV se propose d'informer la Cour de Madrid des mesures qu'il désire prendre avec les puissances maritimes, relativement à la succession d'Espagne. . . . . *id.*
Il consulte à ce sujet le marquis d'Harcourt, son ambassadeur à Madrid. . . . . *id.*
Le marquis d'Harcourt dissuade le Roi de faire cette communication. 252
Lettre de Louis XIV au marquis d'Harcourt, du 16 août. 253
Les négociations entre les puissances maritimes et la Cour impériale sont poussées avec activité. 256
Elles sont mal accueillies à la Cour de Vienne. 257
Lettres de Guillaume III à Heinsius, des 14, 24 et 27 juillet. 258
— du *même au même*, des 16 et 21 août. 259
La Cour de Versailles fait vivement presser Guillaume III de conclure un nouveau traité de partage. . . . . *id.*
Guillaume III cherche à gagner du temps, dans l'espoir d'amener la Cour de Vienne à y accéder. 260
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 15 septembre. . *id.*
Protestation de la Cour de Madrid contre toute mesure ayant pour but de disposer de la succession d'Espagne, du vivant du Roi. 261
Lettre du conseiller pensionnaire Heinsius à Guillaume III, du 28 septembre. . . . . *id.*
Mémoire que le comte de Tallard remet au comte de Portland, relativement au partage de la succession d'Espagne. *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 18 septembre. . 262
— de Guillaume III à Heinsius, du 19 septembre. . 263
— du *même au même*, du 26 septembre. 264
Rupture de la Cour de Madrid avec les puissances maritimes. 265

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Guillaume III ordonne à l'ambassadeur d'Espagne de quitter l'Angleterre. 266
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 29 septembre. . 267
Le projet de traité avec la France est porté à la connaissance des Etats de Hollande. . . . . id.
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 8 octobre. . . id.
Protestation de l'Empereur. 268
Opposition d'Amsterdam au traité. . . . . id.
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 20-30 octobre. . id.
— du *même au même*, du 23 octobre—3 novembre. . id.
— du *même au même*, du 30 octobre—10 novembre. 269
Louis XIV se montre mécontent de la répugnance qui se manifeste dans la République, pour conclure un nouveau traité de partage. . . . . id.
Guillaume III charge son ambassadeur, le comte de Manchester, de s'expliquer avec le Roi de France à cet égard. id.
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 20-30 octobre. . id.
Le comte de Manchester obtient une audience de Louis XIV. 270
Détails de ce qui s'y passa. . . . . id.
Entretien de lord Manchester avec M. de Torcy. . . . id.
Lettre du comte de Manchester au comte de Jersey, du 21 novembre. . . . . id.
Le traité de partage est soumis aux délibérations des assemblées souveraines, dans les Provinces-Unies. . . . 271
Opposition qu'il y rencontre. 272
Le comte de Tallard vient sommer Guillaume III de mettre la dernière main au traité de partage. 274
Guillaume III confie son embarras et ses appréhensions à Heinsius. . . . . id.
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10-20 novembre. . id.
— du *même au même*, du 14-24 novembre. . . . 275
— du *même au même*, du 24 novembre—4 décembre. id.
— du *même au même*, du 28 novembre—8 décembre. 277
— du *même au même*, du 5-15 décembre. . . . id.
— du *même au même*, du 19-29 décembre. . . . 278

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 22 décembre 1699—1er janvier 1700. 278
Lettres du *même au même*, des 2-12 et 5-15 janvier 1700. 279
L'opposition de la ville d'Amsterdam arrête Louis XIV et Guillaume III dans la conclusion du traité de partage. . *id.*
Heinsius se charge de ramener la ville d'Amsterdam à d'autres sentiments. 280
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 5 janvier. . . *id.*
— du *même au même*, du 8 janvier. 282
— du *même au même*, du 12 janvier. 284
La ville d'Amsterdam se désiste de son opposition. . . 286
Réunion du Parlement. 287
Mauvaise humeur des Communes. 288
Lettres de Guillaume III à Heinsius, des 17-27 novembre et 28 novembre—8 décembre 1699. 289
Les Communes prennent à tâche d'exaspérer Guillaume III en poursuivant ses ministres. 290
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 26 janvier 1700. 291
Adresse des Communes au Roi, relativement aux concessions des biens confisqués. . . . . *id.*
Prorogation du Parlement. 293
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 12-23 avril. . . . . *id.*
Dangereuse fermentation en Ecosse. 296
Les Ecossais mécontents du gouvernement de Guillaume III. *id.*
Ruine de la colonie de Darien. 297
Situation intérieure de l'empire britannique, vers la fin du XVIIe siècle. 300
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, des 12-22 et 6-16 février. 302
Signature du second traité de partage (3 mars 1700). . 303
Satisfaction que cause à la Cour de Versailles la signature du second traité de partage. 307
L'honneur en est attribué au Roi d'Angleterre. . . . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettre du comte de Manchester au comte de Jersey, du 3 mai. 307
La Cour de France donne la plus grande publicité au traité de partage. . . . . *id.*
Lettres de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, des 3-13 et 19-29 avril. 309
Le marquis de Torcy informe le ministre de l'Empereur à la Cour de Versailles du traité qui vient de se conclure. *id.*
Détails donnés par l'ambassadeur d'Angleterre sur l'impression que produisit la signature du traité dans les principaux Etats intéressés au sort futur de l'Espagne . . . 311
Détails sur les négociations des puissances maritimes à la Cour impériale. 314
Le marquis de Villars envoyé en qualité d'ambassadeur de Louis XIV à la Cour impériale. 317
Les ministres de l'Empereur cherchent à détourner la Cour de Versailles de signer le second traité de partage. . 318
Le Roi de France ordonne à son ambassadeur de porter le contenu du traité à la connaissance de l'Empereur. . 319
Entretien du marquis de Villars avec les comtes de Kaunitz et de Harrach, ministres de l'Empereur. 320
La Cour de Vienne persiste à ne pas entrer dans le traité de partage. 322
Irritation de la Cour impériale contre les puissances maritimes. *id.*
L'Empereur veut envoyer l'archiduc Charles en Espagne. 323
Louis XIV veut recourir aux armes. 324
Les puissances maritimes s'interposent. . . . . *id.*
Lettres de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, des 21 et 26 août. . . . . *id.*
L'Empereur est forcé d'abandonner son dessein. . . . *id.*
Sensation produite en Europe par la signature du traité de partage. 325
Communication est donnée aux principales Cours de l'Europe. 326
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 4 juin. . . . *id.*
Lettres du *même au même*, des 1er et 8 juin. 327

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les puissances maritimes sont à la veille de perdre l'Electeur de Bavière. 328
Politique du cabinet de Brandebourg. 329
L'Electeur de Brandebourg mécontent du Roi de la Grande-Bretagne, qui n'approuve pas son projet de se faire déclarer roi de Prusse. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 17-27 avril. . . *id.*
— du *même au même*, du 25 mai—4 juin. . . . *id.*
— du *même au même*, du 21 septembre. . . . *id.*
— du *même au même*, du 12 septembre. . . . 331
La guerre du Nord. 332
Alliance entre les Cours de Russie, de Danemark et de Pologne contre la Suède (1700). 333
On croit, dans le Nord comme dans l'Empire, qu'il sera facile de braver les puissances maritimes. 334
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 16 mars. . . . *id.*
Le conseiller pensionnaire démontre la nécessité d'envoyer des forces navales dans la Baltique, pour arrêter la guerre entre les puissances du Nord. 335
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 7 avril. . . . *id.*
Une escadre combinée est envoyée dans la Baltique. . 336
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 5 juin. . . . *id.*
Le conseiller pensionnaire prouve au comte de Briord, ambassadeur de Louis XIV à La Haye, que les Cours de France, d'Angleterre et les Etats-Généraux doivent rester unis dans la question du Nord, pour ne pas nuire au traité de partage qui vient d'être conclu. . . . 337
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 11 juin. . . . *id.*
La Cour de France se décide à laisser faire les puissances maritimes et offre sa médiation. 338
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 21 mai—1er juin. . . . . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 25 juin. . . . *id.*
Copenhague est bombardée par l'escadre combinée. . *id.*
Descente du Roi de Suède dans l'île de Seelande. . . 339

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Lettres de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, des 3 et 13 août. 339
Paix particulière entre le Roi de Suède et le Roi de Danemark (18 août). . . . . *id.*
Charles XII continue la guerre contre le Czar de Moscovie et le Roi de Pologne. . . . . *id.*
Guillaume III vient en Hollande. 340
Mort du duc de Glocester, fils de la princesse Anne de Danemark. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à lord Marlborough. 341
Le parti jacobite voit renaître ses espérances. . . . *id.*
Effet produit par la mort du duc de Glocester en Angleterre. 342

CHAPITRE CINQUIÈME.

Testament et mort du Roi d'Espagne.

Marasme de l'Espagne, depuis le jour où elle se vit privée de ses institutions politiques. 347
Tableau de la Cour d'Espagne et des différents partis en ce qui touche la question de la succession. 350
Colère du Roi d'Espagne lorsqu'il apprit l'existence du premier traité de partage. . . . . *id.*
Son testament au profit du prince Électoral de Bavière. 351
Mécontentement de la Cour impériale contre la Cour de Madrid à l'occasion de ce testament. . . . . *id.*
Rapprochement entre l'Empereur et la Cour de Madrid, après la mort du prince Électoral. . . . . *id.*
Charles II, roi d'Espagne, Autrichien de cœur. . . . *id.*
Influence de la reine Marie-Anne de Bavière-Neubourg sur l'esprit du Roi d'Espagne. 352
Elle se déclare pour la Maison impériale après la mort du prince Électoral de Bavière. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince de Darmstadt est envoyé à Madrid. 352
Dans quel but il s'établit et se familiarise à la Cour. . *id.*
Mot du comte de Harrach au prince de Darmstadt sur la stérilité de la Reine. 353
Le cardinal Porto-Carrero, partisan secret de la France, devient premier ministre.. 354
Le comte de Harrach, ambassadeur de l'Empereur, et le marquis d'Harcourt, ambassadeur de Louis XIV, se trouvent tous les deux à la tête d'un parti en Espagne. . *id.*
Le comte de Harrach est bien en Cour. 355
Le marquis d'Harcourt suspect à la Cour de Madrid. . 356
Il est bien vu du peuple. . . . . *id.*
Horreur des Espagnols pour les Allemands. 357
Embarras de la Cour en voyant le dépérissement de la santé du Roi d'Espagne. . . . . *id.*
Attitude menaçante de Louis XIV vis-à-vis de l'Espagne. 358
Le Roi d'Espagne en présence de deux ambassadeurs qui se disputent sa succession. . . . . *id.*
Il ne veut pas recourir à l'assemblée des Cortès pour régler la question de la succession. 359
Il fait un nouveau testament par lequel il appelle à sa succession l'archiduc Charles (1700). 360
Le marquis d'Harcourt rappelé de sa mission à Madrid après la conclusion du deuxième traité de partage. . *id.*
Son secrétaire Blécourt est chargé de communiquer le traité de partage à la Cour d'Espagne. . . . . *id.*
Effet produit par cette déclaration à la Cour de Madrid. . 361
Lettres de l'envoyé Schoonenberg aux Etats-Généraux. . *id.*
Il a ordre d'agir de concert avec l'envoyé français. . . 363
La Cour et le conseil d'Etat sont divisés sur la question de l'établissement de la succession. . . . . *id.*
Mémoire du marquis del Fresno, conseiller d'Etat, sur la question de la succession. . . . . *id.*
Le conseil d'Etat est d'avis d'appeler à la succession un fils de France. 368

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Le cardinal Porto-Carrero est chargé de vaincre les répugnances du Roi pour un héritier français. 371
Le parti français parvient à éloigner de Madrid les partisans de la Reine. . . . . *id.*
Le cardinal Porto-Carrero donne au Roi un confesseur de son choix. 372
Il conseille au Roi d'Espagne de consulter le Pape sur la question de la succession. 373
La réponse du Pape est favorable à la Maison de France. 374
Le conseil d'Espagne presse Charles II de prendre des dispositions touchant la succession. 375
Charles II signe un testament en faveur du deuxième fils du Dauphin (7 octobre 1700). 376
Lettres de l'envoyé Schoonenberg aux Etats-Généraux, des 21 et 22 octobre 1700. . . . . *id.*
Louis XIV a connaissance du testament fait en faveur de son petit-fils. 377
Il fait donner, par son ambassadeur à La Haye, des assurances qu'il s'en tiendra au traité de partage. 378
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 11 octobre. . . . . *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 29 octobre. . . *id.*
— du *même au même*, du 9 novembre. 379
L'opinion publique, en Angleterre, condamne hautement le traité de partage. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 2 novembre. 380
Mort de Charles II à Madrid, le 2 novembre. 381
Ouverture de son testament. 383
Le peuple espagnol se sépare sans regret de la Maison d'Autriche. 385
La nouvelle de la mort du Roi d'Espagne arrive à la Cour de France. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 12 novembre 1700. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE SIXIÈME.

Acceptation du testament de Charles II par Louis XIV.

Le testament du Roi d'Espagne est le complément d'une haute pensée politique. 389
On délibère, à la Cour de Versailles, si l'on s'en tiendra au traité de partage ou si l'on acceptera le testament du Roi d'Espagne. 391
Louis XIV se décide pour l'acceptation pure et simple du testament. 393
Louis XIV est encouragé par l'opinion publique en France. *id.*
Le duc d'Anjou reconnu roi d'Espagne. . . . . *id.*
Joie que cet événement cause à la Cour de Saint-Germain. 394
Rivalité entre le marquis d'Harcourt et le comte de Tallard. *id.*
Surprise de Guillaume III en apprenant l'acceptation du testament. 396
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 16 novembre 1700. *id.*
— du *même au même*, du 8-18 novembre. 398
— du *même au même*, du 23 novembre. 399
La Cour de France notifie l'acceptation du testament. . . 400
Mémoire remis par l'ambassadeur des Etats-Généraux à cette occasion. 401
Langage hautain de l'ambassadeur de France à La Haye. . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 19-29 novembre. . . . . *id.*
Réponse de la Cour de France au mémoire de M. de Heemskerk, ambassadeur des Etats-Généraux. . . . . *id.*
L'ambassadeur d'Espagne à La Haye notifie l'avénement de Philippe V aux Etats-Généraux. 402
Indignation de l'Empereur. . . . . *id.*
La Cour impériale cherche à se rapprocher des puissances maritimes. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

L'opinion publique, en Angleterre et en Hollande, se prononce en faveur de l'acceptation du testament. 403
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 14 décembre. . . . . *id.*
Le comte de Tallard revient à Londres. 404
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 24 décembre. . . . . *id.*
Philippe V est reconnu comme roi dans tous les domaines de la monarchie espagnole. . . . . *id.*
Position dans laquelle se trouve Louis XIV par suite de l'avénement d'un prince de la Maison de Bourbon sur le trône d'Espagne. 406
Lettres-patentes de conservation de ses droits à la Couronne de France, délivrées à Philippe V. 407
Le Roi d'Espagne arrive à Madrid. . . . . *id.*
Philippe V compose son conseil secret. 408
Premiers actes de son règne. . . . . *id.*
Situation de l'Espagne, à l'époque de l'extinction de la dynastie autrichienne. . . . . *id.*
Correspondance de Louis XIV avec Philippe V. 409
Conseils de Louis XIV sur la royauté et les devoirs qu'elle impose. 410
Sur les suites de l'indolence et de la paresse des Rois. . 411
Louis XIV met son petit-fils en garde contre les influences féminines. 412
Conseils sur la manière dont il doit traiter les ambassadeurs de France à Madrid. . . . . *id.*
Louis XIV exige l'éloignement de la princesse des Ursins de la Cour de Madrid. 414
Il consent à ce que cette princesse reste à la Cour. . . . 415
Lettre de Louis XIV à la Reine d'Espagne. 416
Les rôles changent en Europe par l'avénement d'un prince français au trône d'Espagne. 417
L'Electeur de Brandebourg prend le titre de roi de Prusse. 418
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10 décembre. . . 419

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Considérations sur la nouvelle royauté de la Maison de Brandebourg. 420
Position de l'Electeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas espagnols. 422
La France toute préparée à défendre le testament de Charles II. 425
Mission du comte de Wratislaw, ambassadeur de l'Empereur à la Cour de Londres. . . . . *id.*
Lettres de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, des 11 et 14 janvier 1701. . . . . *id.*
La reconnaissance de Philippe V est vivement débattue dans les assemblées souveraines de la République. . . 426
Exposé succint de la politique de Guillaume III. . . . 427
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 18 janvier. . . . . *id.*
La Cour d'Espagne se met sous la protection de la France. 429
Le Roi de France fait entrer ses troupes dans les Pays-Bas espagnols. 430
Il s'empare des places occupées par les troupes de la République. 432
Les troupes hollandaises sont renvoyées dans leur patrie. 433
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 8 février. 435
L'ambassadeur d'Espagne à La Haye se plaint de la lenteur des Etats-Généraux à reconnaître Philippe V. 436
Alarmes dans les Provinces-Unies à la vue de l'occupation des Pays-Bas par les Français. 437
La ville d'Amsterdam demande la reconnaissance immédiate de Philippe V. . . . . *id.*
Lettres de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, des 18 et 20 février. 438
Changement de l'opinion publique, en Angleterre, sur la reconnaissance de Philippe V. 440
Situation de la République à cette époque. 442
Les Etats-Généraux reconnaissent le Roi d'Espagne. . . 443

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 22 février. . . . 443
— du *même au même*, du 25 février. 444
— de Guillaume III à Heinsius, du 22 février. . . *id.*
— du *même au même*, du 1er mars. 445

APPENDICE AU SEPTIÈME VOLUME.

Traité conclu entre S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, S. M. le Roi Très-Chrétien et les Etats-Généraux des Provinces-Unies, touchant le premier partage de la monarchie d'Espagne, le 11 octobre 1698. 449
Traité conclu entre S. M. le Roi Très-Chrétien, S. M. le Roi de la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux des Provinces-Unies, touchant le deuxième partage de la monarchie d'Espagne, le 25 mars 1700. 461
Testament du roi Charles II d'Espagne (2 octobre 1700). . 478
Lettre du Roi de France aux Etats-Généraux (29 novembre 1700). 512
Réponse de la Cour de France au mémoire de M. de Heemskerk, ambassadeur des Etats-Généraux. . . 513
Manifeste de l'empereur Léopold Ier sur ses droits à la succession d'Espagne, en 1700. 523

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

HUITIÈME VOLUME.

SUITE DE LA QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Établissement de la succession protestante.

Situation intérieure de l'empire britannique et complications résultant de l'incertitude de la succession au trône, à la suite de la mort du duc de Glocester. 3
Nouveau ministère et nouveau Parlement (1701). . . 7
Les Communes présentent une adresse au Roi pour le prier d'entrer, avec les Etats-Généraux et les autres puissances intéressées dans la question de la succession d'Espagne, dans des négociations tendant à garantir la paix de l'Europe. 10
Mémoire des Etats-Généraux au Roi d'Angleterre. . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 4 mars 1701. . *id.*
Lettres du *même au même*, des 15 et 18 mars. . . . 11
Etablissement de la succession protestante en Angleterre. . *id.*
La princesse Sophie, électrice douairière de Hanovre, appelée à la succession au trône d'Angleterre. . . . 14
Articles insérés dans l'acte d'*Etablissement*, destinés à avoir leur effet à l'avénement de la Maison de Hanovre. . . 19
Guillaume III donne sa sanction à l'acte de succession. . 26

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ambassade du comte de Macclesfield à la Cour de Hanovre, pour porter cet acte à la connaissance de l'Electrice douairière de Hanovre. 26
Cet établissement rencontre de l'opposition en Ecosse.. . 27
Clameur de la chambre des Communes contre les traités de partage de la monarchie d'Espagne. 29
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 6 avril. . . . 32
Reconnaissance du Roi d'Espagne par Guillaume III. . . 34
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 29 avril. . . . 35
Les Communes accusent les lords Orford, Portland, Somers et Halifax.. 39
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 22 avril. . . . 41
Dispute entre les deux Chambres, au sujet de leur judicature respective dans l'affaire des lords accusés. . . *id.*
Leur acquittement par la chambre des Lords.. . . . 42
Impopularité de la chambre des Communes. . . . 44
Elle est attaquée dans des pétitions et des pamphlets. . . *id.*
Mémoire à la chambre des Communes, signé par *Légion*. . 45
Les Tories et les Whigs, par des vues différentes, facilitent à Guillaume III les moyens de conclure de nouvelles alliances contre la France. 48

CHAPITRE HUITIÈME.

Grande-Alliance contre la France.

Négociations entre les puissances maritimes et la Cour de France, relativement à leur sécurité future. . . . 53
Correspondance de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire Heinsius. 56
Lettres de Guillaume III à Heinsius, des 18 et 22 mars 1701. *id.*
Lettre du *même au même*, du 29 mars. 57
Lettres du *même au même*, des 1er et 6 avril. . . . 58
Lettre du *même au même*, du 8 avril. 59

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

La Cour de France offre aux Etats-Généraux le renouvellement de la paix de Ryswyk, comme gage de leur sécurité future. 60
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 5 avril. . . . . *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 12 avril. 61
Résolution du Parlement : que, dans les négociations avec la France, les intérêts de l'Angleterre ne seront pas séparés de ceux de la République. 62
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 19 avril. . . . . *id.*
Le comte d'Avaux tâche inutilement de négocier séparément avec les Etats-Généraux. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 3 mai. 63
Les frontières de la République menacées par les troupes françaises. . . . . *id.*
Lettre des Etats-Généraux au Roi de la Grande-Bretagne. 65
Guillaume III accorde un secours de 10,000 hommes à la République. 67
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 20 mai. 68
Le Roi donne le commandement des 10,000 hommes au comte de Marlborough. 69
Préparatifs de guerre et négociations qui précédèrent la Grande-Alliance. . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 27 mai. 70
— du *même au même*, du 31 mai. 71
— du *même au même*, du 3 juin. . . . . *id.*
La Cour de France insiste sur le transfert des négociations à Paris. 72
Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius, du 7 juin. 73
Lettres du *même au même*, des 10 et 14 juin. 75
— du *même au même*, des 17 et 28 juin. 76
Situation des affaires sur le continent. . . . . *id.*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

L'influence de la Cour de Versailles fait d'effrayants progrès en Europe. 77
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 29 mai. . . . . *id.*
A quelles conditions Philippe V aurait pu éviter la guerre. 80
Louis XIV veut se faire céder les Pays-Bas espagnols par le Roi d'Espagne; motifs qui s'y opposent. 82
Le Roi d'Angleterre proroge le Parlement. 83
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 1er juillet. . . . *id.*
— du *même au même*, du 4 juillet. 84
Aperçu sur la session parlementaire. . . . . *id.*
Guillaume III arrive à La Haye, accompagné du comte de Marlborough. 86
Son discours aux Etats-Généraux. . . . . *id.*
Le comte d'Avaux est rappelé par sa Cour. 87
Mémoire du comte d'Avaux aux Etats-Généraux. . . . *id.*
Réponse des Etats-Généraux. 91
La France et les puissances maritimes contractent, chacune de leur côté, différentes alliances. 93
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 12 août. . . . . *id.*
— du *même au même*, du 28 juin. 97
Les positions respectives commencent à se dessiner. . 98
L'Empereur commence les hostilités en Italie. . . . . *id.*
Revers des Français sous Catinat. 100
Lettre de Louis XIV au maréchal de Catinat, du 12 août. 101
Le maréchal de Villeroy est placé à la tête des armées françaises en Italie. 102
Le prince Eugène défait les Français à Chiari. 103
Lettre de Louis XIV au comte de Marcin, son ambassadeur à Madrid, du 31 octobre. . . . . *id.*
L'attitude singulière des puissances maritimes et de la France se prolonge. 105
Alliance entre la Grande-Bretagne, les Etats-Généraux et la Cour impériale, dite la *Grande-Alliance* de 1701 (7 septembre) 107
Caractère de ce traité. 111

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE NEUVIÈME.

Mort du roi Jacques et de Guillaume III.

Réflexions préliminaires. 117
Tableau de la petite Cour de Saint-Germain. 120
Maladie de Jacques II. 123
Louis XIV vient le voir et lui promet de reconnaître son fils comme son successeur. 124
Mort de Jacques II. 130
Le prince de Galles proclamé roi de la Grande-Bretagne. . 131
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 23 septembre 1701. *id.*
Le comte de Manchester, ambassadeur d'Angleterre, quitte la France. 132
Conséquences de la reconnaissance du prince de Galles par Louis XIV. . . . . *id.*
Le Roi d'Espagne, le duc de Savoie et la Cour de Rome reconnaissent le *Prétendant*, en qualité de roi de la Grande-Bretagne. 133
Allocution du Pape au Sacré-Collége en lui annonçant le décès du roi Jacques. . . . . *id.*
Rome projette la béatification du monarque dépossédé. . 135
Ressentiment du peuple anglais contre la France en apprenant la reconnaissance du *Prétendant*. 137
Les Etats-Généraux rappellent leur ambassadeur à la Cour de France. 139
Le plan de campagne de 1702 est arrêté entre Guillaume III et les généraux des alliés. 141
Guillaume III sent que sa fin est prochaine. 142
Ses efforts pour perpétuer le stathoudérat après lui en Hollande. . . . . *id.*
Il échoue dans son dessein. 143
Guillaume III retourne en Angleterre. 150

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Dissolution du Parlement et convocation d'un nouveau. . 150
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 18 novembre 1701. *id.*
— de Heinsius à Guillaume III, du 29 novembre. . 151
Changement dans le ministère anglais. . . . . *id.*
Pamphlet de *Légion* contre la chambre des Communes qui vient d'être dissoute. 152
Adresse de *Légion* au Roi. 157
Réunion du nouveau Parlement (9 janvier 1702). . . 161
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 10 janvier 1702. . *id.*
Discours de Guillaume III aux Chambres. . . . . *id.*
Réponse des Chambres. 163
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 13 janvier. . . *id.*
Mesures de sûreté nationale arrêtées par les deux Chambres. 164
La Cour de France proteste de son désir de demeurer en paix avec la République. 166
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 17 janvier. . . *id.*
— du *même au même*, du 20 janvier. 167
Bill d'*attainder* contre le prétendu prince de Galles. . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 7 février. . . . 168
Bill d'abjuration. 169
Mission du comte d'Albemarle à La Haye, pour se concerter avec les Etats-Généraux relativement à la prochaine campagne navale. 171
Lettres de Heinsius à Guillaume III, des 18 novembre 1701 et 24 janvier 1702. 172
Lettre du *même au même*, du 27 janvier 1702. . . . 173
— de Guillaume III à Heinsius, du 31 janvier. . . *id.*
Situation des affaires sur le continent, pendant l'hiver de 1702. 174
Préparatifs militaires. 175
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 18 novembre 1701. 177
— du *même au même*, du 6 décembre. . . . . *id.*
— de Heinsius à Guillaume III, du 9 décembre. . . *id.*
— du *même au même*, du 13 décembre. . . . 178
— de Guillaume III à Heinsius, du 20 janvier 1702. . *id.*

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 29 novembre 1701. 178
— de Guillaume III à Heinsius, du 31 janvier 1702. *id.*
Conséquences de la guerre dans le nord de l'Europe . . 179
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 27 janvier. . . *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 24 janvier. . . 180
— de Heinsius a Guillaume III, du 4 fevrier . . . *id.*
Négociations entre les puissances maritimes et le cabinet de Berlin . . . . . *id.*
Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 29 novembre 1701. 181
— de Heinsius à Guillaume III, du 6 décembre . . *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 12-23 décembre . 182
— du *même au même*, du 14 février 1702 . . . . *id.*
Les troupes de la République tirent sur la redoute française de Selzatte. 183
Lettre de Heinsius à Guillaume III. du 20 décembre 1701. *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 12-23 décembre. *id.*
— de Heinsius à Guillaume III, du 23 décembre . . 184
Lettres de Guillaume III à Heinsius, des 27 et 30 décembre. *id.*
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 3 janvier 1702. . *id.*
Avances faites à l'agent diplomatique des États-Généraux à Bruxelles, pour renouveler la paix de Munster entre l'Espagne et les Provinces-Unies 185
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 3 janvier 1702. . *id.*
La Cour de France cherche à renouer des intrigues dans la République 186
Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 13 décembre 1701. *id.*
— du *même au même*, du 13 janvier 1702 . . . . *id.*
— de Guillaume III à Heinsius, du 17 janvier . . *id.*
Crémone est surpris par les Impériaux 187
Le maréchal de Villeroy est fait prisonnier. . . . . *id*
Le duc de Vendôme le remplace à l'armée d'Italie . . *id.*
Tableau de l'Europe au commencement de 1702 . . . *id.*
Guillaume III fait une chute de cheval 192
Symptômes alarmants pour la vie du monarque anglais, 193
Lettre de lord Albemarle à Heinsius, du 18 mars . . . *id.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Mort de Guillaume III. 194
Avénement de la reine Anne 195
Lettre de lord Marlborough à Heinsius, du 8-19 mars . 196
— du *même au même*, du 13-24 mars 197
— de Heinsius à lord Albemarle, du 24 mars. . . *id.*
L'Angleterre et les États-Généraux déclarent la guerre à la France. 198

CHAPITRE DIXIÈME

GUILLAUME III CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE DE ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE 199

CHAPITRE ONZIÈME

GUILLAUME III CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE DE STATHOUDER ET DE DÉFENSEUR DE LA LIBERTÉ EUROPÉENNE 257

CONCLUSION 299

APPENDICE AU HUITIÈME VOLUME

Traité d'alliance entre l'Empereur, le Roi d'Angleterre et les États-Généraux des Provinces-Unies, dit *Traité de la Grande-Alliance*. (7 septembre 1701). 323
Notice sur les différents papiers d'État de l'ancienne république des Provinces-Unies 331
Indication des documents inédits qui ont servi à l'auteur de l'*Histoire des Luttes et Rivalités politiques*, etc. . . 340

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Imprimerie L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Imprimerie L. Toinon et Cᵉ, à Saint-Germain.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE OCT 15 1924

JUN 11 1945

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY